



HAL
open science

Le sport, analyseur de la place de l'Afrique dans la coopération internationale : l'exemple de la politique sportive de la France en Afrique-Burkina faso (1960-2010)

Delphine Compaore

► To cite this version:

Delphine Compaore. Le sport, analyseur de la place de l'Afrique dans la coopération internationale : l'exemple de la politique sportive de la France en Afrique-Burkina faso (1960- 2010). Droit. Université Paris Sud - Paris XI, 2012. Français. NNT : 2012PA113011 . tel-00787630

HAL Id: tel-00787630

<https://theses.hal.science/tel-00787630>

Submitted on 12 Feb 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Comprendre le monde,
construire l'avenir®

UNIVERSITE PARIS-SUD
ÉCOLE DOCTORALE : 456
Laboratoire CIAMS axe politique publique

DISCIPLINE : Droit Économie Gestion Sciences et Société
THÈSE DE DOCTORAT

Soutenu le 19/12/ 2012

Par

Delphine COMPAORÉ

**LE SPORT, ANALYSEUR DE LA PLACE DE L'AFRIQUE DANS LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE : L'EXEMPLE DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA FRANCE EN
AFRIQUE - BURKINA FASO (1960-2010).**

TOME 1

Directeur de thèse : Dominique CHARRIER : Maître de conférences habilité à diriger
des recherches à l'université de Paris Sud

Co-directeur de thèse : David Claude KÉMO KEIMBOU : Maître de conférences à
l'université de Paris Sud (Co-directeur)

Composition du jury :

Professeur à l'université de Grenoble Michel RASPAUD (Président)

Patrick BOUCHET : Professeur à l'université de Bourgogne

Marina HONTA : Maître de conférences habilité à diriger des recherches à
l'université de Bordeaux 2 (Rapporteur)

Didier REY : Maître de conférences habilité à diriger des recherches à
l'université de Corté. (Rapporteur)

Dominique CHARRIER : Maître de conférences habilité à diriger des recherches à
l'université de Paris Sud

David Claude KÉMO KEIMBOU : Maître de conférences à l'université de Paris Sud
(Co-directeur)

UNIVERSITÉ PARIS SUD 11

ÉCOLE DOCTORALE 456 : SCIENCES DU SPORT DE LA MOTRICITÉ ET DU
MOUVEMENT HUMAIN

UNITÉ DE RECHERCHE CIAMS - SPOTS EA 4532

DOCTORAT

DROIT ÉCONOMIE GESTION SCIENCES DU SPORT ET SOCIÉTÉ

**LE SPORT, ANALYSEUR DE LA PLACE DE L'AFRIQUE DANS LA COOPÉRATION
INTERNATIONALE : L'EXEMPLE DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA FRANCE
EN AFRIQUE - BURKINA FASO (1960-2010).**

TOME 1

PRÉSENTÉE PAR DELPHINE COMPAORÉ.

Soutenue le 19/12/2012

Composition du jury :

Patrick BOUCHET: Professeur à l'université de Bourgogne

Marina HONTA : Maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'université de
Bordeaux 2 (Rapporteur)

Michel RASPAUD : Professeur à l'université de Grenoble

Didier REY : Maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'université de Corté.
(Rapporteur)

Dominique CHARRIER : Maître de conférences habilité à diriger des recherches à l'université
de Paris Sud (Co-directeur)

David Claude KÉMO KEIMBOU : Maître de conférences à l'université de Paris Sud (Co-
directeur)

RÉSUMÉ

La coopération internationale est inscrite sur l'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies du 26 juin 1945. Son objectif est de trouver des solutions aux difficultés économiques, sociales, culturelles et sécuritaires de l'après-guerre pour sauvegarder la paix du monde. Elle s'est considérablement développée, allant de la forme bilatérale à celle multilatérale, en couvrant tous les domaines d'activités et tous les continents, dont l'Afrique des années 1960 avec sa pluralité d'acteurs. Ainsi, des nombreux cadres d'échanges qui vont intéresser le continent africain après les indépendances de 1960, le dispositif français de coopération demeure une référence certaine. Se déployant à travers une stratégie de géopolitique internationale avec le ministère de la Coopération en 1961, et plus tard le ministère des Affaires Étrangères. De ce dispositif doté d'une assistance technique spécialisée dans tous les domaines, le plus imposant est demeuré le domaine militaire avec celui du sport en parfait « petit poucet ». C'est ainsi que la coopération internationale et française ont constitué un accompagnement décisif pour le continent africain, et un important moyen stratégique d'influence pendant la guerre froide. Pour les Américains, Français, Anglais, Soviétiques et leurs partenaires respectifs la coopération internationale a été très efficace et permis de sauvegarder leurs intérêts sur le continent africain, le dispositif de coopération français y veillant particulièrement. Elle demeure encore aujourd'hui un moyen essentiel de pression qui accompagne régulièrement les échanges de coopération de tous les acteurs internationaux sur la scène africaine.

Les échanges internationaux africains de coopération sont très multilatéraux de nos jours avec une certaine complémentarité bilatérale. De multiples intérêts internationaux et africains accompagnent constamment les échanges de coopération, et les pressions internationales restent aussi omniprésentes, influant très souvent sur les résultats des échanges et l'efficacité des actions. En somme, c'est une coopération africaine de 1960 à 2010, avec ses réussites et ses échecs, ses hauts et ses bas, mais toujours à la recherche de solutions aux difficultés d'un du monde et d'un continent engagé dans un difficile apprentissage démocratique, avec comme principal atout une volonté de croissance et de progrès.

C'est par une approche théorique libérale et une méthodologie qualitative que cette recherche a été réalisée sur le principal terrain du Burkina Faso qui constitue, avec ses particularités et son histoire, la grille de lecture idéale.

SUMMARY

International cooperation is listed on the Constitution of the United Nations of 26 June 1945. Its objective is to find solutions to difficult economic, social, cultural, security, post-war to save peace. It has expanded from the multilateral to the bilateral form, covering all areas of activities on all continents, including Africa in the 1960s with its plurality of actors. The Cold War, which will keep the world on guard until 1991, will make this cooperation an important strategy for its actors, whom, on behalf of their interests and preferences, will use it at will by putting all their influence. Thus the African scene, during the Cold War up to the present day, will be the preferred place of influence on cooperation. French cooperation will promote its linguistic space before deploying across the continent, in a geopolitical strategy with the Ministry of International Cooperation in 1961, and later the Ministry of Foreign Affairs as the institutional base. In this space of the French technical assistance, the largest military matters remained with the sport in perfect minnows. The actions also cover other areas, economic, political, social, including Burkina Faso, the main research field and a good example in terms of Africa. This research deals with the French cooperation in its original sport. On a liberal approach theoretical framework and methodology to qualitative data, it analyzes the evolution of African international cooperation from 1960 to 2010. Its results provide a picture of African cooperation shifted from bilateral to multilateral with some complementarity. Cooperation actions are limited by international and local interests with their influences constant, the successes and failures. Finally it is a continent with its economic difficulties, social, political, democratic learning difficult, but a human will present well to its growth and progress.

MOTS CLÉS

COOPÉRATION, SPORT, POLITIQUE, POLITIQUE ÉTRANGÈRE, POLITIQUE EXTÉRIEUR, POLITIQUE INTERNATIONALE, RELATIONS INTERNATIONALES, DROIT, HISTOIRE, SOCIOLOGIE, SCIENCE POLITIQUE, ÉCONOMIE, PHILOSOPHIE, CONFEJES, SPORT DE HAUT NIVEAU, COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR DU SPORT AFRICAIN, CONFEJES, ONU, UNESCO,

KEYS WORDS

INTERNATIONAL COOPERATION, SPORT, FOREIGN POLITICS, FOREIGN POLICY, INTERNATIONAL RELATION, INTERNATIONAL LAW, PUBLIC RELATION, SPORT HIGT LEVEL, HISTORY, SOCIOLOGY, POLITICOL SCIENCE, INTRENATIONAL OLYMPIQUE COMITY, SUPREME COUNCIL FOR SPORT AFRICA UNIT OF INTERNATIONAL ORGANISATION

INTITULÉ ET ADRESSE DE L'UNITÉ DE RECHERCHE OÙ LA THÈSE A ÉTÉ PRÉPARÉE :

UNITÉ DE RECHERCHE « COMPLEXITÉ, INNOVATION ET ACTIVITÉS MOTRICES ET SPORTIVES – SPORTS, POLITIQUE ET TRANSFORMATIONS SOCIALES » (CIAMS-SPOTS EA 4532).

AXE : POLITIQUES PUBLIQUES ET STRATÉGIE DES ORGANISATIONS.

UNIVERSITÉ PARIS SUD.

DÉDICACES

AUX SPORTIFS

ET

AUX ACTEURS DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE

REMERCIEMENTS

Au terme de sept années d'études dont cinq au compte de ma thèse à l'Université Paris Sud 11, qu'il me soit permis de remercier respectivement :

Mes directeurs de thèse Messieurs Dominique CHARRIER et David Claude KÉMO KEIMBOU, auprès desquels j'ai passé cinq années de recherche riches aux plans humain, social et intellectuel.

Un grand merci à tous ceux qui ont accepté de répondre simplement et sans détour à mes questions sur la coopération internationale africaine :

M. Bernard APFELDORFER, Mme Martine Chabert, M. Michel DERONZIER, M. Charles DUMONT, Colonel Richard FEESER, Mme Loraine GÉOFFRION, M. Lassina GNANOU, M. Basile Laetare GUISSOU, Colonel David KABRÉ, M. KINI Daba, M. Ablassé OUÉDRAOGO, M. Jean François OUÉDRAOGO, M. Djibril OUÉDRAOGO, M. Aimé OUELLET, M. Jean PING, M. Gislaine QUINTILLAN, M. Issa SOMA, Colonel Pascal Komyaba SAWADAOGO, M. Alexander SCHISCHLIK, M. Simon TARO, Colonel Richard TISSOT.

Merci également à tous ceux que j'ai sollicité en master 2 et dont les entretiens ont pris une dimension exploratoire dans le cadre de cette thèse.

Merci à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) pour les huit mois de stage passés dans son administration centrale de Paris et qui ont permis de réduire la grandeur de mon terrain de recherche et contribuer à une formation professionnelle pratique conjuguant à la fois le sport, la coopération dans leurs dimensions politique, diplomatique, culturelle et sportive.

Un grand merci à la CONFES, qui avec son aide mensuelle de 500 euros sur 36 mois m'a apporté un soutien financier important..

Merci à toutes ces familles françaises d'Antony, de Gif-sur-Yvette, de Palaiseau, de Choisy le Roi, de Chartres, d'Orsay, de Bures sur Yvette, de Lyon, de Bordeaux, de Savoie, de Lisses, de Paris, de Brunoy que j'ai rencontrées et dont j'ai parfois partagé la vie pendant mes 7 années d'études. Ce fut un soutien appréciable.

Merci au ministère des Enseignements Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESSRS) du Burkina Faso qui a apporté son aide ponctuelle de 2500 euros.

Un grand merci à tous ceux qui m'ont apporté leur aide en documentation et conseils au Burkina Faso : au ministère des Affaires Étrangères, au MESSRS, au ministère de l'Économie et des finances, au ministère des Sports et des Loisirs (MSL), à l'université de Ouagadougou, au Centre National de la Recherche Scientifique et Technique, au ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, au protocole d'État.

Une mention spéciale et un grand merci à monsieur CONGO Issaka du Fond National pour la Promotion du Sport, auprès duquel la plus grande partie des archives a été obtenue au Burkina Faso.

Un grand merci à tous ceux en France, au Canada, en Afrique ou au Burkina Faso qui m'ont apporté d'une manière ou d'une autre leur aide, qu'il en soit tous remercié.

PROLOGUE

« La thèse, c'est l'aboutissement de toute une vie, la continuité d'une autre ! Long chemin difficile, peu d'élus, autant de rêves inachevés et de passions brisées, interminables suites de labyrinthes, étroits couloirs presque impénétrables et insondables ». Bref, nos distingués accompagnateurs mettent en garde et l'apprenti chercheur se demande à quel saint se vouer pour trouver la petite sortie qui mène au sommet de la montagne. Ma décision d'explorer ces lieux était cependant prise en cette année académique 2008, avec la volonté d'aller jusqu'au bout, libre et confiante ! C'était pour moi un défi de plus et d'autres perspectives de vie, une opportunité de plus et le prolongement d'un parcours déjà atypique ! Et du défi, je n'allais pas en être déçue ! Les dés jetés et mon lourd sac sur le dos, me voilà partie pour un long parcours entre l'Afrique et le monde, avec un passage obligé par la France, le Canada et le Burkina Faso en plus de 1460 jours !

Cette thèse au cours de laquelle, j'ai essayé d'apprendre davantage le monde et ses hommes, aura cependant bouleversée ma vie dans presque tous ses compartiments. Un monde que j'ai pu refaire moult fois, toujours meilleur que possible, en éternelle et sans doute incorrigible optimiste ! Une histoire de thèse, l'histoire d'une thèse, et celle d'une vie dont on peut remonter le fil jusqu'en cette belle journée de juillet 1965, là-bas, dans ce continent lointain, cette Afrique belle et libre où naissait la cinquième fille du couple Compaoré et Congo, à Manga, au centre sud d'un pays francophone nouvellement indépendant : la Haute Volta, aujourd'hui Burkina Faso, la Terre des hommes intègres. L'Afrique, l'Europe, le monde, un parcours, des questionnements et une thèse ! Des rencontres, des hommes et des femmes, des faits, des événements, des institutions, des connaissances, des compétences, des surprises, des expériences humaines et sociales dont toute proportion gardée, le vécu d'Orsay, à l'Université Paris-Sud 11 demeure la plus longue et sans doute aussi la plus éprouvante. A-t-elle fini par ébranler mes dernières certitudes ?

C'est une aventure intellectuelle qui prend néanmoins son point de départ en 1972 dans cette école primaire catholique de Manga, fraîchement concédée à l'État, qui se poursuit au Cours Normal de Jeunes Filles de Ouagadougou, actuel Lycée Nelson Mandela de Ouagadougou, et au plan universitaire, sportif et professionnel dans des établissements, des instituts et universités d'Afrique et d'Europe. Ainsi de l'échelle nationale, à celle régionale, et internationale, c'est à l'INJEPS de Ouagadougou, l'INJS d'Abidjan, l'INSEP de Paris, l'université de Ouagadougou, l'université Paris-Sud 11 que fut réalisé ce parcours. Si, pour certains, il va dans toutes les directions, il est pourtant d'une grande logique : dans ce parcours se lisent ici des relations et une coopération internationales, et un dispositif français de coopération qui se met en place à partir des années 1960 en Afrique. Dès lors, pour moi, il était capital d'y jeter un coup d'œil, et l'une des pistes les plus crédibles pour un tel questionnement ne pouvait passer que par le dispositif français de coopération, pour une interrogation croisée avec le parcours d'un récipiendaire qu'il avait contribué à réaliser, ainsi que bien d'autres, avec la participation d'autres acteurs de coopération comme le Canada, l'Allemagne, la Francophonie et le Mouvement olympique international à travers ses unités spécialisées. Un parcours tout au long duquel, l'indispensable coopération internationale, dans une Afrique en grande quête de formation, aura régulièrement posé sa griffe. Grandes péripéties donc d'une thèse au cœur de laquelle est placé un continent, l'Afrique dans toutes ses dimensions politico-diplomatiques, sportives, économiques, culturelles et sociales. Une Afrique à l'endroit de laquelle mon optimisme demeure intact.

SOMMAIRE

INTRODUCTION :

SPORT ET COOPÉRATION INTERNATIONALE, UN OBJET DE RECHERCHE.	p. 9
1. L'AFRIQUE, LE MONDE ET SES GRANDS ÉVÉNEMENTS.	p. 15
2. LE SPORT ET LA COOPÉRATION SPORTIVE AU CŒUR DU JEU STRATÉGIQUE MONDIAL.	p. 44
3. L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE.	p. 56

PREMIÈRE PARTIE :

LE CADRE THEORIQUE ET LE DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE.	p. 61
CHAP. 1 : LE SPORT ET LA POLITIQUE.	p. 62
CHAP. 2 : STRATÉGIE ET DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE.	p. 114

DEUXIÈME PARTIE :

LA COOPÉRATION BILATERALE.	p. 136
CHAP. 3 : LA COOPÉRATION FRANCO-AFRICAINE.	p. 137
CHAP. 4 : LA COOPÉRATION FRANCO-BURKINABÈ.	p. 187
CHAP. 5 : LE SPORT AU BURKINA FASO.	p. 225

TROISIÈME PARTIE :

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE.	p. 291
CHAP. 6 : LES INSTITUTIONS MULTILATERALES.	p. 292
CHAP. 7 : LA GOUVERNANCE SPORTIVE INTERNATIONALE.	p. 305

<u>CONCLUSION</u>	p. 333
-------------------	--------

<u>BIBLIOGRAPHIE</u>	p. 353
----------------------	--------

<u>SIGLES</u>	p. 363
---------------	--------

<u>ANNEXES : retranscription des entretiens</u>	Tome 2
---	--------

INTRODUCTION : LE SPORT ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE, UN OBJET DE RECHERCHE

Le sport et la coopération internationale se conjuguent pour expliquer, par une analyse historique et politique, les liens de l’Afrique et du monde, entre intérêts, préférences, influences, puissances et conflits, de 1960 à 2010. En accord avec les grands événements politiques et sportifs du monde et de l’Afrique, qui ont fait leurs histoires respectives, ils constituent des cadres de références méthodologiques et théoriques qui conviennent à cette lecture de l’évolution de la coopération internationale africaine. Le sport et la coopération sont à la fois des thématiques, des objets de recherche, des réalités, des faits, des institutions et des politiques. Des espaces où la science, les pratiques politique et sportive se rencontrent à travers des aller-retour incessants. Le sport et la politique, acteurs et partenaires indissociables de la scène internationale à travers pouvoirs, passions et valeurs, se rejoignent au quotidien, dans une gouvernance démocratique ou non, d’un monde avec ses enjeux diplomatiques, politiques, historiques, économiques, géostratégiques, culturels, sociaux, sportifs, etc. Ils traduisent également des liens entre les acteurs ayant leurs façons de voir le monde, leurs préférences, leurs intérêts et choix, leurs causes à défendre, leurs rivalités et conflits aussi. Des pratiques et des théories qui éclairent un objet de recherche sur la coopération, avec ses actions politiques et sportives au-delà des frontières, et, pour l’Afrique, ses exceptions et ses connexions internes.

L’Organisation des Nations Unies (ONU), par sa Charte de 1945, va lancer la coopération internationale au nom de la paix, mais dans un contexte de Guerre Froide avec ses tensions et crises, ses jeux et stratégies politiques. Une coopération qui va alors s’afficher comme le moyen stratégique par excellence des acteurs de la scène internationale, utilisée pour jouer dans tous les domaines d’activités. Dans leur grande visibilité médiatique, le sport et la coopération seront au cœur de ce jeu stratégique pour servir les intérêts des acteurs et défendre des causes diverses, dont celles des indépendances ou de la lutte contre l’apartheid, par exemple en Afrique du Sud.

Il s’agit donc de considérer la scène internationale, et les événements des années 1945-1960, qui vont eux-mêmes occasionner en partie ceux de la scène africaine, repositionner ses acteurs et influencer sur le cours des actions de coopération.

On peut pointer ainsi la fin de la seconde Guerre Mondiale avec la conférence de San Francisco et la création de l'ONU le 26 février 1945, ainsi que son appel en faveur d'une coopération internationale, ou encore Yalta avec le début de la Guerre Froide qui va diviser le monde en deux parties. Un jeu stratégique assez complexe, auquel les pays africains vont prendre part malgré eux, et pour lequel ils trouveront dans le mouvement du non alignement de 1956, la conférence de Bandung de 1955 et les mouvements dits « du tiers monde », la substance nécessaire pour se soustraire parfois aux nombreuses influences internationales d'alors, mener la lutte pour la décolonisation et les indépendances, tout en tirant parfois partie des avantages d'une position qui était assez inconfortable.

Rentrent donc en ligne de compte au plan africain, les décolonisations qui commencent en 1956 et qui aboutissent aux indépendances de 1960, 1962, jusqu'en 1975. Un contexte d'indépendance qui explique, au vu du nouveau statut réglementaire et légal du continent, le déploiement de la coopération internationale, et notamment française, qui va déployer son Assistance technique et créer un Ministère de la Coopération (en 1961), comme modalités institutionnelles et fonctionnelles de ses échanges de coopération avec les pays africains.

Des années 1980 à 1990, la coopération bilatérale africaine, d'État à État, évoluera progressivement vers une forme de coopération multilatérale plus affirmée, avec de nouveaux acteurs impliqués dans tous les domaines, profitant de la fin de Guerre Froide et de la mondialisation. Ces années vont constituer une rupture avec les habitudes de fonctionnement et de gestion du continent africain, avec les plans économiques d'ajustements structurels et les besoins internes de démocratisation et de libéralisation politique.

Créée en 1963, l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA), institution panafricaniste africaine, œuvrera pour l'indépendance totale du continent, et l'Union Africaine (UA), qui lui succèdera en 2002, continuera sa lutte politique par la promotion de la coopération internationale et de l'intégration régionale, avec pour ultime objectif l'unification du continent africain. Le CSSA (Conseil supérieur du sport en Afrique), organe spécialisé de l'OUA puis de l'UA, remplira ses missions au plan sportif par une lutte sans relâche contre l'apartheid dans le sport et pour l'équité dans les compétitions internationales, en faveur d'une véritable promotion du sport africain.

On notera le rôle important de l'UNESCO. Cette institution, créée à Paris en 1945 pour construire la paix par l'Éducation, la Science et la Culture, aura certainement joué une très grande partition sur le continent africain confronté à des difficultés d'alphabétisation, une forte demande en formation et en reconstructions identitaires et culturelles, d'après indépendance. Son action demeure toujours forte dans le domaine de l'éducation, de l'EPS et de la jeunesse.

Au plan sportif, de 1919 jusqu'en 1960 et de 1960 à nos jours, on note respectivement les jeux interalliés, les tentatives d'organisations par le CIO des premiers jeux régionaux africains des années 1925 à Alger et ceux de 1927 à Alexandrie en Égypte, qui vont finalement être effectifs en 1950, mais avec une partie seulement du continent.

Si, au plan politique, 1960 représente l'emblématique date des indépendances africaines, elle constitue aussi celle qui, au niveau sportif, voit l'adhésion de la plupart des pays africains au Comité International Olympique. (Exception faite des colonies portugaises pas encore indépendantes). On relève également comme événements sportifs majeurs, les jeux africains de 1965, la création de l'Assistance technique française en 1959 et du ministère de la Coopération en 1961 au sein duquel un secteur de coopération dit « jeunesse et sports » voit le jour officiellement en 1978. Cette cellule sportive va porter la coopération sportive « jeunesse et sport » française dans toutes ses dimensions. Cogérée par le ministère de la Coopération, celui de la Jeunesse et des Sports français, ceux de l'Économie et de l'Éducation Nationale et bien d'autres, cette coopération sportive s'exprimera à la fois de façon bilatérale et multilatérale. Au plan multilatéral, c'est avec la CONFESJES (Conférence des Ministres des pays ayant le français en partage) institution de la Francophonie, créée en 1969, que les actions de coopération sportive trouvent leur cadre d'exécution. Cette organisation multilatérale, dans laquelle le Canada est partie prenante, reste jusqu'aujourd'hui un élément institutionnel important de la coopération sportive dans les pays francophones d'Afrique. Au compte de la coopération multilatérale sportive, on note également celle récente du Bureau des Nations Unies pour le sport au service du développement et de la paix (UNOSDP). Il porte sa mission de promotion du sport auprès des États membres de l'ONU comme un formidable moyen de dialogue et de développement.

Enfin, on notera l'organisation emblématique de la coupe du monde de football 2010 en Afrique du Sud, qui constitue un événement historique majeur de l'espace sportif, politico-diplomatique, international et africain.

Avec tous ces événements internationaux, ce sont aussi les grands combats politiques et sportifs africains qui émergent à partir de 1945. Ils s'inscrivent tous dans l'histoire de la coopération internationale et constituent les bases de la coopération internationale africaine et de son évolution entre 1960 et 2010.

La coopération internationale constitue pour le continent africain, et ses 53 États plus ou moins en difficultés économiques, sociales, politiques et/ou sécuritaires, un support important de fonctionnement institutionnel et administratif. Une coopération africaine qui depuis un demi-siècle offre des bilans plus ou moins positifs ou négatifs et suscite les débats des plus divers et des plus passionnés. En effet, les débats critiques sur la coopération internationale, et franco-africaine n'ont pas toujours été facilement recevables en Afrique. Langue de bois et débats tronqués sur certaines dérives ont été longtemps de mise. La suite de cinquante ans d'action internationale sur ce continent commande la recevabilité des points de vue les plus divers sur la coopération, toutes tendances et sensibilités confondues, des plus durs aux plus modérés. Une certaine évolution des choses et des idées qui, fort heureusement, permet aussi d'inscrire la présente recherche dans ce cadre avec pour objectif de faire avancer les débats sur un moyen d'échange qui reste absolument essentiel pour le dialogue du monde et, parfois, pour la survie des populations africaines.

C'est cependant une coopération internationale, version africaine, dont le bilan de plus de 50 ans d'actions est apprécié. Cela induit, de ce fait, l'hypothèse de cette recherche fondée sur une possible persistance des influences internationales comme, en partie, responsables de ce bilan. Une hypothèse qui permettra de répondre ainsi à la question sur le pourquoi et le comment de l'évolution de la coopération internationale africaine, instituée en 1960-1961, et dont la coopération française reste une incontournable clé de décryptage.

Le choix théorique de l'analyse repose sur l'approche libérale qui a été au commencement des échanges avec l'Afrique, et qui porte en priorité les débats théoriques sur la coopération internationale. Le sport et la politique de coopération considérés ici dans une optique interdisciplinaire ou pluridisciplinaire ne sont pas toujours simples, tant les règles méthodologiques et épistémologiques constituent de véritables obstacles parfois difficiles à franchir. C'est une interdisciplinarité ou pluridisciplinarité qui se traduit ici surtout par l'utilisation des ressources, des approches et autres courants théoriques habituels et communs au

droit, à l'histoire, à la sociologie, à la géographie, à la philosophie, à l'économie, aux relations internationales, aux sciences politiques, au sport etc. qui eux jouent dans la transversalité et permettent parfois de rapprocher quelques domaines disciplinaires. Un choix dont la justesse s'explique aussi à la fois par l'ambition de garder le sport et la coopération quotidiennement indissociables et comparables par leur dimension internationale et d'en faire l'objet d'analyse de cette recherche.

La lecture de la coopération internationale africaine, avec ses nombreux acteurs, ses ruptures et ses continuités, est ici effectuée avec un dispositif propre à investiguer sur le terrain principal de recherche au Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest. Ce terrain a ses particularités et ses spécificités, mais aussi beaucoup de points communs avec les autres pays africains, et est à même d'éclairer ainsi l'objet de la recherche. La question a été cernée grâce à la diversité des ressources interrogés issues de plusieurs disciplines, des documents officiels issus des évaluations régulièrement fournies par les institutions de la coopération africaine et internationale, et bien d'autres non officielles. A ces données s'ajoutent des entretiens exploratoires, des colloques, des conférences et séminaires internationaux, aussi bien internes qu'externes à la Faculté, des entretiens semi-directifs, réalisés avec les principaux acteurs de la coopération, ainsi qu'un stage professionnel réalisé dans une organisation internationale francophone. Dans l'ensemble, ce sont des données qualitativement intéressantes et très riches qui vont permettre d'apprécier les évolutions de la coopération internationale africaine de 1960 à 2010.

C'est une recherche où se lit un intérêt particulier pour un pays, le Burkina Faso, mais qui s'étend à toute l'Afrique. Ex-colonie française de l'Afrique de l'ouest, sa politique internationale présente ses spécificités et particularités, qui permettent une interrogation sur sa place réelle et, au-delà, celle de l'Afrique et de ses sous régions, face aux enjeux internationaux et africains. En effet, le Burkina Faso ou l'ex Haute Volta a servi de main d'œuvre à toute l'Afrique de l'Ouest pendant la période coloniale. Il est encore de nos jours historiquement appelé « réservoir de main d'œuvre coloniale », et a surtout donné à l'époque sans rien recevoir en retour. Créé en 1919, puis rayé de la carte en 1932 avant de réapparaître en 1947, ce pays, indépendant depuis le 5 août 1960, sert finalement de baromètre idéal pour répondre aux multiples questions sur l'Afrique dont celle de l'évolution de sa coopération avec le monde de 1960 à 2010.

« Pourquoi et comment lire, décrypter l'évolution de cette coopération internationale africaine en mettant en avant sa spécificité sportive », est l'ambitieux projet de cette recherche. Une coopération sportive ou encore communément appelée dans l'espace francophone « coopération du secteur jeunesse et sports » et qui va pendant longtemps porter le sport, l'Éducation Physique (EP), et la jeunesse, traditionnellement réunis ou séparés dans les institutions suivant les pays. Une coopération sportive africaine partie intégrante de la coopération internationale qui, à son tour, s'inscrit comme l'une des grandes thématiques des relations internationales et dans laquelle la France, le CIO, et plus tard bien d'autres acteurs comme le Canada, l'Allemagne, la Chine etc. vont à leur tour investir en Afrique. Comme dans la coopération générale, ils vont en faire un important élément de leur politique internationale. Une lecture de deux espaces complémentaires avec leurs acteurs respectifs aux choix bien affirmés qui coopèrent et jouent de leur influence au quotidien.

C'est une analyse qui ouvre également un registre à ceux qui parfois parlent gravement mais avec une certaine objectivité d'une Afrique qu'ils ont connue, aimée ou pas, et à laquelle souvent ils restent d'une manière ou d'une autre néanmoins naturellement liés. Elle s'adresse également, à cette Afrique qui se regarde et se prononce finalement sur elle-même sans tabou, sans complaisance, sans complexe. Dire les choses tel quel avec leurs insuffisances n'enlève en aucun cas les mérites d'une Afrique qui se doit « *de créer et inventer chaque jour les conditions et les clés de sa réussite* ». C'est une façon de voir et de faire les choses qui permet de corriger les actions au quotidien afin d'optimiser les résultats pour le mieux-être de tous. Cette vision des choses traversera inévitablement cette recherche avec toutefois le possible reproche d'un positionnement ou d'une posture dite « militante », mais la raison d'être de la recherche qui est de trouver, faire connaître, découvrir les choses dans l'objectivité ou non ne porte-t-elle pas une certaine cause ? Pour l'Afrique, il s'agit de trouver le juste milieu pour dire, faire découvrir, ou trouver quelques pistes de lectures afin de répondre, entre autres questions, à celles de l'évolution de sa coopération avec le monde depuis 1960.

1. L'AFRIQUE, LE MONDE ET SES GRANDS ÉVÉNEMENTS

1.1. La scène africaine de 1960-2010

L'Organisation des Nations Unies a été créée à la suite de la seconde guerre mondiale par la conférence de San Francisco en 1945. Par l'inscription de la coopération internationale dans sa charte, elle incite ainsi ses membres à s'en approprier comme moyen d'échange et de dialogue. Celle-ci va dès lors intéresser des acteurs bilatéraux et multilatéraux et prendre en compte plusieurs domaines d'activités. La coopération internationale se retrouve dans les difficiles jeux stratégiques de la Guerre Froide et de 1947 à 1989/90/91. Suivant la spécialité, le domaine d'expertise et l'activité concernée par les échanges, elle sert les acteurs et leurs intérêts, devient un élément stratégique important de la Guerre Froide et joue un rôle important dans le monde et surtout en Afrique. Le domaine sportif, avec sa dimension internationale, est de la partie pour animer une scène sportive internationale et africaine, avec les combats de l'époque portés surtout par le Conseil Supérieur du Sport Africain (CSSA). La France, elle, entreprend sa coopération à partir de 1960 avec les pays africains à la suite de la décolonisation et des indépendances. Elle se déploie sur tous les domaines allant du plus important domaine militaire à celui plus réduit du sport avec toutefois ses particularités. C'est une coopération française qui également sur cette période de Guerre Froide sert le rôle stratégique de présence et les intérêts énergétiques de la France en Afrique ainsi que la mission de protection idéologique qui lui est confiée par les alliés au nom de la politique américaine du « containment ». Elle constitue ainsi un élément incontournable de la scène africaine qui vient renforcer les éléments de lecture de la coopération internationale africaine.

La coopération internationale tire donc son sens universel et institutionnel de l'acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies, qui reste un fondement de la lecture et du décryptage de cette coopération internationale. En effet, dans ses principes, ses règles de conduite et de fonctionnement, la charte de l'institution internationale de paix traduit clairement son ambition de *« réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant ou en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe,*

*de langue ou de religions*¹ ». 1945 est donc une date importante dans la lecture de la coopération internationale avec cette volonté de l'ONU d'en faire une nouvelle forme d'échange et de cadre d'expression de la scène internationale pour un monde de paix. Une paix qui ne pouvait être universellement effective que dans un monde libre, et donc avec un continent africain libéré du système colonial alors en vigueur. Cet état de fait conduit l'ONU à monter au créneau pour démanteler ce système d'administration à l'opposé de ses principes élémentaires de liberté et d'égalité qu'elle entendait désormais offrir au monde. En effet, la colonisation peut être définie comme « *le fait de peupler de colons, de mettre en valeur et d'exploiter les richesses (Robert) ou encore « l'exploitation et la chosification (Césaire) des hommes*² ». Pour Hugon, « *elle est vieille comme le monde et peut se définir comme le processus par lequel une population s'empare d'un territoire, l'occupe et l'exploite en soumettant ou en éliminant ses habitants* ». Système de contrainte absolue donc, il suscite des sentiments divers et variés entre les administrés et les administrants. Bancel parle « d'acculturation³ » dans les deux sens. « *La « situation coloniale (Balandier) résulte d'une interdépendance asymétrique entre des sociétés colonisatrices et des sociétés colonisées instrumentalisées au profit du colonisateur. Cette situation coloniale est sources d'ambiguïtés, de malentendus, de frustration et de complexes de dépendance ou de double référent chez le colonisé*⁴ ». Il fallait donc décoloniser et se défaire de ce système politique et économique qui a permis d'administrer de force le continent africain de 1870 à 1960 et qui va finalement trouver son dénouement suivant les pays respectivement en 1960-1962-1975 en Afrique, soit près d'un siècle plus tard. « *En 1958, la France est à la tête d'un immense empire africain au sud du Sahara, comprenant l'Afrique occidentale française (AOF), l'Afrique équatoriale française(AEF) et l'île de Madagascar. Célébrée lors de l'exposition coloniale de 1931, la tranquillité de cet empire jusque-là épargné par les tumultes du monde est bousculée par la seconde guerre mondiale*⁵ ».

La France, l'Angleterre, la Belgique, le Portugal, l'Espagne, l'Italie étaient concernés et ces empires coloniaux secoués par la guerre vont désormais être embarqués dans la nouvelle réorganisation du monde d'après-guerre et de paix de l'ONU qui se voulait représentative de

¹ Charter of United Nation and statute of the international court of justice. 1945.

² Hugon, P. (2009). Géopolitique de l'Afrique. Sedes. p. 43

³ Bancel, N (1999). Entre Acculturation et Révolution. Les mouvements de Jeunesse et les sports dans l'évolution politique et institutionnelle en AOF (1945-1960). Thèse de doctorat. Paris I. La Sorbonne.

⁴ Hugon, P. (2009). Déjà cité.

⁵ Vaisse, M. (2009). La puissance ou l'influence ? - La France dans le monde depuis 1958. Arthème Fayard. p. 187.

toutes les nations libres du monde. Dans ce contexte, la France et la Grande Bretagne par exemple, membres fondateurs de l'organisation vont se conformer à l'ordre normal et aux règles de convenance et décoloniser. Elles vont ainsi mettre en place leurs stratégies de désengagement du terrain africain sur deux styles différents et permettre à leurs colonies respectives de retrouver le droit à la liberté. Deux façons de faire qui vont orienter de façon décisive les habitudes institutionnelles, administratives et culturelles, politiques, économiques entre francophones et anglophones africains et qui demeurent encore actuelles. Il s'agit de « l'indirect rule » anglais dit « pragmatique » des colonies anglaises du Ghana et du Nigéria par exemple et de l'administration directe française alors en application dans les colonies françaises comme la Haute Volta (Burkina Faso). Ces deux styles d'administration avec leurs caractéristiques propres vont conduire respectivement les pays africains à l'indépendance. Avec le Maroc et la Tunisie français en 1956, la colonie anglaise du Ghana de Nkrumah, le 7 mars 1957 et de toutes les autres colonies françaises tout au long de l'année 1960 à 1962 : le Bénin (1^{er} août 1960), le Cameroun (1^{er} janvier 1960), la Centrafrique (13 août 1960), le Congo (15 août 1960), la République Démocratique du Congo (30 juin 1960), la Côte d'Ivoire (7 août 1960), l'Égypte (28 février 1922), le Gabon (17 août 1960), le Ghana (7 mars 1957), la Guinée Conakry (2 octobre 1958), la Guinée Bissau, la Libye, le Libéria (26 juillet 1947), le Mali (22 septembre 1960), le Niger (3 août 1960), le Nigéria, le Rwanda, le Togo (27 avril 1960), la Somalie (1^{er} juillet 1960), le Soudan (1^{er} janvier 1956), la Tunisie (20 mars 1956), le Zimbabwe, Madagascar (26 juin 1960) etc. La Haute Volta, actuel Burkina Faso et principal terrain de la recherche, est officiellement libre le 5 Août 1960, avec comme premier Président Maurice Yaméogo. L'Algérie y accède enfin en 1962 après une guerre d'indépendance de huit ans.

Avec l'indépendance des dernières colonies portugaises en 1975, l'Afrique recouvre enfin sa totale liberté signant la fin d'un système colonial avec ses acteurs et laissant du même coup à la postérité et à chaque citoyen de ce continent et finalement du monde, une partie de son histoire à la fois commune et unique. Une histoire africaine assez mouvementée avec le monde et dont les débats sont loin d'être terminés. En cela les polémiques sont nombreuses et on retrouve entre autres celles qui portent sur une indépendance octroyée ou concédée par la France aux pays africains, les nombreuses comparaisons entre les systèmes français et anglais de désengagement colonial du terrain africain, les prés carrés français et la France Afrique pour ne citer que celles-là. « *La décolonisation se situe dans un nouveau contexte international, elle a été appuyée par les*

puissances non européennes telles l'URSS, les États-Unis, Cuba et les pays arabes. Elle résulte surtout d'une « sur-extension impériale » et d'un calcul coûts /avantages montrant un fardeau colonial croissant (cf. De Gaulle dans ses « Mémoires d'espoir »). Elle ne résulte que partiellement de mouvements de libération nationale, même si ceux-ci ont existé notamment au Cameroun, au Ghana ou au Kenya⁶ ». « Les indépendances des États africains se déroulent entre 1956 et 1990. Sauf exception- Madagascar, avec plus 60 000 morts en 1947, le Cameroun avec le rôle de l'UPC (Union des populations du Cameroun), le Katanga, les colonies portugaises avec les guerres d'Angola et du Mozambique notamment-, elles seront davantage octroyées que revendiquées par les luttes anticoloniales⁷ ». À ce sujet, les débats font parfois rage entre les partisans d'une indépendance africaine octroyée et celle arrachée au prix des nombreuses luttes africaines. La question de savoir si la France a cédée aux indépendances pour soulager son économie ou a si elle a été contrainte de le faire au vu des luttes qui s'étaient engagées un peu partout en Afrique et au niveau international est actuelle et le restera certainement encore longtemps entre les tenants de ces différentes thèses. Néanmoins, on peut souligner que des luttes plus ou moins difficiles ont en effet existées aux niveaux international et africain, que l'engagement de la France dans les guerres d'Algérie, du Vietnam, du Cameroun, Madagascar etc. avait sans doute durablement sollicité ses ressources et ne lui permettait plus d'assurer convenablement à la fois la vie des colonies et celle de la France métropolitaine. Au niveau international, dans les instances de l'ONU, elle devait rendre quelques comptes aussi par rapport à un système colonial en décalage avec les principes et valeurs d'une institution qu'elle a contribué à créer. Les acteurs africains de l'époque étaient bel et bien de la lutte, ils vont d'ailleurs après la conférence de Bandung de 1955 après une difficile position de non alignés se retrouver surtout dans les mouvements dit du « tiers monde » et porter la lutte pour l'indépendance au niveau international avec l'ONU, les mouvements anticoloniaux dans lesquels américains et soviétiques s'étaient également engagés. Ils y parviennent enfin en 1960 ! Une indépendance pleinement effective qui reste sans doute le fruit de tout un ensemble d'événements, de faits, d'investissements humains et de la crainte d'une nouvelle menace pour la paix mondiale. Néanmoins c'est une décolonisation qui aurait permis à la France de sauvegarder

⁶ Hugon, P. (2009). Déjà cité.

⁷ Hugon, P. (2009). Déjà cité.

quelques intérêts en lançant aussi à la suite sa coopération au nom de l'amitié, du développement et des intérêts bien compris.

Dans le même ordre, le deuxième exemple intéresse les critiques qui s'attaquent aux deux styles de décolonisation pour tenter d'expliquer les difficultés actuelles d'un continent, loin de trouver son équilibre après un demi-siècle d'indépendance. En effet, Anglais et Français avec leur « indirect » et « direct rule » auront marqués définitivement ce continent, mais la comparaison entre deux systèmes pour expliquer la difficile avancée d'un continent et conclure à l'inefficacité de l'un ou de l'autre de ces systèmes de désengagement peut paraître assez délicate. Aussi Hugon résume l'ensemble des dispositifs coloniaux de l'époque et préconise d'« éviter les stéréotypes opposant les modèles assimilationniste et culturel français, utilitariste belges, intégrationniste portugais ou d'indirect rule britannique, les pratiques coloniales ont été évolutives et fonction des sociétés colonisées ». Il admet que « néanmoins certains traits caractéristiques permettent de repérer des empreintes coloniales différentes⁸ ». Le choix de la France a été de rester et de déployer un nouveau dispositif conforme cette fois-ci au droit international, avec tout ce qu'il y a d'avantages, de désavantages historiques, linguistiques, humains sur le terrain de cette longue histoire africaine et surtout pour sauvegarder ses intérêts déjà acquis. C'est par la coopération qu'elle va mettre en œuvre de nouvelles relations avec le continent africain. Le choix de l'Angleterre a été de partir tout en gardant tout de même un regard à distance. « Avec la décolonisation, les États européens - anciennes puissances coloniales - abandonnent tous l'Afrique. C'est le cas de la Grande-Bretagne, qui s'abstient d'y intervenir jusqu'à la guerre civile de Sierra Leone au printemps 2000 et qui n'entretient pas de troupes en Afrique ; de la Belgique, qui a cessé toute aide militaire au Zaïre ; du Portugal, qui a résisté à la décolonisation jusqu'au début des années 1970, puis a tout lâché. Seule la France continue d'avoir une politique africaine⁹ ». Deux choix bien distincts desquels s'établissent deux types de relations. À celles franco-africaines il leurs sera reproché leur nature très étroite et quasi fusionnelle, contrairement à celles que l'Angleterre a conservé avec les pays anglophones du continent. Une étroitesse qui semble à très peu d'exception près pourtant n'avoir pas eu néanmoins d'impacts fracassants sur les résultats de 50 années de coopération du continent avec le monde. La petite différence qui place les quelques pays anglophones en tête des classements légèrement devant les

⁸ Hugon, P. (2009). Déjà cité.

⁹ Vaisse, M. (2009). Déjà cité. p. 287.

pays francophones pouvant être la résultante de la relative autonomie dont jouissaient déjà ces colonies anglaises et qui pourrait expliquer aussi le rapide et facile désengagement de la Grande Bretagne. Ce qui n'était pas évident dans le cas des colonies françaises directement administrées par le système centralisé français et qui commençaient leur indépendance par une recherche du minimum d'autonomie déjà acquise par les colonies anglaises. De même, le regard distant que la Grande Bretagne garde tout de même sur les pays africains anglophones vaut tout aussi bien une certaine forme de contrôle physique exercée par la France. C'est tout simplement deux choix presque avec le même rendu de 50 ans de coopération où on retrouve un ensemble de pays africains toutes tendances linguistiques confondues confrontés aux mêmes réalités politiques, économiques et sociales.

Le troisième exemple à mettre au compte des polémiques reste celui des décolonisations ou des indépendances précipitées et moins préparées, soutenues par les uns et nuancées par les autres : *« l'accession à l'indépendance se fait un peu dans l'improvisation. Il faut penser à tout : constitution, accords organiques, structures étatiques, drapeau, hymne national. L'ambassadeur Guy Georgy raconte comment il s'occupe de mettre au point, à l'aide d'un accordéoniste de boîte de nuit et d'un journaliste de Radio-Congo, la congolaise, à la demande de l'abbé Fulbert Youlou¹⁰ »*. En Haute Volta (Burkina Faso) on opte pour « la Fièvre Volta » qui fera place 24 ans plus tard, soit en 1984, à l'actuel hymne dénommé « Dytanié » ou « hymne de la victoire ». En Côte d'Ivoire c'est l'abidjanaise qui prévaut et ainsi de suite. Grosses improvisations en effet dans ces conditions ! Une difficile négociation vers les indépendances qui ne surprend donc pas forcément parce que, du côté français, même si la loi cadre dit « Defferre » et le referendum de la V^e république donnaient déjà une certaine réforme, le Général De Gaulle consentait juste une autonomie relative et la question des indépendances totales des colonies n'était pas encore à l'ordre du jour. C'est finalement au gré des circonstances qu'elles arrivent excluant de ce fait une préparation rationnellement menée comme dans une succession administrative et institutionnelle normale. Ce fut dans tous les cas des indépendances qui n'ont pas été faciles à obtenir, mais où tous les acteurs de l'époque se sont donnés la main pour marquer ces dates historiques, conscients sans doute des difficiles moments qui les attendaient et qui un demi-siècle plus tard demeurent encore actuels. À ce titre, les pays de ce continent livrent tous leurs particularités sur le théâtre des événements et le Burkina Faso, ou l'ex Haute Volta, porte, entre autres, les siennes passant

¹⁰ Vaïsse, M. (2009). Déjà cité. p. 290

par une colonisation tardive, ses spectaculaires suppression et reconstitution de 1932 à 1947, ses différentes luttes politiques internes, la proclamation d'une république passée à deux doigts d'un statut monarchique et puis de sa révolution des années 1983-1987 et qui en font un intéressant terrain de recherche.

1.2. La coopération franco-africaine : histoire et enjeux.

Si la coopération française constitue, un élément de lecture incontournable de la scène africaine, depuis 1945, elle est restée également pendant longtemps sous les tirs croisés des critiques et des débats passionnés et qui concernent les relations dit du « pré carré français » ou encore de « la France Afrique ». En effet, après avoir été contrainte de décoloniser, la France perdait du fait des indépendances quelques gages énergétiques dans ce continent qui, dans ce domaine, a longtemps constitué sa base avancée. Le général De Gaulle alors président de la république française va mettre un accent particulier sur la coopération entre la France et ses anciennes colonies devenues indépendantes. Une coopération au nom des intérêts bien compris que le général lui-même n'a sans doute jamais caché : *« tous les pays sous-développés hier dépendaient de nous, et qui sont aujourd'hui nos amis préférés demandent notre aide et notre concours. Mais cette aide et ce concours, pourquoi les donnerions nous si cela n'en vaut pas la peine¹¹ »*. C'est sur cette base que plus de 50 ans de politique de coopération internationale de la France et de l'Afrique livrent un déroulé historique avec ses acteurs africains et français avec leurs particularités. Une politique à double entrée officielle et dite « officieuse » s'entrecroisant ou non sur le terrain et qui va être pour sa partie non officielle régulièrement désignée par les historiens sous le nom de « France-Afrique » ou dite aussi « politique parallèle » avec ses acteurs et ses actions de l'ombre où tous les coups ou presque semblaient permis sous le couvert de la raison d'État : *« Opérations secrètes, rétro-commissions, barbouzes, réseaux d'influences, corruptions, détournement de fonds, soutien de dictatures et de coups d'États insidieusement orchestrés, le document que vous allez voir ne prend pas de gants pour décrire 50 années de politique franco-africaine initiée par le général De Gaulle à l'indépendance de nos colonies. Cette politique occulte porte le nom de « France Afrique », son but : garder coûte que coûte le contrôle sur nos anciennes colonies d'Afrique noire, la main mise sur leurs précieuses matières premières en particulier le*

¹¹ Général De Gaulle, in « France Afrique 50 ans sous le seau du secret, la raison d'État ». Documentaire France Télévision. 2010.

*pétrole*¹² ». Une histoire franco-africaine depuis 1960 qui porte ses particularités, ses acteurs dont les circuits officiels ou non vont longtemps coexister avec leurs logiques propres, et qui présente de nos jours plus ou moins des ruptures et ou des continuités. *« Pour comprendre ces cinquante années d'une histoire occulte, il faut remonter en 1945 à la fin de la deuxième guerre mondiale. A la Libération, un vent de révolte souffle sur tout l'empire colonial français. Le général de Gaulle en est convaincu, la France n'échappera pas aux mouvements des indépendances qui balaient la planète. Dans le cadre du referendum de 1958 qui crée la V^e république, il propose donc aux 14 colonies africaines un nouveau statut qui, deux ans plus tard, en 1960, débouchera sur l'indépendance. Mais dans l'esprit du général, indépendance ne signifie pas liberté, il est hors de question de perdre le contrôle des anciennes colonies, car De Gaulle à une certitude, la France ne peut être reconnue comme une grande puissance mondiale que si elle est indépendante sur le plan énergétique*¹³ ». C'est donc en toute logique qu'il va revoir sa stratégie d'approche, qui consistera à accompagner ces pays au plan international, tout en gardant et sauvegardant ses intérêts déjà acquis sur cet espace depuis de longue date. Il met alors son dispositif en place dont il confie les missions à deux hommes clef. Pierre Guignomat patron de ELF et Jacques Foccart secrétaire général de l'Élysée et chargé des affaires africaines et tous deux anciens résistants qui vont avec une équipe réduite mettre en œuvre la feuille de route du général dont l'essentiel était de garantir l'indépendance énergétique de la France avec des actions bien précises : *« notre politique était très claire, c'était la défense des régimes en place, d'abord pour éviter l'instabilité politique, par conséquent j'avais les pleins pouvoirs, même y compris pour recommander la désignation de certaines personnes françaises et africaines. C'est-à-dire qu'il m'arrivait de dire à un chef d'État, vous avez autour de vous un gars qui ne vaut pas un clou, il faut l'éliminer, je vous conseille de prendre celui-là, c'est vrai que là, nous étions très directs ! »*¹⁴. Une stratégie claire pour garantir l'indépendance énergétique pétrolifère de la France dont le point central sera l'Algérie avec ELF comme maitresse d'œuvre et qui à la fin de la guerre d'Algérie en 1962 va élire désormais le Gabon comme le nouveau centre des opérations, et agir aussi sur d'autres contrées de l'Afrique. *« La France tire l'essentiel de son pétrole de l'Algérie, or, en 1962, après une guerre fratricide, l'Algérie est devenue indépendante et la France perd son pétrole saharien. Elf a été faite par la richesse saharienne et pschitt tout d'un coup elle est rayée de la carte, alors*

¹² Patrick Benquet, in documentaire France Télévision déjà cité.

¹³ Patrick Benquet, in documentaire France Télévision déjà cité.

¹⁴ Maurice Robert, ancien chef du secteur Afrique du SDECE, in documentaire France Télévision déjà cité.

il a donc fallu rebâtir une nouvelle stratégie pour aller à la conquête du pétrole mondial et si possible d'aller là où il y'en avait¹⁵ ». « Incontestablement le gisement gabonais avait l'air de devenir intéressant et le Gabon va devenir l'axe politique majeur de la politique pétrolière¹⁶ ».

De ce point de vue, l'étroitesse des liens entre la France et son « pré-carré » africain au plus haut sommet des États et des institutions facilite beaucoup les choses. De ce fait, elles seront bien organisées, coordonnées, entretenues et bien suivies notamment par Jacques Foccart et ses collaborateurs qui vont y mettre beaucoup de sérieux. *« Pour assurer cette stabilité et de fait le contrôle de ces États, le général de Gaulle va mettre un système qui s'appuie sur deux hommes, dont il a pu apprécier le dévouement dans le service secret de la résistance : Pierre Guignomat d'abord, le patron de Elf qui a accepté que la compagnie pétrolière devienne le bras armé de la France en Afrique et qu'une partie de ses profits colossaux serve à financer des opérations secrètes dans les anciennes colonies. Et Jacques Foccart qui a été un des artisans du retour au pouvoir du général De Gaulle en 1958. Avec le titre officiel de secrétaire général de l'Élysée chargé des affaires africaines et malgaches, il devient le grand ordonnateur occulte de la politique africaine de la France¹⁷ ».* Ils vont ainsi veiller au grain avec le devoir de bien servir avec dévouement et loyauté le général et la république, finalement dans tous les domaines d'activité. Pendant longtemps, cette politique dite « parallèle » va peaufiner ses rouages faisant des États et des hommes politiques africains et les défaisant au besoin. Ces hommes, convaincus de servir à la fois la France, la politique du général et l'Afrique auront pendant longtemps géré la politique africaine de la France avec *« fermeté et condescendance »* afin de protéger et de sauvegarder les intérêts français mais aussi les intérêts particuliers africains par le maintien, parfois le plus longtemps possible, de dirigeants africains aux commandes de leurs États et institutions. *« Maurice Delaunay sort de la coloniale, l'école nationale de la France d'outremer, il est le prototype de ces serviteurs de l'État qui ont gérés l'empire africain sans état d'âme, sa très longue carrière en Afrique francophone va en faire le témoin privilégié des cinquante années qui mènent des indépendances de 1960 à aujourd'hui¹⁸ ».* Jacques Foccart, Maurice Robert, Maurice Delaunay, Félix Houphouët Boigny, Léopold Sedar Senghor et bien d'autres encore plus contemporains, hommes de l'ombre et ou de lumière, ils furent sans doute très nombreux ces

¹⁵ Albin Chalandon, PDG d'ELF de 1977 à 1983 in documentaire France Télévision déjà cité.

¹⁶ Loïk Le Floch-Prigent, PDG de ELF de 1989 à 1993, in documentaire France Télévision déjà cité.

¹⁷ Patrick Benquet, in documentaire France Télévision déjà cité.

¹⁸ Patrick Benquet, in documentaire France Télévision déjà cité.

français et africains qui, ensemble, ont œuvré à écrire cette histoire franco africaine avec ses spécificités, ses dérives, ses hauts et ses bas et qui suivant certains points de vue restent encore d'actualité. *« Au-delà des haines et des trahisons engendrées par la rivalité politique, la loi du silence doit régner car ici en terre africaine il y a depuis près d'un demi-siècle, trop de complots partagés, trop de coups d'États sanglants organisés, de dictatures protégées, en public rien ne doit filtrer. Autour du président Sarkozy la délégation française est le reflet d'un mélange, d'une connivence qui transcende les époques, les camps politiques et mêlent personnages publics et hommes de l'ombre, politiciens de gauche et de droite, franc-maçons conseillers ayant servis l'ancien et le nouveau président, pléthore de ministres de la coopération, amis d'enfance du président présents en Afrique et aux fonctions inconnues, tous détiennent une part du secret¹⁹ »*.

Ces liens profondément inextricables bâtis en effet parfois sous le sceau du secret, sombrement décrits par Patrick Benquet, dans son film, tendent à y montrer encore l'existence. Néanmoins cette coopération avec son singulier fonctionnement se faisait sur les plans administratif et institutionnel et s'installe juridiquement dès l'entrée en vigueur des accords de coopération à partir de 1958-1961. Elle se met en place pour longtemps et permet un certain nombre d'actions indispensables au fonctionnement institutionnel et organisationnel des nouveaux pays indépendants et objectivement dans l'intérêt bien compris aussi de la France. Elle va afficher ses particularités conformes au souhait du général De Gaulle qui vont caractériser les relations franco-africaines de 1960 à nos jours et contribuer aussi quelque peu à garder un rapprochement de cet ensemble francophone issu de l'histoire. En commençant déjà aux plans économique et monétaire par l'étroite relation entre le franc CFA et le franc français. *« quel que soit l'avenir de l'Afrique francophone à la veille de la V^e République, on ne peut qu'être frappé par l'étroitesse des relations franco-africaines par le biais de la zone franc (convertibilité du franc CFA rattaché au franc par une parité fixe, liberté de transfert des capitaux, réglementation identique du contrôle des changes, mise en commun des devises) qui exprime la solidarité entre la France et les territoires africains. La question est ouverte de savoir à qui profite cette étrange association : d'un côté, la France y trouve un des fondements de son rang de grande puissance par son empire africain, la France n'est pas réduite au seul hexagone, elle y trouve des ressources minières essentielles à la modernisation de son économie, bauxite de Guinée, uranium du Niger. D'un autre côté, la France investit d'importantes sommes d'argent dans le continent, si bien qu'elle est*

¹⁹ Patrick Benquet, in documentaire France Télévision déjà cité.

*d'avantage créancière que débitrice*²⁰ ». Un arrangement économique en aller-retour qui permettait en effet au couple franco-africain de réaliser une circulation monétaire assez « fluidifiée » entre le franc CFA et le franc français et encore de nos jours avec l'euro. Une association vieille de plusieurs années et qui garde encore tous ses secrets, ses avantages et inconvénients aussi sans doute. Les questions restent donc encore entières et les débats des spécialistes et principaux acteurs ne sont pas assez courants autour de ce sujet précis afin de donner à bien comprendre ces choses. Au demeurant lorsqu'ils existent, ils restent muets ou parfois dubitatifs lorsqu'il s'agit véritablement de la situation économique du continent africain et des réelles répercussions qu'une éventuelle difficulté de la monnaie mère peut occasionner. Il en est de même d'un éventuel décrochage d'avec elle. Laissant également des débats entiers entre ceux qui estiment que la position du franc CFA sous le couvert jadis du franc français et maintenant sous l'aile de l'euro garantit une certaine sécurité et les autres qui pensent tout le contraire, arguant que c'est la raison du difficile décollage économique du continent africain. « *Sur le plan des institutions, là aussi, il y a une spécificité française : sur l'insistance du premier ministre Michel Debré, les relations avec les pays de la communauté, puis avec les États africains sont administrés par un ministère ou un secrétariat d'État spécifique, dont la dénomination varie au cours des années, et non par le ministère des Affaires Étrangères. Le secrétariat à la communauté devient en 1961, le ministère de la Coopération, compétent pour l'Afrique noire, ce qui le distingue du ministère des Affaires Étrangères et va être une source de tension entre le Quai d'Orsay et la rue Messieurs pendant trente ans, jusqu'à la décision en 1998 de rattacher définitivement la coopération au ministère des Affaires Étrangères. En réalité, la haute main sur la politique africaine est, par le biais du domaine réservé, une prérogative présidentielle. D'où la personnalisation des rapports marqués par l'importance et la fréquence des voyages des dirigeants africains à Paris*²¹ ». La réciproque est aussi vraie avec les différents voyages en terre africaine des différents présidents qui se sont succédé à la tête de la république française, en commençant par le général De Gaulle et cela jusqu'à nos jours. On note que les sommets franco-africains, qui ont lieu tous les deux ans, permettent aussi à la France et à l'Afrique de faire le tour des questions et remettre les pendules politico-diplomatiques et économiques à l'heure. Mais ce sont ces conflits de compétences entre le Quai d'Orsay et le

²⁰ Vaïsse, M. (2009). Déjà cité. p. 290.

²¹ Vaïsse, M. (2009). Déjà cité. p. 291

ministère de la coopération, ou encore la cellule africaine de l'Élysée qui ont marqué durablement cette politique française en Afrique. Entre les gestionnaires spécifiques de la politique africaine qui rendent compte directement à l'Élysée et les diplomates du Quai d'Orsay en effet, il existait certainement quelques différences de vue et quelques petits comptes à revoir dans la résolution des équations notamment africaines qui ne semblaient pas toujours aisée. « *Le problème n'est pas tant le copinage et le caractère secret de ses activités que dans le fait qu'elles ne concordent pas avec les vues du Quai d'Orsay : c'est très net dans le conflit du Congo-Léopoldville, où les hommes de Foccart font confiance à Moïse Tschombé, à la différence des diplomates. Quant aux relations avec le titulaire de la coopération au sein du gouvernement, elle constitue selon Jean Foyer « en conflits d'attribution, de dénigrement systématique et interventions répétées*²² ». Dans ces conditions assez difficiles où l'on ne parle pas toujours le même langage et où on n'emploie pas toujours les mêmes méthodes, la coopération franco-africaine garde entières ses pratiques et parfois ses secrets, dans tous les domaines. « *Le choix des ambassadeurs est parfois délicat, ainsi, Jacques Foccart insiste pour que les postes d'ambassadeurs soient accordés à des personnalités compétentes en questions africaines, c'est-à-dire d'anciens de l'École nationale de la France d'outre-mer et pas à des gens du ministère des Affaires Étrangères, car, à son avis, le Quai d'Orsay utilise les postes africains pour couronner d'un titre d'ambassadeur des diplomates en fin de carrière qui accumulent les gaffes*²³ ». C'est donc une politique de coopération française en Afrique qui, un demi-siècle durant, a fonctionné parfois dans une certaine conflictualité de compétences entre les acteurs institutionnels français pour répondre aux sollicitations africaines, tout en répondant aux exigences des intérêts français. De 1960 à 1974 et jusqu'en 1998 cette conflictualité institutionnelle est restée omniprésente. Lorsque le 21 juin 1974 le Secrétariat général est supprimé et laisse la place à la cellule africaine, c'est aussi une certaine continuité dans le changement. Jacques Foccart sera le titulaire de ce nouveau réaménagement de la mission africaine pour rendre compte de la politique africaine française aux différents Présidents de la République Française. « *La cellule africaine, installée au 2, rue de l'Élysée, survit à toutes les alternances : sous Valéry Giscard d'Estaing, René Journé, puis Martin Kirs ; Guy Pène de 1981 à 1987, puis Jean Christophe Mitterrand, pendant les septennats de François Mitterrand. Quand*

²² Vaïsse, M. (2009). Déjà cité. p. 292

²³ Vaïsse, M. (2009). Déjà cité. p. 296.

*Jacques Chirac revient à Matignon en 1986, Jacques Foccart reprend du service, et lorsque Jacques Chirac est Président de la république, « l'homme de l'ombre » redevient un conseiller écouté. La cellule africaine est tenue par Michel Dubuc, ambassadeur en Côte d'Ivoire durant quatorze ans, puis par Michel de Bonnacorse²⁴ ». Le rattachement du ministère de la Coopération aux Affaires Étrangères en 1998 clôt, en partie, un épisode assez complexe d'une gestion des affaires franco-africaines qui avait fait de sa spécificité historique la base de ses échanges. Une pratique de rapprochement des individus qui ne constitue plus une exclusivité française de nos jours, tant les autres acteurs internationaux y sont aussi sensibles. Néanmoins, elle semble avoir permis pendant longtemps, comme le soulignent de nombreux analystes et observateurs de la scène africaine, de conduire une certaine politique des échanges franco-africains avec ses circuits et mécanismes économique-diplomatiques et politiques assez particuliers. Une configuration dans laquelle, en effet, la durée de vie des uns et des autres à leurs postes de responsabilités assure la continuité des relations amicales mais constitue, pour certains, la réponse à la difficile gouvernance des politiques africaines et aussi à l'obligation de soutien longtemps accordé aux hommes politiques africains, par une politique française et internationale soucieuse de sauvegarder leurs intérêts propres à travers un double circuit institutionnel mais aussi informel. Une coopération française et africaine en totale immersion dans les pratiques et discours du jeu stratégique et qui vont tendre aussi parfois à montrer et à convaincre de l'impossibilité de l'Afrique à se prendre en main autrement. Ce qui va plus ou moins orienter consciemment ou inconsciemment les comportements et les actions des acteurs, les uns donnant et ou prêtant chaque fois que de besoin aux autres, tout en pensant aux intérêts bien compris à recueillir. «*De Gaulle est parfois agacé des problèmes suscités par les africains... De Gaulle reçoit les chefs d'États africains en visite à Paris venus pour solliciter l'aide ou les investissements français, ou se plaindre des agissements des Français dans leur État, ou encore faire connaître leurs vues ou leurs potins sur leurs homologues... Toutefois, de Gaulle ne manque aucune occasion de vanter les mérites de la Coopération et de la montrer en exemple au monde. Face à une opinion publique critique quant au gaspillage de fonds publics, il l'a justifié inlassablement au nom de la défense de l'intérêt national bien compris*²⁵». Affirmation qui tranche néanmoins avec cette conception très biaisée de la coopération internationale, développée et bien entretenue dans*

²⁴ Vaïsse, M. (2009). Déjà cité. p. 293

²⁵ Vaïsse, M. (2009). Déjà cité.

L'Afrique d'après indépendance, qui perdure encore de nos jours, et qui éclipse celle acceptable d'un moyen d'échange universel somme toute normale où tous les acteurs engagés, pour aider en toute évidence, y sont surtout parce qu'ils y ont intérêt. Sur ce plan, les discours et les actions restent encore à reconstruire en Afrique. Néanmoins, cette offre de coopération, qui répondait aux besoins africains du moment, avait comme contrepartie aussi cette présence physique ou non qui, en elle-même, répondait aux intérêts des acteurs internationaux, dont la volonté était d'y être d'une manière ou d'une autre pour jouer de leur influence et protéger leurs intérêts. La coopération comme moyen d'échange sera donc un tremplin stratégique pour tous les acteurs historiques comme nouveaux pour atteindre l'espace africain. Conformément à la logique classique d'occupation du terrain et de l'espace, la coopération française, qui s'est installée sur ses sites historiquement acquis, se déploie et se met beaucoup plus en avant sur tout le continent. C'est graduellement qu'elle va intéresser toute l'Afrique subsaharienne, et par extension toute l'Afrique avec une évolution aussi dans les formes. Dans ces actions de coopération, le choix du lieu d'implantation est toujours tout aussi stratégique, mais le but final est de couvrir un espace, une région, un continent. Les lieux stratégiques de la coopération française ont varié en fonction des intérêts du moment et des domaines d'activités concernés. Pour exemple, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Tchad, le Ghana, la Haute Volta (Burkina Faso), l'Afrique du Sud, le Zimbabwe, le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Congo, Madagascar etc. ont été, à des moments de l'histoire des relations africaines avec le monde, des endroits stratégiques à partir desquels les acteurs du monde et surtout les Français et les Anglais se sont projetés sur l'ensemble de l'Afrique. Les points clés de la coopération française ont été surtout, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Cameroun, le Tchad, Madagascar, le Niger etc. La Haute Volta, actuel Burkina Faso de par sa position géographique centrale, l'a été à l'époque coloniale où il a constitué un enjeu capital du dispositif de conquête des capitaines Voulet et Chanoine (confère leur conférence à l'institut géographique de Paris, sur leur plan de bataille basé sur le Mossi) et permis de rattacher toutes les conquêtes françaises de l'ouest africain. De nos jours encore, c'est une position géographique centrale du Burkina Faso qui est de plus en plus appréciée et préférée par de nombreux acteurs pour implanter des projets régionaux. Si la part de l'histoire reste présente dans ces choix stratégiques d'implantation des projets et autres interventions, elle cède de plus en plus le pas à d'autres paramètres pour une France dont le rayonnement international constitue l'une des raisons principales de sa politique étrangère. De 1960 à ce jour, c'est aussi un dispositif, avec ses

réformes plurielles, ses nombreux circuits et réseaux officiels ou non, dont la constance première demeure l'étroitesse des liens entre les individus, et qui continue de fonctionner avec plus ou moins d'évolutions, de ruptures et/ou de continuités dans les pratiques, les principes et les stratégies. En somme, c'est une histoire franco-africaine chronologiquement écrite de la colonisation aux indépendances, et à la coopération et à partir de laquelle est né également l'espace linguistique de la Francophonie. Une coopération franco africaine avec sa part de l'histoire, toujours présente, qui évolue à la fois avec des acteurs africains et français, appelant tous à une rupture réelle dans les pratiques et les faits. Une coopération africaine qui s'écrit finalement de plus en plus aujourd'hui de la même façon avec les autres acteurs du monde, le rapprochement restant un paramètre essentiel. La partie française prêche de plus en plus aujourd'hui pour une rupture d'avec les vieilles pratiques et pour une meilleure façon de coopérer qui puisse garder des liens qui demeureront historiquement étroits tout en prenant en compte les techniques modernes de gouvernance où quels que soient les hommes en présence, projets et contrats seront pris avec les mêmes compétences et menés à terme.

De cette coopération française qui s'est néanmoins déployée sur le terrain africain, la coopération militaire, enjeu stratégique de l'époque oblige, a été l'une des plus importantes. Ainsi de cet immense domaine militaire au plus petit qu'a été celui du sport, en passant par les nombreux autres domaines, la formation des cadres en tout genre a été l'une des priorités, et son expertise administrative, technique et technologique mise à contribution. Une mission internationale et française dans les domaines clefs économiques, sociaux, politiques, sanitaires, judiciaires, militaires, culturels, éducatifs, sportifs etc. dans laquelle le Canada viendra à la rescousse plus tard, dans le cadre francophone multilatéral. Dans le domaine de coopération, communément appelé à l'époque « jeunesse et sport », il en a été ainsi avec la CONFEJES comme dénominateur commun. Un domaine de coopération où on trouve une coopération allemande très présente de nos jours.

En conclusion et au-delà de ces polémiques qui ont leur grande part de vérité, on notera qu'au lendemain de ces indépendances, les acteurs africains ont dû composer avec les difficultés et trouver dans les quelques opportunités qu'offrait la coopération internationale, les moyens politiques et économiques de rebâtir et d'ouvrir le continent au monde. Sur ce terrain africain, la coopération partait donc avec ses ambitions mais aussi ses limites de départ parce que les acteurs

africains n'avaient pas toujours les arguments de poids à mettre sur la balance des échanges. Elle aura néanmoins permis, avec ses limites, de réaliser des actions sur le terrain, dont certaines en 50 ans ont connues quelques résultats appréciables. Le cas de la coopération en matière de formation des cadres reste un exemple. Elle a contribué ainsi en partie à mettre à la disposition du continent mais aussi du monde des compétences humaines dans tous les domaines d'activités qui constituent aujourd'hui les premiers atouts du continent africain dans sa bataille de positionnement international. La coopération africaine est restée pendant longtemps en effet entre « *assistance technique et aide* » et montre certes la difficile équité des liens du continent et du monde ; mais il n'en demeure pas moins qu'elle reste encore le moyen d'échange par excellence qui porte en partie le monde et une Afrique encore en difficulté.

1.3. La coopération internationale du bilatéral au multilatéral

Lorsque l'ONU introduisait la coopération internationale en 1945 c'était pour « *créer des conditions de la stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre nations les relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leurs droit à disposer d'eux même. Les Nations-Unies favoriseront : le relèvement du niveau de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ; la solution des problèmes internationaux dans les domaines économiques, social, de la santé publique et autres problèmes connexes ; et la coopération internationale dans le domaine de la culture intellectuelle et de l'éducation ; le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion*²⁶ ». L'organisation internationale va alors lancer son programme élargi d'assistance technique avec l'espoir de contribuer par la coopération à rebâtir économiquement et politiquement les pays en grand besoin de développement à l'exemple des pays européens d'après-guerre sauvés par le plan Marshall. « *Le plan Marshall lancé en juin 1947, de même que le point VI du discours du Président Truman en janvier 1949, donnent l'idée que ce qui est possible pour la reconstruction de l'Europe peut l'être pour « les pays en retard de développement » : une coopération internationale permettra le développement des pays pauvres*²⁷ ». Au lendemain des indépendances et au vu du statut libre du continent africain et de

²⁶ Charte des Nations Unies du 26 juin 1945.

²⁷ Charillon, F. (1945). Les relations internationales. Coopération et aide au développement GABS, notice 19. ONU. p. 145

ses matières premières, des acteurs d'horizons divers vont s'y rendre et c'est à cette occasion que la France resserre ses relations avec ce terrain bien connu. En effet, à la suite de l'espoir suscité par les indépendances, celui du développement était aussi permis et le continent africain accueillait des acteurs pluriels, et la coopération se développa ainsi très vite, devenant un moyen privilégié d'échange et de dialogue entre les acteurs bilatéraux, puis multilatéraux de la scène internationale mais aussi avec un paramètre de taille, celui des motivations des uns et des autres et de leurs intérêts bien compris à sauvegarder et/ou à protéger. *« Le multilatéralisme consiste, pour les États, à élaborer collectivement les règles régissant leurs relations et à conduire des politiques concertées. Il s'oppose au bilatéralisme dans lequel chaque État négocie des arrangements particuliers avec chacun de ses partenaires pris un à un, ainsi qu'à l'unilatéralisme dans lequel un État conduit sa politique, hors des instances de concertation, sans tenir compte de l'avis des autres États²⁸ »*. C'est donc à juste titre que la coopération internationale a été adoptée éventuellement comme l'un des éléments d'une possible évolution du continent africain. Dans cet espace africain, elle va se développer dès lors et de sa forme bilatérale presque quasi exclusive en direction des partenaires bilatéraux historiques des années 1960, se poursuivre sous la forme multilatérale, qui, aujourd'hui, constitue la forme privilégiée des échanges entre les acteurs africains et ceux de la scène internationale. Un ordre multilatéral dit « multilatéralisme » et vu par Smouts comme *« les caractéristiques du nouvel ordre mondial que les États entendaient mettre en place : en matière monétaire, un ordre construit autour du dollar ; en matière économique, un système ouvert dans lequel les échanges commerciaux se développeraient sans entraves ; en matière politique, des mécanismes de coopération qui regrouperaient autour des États-Unis les pays disposés à suivre un certain nombre de règles ; dans les secteurs techniques et sociaux, un maillage serré d'agences spécialisées pour assurer la reconstruction et le développement²⁹ »*. Sur l'espace africain, cette forme multilatérale qui engage surtout les institutions et organisations internationales est devenue un aspect préférentiel des échanges internationaux. Elle semble limiter quelque peu les influences engendrées par les réalités de la coopération bilatérale constatées parfois sur le terrain des échanges. *« Les politiques de coopération ont notamment contribué à la construction d'alliances et de zones d'influence, alors même que leur objectif affiché était le « développement » des États bénéficiaires³⁰ »*. Si la volonté d'agir au nom du

²⁸ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Dictionnaire des relations internationales. Dalloz.

²⁹ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 356

³⁰ Charillon, F. (1945). Les relations internationales. Déjà cité. p. 145

développement a guidé l'institutionnalisation de la coopération internationale, la forme bilatérale privilégiée au départ, va montrer ses contraintes, au fil du temps, dans une Afrique nouvellement indépendante aux énormes besoins et/ou l'égalité position avec les acteurs internationaux dans les négociations et les échanges n'était pas encore acquise, laissant libre cours aux acteurs internationaux d'user et d'exercer leurs influences au quotidien au nom de leur intérêts sur ces acteurs africains. Les résultats des échanges vont en être affectés, conduisant les uns et les autres à chercher les voies et les moyens de réduire leurs impacts en diversifiant les formes de coopération. C'est ainsi que progressivement cette forme de coopération multilatérale, qui engage ce partenariat porté par les institutions, organisations internationales et intergouvernementales, s'impose. Considérée comme une forme d'action à même de réduire à la fois les influences, les incertitudes de communication dans les échanges, et de mutualiser les moyens des acteurs bilatéraux, elle s'impose finalement avec beaucoup plus de force dans cet espace africain, contribuant à améliorer les résultats des échanges. Cette coopération multilatérale doit aussi son essor à l'importante institutionnalisation qui s'enclenche à la suite de la création de l'ONU et qui favorise celle de beaucoup d'autres institutions au plan international et africain, parmi lesquels on peut nommer le FMI (Fond Monétaire International), la BM (Banque Mondiale), l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce), l'UNESCO, le GATT (General Agreement on Tariffs and Trade-1947), l'OTAN, l'OIF, la CONFEJES, le Commonwealth, le CSSA, l'OUA- UA etc. Ces organisations et institutions internationales et bien d'autres seront spécialisées dans des domaines divers et pluriels : politique, économique, social, militaire, culturel, sportif etc. Nées en pleine Guerre Froide, pour la plupart, ces institutions vont en fonction de leurs compétences, visions ou conceptions des choses, gérer le monde ou une partie de celui-ci. C'est un contexte d'institutionnalisation qui signe d'une certaine manière la naissance des grandes institutions actuelles. À ce titre, le FMI, la Banque Mondiale, l'OMC par exemple régulent économiquement et financièrement le monde pour lui éviter de nouveaux désagréments économiques et s'occupent d'aider les pays pauvres et de promouvoir la démocratie dans le monde. L'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture), organe spécialisé de l'ONU est née dans ce contexte d'après-guerre où des hommes, au nom de leurs idées ont entraîné dans leur haine des autres, les pires moments de privation de liberté pour d'autres hommes et menacé la paix du monde. Conformément à ce contexte et aux convictions profondes qui ont contribué à sa création, elle met au service du monde ses compétences par la science,

l'éducation et la culture, afin de jouer sa partition dans la recherche permanente de la paix, consciente que, « *les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix*³¹ ». Fort de ce constat, l'UNESCO fait de la réciprocité du dialogue entre les hommes et les nations un élément primordial de son action à travers la promotion des cultures du monde, de l'éducation pour tous, de la science, pour enrayer l'ignorance, permettre aux hommes d'accéder au savoir et apprendre à connaître leurs semblables au-delà de leurs frontières respectives. « *Les États signataires de cette convention résolus à assurer à tous le plein et égal accès à l'éducation, la libre poursuite de la vérité objective, et le libre échange des idées et des connaissances, décident de développer et de multiplier les relations entre leurs peuples en vue de se mieux comprendre et d'acquérir une connaissance plus précise et plus vraie de leurs coutumes respectives*³² ». Mieux se comprendre pour sauver la paix dans le monde, une ambition qui rejoint celle du sport qui est aussi celle de faire par le sport un monde juste et pacifique dans la compréhension mutuelle des acteurs de ce monde. Une charte internationale de l'éducation physique et le sport voit d'ailleurs le jour en 1978 au sein de l'UNESCO avec pour objectif de contribuer à faire du droit d'accès à l'éducation physique et au sport une réalité pour tout citoyen du monde.

Au sein de l'ONU, le Bureau des Nations Unies pour le sport permet à l'organisation de faire la promotion du sport auprès de ses pays membres et d'entretenir, à travers accords et conventions, des relations de coopération avec de nombreux autres acteurs (organisations internationales, organisations sportives internationales, nationales, société civile, académique, medias etc.) afin de les mobiliser au service du sport désormais vu par l'organisation onusienne comme un moyen de dialogue. Koffi Annan confirme : « *Le sport est une langue universelle. Au mieux de ses capacités, il a un pouvoir fédérateur, unissant les gens, quels que soient leurs origines, leur milieu social, leurs convictions religieuses ou leur situation économique. Et lorsque des jeunes participent à des activités sportives ou ont accès à l'éducation physique, ils peuvent déborder d'enthousiasme, tout en apprenant les idéaux de l'esprit d'équipe et de la tolérance. C'est pourquoi l'Organisation des Nations Unies se tourne de plus en plus vers le monde du sport pour y trouver un soutien dans son œuvre en faveur de la paix, et dans ses efforts pour atteindre les*

³¹ UNESCO. (2004). Textes fondamentaux. Ed UNESCO. Paris. p. 7

³² UNESCO. (2004). Textes fondamentaux. Déjà cité. p. 7

objectifs de développement du Millénaire³³ ». Pour Ban Ki-Moon, « le sport apparaît de plus en plus comme un important moyen permettant d'aider les Nations-Unies à atteindre leurs buts, en particulier les objectifs du millénaire pour le développement (...) en intégrant de manière systématique le sport dans ses programmes en faveur du développement et de la paix, l'organisation peut mettre à profit un outil économique et de grande portée grâce auquel nous pouvons créer un monde meilleur³⁴ ». L'Union Européenne prend également en considération cette dimension universelle du sport. Son rôle de dialogue, de coopération, ses dimensions économiques, éducatives, politiques, professionnelles est un élément de régulation de politique sportive entre ses membres. Ainsi au sein de la direction générale de l'éducation et de la culture de l'union, une unité « Sport » se charge de mettre en œuvre la politique sportive de l'espace européen « Sa mission consiste à développer la dimension européenne du sport dans les limites des compétences établies par les traités. Plus concrètement, l'unité est chargée de la mise en place et la coordination générale du plan d'action "Pierre de Coubertin" qui accompagne le livre blanc sur le sport, en coopération avec d'autres directions générales de la Commission. Dans ce cadre, elle contribue à la coopération politique entre les États membres de l'UE dans le domaine du sport, entretient un dialogue structuré avec les mouvements sportifs et soutient l'échange de bonnes pratiques entre les différentes parties prenantes. La mission de l'unité est aussi d'assurer que la spécificité du sport est prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques européennes concernées, notamment la concurrence, le marché intérieur, l'emploi et les affaires sociales, la justice, la liberté et la sécurité, la politique régionale, la protection de la santé et du consommateur, l'éducation et la jeunesse, l'environnement et les relations extérieures³⁵ ». C'est donc une dimension sportive européenne avec un fonctionnement à la fois commun mais aussi propre à chaque État membre. Elle a pris progressivement de l'importance, affichant ainsi quelques dates repères comme, en 1995 l'affaire Bosman, le traité d'Amsterdam et la première conférence sur le sport d'Athènes en 1999, l'année européenne de l'éducation par le sport en 2004, la réunion des ministres de l'Éducation, de la Culture, et de la Jeunesse de l'UE en 2003, le projet sur la fonction éducative du sport etc. La dimension juridique du sport prend en compte la dimension économique, commerciale, politique etc. du sport. « En 1974, la Cour européenne de justice a décidé que le sport relèverait de la juridiction du droit communautaire,

³³ Koffi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU. 5 novembre 2004. Journée internationale du sport et de l'EPS

³⁴ Ban Ki-Moon, secrétaire général de l'ONU.

³⁵ Source : Commission Union Européenne. Unité « Sport ».

notamment en ce qui concerne les droits fondamentaux tels que la libre circulation des personnes. Depuis 1999, la Commission Prodi a engagé un dialogue fructueux avec des organisations sportives afin de les aider à s'adapter à différents styles de management et à satisfaire aux nouvelles exigences de la libre concurrence et de la responsabilité financière³⁶ ».

Avec toutes ces institutions, la coopération multilatérale dans tous les domaines va se développer progressivement aux côtés de celle bilatérale, qui va de plus en plus lui déléguer certaines de ses prérogatives. Aujourd'hui, ces institutions financières, politiques, sportives, de sécurité, commerciales etc. s'occupent d'accompagner la presque totalité des projets de développement des pays africains et de réguler par les nombreux plans d'ajustement et de redressement leurs finances et l'ensemble de leur projets.

C'est aussi une période où toutes les causes diverses vont être défendues et l'Afrique va à travers les institutions spécialisées de l'ONU mais aussi par les siennes, faire avancer quelques causes. L'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) crée dans le but de mener le combat politique des indépendances va s'investir et mener à terme son combat jusqu'à la libération totale du continent. Cette institution panafricaniste, née avec les pères des indépendances va se muer en 1999 en UA (Union Africaine). La coopération, l'intégration régionale et la paix sont entre autres les actions menées par cette institution de nos jours. Elle porte toujours le vieux rêve de l'ultime unification du continent, initié par ses créateurs et qui demeure aussi celui de nombreuses générations d'africains après eux. Ces combats politiques ont intéressé tous les domaines et le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA), alors organe spécialisé de l'Unité Africaine, en a été le porte-drapeau. Il a rempli également sa mission par un combat sans relâche contre l'apartheid dans le sport et en faveur d'une véritable politique sportive du continent africain. Née dans des circonstances assez difficiles selon certains, sur fond d'une difficile coopération avec le CIO qui tardait à donner son quitus à l'organisation des jeux régionaux africains voulus par les africains, le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA) va finalement, contre toute logique, organiser les jeux régionaux africains à la place de l'ACNOA qui, elle, en tant qu'organe du CIO était dans son rôle. Avec ses combats divers, le CSSA, après s'être employé à organiser une politique sportive continentale africaine a mené jusqu'au bout son ultime combat contre l'apartheid dans le sport. Cette institution de politique sportive, dont le rôle à un moment donné a été jugé comme en

³⁶ L'Union Européenne et le sport. Magazine de la culture et du sport n°23 2004 ISSN 1023-3717

doublon avec d'autres institutions sportives africaines, est aujourd'hui dissoute. En 2012 en lieu et place du CSSA, une autre institution va lui succéder avec sans doute de nouveaux combats.

Dans l'ensemble, ce sont des institutions multilatérales qui contribuent sur plus de cinquante ans de coopération avec le monde, à développer et placer la coopération multilatérale au cœur des échanges internationaux de l'Afrique. Par la coopération multilatérale, c'est une mutualisation des moyens et des efforts des acteurs bilatéraux pour plus de cohérence, d'efficacité dans la coopération internationale, qui s'est imposée. Il s'agissait aussi pour ces acteurs de réduire économiquement le coût des échanges internationaux en mettant ensemble les actions et les efforts d'investissement. Les institutions multilatérales reçoivent ainsi par délégation le pouvoir d'agir au nom des États membres qui les composent. Elles sont aujourd'hui incontournables et portent la forme la plus privilégiée de la coopération internationale africaine, avec toujours une forme bilatérale qui joue son rôle dans une certaine complémentarité et, au-delà de laquelle, la coopération internationale continue son évolution avec l'action des collectivités territoriales dite « coopérations décentralisées », et celle des acteurs non gouvernementaux (ONG). En effet, la fin des années 1990, la mondialisation et la globalisation montrent tous ces acteurs dans leurs diversités, dans les actions et mobilité dans le monde et surtout sur la scène africaine : États, individualités, institutions publiques ou privées, groupes associatifs, mécènes, ONG (Organisations Non Gouvernementales). Ces derniers acteurs assez particuliers à qui les acteurs étatiques, intergouvernementaux et mécènes délèguent également leur rôle à coup de subventions pour des actions diverses et des missions très souvent de courte durée et à coût réduit, ne sont pas toujours à l'abri des influences de leurs investisseurs. Une délégation de rôle, pour certains, qui englobe également celui des influences et de la non indépendance. Des acteurs indispensables pour leur grande mobilité, mais avec néanmoins sur le terrain de nombreux manquements et des résultats, qui laissent parfois plus d'un observateur sur sa faim. C'est donc cet ensemble de flux importants d'acteurs, avec leurs règles et codes de fonctionnement, qui offrent leurs services et répondent aux diverses demandes d'un continent que les acteurs africains, notamment étatiques, tentent tant bien que mal de réguler. En somme, c'est aussi une coopération internationale, dont la lecture s'enrichit avec celle engagée en Afrique par la coopération française.

1.4. La coopération internationale et française, un moyen stratégique de la Guerre Froide en Afrique

Si la coopération internationale reste ce moyen d'échange et de dialogue possible pour le monde et ses acteurs, elle constitue aussi le moyen par lequel ses acteurs s'appuient régulièrement pour exercer au quotidien des influences les uns sur les autres. Une réalité nettement observable dans les échanges internationaux et franco-africains, surtout après les indépendances de 1960. Pour les acteurs internationaux, dès la Guerre Froide, les jeux et stratégies politiques ont été la règle essentielle du jeu international et ils firent de la coopération un élément préférentiel d'influence de leurs relations et de celles avec les acteurs africains.

Une période bien agitée de Guerre Froide avec ses manques de convergence de vue entre acteurs et qui a fait de la coopération internationale le moyen d'échange géopolitique et stratégique par excellence dans les relations entre les Nations et les Hommes. Un accompagnement à la fois mondial et français pour l'Afrique par la coopération qui a été ce remue-ménage de l'époque au gré des alliances, des oppositions, des rivalités, des influences quotidiennes et qui ont parfois affecté durablement l'efficacité de certains échanges ainsi que les résultats attendus. « *Comment ne pas voir dans la Guerre Froide, un état de guerre "hobbien", défini comme la situation de deux États vivants dans une continuelle suspicion, dans la situation et la posture des gladiateurs, leurs armes pointées, les yeux de chacun fixés sur l'autre, dans une continuelle veillée d'armes, leurs frontières fortifiées, leurs canons braqués sur tous les pays qui les entourent*³⁷ » ? La Guerre Froide fut, en effet, un moment de positionnement stratégique, politique, idéologique et social, international où les acteurs internationaux vont diviser le monde et se mesurer les uns aux autres sur l'espace africain. A la tête de cette compétition mondiale, les États-Unis et l'ex-Union Soviétique, respectivement comme tête de liste, vont embarquer les autres pour d'énormes tournois de jeux stratégiques avec leurs règles assez particulières où il fallait pour exister, penser et fonctionner au nom de leurs conceptions du monde. Deux visions diamétralement opposées et derrière lesquelles les autres nations ont dû se bien ranger en « *ordre serré* » !

Des compétitions entre acteurs du monde de 1947 à 1989/90/91 avec des règles du jeu qui ne respectaient pas toujours les normes et au cœur desquelles vont se retrouver le continent africain, ses acteurs, sa coopération tous domaines confondus ! Smouts, Battistella et Vennesson,

³⁷ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 267

expliquent cette période de Guerre Froide assez compliquée « *par l'hostilité politique entre l'URSS et les États-Unis, par l'incompatibilité de deux messianismes idéologiques. Les États-Unis sont la principale démocratie du marché, alors que l'URSS se proclame patrie du socialisme : si les deux s'opposent, c'est aussi parce que les États-Unis se doivent de défendre le monde libre contre le totalitarisme communiste, alors que l'URSS s'estime chargée de mettre un terme à l'exploitation capitaliste*³⁸ ». La méfiance entre Américains et Soviétiques était totale et à son summum. Les actions soviétiques d'après guerres, étaient jugées expansionnistes par les américains et leurs alliés, et les soviétiques de leur côté considéraient la création de l'OTAN ainsi que le plan Marshall comme inamicaux et provocateurs de la part des américains. « *Les décideurs américains et soviétiques ont tendance à analyser tout ce qui se passe en noir et blanc ; s'imaginant eux-mêmes animés des meilleures intentions, ils soupçonnent derrière chaque action de leur adversaire la mauvaise foi, et ces perceptions finissent par se transformer en prophéties auto-réalisantes*³⁹ ». « Mauvaise foi et perceptions auto-réalisantes », en effet, réciproquement intégrées et vécues par toutes les parties de la même façon en cette période assez compliquée. chacune de ces deux puissances s'est employée avec ses membres respectifs à dicter à l'autre sa façon de voir et de concevoir le monde. Une rivalité qui reste omniprésente jusque dans les années 1989/1990/1991. Tout au long de cette Guerre Froide, avec ses nombreux conflits régionaux, le continent africain dans son statut historique de zone d'influence ou encore de pré-carré pour d'autres va vivre dans son ensemble cette période de rivalités avec ses graves événements tels « *la doctrine Truman et la crise de Cuba (47-62), la Coexistence pacifique, détente, coopération (1962-1975- téléphone rouge, CSCE de Helsinki), le Refroidissement, le réchauffement annonçant finalement la fin de la Guerre Froide (75-89/91)*⁴⁰ ». Comme dérivés événementiels de la Guerre Froide, ils vont fournir de la substance à tous ces acteurs internationaux pour se régler réciproquement de très nombreux comptes politiques, idéologiques économiques, diplomatiques. Une position nettement relevée par les analystes et observateurs jusque dans les votes à l'ONU. À ce sujet, l'exemple français avec ses ex-colonies, est illustratif. La France va bénéficier pendant longtemps de l'appui de sa zone francophone africaine qui constituait une grande réserve de voix, assez confortable pour se sortir parfois de certains

³⁸ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité.. p. 265

³⁹ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 266

⁴⁰ Attar, F (2009). Dictionnaire des Relations Internationales. Seuil. p. 435

mauvais pas, se mettre ainsi à l'abri des votes sanctions de l'ONU et renforcer du même coup sa position internationale déjà grandement assurée par sa force nucléaire.

La Guerre Froide fut aussi cette période où s'engage aussi une lutte sans merci, contre le communisme au nom de la politique américaine du « containment », à laquelle la France est invitée par les Américains à se remettre activement sur le terrain africain. *« Elle a été investie par les États-Unis du rôle de gendarme sur le continent noir ; elle est libre d'y faire régner l'ordre occidental par tous les moyens dans le silence complice des autres nations. Tous les régimes séduits par les discours émancipateurs de Moscou seront impitoyablement combattus par des opérations relevant le plus souvent des services secrets⁴¹ »*. Une période particulièrement trouble où la fameuse politique parallèle dite de la « France-Afrique », répond en effet présente et permet à la France de jouer sa partition au nom de ses intérêts propres et de ceux de ces alliés en s'acquittant de cette mission qui lui avait été clairement confiée. On assistera alors à la période africaine des déstabilisations politiques et économiques, des assassinats etc. (Guinée, Cameroun...). Avec la Grande-Bretagne et la France, c'est presque tout le continent africain qui est ainsi couvert et la Guerre Froide peut continuer à battre son plein et réunir tous ses acteurs, chacun convaincu de sauver idéologiquement et politiquement le monde du péril que représentaient les idées de l'autre et réciproquement. *L'« Hostilité est renforcée par le fait que, vu de Washington, une démocratie, en soi pacifique, doit se défendre contre un régime que sa doctrine révolutionnaire pousse à recourir à la guerre pour répandre le Socialisme dans le monde- d'où la nécessité d'endiguer le communisme ; vu de Moscou, c'est le capitalisme qui est par définition agressif, tant il ne peut que par la force empêcher la victoire finale du Socialisme, qui va dans le sens de l'histoire- l'endiguement devient ainsi synonyme de croisade anti-communiste, de tentative d'encerclement, de l'URSS qu'il faut briser⁴² »*. Un véritable langage de sourd entre deux puissances avec les leurs derrière eux, des visions politique, sociale et idéologique différentes, des batailles rangées entre deux parties sur tous les terrains du monde. Au nom de leurs intérêts communs et particuliers, ces acteurs tirent le monde entier en veille entre 1947 et 1991. C'est dans ce contexte assez mouvementé que l'espace africain va s'offrir à eux pour ces compétitions dans lesquelles où finalement les acteurs africains sont parfois les victimes collatérales de certains événements. Les acteurs internationaux dans leur ensemble se

⁴¹ Patrick Benquet, in documentaire France Télévision déjà cité.

⁴² Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 266

servent ainsi de la coopération internationale pour atteindre leurs objectifs et au nom de ce combat commun, la France et la Grande Bretagne s'y appliquent. La participation française se fait par une continuité de son engagement sur le terrain africain et la politique dite « de la France-Afrique » trouve son terrain d'action par excellence. Un jeu stratégique, autour de ce moyen d'échange qui va consister à se rendre utile, voire indispensable, par la coopération et qui va leur permettre de se donner discrètement, ou à découvert de nombreux coups sur le terrain principalement africain où les besoins étaient certes énormes à l'époque mais où les autres acteurs trouvaient aussi matière à satisfaire les leurs.

L'entrée des soviétiques dans l'espace africain se fait cependant par le fait des indépendances, de la Guerre Froide, mais aussi et surtout par quelques hommes politiques et intellectuels africains séduits par les idées communistes. C'est un accès qui a été facilité aussi par les cubains qui ont constitués un support d'implantation pour les soviétiques. Pour la partie alliée et française, il fallait réagir et empêcher une telle arrivée, dommageable en tout point de vue sur ce continent, entier de ses ressources et de sa population politiquement et idéologiquement encore convertible. Dans tous les cas, c'était une présence soviétique considérée comme un danger potentiel pour la paix et la liberté du monde en ces temps de Guerre Froide et par conséquent ne pouvait être acceptée ni par les Alliées et surtout pas par les français. Il fallait absolument maîtriser le terrain et la situation par tous les moyens. Outre quelques coups bien tordus d'une période avec son insuffisance de règles, la coopération était la bienvenue et convenait à la situation, partout où les besoins le commandaient, dans les domaines les plus divers avec des actions plus ou moins significatives : « *contenir pour mieux endiguer* ».

La partie soviétique fait de même, lorsque qu'elle parvient enfin à se frayer un passage. Avec sa coopération, c'est « un appel à gauche toute » à une Afrique nouvellement indépendante, et dont les premiers hommes politiques désiraient essayer autre chose ou mettre finalement en œuvre leurs idées. « *Pendant cette période, j'étais immergé dans un milieu où l'idéologie marxiste prévalait nettement. Les étudiants africains de l'époque étaient plus ou moins marqués par cette idéologie du fait de la Guerre Froide. Nous étions des « sujets coloniaux » avec une superstructure intellectuelle qui était incompatible avec cette condition. Le Marxisme démasquait les réalités camouflées et décodait les discours aliénant d'alibis. Il affichait un volontarisme capable de faire l'histoire, de transformer les sociétés et d'aller vers l'élaboration, la création*

d'un « homme nouveau. ». Il y avait donc à la fois la lutte concrète, le rejet radical du statu quo. C'était le type d'engagement exigé par notre condition d'Africains à ce moment-là. En même temps j'ai été très marqué par Emmanuel Mounier un chrétien, un philosophe chrétien qui a retenu beaucoup d'éléments de la tradition européenne de l'esprit critique et de lutte pour libérer la personne humaine de toutes les formes d'oppression et d'obscurantisme⁴³ ». C'est donc dans cette Afrique avec ses réalités idéologiques naissantes que les soviétiques engagent leurs actions pour une Afrique communiste et socialiste, ralliant avec plus ou moins d'entrain la Guinée de Sékou Touré, Madagascar de Ratsiraka, l'Angola, l'Algérie avec le FNL, le Congo de Marien N'Gouabi, la Libye, le Mozambique, l'Éthiopie, Le Ghana de N'Krumah, l'Égypte de Nasser etc. Des sollicitations politiques, idéologiques soviétiques à l'adresse du continent africain qui ne sont pas du tout appréciées par la France qui dans le cadre du combat commun du « containement » et de son histoire propre, était sur son terrain, bien décidée à y rester et à dissuader quiconque de s'y installer. Pour ce faire, elle va entreprendre une véritable stratégie basée sur une forte influence de sa coopération sur l'ensemble des pays du continent. Ainsi, partant de l'Afrique francophone et parfois au-delà, elle va aller partout où les circonstances exigeaient sa présence, et du plus au moins nanti de ces pays elle va œuvrer autant que possible à combler les besoins existentiels, afin d'évincer la tentation russe ou assimilé eet sauvegarder ainsi l'intérêt commun des Alliés mais aussi les siens. Une règle de jeu qui était tout aussi valable et applicable aux autres membres alliés de la France, lorsque qu'il était question de ses intérêts propres. C'est conformément à cette logique de sauvegarde et de défense des intérêts communs et particuliers que son dispositif de coopération s'est déployé couvrant de très nombreux domaines, du petit poucet sportif au très grand domaine militaire.

Néanmoins, Les Soviétiques et leurs alliés, Cubains, Chinois etc. ne s'avouèrent pas vaincus. Ils appliquèrent la même stratégie que les autres puisque d'autres candidats au communisme et au socialisme continueront à répondre à leurs appels, même si ce fut de courte durée. Ces pays et ces hommes politiques africains vont tenter de porter ces discours soviétiques, très communistes, chargeant lourdement au passage l'occident et son colonialisme qui selon eux, portent la responsabilité de l'effroyable condition du continent africain ! Et, ils vont appeler de ce fait à construire une Afrique nouvelle, anticapitaliste, anti-impérialiste etc. La toute dernière expérience juste avant la fin de la Guerre Froide a été celle de la révolution de Haute Volta (Burkina Faso) le

⁴³ Ky Zerbo, J (2004). À quand l'Afrique ? L'Aube.

4 août 1983, menée par ces deux charismatiques capitaines Blaise Compaoré et Thomas Sankara. C'est à cette occasion qu'un an plus tard, soit en 1984, ce pays prendra son actuel nom de Burkina Faso, se dotant au passage d'un nouvel hymne national et d'une nouvelle devise. Ainsi, la « fière Volta de nos aïeux » fait place au « Dytanié » ou hymne de la victoire. Comme devise, « la patrie ou la mort, nous vaincrons » fait son entrée en lieu et place de l'unité « travail justice » alors en cours depuis les indépendances. Cette révolution fut de courte durée puisqu'en 1987 soit 4 ans plus tard, elle était rectifiée, par une partie des révolutionnaires avec l'actuel Président Blaise Compaoré, qui redonnait alors une autre orientation à la politique du Burkina Faso, cette fois-ci sur le ton d'un libéralisme politique et économique encore en cours. Une nouvelle constitution est ainsi adoptée en 1991, les élections régulièrement organisées et une longue gouvernance avec ses évolutions sans alternance, ses quelques timides réformes, dont de nouvelles annoncées pour 2012.

Dans l'ensemble les options communiste ou socialiste africaines, auront pour la plupart vécu parfois, la durée de vie d'un feu de paille, emportant ensuite sur leurs déclin le plus souvent leurs concepteurs. Ces hommes politiques, qui les ont portés ont connu eux aussi parfois des fortunes diverses, période de Guerre Froide oblige avec ses victimes, certains y perdront même la vie, tant la bataille idéologique était féroce avec très peu de règles. D'autres, avec de la chance et beaucoup d'astuces s'en sortent plus ou moins indemnes, pas sans mal, déjouant vrais ou faux complots. C'est ainsi que certains d'entre eux fabriquèrent très souvent des systèmes et des régimes politiques qui finirent par causer du tort à leurs propres concitoyens. Néanmoins, si certains de ces hommes politiques ont fini par poser des actes à l'exact opposé de ce qui avait guidé leur action initiale, d'autres resteront définitivement de vrais héros, pour leur pays et souvent pour une jeunesse africaine en quête parfois de repères.

Au plan international, c'est une Guerre Froide qui avec, de nouvelles menaces pour la paix du monde avec ces deux camps belligérants. Le camp « Américains et Alliés » convaincu que le communisme était la pire des choses, qu'il fallait absolument l'endiguer et les Soviétiques qui trouvent la parade dans un capitalisme inacceptable. Le reste du monde devait par contre s'aligner de gré ou de force, entre deux positions et conceptions du monde droite-gauche, à l'opposée l'une de l'autre, afin de trouver son salut ! Une protection essentielle et vitale pour les pays africains qui cependant, contre toute attente, optent dans leur grande majorité pour une

troisième voie, celle du non-alignement, comme pour signifier leur désaccord à ce caractère obligatoire du choix idéologique qui leur était imposé. Ils ne tiendront certes pas longtemps dans cette volonté de neutralité mais après ce petit parcours de la conférence de Bandung en 1955, au mouvement du non-alignement de 1956, ils finirent par s'engager dans les mouvements dits « du tiers monde » qui vont être d'un grand secours et vont leur permettre de se sortir de quelques situations difficiles, de se mettre parfois hors de portée des querelles et d'échapper ainsi parfois aux trop fortes influences des acteurs internationaux. Cette volonté de neutralité a été difficile à tenir pour tous ces pays. Ils ont dû rejoindre l'une ou l'autre partie, mais auront affiché leur propre couleur et même essayer de tirer quelques avantages de cette position assez inconfortable, adhérant ou non aux propositions qui leur étaient adressées par les deux parties. De nos jours, ces influences continuent à s'exprimer à l'endroit des acteurs africains avec moins d'ampleur, mais elles demeurent constamment présentes. Il existe de plus en plus, une volonté des acteurs africains d'y faire face et de ne pas rester des inactifs consentants, même si, au regard du contexte actuel, les équations internationales demeurent complexes et la position des acteurs africains toujours aussi difficile au vu des difficultés économiques et politiques actuelles du continent.

En somme, la coopération internationale, dès son lancement par la charte de l'ONU en 1945, et conformément aux objectifs qui lui étaient assignés, reste ce véritablement moyen d'échange et de dialogue international, sous ses nombreuses formules bilatérales, multilatérales et décentralisées. De 1960 jusqu'à aujourd'hui, elle joue un rôle capital en Afrique. Entre réussite et échec, elle traverse la période de la Guerre Froide avec ses turbulences et dans ses sollicitations les plus diverses jusqu'à la chute du mur de Berlin et la fin du système soviétique qui signent la fin de la Guerre Froide et changent la donne au niveau international. Ainsi d'une bipolarité avec Américains et Soviétiques à une certaine multipolarité ou unipolarité américaine, la coopération internationale consacre une grande ouverture du monde, et surtout celle de l'espace africain qui, déjà, en 1960, avait connu sa première extension lors des indépendances avec l'entrée des nouveaux acteurs aux côtés des « historiques ». En 2010, c'est une coopération internationale africaine avec ses singularités et surtout ses particularités françaises qui signe une durée d'action avec une Afrique souveraine sur plus d'une cinquantaine années, permettant à cette recherche d'en chercher les évolutions de 1960 à 2010. L'approche libérale offre des pistes pour lire cet outil d'échange stratégique de la Guerre Froide dans ses dimensions politiques, diplomatiques, économiques, idéologiques, culturelles, sportives etc. Dans un débat contradictoire avec les autres

approches théoriques, elle va nourrir le cadre théorique de cette recherche sur la coopération internationale qui demeure encore présente en Afrique et réunit tout un monde plus d'un demi-siècle plus tard au nom de l'histoire ou non, de l'intérêt bien compris, du développement, etc. Des acteurs internationaux qui continuent de nouer au quotidien des liens, mettent quelques subtiles pressions les uns aux autres et dont l'impact sur les acteurs spécifiquement africains demeure assez important.

Les institutions et organisations internationales, intergouvernementales, politiques, économiques, militaires, culturelles, ont vécues frénétiquement la Guerre Froide avec son jeu stratégique, Elle s'invite également dans les institutions et organisations sportives, permettant aux acteurs sportifs de se donner aussi de nombreuses répliques, dans les actions quotidiennes au sein de des institutions sportives et cela conformément à leur vision du monde et intérêts premiers. C'est avec une certaine régularité dans les rivalités et les influences diverses que les actions de coopération vont se faire aussi en Afrique.

2. LE SPORT ET LA COOPÉRATION SPORTIVE AU CŒUR DU JEU STRATÉGIQUE MONDIAL

Le sport va être un élément stratégique important au cœur des relations entre les acteurs bilatéraux et multilatéraux de l'espace international qui vont se servir de la coopération sportive comme moyen stratégique majeur de leur politique nationale et internationale et déployer également leurs rivalités au sein des institutions et organisations sportives internationales. De la première Guerre Mondiale, avec l'exemple des jeux interalliés, à nos jours, de nombreux événements vont marquer l'espace africain : les tentatives du CIO d'organiser les premiers jeux régionaux africains d'Alger en 1925 et d'Alexandrie en 1927 ; l'adhésion des pays africains au CIO en 1960 à la faveur des indépendances ; la création du ministère français de la Coopération en 1961 qui va par la suite porter en son sein la coopération sportive dite « Jeunesse et Sport » et considérée comme telle à partir de 1978 ; le CSSA et son historique combat sportif au côté de l'OUA et de l'UA ; l'organisation des jeux africains de 1965 ; l'action de la CONFESJES et du CONFEMEN dans l'espace sportif et de l'éducation physique francophone africain ; la création de Solidarité Internationale Olympique en 1970 et son rôle dans le sport africain ; le rôle de

l'UNESCO dans la promotion de l'Éducation Physique et Sportive, celui du Bureau des Nations Unies pour le Sport et la Paix ; l'action de l'UE dans le sport ; le rôle actuel de la CEDAO dans le sport pour la paix et l'intégration sous régionale de l'Afrique, etc.

Le sport est en effet un élément ayant une importante visibilité médiatique internationale et nationale et les événements sportifs vont alimenter les jeux stratégiques de la Guerre Froide et inscrire quelques lignes de l'histoire sportive internationale et du continent africain. Ainsi depuis 1945, il a permis aux différents acteurs de jouer de façon tout aussi stratégique que dans les autres domaines de coopération. Ils vont tous amener leurs rivalités sur le terrain sportif avec une volonté bien affichée de marquer plus ou moins durablement leur présence par des actions et des réalisations d'infrastructures. *« En 1945, la division du monde en deux blocs aux orientations politiques et économiques différentes précipite le début d'une nouvelle ère marquée par une course à l'armement mais où les armes sont en réalité essentiellement diplomatiques, culturelle et scientifiques. Le sport devient l'un des arguments de cette Guerre Froide peu de temps après, lorsque l'URSS sollicite son admission au CIO en 1951 et participe l'année suivante aux Jeux Olympiques d'Helsinki⁴⁴ »*. Une rivalité que l'on va retrouver au niveau des institutions et organisations sportives, au sein du CIO comme parmi tant d'autres. Ainsi, dans la Commission d'Aide Internationale au Sport, les rivalités vont se faire jour et tenir en haleine pendant longtemps les acteurs au sein de l'institution olympique. Finalement, la gestion de cette organisation est confiée au comte de Beaumont. Elle devient l'actuelle « solidarité olympique » qui deviendra porteuse de nombreux enjeux et deviendra donc un élément stratégique important pour rallier les nouveaux venus du monde sportif, politique et diplomatique du continent africain. Les rivalités se jouaient entre les acteurs et celles entre Anglais et Français vont se poursuivre également dans les espaces linguistiques de la Francophonie et du Commonwealth, regroupant respectivement francophones et anglophones du monde entier, et qui constituent pour chacun de ces pays les reflets passés et présents de leur histoire. Une histoire à la fois propre et commune à ces deux pays portée par ces deux espaces linguistiques. À l'image des Français et des Anglais qui dans leur histoire commune se sont longtemps affrontés sur les champs de bataille, ces deux institutions historiques, vont entretenir aussi des rapports se traduisant par une certaine dualité, se donnant respectivement la réplique et faisant aussi cause commune quand cela était nécessaire ou quand il y avait péril dans l'alliance historique. Il y a une réelle complexité des relations entre ces

⁴⁴ Terret, T. (2007). Histoire du sport. PUF. p. 80

acteurs et par extension tous les acteurs qui, au gré des circonstances, vont rivaliser sur le terrain ou s'allier pour affronter un adversaire commun. En cela, la bataille commune au sein du CIO contre l'Union Soviétique au temps d'Avery Brundage ou dans le cadre général de la coopération, la conflictualité dans les rapports entre la coopération française, le « Peace Corps » américain et le « Foreign Office » britannique, constituent des exemples et indiquent parfaitement l'ampleur des intérêts à préserver dans ces espaces pour chacun des acteurs présents.

C'est finalement au gré de ces jeux de puissance et d'influence entre les nations d'alors que la dimension internationale du sport s'est faite, mais la conception d'un sport au service de la paix prônée par le Baron Pierre de Coubertin y a certainement contribué un tant soit peu même si tactiquement, de la Société des Nations (SDN) à l'ONU il a dû composer et partager ses ambitions d'un sport au service de la paix avec les réalités de ces deux grandes institutions internationales dont la principale raison d'être était surtout de faire un monde libre et de paix. Ainsi, comme dans le cadre de l'ONU, à laquelle les pays africains s'affilient dès leur indépendance, le CIO va constituer un lieu de reconnaissance internationale à travers leur filiation et leur participation aux JO où ils vont s'afficher et défilier dans un espace médiatique international, au même titre que les autres nations du monde. De nos jours, le CIO, la FIFA mais aussi les autres institutions sportives organisatrices des grands événements sportifs restent ces grands espaces médiatiques internationaux qui, au fil du temps, ont construit l'assise internationale du sport, le plaçant systématiquement au cœur de toutes les nations, de leurs politiques nationales et internationales, et des nombreuses autres institutions et organisations internationales.

C'est dans ce climat de rivalités issues de la Guerre Froide, en vigueur alors un peu partout, que sur l'espace africain, objet de beaucoup d'enjeux, les stades et autres infrastructures sportifs vont être bâtis par des Chinois, des Soviétiques, des Cubains, des Roumains, des Bulgares, etc., tandis que Français, Canadiens, Américains, Anglais, Belges etc. s'employaient, eux aussi, avec plus ou moins d'importance, dans la formation des cadres et des élites africaines, à aider également ces pays africains indépendants à s'occuper de leurs jeunes. Le Mouvement Olympique International avec le CIO et toutes les fédérations internationales des disciplines sportives sont également de la partie, par des actions de formation et d'accompagnement des sportifs et des cadres sportifs. Certaines formations sont rendues possibles par l'action commune de plusieurs

acteurs, parmi lesquels on peut citer l'INSEP de Paris, l'université de Laval, Solidarité Olympique, la CONFEJES, les départements ministériels de Coopération et des Affaires Étrangères des différents pays africains et bien d'autres institutions et pays partenaires de la coopération africaine. Les anglophones africains, eux, vont s'exprimer au sein de l'espace sportif du Commonwealth. Avec les jeux de la francophonie et du Commonwealth, c'est un aspect de la coopération sportive francophone et anglophone africaine, qui reste encore actuelle avec leurs particularités et leurs complexités historiques.

Comme dans la coopération générale, ces acteurs vont investir l'espace sportif africain en utilisant la coopération internationale sportive pour influencer les échanges. À ce titre, le secteur de coopération, dit « Jeunesse et Sport », rentre dans ce cadre et rend ainsi compte d'un contexte international, des années 1960 à nos jours, marqué par ses faits et événements pluriels qui prennent leurs origines dans les années 1945. Un contexte qui prend tout son sens dans le grand jeu des rivalités du monde et dont les acteurs du domaine sportif n'échappent pas à la règle générale. C'est dans une telle configuration que ces acteurs sportifs conscients aussi de leur position centrale, jouent leur partition et tiennent leur place avec les autres acteurs internationaux par leurs actions et leurs prises de positions.

En effet, Les premiers jeux interalliés, organisés à l'échelle internationale regroupaient les grands vainqueurs de la guerre en 1919. Le CIO va tenter d'organiser sans succès les premiers jeux régionaux africains d'Alger en 1925 et d'Alexandrie en Égypte en 1927. Les réticences affichées par les Français et les Anglais, alors détenteurs de plusieurs colonies, y ont été pour beaucoup, obligeant ainsi le CIO à composer avec les exigences relatives à la fidélité des alliances et à tempérer ses ardeurs. Les intérêts français et anglais de l'époque n'étaient pas du tout de donner à voir au monde entier, à travers des événements sportifs d'une certaine portée médiatique, leurs colonies d'alors en quête d'indépendance. C'est ainsi que le CIO se retrouve confronté à la réalité d'une Afrique coloniale, qui va devenir d'ailleurs un enjeu majeur de la Guerre Froide. Cette situation ne facilitera pas non plus le projet d'organisation des jeux de 1950, qui, eux, sont finalement organisés mais uniquement avec la partie nord du continent. Ce ne sera que partie remise cependant car l'entrée sportive dans l'espace et la coopération internationale de tout le continent africain se fera finalement à partir de 1960 après les indépendances. Dans leur ensemble, exception faite des colonies portugaises qui étaient encore sous statut colonial, les pays

africains vont signer leur adhésion au Comité International Olympique à partir de cette date de 1960, et c'est avec une certaine régularité qu'ils participent aux événements sportifs internationaux, dans toutes les disciplines sportives, chacun suivant ses capacités sportives et financières. Dans cette démarche africaine vers les institutions sportives internationales, la France va en toute logique être au centre des démarches qui allaient permettre à tous les pays francophones d'Afrique d'adhérer au Mouvement Olympique à partir des années 1960. Un accompagnement au plan sportif permet d'organiser également leurs Comités Nationaux Olympiques respectifs, qui vont tout naturellement se présenter presque à l'identique du modèle français, avec ses composantes : sport, jeunesse, EPS. Un rôle fondamental et décisif qui va permettre également à la France, dans ce domaine précis, de garder sa position stratégique dans cette Afrique surtout francophone. Pour ce faire et suivant le dispositif général de sa coopération qui comportait plusieurs domaines, elle met et fait fonctionner une version sportive, à la fois au niveau bilatéral et multilatéral avec un certain nombre d'actions à l'appui. Ainsi définie, cette coopération sportive va comme dans le cadre général, solliciter une assistance technique, puis des coopérants spécialistes ou non du domaine sportif pour rendre opérationnelles ses actions. C'est donc une coopération sportive africaine ou encore dite « Jeunesse et Sport » dans l'espace francophone qui porte ses racines institutionnelles françaises avec, suivant les pays, quelques ruptures et/ou continuités. Définit « *en réalité à partir de 1978 comme un secteur de coopération française* », c'est le petit poucet du dispositif général de la coopération française, aux acteurs pourtant pluriels, au sein duquel on retrouve le ministère de la coopération, le ministère des Affaires Étrangères, le ministère Jeunesse et Sport, le ministère de l'Économie, le ministère de l'Éducation et bien d'autres départements ministériels, comme dans le cadre général de la coopération française pour mener une politique internationale, parfois inmanquablement dans une certaine conflictualité et difficile coordination des actions. Entre ces ministères techniques, politiques, économiques, etc., c'est une coopération sportive au statut finalement hautement politique, placée entre différentes institutions étatiques et multilatérales, qui précise ainsi le débat fondamental entre sport et politique, sport et coopération, sport et relations internationales !

De nombreuses actions de coopération sont ainsi menées. Celle en matière de formation est sans doute la plus importante. L'aide à la création des instituts nationaux et des instituts à vocation régionale, constitue un exemple, qui se poursuit dans un cadre multilatéral avec le Canada, la Belgique etc. au niveau de la CONFESJES. Créée en 1969, cette institution multilatérale

francophone, à partir surtout des années 1970-1980 imprime une véritable politique sportive avec la mise en place des premiers programmes au profit des acteurs francophones africains. Ceux de la formation professionnelle au sein des instituts nationaux et régionaux auront une place importante.

Par son action, cette institution illustre le passage dans le domaine sportif de la coopération bilatérale à la coopération multilatérale avec, en conséquence, l'arrivée des nouveaux acteurs Chinois, Russes, Cubains, Bulgares, etc. De nos jours, la coopération sportive francophone demeure très multilatérale avec ses actions de formation de plus en plus voulues à l'intérieur du continent. La CONFEJES comme organe spécialisé de la Francophonie, depuis sa création en 1969, pilote cette action sportive francophone. Elle a longtemps porté également les jeux de la Francophonie avant d'en passer le témoin au CIJF en 2005, installé au sein de l'OIF. Les jeux de la Francophonie demeurent encore aujourd'hui l'un des plus grands rassemblements de la jeunesse francophone. Ils apportent à l'organisation francophone une certaine visibilité internationale. Ces jeux ont lieu tous les quatre ans et regroupent les jeunes francophones du monde entier. Les jeux du Commonwealth perdurent eux aussi dans l'espace constitué par les pays anglophones. Si les coopérations françaises et francophones ont été déterminantes dans l'organisation du domaine sportif africain, le Mouvement Olympique n'a pas été en reste. Ils vont, ensemble, ou séparément suivant les cas, s'investir et permettre ainsi l'institutionnalisation du domaine sportif africain. C'est finalement une institutionnalisation qui s'est faite par l'action des fédérations internationales, des confédérations continentales, des comités nationaux olympiques, des fédérations sportives des différentes disciplines sportives et par la coopération française et francophone portée par la France, le Canada et la CONFEJES. C'est pourquoi, dans les pays francophones, cette coopération sportive s'est constitué et a gardé sa double entrée olympique et francophone faisant jusqu'à nos jours cohabiter toutes les composantes de ces différents acteurs. La création, en 1970, de « Solidarité Olympique » constitue dans cet amas d'événements un élément important de la coopération sportive. C'est une coopération sportive qui reste fondamentalement importante, encore de nos jours dans la préparation et la formation des cadres et sportifs de haut niveau africains dont le coût demeure très souvent hors de portée de certains pays africains.

Ainsi, comme au niveau général du continent africain, l'histoire sportive va enregistrer ses multiples événements et ses combats majeurs. Le CSSA (Conseil Supérieur du Sport en Afrique), organe spécialisé de l'OUA a été un acteur majeur du sport africain et illustre ces luttes politiques africaines du domaine sportif des années 1960-1980. Créé en 1964 à Brazzaville, avec son siège à Bamako au Mali, par les acteurs politiques et sportifs africains, les conditions de sa création et l'organisation des jeux africains de 1965 par cette institution engendrent des avis partagés. Pour certains, cela s'est fait contre le CIO qui tardait à donner son quitus pour les jeux africains. Pour les autres, c'est plutôt avec l'approbation et l'appui du CIO que les jeux ont été possibles. Le CSSA, organe spécialisé de l'OUA, va, finalement contre toute attente, organiser les jeux régionaux africains de 1965 en lieu et place de l'ACNOA (Association des Comités Nationaux Olympiques d'Africains), organe spécialisé du CIO, à Brazzaville. Entre les années 1960-1970, le CSSA va mener ses plus grandes batailles dont celle contre l'apartheid en Afrique du Sud. Ce fut un combat sans merci contre ce système de ségrégation raciale qui allait aboutir ainsi à l'exclusion de l'Afrique du Sud des compétitions sportives officielles et du monde sportif.

Exclue du mouvement olympique en 1970 et des instances de la FIFA en 1964 pour cause d'apartheid, l'Afrique du Sud est revenue sur la scène internationale et sportive en 1992, à la fin de l'apartheid. En 2010, elle organise la coupe du monde de football au nom de tout le continent africain et fait ainsi un retour international définitif. Ce pays tourne ainsi la page politique la plus sombre de son histoire, bâtie sur la séparation raciale entre noirs et blancs, et qui a justifié le combat acharné du CSSA dans le domaine sportif. Cette réintégration internationale définitive par la coupe du monde de football de 2010 a permis au monde entier de découvrir ce pays et cette société multiraciale, avec ses évolutions actuelles, mais aussi ses opportunités et ses défis qui restent à relever. Une société multiraciale avec une certaine unité retrouvée au prix de beaucoup de sacrifices, de compromis entre ses membres mais où tout n'est pas définitivement réglé, les vieux démons pouvant surgir partout et à tout moment.

Au-delà de ce combat anti-apartheid, le CSSA va également s'illustrer dans d'autres combats et contribuer à mettre en place une politique sportive en faveur du continent africain, tout en agissant à travers les boycotts de la coupe du monde de football de 1966, en Angleterre, et celle de Montréal, pour réclamer plus de représentativité aux jeux pour le continent africain, à égalité avec les autres continents. Ainsi d'une place partagée avec l'Océanie en 1970, l'Afrique finit par

obtenir une entière en 1970, puis trois en 1986 et finalement une effective équité en 1990 avec cinq places. En 1968, aux JO de Mexico, elle donne son soutien à l'action des sportifs américains alors en pleine lutte anti-raciale. Après ces ultimes combats, le CSSA aujourd'hui dissout, tire sa révérence définitivement en janvier 2012. « *Le Conseil Supérieur du Sport en Afrique cessera d'exister à la fin de la session extraordinaire de son assemblée générale, prévue en janvier 2012 à Abuja, et toutes ses fonctions seront transférées à la Commission de l'Union africaine. La structure d'appui de l'architecture pour le sport africain sera nommée « Conseil consultatif pour le sport en Afrique » et son siège sera à Yaoundé (Cameroun)*⁴⁵ ». En effet, après une période quelque peu léthargique, les acteurs sportifs africains ont décidé de redonner un certain dynamisme à cette institution spécialisée de l'UA qui passe par un certain nombre d'actes et de résolutions, dont celle de sa dissolution et renaissance sous une autre forme, avec sans doute une nouvelle feuille de route et de nouveaux combats sportifs en perspective. Le dénouement arrivera à son terme en ce début d'année 2012 par la dissolution du CSSA considéré, par certains analystes, comme un doublon de l'ACNOA. « *L'organisation et la gestion des Jeux Africains désormais confiées à l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA), alors que l'Union des Confédérations Sportives africaines (UCSA) s'occupera des aspects techniques*⁴⁶ ». Dans une telle circonstance, les avis restent partagés : si pour certains, c'est l'occasion d'une nouvelle politique du sport africain, pour d'autres la disparition de l'emblématique institution spécialisée de sport de l'union panafricaniste laisse un énorme vide et constitue une énorme erreur. 2012 demeure donc, pour le monde sportif africain et international, une date marquante.

Par tous ces faits et ces événements sportifs, c'est un espace sportif africain avec son histoire, qui s'inscrit dans l'histoire générale de l'Afrique et de sa coopération internationale, pour mieux livrer d'importants éléments d'analyse de la coopération internationale africaine, à travers son évolution entre 1960 et 2010. L'action du Baron Pierre de Coubertin, qui a réhabilité les Jeux Olympique et mis en connexion le CIO à la SDN et à l'ONU, indique que la culture de la paix par le sport reste une autre voie pour pacifier les hommes et les relations entre les Nations. Le CIO, ainsi acteur des relations internationales, va user aussi d'autant d'influence que les autres acteurs. Il est au plan sportif l'un des acteurs médiatique qui a permis aux Africains de trouver

⁴⁵ CSSA-csa.net

⁴⁶ CSSA-csa.net

une certaine visibilité dans la lutte pour les indépendances. Lutte dans laquelle il ne s'impliqua pas directement mais qu'il rend possible en partie avec sans doute celle stratégique de la coopération française. Une adhésion des pays africains au CIO qui comme celle de l'ONU, va permettre désormais à l'institution olympique de porter son message sportif universel au monde. Une dimension internationale et universelle pleinement assumée par le sport et souligné par Juan Antonio Samaranch, ex Président du Comité International Olympique, pour qui « *Les compétitions sportives, et en particulier les Jeux Olympiques, reflètent la réalité du monde et constituent un microcosme des relations internationales*⁴⁷ ». Un sport désormais embarqué dans la réalité d'un monde avec ses questions politiques, diplomatiques, économiques, sociales, idéologiques, et sportives, etc. où le monde entier vit au rythme de ces affrontements sportifs réglementaires, sur les terrains sportifs.

Images symboles d'un monde sportif avec ses réalités et ses règles ou des individus et des nations du monde, en communion autour des valeurs du sport, invitent individuellement et collectivement à pacifier et à gouverner les hommes et le monde autrement. Sur le terrain des compétitions ce sont de belles victoires sportives, des médailles célébrées par les acteurs et leurs fervents supporters, mais aussi vues, en arrière-plan, comme une « *façon de régler les différends et de solder des comptes en s'abritant derrière des sportifs* ». Sans doute, on note quelques comptes politico-diplomatiques, économiques et sociaux symboliquement réglés. À ce titre, les événements sportifs ont été et demeureront sans doute toujours de subtiles tribunes politiques, diplomatiques et culturelles, où parfois toutes les causes et combats recevables s'invitent, profitant ainsi de leur portée médiatique internationale. C'est pourquoi, sans doute, les JO de Berlin de 1936 resteront à jamais inscrits dans la mémoire collective du monde politique et sportif international, avec une propagande nazie savamment orchestrée pour magnifier la supériorité des races et une quadruple victoire de Jesse OWENS pour en apporter le cinglant démenti. Plus tard, ses compatriotes aux jeux de Mexico seront encore les « *porteurs silencieux de la cause de leur peuple* » en souffrance dans une Amérique aux prises avec ses propres démons racistes.

Les deux moments de boycott d'événement sportifs internationaux, comme la coupe du monde de foot en 1966 et en 1970 à l'actif des africains pour obtenir l'égalité des places, pour le continent,

⁴⁷ Samaranch, JA. (1975). Déclaration du président du Comité International olympique au congrès de Neuchâtel.

ainsi que celui qui a, par un combat acharné, amené momentanément la mise sur touche d'une Afrique du Sud avec son système d'apartheid, rallongent la liste des combats engagés par les acteurs africains au nom de la liberté pour tous.

Au-delà de ces combats sportifs et politiques qui pourtant ont été et sont toujours menés ensemble de front, on enregistre encore les débats qui opposent les tenants d'un sport partie intégrante de la politique et ceux d'un apolitisme sportif. « *D'une certaine façon, la description socio-historique peut caractériser l'apolitisme comme une autre manière de faire de la politique, en cherchant à rassembler, au-delà des clivages partisans, des masses unanimes partageants des objets communs...*⁴⁸ ». Cette attitude qui consiste à rechercher une gestion totalement technique du sport, en dehors des sillages politiques, rassemble ses ardents défenseurs mais, le sport et la politique demeurent indissociables. « *L'attitude de retrait des sportifs face au monde politique, c'est-à-dire face aux luttes de pouvoir dans le monde social, atteint une limite dès lors que le sport se développe comme un espace groupant des masses toujours plus larges de pratiquants, des flux financiers grossissants et des enjeux de prestige (depuis les années 1960, et plus encore en 1980, en France)*⁴⁹. Le sport est au cœur de la politique et comporte en lui-même sa politique. Le sport dès son origine, fut, utilisé par les princes et autres gouvernants du monde antique et moderne et placé au cœur des cités, nations et autres institutions qu'ils gouvernent. Il demeure ainsi fondamentalement indissociable du politique, art de gouverner dont le sport en constitue un des moyens les plus, utilisés. Cette idée d'un apolitisme sportif prônant un sport purement technique et hors d'atteinte d'une politisation nationale ou internationale semble assez difficile dans un monde sportif, caractérisé par ses prises de décision et de position parfois tranchées. C'est en effet par un langage pas toujours convenu et même parfois fracassant, que se distingue le monde sportif, mais qui, dans ses institutions sportives publiques ou privées, porte une politique à la fois particulière, et générale au quotidien, au plan international et national. « *Les intrigues d'appareil, les rapports de forces entre factions, les déchirements sur la doctrine ou sur les orientations fondamentales, que les sportifs ont rejeté dans le monde social extérieur, en s'en dégageant sur un mode « apolitique », se retrouvent au sein du monde sportif lui-même. La politique est dans le sport, au sein des commissions municipales de sport, dans les délibérations des organes dirigeants des fédérations, dans celles des comités d'organisations des jeux*

⁴⁸ Defrance, J. (2000). La politique de l'apolitisme Politix, Année 2000, Volume 13, Numéro 50.

⁴⁹ Defrance, J. (2000). Déjà cité. p. 13 – 27

*olympiques dans les sites choisis, dans les législations âprement discutées par les lobbies des diverses catégories professionnelles intéressées par le sport*⁵⁰ ». Jacques Defrance, tout en admettant ainsi l'existence d'une telle façon de voir les choses, explique tout de même une certaine difficulté et donc les limites d'un tel positionnement. « *La désignation des villes hôtes des coupes du monde, les successions aux postes de pouvoir, la formulation de nouvelles règles donnent lieu à des jeux politiques dignes des intrigues de l'ONU ou des partis politiques les plus importants. Dans ces conditions, l'apolitisme politique laisse la place à une sorte de politisation codée dans les termes du football et autour d'enjeux qui relèvent de la culture et de l'économie sportive, enjeux d'autant plus originaux que le champ sportif en espace autonome doté de ses propres règles et de ses propres organes d'arbitrages entre intérêts divergents*⁵¹ ». Pour lui « *le sociologue ne cherche pas à réduire à néant l'apolitisme affiché par des sportifs, en montrant qu'il se double de prises de positions politiques implicites, parallèles et inavouées, ou qu'il remplit des fonctions politiques inaperçues, indépendamment des intentions de ceux qui le revendiquent. Les déclarations d'apolitisme définissent objectivement une position différente de celle des partisans d'une confession religieuse, d'une doctrine politique ou d'un combat national, dans l'espace des activités physiques et des sports, comme dans d'autres espaces*⁵² ». En Afrique, continent où les passions dévorantes pour le sport et notamment pour le football sont décuplées, la politique est omniprésente « *dès les indépendances, football et politique font bon ménage en Afrique. À la différence des pays européens où le mouvement sportif s'est d'abord développé à l'initiative de la société civile, l'État est omniprésent dans les pays africains*⁵³ ».

C'est une dimension internationale du sport qui exprime aussi la volonté des acteurs internationaux de proposer et de montrer au monde ce que leur pays, ses hommes et leur culture, ont de meilleur, justifiant ainsi toutes ces batailles politiques et diplomatiques pour l'organisation des compétitions sportives internationales. En cela, les quelques crocs-en-jambe que se font discrètement ou non les candidats à l'organisation des différentes compétitions internationales, régionale, continentales, de la taille par exemple, des JO, de la Coupe du Monde ou de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN), se passent de commentaires et montrent aussi l'ampleur des enjeux !

⁵⁰ Defrance, J. (2000). Déjà cité. p. 13 – 27

⁵¹ Defrance, J. (2000). Déjà cité.

⁵² Defrance, J. (2000). Déjà cité.

⁵³ Poli, R. et Dietschy, P (2006). Le football africain entre immobilisme et extraversion. Politique Africaine n° 102.

Grand acteur des causes multiples et plurielles, le sport en Afrique a joué un rôle important. Il a sans doute servi la cause coloniale mais il a aussi mobilisé, pris le monde entier à témoin, pour une Afrique indépendante, et a milité pour la sanction contre le système d'apartheid en Afrique du sud. Le sport constitue donc un élément de la vie nationale et internationale pour les acteurs politiques dans toutes les régions du monde. En Afrique, il a joué un rôle important dans les combats pour les indépendances, la construction identitaire nationale de ces pays en pleine reconstruction, ainsi que celle de leur reconnaissance internationale. En cela, des nombreux acteurs politiques et sportifs concernés, le Conseil Supérieur du sport Africain (CSSA), reste un des incontournables.

Du fait de l'importance médiatique du sport, la coopération sportive se développe dans le cadre général de la coopération internationale. Une coopération encouragée par l'ONU dans sa charte et qui est devenue véritablement un instrument de dialogue pour la paix et le développement pour les acteurs à la fois bilatéraux et multilatéraux. C'est pourquoi le domaine de coopération sportive, tout comme les autres domaines de coopération, constitue pour les acteurs internationaux de la scène africaine un moyen d'échange incontournable mais aussi et surtout un important moyen d'influence sur les acteurs africains.

La coopération française, avec son grand domaine militaire, son petit domaine sportif, son legs institutionnel et administratifs aux pays africains, a porté un ensemble d'actions sur le terrain africain et constitue un exemple et une grille de lecture de la coopération sportive africaine. La coopération sportive officiellement définie en 1978 comme un domaine à part entière dans le dispositif général de la coopération française situe d'abord ses actions au niveau bilatéral puis au niveau multilatéral francophone à la CONFEJES, avec le Canada. Elle constitue avec ses enjeux un élément important pour analyser l'évolution de la coopération internationale africaine objet de cette recherche de 1960 à nos jours.

3. L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE

La coopération internationale africaine est l'une des grandes questions des relations internationales et de la politique étrangère. Avec le sport, ils offrent respectivement les cadres théoriques et méthodologiques pour expliquer la coopération internationale africaine et pour éclairer ses évolutions entre 1960 et 2010. Il s'agit de montrer les évolutions de la coopération internationale africaine sur cette conjoncture, la place et les jeux stratégiques d'ensemble d'un espace au sein duquel les acteurs africains occupent une certaine place et participent au jeu international. Comme par le passé, les Africains continuent de composer au quotidien avec certaines exigences pour afficher leurs positions, faire leurs choix ou pas, exprimer ou non leurs accords ou désaccords par rapport aux grandes questions de l'Afrique et du monde.

L'Afrique a été le terrain par excellence où se sont déployées, avec beaucoup de force au regard de la demande, les différentes politiques de coopération internationale avec les débats et les pratiques qui les accompagnent. C'est à ce titre que les nombreuses approches théoriques, avec leurs visions respectives du monde sur la coopération internationale, cohabitent dans les pratiques et les échanges internationaux de l'Afrique avec le monde. L'Afrique cherche aujourd'hui, dans les dispositions libérales, les voies de la prospérité, de la paix et de la sécurité par la coopération internationale. Cependant, depuis 1880, elle a tour à tour connu, le monde international conflictuel et ses rapports de forces des réalistes, ainsi que celui de domination et de dépendance qui est vu par les marxistes.

Débats et pratiques de la coopération sont donc au cœur de l'accompagnement international et français. Il s'agit aussi de montrer, au-delà du choix théorique libéral retenu et qui sied au mieux à cette analyse et à une façon de voir le monde, que les autres approches théoriques (réaliste, néoréaliste, constructiviste, marxiste etc.) participent en partie de cette lecture des réalités africaines dans une certaine complémentarité.

Le contexte de la création de l'ONU en 1945, qui lance la coopération internationale devient à son tour un moyen stratégique d'influence internationale. L'investigation permettra de revoir les dispositifs, les actions de coopération, les modalités et évolutions, les objectifs, les institutions, les acteurs, et leur positionnement les uns par rapports aux autres. Tous ces paramètres sont

revisités pour tenter de mieux situer les enjeux en présence et les intérêts communs et spécifiques, ainsi que la liberté de manœuvre des uns et les autres dans les échanges.

Cette recherche n'a pas pour ambition de mener une évaluation de la coopération internationale africaine. Il s'agit surtout d'interroger à la fois les bilans et les évaluations périodiquement effectués et mis à la disposition des acteurs de la coopération. Ceux, qui ont été initiés grâce à la célébration du cinquantenaire des indépendances africaines, en 2010, restent récents. Les éléments disponibles permettront de faire une analyse sans complaisance et sans tabou de la coopération internationale à travers sa spécificité sportive. S'appuyer sur ces innombrables données officielles permet de bien mieux lire et comprendre certaines dispositions et actions menées mais dicte également la prise en considération de quelques précautions. Ces rapports, bilans et autres évaluations constituent le fil directeur sur les actions passées, présentes et à venir des programmes de coopération. Mais certains peuvent être ni plus ni moins que des instruments de propagande pour justifier des faits, des actions. Lorsque les auteurs ou commanditaires de ces documents d'évaluation sont les mêmes que ceux chargés des missions sur le terrain, le recul nécessaire peut parfois faire défaut. Le risque de se retrouver dans le cas d'espèce où parfois par omission, on fait dire aux résultats des réalités bien différentes de celles du terrain est donc bien grand et incite à une certaine prudence.

L'objectif ici consiste à faire un certain parallèle entre faits et réalités du terrain pour éviter les possibles décalages entre les actions entreprises et les résultats obtenus. Ici, les bilans de la coopération française sont mis en contradiction avec ceux du cinquantenaire africain, le tout en rapport avec les réalités du terrain, des résultats d'entretiens, pour permettre de présenter des éléments d'analyse intéressants.

Pour les pays francophones d'Afrique, la coopération française toutes versions confondues laisse voir une certaine réalité avec ses disparités sur le terrain et sur le terrain sportif africain. Des disparités d'un terrain africain de coopération confrontées aux faits à priori relevés par les bilans de 50 ans de souveraineté dans la coopération internationale et qui vont finir par donner leur signification et rendre ainsi compte de cette évolution de la coopération internationale africaine depuis 1960. Les entretiens semi-directifs effectués avec la population de recherche ont été également considérés à leur juste valeur et rentrent dans le ressort de cette lecture croisée. C'est une coopération sportive qui permet ici de cerner les politiques de coopération de la France en

Afrique, et surtout au Burkina Faso, avec une coopération canadienne présente dans le cadre multilatéral francophone, et d'expliquer les relations de l'Afrique avec le monde mais aussi parfois avec elle-même sur plus de cinquante ans de liens avec le monde.

Trois pistes se présentaient pour cette recherche. Une première piste se plaçant du point de vue des acteurs africains et, en particulier, du Burkina Faso. La deuxième piste organisait le raisonnement du point de vue de la France, du Canada et des autres acteurs internationaux. Mais, c'est une autre perspective fédérant les deux premières qui a été privilégiée pour éviter une unilatéralité des points de vue, et pour permettre une analyse plus poussée. Cette troisième piste veut montrer une coopération internationale africaine vue à la fois par les acteurs africains et internationaux, avec une analyse partant d'un point de vue qui se veut particulier : celui du bénéficiaire direct d'action de coopération qui est le mien, avec un certain vécu sur le terrain permettant de questionner ces bilans et s'appuyant sur l'étroite relation entre les préférences des acteurs, les enjeux, les intérêts spécifiques en présence. Les acteurs internationaux et africains sollicités ont été, à un moment donné de leur vie, dans cet engagement sur la scène africaine et internationale. Ils ont, pour la plupart d'entre eux, pris un certain recul par rapport à leurs engagements et missions d'alors et peuvent ainsi à posteriori apprécier et parler de ces actions de coopération qu'ils ont menées au compte de leurs pays ou institutions respectives dans l'espace africain ou international.

Dans ce questionnement où il est aussi question d'enjeux, d'intérêts spécifiques des uns et des autres, de pratiques et d'idées, mais aussi d'institutions : le ministère de la Coopération française, des Affaires Étrangères, le Quai d'Orsay, les différentes politiques de coopérations, les rapports des pays francophones d'Afrique avec la France et les autres pays du monde, restent essentiels.

Le plan s'organise autour d'une introduction, de trois grandes parties et d'une conclusion. L'introduction pose le contexte général de la recherche sur le sport et la coopération comme objet de la recherche en s'appuyant sur une scène internationale et africaine conditionnées par les grands événements politiques, diplomatiques et sportifs des années 1945 à 1960 et de 1960 à 2010, au cœur desquels le sport joue sa partition. Il donne l'objectif de la recherche au point 3 ainsi que le plan détaillé de la recherche.

La première partie présente en deux chapitres (1 et 2) le cadre théorique et le dispositif méthodologique. Le cadre théorique au chapitre 1 inscrit le double espace politique et scientifique de cette recherche, situe les débats des différentes approches théoriques sur les relations internationales, leurs conceptions respectives de la coopération, et indique le choix porté sur l'approche libérale pour éclairer l'analyse. Il amène, au point 2, la problématique d'un bilan de la coopération internationale africaine de 1960 à nos jours, diversement apprécié. Puis, il avance au point 3 une hypothèse fondée sur les influences internationales qui seraient en partie responsables de ce bilan. Il introduit ensuite la question de la recherche et donne une lecture des concepts théoriques sollicités ainsi que quelques clarifications épistémologiques et ontologiques. Quant au chapitre deux, il indique la stratégie et le dispositif méthodologique mis en place. Il désigne au premier point le principal terrain de la recherche, présente en 2 l'ensemble des techniques et procédures utilisées pour le recueil des données, les activités annexes menées dans le cadre de la recherche, motive au troisième point la conjoncture proposée, la population choisie en 4, et posent enfin les limites du sujet au point 5.

La deuxième partie se compose des chapitres 3, 4, et 5 et traite de la coopération internationale sous sa forme bilatérale. Le troisième chapitre aborde la coopération internationale bilatérale africaine. Il s'appuie sur la coopération franco africaine au point 1 avec ses évolutions, les acteurs et leurs rivalités, les différentes formes de coopération dont l'important domaine militaire de la coopération française, qui a été au cœur du jeu stratégique de la Guerre Froide et au centre de l'institutionnalisation des armées africaines. Ce chapitre 3 expose également la coopération sportive au point 3, ses composantes, son héritage institutionnel et administratif français, le sport comme moyen diplomatique et pacifique de la vie nationale et internationale pour pacifier le monde autrement, le sport, ses passions, ses enjeux, le sport et la paix, la coopération scientifique et la thématique de recherche sportive. Le chapitre 4 évoque la coopération franco-burkinabè avec au point 1 ses particularités sur cinquante années d'échange, de la période coloniale avec son événement majeur de dissolution et de reconstitution du territoire entre 1932-1947. La période révolutionnaire, de 1983 à 1987, au cours de laquelle quelques ruptures, et non des moindres en ce qui concerne la coopération internationale, ont été observées. Il s'intéresse aux réalités et performances du sport au Burkina Faso et en Afrique. Il passe en revue sa disposition institutionnelle, les difficultés rencontrées, son financement, l'accès au marché international des sportifs africains et burkinabé, sa place durant la période de rupture révolutionnaire, la place

réelle de la coopération sportive dans les accords internationaux, le sport et le handicap, la place du sport dans la nouvelle donne de la décentralisation au Burkina Faso. Il prend en considération le point important de la formation professionnelle du domaine « jeunesse et sport » et interroge les différents parcours professionnels à travers les instituts nationaux et régionaux. Il met également en avant l'action de la coopération et du rôle joué par les coopérateurs notamment français et canadiens et qui de Ouagadougou à Abidjan, Cotonou, Dakar, Bamako, Lomé, Yaoundé, Madagascar etc., en passant par toutes les autres capitales africaines, ont été de la partie pour former des cadres sportifs et de jeunesse, afin d'asseoir véritablement une réelle institutionnalisation du domaine sportif africain.

La troisième partie du plan comporte également trois chapitres, 6-7-8. Le chapitre 6 se prononce sur la place et le poids politique, économique, culturel et sportif de l'Afrique dans les institutions internationales telles : l'ONU, le G20 et le G8, le FMI et la BM, le CIO, la FIFA, la CDEAO, l'UEMOA, l'UNESCO, l'OIF, la CONFESJES et bien d'autres. Il s'arrête sur la coopération ACP-UE (Afrique pacifique-Union européenne), l'Afrique à l'Organisation Mondiale du Commerce. Au point 2, le chapitre traite de l'institution panafricaniste avec ses évolutions de l'OUA à l'UA, de ses combats et de son vieux mais encore actuel rêve d'unification du continent africain. Le chapitre 7 se prononce sur la place de l'Afrique dans la gouvernance sportive internationale et aborde au premier point les institutions et des hommes pour un monde de paix. Le point 2 inscrit la francophonie et le sport et donne quelques éléments de lecture sur la coopération sportive multilatérale de la CONFESJES et la COFEMEN avec ses acteurs, ses actions et évolutions, ses principaux acteurs dont la France et le Canada dans leurs actions communes : la formation des cadres et sportifs en Afrique dans les instituts nationaux, instituts à vocation régionale, et internationaux, centres sportifs de haut niveau. Le point trois de ce chapitre 7 aborde spécifiquement le sport de haut niveau avec ses partenariats et coopération entre l'INSEP, l'institut de Laval, le CIO, la CONFESJES avec le programme FFPO, solidarité olympique, dans la préparation olympique des sportifs de haut niveau africain. Le chapitre 8, se prononce sur les défis et les opportunités politico-diplomatiques, économiques, sociales, sportives de l'Afrique pour un repositionnement au plan international. Enfin, la conclusion, les perspectives, les annexes et la bibliographie concluent les éléments de la recherche.

PREMIÈRE PARTIE :

LE CADRE THÉORIQUE ET LE DISPOSITIF
MÉTHODOLOGIQUE

Le premier chapitre de la première partie détaille le cadre théorique retenu, pose la problématique d'ensemble et avance les hypothèses qui fondent cette recherche. Puis, le deuxième chapitre expose la stratégie de recherche et le dispositif méthodologique.

CHAPITRE 1 : LE SPORT ET LA POLITIQUE :

Ce chapitre éclaire le cadre théorique de cette recherche sur l'évolution de la coopération internationale africaine de 1960 à 2010. L'approche libérale avec sa vision d'un monde fait de coopération, de dialogue, d'échanges, de prospérité et de paix sert ici de référence pour poser l'analyse théorique de la recherche et la problématique d'une coopération internationale africaine. Le chapitre introduit aussi l'hypothèse de la recherche qui est fondée sur les influences internationales comme en partie responsables de ces bilans. Il éclaire aussi les concepts théoriques sollicités, propose quelques clarifications épistémologiques nécessaires à la bonne lecture des éléments de la recherche.

1. DES ESPACES POLITIQUES ET SCIENTIFIQUES ET UN MONDE PLURIEL

Les relations internationales constituent un double espace politique et scientifique où se joue une complémentarité entre théories et pratiques politiques. Elles portent une histoire, des idées et l'une de ses grandes thématiques reste celle de la coopération internationale. *« La coopération, son émergence, sa durée, son objet, ses modalités et ses limites, constitue un enjeu des relations internationales et le thème central de nombreux débats théoriques, méthodologiques et empiriques. Pour préserver la paix, permettre des échanges ou assurer la pérennité d'un certain ordre international, la coopération est indispensable. Inspirées de la théorie des jeux et des principales écoles de pensée dans l'étude des relations internationales (notamment le réalisme, le libéralisme et le constructivisme) plusieurs théories offrent des modèles permettant de mieux comprendre les logiques de la coopération (et du conflit)⁵⁴ »*. Un espace où théories et pratiques

⁵⁴ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 79

plurielles, dans une certaine complémentarité portent l'histoire des échanges internationaux de coopération.

Battistella définit les relations internationales comme « *l'ensemble des relations qui se déroulent au-delà de l'espace contrôlé par les États pris individuellement, quel que soit l'acteur, étatique ou non, concerné par ces relations, et quelle que soit la nature, politique ou autre, de ces relations*⁵⁵ ». Comme dans les relations internationales, le sport avec sa dimension universelle compte aussi ses acteurs et ses cadres d'échanges. Des liens internationaux, par définition hors des frontières, et qui ne sont pas si simples à mettre dans le cadre strictement international qui concerne l'Afrique. L'histoire des rapports du continent africain avec le monde a toujours été en étroite connexion avec les faits et événements internes. Évoquer ses politiques de coopération internationale revient inévitablement à mettre en relation les nombreuses connexions internes qui influent sur ses rapports au monde. C'est donc dans un entendement à la fois international et national que les échanges politiques, diplomatiques et sportifs africains sont ici considérés.

Pour Attar, « *dans une acception étymologique stricte, les relations internationales décrivent les rapports mutuels entre les « nations », c'est-à-dire dans une traduction moderne, les États*⁵⁶ ». L'État a régné, en effet, sans partage, pendant longtemps sur l'espace international et sur les autres acteurs. Bien que présents, ces derniers sont restés dans son ombre jusque dans les années 1990 et mondialisation et globalisation aidant, ils deviennent plus entreprenants, occupant de plus en plus d'espace. Ils sont considérés comme les nouveaux acteurs de la scène internationale (individus, OIG, ONG, firmes privés, mécènes etc.), traversant les frontières dans tous les sens et faisant tourner le monde.

Charillon parle de politique étrangère, vue comme une politique particulière, « *une politique publique mise en place par un gouvernement, avec des objectifs et des moyens assignés à la réalisation de ces objectifs, l'instrument par lequel l'État tente de façonner son environnement politique international*⁵⁷ ». Pour Braud, c'est le lieu « *où s'affrontent des individus ou des groupes en compétition pour l'exercice de mandats représentatifs, la concurrence entre partis et personnalités politiques pour accéder au contrôle de l'État, des collectivités locales, voire des*

⁵⁵ Battistella, D. (2009). Théorie des relations internationales. Presses de Sciences Po. coll. Références inédites. p. 25

⁵⁶ Attar, F (2009). Déjà cité.

⁵⁷ Charillon, F. (1945). Déjà cité.

*organisations internationales. Comme politique gouvernementale, c'est un ensemble, réputé cohérent, d'intentions et de décisions attribuables à des dirigeants agissant dans le cadre de leurs compétences institutionnelle, dans une troisième acception, comme l'art de gouverner les hommes en société*⁵⁸ ». Gouverner des Hommes, des institutions, des organes d'État, faire des choix, prendre des décisions, organiser, contrôler, réguler dans des domaines politiques, diplomatiques, économiques et sportifs, sont du ressort des gouvernants, des responsables, des représentants politiques nationaux et internationaux. En somme, ce sont des Hommes pour animer par exemple un espace politique et sportif au nom de la réglementation en vigueur et des valeurs auxquelles ils croient, avec des rivalités individuelles et collectives qui s'expriment parfois très loin des normes morales acceptables.

Dans l'ordre normal d'une gouvernance nationale et internationale des affaires sportives, politiques, économique, diplomatiques etc., le commun des citoyens peut jouer sa partition à travers sa voix électorale. Une expression de démocratie républicaine qui octroie en principe à tout citoyen le droit d'exprimer son avis sur les affaires de sa cité, de son pays, de son institution et par extension du monde. Ce n'est pas toujours effectif partout dans le monde et lorsque c'est plus ou moins le cas, les conditions permettant l'expression démocratique ne sont pas toujours réunies. À ce sujet, le continent africain engagé sur le difficile chemin démocratique, livre au quotidien de nombreux enseignements : *« l'expression officielle est la poursuite concrète des intérêts nationaux d'un État donné. Elle consiste donc à exprimer des positions mais aussi à entreprendre des actions, elle peut être réactive ou proactive. Dans les deux cas, elle est sensée avoir été décidée, rationnellement dans le sens des intérêts de l'État représenté*⁵⁹ ».

Définir une politique, faire des choix rationnels, fixer des objectifs à atteindre et se donner les moyens de les réaliser dans les intérêts des États, des institutions et des citoyens guident la politique gouvernementale nationale et permet la coopération, au plan international entre États, institutions et acteurs du monde. La politique étrangère s'autorégule à coups d'accords et de conventions avec une régularité certaine, celle des préférences et des intérêts bien compris des différents acteurs en présence.

⁵⁸ Braud, P. (2001). La science politique. Que sais-je ? PUF. 8^e édition. p. 6-7

⁵⁹ Charillon, F. (1945). Déjà cité

Depuis les indépendances, les pays africains sont à priori maîtres de leurs politiques nationales et internationales et sont autonomes dans la conduite de leurs affaires. À l'échelle internationale, leurs politiques internationales ont permis au continent africain de reconstruire des liens avec les autres États et acteurs du monde, de prendre des positionnements divers sur les grandes questions du monde et du continent en essayant, plus ou moins, de tenir compte des préférences et des intérêts de leurs pays respectifs. Cependant, l'espace international africain, particulièrement caractérisé par des enjeux stratégiques pluriels, est sujet à beaucoup d'influences internationales. Il peine parfois à donner une cohérence, une visibilité et une transparence à ses politiques de coopération, suscitant ainsi les critiques les plus sévères.

Si, depuis 1960, on a pu constater quelques ruptures dans les pratiques ou les actions, l'expression des intérêts, les envies d'influences des acteurs internationaux et africains n'ont pas changé. De part et d'autre, ce sont des intérêts particuliers et généraux qui se confondent parfois au quotidien et engendrent des manquements qui compromettent l'efficacité des échanges.

Néanmoins, que ce soit aux plans international ou national, ces lieux d'échanges politiques et sportifs où les batailles et les rivalités entre acteurs sont légion sont aussi ceux où la coopération s'exprime. Le monde de la politique n'est pas le lieu où la confiance tient une place importante en effet, mais cela n'empêche pas les acteurs de défendre leurs idées et les électeurs à leur tour de jouer le jeu démocratique par les urnes en opérant leurs choix. En Afrique, l'assise démocratique est encore délicate si bien que les réalités sont parfois toutes autres et la confiance encore plus durement entamée qu'ailleurs. Le nombre impressionnant d'observateurs internationaux dans les élections africaines en disent long sur le niveau de confiance qui règne entre acteurs de la vie politique africaine. Néanmoins, dans cette quête de démocratie de plus en plus souhaitée par les populations et dans laquelle s'est engagée le continent africain, les uns et les autres jouent leurs partitions, permettant, quoique avec beaucoup de difficultés, d'avancer à petits pas.

Parlant de ce double espace politique et scientifique, Debasch et Pontier font la part des choses, entre le politique, « objet de la pensée » et la politique, « l'espace des praticiens politiques ». Pour eux, la politique, *« c'est le lieu des combats, des conflits, des divisions. Si le politique est considéré comme l'objet de réflexion des philosophes, la politique est vue comme le monde des pêcheurs en eau trouble, là où se pratiquent, sans être tout à fait admis, tous les coups bas, là où se rencontrent toutes les compromissions. Par ailleurs, si le politique, relève des essences, la*

politique, elle, relève de la contingence. Le politique se situe au-dessus de la mêlée ; la politique est l'immersion dans les préoccupations concrètes, actuelles. La politique n'est pas réductible, cependant à la lutte. Elle est aussi l'objet sur lequel le pouvoir porte ses préoccupations⁶⁰ ».

Le politique est aussi un monde de combat où les combattants manient avec une dextérité parfois déconcertante leurs idées, leurs théories et les défendent. C'est un monde par essence de liberté d'expression mais où la guerre entre ordres de pensées, quoique avec une certaine subtilité intellectuelle, font tout aussi rage que dans le monde de la politique. Dans ce monde aux couleurs plurielles, les uns tentent de réduire, de convaincre les autres à leurs idées. Si, comme le disent ces deux auteurs des deux espaces complémentaires, « l'un pêche en eau trouble et l'autre est au-dessus de la mêlée », ils ne constituent pas moins l'un comme l'autre des espaces avec les mêmes combats, avec des armes qui leurs sont propres et servent en final des causes et des valeurs d'un monde pluriel. Dans le cas particulier de l'Afrique et des questions africaines, où l'histoire longue s'invite inévitablement dans les pratiques et les débats, les batailles rangées entre ces mondes pluriels s'observent nettement : les uns, de ce fait, expliquant l'état général et le difficile décollage du continent africain à qui veut bien les entendre par l'histoire internationale assez chaotique qu'il a vécu, et laissant le soin aux autres de réfuter entièrement ou partiellement ces thèses.

1.1. Des approches et modèles théoriques pour expliquer le monde.

L'espace théorique des relations internationales et de la pensée politique sert de support théorique à cette recherche. Des théories, approches et courants théoriques sur lesquels les précurseurs et les contemporains de la pensée, toutes tendances confondues, se sont employées à porter leurs visions et conceptions du monde.

C'est une discipline qui a pris appui sur plusieurs autres avant de prendre son autonomie, d'agir « *en libre arbitre* ». Pour Jean-Jacques Roche, « *La discipline des relations internationales dérive à la fois de l'histoire diplomatique et du droit international, au même titre que la science politique se situe dans le prolongement de l'enseignement du droit public. Comme la science politique est devenue une discipline autonome, les relations internationales constituent désormais une branche de cette dernière, et se sont progressivement dégagées de l'histoire et du*

⁶⁰ Debasch, C. et Pontier, JM. (2000). Introduction à la politique. Dalloz. 5^e édition. p. 3

*droit. À ce titre, elles ont pour objectif de construire des grilles de lectures alternatives organisant la complexité des phénomènes internationaux⁶¹ ». Concevoir des instruments pour lire des faits, des événements et des phénomènes internationaux est la préoccupation de cette discipline et des nombreuses théories et approches qui l'accompagnent. Elles constituent autant de façon de voir, de lire, d'expliquer ou de comprendre, les différents faits et événements du monde. Elles ne sont donc pas neutres et Robert Cox affirme que « *Theory is always, for someone and for some purpose* » autrement dit, « *la théorie sert quelqu'un et un objectif quelconque⁶²* ». Sous des angles pluriels, ces théories permettent de visiter toutes les thématiques dans leur pluralité et livrent chacune, une conception particulière et un cadre qui leur sont propres. Elles donnent ainsi à voir, la coopération internationale africaine, sujet de cette recherche, dans ces évolutions depuis 1960.*

Pour Macleod et O'Meara, les théories se trouvent « *partout, chaque déclaration d'un dirigeant politique sur la situation internationale, chaque éditorial qui aborde la politique internationale dans nos quotidiens sous-entend une façon particulière de concevoir le monde⁶³ » ». Pour ces deux auteurs, elles permettent d'éclairer les faits et les événements et « *fournissent un ordre intellectuel dans la matière à étudier dans les relations internationales, permettent de conceptualiser et de contextualiser et les événements du passé et ceux du présent, fournissent aussi une gamme de manières d'interpréter les questions complexes, aident à orienter et à discipliner notre esprit face aux phénomènes déconcertants qui nous entourent, à penser de façon critique, logique et cohérente⁶⁴ » ». Autrement exprimé, « *les théories des relations internationales sont des lentilles de couleur différentes qui servent d'abord à fournir des structures rigoureuses d'intelligibilité susceptible de mieux comprendre le monde complexe contemporain : selon que l'on est, consciemment ou inconsciemment, « réaliste » ou « libéral », « inter gouvernementaliste » ou « fonctionnaliste », « marxiste » ou « constructiviste », « féministe » ou « post-colonialiste⁶⁵ » ».***

⁶¹ Roche, JJ. (2005). Manuel des Relations internationales, 3^e édition. LGDJ.

⁶² Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Théories des relations internationales, contestations et résistances. éd CEPES-Athéna. p. 3

⁶³ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 2

⁶⁴ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 4.

⁶⁵ Battistella, D. (2009). Déjà cité. p. 42

Les débats à la fois internes et externes dans cet espace théorique permettent aux sciences politiques et aux relations internationales d'évoluer. Toutes ces théories et approches apparaissent et se renouvellent, éclairent des situations pratiques, guident vers des solutions à propos de questions de société qui préoccupent le terrain politique. « *Se bâtir, s'opposer ou s'appuyer les unes sur les autres* », pour éclairer l'espace international, caractérisent en effet ces théories et, à ce titre, elles ont évolué régulièrement depuis les années 1980 dans toutes les régions du monde, en conjuguant ruptures et régularités, chaque région présentant des particularités, ses approches de l'international par rapport aux différentes thématiques. À ce sujet, Smouts, Battistella, Vennesson indiquent que l'« *étude des relations internationales est marquée par l'influence des États-Unis et cette influence demeure aujourd'hui forte. L'Amérique du Nord et l'Europe Occidentale sont les régions dans lesquelles l'étude des relations internationales est la plus développée*⁶⁶ ». Pour eux « *le champ des relations internationales aux États-Unis tend à être relativement coupé des influences extérieures et largement influencé par les approches inspirées de la théorie du choix rationnel. Les internationalistes européens ont développé différentes manières d'étudier les relations internationales. Au Royaume-Uni, la relation avec l'histoire et la philosophie et, en France, la relation avec le droit et la sociologie, demeurent forte, tandis qu'en Allemagne la proximité avec les problématiques développées aux États-Unis est plus grande*⁶⁷ ». En ce qui concerne l'Afrique, les théories et méthodes pour lire et traiter les questions de politiques internationales ne sont pas fondamentalement différentes de celles des autres contrées. Elles sont nettement influencées par les approches européennes ou américaines et regorgent de thématiques diverses et variées, allant de celles qui préoccupent le monde à celles qui sont propres à l'Afrique et, en particulier, les questions de développement. Les théories et les méthodes utilisées portent donc en elles les influences des autres parties du monde notamment américaines, européennes, françaises, anglo-saxonnes, allemandes, etc. C'est donc à partir de ces cadres théoriques et méthodologiques que les chercheurs, qui s'intéressent aux problématiques, et aux questions africaines, livrent leurs lectures du continent africain par une adaptation théorique et méthodologique qui semble effective. Le continent africain a été pendant longtemps une sorte de terrain d'applications politiques, économiques, pratiques et théoriques d'un monde qui l'a, bien entendu, très souvent embarqué dans de nombreuses expériences difficiles. Les outils

⁶⁶ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 474

⁶⁷ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 475

théoriques et méthodologiques, conçus pour décrypter les préoccupations de ce monde, sont à même de donner également une lecture intéressante de ce continent et de la conjoncture choisie. Une certaine lecture, somme toute partielle, d'un continent encore entier de ses interrogations.

Ces approches sont autant de points de vue portés sur les questions internationales et dans des activités scientifiques plus ou moins fournies, elles abordent aussi les questions du continent africain. Elles tentent chacune une lecture surtout dans la droite ligne de leur vision des choses et à travers laquelle, elles expliquent et rendent compte des faits et des événements. Peut-on, alors, parler d'une inadéquation théorique destinée au terrain africain ? Difficile de répondre par l'affirmatif, quand on sait que l'Afrique a été et demeure le lieu d'application par excellence de toutes ces théories. Seule une analyse plus minutieuse et croisée permet plutôt de montrer, une mise en commun de ce qu'offre de mieux chacune des théories existantes et à travers laquelle les questions africaines trouveront dans une ambitieuse construction, une théorisation et un cadre conceptuel en adéquation avec les préoccupations quotidiennes de cet espace.

De toutes ces théories ou approches capables d'éclairer le monde et l'Afrique, Macleod et O'Meara en distinguent plus d'une dizaine : le réalisme classique, le néoréalisme, le libéralisme classique, le néolibéralisme ou libéralisme institutionnel, la théorie marxiste, l'École anglaise, le constructivisme, l'approche néo-marxiste avec la théorie néo gramscienne, la théorie critique, le postmodernisme, les approches féministes, la sociologie historique néo wébérienne, l'économie etc. Smouts, Battistella et Vennesson eux indiquent que « *l'étude des relations internationales est aujourd'hui disputée entre trois paradigmes principaux : le réalisme, le libéralisme et le constructivisme*⁶⁸ ».

Pour l'histoire, il est important de rappeler que dans la période d'avant la première Guerre Mondiale, a existé une prépondérance des idées libérales. Les pensées réalistes se sont construites en opposition au libéralisme. Elles ont réussi à inverser les tendances pendant un certain temps, avant d'être à leur tour confrontées au contexte d'un espace international en évolution permanente dans la pensée. La fin de la seconde Guerre Mondiale a permis de mettre à jour de possibles rapports de coopération, et le fait que les réalistes n'ont pas su prédire l'issue de la Guerre Froide telle qu'elle s'est passée, a bousculé cette pensée théorique dans son « confort et ses certitudes ».

⁶⁸ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 474

La mise en orbite d'autres acteurs que l'État a été également un élément important qui fait de cette période des années 80 à 90 une étape de renouvellement important du débat dans cette discipline où, dès lors, les libéraux rebondissent, tandis que néoréalistes et néolibéraux viennent les défier sur le terrain théorique. Pour leur lecture, Macleod et O'Meara trouvent que « *jusqu'au milieu des années 1980, le monde de la théorie des relations internationales était relativement simple. Celui-ci était dominé essentiellement par ce qui se passait chez les universitaires d'un seul pays, les États-Unis où tout le débat sur cette discipline tournait autour des visions qui distinguaient les approches néoréalistes et néolibérales, et qui avait remplacé, dès la fin des années 1970, la domination du champ par le réalisme classique qui régnait en maître jusqu'alors*⁶⁹ ». Un espace international conflictuel permanent, des États, seuls acteurs des relations internationales, lancés dans une quête effrénée de puissance, une puissance elle-même inscrite dans la nature humaine selon Morgenthau ou « dans la nature anarchique de l'espace international », selon Aron. Pour eux c'est l'intérêt national qui s'exprime à travers cette puissance nécessaire à chacun des États, pour veiller sur sa propre sécurité. Selon les réalistes, cette puissance permet un positionnement des uns par rapport aux autres et un équilibre entre les acteurs de la scène internationale.

Pour les libéraux classiques, les individus, les institutions et les États sont les acteurs de référence des relations internationales avec une primauté pour le sujet individuel. L'État conserve néanmoins son rôle principal de garant des intérêts individuels et collectifs. Ici, la nature des États et leurs politiques internes façonnent leurs politiques internationales. Un espace international perçu à la fois comme coopératif avec une part de conflictualité. Le monde libéral fait de paix, de coopération internationale et de prospérité, est fonction de la constitution démocratique des États (paix démocratique), de la primauté du droit international, du libre-échange entre économies nationales (libéralisme commercial) et du rôle des institutions internationales dans le règlement pacifique des différends (institutionnalisme).

Les néoréalistes, continuateurs des idées réalistes, gardent beaucoup de points communs de leur origine de pensée. Ils opèrent une certaine ouverture surtout dans la prise en compte des acteurs de référence qui pour eux sont constitués par « *les États et les grandes puissances*

⁶⁹ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 1

*fonctionnellement semblables et se distinguant par leur capacité militaire*⁷⁰ ». Ils parient comme les réalistes sur la puissance, la sécurité, une bipolarité des rapports de force pour une stabilité du monde. Ils admettent un certain équilibre établi par la logique de l'anarchie, mais aussi dans lesquelles guerres normales ou inévitables ont leur place. Au-delà de ces concepts il est aussi question de l'aspect acyclique de l'histoire avec des guerres tous les 50 ans.

Les néolibéraux, en principe logiques héritiers des libéraux, gardent plusieurs de leurs concepts et parallèlement construisent leur pensée en opposition au néoréalisme, en s'engageant sur les mêmes concepts théoriques qu'eux. Pour eux la logique anarchique qui exige sécurité, conduit à la fois à la coopération et à la guerre. Avec les néolibéraux, les institutions internationales jouissent d'un statut particulier dans les relations interétatiques.

Pour les marxistes, le monde est perpétuellement engagé dans des luttes où les acteurs de références sont constitués de classes sociales. Les classes dominantes oppriment les autres, les États impérialistes font la guerre aux États socialistes et communistes et créent les conditions de dépendance des pays du tiers monde par l'exploitation de leurs ressources. Bref, c'est l'accumulation du capital des uns au détriment des autres.

L'espace international africain de nos jours a depuis au moins 1880, connu tous ces scénarios de domination, de conflits et de coopérations. Fortement dominé jusqu'aux indépendances, c'est un continent qui compose aujourd'hui avec ses conflits principalement internes, provoqués par le difficile partage du pouvoir politique et des richesses dont il est pourvu. Dans cet espace, où la présence d'acteurs pluriels demeure une réalité, puissances, influences et coopération ont toujours accompagnées les échanges entre acteurs. Dans cet univers tout aussi mondialisé ce sont des acteurs africains qui essayent de mettre en avant préférences, et choix, lorsque cela est possible, pour réduire quelque peu les influences qui accompagnent encore les échanges de coopérations. À ce titre, libéraux, réalistes, constructivistes, marxistes et leurs dérivés continuent, avec leurs convictions, d'animer l'espace actuel des idées politiques, organisant des repères autour de la définition des objets, des méthodes, de l'épistémologie et des normes des relations internationales. C'est dans une telle diversité que ces approches théoriques, avec leurs divergences, tentent de donner chacune une lecture qui lui semble la plus proche possible d'un continent africain dans toute sa complexité.

⁷⁰ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 432

Les divergences sont en effet omniprésentes comme dans tous les débats d'idées. Les adeptes de ces théories ne voient pas le monde de la même façon et n'accordent pas la même valeur aux objets et aux acteurs qui animent la scène internationale. Battistella parle d'une situation qui « renvoie à une approche de la politique en général, voire de la vie en société ». Comme dans toutes les disciplines et théories, les débats sont internes et externes et concernent aussi bien l'objet, les outils que leurs limites.

L'objet des relations internationales a été pendant longtemps focalisé sur l'État comme acteur unique des relations internationales avant de prendre en considération d'autres acteurs. Évoquant l'objet des relations internationales, Battistella fait remarquer que « *comme dans l'histoire, les unités entretenant entre elles des relations régulières ont pris la forme d'États souverains, l'objet des relations internationales porte sur les relations régulières entre États souverains*⁷¹ ». Du côté de l'objet d'étude, cependant, les notes sont discordantes. Battistella confirme : « *un consensus comparable n'existe pas en ce qui concerne la manière la plus appropriée pour étudier de façon savante ledit objet d'étude. Si tout le monde est d'accord pour estimer que, pour ce faire, il faut recourir à une méthode susceptible de rendre compte de ce qui se passe sur la scène internationale en référence à des données et des relations à la fois observables empiriquement et non observables directement, le désaccord règne quant à la démarche concrète qu'implique une telle méthode*⁷²».

Les limites de la discipline ont fort heureusement trouvé un minimum d'accord à travers l'état de nature ou anarchique de l'international dans lequel évoluent les États. Pour Battistella, « *les relations internationales sont d'abord une anarchie internationale, mettant au prise une multiplicité d'États indépendants et souverains ne reconnaissant aucune autorité politique supérieure à eux et régulant in fine leurs relations par la guerre*⁷³ ». Pour John Locke, « *les États sont dans l'état de nature les uns au regard des autres*⁷⁴ ». Si tout le monde est d'accord pour dire que l'espace international est caractérisé par l'anarchie, on ne s'entend pas toujours sur ce qui peut être l'anarchie et quelles peuvent en être les conséquences sur l'état des relations entre les acteurs. Si pour les uns cet état engendre des conflits, pour les autres c'est la coopération. Si tout

⁷¹ Battistella, D. (2009). Déjà cité. p. 21

⁷² Battistella, D. (2009). Déjà cité. p. 27

⁷³ Battistella, D. (2009). Déjà cité. p. 54

⁷⁴ Locke, J. (1984). *Traité du gouvernement civil* (1690). Paris. Garnier-Flammarion. p. 321

le monde s'accorde et parle d'intérêt et de puissance, de « soft power » ou d'influence, pour tous, ces termes n'ont pas toujours le même sens.

À ce titre, la coopération qui est le sujet de cette recherche n'est pas perçue et traitée de la même manière par les différentes approches. Elle constitue une thématique de prédilection de l'approche libérale, néolibérale et aussi néoréaliste même si celle-ci estime qu'elle est difficile à obtenir. Ces théories énoncent, voient et abordent différemment les problématiques. Pour les réalistes la coopération n'est pas possible puisque l'espace international dans leur conception est un lieu conflictuel permanent où s'expriment les intérêts divers traduits en rapports de puissance. Les visions de la réalité internationale sont donc plurielles et multiples, ce que Battistella constate : « *Bien que traversé par de multiples courants et débats, le champ des théories des relations internationales est de nos jours, comme par le passé, structuré par deux approches principales, le programme de recherche réaliste d'un côté, et le paradigme libéral de l'autre. Les divergences concernent tout à la fois l'acteur de référence - État ou individu - la conception de l'anarchie - état de guerre ou état de coopération - et les prescriptions normatives déduites des analyses proposées - maintien de l'ordre existant ou réformes en vue d'un ordre meilleur*⁷⁵ ». Les débats avant la première guerre mondiale sont essentiellement marqués par les idées libérales. Les pensées réalistes se construisent et se renforcent en opposition au libéralisme, inversant ainsi les tendances, avec comme logique de base la puissance, les intérêts, et les États, comme seuls et uniques acteurs de la scène internationale. La fin de la seconde Guerre Mondiale et la fin de la Guerre Froide ont permis de mettre à jour de possibles rapports de coopérations entre les États en temps de guerre et de paix. La prise en compte d'autres acteurs que l'État et la fin de la Guerre Froide, pour laquelle la théorie réaliste n'a pas su prédire le dénouement, ont bousculé cette pensée et encore permis une autre étape de renouvellement du débat avec les néoréalistes, les néolibéraux et les autres. Le néoréalisme, tout en gardant des points communs avec les réalistes, ouvre d'autres perspectives. Le néolibéralisme, héritier de plusieurs points du libéralisme, se construit lui aussi en opposition au néoréalisme, en empruntant plusieurs de ses préceptes et prolongeant ainsi le débat.

Les divergences sont bien sûr omniprésentes comme dans tous les débats d'idées. Les relations internationales, comme toute discipline, ont leurs controverses, mais aussi possèdent des points

⁷⁵ Charillon, F. (1945). Déjà cité. p. 11

de convergences entre ses penseurs. C'est ce que désigne Battistella comme le plus petit dénominateur commun entre les internationalistes, c'est à dire « *le postulat de la structure anarchique du milieu international* ». La puissance au nom des intérêts s'est en effet exprimée en Afrique. Elle a été sans doute le lieu par excellence où la puissance des autres s'est déployée dans toute sa splendeur. Les zones d'appartenance linguistique formées par Français, Anglais, Portugais, Espagnols, etc. en sont sans doute la preuve. D'aucuns parleront de pré-carré où la présence effective permet de bénéficier d'une position avantageuse et dissuade éventuellement les autres de s'y aventurer. C'est ainsi que plusieurs années de liens ont été possibles entre l'Afrique et le monde et continuent de nos jours à travers la coopération internationale. Des générations d'acteurs (individus, États, institutions) et leurs responsables politiques, se sont renouvelées et continuent de s'y investir. Les pays africains ne sont pas des puissances militaires au vrai sens du terme, et le continent africain encore moins, même s'il semble incarner une puissance économique un peu en déroute et qui semble s'ignorer eu égard à l'immensité de ses ressources naturelles. L'expression de la puissance demeure celle qui s'utilise sous l'étiquette de la communauté internationale pour sauver des populations souvent en détresse. Il s'agit donc de relations internationales africaines qui se vivent à travers la coopération internationale, où des pays africains coopèrent afin de réduire les conflits internes auxquels ils sont confrontés, avec aussi sans doute l'espoir de s'engager au nom des intérêts individuels et collectifs de leurs populations et institutions respectives. Des relations de coopération, on s'en doute, où de part et d'autres, les uns et les autres usent de beaucoup d'influence, de « soft power » pour les américains pour atteindre leurs objectifs, servir les intérêts pour lesquels ils s'engagent dans ces actions. Des influences de plus en plus subtilement et implicitement utilisées et dont les acteurs doivent composer avec, tout au long des échanges, pour adapter les actions aux préférences, aux choix qui conviennent. Cependant, si on ne peut pas nier les nombreuses influences qui accompagnent ces échanges de coopération, on peut difficilement conclure à une dominance et une dépendance quasi permanente des acteurs africains actuels. On pourrait plutôt avancer le point de vue d'une coopération pas très équilibrée, certes, mais dans laquelle les acteurs africains acceptent les choses, se font bousculer et parfois refusent dans certaines circonstances. Autrement dit, ces acteurs ne partent pas toujours et ne se positionnent pas toujours en victimes résignées dans des échanges où les influences constituent l'un des traits caractéristiques.

Au niveau de la coopération sportive les influences sont aussi présentes et l'exemple des jeux de Brazzaville, à la veille des indépendances, en est une parfaite illustration. Activés par cet élan de liberté retrouvée, les acteurs sportifs, à travers les jeux de Brazzaville, rêvaient sans doute de faire des jeux africains pour et par les africains. Ce qui dénotait de la volonté de se prendre en charge, de s'autonomiser dans ce domaine précis. Cependant, c'est en l'absence d'infrastructures, d'équipements, de matériels techniques aux normes ou d'officiels, que ces jeux vont se dérouler, avec l'incontournable contribution de la France pour la construction du stade, et celle du CIO à travers les accréditations des fédérations internationales des sports concernés et autres apports d'officiels techniques. Cet exemple a permis à la fois à la France et au CIO de rester maîtres ou partenaires du jeu. Les acteurs africains montreront à travers les boycotts respectifs des jeux de Montréal, et la coupe du monde de 1966, qu'ils savaient se faire des portes de sorties, s'offrir des marges de manœuvre et se faire entendre. En 1966, ils réclamaient plus de places dans le tournoi et ont fini par les obtenir. Dans cette optique, on peut raisonnablement parler de coopération où les uns et les autres s'influencent réciproquement, même si en la matière les acteurs africains ont une certaine longueur de retard par rapport aux autres.

1.2. Coopérer au nom de l'intérêt

La coopération internationale est un moyen d'échange qui s'est déployé avec ses instruments juridiques, institutionnels et techniques, dans tous les domaines d'activités, à travers le monde. Elle a permis à l'Afrique de rester, à partir des années d'indépendance, en contact avec le monde dans des domaines politiques, diplomatiques, économiques, stratégiques, idéologiques, culturels et sportifs. La coopération internationale suppose, à priori, une égalité de droits dans les échanges et relève du droit international. Elle est à la fois bilatérale et multilatérale, réunit ainsi les acteurs de la scène internationale autour d'intérêts multiples. « *La coopération internationale a pour objectif de conduire l'ensemble des acteurs agissant sur la scène internationale à résoudre collectivement des problèmes mondiaux pour lesquels ils ont des conceptions et des intérêts différents. Elle revêt une multiplicité de formes et varie en fonction du contexte, des acteurs impliqués, de leur puissance, de leurs stratégies et de leurs objectifs*⁷⁶ ». La coopération

⁷⁶ Durand, MF. Martin, B. Placidi, D. Tornquist-Chesnier, MT. (2007). Atlas de la mondialisation. Comprendre l'espace mondial contemporain. p. 96

internationale comporte plusieurs formes, allant du bilatéral au multilatéral et prenant en compte celle engagée par les ONG et les collectivités territoriales.

La coopération bilatérale engage des acteurs étatiques. *« Du point de vue chronologique, on constate que la coopération entre États s'est étendue au domaine diplomatique, s'est ajouté celui de l'économie et de la finance puis celui de la culture et de la science. Mais cette indication, valable en général, peut être modifiée pour des États particuliers. La coopération culturelle, en matière de sport ou de science, peut précéder la coopération politique. En considérant une relation bilatérale particulière, on voit souvent que la coopération connaît des hauts et des bas, des progrès et des reculs⁷⁷ »*. L'ouverture de l'espace africain à partir de 1960 et la pluralité des acteurs qui investissent désormais la scène africaine aidant l'exclusivité des échanges avec les anciennes puissances, par exemple comme la France, l'Angleterre, les Pays-Bas, l'Espagne ou le Portugal, va peu à peu se réduire, permettre une plus large ouverture du continent vers d'autres acteurs du monde, puis amener progressivement la coopération de sa forme bilatérale vers une forme multilatérale aujourd'hui omniprésente en Afrique.

Théoriciens et praticiens suivant leur sensibilité, hiérarchisent, opposent ou rendent complémentaires les coopérations bilatérale et multilatérale. Pour Guillaudis, *« traditionnellement, on distingue entre coopérations bilatérale et multilatérale. Des deux, c'est la coopération bilatérale qui est la plus ancienne. Elle reste très employée et il ne faut pas croire qu'elle constitue un mode dépassé ou primitif de la coopération. Elle peut être le moyen d'une coopération très intense, comme le montre la coopération franco-allemande. Mais le renforcement de l'interdépendance a favorisé un développement considérable de la coopération multilatérale et, celle-ci, dans bien des domaines s'est institutionnalisée. C'est de plus en plus dans les organisations internationales que se fait la coopération multilatérale. La perception grandissante de l'interdépendance, la mondialisation, la globalisation, les soucis de traiter au bon niveau les questions globales poussent à refuser l'isolationnisme et l'unilatéralisme et à militer en faveur du multilatéralisme classique, construit par le haut, un multilatéralisme nouveau par le bas, qui implique la prise en considération et la représentation de tous les acteurs....On rejoint ici la gouvernance. Celle-ci désigne, plus qu'une forme particulière de coopération internationale, un angle de vue qui consiste à considérer ensemble, dans un domaine*

⁷⁷ Guillaudis, JF. (2005). Relations internationales contemporaines. Lexis Nexis SA, 2^e édition. p. 406

particulier, la coopération des États et des autres acteurs du jeu international. Mais la bonne gouvernance appelle à repenser le jeu des relations internationales et à songer à une « démocratie cosmopolite⁷⁸ ».

« Le multilatéralisme consiste pour les États à élaborer collectivement les règles régissant leurs relations et à conduire des politiques concertées. Il s'oppose au bilatéralisme dans lequel chaque État négocie des arrangements particuliers avec chacun de ses partenaires pris un à un, ainsi qu'à l'unilatéralisme dans lequel un État conduit sa politique hors des instances de concertation sans tenir compte de l'avis des autres États⁷⁹ ». Si la coopération constitue un élément central théorique et méthodologique important des politiques internationales, d'un point de vue théorique, la notion de coopération n'est pas acceptée par tous au regard de leur conception de l'espace international. « La coopération dans les relations internationales est un enjeu majeur et controversé pour une raison principale : l'absence d'une autorité supranationale qui veille à l'application des accords fait que la coopération pour les États, comme pour les autres acteurs internationaux, est importante mais difficile. Certains États risquent de renier leurs engagements et de tromper les autres et en ne respectant pas leur promesse en faisant défection⁸⁰ ».

La coopération internationale n'est donc pas perçue de la même manière par les différentes approches théoriques. *« Pour le réaliste, la coopération serait naturellement préférable à la désertion et profiterait à tout le monde, mais elle est tout simplement impossible à réaliser⁸¹ ».* Les réalistes, dans leur conception du monde voient la scène internationale comme un espace conflictuel permanent où s'expriment les rapports de puissances. Smouts, Battistella, Vennesson confirment : *« Analystes et praticiens réalistes estiment, en général, que les perspectives de coopération sont peu nombreuses et fragiles et que le droit et les institutions ne peuvent guère la favoriser. Les différentes variantes des conceptions libérales (fonctionnalisme, intégration régionale, néo-institutionnalisme libéral) rejettent ce point de vue et considèrent, au contraire, que la coopération, est possible de bien des manières et notamment que les institutions internationales la favorisent⁸² ».*

⁷⁸ Guilhaudis, JF. (2005). Déjà cité. p. 407

⁷⁹ Smouts, Battistella et Vennesson, dictionnaire des relations internationales p. 356

⁸⁰ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 79

⁸¹ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 44

⁸² Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 79

Les néoréalistes et néolibéraux, qui ont quelques similitudes, s'accordent sur cette question spécifique de l'existence de la coopération dans un système international anarchique. Pour les néoréalistes, elle est possible mais difficile, tandis que pour les néolibéraux, qui rejoignent les libéraux sur ce point, elle est possible et même fréquente. Sur cette question essentielle de la coopération, il existe une nuance également entre libéraux et néolibéraux. Pour les libéraux classiques, la coopération est « *un processus par lequel deux ou plusieurs acteurs harmonisent leurs politiques de manière à faciliter l'atteinte d'un objectif commun*⁸³ ». Pour les néolibéraux, c'est plutôt « *un processus d'ajustement des politiques des acteurs en fonction des préférences réelles ou anticipées des autres, afin de profiter de bénéfices mutuels et de résultats acceptables pour chacune des parties, elle ne représente donc ni une harmonie d'intérêts entre les acteurs ni un objectif moral, mais bien une stratégie pour promouvoir les intérêts communs ou convergents des États*⁸⁴ ». Ainsi, pour les réalistes, l'idée d'un espace international régi par des rapports de forces permanents ne laisse aucune possibilité d'existence aux rapports de coopération entre acteurs sur la scène internationale. Pour eux, c'est un espace international sans connexion aucune avec l'espace national, dans lequel les acteurs agissent au nom de leurs intérêts, en utilisant la puissance comme moyens stratégiques contrairement aux libéraux et néolibéraux qui voient un monde de coopération avec toutefois des conflits possibles. C'est d'ailleurs dans un tel contexte qu'Axelrod, dans les années 50, après l'apparition du concept de coopération, se lance dans ses recherches en prenant à contrepied cette thèse réaliste de la conflictualité permanente d'une scène internationale, pour tenter de démontrer la possible existence de la coopération entre acteurs dans un monde égoïste. Il pose ses hypothèses et parvient à démontrer en effet, à l'aide d'un certain nombre de théories, dont celle du donnant-donnant, que la coopération est possible en temps de guerre, et même dans un monde où les acteurs font cavaliers seuls.

Dans ce contexte, la notion de coopération est essentiellement développée dans les programmes de recherches libéraux. Pour eux, la coopération est possible et même fréquente et la séparation stricte entre la scène internationale et nationale, l'interne et l'externe, n'est pas toujours aussi tranchée. Pour Axelrod justement, il s'agit de paix et d'absence d'affrontement militaire. Pour lui, « *les raisons qui peuvent pousser les acteurs à opter pour ce mode relationnel sont de deux ordres : 1) une préférence réelle pour les relations pacifiques, par sens des responsabilités, par*

⁸³ Roussel, S. et O'Meara, D. (2007). Concepts clé du libéralisme in Macleod, et O'Meara déjà cité. p.110

⁸⁴ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 132

réel humanisme, ou bien 2) le sens de ses propres intérêts, la paix étant plus stable que la guerre, la coopération plus propice à la prospérité, plus favorable à l'échange⁸⁵ ». Aron voit un « type de relation caractérisé par l'absence, peut être provisoire, de toute tension grave susceptible de mettre fin à la situation d'équilibre existante, peut-être n'est-elle jamais qu'une simple parenthèse entre deux guerres (Aron)⁸⁶ ». Pour Charillon et Blom, « qu'on la considère comme une absence de guerre ou comme une gestion des conflits, la coopération s'entretient, et doit faire l'objet d'une attention permanente. La coopération peut également, dans une lecture moins stricte, être vue comme une capacité des acteurs à gérer leurs conflits de manière à ce que ceux-ci ne dégénèrent pas. On n'exclut pas alors l'existence de divergences possibles, mais c'est la permanence d'un dialogue et la maîtrise de certaines règles à respecter dans ce dialogue qui permettent encore de parler de coopération ». Ils s'appuient ainsi sur l'exemple des relations entre l'Union Européenne et les États-Unis, dont les relations d'alliance ne sont pas indemnes de toutes rivalités au regard de leurs intérêts respectifs, pas toujours en accords sur la scène internationale, et qui malgré tout « poursuivent leur coopération pour aplanir ces conflits et les empêcher de s'aggraver⁸⁷ ».

Pour Keohane, dans la coopération, les acteurs « ajustent leur comportement aux préférences réelles ou anticipées d'autrui, à travers un processus de coordination⁸⁸ ». Pour Guilhaudis, la coopération « est, comme le conflit, une donnée de base de la vie internationale, de tout temps, les voisins à la fois se sont affrontés et ont établi des rapports de coopération, au moins rudimentaires. En fonction du degré de dépendance réciproque des acteurs et des choix qu'ils font, elle est plus ou moins développée. Au cours des dernières décennies, malgré la Guerre Froide, la coopération est allée croissant. Et ce phénomène s'est accentué fortement après la Guerre Froide. C'est ce que traduisent les termes globalisation et mondialisation⁸⁹ ». Son objet « consistera souvent à poser des principes et des normes, à faire fonctionner un organisme, à

⁸⁵ Blom, A. et Charillon, F. (2007). Théories et concepts des relations internationales. La coopération comme absence de guerre Hachette. Paris. p.156

⁸⁶ Blom, A. et Charillon, F. (2007). Déjà cité. p. 156

⁸⁷ Blom, A. et Charillon, F. (2007). Déjà cité. p. 156

⁸⁸ O'Keohane, R. (1984) After Hegemony : Cooperation and Discord in the World Political Economy. Princenton University Press. p. 55

⁸⁹ Guilhaudis, JF. (2005). Déjà cité. p. 405

mettre au point ou à appliquer un programme, ce sont les partenaires qui les fixent en fonction de leur besoins⁹⁰ ».

La coopération, comme moyen d'échange, possède ses acteurs propres qui interagissent en fonction de leurs intérêts propres, et, à ce niveau, tout le monde n'est pas d'accord sur l'identification de ces acteurs de la scène internationale. Si, en effet, l'État qui a été pendant longtemps l'acteur privilégié de la scène internationale, avant de se faire rejoindre par d'autres acteurs, demeure néanmoins pour les réalistes la référence suprême, ce n'est pas le cas pour les libéraux (individu, État, organisations internationales) et marxistes (classes sociales).

Pour Battistella, *« en relation internationale, on considère comme acteur toute entité dont les actions transfrontalières affectent la distribution des ressources et la définition des valeurs à l'échelle planétaire⁹¹ »*. Il confirme le fait que la notion d'acteur a longtemps été réduite au seul État. Dans le cadre du modèle des *« boules de billard »* d'Arnold Wolfers, *« les États et plus précisément les grandes puissances, qui seuls intéressent les réalistes, sont considérés comme des unités fermées, imperméables et souveraines, dont les interactions accaparent la scène internationale. Ils sont incarnés dans le « soldat » et le « diplomate », selon l'expression de Raymond Aron. À partir des années 1960, cette approche de l'État comme acteur unique et unitaire, qui prenait en compte les organisations intergouvernementales comme des acteurs dérivés des États, a été remise en cause »*. *« De nos jours sont considérés comme acteurs internationaux, au sens d'entités dont les décisions et actions affectent les activités transfrontalières, les États, les organisations interétatiques, les appareils infra-étatiques ou acteurs « transgouvernementaux », ainsi que les acteurs non-étatique ou sociétaux (entreprises multinationales, organisations non gouvernementales, groupes identitaires, mafia, migrants, réfugiés, diasporas, individus)⁹² »*.

Une remise en cause de la primauté de l'État comme acteur unique, en grande partie née des effets de la mondialisation avec ses énormes moyens de communications qui ont considérablement réduit les distances entre des régions géographiquement éloignées, mais aussi entre acteurs internationaux. Ainsi, individus, États, institutions, ONG, OIG, vont et viennent, se

⁹⁰ Guilhaudis, JF. (2005). Déjà cité. p. 406

⁹¹ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 1

⁹² Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 1

mettent en contact avec une facilité déconcertante, et de ce fait ont entraîné l'explosion des vérités d'alors. C'est une reconnaissance de fait de ce qu'on appelle désormais les nouveaux acteurs des années 1990, et par la même occasion des multiples réseaux à travers le monde où des hommes et des institutions sont désormais reliés au quotidien. Un espace, où, à côté des acteurs officiellement mandatés par les États et des institutions de renom, on retrouve d'autres acteurs de coopération qui échappent à cette norme et passent le plus souvent inaperçus. Si l'État de nos jours a presque perdu de sa primauté en tant qu'acteur, il est aussi devenu l'un des candidats à l'investissement minimaliste en ce qui concerne le continent africain où ce sont plutôt les organisations internationales et autres institutions reconnues qui semblent déployer de plus gros investissements. On peut parler d'une action de plus en plus de qualité en ce qui concerne ces nouveaux acteurs. Cependant, c'est aussi avec certains d'entre eux que les pires dérives surviennent parfois, nécessitant alors le rôle régulateur des États.

La coopération se fait d'une manière générale par un double flux, où les pratiques et réseaux officiellement et officieusement établis cheminent en parallèle où se croisent parfois. L'exemple de la coopération française et africaine, dont les circuits et « réseaux » ont essuyés pendant longtemps des critiques réciproques, rentre dans une telle logique et constitue une pratique courante dans de nombreux échanges africains. Les ONG, comme relais, portent aussi leurs velléités d'influences, utilisées par leurs mandataires, chacune, avec sa singularité. Battistella parle d'une « *influence reconnue à ses différents acteurs sur le cours des relations internationales, elle varie cependant d'un paradigme à l'autre, et le réalisme continue d'estimer que l'action des acteurs autres qu'étatiques reste in fine médiatisée par les États*⁹³ ».

Engagements, promesses et autres accords et conventions non respectés sont les risques les plus encourus pour des acteurs de coopération dans cet espace anarchique mais qui, néanmoins, s'autorégule. Dans cet espace de coopération africain de plus en plus multilatéral où les acteurs posent leurs actions dans une certaine pluralité, l'incertitude qui rentre souvent dans les échanges multilatéraux est moindre. Les défections mises au compte d'un acteur ont plus de conséquence pour lui. Elles sont donc devenues nombreuses.

« *Même si on se limite à la coopération entre États. On peut distinguer notamment : la coopération entre pays développés et pays en voie de développement, on dit aussi coopération*

⁹³ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 2

Nord/Sud, et la coopération Nord/Nord ou Sud/Sud ; la Guerre Froide a été l'époque de la coopération entre pays aux systèmes différents (capitaliste et socialiste). Selon les cas la coopération sera symétrique ou équilibrée ou asymétrique, comme la coopération pour le développement. Les pays qui sont engagés dans une coopération peuvent être, les uns vis-à-vis des autres, dans des situations bien différentes : amis, ennemis, neutres. Raymond Aron avait, s'agissant des relations entre les États-Unis et l'URSS, parlé des adversaires-partenaires. On peut en retournant la formule, parler de la coopération entre partenaires adversaires, ce que tend à être la relation entre Washington et l'Union européenne et ses États membres. Elle aussi a ses règles particulières⁹⁴ ».

La notion de coopération n'est pas toujours partagée par certains, parce qu'ils voient, dans cette forme de contact international, plutôt des rapports asymétriques ne permettant ni dialogue ni échange. Celle d'intérêt national, qui justifie l'engagement des acteurs étatiques ou non, est acceptée par presque tous les théoriciens (réalistes, libéraux, constructivistes, marxistes etc.) même si chacun lui trouve un sens plus ou moins différent. Une notion largement expliquée par tous dans laquelle, la coopération qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, explique la raison d'être de cet engagement des acteurs dans le sens de leurs intérêts. *« S'il existe une notion omniprésente en relations internationales, c'est bien celle d'intérêt national : de Hans Morgenthau affirmant, qu'en politique étrangère, il n'y a qu'un seul impératif catégorique, un seul critère de raisonnement, un seul principe d'action : l'intérêt national », à Alexander Wendt reconnaissant que « personne ne nie que les États agissent sur la base des intérêts nationaux tels qu'ils les perçoivent », en passant par Raymond Aron définissant la politique étrangère comme l'« art de gérer le commerce avec les autres États au mieux de l'intérêt », pratiquement tous les théoriciens utilisent cette notion dans leur tentatives d'explications de la conduite des États sur la scène internationale⁹⁵ ».* Si tout le monde est donc d'accord ou presque d'accord pour dire que les acteurs agissent au nom de leurs intérêts respectifs, le contenu de l'intérêt national fait largement débat entre les théoriciens de l'espace international. Suivant que l'on est réaliste, néoréaliste, libéral, néolibéral, constructiviste, marxiste ou néomarxiste par exemple, l'intérêt national censé conduire l'action des acteurs n'est pas toujours le même. Ainsi, entre les réalistes tenant de l'intérêt national et les autres approches de pensées, l'intérêt national diffère fondamentalement :

⁹⁴ Guilhaudis, JF. (2005). Déjà cité. p. 407

⁹⁵ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 298

« la notion d'intérêt évoque d'emblée le paradigme réaliste. Selon les réalistes, les relations internationales se caractérisent à la fois par leur structure anarchique (absence d'austérité au-dessus des États souverains) et par leur nature conflictuelle (jamais le recours à la force n'est exclu comme moyen de règlement des conflits d'intérêts interétatiques). Dans un tel contexte de relations se déroulant à l'ombre de la guerre, les États se sentent en permanence en insécurité, et l'intérêt national d'un État consiste alors à assurer sa sécurité, comme le dit Kenneth Waltz « dire qu'un pays agit conformément à son intérêt national signifie que, ayant examiné les exigences de la sécurité, il essaie de les satisfaire⁹⁶ ».

Pour la « tradition libérale en relations internationales, l'acteur fondamental de la politique est l'individu qui, seul ou en coalition, cherche à satisfaire de façon rationnelle ses intérêts. L'État, dans cette perspective, est le simple mandataire de la société civile, chargé par les acteurs sociétaux de satisfaire les intérêts privés qu'eux-mêmes ne parviennent pas à satisfaire d'une façon plus efficace, c'est-à-dire à moindre coût. Vraie dans la sphère politique interne, cette dépendance de l'État par rapport à la société civile, l'est également sur la scène politique internationale : l'intérêt national que l'État poursuit sur la scène internationale, loin d'être transcendant, ou, incommensurable, par rapport aux intérêts privés, n'est en fait que la somme des intérêts particuliers, ou plus exactement, la somme des intérêts des acteurs sociétaux qui ont réussi à accéder aux pouvoirs politiques et à imposer comme légitimes leurs propres préférences⁹⁷ ».

Pour les penseurs libéraux, l'usage de la puissance et de la force étant très coûteux, la coopération, qui permet d'arriver à des résultats à moindre coût, est privilégiée et se traduit en termes de préférences des acteurs sociétaux. *« L'intérêt national des libéraux, pluriel et non pas unitaire n'est pas donné une fois pour toutes, car il évolue selon les capacités elles-mêmes évolutives des différents acteurs sociétaux à faire prévaloir au sein de l'appareil étatique leurs préférences respectives : dans la mesure où il est ce que les décideurs, c'est à dire les individus et groupes sociaux majoritaires, veulent qu'il soit, il se traduit par des politiques étrangères poursuivant des combinaisons variables de puissance, de sécurité, de bien-être et même d'éthique, selon les demandes et valeurs exprimées par les groupes sociaux dominants. De plus*

⁹⁶ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 299

⁹⁷ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 298

⁹⁷ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 299

dans la mesure où les individus rationnels des libéraux se caractérisent par une aversion au risque, la définition de l'intérêt national évolue progressivement vers une prise en compte des intérêts nationaux d'autrui, étant donné que la défense d'un intérêt national égoïste se révèle de plus en plus coûteuse dans un monde d'interdépendance complexe croissante. Immanent aux intérêts privés sur le plan interne, l'intérêt national des libéraux n'exclut donc pas l'existence d'intérêts communs au niveau international⁹⁸ ».

Les constructivistes parlent également d'intérêt national et précisent que c'est « *la définition des attributs, des rôles et des objectifs d'acteurs particuliers, découlant des façons d'être, de cet acteur et de ce qui le distingue d'autres acteurs (son identité)* »⁹⁹. Pour eux, « *l'intérêt national d'un État n'est pas une donnée s'imposant aux décideurs de par la configuration des rapports de forces comme chez les réalistes, ou de par les demandes exprimées par les acteurs sociétaux comme chez les libéraux, mais un construit social qui trouve son origine dans l'identité des États, c'est-à-dire dans la représentation que les États se font d'eux-mêmes, d'autrui et du système international¹⁰⁰* ». Pour ces constructivistes l'intérêt national est construit par la culture internationale : « *en affirmant que la culture internationale restructure l'intérêt national des États, le constructivisme défend ainsi une conception relationnelle de cette notion, différente de la conception essentielle commune au libéralisme et au réalisme. C'est dire l'évolution qu'a connue celle-ci : après avoir été abordé comme facteur causal déterminant objectivement la politique extérieure des États dans un environnement international constant (chez les réalistes), l'intérêt national est désormais appréhendé également comme variable téléologique, en ce qu'il est considéré comme le « but d'une recherche » (R. Aron) de la politique étrangère dans un contexte mouvant à la fois interne (chez les libéraux) et externe (chez les constructivistes)¹⁰¹* ».

Les néomarxistes parlent d'intérêts qu'ils définissent comme étant « *avant tout sociaux, ils découlent de l'agencement institutionnel des relations sociales de propriété. Plusieurs groupes ayant des intérêts sociaux divergents, le concept d'intérêt national semble une catégorie idéologique qui tend à masquer les contradictions¹⁰²* ».

⁹⁸ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 300

⁹⁹ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 205

¹⁰⁰ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 302

¹⁰¹ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 303

¹⁰² Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 228

Comme on le voit, chacun met derrière l'intérêt national sa propre conception des choses : puissance, capacité, influence, préférence, etc. Pour les réalistes, c'est un intérêt national qui se traduit en termes de puissance : *« Équivalente dans l'ordre politique international de ce qu'est le pouvoir s'exerçant à l'intérieur d'un État souverain, la notion de puissance est l'une des catégories centrales des relations internationales en général, et du réalisme en particulier. Mais comme le concède Kenneth Waltz, après tant d'autres, bien que la puissance soit un concept clé de la théorie réaliste, sa définition précise reste un sujet de controverse¹⁰³ »*. Pour ces théoriciens de l'État comme acteur unique des relations internationales, les acteurs mettent l'accent sur la puissance au titre de l'intérêt national. Entre eux et les néoréalistes continuateurs du lignage théorique réaliste les acteurs misent plus sur la sécurité. Dans tous les cas pour les réalistes, la scène internationale est vue sous l'œil des rapports de force permanents avec une impossibilité de coopération ou du moins une coopération aux caractéristiques asymétriques. Pour eux, seule la puissance dicte les relations entre les acteurs de la scène internationale. *« A l'origine de la conception réaliste contemporaine de la puissance se trouve Max Weber, selon qui » la puissance signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance »*. Étudiant de Weber avant de traverser l'atlantique, Hans Morgenthau verra dans la puissance *« l'emprise d'un acteur sur l'esprit et les actions des autres »*, alors que pour Raymond Aron, elle équivaut à *« la capacité d'une unité politique d'imposer sa volonté aux autres unités »*. Définie de la sorte, la puissance comporte deux dimensions : positivement, elle signifie la capacité d'un État de faire ce qu'il veut faire, comme et quand il entend le faire, et sa capacité de faire faire à autrui, d'amener donc un autre État à faire ce qu'il n'aurait pas fait en l'absence de cette relation ; négativement, elle signifie la capacité d'un État de ne pas faire ce qu'il ne veut pas faire et d'empêcher un autre de faire ce qu'il souhaiterait faire. Surtout, la puissance d'un État se situe non pas dans l'absolu, mais dans l'interaction, dans le cadre d'une relation dynamique entre deux ou plusieurs unités politiques : *« la puissance politique n'est pas un absolu mais une relation »*, écrit Aron après que Morgenthau ait précisé qu'il s'agit d'une relation psychologique entre ceux qui l'exercent et ceux sur qui elle est exercée¹⁰⁴ ». Cette puissance, définie par les réalistes comme l'élément majeur poursuivi par les acteurs étatiques dans leur action politique,

¹⁰³ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 445

¹⁰⁴ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 445-446

renferme plusieurs paramètres dont celui militaire a constitué pendant longtemps l'élément primordial. « *Outre le militaire, la puissance s'exprime classiquement par la maîtrise d'un territoire (superficie, contrôle d'un fleuve ou d'un détroit stratégique), les ressources naturelles (pétrole, gaz, minerais, eau, etc.) ou la démographie (effectif et structure de la population). De nombreux autres facteurs peuvent également être pris en compte : dynamisme économique (croissance de la production et de la consommation, des exportations et des importations), cohésion sociale (niveau des inégalités, système de protection sociale, etc.), rayonnement culturel (promotion linguistique, diffusion d'œuvres, d'instruments ou d'institutions culturels), savoir-faire et innovations industrielles, scientifiques et technologiques (recherche et développement), champ politique (stabilité du régime, soutien de l'opinion publique, compétence des dirigeants et des diplomates)*¹⁰⁵ ».

La puissance s'affiche comme caractéristique majeure dans les échanges de coopération internationale entre les acteurs. « *La capacité physique de faire prévaloir les positions et les objectifs d'un acteur au sein du système international, et par rapport à d'autres acteurs internationaux. D'après les réalistes classiques, tout facteur de puissance, forces armées, économie, finance, ressources naturelles, niveau d'éducation, degré de cohésion sociale, voire la compétence stratégique du leadership politique et militaire* ». On parle alors de « hard power » qui avec le « soft power » sont utilisés ensemble ou séparément et permettent entre autres stratégies aux acteurs d'arriver à leurs fins. « *Le mot power en Anglais signifie à la fois puissance et pouvoir, la capacité morale et légitime de faire prévaloir ses positions, et comprend, entre autres, l'influence*¹⁰⁶ ». Si la coopération internationale marque au nom du droit international ses ambitions d'échanges égalitaires entre acteurs, elle porte aussi en elle cette volonté à la fois de puissance et d'influence indifféremment utilisée par ces acteurs, et se traduisant le plus souvent par l'utilisation de la diplomatie, ou de la force militaire, élément le plus visible de la puissance. Puissance et influence sont donc au cœur de la coopération internationale, l'utilisation de l'une n'excluant pas l'autre (réaliste) et inversement en fonction de l'urgence de la situation. Utilisée comme stratégie pour affaiblir et obliger un acteur à se mettre sur la table de négociation ou après l'échec d'une démarche diplomatique, la puissance destinée à ramener les uns et les autres à la raison ne mène pas toujours à des résultats au moindre coût. C'est pourquoi on note de ce fait que

¹⁰⁵ Durand, MF. Martin, B. Placidi, D. Tornquist-Chesnier, MT. (2007). Déjà cité. p. 89

¹⁰⁶ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 60

l'utilisation de la puissance militaire n'est plus aussi systématiquement engagée. « *Le facteur militaire a lui aussi vu son importance s'éroder au profit du facteur économique. C'est en tout cas ce qu'affirment les théories libérales et transnationales, selon qui le recours à la force est moins adapté dans un monde caractérisé bien davantage par la conquête des parts de marchés que par la conquête territoriale, par l'interdépendance entre les États plutôt que par leur indépendance*¹⁰⁷ ». Les acteurs internationaux préfèrent de plus en plus imposer la force diplomatique pour ramener la situation à la normale. Néanmoins lorsqu'elle échoue, et qu'il reste la puissance notamment militaire pour faire entendre raison, elle est alors utilisée au nom du droit de porter secours. À ce sujet, les positions resteront toujours partagées entre les partisans d'une souveraineté inviolable des États et celle de ceux qui estime cette violation momentanément justifiée, lorsque qu'il s'agit d'intervenir au nom du droit d'ingérence afin de porter secours à des populations en très grand danger et en pleine détresse, ou lorsque tout simplement les droits les plus élémentaires de la nature humaine sont terriblement menacés dans une quelconque partie du monde. Cependant, au-delà de cet état de fait qui oblige la communauté internationale ou une coalition d'acteurs internationaux à intervenir sur le terrain des manquements graves aux droits élémentaires de la personne, il est difficile aussi de ne pas voir non plus que, à côté du souhait de sauver l'humanité en péril, est présente la volonté de sauvegarder ou de défendre des valeurs ou des intérêts particuliers, soigneusement placés en arrière-plan. Sur ces points, ce sont des débats et des points de vue qui demeureront encore longtemps difficilement convergents, dans un monde désormais plongé dans de nombreuses difficultés et où la nécessité d'agir pour sauver ou non reste toujours réelle. Mais difficile, parce qu'au-delà des intérêts que les uns et les autres tentent de protéger ou de sauvegarder en refusant ou en acceptant d'intervenir, demeure surtout la responsabilité d'une telle position qu'il faut après coup assumer dans un sens comme dans l'autre. Deux positions en opposition, l'une optant pour la non-intervention au nom de l'inviolabilité de la souveraineté et l'autre lui opposant l'intervention comme solution pour mettre éventuellement fin à une situation souvent de non droit et porter secours aux plus faibles. En cela, les exemples sont légion. Le cas de l'Irak, celui récent des révolutions nord africaines des années 2011 qui ont nécessité une aide de la coalition franco-américano-anglaise et arabe. Le cas ivoirien qui a vu, lui, une intervention française sous mandat onusien. En somme, ce sont entre autres faits, des événements majeurs de la scène africaine de l'année 2011, et qui ont finalement

¹⁰⁷ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 447

emporté au passage des gouvernances établies depuis des décennies (Libye, Tunisie, Côte d'Ivoire, etc.).

La coopération internationale s'est déployée en utilisant comme moyen de diffusion l'indispensable Assistance Technique. Une Assistance Technique internationale dont la particularité française constitue en ce qui concerne l'Afrique, le moyen qui a permis le déploiement de la coopération française sous toutes ses formes, militaire, économique, sportive, scientifique, culturelle, etc. De toutes ces formes, la coopération militaire demeure la plus importante. Elle représente finalement cette partie visible de la puissance, utilisée par les acteurs pour marquer leurs présences sur le terrain afin de sauvegarder et défendre à la fois des intérêts politiques, économiques, commerciaux, culturels, et du même coup influencer le cours des relations et des échanges. Des actions de coopération militaire dont les actions annexes (logistique, expertise technique et technologique) demeurent importantes. La coopération militaire peut être considérée comme un soubassement sécuritaire sur lequel va finalement reposer l'ensemble d'un dispositif de coopération avec ses nombreux domaines spécialisés. Celui du domaine sportif dans sa petite mais médiatique existence, donne l'illustration de toute la complexité de la situation d'ensemble de la coopération avec ses enjeux qui finalement rentrent dans cette stratégie de présence destinée à des espaces géographiques bien précis. C'est à travers cette stratégie que les grands acteurs de la scène internationale vont trouver leur espace d'influence préféré : les zones préférentielles française et anglaise forment de nos jours des espaces linguistiques francophones et anglophones avec leurs domaines d'actions de coopération partout dans le monde et ont un impact assez important dans l'espace africain. Certains les désignent sous le nom de pré-carré (France) pour signifier la nature des liens et l'ampleur des influences de ces puissances, qui n'ont d'ailleurs pas encore totalement disparues du terrain des échanges actuels.

Les coopérations bilatérales, et multilatérales sont respectivement complétées par celles qui engagent les organisations non gouvernementales dont le sens et l'action méritent certainement d'être explicités. « *Les ONG sont des entreprises non étatiques à but non lucratif qui prônent la solidarité et mettent en avant les valeurs qu'elles considèrent comme universelles. Elles sont d'importance (en budget, personnel et déploiement) très variables du local au mondial*¹⁰⁸ ». « *En*

¹⁰⁸ Durand, MF. Martin, B. Placidi, D. Tornquist-Chesnier, MT. (2007). Déjà cité.

augmentation et couvrant tous les domaines, leur dénombrement est délicat (certains auteurs en comptent 35 à 40.000). Certaines, les plus anciennes, sont des organisations non gouvernementales (OING), comme Oxfam (Royaume-uni, 1942), Care (États-Unis, 1946), Amnesty International (Royaume-Uni, 1961), Médecins sans frontières (France, 1971), Greenpeace (Canada, 1971) ou encore Human Rights Watch (États-Unis, 1978), leur échelle d'action est mondiale et leurs spécialisations sont variées : développement, défense des droits de l'homme, action humanitaire, protection de l'environnement, désarmement, etc. Mais il existe parallèlement de très nombreuses organisations nationales actives au sein du tissu social des États ».

Ces ONG, dont la présence est mondialement exprimée, se mesurent surtout avec l'ampleur de leurs interventions sur la scène africaine. Ce nombre impressionnant d'acteurs de cette forme de coopération montre les difficultés des populations africaines dans tous les domaines de la vie au quotidien, mais aussi la vitalité de la solidarité internationale. À cette variante de coopération s'ajoute celle de plus en plus portée par les collectivités territoriales, dénommée « coopération décentralisée » et qui met beaucoup plus l'accent sur une action au plus près des populations. Elle se développe de plus en plus par les jumelages et constitue en Afrique une autre façon de prendre en compte les besoins réels sur le terrain.

En conclusion, la coopération internationale qu'elle soit bilatérale, multilatérale, décentralisée ou liée à l'action des ONG constitue un moyen d'échange préférentiel entre acteurs internationaux qui utilisent de ce fait puissance, influence, comme plan d'échange stratégique et de communication pour atteindre leurs intérêts, altruistes ou non.

1.3 La coopération internationale africaine à la lumière de l'approche libérale

La théorie libérale sert de cadre à cette analyse. Au-delà d'une façon de voir le monde, c'est aussi un choix qui est fait eu égard au lien entre l'objet central de l'étude, qu'est la coopération internationale, et les constituants de cette approche : son projet intellectuel, le contexte dans lequel il émerge, sa conception des relations internationales, sa normativité, etc. Pour les théoriciens, aucune théorie ne peut prétendre, à elle seule, rendre compte des réalités et des façons de voir le monde. Cependant, Smouts, Battistella, et Vennesson mettent en garde contre une quelconque tentation « d'adopter dans une même analyse plusieurs approches à la fois pour

expliquer ou interpréter des aspects différents des phénomènes étudiés » Ils parlent d'une « opération très périlleuse qui tend à ignorer le fait que des approches différentes se fondent souvent sur des épistémologies ou des ontologies qui sont foncièrement en contradiction les unes avec les autres ». Et l'équation se complique lorsque que l'on se retrouve en face de nombreuses disciplines qui abordent la coopération internationale : le droit, les sciences politiques, l'histoire, la sociologie, l'économie, la philosophie, etc. Les combinaisons interdisciplinaires ou pluridisciplinaires ne sont pas toujours admises par tous. Le positionnement théorique doit être clair, précis et sans ambiguïté. Difficile équation dans ces conditions, lorsque l'ambition est de solliciter le concours du droit, de la science politique, de l'économie, de l'histoire, de la sociologie pour aborder deux faits et événements internationaux aussi importants que le sport et la coopération. Pour expliquer l'évolution de la coopération internationale africaine entre 1960 et 2010, en s'appuyant sur l'exemple de la coopération française dans les pays africains dont le Burkina Faso constitue le principal exemple, cette recherche emprunte à ces disciplines et à leurs ressources documentaires, pour conduire cette analyse sous l'angle sociopolitique et historique. L'approche libérale adoptée ici constitue une doctrine à la fois politique et économique avec ses différents courants et théories pour porter l'ensemble des postulats et principes de la pensée libérale, son histoire, ses aspects ontologiques et épistémologiques. L'approche libérale, en relations internationales, voit le jour par une conjonction de faits et d'événements favorisée par la seconde Guerre Mondiale, le nouvel ordre mondial multilatéral avec la création et le développement des institutions et organisations internationales comme l'ONU, le système de Bretton Woods et bien d'autres, la fin de la Guerre Froide, la mise en place des formes d'organisations d'intégration régionale comme l'UE, etc. Les racines intellectuelles de l'approche libérale reposent sur ses grands précurseurs parmi lesquels on peut citer : John Locke, Montesquieu, Adam Smith, Emmanuel Kant, Jeremy Bentham, Cobden, Mill, Wilson, etc. Autour de la pensée première de ces hommes, c'est tout un ensemble de courants et de théories libéraux qui va se développer à travers le monde avec aussi ces théoriciens contemporains qui continuent de mettre à jour cette pensée. Ainsi, de la première Guerre Mondiale jusqu'aux années 1980 et la fin de la Guerre Froide on peut noter respectivement les courants suivants : Institutionnaliste de Locke et Bentham, Républicain de Kant, Internationaliste Libéral des universitaires et de Wilson Woodrow, Pacifiste Commercial d'Adam Smith, Transnationalisme de Keohane et de Nye. À partir de la fin de la Guerre Froide, le renouvellement de la pensée

libérale se fait par la voie néolibérale qui, bien qu'héritière des idées libérales, va plutôt se développer et se rapprocher des néoréalistes héritiers directs, continuateurs des idées réalistes, et former ce que certains appelle « le courant néo-néo ». Pour eux, il ne s'agit que d'une prise de distance avec la pensée mère et donc constitue un courant aujourd'hui différent de l'approche libérale. Le deuxième point du renouvellement théorique de la pensée libérale représente la position des penseurs contemporains, qui sont restés rattachés à la pensée originelle libérale tout en effectuant quelques aménagements afin de coller aux réalités d'un espace international en mouvement. C'est ce dernier point d'ouverture qui donne ainsi naissance à partir des années 80 respectivement à la théorie de la paix démocratique, à celle du libéralisme non idéologique et à celle du constructivisme.

De toute cette évolution de la pensée libérale de la première guerre mondiale à nos jours on peut retenir quelques points importants : le courant institutionnaliste de Locke va donner naissance aux théories fonctionnalistes de Métrany, dont le centre d'intérêt prend en compte surtout la coopération institutionnalisée. Il sera à l'origine de l'idée d'une politique mondiale confiée aux institutions avec un pouvoir coercitif. Cette théorie va, à son tour, engendrer celle néo-fonctionnaliste de Haas. Avec Haas et sa paix soutenable, on croit ainsi à un effet d'entraînement ou de débordement pouvant permettre aux résultats obtenus dans un quelconque domaine d'activités de servir de tremplin à n'importe quel autre domaine. On parle alors de transfert de compétences pouvant aller de l'échelle nationale à l'échelle supranationale. Ces idées économiques extraites de Keynes vont avoir quelques applications dans l'espace africain où on se prend à croire et à parier sur les bons résultats économiques des deux grandes nations économiques du continent que sont l'Afrique du sud et le Nigéria pour obtenir cet effet d'entraînement ou de débordement économique des autres pays africaines. Résultats pas très probants, si l'on se réfère au difficile décollage économique du continent, démontrant ainsi l'impossible effet d'entraînement ou de transfert de compétences (du moins maintenant et en ce qui concerne ce continent) venant de ces premiers de la classe économique africaine, qui d'ailleurs laissent parfois loin derrière eux tous les autres. Néanmoins, on parle maintenant de transfert de compétences mais d'une tout autre manière. Au niveau de la communalisation intégrale du territoire du Burkina Faso, il est question de transfert de compétences de l'échelle nationale aux des collectivités territoriales mais dans le cadre d'une certaine politique dite « de décentralisation », qui a pour but de rapprocher l'administration de l'administré.

La théorie fonctionnaliste va donner naissance à son tour à la théorie transnationaliste qui va se muer plus tard en théorie institutionnaliste néolibérale avec comme maîtres à penser Joseph Nye et Robert Keohane, anciens étudiants de Haas. On parlera dès lors de théorie transnationaliste puis d'interdépendance complexe. Tous deux sont portés par le courant dit « libéral sociologique » soutenu par Nye dont le centre d'intérêt va se focaliser sur la coopération et les régimes internationaux. C'est à partir de l'interdépendance complexe considérée comme une « *influence mutuelle* » entre acteurs dans les échanges que sera développée la notion du « Soft power »¹⁰⁹, permettant aux acteurs de déployer au plan international leurs pouvoirs de persuasion et de séduction pour s'influencer mutuellement. Cette notion d'influence par le rayonnement ou l'attrait culturel ou politique est considérée comme pacifiste par rapport au coercitif « Hard power » avec ses moyens militaires et/ou économiques. Dans ce continuel renouvellement, la théorie de l'interdépendance complexe engendre la théorie néolibérale de Keohane qui avec la théorie néoréaliste cherche à effectuer une certaine synthèse. « *En ce sens la notion de l'interdépendance complexe annonce la théorie des régimes, laquelle marque clairement, le passage du libéralisme vers le néolibéralisme*¹⁰⁹ ».

Dans cette pluralité de courants libéraux, on note également le courant républicain qui constitue le fondement théorique originel de la démocratie libérale, « *le courant républicain de la pensée libérale en relation internationale repose sur le premier « article définitif » du modèle de la paix perpétuelle proposée par Kant, et selon lequel les institutions républicaines (équivalent actuel des démocraties libérales) constituent une solution au problème de la guerre*¹¹⁰ ». Ce modèle républicain, avec sa quête permanente de démocratie largement diffusée dans le monde, a entraîné une Afrique qui recherche encore ses repères dans une expérimentation démocratique depuis les années 1990. « *Ces institutions garantissent que les décisions du gouvernement reflètent la volonté de la majorité de la population, considérée comme intrinsèquement raisonnable et pacifique. Les électeurs n'ont, en effet, pas intérêt à élire un gouvernement qui mettra leur sécurité et leurs biens en péril. Ce faisant, Kant rompt avec la vision traditionnelle des États, agissant de façon unitaire comme un individu et personnifié par le souverain*¹¹¹ ». Ceci est seulement effectif dans les cas de processus démocratiques assez aboutis ou régulièrement

¹⁰⁹ Roussel, S. et O'Meara, D. (2007). Le Libéralisme classique : une constellation de théories. in Théories des relations internationales, contestation et résistances. Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). Déjà cité. p. 100

¹¹⁰ Roussel, S. et O'Meara, D. (2007). Déjà cité. p. 97

¹¹¹ Roussel, S. et O'Meara, D. (2007). Déjà cité. p. 97

installés et où les populations peuvent couramment exercer leur droit de vote. Dans le cas des pays africains, en plein apprentissage démocratique, les choses ne sont pas toujours simples et les critères sur lesquels les candidats à la votation sont distingués ne sont pas toujours identiques à ceux observés dans le reste du monde. Les difficultés se font de plus en plus observées aujourd'hui dans ces pays. Et des populations n'hésitent plus à descendre dans la rue pour exprimer leur désaccord de façon ouverte et parfois violente. Une situation qui vient compliquer une équation démocratique africaine déjà difficilement engagée avec ses différents régimes souvent considérés à tort ou à raison comme non démocratiques. Comme tous les courants théoriques, le courant républicain de Kant va aussi faire son chemin avec l'émergence de l'actuelle théorie de la paix démocratique.

Dans ces courants libéraux, on compte également le courant internationaliste libéral qui puise ses racines, à la fois chez les universitaires, mais surtout dans les principes du nouvel ordre mondial défini dans le discours du président américain Wilson. Il était déjà question de diplomatie ouverte pour la paix, de navigation maritime en tant de guerre et de paix, de suppression des barrières économiques et commerciales, de réduction de l'armement et de la création d'une association internationale pour garantir l'égalité entre tous. Les prolongements pratiques de ce courant de pensée restent l'engagement de la politique présidentielle américaine de Roosevelt, de Bill Clinton, et ceux de la politique anglaise de Tony Blair. *« D'autres présidents américains épouseront la vision wilsonienne des relations internationales (Mead, 2002), comme Franklin D. Roosevelt (qui en Janvier 1941, énonce les quatre grandes libertés auxquelles aspirent les êtres humains et dont les idées inspirent la charte de l'Atlantique quelques mois plus tard) et Bill Clinton (dont le discours sur l'État de l'Union de janvier 1994 place la démocratie au cœur de l'ordre international. La « Doctrine de la communauté internationale » du premier ministre britannique Tony Blair est le manifeste le plus récent et le plus éloquent de ce courant¹¹² ».*

Enfin, il y a le courant libéral pacifique commercial, ou d'interdépendance commerciale, ou encore dit du « pacifisme commercial ». *« Ce courant est basé sur l'hypothèse, largement répandue chez les économistes libéraux tels qu'Adam Smith, Richard Cobden (1804-1865), John Hobson (1858-1940) et Joseph Schumpeter (1883-1950), selon laquelle le commerce (et surtout le libre-échange entre nations) est non seulement un facteur de prospérité et de bien-être, mais*

¹¹² Roussel, S. et O'Meara, D. (2007). Déjà cité. p. 97

également de paix. Deux lignes argumentaires appuient cette conclusion. D'une part, plusieurs acteurs ont repris les idées de Montesquieu et Kant sur l'effet pacificateur du commerce. En favorisant les échanges commerciaux entre les Nations, des liens étroits se tissent entre celles-ci. Les occasions de bénéficier mutuellement de ces échanges sont donc multipliées et les coûts associés à la guerre le sont tout autant. Les divisions entre les États s'estompent au fur et à mesure que l'économie libérale mondiale se développe¹¹³ ». Cette théorie fonde la coopération internationale sur le libre échange commercial qui commande une ouverture des frontières et une certaine limitation du protectionnisme des acteurs étatiques. Les échanges économiques du continent africain avec les autres acteurs du monde sont effectués sur ces principes. Cela ne facilite pas toujours les intérêts d'un continent qui a besoin de l'ouverture des autres marchés pour renforcer son économie, et qui, probablement, souffre d'une certaine fragilité d'un marché ne pouvant résister à la concurrence des produits internationaux. Dans les continuateurs de cette théorie on retrouve Norman Angell, prix Nobel en 1933 et Rosecrance, en 1986.

En somme, dans l'ensemble, c'est une certaine évolution faite de rupture et/ou de continuité théorique qui marque aussi la période des années 80 à 90 et jusqu'à nos jours, avec ces dernières évolutions théoriques représentant, la synthèse théorique néolibérale-néoréaliste, la théorie de la paix démocratique ou des régimes démocratiques, la théorie du libéralisme non idéologique (approche sociale empirique de l'approche libérale par Moravscik), la théorie synthèse entre le courant interactionniste de la paix démocratique et celle constructiviste. Dans ces nombreux courants et théories de la pensée libérale, c'est aussi autour d'un minimum libéral que penseurs et praticiens libéraux se retrouvent pour défendre communément une façon de voir et de concevoir le monde. Les faits et les événements internationaux sont vus avec un ensemble de postulats autour desquels ils se reconnaissent à travers des acceptations communes. À commencer par une conception ontologique des relations internationales caractérisées par *«des rapports interétatiques conflictuels dans un système anarchique, rapports qui masquent une communauté humaine sous-jacente¹¹⁴ »*. Une scène internationale, à la fois coopérative et conflictuelle, sur laquelle un programme, avec beaucoup de points communs à l'ensemble des sensibilités libérales, existe et leur sert de plan de bataille théorique. Dans ce programme de recherche libéral on retrouve respectivement abordés *« le rôle des normes internationales des institutions*

¹¹³ Roussel, S. et O'Meara, D. (2007). Déjà cité. p. 98

¹¹⁴ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 434

*internationales, du commerce international, du droit international ainsi que des différentes formes de construction du pouvoir étatique dans la réduction et la gestion des conflits internationaux ; la possibilité de la mise en place d'un ordre international fondé sur la sécurité collective*¹¹⁵ ». Un programme repartit sur l'ensemble des différentes sensibilités de la pensée libérale avec comme support des concepts clés et des thèses principales communes ou propres à chaque variante. Parmi ceux-ci on peut citer principalement : la liberté, la démocratie représentative, la primauté du droit, la propriété privée, le libre-échange économique et le règlement pacifique des différends. Ce sont ces principes majeurs que les libéraux s'appuient pour asseoir une vision du monde, mais aussi créer et animer les différents courants et variantes théoriques. Ces éléments les unissent mais aussi les divisent parfois.

Dans les relations internationales la place des acteurs est essentielle et les différentes approches théoriques ne mettent pas toujours en avant les mêmes types d'acteurs. Les libéraux explorent une pluralité d'acteurs allant des États aux institutions internationales et aux individus. Parmi ces acteurs, représentant les acteurs internationaux des libéraux, les individus demeurent les acteurs de référence avec les États comme garants des intérêts individuels et collectifs. Autrement dit, l'approche libérale, adoptée ici comme l'approche théorique de référence pour l'analyse, livre un ensemble de postulats autour desquels les libéraux se reconnaissent à travers quelques acceptations communes et qui constituent les principes sur lesquels les libéraux s'appuient pour asseoir une vision du monde, la leur, mais aussi pour créer des courants internes grâce aux divers débats. Ils placent l'individu au centre des relations internationales tout en reconnaissant aux autres acteurs, surtout aux États, le rôle de garants des intérêts des citoyens. Ils reconnaissent sur la scène internationale une pluralité d'acteurs et la dynamique de la politique intérieure des États est vue comme primordiale dans la formulation de leurs préférences et de leurs objectifs. Pour eux, *«les institutions internationales contribuent au façonnement des préférences de l'État au sens ou le respect des normes et des principes de règles de ces institutions constitue autant de balises au comportement des gouvernements* ».

L'approche libérale, toujours d'un point de vue ontologique est individualiste et donne la priorité à *« l'agence sur la structure tout en reconnaissant les contraintes structurelles*¹¹⁶ ». Une théorie individualiste qui *« met l'accent sur l'importance du rôle joué par les unités constituantes dans*

¹¹⁵ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 434

¹¹⁶ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 435

le fonctionnement du système et prétend que le système est la somme de ses parties. On part donc des unités pour expliquer ou pour comprendre les relations internationales et aussi pour souligner l'importance de leur place sur la scène internationale¹¹⁷ ». Cette préoccupation anime cette recherche, à travers l'évolution de la coopération internationale africaine. Il s'agit aussi de situer la place et le rôle du Burkina Faso, des entités sous régionales africaines et du continent africain sur la scène internationale. Dans la relation agence-structure, la thèse individualiste veut que « l'agent prime sur la structure, car celle-ci se réduit aux propriétés et interactions des agents, en ce sens que l'ensemble des relations sociales qui entourent un acteur contraignent, certes son comportement, mais n'affectent ni son identité ni ses intérêts donnés une fois pour toutes ; pour les structuralistes au contraire, les agents n'existent pas indépendamment de la structure dans laquelle ils agissent, car celle-ci a non seulement un effet causal sur leur comportement, mais aussi et surtout un effet constitutif sur leurs identités et intérêts qui ne sont donc pas considérés comme donnés¹¹⁸ ».

D'un point de vue toujours épistémologique, l'approche libérale s'attache aussi un certain nombre de principes. C'est une approche qui se veut explicative, prédicatrice, individualiste et positiviste. Explicative, parce selon Dan et O'Meara, elle «*prétend trouver des relations causales, et que l'on peut séparer observateur et observé et qu'il est donc possible d'expliquer les phénomènes de l'extérieur. Une théorie explicative pose comme question principale pourquoi* » Elle utilise l'explication comme «*mode d'analyse qui met l'accent sur la recherche empirique de la causalité, sur la séparation entre l'observateur et l'observé et sur la nécessité de formuler des hypothèses vérifiables, qui pourront contribuer à l'élaboration de généralisations causales au sujet des phénomènes étudiés¹¹⁹* ». Elle peut utiliser l'induction comme «*mode de raisonnement qui part d'un cas particulier, normalement sous la forme d'une hypothèse, pour aller vers un énoncé, de portée générale. Le raisonnement inductif est typique du raisonnement des sciences naturelles¹²⁰* ». Explicative et positiviste, l'individu dans l'approche libérale est au centre du monde et l'État dans son «*rôle central de la construction étatique dans le fonctionnement de la politique internationale... on croit dans cette conception que la réalité est donnée, et qu'elle peut être étudiée de manière objective en utilisant une démarche reprise des*

¹¹⁷ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p. 435

¹¹⁸ Smouts, MC. Battistella, D. et Vennesson, P. (2006). Déjà cité. p. 7

¹¹⁹ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p.17

¹²⁰ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité. p.17

sciences de la nature. Le niveau d'analyse sera celui état-individu (individu, État, institutions)¹²¹ ». D'un point de vue épistémologique, Alex et Dan parlent de penseurs libéraux traditionnellement rationalistes et de leurs contemporains en majorité tournés vers une épistémologie empiriste ; de leur optimisme doublé d'une conception qualifiée de progressiste de l'histoire. Pour les libéraux, la nature humaine est en effet la bonté même ; l'humanité est capable de raison et d'apprentissage et est porteuse d'un avenir meilleur. Ils admettent néanmoins qu'elle traverse des moments parfois difficiles, ce qui n'entrave pas cependant sa marche sur la voie du progrès. Enfin, le libéralisme prône la résolution des problèmes internationaux comme la pauvreté et les guerres par les réformes. De ce point de vue, en ce qui concerne le continent africain et l'évolution historique de ses échanges avec le monde, on peut raisonnablement relever quelques points importants. L'espoir et optimisme des indépendances africaines ont sans doute été pour beaucoup et guidé les actions d'une Afrique en reconstruction après les indépendances de 1960. Depuis ces dates, c'est toujours un continent qui, sous le coup des réformes économiques (Plans d'ajustements structurels-1980) et politiques (démocratisation politiques-1990), incitées ou générées au plan international ou national, tente de trouver la voie du progrès. Des dates, une histoire d'échanges internationaux qui enregistre ses faits et événements pluriels, avec ses hauts et ses bas, et qui constitue une somme d'expériences, où quel que soit la nature des apprentissages, les essais et les erreurs constituent toujours des éléments importants qui peuvent guider les actions futures. Vue de cette façon, l'Afrique a certainement appris de cette longue expérience de ses échanges coopératifs avec le monde, et particulièrement avec ses partenaires classiques. Mais une question de taille reste posée quand, au détour des actions avec les nouveaux acteurs, observateurs et analystes constatent que l'histoire a tendance à se répéter. Au compte des polémiques qui entourent ce point de l'histoire, on enregistre les nombreux débats comparatifs entre les actions de coopération de l'Afrique et de ses nouveaux partenaires qui sont souvent la Chine et les acteurs dit « émergents ». Les uns et les autres se demandent, en effet, si les erreurs passées de l'Afrique, dans ses échanges avec le monde, lui servent réellement à éviter celles auxquelles elle sera exposée inévitablement dans le partenariat qui, désormais, la lie aux nouveaux acteurs, lesquels somme toute utilisent les méthodes autrefois utilisés par les autres avec en prime une certaine subtilité pas toujours facile à cerner.

¹²¹ Macleod, A. et O'Meara, D. (dir.). (2007). Déjà cité.

En résumé, l'approche libérale des Relations internationales, dans sa conception de l'espace international, voit un monde régi par des rapports de coopération et de conflit. Le monde libéral est résolument optimiste, croit à la bonté humaine et considère que les individus, acteurs de référence de la scène internationale, sont raisonnables et apprennent de leurs erreurs. Avec les individus, ils considèrent une pluralité d'acteurs de la scène internationale dont l'État reste néanmoins le garant des intérêts individuels, et les institutions internationales incontournables dans leur rôle en faveur de la coopération. Théoriquement et méthodologiquement, l'approche libérale permettra de mener cette recherche sur la coopération internationale africaine et en particulier sur la coopération internationale au Burkina Faso. Au niveau épistémologique le modèle de preuve hypothético-déductif conviendra parfaitement, « *affirmation explicite de recherche et de démonstration de ces hypothèses grâce à l'observation de faits empiriques qui les valideront ou les infirmeront* ».

La coopération représente dans la conception de cette recherche un moyen de dialogue et d'échange. Ce processus par lequel l'ensemble de ces acteurs, à travers des efforts divers, se donnent les moyens de réaliser leurs préférences en termes de politique internationale, en accord avec les préférences exprimées au niveau interne. Si pour certains théoriciens et praticiens de l'international, dans le cas général des échanges de l'Afrique avec le monde, il ne peut être question ni d'échange, ni de dialogue, il n'en demeure pas moins que la vision générale qui guide cette recherche considère la coopération comme un moyen permettant d'établir des échanges, et qu'échanger c'est aussi une forme de dialogue. Ce dialogue ne signifie pas toujours une uniformité de vue sur toutes les problématiques qui touchent à la vie des hommes et du monde. Alors coopérer c'est aussi dialoguer, échanger, communiquer, autour de tous les points d'accords qui peuvent réunir des acteurs, mais aussi sur les désaccords qui peuvent les séparer. C'est pourquoi cette approche, qui porte en priorité cette conception théorique sur la coopération, a été préférée à la conception réaliste dont la conviction profonde demeure un espace international, fait de rapport de puissance où les espaces interne et externe restent irrémédiablement déconnectés. Dans ces conditions, parler de coopération dans une Afrique avec ses particularités internes s'avérait difficile et difficilement explicable. Cette conception réaliste des choses reste néanmoins importante pour rendre compte des rapports étatiques dans un cadre strictement international.

2. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AFRICAINE : UN BILAN DIVERSEMENT APPRÉCIÉ

Le contexte d'émergence de la coopération internationale reste celui de la fin des années 1945 avec ses enchaînements de faits et d'événements qui vont façonner durablement la scène internationale et africaine. Il s'agit naturellement de la création de l'ONU qui va aboutir au nouvel ordre mondial, avec la Guerre Froide comme élément stratégique important, la décolonisation et les indépendances africaines, puis enfin la coopération internationale et française entreprise à partir de 1960. Dans cet enchevêtrement d'événements internationaux, la Guerre Froide va consacrer la division du monde en deux parties idéologiques différentes à partir desquelles un certain nombre de pays africains et asiatiques vont porter le mouvement dit « du non-alignement ». Cette philosophie se voulait une réponse à l'obligation du choix idéologique imposée à tous par les deux grandes puissances mondiales d'alors. Ce mouvement, porté par le Maréchal Tito en Yougoslavie et par l'Indochine, va entraîner dans son sillage la création d'un autre mouvement dit « tiers-mondisme » qui va beaucoup compter sur la scène internationale. L'évolution de ce mouvement et ses répercussions sur la scène africaine vont inspirer un certain nombre d'africains, tels Sékou Touré en Guinée, Tombalbaye au Tchad, Marien Gouabi et Patrice Lumumba au Congo, Montala Mohamed au Nigeria, Nkrumah au Ghana, etc. Lorsque leurs pays respectifs deviennent indépendants, ils accèdent aux plus hautes fonctions de l'État et se conforment aux idées tiers-mondistes. Ils opèrent néanmoins un certain alignement à gauche de leurs options politiques. Ils seront tour à tour remplacés par d'autres hommes politiques, moins radicaux qui vont conduire eux aussi une autre politique. C'est dans ce contexte, tout de même assez particulier, que la coopération internationale se développe sous plusieurs formes et gagne l'espace africain, avec notamment les stratégies française et anglaise respectivement réparties sur leurs espaces linguistiques, francophone et anglophone. La coopération française se déploie dans tous les domaines, notamment dans les secteurs sportif et militaire qui constituent respectivement le plus petit et le plus grand maillon du dispositif français. Le contexte international, qui voit se développer la coopération sportive, reste aussi celui qui commence avec les jeux interalliés, les actions infructueuses du CIO pour l'organisation des jeux africains à partir de 1923 en Algérie et 1927 en Égypte. La date de 1952 sera finalement la bonne mais pour l'organisation des premiers jeux méditerranéens. Le désir de ne pas donner beaucoup

d'autonomie à leurs colonies a finalement prévalu pour que la France et l'Angleterre décident de tempérer les ardeurs du CIO qui demeurerait tout de même leur fidèle allié. Finalement, ce n'est que beaucoup plus tard, que les Anglais mettent en place les jeux de Commonwealth au profit des anglophones du monde, dont les africains. La France, pour sa part, fera de même dans les années 1950 avec les jeux de l'amitié, uniquement réservés aux pays africains, avant de passer à tous les francophones du monde avec les jeux de la Francophonie qui existent encore de nos jours. Le CSSA sera aussi l'un des grands animateur de la scène sportive africaine avec ses combats politiques et sportifs multiples. Si la coopération internationale émerge, dans un contexte onusien de fin de seconde Guerre Mondiale, pour porter des ambitions de développement, de paix et de droits pour tous, la coopération française le fait à la fin d'une période coloniale, remplissant désormais un vide juridique laissé par un système d'administration contraignant, et accompagnant ainsi l'autonomie naissante des pays africains. Néanmoins, qu'elle soit française ou internationale ou encore portée par d'autres acteurs, la coopération s'installe en Afrique à partir de 1960, sur fond d'une bien longue histoire avec le monde, dont celle coloniale, qui jusqu'à aujourd'hui garde encore intacte ses non-dits, ses controverses, ses oublis et contestations. Cette histoire africaine et finalement mondiale demeure irrecevable en dehors de son contexte historique avec les codes actuels de lecture, et que les acteurs actuels cherchent tant bien que mal et avec plus ou moins de justesse à assumer avec ses contenus. Le cas spécifique de la France et des pays francophones, est illustratif. Malgré le poids de l'histoire « positive ou négative » et des écueils historiques toujours présents, les acteurs avancent grâce à un dialogue continu par la coopération. Un dialogue politique, économique, diplomatique, culturel, sportif, avec le monde entier dont la spécificité française demeure l'un des points clé à l'échelle africaine et mérite d'être interrogée dans le cadre de l'évolution de la coopération internationale.

Si, à l'échelle internationale la coopération a constitué un élément stratégique de politique internationale pour les acteurs dans leurs relations d'échanges surtout avec le continent africain, elle répondait aussi au niveau français à un certain nombre de choix politiques, économiques et stratégiques qui se conjugaient avec les réalités matérielles et humaines sur le terrain. Ainsi, si la coopération militaire a été la plus importante pour garantir une certaine présence française afin de sauvegarder les intérêts sur place, la viabilité institutionnelle et humaine de ces pays ne permettait pas toujours de garantir la survie de ces pays. C'est probablement la raison pour laquelle l'assistance technique française, créée en 1959, met l'accent sur la formation de cadres, pour

résoudre dans un premier temps l'une des conséquences de l'administration directe. Côté anglais, les choses ont été facilitées par une administration ayant une relative autonomie locale, où déjà les cadres de haut niveau formés dans les universités anglaises vont prendre très vite part à l'administration des affaires dans ce qui est convenu d'appeler le « self government ». À ce sujet, on relève les exemples de Nelson Mandela avocat dès 1952, de N'Nkrumah issu en 1954 de la prestigieuse université d'Oxford et de Julius Nyerere en 1956. Au plan local, ils furent des candidats potentiellement éligibles au même titre que les colons installés sur place. C'est somme toute une différence de choix qui va orienter la nature des rapports dans la coopération proposée au départ par ces deux pays à leurs partenaires africains. Elle va conduire la France à maintenir une forte présence pour la formation et à utiliser les cadres subalternes de son administration métropolitaine pour constituer la base institutionnelle et humaine de départ de ces pays. L'exemple le plus parlant concernera surtout le secteur militaire puisque certains premiers hommes politiques sont issus de l'armée française : Tombalbaye et Bokassa sont des anciens sergents, Eyadema est ancien adjudant, etc. Néanmoins, ces premiers hommes politiques, le plus souvent aidés par l'expertise française en présence ou en métropole, vont finalement porter les premiers moments d'existence de ces États. On est en 1960, le vide institutionnel, technique et technologique est réel, la France et tous les acteurs sont appelés à la rescousse. Le ministère de la Coopération est créé en 1961 et la coopération va suivre son cours normal jusqu'en 2010 où elle a pu souffler sa cinquantième bougie. Ces actions françaises mais aussi anglaises ont été amplement facilitées après les indépendances par une certaine position de retrait et un feu vert américain pour permettre notamment à ces deux pays, qui connaissaient mieux le terrain africain, de contrer stratégiquement les incursions soviétiques de l'époque.

Les acteurs de la coopération internationale et française jouent donc à fond la carte stratégique à tous les niveaux et dans tous les domaines, pour protéger et sauvegarder leurs intérêts, souvent sans état d'âme, partout dans le monde et surtout sur la scène africaine avec des acteurs qui croient néanmoins aux vertus des échanges pour rebâtir des liens apaisés avec le monde. L'option stratégique africaine de la France était bien affichée et aucun domaine de coopération ne sera en reste. Un domaine militaire bien visible pour mieux marquer une présence qui se voulait sans partage et les autres domaines en appui comme le secteur sportif pour empêcher les autres pays de trouver la moindre petite place pour s'installer. On est alors en présence d'un ensemble d'acteurs qui ont ensemble, ou même séparément, développé des actions dans presque tous les

domaines d'activités sous différentes formes depuis 1960. Aujourd'hui, cinquante ans de coopération et d'indépendance sont passés. Les constats sur le terrain et les bilans fournis par les uns et les autres laissent néanmoins voir une situation qui n'a pas toujours été facile pour le continent africain dans de nombreux domaines : une économie visiblement mal en point, un domaine social de plus en plus éprouvé par la pauvreté et, au plan politique, la gestion très compliquée des pouvoirs et des richesses qui engendre de nos jours des guerres et des conflits internes. Ceux qui s'inscrivent dans une appréciation malgré tout assez nuancée ou optimiste évoquent les quelques avancées enregistrées, dans le domaine de la communication et des médias. Mais, ils expriment aussi leurs préoccupations et appellent à un changement pour venir à bout des difficultés d'un continent pourtant pourvu en richesses naturelles. Les plus pessimistes évidemment, eux, parlent d'échec et de faillite.

En effet, même après plus de 50 années de coopération, sur le plan politique, économique et social, le continent n'est pas au mieux : *« la crise économique mondiale a porté un coup d'arrêt brutal à un épisode de développement relativement soutenu en Afrique. La croissance a été laminée, passant d'un taux moyen d'environ 6% en 2006-08 à 2.5% en 2009, avec un produit intérieur brut (PIB) par habitant pratiquement au point mort. La crise mondiale de 2009 aura été particulièrement sévère en Afrique australe, où la croissance a perdu près de 8 points (par rapport au taux moyen observé les trois dernières années), avec un taux négatif d'environ 1%. L'Afrique de l'est et l'Afrique du nord ont toutes deux mieux résisté que le reste du continent. Si le PIB a continué sa progression dans la plupart des pays africains en 2009, bien qu'à un rythme moins soutenu, dans dix des 50 pays couverts par ce rapport, la production a marqué le pas. Dans la moitié des cas, le PIB par habitant a stagné ou a reculé¹²² »*. Aussi, le pouvoir et les richesses qui, du reste, sont inextricablement liés, ne sont pas les éléments qui font partie de la solidarité africaine, régulièrement évoquée un peu partout. Ils constituent mêmes les principaux points de discorde et de conflits fratricides qui menacent la sécurité et la paix. Des richesses plus ou moins présentes en fonction des pays et régulièrement aux prises avec les intérêts particuliers africains et internationaux en présence et qui limitent indiscutablement l'action de la coopération internationale. Ce constat assez difficile reste d'actualité et touche de nombreux programmes mis en place, dont les résultats tardent toujours à venir. Dans le domaine de lutte contre la pauvreté

¹²² OCDE/Banque africaine de développement/Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). Perspectives économiques en Afrique 2010. Éditions OCDE. p. 8

initiée par le système onusien et bien d'autres acteurs, on est contraint de constater à quelque 3 ans de 2015, date fixée pour la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement, que de nombreux objectifs ne seront pas atteints. « *La BAFD estime à environ 50 milliards USD supplémentaires par an le besoin de financement pour parvenir aux taux de croissance du PIB nécessaires à la réalisation de l'objectif qui vise à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2015. Si la famine a été éradiquée dans de nombreuses régions (comme en Afrique du Nord), elle fait encore partie des réalités dans plusieurs pays (notamment au Burkina Faso, en Érythrée, à Madagascar, au Niger, au Tchad) les récentes crises mondiales alimentaires et économiques compliquent encore la donne*¹²³ ». La pauvreté frappe en effet partout dans le monde et c'est toujours une lutte individuelle et collective, surtout en Afrique, pour survivre au quotidien. « *L'Afrique a connu plusieurs années de croissance soutenue, qui ont permis de ramener la proportion de pauvres dans la population de 58% à 50% en 2005. Mais en chiffres absolus, la pauvreté a augmenté : elle touche désormais 388 millions d'individus. La croissance économique alerte du continent entre 2000 et 2008 a été brusquement interrompue en 2009 par la crise financière internationale. Dès le début de l'année 2009, il est devenu évident que cette crise serait un véritable coup dur pour la plupart des pays africains. A cinq ans de l'échéance fixée pour la réalisation des OMD, l'Afrique est encore moins en mesure qu'avant de concrétiser l'OMD relatif à la réduction de la pauvreté*¹²⁴ ». Dans cette lutte pour la survie quotidienne en Afrique, les populations les plus vulnérables sont représentées par les enfants dont l'état de sous-alimentation dans les pays africains, surtout au sud du Sahara, demeure préoccupante : « *le nombre des personnes sous alimentées dans la région a augmenté, passant de 172.8 millions en moyenne en 1990-92 à 217.2 millions en 2004-06, la proportion de la population africaine ne recevant pas le niveau minimal d'apport calorique a reculé de manière marginale, passant de 34% à 30 %. Ces chiffres ne prennent pas en compte l'Afrique du nord, où au moins 5% des habitants sont sous-alimentés. Concernant l'Afrique de l'ouest, les données indiquent un recul en valeur absolue du nombre de personnes sous-nutries sur la même période*¹²⁵ ». Ces données donnent en effet quelques indications sur la situation économique de l'ensemble du continent. Pour le cas du Burkina Faso,

¹²³ OCDE/Banque africaine de développement. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). Déjà cité. p. 11

¹²⁴ OCDE/Banque africaine de développement. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). Déjà cité. p. 59

¹²⁵ OCDE/Banque africaine de développement. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). Déjà cité. p. 59

qui est un pays essentiellement agricole à 80 %, les choses ne sont pas simples non plus. Avec essentiellement l'or et le coton comme principaux produits d'exportation, l'économie burkinabée reste en effet très fréquemment déficitaire et donc très vulnérable. Le secteur industriel, malgré quelques efforts, reste tout aussi peu performant. « *Le Burkina Faso reste vulnérable aux chocs extérieurs et aux conditions climatiques. Cette situation aggrave les risques de surendettement du pays. L'économie trop peu diversifiée, dépend largement de l'exportation d'or et de coton. En 2009, le pays a été affecté par les effets des crises, énergétiques, cotonnières, alimentaires et financières. Malgré ce contexte difficile, la croissance est restée positive, à hauteur de 3 %, contre 5.2% en 2008. Une relance est attendue en 2010 et 2011, avec une croissance de 4.4 et 5.2%*¹²⁶ ». Des efforts sont en effet fournis avec les différents programmes bilatéraux et multilatéraux et des organisations non gouvernementales, mais certaines contraintes qui limitent la cohérence et l'efficacité des résultats attendus. « *L'environnement des affaires s'est amélioré, même si le développement du secteur privé reste entravé par plusieurs faiblesses, notamment dans l'exécution des contrats, la protection des investisseurs, la fiscalité et l'accès au crédit. La lourdeur des procédures dans le commerce transfrontalier joue également comme un frein. La mobilisation des recettes fiscales reste faible, à 11.5 du produit intérieur brut (PIB), par rapport à la norme communautaire de 17% fixée par l'Union économique et monétaire de l'ouest africain (UEMOA). Du coup, les programmes de développement s'avèrent difficiles à mettre en œuvre*¹²⁷ ». La pauvreté reste endémique, malgré les bonnes performances économiques et la tendance à l'amélioration des indicateurs sociaux. La pauvreté frappait encore 42.8% de la population en 2008. Ce fléau est aggravé par les difficultés de la filière coton qui fragilisent les petits producteurs, et le fait que le pays compte 80% de ruraux.

L'assainissement du milieu des affaires pour permettre une efficacité dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement demeure une priorité en Afrique. D'une manière générale, les difficultés sont fonction des pays. Suivant le niveau de fonctionnalité institutionnelle qui y prévaut, on aura plus ou moins de mal à traiter ou non les affaires. C'est très souvent dans ces circonstances que les différents acteurs africains et internationaux se retrouvent dans des situations assez tendues, où certains n'hésitent pas à surfer sur les lignes jaunes de la normalité

¹²⁶ OCDE/Banque africaine de développement. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). Déjà cité. p. 140

¹²⁷ OCDE/Banque africaine de développement. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). Déjà cité. p. 140

institutionnelle. Quant aux difficiles conditions économiques du continent, elles auraient pu se régler en partie dans une intégration sous régionale et continentale qui n'étant pas encore définitivement réalisée, rend du même coup difficile l'installation d'un marché commun africain, propice à la réalisation de grands projets communs de développement. Seule une infime partie des transactions africaines se fait à l'intérieur du continent. Elles ne représentent que 10% des transactions commerciales internationales du continent.

Si au plan économique les réalités de l'Afrique sont on ne peut plus difficiles, les autres indicateurs affichent pratiquement la même norme. Au plan éducatif, l'Afrique compte le plus grand nombre d'individus non instruits, ne sachant ni lire, ni écrire au moins dans une des langues du pays concerné. Dans les pays africains, s'il existe une certaine disparité concernant les capacités des systèmes éducatif, le continent africain reste la région qui a le plus fort taux d'analphabétisme du monde. « *Malgré une amélioration en chiffres absolus, du nombre des enfants inscrits à l'école primaire et qui achèvent ce cycle d'études, l'Afrique va probablement échouer, même si elle s'en rapproche, à accomplir l'objectif de l'éducation primaire pour tous. Sur les 29 pays où les données sont disponibles pour 1991 et 2007, le Maroc, le Mali, Madagascar, le Malawi, la Mauritanie, la Guinée et l'Éthiopie ont amélioré de façon significative, de 30% à 50 %, le taux net de scolarisation (TNS) en primaire. Dans le cas de Djibouti, du Swaziland, du Togo, du Ghana, du Niger, du Sénégal, du Rwanda, de la Gambie, du Burundi et du Burkina Faso, le TNS en primaire a progressé de 10% à 30% environ sur la même période. Mais les statistiques entre 2005 et 2007 montrent que le TNS en primaire de la Tunisie, de l'Algérie, du Togo, de l'Érythrée et du Malawi a reculé. Par ailleurs, la république du Congo et la Guinée Équatoriale, sont nettement hors-jeu, avec un recul du TSN supérieur à 27% entre 1991 et 2007. Le Cap Vert et l'Afrique du sud ont également reculé, mais légèrement¹²⁸ ».* On voit, en effet, à travers quelques statistiques récentes, la marge de progression de certains pays. Néanmoins, le taux de scolarisation au primaire constitue une référence importante qui permet de connaître le nombre d'enfants scolarisés effectivement, par rapport à ceux qui sont en âge d'y prétendre, et progressivement, à travers le taux enregistré dans l'enseignement secondaire et supérieur, de déterminer ceux qui arrivent en effet au bout de la chaîne éducative. Néanmoins, déjà depuis 2007, on enregistre des hausses de taux de scolarisation qui montrent une fois de plus

¹²⁸ OCDE/Banque africaine de développement. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). Déjà cité. p. 160

les efforts des différentes politiques et programmes à la fois nationaux et internationaux, en vigueur dans les différents pays, et qui contribuent en partie à améliorer les systèmes éducatifs parfois durablement affectés par des conditions sociopolitiques et économiques difficiles. « *Si les nouvelles sont relativement encourageantes sur le front de la scolarisation, les progrès sont très lents en terme d'achèvement de la scolarité. Le taux d'achèvement du primaire (TAP), n'est pas un indicateur officiel des OMD, mais il sert néanmoins à mesurer la qualité d'un système éducatif. Les pays qui affichent les plus nets progrès, à la fois pour le TNS au primaire et pour le TAP sont ceux présentant un grand nombre d'établissements privés. La Mauritanie, la Tunisie, le Malawi, Madagascar, le Maroc, le Mali et la Guinée arrivent en tête du classement en matière de progression du TAP. Celui-ci n'a en fait régressé que dans deux pays : l'Ile Maurice (-13% environ) et le Rwanda (-6% environ). Aucune analyse par région n'a été possible, faute de données suffisantes pour toutes les sous-régions. Mais d'après les informations disponibles, les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique de l'Ouest semblent avoir obtenu les meilleurs résultats entre 1991 et 2007. D'une manière générale, le continent a sensiblement augmenté son TAP par rapport au niveau de 1991¹²⁹* ». Pour prendre le cas du Burkina Faso, beaucoup d'efforts sont faits au niveau éducatif, portant le taux de scolarisation primaire au-dessus de 60%, mais les résultats sur le terrain, malgré les efforts fournis, restent insuffisants. « *Selon les résultats de l'enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM), la pauvreté frappait encore 43, 9% de la population en 2009, dont 50.7% en milieu rural et 19.9 % en milieu urbain. S'agissant des indicateurs sociaux, le taux brut de scolarisation a progressé, passant de 74.8% (dont 71.2% pour les filles) en 2009 à 77.1% en 2010 (dont 74.4% pour les filles). Le taux de fréquentation des structures sanitaires est passé de 56 % en 2009 à 59 % en 2010. Enfin le taux d'accès à l'eau potable atteint 76% en milieu urbain et 56.5% en milieu rural en 2010. Au niveau de l'accès à l'électricité, l'enquête EICVM révèle que seulement 13.9% de la population avait accès en 2010, dont 2% en milieu rural et 46 % en milieu urbain. Avec ces résultats, il sera difficile au pays d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015¹³⁰* ». En effet, si le taux de scolarisation au primaire atteint 74.4 % en 2010, celui du secondaire et du supérieur qui tournent respectivement autour de 22 à 30% et 2 à 3%, laissent

¹²⁹ OCDE/Banque africaine de développement. Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique. (2010). Déjà cité. p. 60

¹³⁰ Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme de développement des Nations Unies, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Perspectives économiques en Afrique 2011. p. 17

nettement voir un taux d'achèvement assez difficile. Si, de plus en plus, un nombre plus important des enfants en âge d'être scolarisés accèdent à l'école, il n'en demeure pas moins que la difficulté de s'y maintenir reste réelle, pour une grande partie de la population dont le revenu journalier est inférieur à un dollar. Le taux de fréquentation des services sanitaires reste assez faible eu égard aux coûts des soins et des produits pharmaceutiques, qui sont hors de portée pour la plus grande partie de la population, qui du même coup se rabat sur les soins aux plantes médicinales. Enfin, l'électricité et l'eau potable restent encore hors de prix et la capacité d'offre des unités de production n'est pas toujours à la hauteur d'une demande de plus en plus forte. Cette situation au niveau de l'offre générale en électricité touche un certain nombre de pays francophones dont les centrales électriques, installées depuis les indépendances, continuent d'offrir leur service avec des limites assez importantes. À ce sujet on constate un peu partout le phénomène de délestage en électricité ou encore de fréquentes coupures d'eau. Une sorte de rationnement qui ne dit pas toujours son nom et qui fait partie des réalités de la vie quotidienne des populations africaines, surtout au sud du Sahara, amenant certains gouvernants à chercher des solutions pour y remédier comme au Burkina Faso par exemple. *« Les investissements au niveau des infrastructures sont très récents et concernent principalement le secteur de l'électricité. L'Inde demeure le principal partenaire dans ce domaine. Le gouvernement est à l'origine des échanges pour le développement des infrastructures en électricité, sans toutefois développer une stratégie bien définie¹³¹ ».*

Sur le plan de la gouvernance, l'Afrique, depuis les années 1990, est bel et bien entrée dans le registre de la démocratisation, et chacun des pays s'emploie tant bien que mal à prendre en compte ce qui est devenue une nécessité absolue, à la fois à l'échelle nationale qu'internationale. Depuis cette date, et suivant les pays, on enregistre plus de stabilité, une alternance entre stabilités et conflits internes ou un état de conflictualité permanente. Pour prendre des exemples assez récents : 2008 aura été dans la moyenne pour tous les pays africains. Ce fut une année, vécue sous les tensions provoquées par la hausse des prix des produits alimentaires et des biens de consommation courante. 2009 fut une année relativement calme mais 2010 a connu un niveau plus élevé de troubles. 2011 a été très tendue un peu partout, surtout au nord du continent et à l'ouest avec la crise ivoirienne. *«Le premier trimestre 2011 a été l'un des plus agités de toute*

¹³¹ Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme de développement des Nations Unies, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Déjà cité.

l'histoire africaine. En Tunisie et en Égypte, des révoltes populaires pacifiques ont conduit au renversement de gouvernements autoritaires au pouvoir depuis des années. La Libye voisine s'est enfoncée dans une guerre civile qui a provoqué une intervention militaire de forces internationales. Personne ne peut vraiment dire comment la situation va évoluer dans ces trois pays et chez leurs voisins, ni quelles répercussions ces événements auront en dehors de l'Afrique du Nord. L'année 2011 verra un nombre record d'élections se dérouler en Afrique, avec 28 scrutins nationaux dans 20 pays. L'un des événements électoraux majeurs s'est déroulé en janvier, au Soudan, où s'est tenu régulièrement un référendum en faveur de la partition du Nord et du Sud du pays, prévue en juillet 2011¹³² ». La sécurité africaine au plan interne est mise à rude épreuve surtout par les processus électoraux en vigueur dans ces pays et qui souffrent d'un non-respect des dispositions institutionnelles ou de la volonté délibérée des acteurs de la vie politique de ne pas les respecter. Un état de fait qui dénote d'un difficile apprentissage démocratique aux normes internationales, dans une Afrique encore entre tradition et modernité.

Au plan sportif, la notoriété des sportifs africains, toutes disciplines confondues, devance sans doute les réalités institutionnelles et humaines du sport lui-même, dont le statut institutionnel demeure relativement modeste aux vues des passions qu'il suscite dans cette partie du monde. Tout en étant en apparence au premier rang, le domaine sportif est exclu de la longue litanie des priorités des politiques financières africaines et vient après tout le reste, sauf si, pour des besoins pressants de politique interne, il remonte en flèche, pour le temps d'une mobilisation, à des fins purement politiques ou électoralistes. Difficile est souvent la vie et la carrière sportive des africains. Malgré l'engouement et les passions qui l'entourent, le domaine sportif reste marqué par ses nombreux handicaps et les performances sportives s'apprécient en tenant compte des contraintes liées à l'encadrement et à la formation professionnelle, à l'organisation, aux équipements et à l'accès au marché international. Dans l'ensemble le domaine sportif n'est pas toujours reconnu et donc pas nécessairement bien loti. L'accès à l'international reste difficile aussi, et les quelques réussites constatés çà et là, largement médiatisées constituent l'arbre qui cache la forêt. Les nombreux exemples de jeunes sportifs africains en quête de célébrité notamment dans le football, qui font rêver toute la jeunesse africaine, sont suffisamment éloquentes.

¹³² Banque africaine de développement, Organisation de coopération et de développement économiques, Programme de développement des Nations Unies, Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique. Déjà cité.

La coopération internationale instaure et régule les nombreux échanges entre une Afrique aux multiples priorités et le monde, en apportant son plus dans tous les domaines. Un apport qui se fait en fonction des domaines prioritaires préalablement définis par les politiques publiques de chaque pays. La place secondaire du sport est encore plus évidente dans le cadre de la coopération internationale. Au Burkina Faso, le domaine sportif est secondaire ce qui, par extension, explique l'état embryonnaire de la coopération sportive. Elle a pris pied véritablement avec la création de l'INJEPS de Ouagadougou en 1976, grâce à la coopération française, avec une participation à l'effort de formation par la coopération canadienne et allemande. De nos jours le financement quasi étatique du sport burkinabé induit toutes ses limites et ses insuffisances.

En somme, dans tous ces domaines politiques, économiques, diplomatiques, sportifs, culturels, etc. où les coopérations internationale et française s'investissent régulièrement, on enregistre des bilans inégaux. Des d'actions et des bilans différemment appréciés par les uns et les autres, ce qui, de fait, ne permet pas d'avancer une quelconque analyse sans s'en référer aux objectifs premiers de ces échanges. Guillaudis concède : « *on voit souvent que la coopération connaît des hauts et des bas, des progrès et des reculs*¹³³ ». C'est ce bilan contrasté qui explique les appréciations positives des uns qui soulignent néanmoins les gros efforts qui restent à faire, et celles des autres qui dressent un bilan plutôt mitigé voire négatif.

Notre recherche sur cinquante années de liens entre l'Afrique et le monde se base sur l'hypothèse d'une coopération internationale africaine, de 1960 à 2010, qui a évolué du bilatéral au multilatéral et qui se présente de nos jours entre les préférences, les intérêts et influences des acteurs en présence. Dans cet espace africain de coopération avec ses rivalités, ses acteurs pluriels et multiples, les acteurs africains affichent de plus en plus leur volonté de s'approprier ce moyen d'échange. Mais, comme par le passé, ils continuent à composer au quotidien avec certaines exigences pour afficher leurs positions, faire leurs choix et exprimer ou non leurs accords ou désaccords par rapport aux grandes questions de l'Afrique et du monde. Un état de fait qui explique aussi, en partie, le difficile bilan d'un continent au terme de cinquante années d'échanges divers avec le monde. Pour accompagner cette hypothèse une question principale : pourquoi et comment la coopération internationale, dans sa particularité sportive et son apparente neutralité, peut-elle révéler les enjeux hautement stratégiques qui accompagnent la coopération

¹³³ Guillaudis, JF. (2005). Déjà cité. p. 46

internationale et permettre ainsi de lire l'évolution de l'espace africain avec ses hauts et ses bas, ses acteurs pluriels, ses difficultés de régulation, ses dysfonctionnements, plus de cinquante ans après son institutionnalisation, en 1960 ?

À partir de 1960, avec les indépendances, l'Afrique va retrouver des relations beaucoup plus équilibrées avec les anciennes puissances, mais surtout s'ouvrir aux autres pays du monde. La coopération bilatérale, mise en avant dans un premier temps, va permettre aux acteurs internationaux d'accompagner, certes, dans un intérêt bien compris, l'entrée des pays africains sur la scène internationale. La coopération bilatérale française va couvrir de nombreux domaines (militaire, politique, diplomatique sportif, économique, sportif, et culturel, etc.) jouant son rôle d'accompagnateur mais aussi protégeant ses intérêts propres dans cet espace historiquement et linguistiquement acquis. Une coopération bilatérale qui, de 1960 jusqu'à la fin de la Guerre Froide, va demeurer un élément important des relations politiques, diplomatiques, économiques, stratégiques... internationales. Un moment important où les acteurs vont conjuguer, au gré des événements, forces et influences au de nom leurs valeurs et intérêts fondamentaux. Un contexte de Guerre Froide où les plus forts ne marchanderont pas toujours avec beaucoup de subtilité l'adhésion à leurs idées. L'Afrique voit ainsi les jeunes nations en faire les frais, et certains de leurs gouvernements sont défaits ou mis à rude épreuve politiquement ou économiquement. La coopération bilatérale internationale a permis aux différents acteurs internationaux de faire de l'espace africain un espace d'influence pour leur rayonnement international. De son exclusivité des premiers moments, cette coopération bilatérale va progressivement faire place à une forme multilatérale qui occupe aujourd'hui une place importante dans la coopération internationale africaine. De cela, les difficultés économiques, la diminution des enjeux stratégiques du monde avec la fin de la Guerre Froide, sont explicatifs. Elles ont poussé plus ou moins les acteurs étatiques en présence à mettre en commun leurs efforts d'investissement à travers les institutions multilatérales, pour en faire presque la principale voie des échanges, du moins en ce qui concerne le continent africain. Ces dernières sont vues alors comme une alternative par certains, puis comme complémentaire par d'autres, pour amoindrir et contourner les influences qui accompagnent les actions qui sont destinées aux acteurs africains. C'est ainsi que des institutions internationales comme l'ONU et ses structures, les institutions de Bretton Woods, le mouvement sportif international, ont joué et jouent encore un rôle très important en Afrique. La Banque Mondiale et le FMI, qui se sont illustrés particulièrement dans les très difficiles plans

d'ajustements structurels des années 1980, restent incontournables. Ils conduisent et accompagnent de nos jours la quasi-totalité des plans de développement des pays africains. De son côté, l'action de l'Union Européenne se fait par des accords de coopération dans lesquels tous les pays africains sont engagés. Son action intergouvernementale passe par de nombreux traités et conventions, de Rome à Lomé en passant par Cotonou et Yaoundé (1975, 1979, 1984, 1989, 2000). Elle marque ainsi les bases de ce qui se veut un partenariat de l'Europe avec les pays africains.

L'Afrique constitue aussi le terrain de prédilection de nombreuses ONG. Servant d'intermédiaires et bénéficiant des moyens concédés par des acteurs étatiques ou institutionnels et intergouvernementaux, elles sont considérées comme les plus aptes à se porter promptement aux devant des populations les plus lointaines et difficilement accessibles. Cependant, les choses ne se déroulent pas toujours comme prévu, entraînant de plus en plus d'interrogations sur leurs actions réelles. Dans certains pays, comme le Burkina Faso, on peut en enregistrer plus de 500, toutes provenances confondues, dont près de 300 d'origine française. Les collectivités territoriales, porteuses de la coopération décentralisée, complètent un tableau assez fourni de l'ensemble de ces acteurs qui montent à « l'assaut » d'une Afrique très demandeuse à tous les niveaux de la vie quotidienne. C'est donc un espace africain avec ses acteurs pluriels (individus, bilatéraux, multilatéraux, privés, ONG, etc.), venus de partout, avec chacun ses propositions, projets, programmes, objectifs, intérêts et stratégies d'approche, et dont l'ambition est sans doute de satisfaire les différents besoins à la hauteur de la demande. Une diversité d'acteurs qui indique l'ampleur de la demande et qui n'est pas sans poser des difficultés de fonctionnement aux mécanismes institutionnels et organisationnels africains.

Le secteur « Jeunesse et Sport » ou de coopération sportive né du dispositif français de coopération des années 1960, se pose ici en élément d'analyse de la coopération internationale africaine. De tous les domaines de coopération portés à l'époque par ce dispositif, les questions de sport, de jeunesse et d'éducation physique, vont être prises en compte, en apparent « petit Cendrillon » du dispositif général, sous l'appellation de « secteur de coopération jeunesse et sport ». *« Le secteur jeunesse et sport est d'abord un domaine de coopération. Ce domaine a été durant toute la période sous la responsabilité d'une équipe restreinte au sein d'une sous-direction. Mais les actions sont mises en œuvre pour partie par cette équipe et par ses*

mandataires, sur le terrain, mais aussi par les MCAC (mission de coopération et d'action culturelle). Par ailleurs, cette équipe n'a pas le monopole des actions de coopération concernant ce public, non seulement vis-à-vis d'autres sources d'aide, mais aussi vis-à-vis d'autres équipes au sein du ministère...¹³⁴ ». Il y a une multiplicité d'acteurs avec un fonctionnement pas toujours simple. Ce domaine de coopération, dont la gestion était confiée au ministère des Affaires Étrangères, confirme son statut éminemment politique. Double statut technique et politique pris en compte par deux ministères, le domaine africain de coopération sportive va s'institutionnaliser et garder sa racine française aujourd'hui, bien gardée par l'espace francophone couvert par la CONFEJES. Comme dans la plupart des secteurs d'intervention, quelques accords seront signés et des actions d'appui aux nouvelles administrations amorcées. C'est dans cet espace francophone que la France et le Canada, chacun au niveau bilatéral, et dans une action commune multilatérale francophone à travers la CONFEJES, s'investissent dans la formation de cadres africains en France et au Canada, puis sur place en Afrique, dans les instituts nationaux et les instituts régionaux. Tout au long de ce processus, qui pose les bases d'institutionnalisation de l'espace sportif africain, le Mouvement International Olympique a été omniprésent et y a largement contribué. Entre 1960 et 1963, la presque totalité des Comités Nationaux Olympiques (CNO), sont mis en place avec affiliation au CIO. Les institutions françaises ont en quelque sorte servi d'aval à cette reconnaissance internationale au sein des institutions sportives internationales et permis la construction des différents dispositifs institutionnels, afin de permettre une insertion sur le plan international. Avec l'aide des fédérations sportives internationales, les fédérations sportives nationales se mettent en place, donnant ainsi aux pays africains leur modèle institutionnel sportif actuel qui ressemble étrangement au modèle français où on note des institutions sportives nationales rattachées au ministère Jeunesse et Sport (MJS) qui, en tant que garant de la politique sportive de chaque pays, leur donne, le quitus d'exercer. Vu comme une contrainte de la charte olympique qui relie les CNO directement au CIO, cet état de fait peut être considéré comme la spécificité du mouvement olympique africain avec son double appui à la fois olympique et français, et avec aussi la CONFEJES aujourd'hui incontournable dans le domaine.

¹³⁴ Bessat, C. Trouvé, J. Charrier, D. Jourdan, J. Cacault, L. Canel, A. Salvi, C. Taffer, A. et Trouvé, F. (1998). Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur jeunesse et sports. Évaluation de la politique française de coopération dans les pays de l'ancien champ (1980- 1997). Direction générale de la coopération internationale et du développement. Direction de la stratégie, de la programmation et de l'évaluation.

En dehors des coopérations canadiennes, françaises et allemandes, et de l'action du Comité International Olympique et de ses organes spécialisés comme Solidarité Olympique, d'autres acteurs multilatéraux et bilatéraux se sont investis directement, ou par partenaires interposés, dans les domaines de l'éducation, du sport et de la jeunesse. Ensemble, ils ont permis progressivement l'institutionnalisation et l'assise de tout un domaine de coopération sportive aux côtés d'acteurs nationaux. Toutefois, la CONFEJES et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sont restées longtemps des partenaires réguliers de cette forme de coopération, surtout dans les pays francophones. Ce dispositif français, avec plus tard l'action multilatérale de la CONFEJES et du mouvement olympique, a vraisemblablement permis de fonder les bases institutionnelles de ce secteur en Afrique francophone. Dans le paysage politico-administratif africain, c'est un domaine avec ses multiples enjeux, ses nombreuses mutations et contraintes, ses difficultés propres et parfois ses dysfonctionnements, qui tente tant bien que mal d'avancer en s'appuyant sur une coopération internationale aux partenariats très limités. Il demeure l'élément d'analyse de cette coopération internationale d'une Afrique qui cherche les meilleurs moyens de son développement et qui, institutionnellement affaiblie dans son rôle de régulateur, tente tant bien que mal de coordonner les actions de ces acteurs. Dans leur diversité, ils coexistent avec leurs alliances, leurs rivalités et leurs conflits, et maintiennent encore, cinquante ans après les indépendances, les relations internationales, entre des intérêts multiples et de nombreuses influences.

CHAPITRE 2 : STRATÉGIE ET DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE

Cette partie de la recherche présente l'ensemble de la démarche utilisée et indique les procédures et dispositions mises en place pour organiser, recueillir les données et mener la recherche à son terme. Après le cadre théorique abordé au chapitre 1, le deuxième chapitre permettra de présenter le terrain de recherche et les différentes techniques de recueils des données. Dans ce dernier point, seront abordées l'approche qualitative choisie pour le recueil des données, la recherche bibliographique et documentaire, les activités connexes (stage international, congrès, colloques, conférences, séminaires), les entretiens semi-directifs et la population de la recherche, la conjoncture choisie et la délimitation précise du sujet de la recherche.

C'est un travail de recherche en sciences sociales, vu comme un apprentissage, et considéré comme tel par Quivy et Campenhoudt qui précisent qu'il consiste « *dans le meilleur des cas à mieux comprendre les significations d'un événement, ou d'une conduite, à faire intelligemment le point d'une situation, à saisir plus finement les logiques de fonctionnement d'une organisation, à réfléchir avec justesse aux implications d'une décision politique, ou encore à comprendre plus nettement comment telles personnes perçoivent un problème et à mettre en lumière quelques-uns des fondements de leurs préoccupations*¹³⁵ ». La recherche sur la coopération internationale africaine a débuté en première année de Master avec comme sujet la contribution de la coopération française dans la formation des cadres du domaine jeunesse et sport en Afrique. Cette interrogation s'est retrouvée en master 2 avec la coopération multilatérale pour marquer quelques peu l'entrée d'autres acteurs, comme celui particulier de l'espace multilatéral francophone constitué par la France, le Canada et les pays d'Afrique francophone.

Dans ce troisième temps doctoral, il s'agit surtout de voir la coopération internationale dans son déploiement, en tant que moyen d'échange et de dialogue prôné par l'ONU dans sa charte de 1945. Une coopération qui va se retrouver dans la tourmente de la Guerre Froide, s'installer néanmoins dans les pays africains au lendemain des indépendances, et finalement perdurer jusqu'à nos jours avec des actions plus ou moins réussies et ses nombreuses influences dans un espace africain encore entier de ses problèmes de survie. Cette recherche sur l'Afrique et le

¹³⁵ Quivy, R et Van Campenhoudt, L. (2011). Manuel de recherche en sciences sociales. Dunod. p. 10

monde où la spécificité du terrain burkinabé, et celles de la France et du Canada, sont mises en avant avec le souhait de faire découvrir et apporter quelque chose d'utile dans le domaine de recherche sur la coopération internationale et sur ses connexions sportives.

« Lorsque nous abordons l'étude d'un sujet quelconque, notre esprit n'est pas vierge, il est chargé d'un amoncellement d'images, de croyances et d'aspirations, de schémas d'explication plus ou moins inconscients, de souvenirs, d'expériences plus ou moins inconscients, de souvenirs, d'expériences agréables ou douloureuses, à la fois culturelles et personnelles, qui formatent notre approche de ce sujet. Ce formatage est déjà présent dans le fait que c'est ce sujet-là et pas un autre qui a été choisi¹³⁶ ». Formatage avéré au vu du parcours qui a été le mien, imprégnée de bout en bout par la coopération internationale, mais qui se doit néanmoins de demeurer sous contrôle, au nom d'une certaine justesse de vue, qui doit guider cette recherche. Difficile en effet de croire à un esprit tout « vierge » par rapport au sujet traité lorsque au moins cinq fois de façon décisive, son chemin croise celui de la coopération internationale. Une première fois au cours normal de jeunes filles, actuel Lycée Nelson Mandela, avec ses professeurs coopérants dont les noms vous restent définitivement gravés. Il s'agit des français : Jeanne Fraudet, Christian Butin, Chauvet, Marc Dumas, Patrick Foret, Mme Béré Frédérique, l'américaine du Peace Corps, Mrs Colbert, etc., une deuxième fois à l'Institut National de la Jeunesse, de l'Éducation Physique et des Sports (l'INJEPS) de Ouagadougou dans cet institut entièrement réalisé par la coopération française avec ses professeurs et ses entraîneurs coopérants qui s'y sont succédés de 1976 à 2005 et parmi lesquels on compte quelques éléments de la coopération canadienne : Michel Deronzier, Marcel Piney, Jo Nicolas, François Clarris, Luiza Christian, Alain Smail, Jacques Guillard, Perret, Christian Hortin, Lucile Traoré, Jacques Curel, Boursin, Pinau, Propotopov etc., le canadien Aimé Ouellet et son compatriote Allard. C'est une troisième fois à l'Institut National de la Jeunesse et des Sports (l'INJS) d'Abidjan sur une formation de professeurs d'EPS avec une bourse canadienne de la CONFEJES, une quatrième fois à l'Institut National des Sports et de l'Éducation Physique de Paris (INSEP) avec cette fois-ci le mouvement international olympique à la rescousse pour une formation d'entraîneur de haut niveau grâce à Solidarité Olympique Internationale, et enfin une cinquième fois à l'université Paris-Sud 11 pour un master 1, 2, et des études doctorales. C'est donc consciente d'un tel vécu avec ses nombreuses expériences, et du recul nécessaire à prendre, que la recherche est entamée avec enthousiasme. Si le choix du sujet a

¹³⁶ Quivy, R et Van Campenhoudt, L. (2011). Déjà cité. p. 18

été presque comme allant de soi, établir le plan de la recherche sur la base d'une réelle faisabilité et s'y tenir n'a pas été chose aisée. Mon terrain de recherche couvrait en réalité trois continents : l'Afrique, avec le Burkina Faso et quelques autres pays subsahariens, l'Europe avec la France, l'Angleterre, puis l'Allemagne. L'Amérique rentre en ligne de compte avec le terrain canadien. Vaste terrain compte tenu des contraintes de coûts et par le temps. Le temps et l'argent n'étaient pas les critères les mieux remplis dans cette recherche, il fallait trouver les moyens palliatifs pour atteindre les acteurs de cet espace international. Le stage professionnel au sein d'une organisation internationale multilatérale qui sera présenté plus loin entre dans cette optique de rapprocher et de réduire le terrain de recherche.

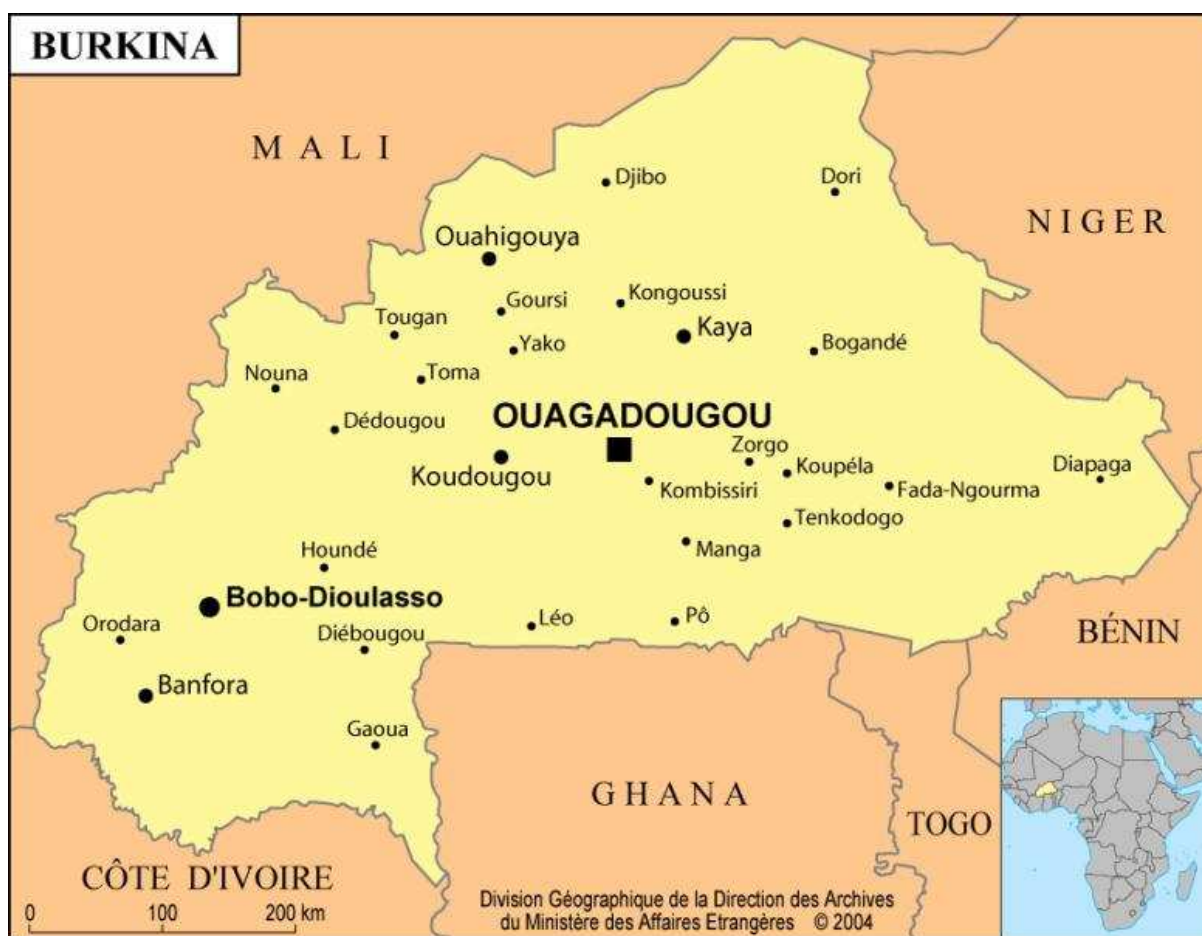
La démarche est engagée avec une recherche bibliographique et documentaire d'archives historiques et contemporaines, complétées par des entretiens exploratoires, des activités annexes sur le terrain de la recherche, dont ce stage professionnel dans une organisation internationale intergouvernementale évoqué plus haut, puis, pour finir, des entretiens semi-directifs.

Le choix de la conjoncture historique pour situer cette recherche n'a pas non plus été simple à fixer. Il fallait trouver l'équilibre nécessaire pour poser une conjoncture volontairement choisie entre 1960 et 2010 soit sur 50 années significatives d'une action de coopération institutionnelle des années 1960 même si les enjeux se jouent à partir des années 1945. Néanmoins, on prendra en considération la date de 1960 comme symbole et aboutissement de la somme des actions qui vont contribuer à asseoir les indépendances, de 1956 à 1958-1960 et celles qui permettent juridiquement l'assise de la coopération française par exemple avec son Assistance Technique, la création du Ministère de la Coopération en 1961, et la signature de nombreux accords entre 1958-1960-1961. Fixer la deuxième borne de 2010 a été moins difficile tant elle épouse à la perfection cette date anniversaire des 50 ans des indépendances africaines avec leurs bilans assez controversés.

La technique de recueil des données choisie au départ de cette recherche était mixte, à la fois qualitatif et quantitatif. Mais aux vues des moyens et du temps disponibles, les ambitions ont été revues à la baisse pour ne garder que celles qui permettaient de recueillir les données qualitatives. La population de recherche a été voulue polyvalente et pluridisciplinaire pour répondre au sujet et prendre en compte tous ses contours. Ce sont des personnes d'opinions politiques et sensibilités

diverses, qui ont servi dans de nombreux domaines de la coopération et, pour la plupart d'entre eux, dans plusieurs pays africains et du monde dont le Burkina Faso.

1. LE BURKINA FASO ET L'AFRIQUE : LES PARTICULARITÉS D'UN TERRAIN DE RECHERCHE



Le Burkina Faso ou la Haute Volta fut l'une des colonies françaises de l'Afrique Occidentale, devenue indépendante le 5 août 1960. À l'issue d'une révolution dite « démocratique et populaire » menée en 1983, elle prend l'actuel nom de Burkina Faso ou « Terre des Hommes intègres ». Peuplé d'environ 14 millions d'habitants, sur une superficie de 274 200 km², son découpage politico-administratif présente 13 régions administratives et 45 provinces. Une soixantaine de groupes ethniques y vivent dont les plus importants sont les Mossis ou Mossés (50%), les Dioulas, les Gourmantchés, les Peulhs etc. Le français est la langue officielle avec les

quatre principales langues nationales que sont le Mooré, le Dioula, le Gourmantché, le Peulh... Ce pays, qui prête son espace à cette recherche, partage ses frontières directes avec six autres pays dont cinq francophones : le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana anglophone, le Mali, le Niger, le Togo. C'est un terrain où se lisent à la fois l'histoire africaine, les expériences diverses vécues dans une Afrique historique avec ses moments successifs marqués par l'esclavage arabe et occidental, la colonisation, avec ses ex regroupements d'Afrique Occidentale Française (AOF), Afrique Équatoriale Française (AEF), les indépendances, la coopération internationale ou encore le rôle historique joué par l'institution panafricaniste de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Une histoire commune qui se poursuit avec ses évolutions, ses ruptures et ses continuités dans de nouveaux cadres institutionnels où l'on pourrait citer, la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union Monétaire Ouest Africain (UEMOA) et encore l'Union Africaine (UA) née des cendres de l'ex OUA et dont l'ambition ultime demeure encore celle de réussir un jour l'unité de tout le continent africain.

Ce pays présente des particularités et fait partie intégrante des dispositifs passés ou actuels de la coopération internationale africaine, dont il partage de nombreux points communs avec les autres pays membres du dispositif. De nos jours, sa politique de coopération internationale est conduite avec plus ou moins de contraintes, en fonction des intérêts et de des préférences des acteurs engagés. Ses particularités passées et actuelles expliquent la justesse du choix comme terrain de recherche. On notera ainsi une colonisation tardive, l'histoire singulière de sa dissolution et de sa reconstitution au cours de la période coloniale (1932-1947). On note aussi une vie politique et sociale assez mouvementée dans les années 80-87, à la sortie de la Guerre Froide, avec en prime une révolution, une société plurielle et multiculturelle au fondement aristocratique vieux de plusieurs millénaires, une société civile omniprésente, une société traditionnelle jouant un rôle stabilisateur, le plus souvent, lorsque les institutions publiques et républicaines sont débordées. C'est un ensemble assez singulier qui arrive tant bien que mal à maintenir une relative paix sociale (Voir situation sociopolitique en annexe). Il a été tour à tour colonie anglaise, allemande et française, pour finalement, avec la signature des traités franco-allemand de 1897 et franco-britannique de 1898, demeurer française par la prise du royaume Mossi de Ouagadougou le 1^{er} septembre 1896. « *Dans l'histoire de la conquête de l'Afrique par les Européens, l'annexion des pays voltaïques, au centre desquels se trouve le pays Mossi, constitua le dernier rush des conquérants en Afrique de l'ouest* ».

Dans cette histoire unique, la Haute Volta fut établie comme colonie à part entière en 1919, avec Édouard Hesling comme gouverneur, avant d'être dissoute en 1932 par l'administration coloniale française et reconstituée en 1947 dans ses limites de 1919. Une histoire générale africaine, et particulière voltaïque et burkinabè, avec des dates, aussi mémorables les unes que les autres. Elles vont des années 1880 avec le début de la colonisation à 1960 avec les indépendances, puis la coopération internationale et française en 1960-1961. Entre ces dates, on retient les nombreuses missions d'expéditions avec Binger (1888), Monteil (1890), la tristement célèbre mission des capitaines Voulet et Chanoine avec la prise de Ouagadougou en 1896, « *La première guerre mondiale où les pays Mossis fourniront une grande part du contingent des tirailleurs sénégalais*¹³⁷ ». Les inoubliables années 1932-1947 avec la dissolution et la reconstitution de la colonie de Haute Volta, 1956 avec la loi cadre, 1958 avec le référendum pour la communauté française, voté à 99,5% et la proclamation de la République), 1959 avec l'autonomie de la république et le retrait de la Fédération du Mali ; le 5 août 1960 avec l'indépendance, le 4 août 1983 avec la révolution, le 15 octobre 1987 avec la « rectification de la révolution », 1991 avec l'adoption d'une nouvelle constitution, etc. Les particularités de ce pays en font un terrain de recherche de grand intérêt, renforcé par son histoire sociopolitique qui mérite largement le détour (voir annexe).

Aux liens exclusifs des années 1960, historiquement tissés par les nombreux pays africains, vont succéder progressivement d'autres liens d'une toute autre nature, ouverts sur le monde et vers tous les acteurs d'autres pays, et d'autres continents, selon leurs sensibilités politiques et culturelles du moment. Une ouverture à partir de laquelle cette coopération internationale, aux caractéristiques de départ très bilatérales, se diversifie et va glisser progressivement vers sa forme multilatérale qui, de nos jours, est omniprésente en Afrique, et très fortement portée et appuyée par les institutions internationales. L'institutionnalisation dans les années 1960 de la coopération française au Burkina Faso, et dans les autres pays d'Afrique notamment francophones, va être aussi un point d'appui pour les autres acteurs internationaux de la coopération. Comme tous les dispositifs de coopérations dans leur ensemble, qui partent presque toujours d'un point précis et stratégique du continent pour s'installer et étendre progressivement leurs actions, celui déployé par la France, s'appuie sur ses terres connues d'un continent avec ses réalités plurielles et les particularités propres de ses sous-ensembles. Comme les autres pays du continent, le Burkina

¹³⁷ Maylin, M. Laffont, G. Elong-Bassi, JP. (2010). Indépendances africaines 1960-2010. Les portes du soleil.

actuel, unité constituante de cet ensemble africain, est maître de sa politique internationale et imprime à sa coopération internationale et franco-burkinabè sa vision propre, avec plus ou moins de contraintes, et en fonction de ses intérêts et de ses préférences. Il faut rappeler que le dispositif français de coopération, qui s'est déployé à partir des années 1960-1961 a servi de point d'appui pour les autres acteurs. Il s'adressait à tout un ensemble de pays, surtout dans le cadre francophone au départ, et a permis le démarrage institutionnel et administratif de ces pays. Par la suite, chacun a fait son chemin en s'adaptant en fonction de ses réalités propres, de ses préférences et de ses besoins, mais ce dispositif constitue le dénominateur commun qui rassemble les politiques de coopération dans une grande partie du continent africain. Le dispositif français sortira plus tard du cadre francophone pour embrasser toute l'Afrique. Le Burkina Faso, qui fait partie intégrante des dispositifs de coopération passés ou actuels, partage là encore de nombreux points communs avec les autres membres du dispositif, et est à même de permettre de décrypter l'ensemble du dispositif français par exemple, mais aussi d'autres dispositifs comme celui canadien, américain, anglais avec le Commonwealth, allemand, belge ou chinois et japonais, et de faire un parallèle entre eux.

C'est un terrain qui présente beaucoup d'intérêts pour une lecture plus équilibrée et plus juste de la coopération internationale africaine sous la forme d'une monographie. Placé dans son contexte régional et continental ce terrain de recherche prend tout son sens. Le terrain africain se justifie parfaitement du fait qu'ayant été le contexte d'émergence des politiques de coopération par exemple française, le risque est grand de parler de coopération dans une partie de cet espace, en ignorant le contexte qui a permis leur émergence. Cette situation reviendrait tout simplement à sortir l'élément de son contexte, avec le risque d'occulter certains faits et actions importants qui ont concerné tous les domaines avec une spécificité sportive, élément essentiel de cette recherche. Jadis dénommé « Jeunesse et Sport », ce secteur permet de voir à travers le fonctionnement des dispositifs, notamment français, le déroulé d'un certain nombre d'actions. Pour l'exemple, la formation des cadres francophones du sport, à l'échelle des institutions nationales, régionales et internationales, illustre doublement cette action. Ces institutions francophones constituent par excellence le point commun de ralliement des cadres francophones d'Afrique et d'ailleurs. Ainsi, des instituts nationaux, comme celui de Ouagadougou, qui forment un premier niveau de formation, rejoignent l'échelle des instituts régionaux (Abidjan, Cotonou, Dakar, Yaoundé, Madagascar, Iles Maurice) et le tout se rattache aux instituts internationaux comme l'Institut

National des Sports et de l'Éducation Physique de Paris (INSEP) et les universités françaises, canadiennes, allemandes, américaines, suisses, belges, japonaises, chinoises, etc. Cependant, c'est aussi un domaine de coopération avec ses nombreuses réalités ou ses contraintes, dont la prise en considération à l'échelle africaine reste malgré tout dérisoire.

La France a donc été au premier rang du processus de coopération. Avec le Canada, ils constituent tous deux sur le terrain africain les principales entrées pour une lecture plus équilibrée du concept étudié. Le terrain Canadien, quoique difficile d'accès, dans le cadre de cette recherche est aussi incontournable, notamment dans le domaine des opérations de la paix et de la coopération militaire. Il s'est illustré également au plan multilatéral dans le domaine de la coopération sportive ou dite « jeunesse et sport ». Avec la France, dans l'espace francophone, ce sera souvent ensemble, mais aussi à travers une certaine dualité, qu'ils impriment leurs marques en Afrique, à travers la francophonie où la CONFEJES et le CONFENEM leur sert de cadre d'action dans le sport et l'éducation physique. A ce dispositif s'ajoute un terrain allemand dans la coopération sportive avec des actions de formation qui restent appréciables

Au-delà de ces arguments il est difficile d'ignorer une Afrique qui, malgré quelques avancées, traîne encore des contraintes politico-économiques multiples, qui ont miné et minent toujours son développement. Une Afrique qui malgré un demi-siècle de coopération internationale coure toujours après sa stabilité et sa prospérité.

Questionner ce ou ces dispositifs permettra d'expliquer et de comprendre pourquoi et comment, à un moment donné, un dispositif de coopération est mis en place et s'étend à tous les domaines. L'exercice permettra également de jeter un coup d'œil sur d'autres dispositifs qui s'installent plus tard, avec quelques écueils historiques en moins, et d'esquisser ainsi une comparaison entre eux. C'est à juste titre que la ligne directrice de cette recherche gardera en référence ce cadre africain dans lequel émergent ces politiques, à partir des indépendances de 1960. La pluralité des acteurs sera prise en compte (individu, État, OIG, ONG, groupes, firmes), ainsi que le rôle significatif et régulateur de l'État. Ne pas prendre en considération ces quelques points, reviendrait à sortir l'analyse de son contexte au risque de passer à coter de certains points essentiels. Ce serait l'occasion d'interroger les moyens et modalités mis en œuvre par les acteurs internationaux (Individualités, autres états, OIG, ONG, entreprises et mouvements religieux) et l'autonomie des pays africains, et notamment du Burkina Faso, dans le choix des objectifs et de la gestion des

rapports vis-à-vis de ces acteurs. Il serait intéressant de voir quelques pays africains, dont le Burkina Faso à travers l'évolution de sa politique de coopération, la gestion des conflits générés par une action très concurrentielle de la coopération, les nécessaires ajustements et adaptations consentis de part et d'autre, ainsi que les différentes réponses apportées aux grandes questions du monde. Un rappel sur les contextes d'apparition des politiques de coopération, avec un état des lieux sur les différents acteurs (bilatéraux, multilatéraux, décentralisés), et du secteur jeunesse et sport (Sport, Jeunesse, Éducation Physique) fera le point de ce qui existe, des forces et des faiblesses, des évolutions juridiques et des différentes connexions qui ont existé avec le sport (coopération, paix, droit, culture, tourisme, art, éducation). L'identification de l'ensemble des acteurs de la coopération internationale de l'espace africain et burkinabè permettra de cibler ceux qui prennent en compte la dimension du secteur jeunesse et sport.

Au niveau de la coopération bilatérale, les échanges que nous avons eu avec quelques responsables nous ont permis de situer un niveau de coopération très ouvert dans les différents domaines au plan bilatéral et multilatéral. Un arrêt intéressant est fait sur la coopération militaire et de la paix qui accompagnent l'ensemble et qui a pris de nos jours, en ce qui concerne le Burkina Faso, une grande importance. Au niveau du sport, des actions formalisées avec Cuba, ponctuelles et pas toujours formelles, et avec d'autres pays sont indiquées comme avec la France, l'Allemagne, le Japon, la Chine, le Canada. Ces entretiens exploratoires, et les entretiens qui suivront, permettront, dans un croisement avec d'autres sources, de mieux situer les actions réelles à ce niveau.

Lorsqu'il est question des acteurs multilatéraux clairement identifiés dans le secteur jeunesse et sport, on retrouve au premier plan le Mouvement Olympique avec ses démembrements au niveau international et national, Solidarité Olympique la CONFJES, l'UNESCO, la Francophonie (OIF), le centre de sport et de jeunesse de la CMJS CDEAO (communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest). Pour le Mouvement Olympique, quelques entretiens réalisés avec des dirigeants administratifs et techniques d'institutions sportives mettent ce partenariat en relief et illustrent cette coopération. (football, volley-ball, athlétisme, handball et basket-ball, cyclisme...).

Au Burkina Faso, le nombre d'ONG et d'associations qui investissent le terrain est impressionnant (500 dont plus de 300 d'origine française). Parmi elles, certaines s'investissent

dans des actions en faveur de la jeunesse et du sport mais de façon ponctuelle. Il s'agit le plus souvent d'activités à caractères sportifs ou culturels qui servent à jouer un rôle mobilisateur et aiguiller le public vers les centres d'intérêts réels de ces acteurs. On peut noter quelques centres de développement du sport qui viennent s'essayer sur le point crucial de la relève, tout en se positionnant dans une perspective commerciale et marketing. C'est donc aussi fort de ces opinions, des situations et des échanges du terrain, et d'un regard qui se veut particulier que le point de vue de cette recherche sera détaillé.

De 2006 à 2012, des séjours réguliers d'une durée allant de quelques semaines à plusieurs mois ont permis de garder un contact avec le principal terrain de l'enquête. Entre 2008 et 2009, des contacts avec des acteurs et des associations en Afrique ont été établis. Les associations traitent de problématiques diverses et mènent des actions multiples sur le terrain. Des difficultés naissent et les rapports, qui se veulent souvent de partenariat ou de coopération, deviennent parfois conflictuels avec des ruptures qui laissent souvent sur le terrain des actions inachevées. Quelques entretiens exploratoires avec bénéficiaires et investisseurs renforcent l'idée que les réalités sont parfois différentes du discours officiel. Une seule et même action, interprétée différemment de part et d'autre, peut donner lieu à des événements regrettables, conduisant inévitablement à des conflits. Savoir comment ces conflits sont gérés, et quelle est la position de l'État burkinabé, et en général des acteurs africains lorsque ces conflits se présentent et éventuellement quand un arbitrage est sollicité, est intéressant, surtout dans un pays comme le Burkina Faso qui constitue la destination privilégiée des ONG. Les associations et ONG installées en Afrique constituent le plus souvent les micros prolongements des acteurs internationaux plus nantis, et la stratégie adoptée qui convenait dans la présente étude était celle qui pouvait à la fois recueillir l'avis, non seulement des deux parties, mais aussi celui de ceux-là qui, avec des intermédiaires aussi pluriels que divers, pouvaient enfin rentrer en possession, partiellement ou pas du tout, de ce qui leur était destiné. Conformément aux choix de cette recherche qui opte pour une population de recherche polyvalente, les responsables d'ONG interrogés sont aussi des acteurs de coopérations dans d'autres domaines, ou qui, à un moment donné, ont été responsables dans des institutions publiques africaines. Une possibilité financière beaucoup plus étendue aurait certainement permis de regrouper dans un registre plus tranché l'ensemble des acteurs de cette forme de coopération et recueillir leurs positions sur un certain nombre de questions. Une perspective d'après thèse envisagée avec l'espoir que les acteurs de ce domaine de coopération acceptent comme ceux

qui ont été interrogés dans cette recherche de parler sans détour des préoccupations de cette forme de coopération qui reste essentielle sur cet espace africain.

La coopération décentralisée constitue de plus en plus un élément d'échange important entre les collectivités territoriales dans le monde. Celle qui cible les collectivités africaines et françaises est très présente dans un Burkina qui est engagé dans une communalisation intégrale et possède un cadre juridique répartissant les compétences entre l'État et les collectivités territoriales. Selon les journées de coopération décentralisée, il existe près de 200 jumelages entre les villes du Burkina Faso et d'autres villes du monde en majorité française. Les acteurs sont identifiés et ce point fait également partie avec la coopération des ONG de la perspective de l'après thèse, ce qui permettrait de mieux cerner les caractéristiques de ce type de coopération et de partenariat, d'aller chercher ceux qui s'intéressent à la dimension jeunesse et sport et de découvrir la place réellement réservée à ce domaine dans le plan de décentralisation.

Cette thèse cible un contexte international africain, français et mondial, dont les différents événements sont en interconnexion permanente. La conférence de Berlin du 26 février 1885, sur fond de conquête coloniale, débouche sur un partage du continent africain et est suivie en 1960 des indépendances, qui conduisent à l'institution de la coopération. Ces politiques de coopération initiées dans les années 1960 avec les nouveaux pays indépendants, contexte internationaux et nationaux obligent, n'ont cessé d'enregistrer d'énormes changements dans ses objectifs et ses formes. Le premier objectif serait de saisir donc les différents contextes et de montrer les raisons de ces changements ainsi que les facteurs qui s'instituent à la fois au plan international et africain, pour permettre les différentes évolutions du bilatéral au multilatéral. Le deuxième objectif s'attachera à décrire et définir les dispositifs de coopérations et à analyser le jeu des différents acteurs. C'est une analyse qui va au-delà des évaluations et interroge les différents bilans. Elle a de ce fait nécessité les activités suivantes : recherche bibliographique, entretiens exploratoires et semi-directifs, stage international, colloques, congrès, séminaire, conférences, forums, internationaux, l'exploitation d'archives (Fontainebleau, Quai d'Orsay à Paris, Ouagadougou) et d'entretiens réalisés en Master 2.

2. TECHNIQUES DE RECUEIL DES DONNÉES : APPROCHE QUALITATIVES

2.1 Recherche bibliographique, sources et localisation

La recherche bibliographique s'est faite à travers les bibliothèques, les librairies, internet et les sites web des instituts et des universités dont les programmes couvraient largement le thème. On y trouve en substance les programmes d'enseignement des différents professeurs avec, à la fin une bibliographie accompagnant le résumé des cours. Il s'agit des instituts et des universités de Paris, de Bordeaux, Lyon etc., d'Afrique, de Laval au Canada ou d'ailleurs. Les références bibliographiques des ouvrages et autres documents traitent, de droit, d'histoire, de sociologie, de sciences politiques, de relations internationales, de sport etc. Ces recherches ont été complétées dans les différentes librairies et bibliothèques de Paris et surtout celles des sciences d'Orsay et de Sceaux à la section Droit, Économie, et Gestion. Le choix bibliographique a été établi en référence aux documents qui semblaient prendre en compte la préoccupation de la recherche. Ainsi constituée, une première bibliographie a été transmise aux directeurs de thèses. Jugée excessivement longue, elle a aussitôt été réduite en plus court. Les références de la bibliographie répondaient à la demande de la recherche et étaient pour la plupart, surtout directement disponibles à la bibliothèque d'Orsay, section droit économie et gestion, ainsi que celle des STAPS. Une bibliographie qui a permis une prise d'information, à laquelle s'ajoutent les archives, les entretiens exploratoires, les entretiens semi-directifs. Ils constituent ensemble les sources d'information conséquentes de la recherche

2.2. Exploration des archives

L'incontournable exploration des archives s'est faite de 2006 à 2007 pour les études de master 1et 2 puis de 2007 à 2011 pour celles liées aux études doctorales. Au Burkina Faso, les archives nationales ont été visitées entre 2006 et 2007. Entre 2007 et 2011 des archives obtenues l'ont été surtout directement avec les institutions concernées ou avec des personnes ressources qui ont été à un moment donné de leur vie dans les secteurs d'activités concernées. Il s'agit notamment de documentation relevant des institutions suivantes : ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Régionale, ministère des Sports et des Loisirs, Fond de développement de sport, CNRST, service des affaires juridiques et de coopération, ministère de l'Économie, ministère de

l'Administration Territoriale et de la Sécurité, ministère des Enseignements Secondaires Supérieurs et de la Recherche Scientifique, Secrétariat d'État du gouvernement

Au niveau français, les archives consultées proviennent essentiellement des archives du Quai d'Orsay sur le fond affaires africaines et malgaches avec une consultation du sous dossier Haute Volta et quelques autres pays francophones entre 2006 et 2007. Entre 2010 et 2011, les archives provenant du Centre d'Histoire Contemporaine de Fontainebleau entre ont été consultées. (Voir tableau des articles consultés). À ce niveau, ce sont des archives à la fois du ministère de la Coopération, des Affaires Étrangères et de celui Jeunesse et Sport qui ont fait l'objet de nos recherches. Pour des raisons de mobilité financière, les archives de Nantes, du CIO, d'autres archives qui rentraient en ligne de compte dans notre sujet d'étude n'ont pu être visitées à titre personnel. Elles ont finalement été parfois obtenues et prêtées par d'autres chercheurs à titre consultatif et ne feront donc l'objet d'aucune citation dans le document. Les documents obtenus pour la partie canadienne provient de la coopération canadienne en matière de jeunesse et sport et relevant de la coopération multilatérale canadienne au sein de la CONFESJES.

Tableau sur les sources des archives consultées
Archives Fontainebleau 2011 <ul style="list-style-type: none"> ➤ Archives coopérations ➤ Archives Ministère jeunesse et sport
Burkina Faso 2006-2011 : Archives Nationales, archives Fonds de développement du sport, archives de personnes ressources
Archives CONFESJES
Archives quai d'Orsay
Archives DAM-sous dossier Haute Volta (Burkina Faso) 2007-2008
Archives comités Olympiques

2.3 Activités annexes, 2007-2012, réduire les coûts et rapprocher le terrain de recherche.

Un stage professionnel (Mars-août 2009) puis une vacation (Septembre-octobre 2009) effectués au sein de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ont été sans nul doute des plus pratiques. C'est pour amoindrir le coût financier lié au transport et obtenir la proximité du terrain international, que nous avons sollicité et obtenu ce stage dans une organisation internationale à Paris. Il s'agit de l'Organisation Internationale de la Francophonie où j'ai passé huit mois de mars à fin novembre 2009. J'étais d'abord stagiaire au CIJF (Comité international des jeux de la Francophonie) puis vacataire. J'ai contribué à préparer les VIe jeux de la Francophonie qui se sont déroulés du 27 septembre au 6 octobre 2009, à Beyrouth, au Liban. Au sein de cette organisation, il m'a surtout été permis d'assister à un certain nombre de réunions internationales. J'ai été ainsi au contact d'un grand nombre d'acteurs de la scène internationale, à la fois du sport, des relations internationales et de la culture. Ceci m'a permis de palier au problème de la grandeur de mon terrain d'étude en le rendant plus accessible. Par ailleurs, j'ai pu obtenir quelques rendez-vous pour mes entretiens futurs.

Entre 2007-2011 un certain nombre de colloques, de conférences, de congrès et de séminaires internationaux font parties des activités annexes menées en vue d'élargir la base de l'information. Pour une raison toute simple liée au coût du transport et des voyages, ces activités ont été ciblées essentiellement en France. (voir tableau ci-dessus)

Congrès-colloques-conférences-forums-séminaires 2007-2011

Tableau récapitulatif des activités des colloques, conférences et séminaire extérieurs		
	Date et lieu	Thématiques abordées
Le forum Afrique Avenir	Paris	
Séminaire international Les nouveaux paradigmes de la coopération au développement	18 novembre 2009 Espace congrès UICP-16 rue Jean Rey Paris 15 ^e	1. efficacité de l'aide publique, quels résultats, quels acquis quatre ans après la déclaration de Paris 2. La déclaration de Paris, quels impacts sur la coordination, quelle consolidation des systèmes nationaux ? 3. La modernisation des administrations et la réhabilitation des politiques publiques. Opportunités pour la sortie de crise.
Salon sur l'emploi des docteurs	Hôtel de ville de Paris (2007-2008)	
Séminaire Sport cultures et sociétés	1 ^{er} décembre 2008 Sciences politiques Paris	Le Football et la FIFA
Conférences Cinquantième des indépendances africaine	4 décembre 2010 Ambassade du Burkina Faso 159 bd Haussmann. Paris	Conférence 1. « Cinquante ans après les indépendances, quel modèle de développement durable pour une Afrique souveraine et émergente ? » Conférence 2. « De la Haute-Volta au Burkina Faso évolution politique, bilan et perspectives »
Sport et mondialisation	IRIS 2010	
Histoire de la performance sportive	INSEP 2010	Histoire(s) de la performance du sportif de Haut Niveau : Thème 1 : compétition : coupe du monde, JO 1924, pratiques, spectacles, mise en scène et performance, le football dans l'entre-deux-guerres Thème 2 : champions : les premiers footballeurs africains dans le championnat de France... Thème 3 : Entraînement, coureurs français (1945-1970), Art méthodes Thème 4 : Écriture Thème 5 : Institutions : Performance sportives et prouesse olympique selon Pierre de Coubertin et sciences
Le Salon professionnel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche 2010 au CNI	Paris-La Défense, au ministère de l'Économie et des Finances	
Sport et Politique	IFRI 2010	Sport et politique
Coopération décentralisée Projection film « Le Fauteuil »	8 mars 2011 Ambassade Burkina Faso 159 bd Haussmann. Paris	1. Projection du film « Le fauteuil » du réalisateur Missa Hébié qui retrace le parcours difficile d'une femme engagée dans la vie professionnelle 2. Un appel à la solidarité avec les femmes du Centre Délwendé de Ouagadougou sera lancé à cette occasion. Victimes de divers préjugés dont celui lié à la « sorcellerie », celles-ci sont rejetées par leurs communautés.
11th International Economic Forum on Africa 2011	20 Septembre 2011 Centre de conférence Pierre-Mendès France. Ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'Emploi. Paris.	
Conférence Les enjeux stratégiques du sport.	CNOSF, 1 avenue Pierre de Coubertin 75013 Paris. 15 mai 2012	Sport mondialisation multi polarisation L'Eldorado du sport quelle régulation ? La concurrence pour l'organisation des compétitions sportives mondialisées Y'a-t-il une diplomatie sportive ?

2.4 Les entretiens semi-directifs et répartition de la population de la recherche

Vingt un entretiens semi-directifs ont été effectués, mais avant cela, quelques entretiens (voir tableau ci-dessous) exploratoires ont été faits de 2008 à 2009 au Burkina Faso et en France sous la forme d'échanges et de discussion autour du sujet avec prise de notes directe ou non. Ils avaient pour objectifs d'explorer le terrain d'étude pour compléter les informations afin de mieux cerner le sujet, de prendre contact avec les institutions qui couvraient la thématique, sport, coopération, relations internationales (rôle, objectifs, actions, partenaires), de demander la documentation, de solliciter des contacts pour les entretiens semi-directifs, de demander une aide financière et de régler quelques problèmes administratifs et de carrière. Pour le terrain canadien et des autres pays africains, des échanges avec des acteurs ont été possibles entre mars 2009 et octobre 2009 à l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF). Les Entretiens effectués en Master II ont servi de repères importants.

Vingt un entretiens semi-directifs ont finalement été réalisés (en France, au Burkina Faso et au Canada). Sur ces vingt un entretiens, dix-huit ont été administré en présence effective des intéressés :

- Jean PING : ex Ministre des Affaires Étrangères du Gabon ;
- Richard FEESER : Colonel de l'armée de l'air et ingénieur aéronautique, pilote de chasse ;
- Richard Tissot : Colonel de l'armée de terre et des troupes de marine ;
- Basile Laetare GUISSOU : ex Ministre des Relations Extérieure et de la Coopération, DG, CNRST ;
- Charles DUMONT : ex conseiller technique CONFEJES, sportif de haut niveau ;
- Ablassé OUÉDRAOGO : ex Ministre des Affaires Étrangères du Burkina Faso, ex Directeur au PNUD, BECEAO, à l'OMC, UA négociations pour la paix à Madagascar ;
- David KABRÉ : Colonel de l'armée Burkinabée, directeur des sports des forces armées, professeur d'EPS et inspecteur Jeunesse et Sport, sportif de haut niveau, délégué du CISM ;
- Jean François OUÉDRAOGO : sportif de haut niveau, professeur d'EPS, inspecteur pédagogique ;

- Simon TARO : directeur du centre de développement Jeunesse et Sport de la CEDEAO, sportif de haut niveau, professeur d'EPS, inspecteur Jeunesse et Sport ;
- Gislaine QUINTILLAN : directrice des relations internationales de l'INSEP, docteur en sciences du management et de la communication, sportive française de haut niveau ;
- Komyaba Pascal SAWADAOGO : Colonel, Gouverneur de région, ex président du CNO et FBA ;
- Alexander SCHISCHILIK : chef d'équipe « sport et dopage » ;
- Bernard APFELDORFER : journaliste à l'AFP (Agence France Presse) ;
- Mr SOMA : directeur des opérations de la paix et de la coopération militaire ;
- Djibril OUÉDRAOGO : sportif, ex professeur d'EPS, président ONG « international sport et handicaps » ;
- Martine Chabert : écrivaine, a passé des années en Afrique, passionnée du 18^e siècle ;
- Daba KINI : journaliste sportif, professeur d'EPS, sportif de haut niveau ;
- Lassina GNANOU : directeur des sports de la commune de Ouagadougou, ex directeur des études de l'INJEPS de Ouagadougou.

Les trois autres entretiens ont été possibles par le net grâce à une grille d'entretien envoyée :

- au Canada à Aimé OUELLET : ex conseiller technique de la coopération canadienne à la CONFEJES ;
- à Dakar à Loraine GEOFFRION : conseillère technique canadienne de la CONFEJES ;
- à Toulon à Mr Michel DERONZIER : coopérant français dans plusieurs pays africains francophones, conseiller et consultant technique auprès de la CONFEJES et francophonie. On notera que Mr Deronzier avait une première fois répondu à quelques-unes de nos questions par voie téléphonique dans le cadre de nos entretiens semi directifs du master 2.

Cette population est composée d'acteurs encore en activité ou retraités, appartenant ou ayant appartenus à des institutions de plusieurs États, à des institutions internationales, des ONG, des groupes divers, des ministères. Ce sont des acteurs en mission, des bénéficiaires, des témoins, des personnes ressources directes et indirectes des relations internationales et des différentes formes de coopération. Ils sont issus de divers domaines : coopération internationale, jeunesse, sports, éducation physique et sport, politiques économique, culturel, militaire. Responsables nationaux et

internationaux, ils ont été chargés, à un moment donné de leur vie, sur une longue, moyenne ou courte durée, d'exécuter ou de coordonner diverses missions bilatérales et multilatérales en Afrique ainsi que de la mise en place et de l'exécution des politiques et projets de coopération. Ils ont, dans leur ensemble, joué un rôle important dans l'espace institutionnel africain et international.

Tableau des entretiens exploratoires 2008-2009 et Activités :

1. Autour du sujet et demande d'entretien
2. Documentation et archives
3. Raisons administratives et de carrière
4. Autres items

Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération Régionale

- Alain Gustave ILBOUDO : Ministre délégué, secrétaire générale : 1, 2
- M. OUBIDA : directeur général de la coopération bilatérale : 1, 2
- Solange Rita BOGORE : directrice des organisation spécifiques : 1, 2
- Nayaogué GERARD : protocole d'État : 1, 2, 4

Ministère des Enseignements Secondaires et de la Recherche Scientifique

- Jean KOULDIATI : professeur et président de l'université de Ouagadougou
- Daniel HIEN : directeur des ressources humaines : 1, 2, 3, 4
- Le service des Affaires Juridiques et de la Coopération : 1, 2
- Kaboré ISSOUF : directeur des ressources humaines du CNRST : 1, 2, 3
- M. ZERBO : directeur des services juridiques et de la coopération : 1, 2
- Nabié Yhané JUSTIN : professeur d'EPS au Lycée Philippe Zinda Kaboré : 1, 2
- Barnabé ZAGRE : professeur d'EPS au Lycée Philippe Zinda Kaboré : 1, 2
- Antoine TASSEMBEDO : professeur d'EPS : 1, 2

Ministère des Sports et Loisirs

- Jean Pierre PALM : Ministre des sports : 1, 3, 4
- Issaka CONGO : directeur du Fond du Développement du Sport : 1, 2
- Ledi Ousmane SAWADOGO : directeur général des sports : 1, 2
- Joachin NIKIEMA : directeur de la communication et de la presse ministérielle.
- Mahama OUEDRAOGO : directeur de l'INJEPS de Ouagadougou : 1, 2

Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi

- Gobila Paul OUEDRAOGO : directeur général du développement des initiatives et de l'insertion des jeunes : 1, 2

Ministère de l'Économie et des Finances

- Justin BOUDA : conseiller économique et juridique : 1, 4
- Auguste Roger COULIBALY : administrateur des services financiers : 1, 3

3. CONJONCTURE HISTORIQUE 1960-2010 ET JUSTIFICATION

L'Afrique retrouvait sa fierté en ces moments solennels des années 1960-1962, mais avec le recul de nombreux observateurs soulignent également un grand moment de défis pour ces pays qui devaient tous rebâtir : des politiques, des économies, des institutions, des identités socioculturelles propres. Un ensemble de défis pour des États très peu préparés par le système colonial d'alors à la succession. 1960 est une date symbolique et indicative d'un ensemble de processus qui conduisent la presque totalité des colonies françaises d'Afrique noire aux indépendances. 1960 représente donc la date symbolique avec toutes les évolutions qui vont permettre aux pays africains de s'installer dans les indépendances et de passer à de nouvelles relations avec le monde, celle de la coopération internationale. C'est donc à partir de ce nouveau mode de relations et en pleine Guerre Froide que tous les acteurs de l'espace international se retrouvent en Afrique. Ils vont tous choisir d'y être au nom des choix politico-diplomatiques, militaires, sportifs, stratégiques, économiques et culturels. Pour les enjeux internationaux du moment qui étaient alors les leurs, il s'agissait d'y être présent. Elle sonne aussi les débuts de la coopération internationale sous souveraineté, avec les signatures des premiers accords déjà en 1958 avec les accords de soutien économiques aux pays africains par la France qui vont se poursuivre avec de nombreux autres accords dont les importants accords de défense avec leurs clauses secrètes.

1961 constitue une date importante, une date qui porte toute la juridiction de la coopération française avec la naissance du ministère de la coopération qui vient formaliser un dispositif déjà en fonctionnement avec les tous premiers accords. La mise en place d'une institution pour conduire et mettre en place l'ensemble du dispositif de coopération. Un fait qui montre l'importance politique des actions qui vont être menées mais aussi qui laisse présager aussi la difficile coordination et pilotage de toutes les actions par les acteurs concernés (du Quai d'Orsay aux différents ministères concernés dont celui de la coopération).

2010 marque pour de nombreux africains (francophones, anglophones, hispanophones, lusitanophones,...) un demi-siècle d'indépendance et finalement de coopération avec le reste du monde, exercé à titre d'États souverains, avec en toile de fond de nombreuses interrogations et questionnements sur le bilan.

De 1960, date des indépendances ; 1961, date de création du ministère de la Coopération à 2010-2011 soit 50 ans d'indépendance et de coopération internationale, la difficile situation économique et politique du continent a fait naître tout au long de ces années de coopération de vives critiques sur l'impact en dessous des attentes de la coopération internationale africaine, notamment dans les pays francophones. Un état de fait qui a d'ailleurs amené la France à revoir régulièrement, par plusieurs réformes, sa coopération. Une recherche d'efficacité qui a conduit sans doute aussi le Président Sarkozy ; dans sa campagne électorale de 2007 ; à promettre une certaine rupture dans les relations franco-africaines. Un acte certainement important quand on mesure la portée des actions à poser pour arriver à une telle rupture et corriger les imperfections de plusieurs siècles de relations à la fois conflictuelles et fusionnelles. Ces dates constituent des repères indicatifs mais importants, pour jeter un regard sur le chemin parcouru à partir de la rupture politique, économique, sociale et institutionnelle qu'a constitué l'indépendance, puis de celle promise en 2007, qui va connaître quelques réponses avec sans doute la campagne qui s'annonce pour la présidentielle française de 2012.

4. DÉLIMITATION DU SUJET

Les approches présentées et le cadre théorique de référence choisie pour l'étude restent dans le contexte théorique des relations internationales et de la coopération internationale comme sujet de l'étude. Le secteur « Jeunesse et Sport » prend en compte ses composantes traditionnellement enregistrées, le sport, la jeunesse et l'éducation physique à travers la coopération et le partenariat international. C'est également une étude sociopolitique qui s'appuie inévitablement sur une histoire africaine et internationale pour permettre d'analyser ces faits et phénomènes sociaux passés et actuels que sont la coopération et le sport. C'est une étude des phénomènes aux multiples enjeux et un regard particulier sur cinquante ans de liens d'une scène complexe où les acteurs ne respectent pas toujours les règles de jeu et jouent à souhait de nombreuses cartes stratégiques, au nom d'intérêts pluriels et multiples qui ne permettant pas toujours une bonne lisibilité des actions ni une évaluation beaucoup plus facile. La coopération internationale est ici abordée dans ses aspects politico-diplomatiques et sportifs et culturels. L'indispensable aspect économique est moins présent avec la partie financement du sport mais c'est une partie

strictement économique qui fera sans doute l'objet d'une autre recherche. Le secteur jeunesse et sport pris dans son ensemble Sport-Jeunesse-Éducation physique s'attachera surtout aux aspects institutionnels et politiques.

Si la coopération internationale demeure un moyen important d'échanges politiques, économiques, diplomatiques, sportifs, culturels, etc. entre les acteurs de la scène internationale, elle porte aussi ses quelques limites dont la prise en compte est nécessaire pour cerner avec plus de justesse son rôle déterminant dans le monde et surtout en Afrique. La coopération internationale existe dans tous les domaines disciplinaires. La coopération sportive a été choisie entre tous parce qu'elle rend lisibles tous les enjeux qui entourent d'une manière générale l'évolution de la coopération internationale et surtout africaine. Un choix qui est fait aussi au regard d'un parcours sportif à la fois international et sportif et qui permettait de mieux s'appuyer aussi sur un vécu pour faire une analyse beaucoup plus raisonnable et au plus près de la réalité. Un choix de traitement finalement pluri disciplinaire prenant en compte dans un registre assez large la sociologie, l'histoire, la science politique, le droit, les relations internationales, la géopolitique, l'économie, la philosophie, la psychologie, etc. Les obstacles épistémologiques sont omniprésents mais c'est un choix nourri aussi par une préférence personnelle, des études, lectures et recherches antérieurement effectuées, des conseils de personnes ressources et des directeurs de thèses qui ont définitivement dirigés cette recherche vers ces disciplines. Une prise en considération aussi des capacités et aptitudes réelles en sport et en relations internationales a été effective. De ces deux composantes, les paramètres sportifs étaient eux facilement accessibles. Cela a nécessité de gros efforts théoriques cinq années durant sur la science politique, le droit et les relations internationales.

DEUXIÈME PARTIE :

LA COOPÉRATION BILATÉRALE INTERNATIONALE

La Coopération bilatérale se fait d'État à État. Elle constitue, avec la Coopération multilatérale, les deux grands modèles de la coopération internationale lancée par la Charte des Nations Unies en 1945 pour favoriser le dialogue et la paix entre les peuples. C'est à ce titre qu'une coopération entre les autres pays du monde et les pays africains, alors indépendants, prend forme à partir de 1960. La coopération franco-burkinabè naît dans ce contexte couvre des domaines aussi variés que les secteurs militaire, culturel, éducatif et sportif.

Cette seconde partie a l'ambition de présenter les différents aspects de la coopération franco-burkinabè. Dans cette perspective, la coopération sportive est analysée dans ses rapports avec le développement du sport burkinabè. Seront pris en compte, ses réalités nationales et internationales, ses niveaux de pratiques, ses logiques de formations, ses difficultés, et ses atouts.

CHAPITRE 3 : LA COOPÉRATION FRANCO-AFRICAINE

Le troisième chapitre aborde :

- Les évolutions de la coopération franco-africaine ;
- La présentation des différents acteurs ;
- L'analyse des formes de coopération
- Enfin la présentation de l'héritage institutionnel français, mais aussi les aspects diplomatiques du sport.

Le continent africain se lit à travers l'incontournable histoire de ces échanges passés et présents avec le monde. Une histoire mouvementée qui s'édifie entre esclavage et colonisation, et dont l'épilogue qui se situe dans les 1960-1961 avec les indépendances des pays d'Afrique noire francophone va favoriser l'émergence de la coopération internationale. La coopération bilatérale, entre les États africains et les autres va dès lors entretenir ces échanges et connaître de nombreuses transformations. Elle va ainsi évoluer vers une forme multilatérale pour se positionner en première ligne en tant que nouveaux acteurs de la coopération internationale africaine. L'exemple de la coopération entre la France et les pays africains en constitue une parfaite illustration.

La richesse de l'histoire africaine passée et contemporaine se vit et se raconte toujours entre exotisme et fascination, envie de découvertes et parfois de résignation. Entre ces deux sentiments s'exprime un intérêt constant et sans cesse renouvelé des autres acteurs de la scène internationale pour ce continent. Le continent africain entretient parfois de nombreux fantasmes, et continue de susciter beaucoup d'intérêt. En effet :

« Tout jeune enfant, mon père étant militaire, j'ai beaucoup voyagé, et je n'avais qu'une obsession, c'est de continuer de voir le plus de choses possibles avec en particulier un intérêt spécial pour l'Afrique. Pourquoi, comment ? A 12- 14 ans, certains amis de mes parents qui étaient en Afrique nous envoyaient des cartes postales, nous écrivaient et j'avais cette image exotique, je voulais connaître l'Afrique¹³⁸ ».

Cet intérêt pour l'Afrique a sûrement fait naître de nombreuses carrières internationales dont celles de diplomates, de coopérants et d'assistants techniques qui vont œuvrer des années durant dans tous les domaines de la coopération.

« Voilà, donc un parcours de pilote qui m'a permis évidemment de sillonner le monde, et d'être à chaque fois bien accueilli par les populations africaines. Je me souviendrai toujours de mes débuts à Madagascar en 1969 où j'ai découvert que l'Afrique était passionnante, même si elle avait évidemment quelques défauts, on en parlera peut être, (rires) mais je pense que c'est vraiment un endroit formidable et qui vaut le détour¹³⁹ ».

De cette histoire, et de ces aventures qui s'écrivent, se vivent en aller-retour, on peut raisonnablement avancer qu'elles se font aujourd'hui aussi dans l'autre sens avec les Africains. La coopération est donc ce moyen d'échange qui inscrit sa propre histoire à la suite de celle laissée à la postérité par d'autres formes d'échanges d'un autre temps qui ont existé entre les hommes. Une nouvelle forme d'échange avec l'Afrique indépendante, de nouvelles façons de faire à priori, de nouveaux objectifs, de nouvelles approches pour animer les liens internationaux d'un espace africain désormais juridiquement libre. Celle qui concerne l'Afrique et la France tout comme les autres acteurs avait entre autres objectifs de prendre place partout où les besoins stratégiques et les intérêts de l'époque le commandaient, en usant de l'influence et parfois de la puissance au besoin, pour peser sur les acteurs africains mais aussi empêcher les autres acteurs

¹³⁸ Entretien, colonel Richard Tissot, troupes de marines armée de terre française

¹³⁹ Entretien, colonel Richard Feeser, pilote de chasse armée de l'air française, ingénieur aéronautique.

internationaux d'occuper les lieux. Une stratégie qui a permis par exemple aussi bien à la France qu'à la Grande Bretagne de conserver ainsi des pays liés par l'histoire et la langue dans le même espace et d'en faire quelque peu leurs espaces d'influence préférés.

Bien enracinée dans l'espace francophone, la France pour sa part va œuvrer progressivement au fil du temps dans ce jeu géostratégique à étendre sa coopération sur l'ensemble du continent africain avec surtout l'appui de son assistance technique. Ainsi, de l'assistanat des premières heures de son institution se succèdent d'autres formes. Du bilatéral elle évolue vers le multilatéral, et celle développée par les ONG, et les collectivités territoriales complètent le dispositif. Elle prend en compte presque tous les domaines dont le très important domaine militaire et celui beaucoup plus modeste du sport.

La coopération militaire a été l'une des plus importantes notamment au temps de la guerre froide où les enjeux politico-diplomatique, idéologique et économique étaient pluriels. La coopération militaire française qui accompagne l'ensemble du dispositif français a joué son rôle dissuasif et permis la naissance des armées des pays francophones d'Afrique et de leurs élites, fonctionnant avec des accords secrets de défense comme clauses particulières. Une coopération militaire par laquelle se réalisait la présence effective sur le terrain africain l'objectif premier étant sans doute la protection des intérêts des acteurs. Pour la France, certains parleront de pré-carré pour qualifier la nature des relations qui la lie à ses ex-colonies toutes regroupées au sein de la francophonie.

L'espace africain du fait de la globalisation et de la mondialisation va accueillir tous les acteurs internationaux bilatéraux et multilatéraux. La place de la France étant relativement confortable en raison de l'importance des liens historiques avec ses anciennes colonies va renforcer son dispositif et son assise dans la mesure du possible pour contrecarrer leurs motivations..

La coopération franco-burkinabé quant à elle a connu les aspects généraux de la coopération franco-africaine avec tout de même quelques particularités de taille qui passent par une disparition et réapparition comme par enchantement de la colonie de la Haute Volta (Burkina Faso) de la carte des colonies et du monde quinze années durant. Certains parleront d'un mauvais tour de magie ou d'un pays qui « *n'a cessé de donner des tournis aux géographes du monde* ». Réservoir de main d'œuvre coloniale et zone de travaux forcés, il s'est offert une révolution en

1983 qui a renforcé l'ossature sociale de la nation burkinabè et constitue des points de repères importants de son évolution historique.

La coopération internationale peut parfois porter quelques ambitions humanitaires mais elle est loin de faire aujourd'hui de la charité son objectif premier. Tous les hommes, les Etats et les organisations diverses n'ont pas fait des vœux de philanthropie et par définition ceux qui l'ont fait brillent par leur nombre quelque peu réduit. On peut raisonnablement penser que les acteurs qui s'engagent de plus en plus dans les actions de coopération le font avec l'espoir de gagner quelque chose. Ceux qui le font pour le compte de l'Afrique ne l'ignorent pas mais rien n'est moins sûr en ce qui concerne les populations qui accueillent les acteurs avec la légendaire hospitalité africaine, en se disant dans leur extrême dénuement que les sauveurs sont arrivés. Dans ce contexte, difficile mission que d'expliquer une telle action ou pourtant les uns et les autres savent qu'ils ne sont ni le messie, ni les Robins des bois des temps modernes.

On peut ainsi lever le voile sur les ambiguïtés d'une certaine conception philanthropique de la coopération internationale solidement installée en Afrique qui l'assimile très souvent et systématiquement à une œuvre de charité internationale. L'entraide et la solidarité sont une réalité dans un contexte pourtant gouverné par le jeu des intérêts et des influences.

Dans l'ensemble c'est une coopération internationale qui a bel et bien évolué à tout point de vue depuis cinquante ans et qui demeure un élément majeur dans une Afrique encore embourbée dans ses difficultés politiques, économiques, sociales, sportives etc. Elle demeure un outil d'échange par excellence marquée par la volonté d'acteurs africains d'engager des actions de coopération en fonction de leurs préférences et de leurs enjeux.

1. EXPÉRIENCES D'UN ACCOMPAGNEMENT BILATÉRAL

De 1958 avec le général Charles de Gaulle, à 2010 avec Nicolas Sarkozy, en passant par Georges Pompidou, Giscard d'Estaing, François Mitterrand, et Jacques Chirac, la politique de coopération française s'est forgée, a adapté certainement ses instruments juridico- institutionnels et politiques en fonction des événements du monde et du continent africain.

En 1960, à la sortie d'un contexte colonial, la coopération française avait pour ambition de tisser de nouveaux liens les États nouvellement indépendants d'Afrique. Coopérer au nom du développement pour instaurer des liens beaucoup plus pacifiques et légalement acceptables du point de vue du droit international justifie ainsi ce mode d'échange qui s'installe en 1960-1961. Tout au long de cet accompagnement international, la France va mettre en œuvre des actions lui permettant de se constituer une certaine capacité d'influencer le cours des échanges et des événements surtout sur la scène africaine tout en sauvegardant et protégeant ses nombreux intérêts économiques et stratégiques.

Portée par des hommes politiques français de toutes sensibilités politiques de droite, de gauche, ou du centre, cette coopération entre la France et l'Afrique dont la caractéristique première demeure la constance dans les intérêts va s'appuyer sur des acquis institutionnels et humains de l'ex administration coloniale pour relancer ses actions. Ainsi les assistants techniques et les coopérants dans leurs différents secteurs d'activités vont « aider » ces pays africains à se doter d'un minimum administratif et institutionnel nécessaire à leur fonctionnement. C'était du reste la mission qui leur avait été confiée au lendemain des indépendances « *Former votre remplaçant et vous aurez réussi votre mission*¹⁴⁰ ». Une mission on ne peut plus claire confiée à cette coopération française qui consistera à former le personnel local. Ainsi, l'aide organisationnel des cabinets ministériels par les conseillers français y trouvera aussi une certaine justification. Et ils vont de ce fait contribuer ainsi à mettre en place les premières bases des administrations africaines et pourvoir à quelques besoins en infrastructures et équipements d'urgence. Ces actions feront partie intégrantes de ces premiers appuis issus des dispositifs de coopération internationaux après les indépendances. De ces administrations et institutions africaines de l'époque, héritières des expertises, pratiques et orientations données par ces acteurs de la coopération française, on peut mettre en évidence deux types de configuration : une de continuité ou de rupture selon les pays d'une part et les institutions d'autre part. Certaines ont en effet opéré de vraies ruptures et les autres se sont inscrites dans une certaine continuité. Depuis 1960, ce cheminement commun entre Français et Africains, est restée omniprésent.

¹⁴⁰ Entretien 2011 Michel Deronzier

Les objectifs qui ont guidé l'institution de la coopération sont à la fois politiques, économiques, sans doute fortement stratégiques et liés aux réalités de la Guerre froide. Les institutions françaises installées depuis de longue date sur le terrain ont servi de fondement à cette coopération internationale. L'action de la coopération internationale en Afrique a connu de nombreuses expériences positives et ou négatives. Pour les uns si la réussite n'est pas toujours au bout des actions pour des raisons diverses, c'est tout de même l'un des meilleurs moyen avec des résultats non négligeables. Pour les autres évidemment c'est le pire avec, un énorme sentiment de gâchis tant les attentes restent plurielles.. Sur ces cinquante années de politique étrangère africaine, celle imprimée par la France en Afrique demeure sur une constance basée sur ses intérêts. Tout comme les autres acteurs, ses actions de coopération ont évolué d'une manière générale et aussi de façon particulière dans les différents domaines concernés, dont le très important domaine militaire, à celui beaucoup plus modeste du sport. Si la coopération bilatérale est restée importante pendant longtemps, celle des acteurs multilatéraux va vite prendre une place importante et avec celle développée par les ONG et les collectivités territoriales élargir davantage le terrain des échanges mais avec toutefois des difficultés de gestion de coordination et de régulation. En cela, l'exemple des ONG dont la particularité réside dans leur rapidité de mobilité internationale constitue une préoccupation quotidienne parfois pour les institutions africaines en difficulté.

Pour revenir aux acteurs étatiques, l'assistance technique a été l'une des composantes du dispositif français qui a permis l'enracinement de la coopération française en Afrique. Composée de coopérants toutes catégories sociales et professionnelles confondues, ces militaires ou civils, sportifs, volontaires, enseignants, experts et parfois simple citoyens ont, année après année, en réalité bâti la coopération française. Ils ont ainsi renouvelé les relations entre la France et l'Afrique qui étaient tout de même quelque peu abimé peu avant les indépendances. Le rapport 2000 sur l'assistance technique dans 36 pays d'Afrique et du Pacifique lève le voile en des termes on ne peut plus clairs sur les objectifs de la coopération française. Il indique que :

« la coopération française n'a pas pour finalité première le développement des pays aidés ce qui impliquerait évaluation des idées des hommes et des actions. Sa raison

d'être est politique. Il s'agit d'assurer dans les pays du champ une présence française aussi forte que possible, afin que la France dispose d'amitiés solides dans le monde¹⁴¹ ».

Et surtout en Afrique pour protéger ses intérêts supérieurs devrait-on ajouter. Une hypothèse qui rend compte en effet du rôle hautement stratégique de la coopération et de l'influence que la France a eu à exercer pendant la période couvrant les années 1960 à 1990 marquée par la poursuite de la Guerre froide. Elle accrédite l'action au nom des intérêts français en Afrique qui au lendemain des indépendances étaient particulièrement portée par la volonté d'assurer son indépendance. Des intérêts qui vont conduire les politiques de coopération française vers ce que les historiens et analystes baptiseront « FrançAfrique ». Un point de vue partagé aussi par ceux qui estiment que la coopération est une chimère d'une manière générale et surtout entre l'Afrique et le monde, tant les forces sont disproportionnellement déséquilibrées. Pour eux c'est une notion qui trouve sa justification pour remplacer celle beaucoup plus connotée de colonisation et subtilement suggérée et qui va se fonder sur l'idée de répondre au besoin d'une demande africaine alors qu'il n'existe en réalité aucune possibilité de coopérer. Dans ces conditions on pourrait raisonnablement se demander si on coopère réellement et puisque c'est le cas pourquoi et comment coopère-t-on dans cet espace africain.

Néanmoins au-delà, de ces questions dont les réponses ne sont pas toujours aussi simples à exprimer par les acteurs de part et d'autres, on note tout de même des actions qui existent et qui s'inscrivent dans une certaine idée et voire une volonté de donner et de recevoir à travers les échanges avec par exemples des tracteurs, de véhicules de transports, de formation professionnelles de cadre en tout genre etc. C'est donc dans le cadre, entre autre de cette dotation en matériel, que l'on peut penser qu'une certaine volonté de guider et contribuer au développement existe.

« La coopération a été naturelle dès que l'indépendance a été obtenue ou donnée en fonction... Enfin on analysera ça comme on veut. On a aidé les pays, et un certain nombre de nos cadres sont restés sur place dans les écoles, et au plan militaires à la tête des unités¹⁴² ».

¹⁴¹ Rapport d'étude 2000- L'assistance technique française 1960- 2000. Ministère de la coopération La documentation française.

¹⁴² Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris en France P. 9

Des hommes, des idées et des actions qui n'ont pas toujours répondu aux attentes et aux besoins réels du terrain tant les objectifs des uns et des autres étaient différents. Dans cette perspective, on peut être fondé d'affirmer qu'au regard de certaines circonstances, donner c'est dominer. Néanmoins ces éléments constituent des repères sur lesquels reposent les nombreux bilans auxquels on se réfère pour continuellement essayer d'avancer. Les constitutions ont été parfois écrites et mises en œuvre par les assistants techniques et coopérants commis à ces tâches et qui ont donné parfois une copie presque conforme à l'original français.

De cette coopération, dite « de substitution », on passe à une autre forme appelée « par objectifs et par projets » où on essayait, du moins dans la forme, de coller les actions aux réalités. De nos jours on parle de plus en plus de partenariat pour souligner et prendre en compte un souci d'évolution de part et d'autre, de rupture dans les pratiques mais aussi une volonté d'établir une certaine équité dans les échanges.

Dans cette coopération engagée par la France ou les autres acteurs avec le continent. La priorité pour eux était de se fournir en matière première, et de cette manne le continent africain en dispose à souhait. En retour l'Afrique manquait de technologies, de ressources humaines qualifiées, et d'institutions opérationnelles pour faire fonctionner ses administrations. C'est donc dans ce contexte qu'ensemble, la France et les pays africains individuellement pris et ou collectivement, vont mettre en commun leurs efforts pour atteindre ces quelques objectifs ainsi définis. De nos jours, l'Afrique possède toujours ses matières premières dans les balances de la coopération mais elle a surtout besoin de mettre d'autres arguments qui lui permettraient de peser beaucoup plus lourdement sur la scène internationale, et de faire entendre ainsi plus souvent sa voix. Notamment pour ce qui est de ces matières premières, par une action dans la fixation des prix dont les fluctuations demeurent un sérieux handicap pour le développement du continent. C'est aussi se donner d'autres arguments que de transformer ces matières premières en produits finis sur le continent. Après plus de cinquante ans d'indépendance, on peut objectivement apprécier les choses et la nature de leurs évolutions. Cet exemple d'accompagnement de la coopération internationale et française en Afrique a eu certainement des limites mais aussi des apports assez bénéfiques dans certains domaines dont on peut raisonnablement apprécier les résultats enregistrés, mêmes limités, au fil des actions.

« Je crois qu'il faut être honnête, 50 ans ont apporté quelque chose de positif et si vous regardez le chemin parcouru par les États, par les pays africains je crois qu'on a mieux fait, si on fait une comparaison avec les autres continents. C'est-à-dire que nous n'avons pas pris trop de temps pour apprendre et c'est d'ailleurs pour cela qu'aujourd'hui, on essaie de traiter d'égal à égal. Certes, il y a des côtés qui n'ont pas suivi, négatif, disons même le terme, mais quand on met la balance, moi je crois qu'on peut être fier de ce qui a été réalisé en 50 ans¹⁴³ ».

En effet, au-delà de la réalité d'une Afrique se débattant encore dans ses problèmes économiques, politiques et sociaux, sportifs etc. on peut difficilement nier les apports de la coopération, notamment dans le domaine des ressources humaines où les cadres et élites africains formés aux quatre coins du monde, et de plus en plus sur place en Afrique, essaient de créer, les conditions indispensables d'une autonomie africaine dans les différents domaines, institutions publiques et privées. L'exemple du Burkina Faso qui tout au long de la période coloniale n'a connu aucune mise en valeur, et qui de nos jours, quoiqu'on dise, prend et tient sa place au sein d'une Afrique sous régionale et continentale, constitue un parfait exemple d'évolution positif. Car :

« Tout simplement quand vous regarder un pays comme le Burkina Faso qui n'a rien, nous avons fait du chemin. Notre faiblesse demeure l'éducation, la formation c'est vrai, mais une fois qu'on arrive à identifier les points de faiblesse on peut prendre une mesure corrective pour justement restaurer la situation dans un équilibre normal¹⁴⁴ ».

Un équilibre qui pourrait en effet trouver un certain équilibre grâce à un potentiel humain et naturel important et qui demeure du reste les incontournables éléments d'une potentielle réelle autonomie africaine.

La coopération est censée être une action, en aller et retour entre plusieurs acteurs, étant entendu que chacune des parties s'engage avec pour objectifs de satisfaire ses intérêts propres.

« Ça s'applique également au Burkina Faso. Quand on regarde dans les années des indépendances, 1960 -1970, on parlait d'assistance technique et vous aviez dans les

¹⁴³ Entretien avec M. Ablassé OUEDRAOGO le 26 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso P.10

¹⁴⁴ Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD

lycées ceux qu'on appelle les coopérants et qui sont de jeunes Français qui sortaient des études et qui venaient faire leur service militaire dans l'enseignement, l'éducation et même dans la santé. Aujourd'hui vous ne voyez plus ce genre d'assistance parce qu'il y a une relève qui assure ce relais là au niveau de l'enseignement...Maintenant la coopération se fait sous forme de partenariat ça veut dire que la France peut avec le Burkina se mettre d'accord sur un domaine à développer mais la conduite des affaires, c'est le Burkina Faso qui en a la charge, la France devient donc un accompagnateur. C'est là où on parle d'appropriation...Dans le domaine de développement concerné dans le temps c'est celui qui amenait l'argent qui disait ce qu'il fallait faire et comment il fallait le faire. Maintenant avec l'appropriation le bénéficiaire est le maître à bord et celui qui donne l'assistance devient comme le passager, le bénéficiaire étant le chauffeur de la voiture¹⁴⁵ ».

Cependant dans celle qui lie l'Afrique et le monde, sa conception en a été pendant longtemps d'une toute autre nature, rapport de forces pour les uns, d'amitié de coopération et de dialogue pour les autres. C'est une coopération qui a surtout été présentée pendant longtemps par les uns et les autres et aussi approuvée et intégrée d'une certaine manière par les acteurs africains eux-mêmes, que l'Afrique comme l'ultime secours et en dehors duquel aucun salut n'était possible justifiant presque inmanquablement ce que d'aucuns appelle la main tendue d'une Afrique dans son dénuement surtout technologique et financier des débuts des indépendances. C'est finalement sur cette base que les relations de l'Afrique avec les autres acteurs internationaux ont pendant longtemps été pensées, Curieux paradoxe d'un continent immensément riche et qui apparaît dans la posture de l'éternel demandeur aux énormes besoins, d'autres parlent d'un puits sans fond. En cela, les besoins d'aides au développement affichés annuellement ainsi que les remises des dettes régulièrement consenties par les acteurs investisseurs viennent illustrer ces faits. Cette situation quoique évolutive reste néanmoins encore actuelle dans la conception de la coopération internationale en Afrique. Les matières premières ne constituent pas en soi les seules richesses du continent africain. Son important potentiel humain fort de sa jeunesse en constitue d'autres tout aussi estimables dont elle ignore parfois l'existence et qui pourtant en fait un énorme atout de développement. L'évolution du monde a entraîné l'évolution des relations internationales. Si

¹⁴⁵ Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD

pour certain l'Afrique n'a presque pas son mot à dire dans le monde on peut tout de même noter que la scène internationale reste un espace où les uns et les autres peuvent s'exprimer et l'Afrique lorsqu'elle se surprend à parler et dire les choses parfois d'une seule voix, possède quelques atouts à ce niveau.

« Il y a quand même des domaines où l'Afrique peut faire entendre sa voix. Je prends le cas simple des Nations unies. Sur les 192 membres, 53 viennent d'Afrique. Quand une décision doit être prise, ce grand nombre permet de faire la différence. Si vous voulez que les 53 pays votent pour vous, il faut leur donner une compensation... Voilà comment les relations se bâtissent. Moi je vous donne ceci et je prends ça. C'est ça qui constitue la vie de la société, même au niveau du village c'est comme ça que ça se passe. Vous avez des gens qui ont leur champ, il n'arrive pas à cultiver, ils peuvent solliciter ou louer la force de travail. On peut même aller négocier un disant venez m'aider à faire ça et le jour préparer à manger pour ceux qui sont venus dépenser leur force de travail¹⁴⁶».

Dans la logique d'évolution des mentalités et des pratiques c'est une coopération qui se débarrasse de plus en plus de ses vieilles habitudes et essaye de se penser de façon décomplexée. L'idéal aurait voulu d'une coopération communément consentie avec des objectifs clairement identifiés, des choix opérés au regard des préférences et des intérêts des différentes parties prenantes. Un accompagnement qui sollicite de plus en plus des qualités partenariales réciproques. Au début des actions de la coopération franco-africaine, assistants techniques et coopérants étaient en contact direct avec la tâche et on parlait alors de substitution. Elle va aller de la substitution aux projets et programmes avec ses actions plurielles. Si le commun des mortels, juge parfois assez sévèrement un bilan qu'il aurait voulu nettement plus percutant, et tire à bouler rouge sur cinquante ans de coopération, il est aussi juste de dire les choses avec la plus juste position qui sied. Si dans certains domaines les acteurs de la coopération ont conjugué des actions balbutiantes, dans celle relative à la formation professionnelle des cadres et élites africaines les choses sont fort différentes. En effet, les cadres et les élites africaines ont plus ou moins accès à toutes les formations dans les mêmes instituts et universités des autres continents.

¹⁴⁶ Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD .

« À mon avis, il y a encore beaucoup à faire mais ce qui a été fait en 50 ans, c'est important. Moi je suis un produit du cinquantenaire, les 50 ans d'indépendance. J'ai commencé l'école en 1959 c'était au moment des indépendances, aujourd'hui je n'ai pas besoin d'un assistant venu de nulle part. Je suis moi-même un cadre supérieur qui raisonne normalement¹⁴⁷ ».

Une coopération de formation qui comme parfois on se prend à le croire s'est faite dans une situation de contrôle et qui pourtant a permis de former un certain nombre de cadres, dans une diversité géographique, et qui peut montrer, malgré tout quelques contraintes, qu'il existait une certaine marge de manœuvre permettant aux uns et autres de former leurs élites là où ils optaient de le faire ou du moins, en fonction des offres qui se présentaient et sans autre forme de procès. Le résultat donne l'aperçu d'une élite africaine dans toute sa diversité de formation internationale, plurielle et où le handicap linguistique ne constitue plus toujours un obstacle difficile à franchir. Les jeunes sont tout au plus de plus en plus bilingue dans le monde et les jeunes africains ne sont pas en reste. Une donne qui de plus en plus évolue donc en Afrique et élargie de ce fait l'horizon des formations non accessible sur place strictement en Afrique francophone ou anglophone. Dans le monde, pour exemple on compte tout de même près de 200 millions de francophones dont plus de la moitié en Afrique. (Voir tableaux en annexe)

« Le seul avantage de la France, c'est la langue. Puisque les pays parlaient français, ils se sont naturellement tournés vers la France ou le Canada pour former leurs cadres, ou pour coopérer tout simplement. De plus il y a le passé colonial et on n'oublie pas que vous vous êtes jetés dans nos bras (humour) dans les années 1870¹⁴⁸ ».

Au-delà de l'humour ici affiché par ceux qui n'ont aucun complexe à conjuguer les couleurs dans les deux sens, et pour sans doute dédramatiser un état de fait, la mémoire collective de l'Afrique et du monde retiennent certainement que les premières rencontres du monde avec les Africains se sont faites à travers l'esclavage (arabe et occidental) et la colonisation.

« On vous doit toujours beaucoup de sollicitude et de considération pour des raisons historiques. C'est sûr que la relation franco-africaine dépasse largement les intérêts

¹⁴⁷ Entretien avec M. Ablassé OUEDRAOGO le 26 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso P.10

¹⁴⁸ Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris en France

particuliers ou nationaux. Il y a quelque chose de plus profond, d'historiquement avéré. C'est l'héritage commun et là, évidemment, on assume¹⁴⁹ ».

Héritage doublement assumé donc, car de cette histoire commune au cours de laquelle Européens et Africains se sont plus ou moins violemment étripés sur plusieurs siècles sont nés des espaces linguistiques matérialisés ensuite par des institutions : la Francophonie et le Commonwealth.

Les faits et les événements en effet laissent toujours place à une histoire qui n'est pas toujours facile à accepter ou à assumer et quelques pans de l'histoire franco-africaine et européenne rentrent dans ce cas de figure et demandent un énorme travail sur la mémoire collective de part et d'autres pour y arriver. Dans l'histoire contemporaine de l'Afrique qui continue de s'écrire, le niveau de prise en compte du continent africain dans les questions internationales et de la coopération n'est pas toujours à la hauteur des attentes. Il y a une évolution, timide mais la question de la représentativité et la place de l'Afrique dans le monde reste posée, à commencer déjà par la très restreinte commission de sécurité de l'ONU avec ses membres permanents et leurs droits de veto ainsi que beaucoup d'autres institutions desquelles le continent africain reste irrémédiablement exclu !

Pour revenir à cette optique de coopération, les raisons politico-diplomatiques, les obligations morales et les missions stratégiques de la guerre froide, vont se conjuguer et permettre finalement à cette coopération franco-africaine de prendre sa dimension institutionnelle. Le Général de Gaulle avait le soutien inconditionnel des pays francophones à l'ONU, et c'était dans cette enceinte internationale une grande considération et la garantie d'une réelle marge de manœuvre et de capacité à influencer sur le cours des événements et des questions du monde.

« Pendant ces 50 ans, la France et les autres pays occidentaux en général voire au-delà, ont considéré comme naturel, que la France reste en Afrique parce que c'était ses anciennes colonies, que c'était son pré carré, et nous étions bien contents d'y être. La première raison était diplomatique plus qu'autre chose, parce que de Gaulle était bien embêté avec la guerre d'Algérie. La France était souvent mise sur la sellette à l'ONU, et quand on y appelait à voter contre la France qui devait donner l'indépendance à la Nouvelle-Calédonie, qui devait donner l'indépendance à l'Algérie etc. il ne fallait pas

¹⁴⁹ Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris en France

être seul. Au moment des votes, il y avait 18 pays qui soutenaient inconditionnellement la France. Ça, ça n'a l'air de rien mais ça a beaucoup compté. Dans l'esprit de De Gaulle et d'autres, on n'était pas seuls, on nous soutenait. Et ces pays africains, cette attitude de soutien à la France au plan diplomatique, quelles que soient les questions posées d'ailleurs, ils étaient toujours d'accord avec nous¹⁵⁰ ».

Les raisons politiques, diplomatiques, stratégiques auxquelles on ajoutera celles économiques évidentes et palpables sur le terrain sont bien réunies. Mais au-delà de ces raisons évidentes que les acteurs de l'époque ne réfutent pas forcément, se lisent ici également celles évidentes des influences marquées par l'étroitesse des liens unissant les premiers hommes, politiques, africains et français qui sert encore aujourd'hui de fondement à l'actuelle coopération française, voire internationale. Toutefois des critiques formulées à l'encontre de dirigeants politiques africains qui, manquant soit disant de légitimité, auraient besoin d'un soutien international et en contrepartie, seraient serviables à merci, au profit des acteurs internationaux. Difficile en effet de ne pas se rendre compte que là où il semble exister un minimum de légitimité les choses semblent parfois mieux se passer qu'ailleurs. Et pour illustrer cette hypothèse, on cite régulièrement en exemple l'Afrique du sud, le Nigeria, et dans une moindre mesure, le Mali et le Bénin. Mais en allant voir de plus près ce n'est non plus aussi simple pour ces pays. L'Afrique du Sud malgré une certaine puissance économique, son histoire de ségrégation raciale pas si lointaine reste malgré tout fragile, ainsi que le Nigeria à la prise avec ses conflits fratricides entre musulmans et chrétiens. Pendant ce temps la paix malienne est mise à rude épreuve par une rébellion. Le Burkina Faso secoué et quelque peu socialement fragilisé au plan interne par des mouvements de revendications sociales a réussi à se maintenir debout et se remet difficilement de ces épreuves. Le Sénégal jadis cité également pour sa démocratie et son alternance est en proie aux démons électoraux et tous les Africains et démocrates internationaux croisent les doigts pour une issue favorable pour ramener la paix postélectorale.

A ces polémiques sur l'indépendance des dirigeants africains s'ajoutent celles du choix pour ceux qui décident de quitter ou de rester en Afrique : la Grande Bretagne ou la France ? *«On ne pouvait pas faire autrement que de rester présents, on n'imagine pas en 1960 que, au moment des indépendances, ce qu'on fait d'ailleurs les Anglais dans certains pays en leur disant :*

¹⁵⁰ Entretien avec le Colonel Richard TISSOT Troupes de Marines de l'Armée de terre 8 Septembre 2010 à Paris en France P.18-19

« vous voulez être indépendants, on retire nos billes, on s'en va complètement, démerdez-vous tous seuls. » Il y avait cette obligation morale, d'aider ces pays qui, partant de zéro devait se construire entièrement un État, une administration¹⁵¹ ».

Sur ce plan tout le monde ne s'accorde pas pour dire que c'est d'une aide au développement qu'il s'agit. Pour certains, il s'agit ni plus ni moins que de la poursuite d'une stratégie d'exploitation continue et de domination, coloniale. Elle permettait ainsi à la France contrainte de partir du fait des indépendances, pour mieux revenir légalement par le biais de la coopération. Néanmoins, pour ce qui est du choix français ou anglais, la France a fait le choix de rester pour des raisons que personne n'ignore et l'Angleterre de partir avec aussi pour les siennes. Deux choix différents, conformes sans doute aussi à deux styles d'administration et de fonctionnement interne aux deux pays. Deux styles stratégiques sans doute, et puis l'Angleterre était-elle réellement partie ? Une présence n'est-elle que purement physique ? Cinquante ans après ces décolonisations on observe que deux ou trois pays anglophones sont en haut du classement suivis des pays francophones, mais dans l'ensemble c'est sans doute du « pareil au même ». La situation économique, politique et sociale de l'ensemble de l'Afrique n'est pas du tout à fait enviable.

« L'Angleterre, à ce que je sache, ne fait plus grand chose pour ses anciennes colonies, à part le Commonwealth. Alors que nous, nous sommes toujours très proches des Africains. Il y a des pays comme le Zimbabwe par exemple, elle s'est complètement désengagée, hein! Sauf qu'elle pleure tous les matins en regardant le tableau des morts à Harare¹⁵² ».

Le Nigéria avec ses quotidiennes tueries fratricides entre frères chrétiens et musulmans, qui durent depuis des années et qui ne sont pas prêtes de s'arrêter constitue une grosse préoccupation. L'Afrique du Sud qui a retrouvé la paix après une longue période d'apartheid mais toujours instable, et on pourrait allonger la liste à souhait côté francophone avec les difficultés et conflits plus ou moins résolues au Tchad, au Niger, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en Tunisie, au Togo etc... Si le calme est revenu dans certaines contrées, après de très grosses tempêtes, la paix n'est pas encore gagnée Nombre de questions liées à la situation de l'Afrique, notamment des conflits,

¹⁵¹ Entretien avec le Colonel Richard TISSOT Troupes de Marines de l'Armée de terre 8 Septembre 2010 à Paris en France P.18-19

¹⁵² 152 Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris en France P.12

renvoient à celles de ces deux styles de colonisation, à leurs échecs ou réussites, mais aussi à celles de l'après décolonisation. Donc du point de vue de vue des positions entre la France et la Grande Bretagne par rapport à leur coopération, on pourrait noter que si l'Angleterre donne l'impression de ne pas agir, la coopération au sein du Commonwealth est intense et individuellement avec les pays anglophones elle demeure tout de même présente avec l'exemple du Ghana et du Nigeria. Tout comme la France, elle suit quoique avec une certaine discrétion le cours des événements et ne manque pas stratégiquement d'y participer quand les circonstances le commandent

Les relations internationales en elles-mêmes ont changé. Les acteurs et la coopération internationale et franco-africaine ont également évolué.

« Je pense qu'il y a une évolution mondiale, une évolution de la géopolitique mondiale qui rend même impossible, la continuation des anciennes méthodes. Du côté de la France comme du côté de l'Afrique, ces changements-là sont devenus incontournables. Vous ne pouvez pas traiter les questions des relations franco- africaines de la même façon aujourd'hui qu'au temps du général De Gaulle. Vous n'avez plus affaire à des sergents de l'armée française devenue président ! La qualité du personnel politique a changé, aussi bien en France qu'en Afrique, donc, la qualité des relations change. Je dirai que c'est la dynamique même des relations internationales qui l'impose. Au-delà de ça, il y a que les pays africains ne peuvent pas continuer à n'être que des exportateurs de matières premières et des demandeurs d'aide au développement qui les ramènent toujours derrière. Voilà un peu le type de changement que la réalité impose ! Ce n'étaient pas des choix forcément voulus, c'est la réalité, c'est l'évolution du monde même qui nous l'impose. On ne peut plus être comme avant, on ne peut plus être dans les mêmes rapports qu'avant, dans les années soixante. Il faut inventer, il faut trouver d'autres formules, d'autres types de coopération, d'autres domaines, parce que les esprits ont changé, parce que les sociétés aussi ont changé¹⁵³ ».

Pourtant, l'Afrique en ce qui concerne son développement n'a pas encore trouvé le modèle ou les modèles de développement qui conviennent à ses réalités. Que faire et comment trouver la

¹⁵³ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P..8

formule magique pour ne pas rester uniquement l'exportateur de matières premières et de ressources de son sous-sol ? Comment tirer profit des revenus de ces matières premières, dont les prix fixés ne sont pas toujours au plus haut? Pour les pays africains aux revenus modestes, difficile mission que de trouver la voie du développement quand on n'a pratiquement pas grand chose à vendre et que l'on ne prend pas le soin d'en inventer. L'Afrique n'a pas encore non plus trouvé le meilleur système de distribution de ses richesses à l'échelle nationale, ce qui entraîne des colères terribles souvent dommageables pour la paix et la sécurité intérieures.

Le monde a évolué. Tous les acteurs et l'Afrique aussi sans aucun doute. *« Ces liens doivent nécessairement évoluer, parce que le monde évolue, l'Afrique évolue, l'Europe évolue et on ne peut pas rester là, figé. Ceux qui veulent rester figés ne comprennent rien, la nature va nous y amener. »*¹⁵⁴ Ce qui lui permet de jouer sa partition d'une manière assez décomplexée et de trouver avec les nombreux autres acteurs internationaux de nos jours le jeu de la coopération en donnant-donnant ou gagnant-gagnant. Faire avec l'Europe, l'Amérique, l'Asie, les partenaires d'une réelle coopération où les seuls bénéficiaires seront les populations africaines, mais en opérant aussi une réelle rupture avec les pratiques passées qui n'ont pas toujours apportés l'efficacité souhaitée. *« Regardez, on nous a dit la globalisation c'est bien, allez y ouvrez les frontières et tout ça. En ouvrant les frontières, quand ils ont vu que les chinois venaient aussi, oh ! (rires) finalement il faut peut-être les entrebâiller pour eux. Ça veut dire que le monde évolue, le monde évolue, et ça ne peut pas rester la même chose. Il faut que ça évolue. »*¹⁵⁵. Évoluer en effet vers une coopération avec les partenaires classiques et nouveaux sur la base d'une égale responsabilité et la prise en compte des actions à mener et qui garde ses liens historiques privilégiés ou non mais avec une ouverture avantageuse sur d'autres acteurs dans d'autres horizons.

La Chine et les pays émergents constituent des partenaires de coopération avec des styles qui diffèrent certes de ceux communément mis en avant, mais leurs objectifs restent les mêmes chacun de ces partenaires qui se présentent ayant ses intérêts propres. Il reste à croiser les doigts pour que les acteurs africains fassent la part des choses et évitent de tomber dans les mêmes erreurs du passé. C'est certainement plus facile à dire qu'à faire, mais ce n'est qu'à ce prix que l'Afrique trouvera véritablement sa place dans ces échanges. Déjà, c'est en y croyant vraiment que les uns et les autres parlent de partenariat et appellent ainsi de tous leurs vœux une

¹⁵⁴ Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.10

¹⁵⁵ Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.10

coopération débarrassée de tous ses handicaps historiques pour prendre en compte les choix consciemment affichés de tous les acteurs, pour une action commune qui s'inscrirait dans l'efficacité à long terme.

1.1 De l'assistance technique au partenariat au-delà des intérêts et des influences.

Une décision de coopérer réunie plus d'un acteur autour de projets communs. Dans la coopération internationale préférences-choix, intérêts divers rythment cet engagement qui, pour plus d'efficacité, exige un certain nombre de paramètres. Une action autour de laquelle comme toute entreprise commune les acteurs mettent réciproquement sur la balance leur quote-part, leur contribution pour la réalisation des objectifs qu'ils ont décidé d'atteindre. L'acte engage dans la coopération internationale conjointement des acteurs géographiquement situés sur des espaces différents et met en jeu des moyens divers (humains, financier, logistique, culturel, sportif etc.) au nom d'intérêts divers. Dans cet engagement, les acteurs ne partent pas toujours avec les mêmes atouts; ils ne contribuent pas toujours à la même hauteur. C'est donc souvent dans un certain déséquilibre que l'action de coopération s'engage.

De nombreuses stratégies sont alors utilisées. Domination, puissance et influence, selon les uns et les autres auront été ensemble ou séparément, et selon les époques, les traits caractéristiques des relations internationales africaines. Dans la coopération les acteurs essayent, de prendre le dessus les uns sur les autres. La coopération internationale africaine n'échappe pas à la règle. Les comportements coopératifs, notamment des acteurs internationaux vis à vis de ceux africains qu'ils tentent d'influencer, sont régulièrement indexés, ainsi que le manque d'autonomie, le manque souvent de marges de manœuvre des acteurs africains. Bref, les acteurs internationaux, quoiqu'on dise, distillent subtilement leurs « petites » doses d'influence sur des acteurs africains qui n'ont pas toujours les atouts et les arguments économiques, politique et diplomatiques nécessaires pour parer à toutes les éventualités. Dans ces actions d'échanges, les acteurs les plus importants au regard de leur poids politique, militaire, économique, culturel, technologique imposent leurs points de vue et leur vision des choses. Certains parleront d'asymétrie dans les échanges et concluront de ce fait à une impossibilité de coopérer entre ces acteurs.

« Lorsque par exemple vous demandez de l'argent à un pays, ce pays vous donne de l'argent mais il vous impose son système ! C'est comme ça et effectivement il n'y a rien à faire. Même si c'était le Burkina qui était assez riche, qui avait les moyens et maintenant il veut aider, il va influencer. Je crois que de l'influence il y a mais ça se fait sous forme de respect dans les principes de chaque pays¹⁵⁶ ».

Que ce soit par la puissance ou l'influence, celui qui a les atouts les plus solides prend forcément le dessus sur les autres et imposent ses règles du jeu. Le cas de l'Afrique et de la France et mais aussi de l'ensemble des acteurs internationaux est illustratif. Aujourd'hui, on parle de plus en plus d'une coopération sous la forme d'un partenariat, où responsabilité, compréhension et contribution, doivent répondre présents au nom de l'efficacité des actions souhaitées par tous les acteurs. Toutefois, la multiplication des acteurs internationaux entraîne des relations de coopération de plus en plus représentatives de celle plus généralement vécue dans d'autres contrées du monde. En fait :

« Elles s'estompent d'elles-mêmes d'abord, deuxièmement parce que de part et d'autres, les prédispositions d'esprits ne sont plus les mêmes. De plus en plus, l'Afrique, les pays africains individuellement pris commencent à repenser leurs rapports au reste du monde, en terme de partenaires, d'acteurs conscients et responsables, capables aussi d'intervenir sur le marché mondial en tant que consommateurs mais aussi vendeurs¹⁵⁷ ».

C'est à ce titre qu'aujourd'hui on parle de partenariat pour inciter les acteurs à rechercher une certaine équité dans la mission à accomplir. Traduire en réalité cette volonté d'appropriation des actions de la coopération internationale par les acteurs africains et rendre plus visible leur volonté d'assumer rationnellement les choix opérés. Il s'agit aussi de prendre en compte et de ne pas éclipser les paramètres d'un environnement qui met en scène des acteurs dont les uns tentent toujours de prendre l'ascendant sur les autres. Les rivalités qui animent d'une manière générale les acteurs d'un espace coopératif restent entières, et les acteurs de l'espace africains gardent à priori aussi les leurs. Le partenariat ici souhaité par les uns et les autres l'est avec l'ensemble des acteurs, historiques ou non et contribuera certainement à terme à hisser les acteurs africains dans

¹⁵⁶ Entretien 2010 M. Issa SOMA, directeur de la coopération militaire et des opérations de maintien de la paix, affaires étrangères Burkina Faso

¹⁵⁷ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 .

une position aussi décomplexée que possible sur le terrain des échanges internationaux. C'est aussi dans une certaine maîtrise de la gestion des actions par les acteurs africains que ces influences vont se désagréger certainement d'elles-mêmes pour donner plus de chance à une coopération internationale africaine beaucoup plus efficace et entreprenante. C'est pourquoi :

« Aujourd'hui quand vous entendez parler de relations entre des pays on parle de partenariat. C'est cette notion d'égalité dans les rôles mais ne soyons pas dupes, dans une relation c'est un rapport de force et naturellement de temps en temps il y a des soubresauts de l'ancien format qui apparait en tenant compte des intérêts bien compris à défendre¹⁵⁸ ».

De l'assistance technique qui a caractérisé les premiers moments de la coopération en Afrique ou tout ou presque tout était à créer ou à inventer avec des acteurs africains placés au second plan, à l'actuel partenariat de plus en plus souhaité on note un engagement de plus important des acteurs du continent. Ceci étant, les choses ne sont aussi simples. D'une Afrique longtemps restée sous le statut d'un assistanat économique, politique et financier depuis 1960, on assiste à une prise en compte effective du potentiel humain et naturel à valoriser. Aujourd'hui une autre étape reste à franchir et s'inscrit encore dans une action de très longue haleine dans laquelle la réussite des actions sera aussi fonction du respect des promesses, de la capacité de régulation des institutions africaines à tous les niveaux de l'échelle politique, diplomatique, économique, sociale, culturelle, sportive en bonne intelligence avec les différents acteurs et institutions de la scène internationale.

1.2 Les acteurs de l'espace africain, place et capacité financière.

La capacité financière des acteurs de la coopération internationale est déterminante dans les échanges. Elle définit leur place, leur valeur mais aussi leur capacité à influencer le cours des actions à mener. Elle contribue par ailleurs aussi à nourrir les conflits et les rivalités sur le terrain des actions de coopération. Dans de telles circonstances c'est avec beaucoup de difficultés d'harmonisation de coordination que les acteurs africains essayent de réguler le nombre

¹⁵⁸ Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD

impressionnant de ces acteurs internationaux. Dans cet espace africain le suivi, la gestion et la continuité des actions de coopération dans certains pays africains s'apparentent très souvent à une équation difficile à résoudre. Dans l'ordre normal des choses, les acteurs de la coopération internationale, individuellement et ou collectivement se réunissent, signent les accords et conventions de coopération. C'est sur ces bases que les États africains régulent précisément leurs politiques internationales dans la défense de leurs intérêts. L'acceptation et l'application de ces règles de conduites imposées à chaque partie prenante permettent en effet l'aboutissement heureux des actions communément consenties :

« Le monde est fait de règles, les États vivent sur des lois et des règles. Si vous voulez tisser des relations avec les uns et les autres vous mettez en application les accords, les conventions qui ont été signés et c'est comme ça qu'on évolue ». « De temps en temps, périodiquement on fait des révisions ou on fait même de nouveaux accords. Il appartient à chaque pays de gérer ses conventions qui ont été négociées au niveau international en fonction de ses intérêts¹⁵⁹ ».

Toute la difficulté des relations de la coopération internationale et des relations internationales d'une manière générale réside justement dans le respect strict de ces accords et conventions par tous les acteurs. Et en la matière, l'envie des acteurs de prendre le dessus sur les autres, de gagner plus, ou encore de jouer de leur influence rentre en ligne de compte et ne facilite pas toujours les échanges et le partage des gains. En effet permettre au partenaire engagé de gagner autant que soit peut le placer dans une position avantageuse qu'initialement définie et conduire au renoncement des engagements pris au départ. Néanmoins l'intérêt de tenir les engagements coûte moins cher selon les libéraux que celui de les dénoncer, et les choses se passent dans le meilleur des cas à quelques exceptions près assez bien. La fluidité dans la conduite de ces échanges internationaux repose en partie sur le bon fonctionnement des institutions nationales et internationales et la bonne foi des acteurs. Les événements de l'espace international africain sont particulièrement en interconnexion avec les réalités nationales de chacun des pays et à cet égard, le bon fonctionnement des institutions dépend de la conduite et de l'application diligente des règles qui guident leurs échanges internationaux. Dans cette perspective :

¹⁵⁹ Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD

« Je crois que ça dépend de la volonté des États. Moi, quand j'étais Ministre de la coopération, nous avons mis les ONG au pas. Il y avait 450 ONG qui intervenaient au Burkina. On les a mis au pas, ils ont créé le SPONG qui était une coordination de toutes les ONG. Je prends un domaine bien précis, en matière de construction d'école par exemple, c'est l'État qui identifie, les points et les villages où les écoles doivent se construire pour ne pas avoir deux écoles à un kilomètre l'une de l'autre, alors que quinze kilomètres plus loin, il y a un besoin d'école mais il n'y a pas d'école. Deuxièmement, nous avons imposé le type de construction, c'est le même modèle pour tout le monde¹⁶⁰ ».

Lorsqu'en effet comme dit plus haut la feuille de route est clairement définie, par une organisation et des politiques fixant le rôle des uns et des autres, mais aussi en identifiant avec pertinence les besoins, les actions se déroulent au mieux sur le terrain. Cependant de nos jours il est difficile de nier les difficultés de fonctionnement que connaissent l'ensemble des institutions dans beaucoup de pays africains qui du même coup se retrouvent parfois dans l'impossibilité de jouer de manière efficace leur rôle de régulation. La pluralité des acteurs internationaux et les besoins d'efficacité et de cohérence des actions de coopération nécessitent un certain suivi et une coordination au niveau national par les institutions concernées. Ces difficultés sont parfois telles que certains parlent de défaillance. Alors qu'il suffirait de mettre en place des mécanismes d'autorégulation s'apparentant à un autocontrôle des hommes et des institutions dans les actions menées pour qu'elles gagnent en crédibilité et en efficacité. En cela les phénomènes de la corruption de plus en plus largement répandues dans le monde et sur l'espace africain en constitue un facteur assez limitant. Les acteurs de la coopération en effet quels qu'ils soient, on ne le rappellera jamais assez s'engagent dans les actions au nom de leurs intérêts propres. Tous malheureusement ne le font pas uniquement pour sauver le monde ! Pour certains, tous les moyens sont bons y compris les moins recommandables et ils ne sont pas toujours regardant dans les moyens utilisés pour atteindre ces objectifs. Cependant la fragilité et les dysfonctionnements constatés au sein même des institutions africaines fournissent malheureusement une certaine perméabilité qui laissent ces acteurs très peu scrupuleux passer entre les mailles de la réglementation et devenir ceux qui dictent la voix à suivre en lieu et place du rôle d'appui qu'ils

¹⁶⁰ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

étaient censés apporter. En cela si corruption et détournement sont entre autres des maux qui sévissent dans les institutions et minent leur efficacité, certains acteurs de l'espace international en profitent et de cette brèche ouverte et faisant du même coup de sortent que les destinataires des actions qu'ils sont censés eux-mêmes porter soient tout autre ou à moitié. Ce point sur lequel il convient d'insister est l'une des nombreuses raisons qui font que les bénéficiaires issus des échanges ne parviennent pas toujours au plus grand nombre et en cela acteurs africains en portent la responsabilité première qu'il partage avec les acteurs internationaux. Ce point constitue un nœud gordien sur lequel une coordination de part et d'autre entre institution de contrôle africain et celles issues des acteurs engagés est plus que nécessaire. Il s'agit de faire en sorte que corrupteurs et corrompus soient logés à la même enseigne.

« Naturellement quand vous, vous accueillez les O.N.G. c'est à vous d'indiquer à ces O.N.G. ce que vous entendez de leur travail mais si vous les accueillez sans préciser leur cadre d'intervention, vous vous trouverez très rapidement dans une situation d'anarchie qui ne permettra ni aux O.N.G. de travailler sereinement ni à vous de les accueillir sereinement¹⁶¹ ».

La pluralité des acteurs internationaux, les besoins d'efficacité et de cohérence des actions de coopération nécessitent un certain suivi et une coordination au niveau national par les institutions concernées. Ces difficultés sont parfois telles que certains parlent de défaillance.

« La responsabilité de l'État est engagée. Si un état se montre incapable de réguler les interventions dans son pays des bailleurs et des partenaires, ça veut dire qu'il est défaillant et puis c'est tout !¹⁶² ».

Les actions des ONG sont portées par l'idée que ces organisations privées largement financées par les acteurs à la fois bilatéraux et multilatéraux sont guidées du moins à l'origine par une vision d'un monde fait de solidarité où évidemment les plus riches doivent voler au secours des plus démunis et de ce fait exprimer par là leur solidarité. L'Afrique étant par excellence le continent de presque tous les besoins de toute nature, leur présence à une très forte proportion se

¹⁶¹ Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD

¹⁶² Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

justifie. Leur nombre reste certes difficile à chiffrer mais approximativement il demeure assez élevé sur le continent africain. Le Burkina Faso, qui est l'un de leur terrain de prédilection, on y compte environ 500 Associations et ONG intervenant dont plus de 300 d'origine françaises.

1.3 ONG et Associations en Afrique : responsabilités et fragilités des États

L'Afrique est certainement l'un des continents où l'on retrouve le plus grand nombre d'acteurs internationaux. En cela, ceux regroupés dans les organisations Non gouvernementales ONG battent les records absolus. Ils sont les plus nombreux, et sans doute aussi les plus demandés, considérés qu'ils étaient à un moment donné comme ceux à même de toucher toutes les couches sociales africaines. Au regard de la liberté d'action de ces acteurs d'une tout autre nature, la fragile, voire l'inexistante régulation institutionnelle africaine prend un sacré coup donnant à voir sur le terrain des actes parfois inachevés.

« Si vous prenez les ONG, elles sont devenues des acteurs clef de la globalisation et des relations internationales. Ces acteurs interviennent partout, vous l'avez vu, aux G 20, au Canada, comment ils interviennent dans la rue. Partout les altermondialistes etc. Ce sont donc devenu dans le monde d'aujourd'hui des acteurs clefs¹⁶³ ».

Considérées comme des Organisations à but social ou caritatif, le continent africain est leur terrain favori. Des plus petites au plus grandes, elles vont et viennent à travers les pays africains rencontrant les populations, rendant tel ou tel service au nom de ce qu'ils se sont fixés comme objectifs. Ces ONG et associations, au-delà des idéaux de solidarité qu'elles défendent à travers leurs actions sont de véritables intermédiaires qui permettent à d'autres acteurs notamment bilatéraux et multilatéraux de réaliser des actions de coopération. Par un rôle dit délégué par les acteurs bilatéraux et multilatéraux, ces acteurs de la coopération de la scène africaine jadis écartée des tables de négociations y sont désormais de plus en plus sollicités pour donner leur avis. Quand ils ne sont pas écoutés, ils organisent des manifestations à travers le monde entier pour faire valoir la voix des plus faibles ou des sans voix.

¹⁶³ Entretien 2010, Jean PING, Président de la Commission de l'Union Africaine.

Importantes aussi par leur nombre (estimation entre 35 à 40 000)¹⁶⁴ dans le monde, le Burkina à lui seul en Afrique en compte près de 500 dont 300 d'origine françaises. Leur efficacité n'est pas toujours ce que l'on peut attendre eu égard aux difficultés de coordination. Un nombre impressionnant qui constitue sans aucun doute parfois et même très souvent un objet de préoccupation quotidienne sur le terrain des actions et des échanges. Ensuite :

« Deuxième problème: les ONG interviennent en désordre, en dans tous les domaines en désordre, il n'y a pas de coordination. Qui va coordonner les ONG dans un pays comme le Soudan. En principe c'est les Nations Unis. C'est le cas, mais ils n'y arrivent pas, en réalité. Vous, vous avez des ONG que l'on peut considérer au niveau humanitaire comme des ONG qui font un travail remarquable, en apportant la nourriture en apportant les médecins, des médicaments etc. Et vous avez d'autres ONG qui prêtent un peu à confusion comme l'ONG du Tchad¹⁶⁵ ».

De par la flexibilité de leur structure ce sont des acteurs en mesure de toucher les populations les plus reculés et de palier aux défauts de fonctionnement des institutions étatiques africaines dans certains domaines sociaux. Intermédiaires à la fois des multilatéraux et bilatéraux, elles sont souvent elles-mêmes dépendantes en ce qui concerne leurs capacités financières, Cette situation n'est pas sans conséquence quant à l'indépendance dont elles doivent se prévaloir pour mener leurs actions.

« Ce sont donc des entités caritatives et en tant que tel, elles apportent une contribution importante. Là où l'État, les états n'arrivent pas à intervenir, et ils viennent boucher ces trous. L'exécution de leur programme d'activités dépend de leur capacité, capacité financière, capacité en matière de ressources humaines ainsi de suite¹⁶⁶ ».

Les actions menées sont multiples et d'une grande variété dans presque tous les domaines. Les pays africains dans leur immense majorité mettent en place une sorte de dispositif du plus simple au plus complexe car les pratiques et les libertés d'actions qui accompagnent les échanges

¹⁶⁴ Bertrand Badié (dir), Comprendre l'espace mondial contemporain, ONG plurielles, sciences po, 2007.

¹⁶⁵ Entretien 2010, Jean PING, Président de la Commission de l'Union Africaine

¹⁶⁶ Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD

peuvent échapper à la logique et aux mécanismes de gestion, de coordination et de contrôle interne des institutions chargées de leur mise en œuvre.

Cependant, en dehors de quelques unes qui échappent à la règle, la question de leurs capacités financières restent posées. Les ONG existent également en versions africaines. A l'image de leurs consœurs internationales elles connaissent les mêmes difficultés et de surcroît sont les justes prolongements des ONG étrangères dont elles dépendent financièrement à leur tour. Ensemble, elles offrent finalement des services limités, dans la majorité des cas de très courte durée dont les retombées peuvent laisser les uns et les autres sur leur faim.

« Les ONG font ce qu'elles font, de toutes manières. Je me souviens toujours un exemple d'un grand cyclone à Tamatave. J'étais allé secourir les populations, et les ONG, qui étaient arrivées un tout petit peu avant nous, s'étaient installées dans le seul hôtel qui tenait encore debout à Tamatave. Tamatave c'est à Madagascar, sur la côte Est. Elles ne faisaient pas grand choses hein ! Elles venaient se montrer, justifier la subvention qu'on leur avait donné, mais pas grand-chose. Il y a des limites hein ! Mais il y a des ONG qui font du bon boulot ! Tous ceux qui luttent contre la faim etc. Il y a des ONG qui sont percutantes et qui permettent au plus démunis de survivre, donc il ne faut pas, non plus, trop diminuer l'intérêt des ONG. Même s'il y a des limites. »¹⁶⁷

Les besoins sont malheureusement d'une grande diversité sur le terrain et les actions ne pourraient véritablement porter des fruits que dans la durée. Le travail des ONG est le plus souvent caractérisé par des échanges de très courtes durées qui ne laissent pas toujours le temps et la possibilité aux bénéficiaires de se retourner et de pouvoir prendre la suite des actions et dans le pire des cas restent purement et simplement sans suite . Si dans les langages officiels attachés à ces organisations on aime souligner avec insistance que les choix des actions viennent des partenaires et notamment des acteurs africains, en dehors de quelques-uns qui l'appliquent, on constate sur le terrain que les choses sont et continuent d'être dictées par ceux qui possèdent la capacité financière. Si certains se positionnent dans ce que l'on peut appeler des causes humanitaires, et c'est les moins nombreux, les autres possèdent des objectifs différents et spécifiques sur lesquels ils se sont engagés et travaillent dans ce sens pour aboutir, et c'est parfois loin d'être juste caritatif.

¹⁶⁷ Entretien 2010, colonel Richard Feeser, pilote de chasse, armée de l'Air française, ingénieur aéronautique.

« Les ONG : la première année on a une idée, la deuxième année on la met en place, la troisième année on part avec la caisse. En gros c'est ça dans 60 % des cas et comme on s'est installé dans le pays grâce à l'aide de certains dirigeants qui ont vu ça d'un bon œil au début (rires), on y reste parce que les dirigeants en question ont reçu de petites choses, de petites aides, qui leur ferment les yeux et la bouche .Tout ça c'est une dynamique corruptive hein !¹⁶⁸ ».

Pour revenir au travail réalisé par la plupart des ONG, leur brièveté en soi n'éclipse pas forcément le travail louable qu'ils réalisent au quotidien sur le terrain, mais il est parfois difficile de passer sous silence les nombreuses autres dérives dont les événements médiatiques donnent régulièrement à voir et à entendre de la part des acteurs. En la matière les abus sont nombreux, les faiblesses des hommes et des institutions difficiles à combler, et les réussites dans le vrai sens du terme ne sont pas toujours à la hauteur des engagements et des attentes. Dans les faits :

« Il y a des pays où il y a des milliers d'ONG, on en virerait les trois quart que ce serait aussi bien, hein! Mais enfin bon. Lesquelles et comment ? De toutes façons les gens savent, celles qui sont utiles et celles qui sont inutiles ! Ils font la part des choses...Il ne faut pas quand même perdre de vue que même dans ces ONG, là, 80% des gens qui y travaillent et sont payés sont des travailleurs locaux. Donc ceux-là ne veulent pas que les ONG partent, c'est normal. »¹⁶⁹. Vous avez des ONG dans tous les domaines. Certaines de ces organisations sont à but tout à fait louable, philanthropique mais d'autres c'est des voyous ! Purement et simplement ! Vous voyez! Alors, entre les voyous, les moins voyous et les non voyous...¹⁷⁰ ».

En effet le constat parfois sur le terrain laisse voir de telles extrémités et en cela évidemment l'ensemble des acteurs sont potentiellement concernés, mais l'extrême mobilité des ONG fait que la maîtrise parfois de ces micros événements restent difficile à situer et à porter parfois au grand jour par les acteurs ou les intermédiaires et bénéficiaires africains dont finalement le salut financier dépend de ces acteurs internationaux.

¹⁶⁸ Entretien 2010, colonel Richard Feeser, pilote de chasse, armée de l'Air française, ingénieur aéronautique.

¹⁶⁹ Entretien 2010, colonel Richard Feeser, pilote de chasse, armée de l'Air française, ingénieur aéronautique

¹⁷⁰ Entretien 2010, Jean PING, Président de la Commission de l'Union Africaine

Si on est d'accord que la réglementation est mondiale et que les États s'appuient sur les lois et les règles pour fonctionner, les difficultés auxquelles sont confrontées les institutions africaines censées veiller à l'application des règles du jeu international, dans lesquelles s'engagent notamment les pays africains, n'est pas toujours de nature à faciliter les choses. C'est surtout dans le domaine de la coopération avec les ONG que les limites institutionnelles africaines sont les plus visibles. Fragilisées qu'elles sont par les contradictions internes, ce sont des échanges qui se déroulent dans ces institutions souvent sans cadre réglementaire bien pensé et précis ou alors, lorsque le cadre existe, sa non application entraîne inévitablement les acteurs dans une confusion telle que les uns et les autres sont vite débordés.

« En matière de coordination, il appartient à chaque gouvernement, de gérer tous les partenariats qu'il crée. Cela veut dire que dans chaque gouvernement, on doit désigner un ministère, qui est le répondant de tous les intervenants extérieurs. Naturellement ils vont donner aussi à ces intervenants extérieurs la possibilité d'avoir un organe qui peut permettre aussi de contrôler les agissements de l'État. Et ça en général, ça peut se faire par le ministère de l'économie qui est l'interface des intervenants et le ministère des affaires étrangères serait le garant des applications des conventions et des accords. Ça rassure non seulement les intervenants, mais au niveau du gouvernement, ça aide à éviter les abus¹⁷¹ ».

Et lorsque pareille situation arrive, la réactivité n'étant pas toujours la qualité première d'une institution déjà fragile, on se retrouve très vite dans la configuration où les uns et les autres se règlent tranquillement leurs comptes soit dans l'indifférence de l'institution chargée de les gérer, soit dans un positionnement partisan. L'exemple de l'histoire de l'ONG française au Tchad est juste un exemple parmi tant d'autres qui surviennent régulièrement sur le continent africain et qui passent souvent inaperçu pour diverses raisons :

« Tout cela est arrivé simplement parce qu'il n'y a pas eu de suivi. Si l'organisme qui est le répondant avait fait ce qu'on appelle un suivi direct, c'est-à-dire qu'à l'étape de la mise en œuvre d'un projet il y a une présence, pas simplement pour contrôler, mais aussi pour apprendre ce qui se passe afin d'assurer la pérennisation d'une intervention.

¹⁷¹ Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD

Si c'était le cas, on n'aurait pas eu ce constat malheureux de l'existence de cette O.N.G...Ce qui est important dans un gouvernement, tous les accords qui sont signés doivent être mis en œuvre mais vraiment de façon suivie. Pour la mise en œuvre, je me répète mais c'est ce qu'il faut dire, il n'y a jamais de fatigue avec la mise en œuvre. On ne peut pas laisser les intervenants se comporter comme s'ils étaient dans un endroit qui n'est pas structuré. Malheureusement la faiblesse de certains gouvernements, ou même la corruption de certains éléments dans le gouvernement font que certains intervenants arrivent à faire des abus et c'est regrettable, parce que tôt ou tard on le retrouve, l'histoire n'a jamais menti¹⁷² ».

Il ne faut pas non plus se voiler la face, car ces pratiques sont très courantes et le nombre des ONG et associations dont les actions sont complètement inexistantes demeurent et alimentent ces genres de circuits. Comment distinguer le bon grain de l'ivraie ? Pendant encore longtemps en Afrique on assistera à ces fausses vraies ONG, associations, et acteurs de coopération en tout genre venus d'ailleurs ou créés sur place pour se servir au lieu de servir. Au sein des ONG, certains acteurs internationaux demeurent des éléments incontournables des relais indispensables des autres acteurs notamment étatiques et multilatéraux. Leur influence est aussi réelle sur les partenaires africains.

1.4. La coopération internationale militaire en Afrique

L'action militaire a toujours été le point d'appui solide sur lequel le monde a noué ses différents contacts avec le continent africain. Sur ce point :

« La coopération a été naturelle dès que l'indépendance a été obtenue ou donnée c'est en fonction, enfin on analysera ça comme on veut. On a aidé les pays, et un certain nombre de nos cadres sont restés sur place dans les écoles, et au plan militaires à la tête des unités. On a continué à commander, le temps que les futurs chefs soient formés. Souvent, on l'a vu, c'est d'anciens sous-officiers qui étaient dans l'armée française, qui

¹⁷² Entretien 2010 M. Ablassé OUEDRAOGO, ex Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso, Directeur adjoint OMC, ex directeur BOAD

ont été promus commandants, même jusqu'à chef d'États major, du jour au lendemain. C'était très difficile pour eux, et on les a aidés à prendre leurs responsabilités. Ça a continué longtemps, au début comme une coopération de transition puis comme une assistance demandée par les États eux-mêmes. On continue encore aujourd'hui à aider et former, soit en Europe dans nos écoles, soit sur le continent africain¹⁷³ ».

Les armées des pays francophones d'Afrique ont été formées par les éléments africains de l'armée française des années 1960 leur permettant ainsi de disposer à leur tour d'une armée républicaine garante de leur stabilité territoriale.

« Au départ, avant les indépendances, il y avait quand même pas mal d'Africains qui servaient dans les régiments français. Les régiments de tirailleurs, les régiments de la coloniale, ce qu'on appelait à l'époque coloniale et qui a changé de nom en 1958. Il y avait quelques braves types de petit niveau, et il y avait quelques officiers. À partir de ce vivier, il a fallu créer de toutes pièces des armées africaines dès l'avènement des indépendances, instruire ces gens, et les monter d'un cran. Les postes de moyen et de haut niveau occupés par des Français avant les indépendances devaient être tenus par des Africains dans leurs armées en construction. Et ça ne s'improvise pas. On avait convenu avec tous ces pays, de les former, de les accueillir dans les écoles en France, ou de les former sur place par des cadres qu'on envoyait chez eux¹⁷⁴ ».

Objectivement la tâche s'annonçait donc assez difficile au regard des responsabilités qui les attendaient et du niveau d'instruction de départ qui étaient le leur :

« Il y avait des sous-officiers, les officiers supérieurs français qui les aidaient, qui leur apprenaient le métier, qui les formaient et qui, pour dire la vérité dirigeaient en sous-main ces jeunes armées pendant les premières années, en gros, de 1960 à 1970¹⁷⁵ ».

¹⁷³ Entretien 2010, Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse, armée de l'air française, ingénieur aéronautique.

¹⁷⁴ Entretien avec le Colonel Richard TISSOT Troupes de Marines de l'Armée de terre 8 Septembre 2010 à Paris en France P.13

¹⁷⁵ Entretien avec le Colonel Richard TISSOT Troupes de Marines de l'Armée de terre 8 Septembre 2010 à Paris en France P.13

Néanmoins, ils vont bâtir édifice après édifice les bases des armées africaines actuelles. Ce furent de véritables défis pour ces précurseurs. C'est pourquoi sans doute la formation va constituer un point important de la coopération militaire française pour permettre un minimum d'accompagnement de ces militaires africains dans toutes les composantes : Air, Mer et Terre. Les militaires français vont assurer une certaine continuité de fonctionnement des services pour permettre aux militaires africains d'être mieux préparés pour prendre la relève. Dans cette période transitoire, des accords de coopération militaire et de défense sont signés, des bases militaires installées en accord avec certains pays africains : Côte d'Ivoire, Gabon, Sénégal, Mauritanie, Tchad. Le Burkina Faso et le Cameroun optent pour une simple coopération et une assistance technique militaire.

« Il ne s'agissait pas seulement d'apprendre à être un bon soldat sur le terrain, il y a toute l'organisation administrative. Comment gérer le personnel, comment faire monter en grade, comment écrire des règlements, gérer les matériels, les munitions, les carburants, le budget etc. On les a aidés dans tous ces domaines. Avec un certain succès, et ces succès passaient surtout par l'envoi en France dans des écoles d'officiers, comme par exemple Saint-Cyr. Donc, ces gens revenaient chez eux, après deux ans en France, ils revenaient mais ils perdaient beaucoup de leurs acquis, parce qu'ils étaient replongés dans un système qui n'était pas le même que chez nous. S'ils essayaient d'appliquer ce qu'ils avaient vu en France, ils étaient contrés par l'entourage immédiat, l'environnement, les traditions, « on ne fait pas comme ça, chez nous ce n'est pas comme ça, tu n'es plus en France etc. ¹⁷⁶ ».

De tout ce processus de passation de témoin une élite militaire africaine est progressivement née de cet accompagnement français et international permettant de renforcer, perfectionner les institutions militaires africaines.

« J'ai eu la charge, de transmettre mon expérience aux plus jeunes et parmi eux, beaucoup d'élèves africains. D'abord à l'École de l'Air, quand j'étais cadre et où j'apprenais aux plus jeunes à piloter. Là j'ai pu apprécier le savoir-faire, les capacités

¹⁷⁶ Entretien avec le Colonel Richard TISSOT Troupes de Marines de l'Armée de terre 8 Septembre 2010 à Paris en France

d'adaptation de nos camarades africains, qui arrivaient de leurs lointains pays, et qui venaient croquer leurs premières heures de vol sur Fouga-Magister ».

Des formations qui ont permis de consolider et de rendre plus opérationnels et autonomes ces militaires qui sont régulièrement soutenue par une formation continue de spécialisation ou de perfectionnement en France et dans le monde entier.

« J'ai pu les voir plus tard aussi, lorsqu'officiers supérieurs ils venaient compléter leurs connaissances, leur capacités à diriger, à l'école de guerre donc, où j'étais professeur et cadre. J'ai essayé de leur donner certaines règles, certaines techniques, une certaine manière de bien commander leurs armées et plus tard gouverner leurs pays, parce que bizarrement, beaucoup d'entre eux ont eu un destin politique¹⁷⁷ ».

Cette coopération militaire qui répond à une certaine obligation « morale » d'aider à la reconstruction africaine dans le domaine militaire va aussi devenir un argument stratégique de la France pendant la guerre froide. L'objectif étant de d'être présent en Afrique afin de protéger et sauvegarder ses intérêts politiques, économiques, mais surtout de préserver les jeunes nations africaines de l'expansion communisme par la politique du « containment ».

Pendant cette période mouvementée de la guerre froide tous les moyens seront mobilisés par les acteurs bilatéraux et multilatéraux pour mener une guerre de positionnement international et faire prévaloir les idéologies occidentales au détriment des relents communistes des Soviétiques.

« On était évidemment dans un contexte de guerre froide où l'Europe était couverte de casernes, d'établissements militaires, où les armes brillaient. Et nous, les aviateurs comme les autres, on s'apprêtait à mener je ne sais quel combat contre les armées rouges qui seraient venus nous chatouiller¹⁷⁸ ».

Évidemment personne ne débarqua à l'Ouest et vice versa pour l'est mais des batailles eurent néanmoins lieu ailleurs et notamment en terre africaine où chaque camp s'est employé des années durant à sauver politiquement et idéologiquement des hommes, des populations, des territoires,

¹⁷⁷ Entretien 2010, Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse, armée de l'air française, ingénieur aéronautique

¹⁷⁸ Entretien 2010, Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse, armée de l'air française, ingénieur aéronautique.

des richesses lointains en les rangeant soigneusement à l'Ouest ou à l'Est. L'illustration la plus palpable de cette lutte acharnée est faite en Afrique lorsque les Soviétiques aidés par les Cubains tentent de s'implanter dans certains pays africains comme la Guinée, l'Angola, Madagascar, le Mali etc.

« On s'est donc observé, adossé au feu nucléaire quand même hein, et on l'a fait si longtemps avec tant d'application, que finalement la troisième guerre mondiale qu'on craignait n'a pas eu lieu. Elle eut lieu partout ailleurs dans le monde. Elle a eu lieu en Afrique, par exemple en Angola, et partout où les Russes ou plutôt les Soviétiques essayaient de prendre pied, surtout au moment des décolonisations, des indépendances, pour influencer les nouveaux régimes politiques en place. On l'a vu avec Sékou Touré en Guinée, on l'a vu à Madagascar aussi, pas avec Tsiranana, mais avec sa succession, qui a évidemment revendiqué, sous prétexte d'indépendance idéologique, d'être plus ou moins proche d'un soviétisme ou d'un communisme éclairé¹⁷⁹ ».

Il n'était évidemment pas question pour les Américains et leurs alliés de voir des régimes prosoviétiques se développer dans le monde et surtout pas dans cette partie de l'Afrique acquise de longue lutte à la France et à l'Angleterre. La réponse sera à la hauteur de l'offense et une lutte diplomatique-politique, idéologique, militaire, économique, culturelle, sportive presque sans règle va battre son plein des années durant, de 1947 à 1990/91 entre ces protagonistes de la guerre froide avec en prime une déstabilisation quasi permanente des pays africains progressistes sur fond de conflits internes et externes divers.

Ces acteurs internationaux vont s'employer à tirer aussi partie de leurs alliances africaines pour jouer aussi sur le terrain économique dans une Afrique riche de son sous-sol. Finalement l'issue de la guerre froide a été favorable au camp de l'Ouest provoquant l'effondrement de celui de l'Est. L'Afrique suivra le mouvement et les quelques régimes pro-soviétiques ne s'attarderont pas non plus sur la toile politique après les années 80-90.

« Il y a eu cette guerre froide. Finalement en Europe, ça a été calme, disons-le, le résultat a été que, finalement, il y a eu beaucoup de conflits périphériques ailleurs, le plus célèbre étant celui du Viêtnam, et bien d'autres, en Afrique en particulier.

¹⁷⁹ Entretien avec le Colonel Richard FEESER 19 Septembre 2010 à Paris en France P.3-4

Bizarrement, quand tout ça s'est écroulé, et que la guerre froide a été terminée et qu'on l'a gagné, le régime soviétique et ses avatars ont disparu subitement. On a vu un retrait généralisé des Soviétiques ou de leurs alliés, comme les Cubains¹⁸⁰ ».

Dans tous les cas, la coopération internationale aura permis à la France et aux alliés à coup de beaucoup de stratégie, d'influences politique, économique et diplomatique pressante sur les acteurs africains de bien garder partiellement l'Afrique hors de porter des Soviétiques en renforçant la coopération internationale militaire et technique partout en Afrique et même dans les domaines les plus insignifiants marquant définitivement un espace francophone et anglophone que les autres et notamment les Soviétiques ne devaient franchir sous aucun prétexte.

Dans ce contexte, la stratégie de la France régulièrement dite de la « Françafrique ou du pré carré » basée sur une forte présence pour influencer et contrôler les faits et les événements de cet espace africain participait à la fois à la sauvegarde de ses intérêts mais aussi de cette lutte idéologique alliée anticommuniste de la guerre froide. En cela, les accords secrets défense signés entre certains pays africains et la France s'inscrivaient dans cette logique et ont fait l'objet de bien de débats. Partie intégrante des accords de coopération de défense française des années 1960, ces accords secrets défense constituaient une clause spécifique qui permettait à la France de porter secours aux responsables politiques lorsque leur vie et celle des leurs étaient menacées durant l'exercice de leur mandat présidentiel. Ils auront permis de ce fait de sauver la vie et le pouvoir de certains chefs d'Etat africains, mais pas d'autres. Ils ont évolué fait l'objet de renégociations régulièrement consentis par toutes les parties. Toutefois, ils auront tenu en haleine de nombreux analystes.

« Dans plusieurs pays, nous avions des forces stationnées : au Sénégal, en Côte d'Ivoire, au Gabon, au Tchad, Bangui est venu après. Dans nos casernes on levait en même temps le drapeau français et le drapeau tchadien, l'un à côté de l'autre, de même qu'en Côte d'Ivoire ou ailleurs. Les accords secrets les trois quarts du temps concernaient la sécurité personnelle du président et de ses proches. Si la vie du président était menacée,

¹⁸⁰ Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris en France P.4

par un coup d'État par exemple, les troupes françaises devaient le protéger, l'évacuer, le sauver¹⁸¹ ».

Ceci étant dit, certains y verront la main mise et cela ad vitam de la France sur ces pays, et disposant des lieux et de l'espace évidemment comme elle l'entend :

« Il y a l'idée que la France est chez elle en Afrique et c'est bien elle qui décide en fonction de ses intérêts, de fermer une base ou d'en ouvrir une autre. Au Gabon, au Tchad ou à Djibouti, on assiste bien à une implantation dictée par un impératif de présence qui échappe radicalement aux intérêts des pays cités. Quelles sont donc les logiques de présence après plus de 50 ans d'indépendances ? Quels sont les objectifs poursuivis si ce n'est la préservation des approvisionnements stratégiques de la France ?¹⁸² ».

Avant et après les indépendances, dire que la France est chez elle n'est pas une contrevérité en soi, à partir du moment où elle a administré ces territoires un demi-siècle durant. Après les indépendances, aussi les accords de coopération en général et ceux de défense lui donnait de facto la responsabilité des lieux et de ce fait celui d'organiser ces affaires certainement en ces lieux couverts par les conventions et autres accords de coopération. Cependant il est aussi vrai de dire qu'elle n'a pas toujours pu décider de faire ce qu'elle a toujours voulu. En cela le non guinéen, et le choix de certains pays comme le Burkina et le Cameroun de ne garder qu'une simple assistance technique en lieu et place des bases militaires, celui du Tchad, ou après une diplomatie mal ou difficilement négociée dans l'affaire Claustre et Hissene Habré, elle a été simplement priée du jour au lendemain de quitter les lieux. Autant de preuve illustrative d'une autre réalité du terrain politico-diplomatique et militaire franco-africain. *« Mais alors, Maloum se fâche et dit :*

« vous n'avez pas à traiter directement avec les rebelles dans le nord de mon pays, c'est moi le chef de l'État. Si vous voulez traiter avec eux, je n'y suis pas forcément opposé, mais la moindre des choses c'est de passer par le gouvernement tchadien. Comme vous ne l'avez pas fait, dehors ! Je vous donne un mois pour retirer les troupes françaises

¹⁸¹ Entretien avec le Colonel Richard TISSOT Troupes de Marines de l'Armée de terre 8 Septembre 2010 à Paris.

¹⁸² Notes 2011 David Claude Kemo Keimbou

stationnées au Tchad ». On n'y croit pas, on se dit qu'il a dit ça sur un mouvement d'humeur. Et puis il maintient sa position : « je vous donne un mois pour foutre le camp ». Tout le monde se dit qu'au bout d'un moment ça va s'arranger. Mais ce ne fut pas le cas : au bout d'un mois, le régiment est parti, en abandonnant tout sur place. On est parti par voie aérienne puisqu'il n'y avait pas de port, on n'a pas pu passer par le Cameroun. On avait droit par famille à une caisse de 1 m³ ! Je ne sais pas si vous voyez, mais 1 m³ ce n'est pas grand-chose. Il a fallu abandonner la bagnole machin et bien d'autres choses. Voilà, c'est aussi mon expérience de l'Afrique assez étonnante¹⁸³ ».

Grosses surprises en effet au détour des chemins assez compliqués des accords internationaux ou la logique de présence des acteurs de coopération d'une manière générale et de la France en particulier, rentre bel et bien dans un objectif global géopolitique et géostratégique internationale pour sauvegarder et protéger ses nombreux intérêts en Afrique. Tout comme les autres acteurs, ses approvisionnements en matières premières en dépendent et conduisent tous ces acteurs à opter pour des choix avec la probabilité d'une certaine marge d'erreur. Dans les accords secrets de défense par exemple Français et Africains vont se mêler les « pinceaux », tant les exemples d'applications n'ont pas manqués sur le terrain, avec les nombreux coups d'états enregistrés sur ce continent depuis 1960. Du Tchad, au Cameroun en passant par la Centrafrique, par Ouagadougou et dans bien d'autres parties du continent, ce furent certainement des exercices de haute voltige et d'équilibre pour appliquer ou ne pas appliquer ces accords. Si en Centrafrique les interventions militaires ont permis de remettre le président N'Ba et sur son trône et conforté celui de Bokassa, le Tchadien Tombalbaye n'eut guère beaucoup de chance et ce fut des accords secrets noyés dans l'inertie des institutions qui ne lui permirent pas de sauver sa vie. Pour le cas de la Haute Volta où les choses se sont passées en quelque sorte de façon pacifique, Foccart, lui-même, dira que le président Maurice Yaméogo n'a pas trouvé important de faire appel à la France et a préféré remettre le pouvoir à son chef d'état-major. Ce sont donc des accords qui ont été diversement appliqués suivant le terrain des opérations. Les uns ont pu sauver leurs vies, d'autres ont péri.

De nos jours les questions de défense et de sécurité constituent une grande préoccupation des États et de la communauté internationale menée par l'ONU où elle s'effectue dans le cadre

¹⁸³ Entretien avec le Colonel Richard TISSOT Troupes de Marines de l'Armée de terre 8 Septembre 2010 à Paris en France

multilatéral. La coopération militaire entre la France et les pays africains a enregistré au fil du temps des évolutions notables qui répondent toujours à la fois à des préoccupations stratégiques mais aussi économiques. Redéploiement de force, réaménagement du dispositif avec une diminution des effectifs et des bases, renégociation des accords de défenses etc.

« Les évolutions se situent dans le fait qu'on est en train de diminuer notre présence militaire en Afrique. On l'a vu. On vient de fermer Dakar ou pas loin. On garde le Gabon parce qu'on y est bien installé et que le Gabon est stratégique, disons de mon point de vue. On garde nos forces au Tchad, puisque c'est un point central, et car il y a toujours dans ce coin- là, je dirais des échauffourées et qu'il faut bien stabiliser la zone .Et puis, on reste à Djibouti. On ne va garder que trois stationnements en Afrique .

La mobilité des forces fait qu'on n'a pas besoin de s'installer partout pour intervenir, c'est avant tout pour protéger nos ressortissants. De plus, les accords de défense ont été revus dans le sens où il n'y a plus d'exigence par rapport à la protection du Président, du gouvernement en place, qui nécessiterait d'avoir des éléments militaires positionnés et prêts à intervenir directement. On peut dire que la coopération a changé de style. On est moins dans l'action, plus en soutien, en préparation, en formation¹⁸⁴ ».

En conclusion, la coopération internationale militaire s'effectue surtout de façon multilatérale avec la participation de plus en plus des militaires africains dans le maintien de la paix sur les terrains de conflits partout dans le monde et sur le continent africain avec comme ultime mission de s'interposer entre belligérants, porter secours, ramener la situation à la normale.

¹⁸⁴ Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris

2. LA COOPÉRATION SPORTIVE

2.1. Les domaines de la coopération « Jeunesse et Sport : évolution, place et priorités.

Comme dans presque tous les domaines de la coopération la coopération sportive a été également un domaine où il fallut créer de toutes pièces certaines institutions. Il a fallu avoir recours aux coopérants pour animer ce domaine singulier. La coopération bilatérale sportive française, connue comme telle, remonte aux années soixante-dix-huit mais en réalité cette coopération commence bien avant les années cinquante, avec la formation des cadres africains lors de la décolonisation qui s'annonçait. Elle va évoluer d'une manière encadrée sur deux axes principaux : bilatéral direct et multilatéral avec la CONFÉJES. Cette dernière a pris en compte l'ensemble des activités du domaine dit « jeunesse et sport » traditionnellement composé du sport, de l'EPS et de la Jeunesse.

Au niveau bilatéral, c'est une coopération sportive engagée avec les pays pris individuellement. Elle s'organise avec des coopérants et des assistants techniques dans ce qui a été appelé « une coopération de substitution ». *« Cette première étape de la coopération était pour moi une étape logique après les indépendances. La coopération devait durer une dizaine d'années¹⁸⁵ ».*

Cette coopération sportive apparaît dans un contexte où l'absence généralisée de techniciens, d'entraîneurs, d'infrastructures, d'équipements et d'institutions, était patente. La mission de ces Français était alors officiellement de former des techniciens locaux en vue d'assurer leur remplacement. *« La mission était de former son successeur¹⁸⁶ ».* En ce qui concerne les personnels coopérants les sessions de recrutement avaient lieu tous les ans, et c'est au cours de ces sessions que les demandes de personnels étaient discutées et satisfaites ou non. Dans ce cadre, il faut noter que les pays africains n'étaient pas du tout logés à la même enseigne, et qu'il y avait des pays où les coopérants ne se bouscuaient pas pour y aller. Si les besoins étaient exprimés par les pays africains eux-mêmes, l'exercice de répartition était tout autre, ou l'équilibre entre ces pays par rapport aux besoins exprimés n'était pas du domaine des possibles.

¹⁸⁵ Entretien Michel Deronzier-février -2011 P.1

¹⁸⁶ Entretien Michel Deronzier-février -2011 P.1

Le grand dispositif de coopération française avait établi un ordre hiérarchique de traitement entre les ex-colonies qui va se poursuivre après les indépendances et perdurer de fait jusqu'à ce jour. Cette hiérarchisation s'établissait en fonction, le plus souvent, de critères économiques et parfois géostratégiques. C'est ainsi qu'un ordre de grandeur positionnant en tête, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun, Madagascar, pour ne prendre que ces premiers exemples, était clairement établi. La coopération sportive ira dans le même sens et par conséquent, va perpétuer un déséquilibre important dans la répartition des personnels coopérants dans les différents pays. On comprendra aisément que ces pays offraient aussi un environnement de confort plus attractif qui justifiait les choix des coopérants en partie dictés par leur désir de découvrir au plan personnel, l'Afrique.

Dans cette logique le Sénégal, la Côte d'Ivoire, étaient les destinations les plus prisées et comme il fallait s'y attendre, les salaires étaient aussi fonction de la destination choisie. On se rappellera que ces questions ont été longtemps à l'actualité dans les débats du milieu de la coopération, notamment en ce qui concerne l'équilibre des salaires afin de permettre aux autres destinations dont la Haute Volta(Burkina) de trouver preneurs¹⁸⁷.

Durant cette phase dite de substitution ou de formation, ces personnels coopérants étaient engagés un peu partout dans les institutions publiques et privées, et directement impliqués dans diverses tâches : enseignement, administration. La suite de la mission dans les années 1970-1980 sera de former ceux qui seraient à leur tour chargés de former les autres. On se retrouve alors dans une mission de formation des formateurs avec concomitamment la naissance des instituts régionaux, puis nationaux à l'exception de l'INJS de Yaoundé créée en 1961 dont les programmes, les contenus de formations dans ces établissements constituent d'exactes répliques de ceux de la France. Le choix des différents sites des instituts régionaux suit la fameuse règle de hiérarchisation générale des pays. Dans une telle optique, c'est naturellement que Dakar, Abidjan et Yaoundé, vont assurer la formation de l'ensemble des cadres francophones africains et du pacifique y compris Haïti et les Comores. Très vite les instituts nationaux apparaissent à leur tour dans les autres pays pour marquer à la fois la singularité des administrations mais aussi et surtout dans l'objectif de former plus de personnel à moindre coût.

¹⁸⁷Voir Archives CAC Fontainebleau- Ministère de la coopération- MJS

Ces instituts nationaux et régionaux ont été érigés avec l'aide de la coopération française, souvent clé en main comme celui de Ouagadougou, dont le projet se met en place lors du voyage de Georges Pompidou en 1972 à Ouagadougou. Il sera finalement réalisé à partir de 1974-1975 et ouvrira officiellement ses portes en 1976.

La CONFEJES va jouer un rôle de coordonnateur dans ces instituts de formations du domaine « jeunesse et sport ». Les instituts régionaux auront pour mission de former les cadres supérieurs alors que les instituts nationaux se chargeront des cadres moyens. On notera en passant que cette situation a contribué à justifier l'absence des cadres de conception dans certains pays d'Afrique noire francophone. Le cas du Burkina Faso est une illustration parfaite de cet état de fait :

« Au niveau de notre ministère des sports, je pense qu'en matière de ressources humaines, nous n'avons pas de cadres de haut niveau, moi je dirai que nous n'avons pas de cadres de conception. Je suis concerné par ça, ce n'est pas une critique que je porte aux autres, nous avons des cadres vraiment moyens, je ne dirai pas de réalisation. Si déjà au niveau de la conception au niveau du ministère des sports il y a un problème de ressources humaines il va sans dire que ça va se répercuter dans l'organisation du sport, dans la communication, des gestions avec les associations et partant miner le développement de la pratique du sport au Burkina Faso¹⁸⁸ ».

De 1960 à 1980 l'évolution du domaine jeunesse et sport au Burkina Faso va se calquer sur celle de la France. Ce domaine est traversé par de nombreux débats intellectuels et idéologiques qui vont conduire comme en France à la séparation du sport et l'EPS. Jadis placé sous la tutelle d'une même administration l'Éducation physique va être confiée au ministère de l'éducation nationale. L'Afrique comme il fallait s'y attendre va entériner cette décision par mimétisme institutionnel ou par prolongement de l'héritage institutionnel et administratif français. Mais toujours est-il qu'à la suite de cette scission entre le sport et l'EP en France, les trois composantes, sport, EPS, et jeunesse vont constamment changer de tutelle institutionnelle. C'est ainsi qu'elles vont parfois se présenter unis ou seules ou encore intégrés à d'autres domaines. En ce qui concerne le Burkina Faso, l'EP va rejoindre le ministère des enseignements

¹⁸⁸ Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso P.5

(l'éducation) bien plus tardivement en 1998, mais les attaches sportives de l'EP demeureront intactes.

Au niveau des instituts de formation comme ceux de Ouagadougou, Abidjan, Yaoundé, Dakar, Cotonou, les choses ne se sont pas passées à l'identique. Abidjan opte pour la formation universitaire en STAPS en passant par un protocole d'accords avec l'université d'Abidjan lui permettant ainsi de valider les diplômes universitaires. Quant à Cotonou et Dakar, ils vont être placés sous la responsabilité de leurs ministères de l'éducation respectifs avec en prime le statut universitaire. Ouagadougou par contre, en tant qu'institut national, conserve son appellation INJEPS avec une formation à l'époque fortement sportive. L'évolution se situe donc au niveau de la formation universitaire.

En ce qui concerne cet aspect, la lecture actuelle laisse apparaître des instituts régionaux ou nationaux totalement ou partiellement intégrés aux institutions universitaires, et directement rattachés aux ministères de l'éducation ou des enseignements, et d'autres encore sous la responsabilité du ministère des sports, avec certains arrangements permettant ou non la formation universitaire.

Le carré des irréductibles instituts parfois farouchement attachés à leur statut sportif et qui tout en voulant le conserver veulent aussi s'adjoindre celui universitaire existe, alimenté parfois par de petits conflits institutionnels entre ministères (sport, éducation, jeunesse) pour la tutelle administrative. Un état de fait qui n'a pas toujours permis à ces instituts d'opérer les réformes nécessaires pour se mettre en phase avec les besoins de formation. L'exemple de l'INJEPS de Ouagadougou à un moment donné est largement illustratif. En effet, la formation des cadres jeunesse et sports au Burkina Faso jadis assurés par l'INJEPS de Ouagadougou est maintenant assuré par l'Université de Koudougou, laissant une marge de réforme à l'institut vers une option par exemple sportive plus décisive. Une réalité qui aurait dû trouver depuis belle lurette, un dénouement n'eut été cette subtile rivalité entre entités ministérielles (sport et éducation et qui a certainement contribué à retarder l'échéance. C'est donc un exemple d'évolution institutionnelle dont les péripéties ne suivent pas toujours de façon rectiligne celles françaises pour des raisons sommes toutes assez logiques.

Les institutions africaines se réforment lentement et le coût des réformes, assez difficiles à supporter par les États, en constituaient sans doute les raisons principales. La raison idéologique qui a surtout concourue à la stricte séparation entre le sport et l'éducation physique en France reste très marginale. En Afrique le sport a constitué un important élément pour les luttes indépendantistes, de reconstruction de nouvelles identités et d'appartenance nationale, et l'EPS est tout simplement vue et acceptée comme une forme de pratique sportive à l'intérieur des écoles. Pendant longtemps il en a été ainsi dans certains pays.

Les positions défendues par les coopérants français, par ailleurs responsables de ces formations, mais aussi par les différents acteurs africains de ce domaine ont été sans aucun doute décisives. Le statut et les missions des coopérants de ce domaine vont également évoluer : d'abord, et ils vont se retrouver tour à tour enseignants des lycées et collèges africains ; ensuite, ils seront formateurs dans les instituts nationaux ou régionaux ; et finalement, ils seront porteurs des projets ciblés en rapport avec leur domaine d'expertise.

Un changement de cap assez important qui induit des conséquences à la fois sur la coopération en matière de formation et sur les effectifs mêmes des personnels coopérants qui ont été très nettement réduits. C'est au cours des années 1980 à 1990 que la coopération multilatérale va prendre nettement le pas sur la coopération bilatérale pour de multiples raisons. (fin de la guerre froide, période des PAS avec les institutions de Bretton Woods). Ces institutions multilatérales, devenues les indispensables interlocuteurs de la coopération internationale africaine, vont, imposer aux États africains, des conditionnalités par les PAS (Plan d'Ajustement, Structurel) qui vont porter un coup dur aux ressources humaines de ces États. Durant, toute la durée de ces premiers plans d'ajustements, ces pays furent dans l'impossibilité de former les personnels indispensables à leur fonctionnement. Tous les domaines institutionnels ont été touchés et ceux de jeunesse et sport en particulier. Dans ce contexte, après la suppression de l'internat alors en vigueur jusqu'en 1985 l'INJEPS de Ouagadougou, connaîtra la suspension momentanée de l'ensemble de ses formations après la promotion de 1987. Il ne les reprendra que quelques années plus tard.

2.2. Institutions sportives africaines et héritage français

Le domaine jeunesse et sport des pays francophones a aussi enregistré ses évolutions, connues ses ruptures avec le modèle français notamment dans le domaine spécifique du sport. Comme dans tous les domaines institutionnels, celui du sport a hérité du modèle sportif français avec un fonctionnement et une forme de gestion sportive placée sous la responsabilité d'un ministère des sports, garant de la conduite des politiques sportives nationales. Il maintient sous sa responsabilité les organisations sportives olympique (CNO, fédérations, ligues, districts etc.). Un rôle d'organisateur, de coordination et aussi de contrôle, appliqué à ces organisations sportives et qui parfois, a constitué le point d'achoppement entre le mouvement sportif international et les pays africains. Des exemples très courants en football et qui donnent parfois à voir quelques démêlés entre la FIFA et les fédérations nationales africaines.

Ainsi constitué en double entrée :

- on retrouve de haut au bas de l'échelle de l'institution ministérielle du sport, les services spécialisés qui couvrent et supervisent l'ensemble des activités mais aussi le mouvement sportif national : le comité national olympique, les fédérations sportives nationales, les ligues, les districts, les clubs sportifs ;
- on note également que le sport francophone est chapeauté par la CONFEJES. Il rentre en compte dans le fonctionnement des politiques sportives des pays francophones et constitue ainsi un maillon de la coopération internationale sportive.

Deux formes de coopération dont la consistance financière, infrastructurelle, ou médiatique, n'est pas la même, mais qui se vivent concrètement relativement bien sur le terrain africain. Si l'héritage institutionnel laissé par la France à l'Afrique se lit au travers de l'histoire de ses institutions sportives, il serait plutôt juste de parler d'un double héritage. Le mouvement olympique (CIO et ses organes spécialisés (ACNOA, FI, SIO) et les institutions sportives francophones (le CSSA, la CONFEJES etc.).

2.3. Le sport : une diplomatie parallèle et officielle pour pacifier le monde

« Le sport c'est un moyen de diplomatie subtil pour régler parfois des rivalités qui sinon seraient réglées par les armes. Je pense que c'est effectivement un moyen très astucieux, très intéressant de promouvoir son pays à l'échelle mondiale et de manière, finalement, assez facile¹⁸⁹ ».

En effet, le sport qui est un instrument de mobilisation sociale est indissociablement lié à la politique. En cela, on comprend aisément pourquoi :

« Dans un grand stade, on met ses athlètes en musique, on dresse son drapeau et c'est parti : on existe. C'est une manière d'exister, même pour les pays les plus pauvres. Je crois que c'est ça, le sport, c'est une manière d'exister et ça se voit. Par exemple la CAN de foot en Afrique, c'est extraordinaire, les rivalités, le Cameroun contre je ne sais quel autre pays etc. C'est un exutoire qui permet à la cocote minute africaine de faire chuter sa pression. Quand il y a des tiraillements entre les pays, le sport, les rencontres sportives avec arbitrages permettent de calmer le jeu. Et puis c'est aussi un moyen de se rencontrer¹⁹⁰ ».

Le sport est donc un exutoire qui permet de réguler les pressions sociales. Au-delà de cette facilité offerte par le sport, c'est aussi un formidable moyen médiatique :

« C'est un porte-drapeau, le sport, encore plus pour les pays africains. On voit maintenant à quel point le sport est utilisé par les États pour faire valoir leur grandeur, leur savoir-faire, la qualité de leurs athlètes, de leur préparation etc¹⁹¹ ».

Dans l'ensemble le sport et toutes ses composantes semblent mis au service du monde politique, qui en use avec subtilité et adresse :

« Pour moi le sport est un outil. C'est un outil qui permet le développement de la personne humaine, c'est un outil qui permet de développer des affaires, c'est un outil

¹⁸⁹ Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris en France P. 17

¹⁹⁰ Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris en France P. 18

¹⁹¹ Entretien avec le Colonel Richard FEESER Aviateur Pilote de chasse 19 Septembre 2010 à Paris en France P. 18

qui permet de développer des relations entre les pays, c'est un outil qui permet beaucoup de choses¹⁹² ».

Au-delà du monde politique, c'est aussi plusieurs autres domaines qui sont concernés et par extension toute la société.

« Les gens qui disent qu'ils servent le sport, c'est des histoires, on ne peut pas servir un outil, on se sert du sport, donc le sport en tant qu'outil peut servir les objectifs politiques, il peut servir des objectifs économiques, il peut servir beaucoup d'autres objectifs. Donc vu sous cet angle-là, le vrai problème qui se pose entre le sport et la politique, c'est au niveau des structures de décision¹⁹³ ».

Si l'utilisation du sport par le monde politique est ce qu'il y a de plus banale, la réciproque est aussi vraie et mérite certainement d'être soulignée avec justesse. Le sport et le monde sportif sont conscients des enjeux majeurs qui les entourent. À leur tour, ils utilisent la notoriété politique des institutions publiques ou privés, des hommes politiques pour servir aussi des causes justes. Entre les deux mondes les frictions ne manquent pas et se traduisent souvent par les empiétements des uns sur le terrain de liberté des autres. On pourrait noter à titre d'exemple les nombreuses incursions du politique dans les organisations sportives nationales de leur pays respectifs. Ils reçoivent en retour des instances sportives mondiales, des injonctions quant au respect de l'autonomie de ces organisations sportives. *Les cas d'écoles viennent très souvent du monde sportif africain aux prises avec l'institution hiérarchique ministérielle du sport* avec évidemment des répercussions médiatiques à la hauteur de celles des protagonistes. En effet si l'autonomie et la liberté de fonctionnement, qui sont censés accompagner les acteurs et institutions sportives, sont effectifs ailleurs, ils sont plus difficiles à remplir pour les institutions africaines. Celles-ci sont sans réelle autonomie financière, et doivent en grande partie leur existence à l'action financière étatique, qui entend logiquement avoir son droit de regard sur ce qui s'y passe. Seulement, dans ce monde où la gouvernance des hommes et des institutions requiert un certain doigté et où il faut très souvent composer avec de nombreuses passions vécues par des hommes et des femmes, responsables politiques et sportifs ne sont pas toujours sur la même longueur d'onde.

¹⁹² Entretien Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO, juillet 2010. Ouagadougou. Burkina Faso P.12

¹⁹³ Entretien Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO, juillet 2010. Ouagadougou. Burkina Faso P.12

2.4. Le sport et les affaires de la cité : des passions, des enjeux, une identification nationale.

Le sport est un élément de la vie sociale, politique, économique, diplomatique, culturel etc. où se disputent à la fois rationalités et rêves, où l'action se conjugue au quotidien, où les réalités côtoient les rêves les plus fous et où les passions se déchainent au rythme des événements sportifs. Si le sport fait rêver le monde entier c'est en Afrique plus précisément qu'il déchaîne le plus de passions avec, notamment, le football. Le sport est un phénomène social total. Il est étroitement lié à la politique. Dès lors, se pose la question de leur dissociation et de leurs enjeux ? Il y a ceux qui croient et rêvent malgré tout de mettre le sport hors de portée de l'action politique et ceux qui pour des raisons nombreuses et évidentes admettent l'intrusion du politique mais appellent au respect de la liberté des acteurs et des institutions sportives puisque :

« Non, le sport est un phénomène social, il ne peut pas se dissocier de la politique. La politique est dans tous les domaines de la vie, il n'y a pas quelqu'un qui ne fait pas de la politique. Même la paire de chaussures que vous avez payée dans le magasin à côté vous avez fait de la politique de ce pays parce que dans le prix de la paire de chaussures, il y a la TVA, il y a l'impôt que vous payez et cet impôt rentre dans le budget national et sert le pouvoir du jour, c'est la politique nationale, c'est la politique d'un parti, c'est la politique de celui qui commande aujourd'hui. Que vous le vouliez ou non, vous l'avez soutenu d'une manière ou d'une autre. Donc le sport est absolument indissociable de la politique¹⁹⁴ ».

Les adeptes de la dissociation entre sport et politique tablent sur un fonctionnement sportif qui serait sans doute plus cohérent loin de la politique qui parfois s'écarte des préoccupations existentielles de ce monde. Un monde sportif dont les codes ne sont pas toujours déchiffrés et à la hauteur des attentes. On est obligé de reconnaître que le sport est difficilement dissociable de la politique parce qu'il y est profondément intégré. Fondamentalement présent dans la vie quotidienne des populations, le sport prend une place plus ou moins importante dans la vie des hommes et des États. Son développement est aussi fonction de la place qui lui est réservée dans les différents régimes étatiques concernés de par le monde.

¹⁹⁴ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.11

Ailleurs dans le monde cette importance peut se mesurer de différentes manières et une certaine primauté est observable aussi bien dans les moyens techniques, logistiques, médiatiques que financiers et humains qui lui sont consacrés. On note encore l'organisation du sport qui avait court dans les ex-pays de l'Europe de l'Est où il était placé au centre de tous les enjeux et faisait l'objet de toutes les attentions. Érigé en système, les modèles de développement sportifs de ces pays ont fait pendant de très nombreuses années leurs preuves par les résultats, avant de s'effondrer comme l'ensemble du système soviétique à la fin de la guerre froide, dévoilant du même coup les dessous mais aussi les dérives d'un système à fabriquer des sportifs bien loin des valeurs prônées par l'olympisme.

En Afrique, loin d'être érigé en système, le sport occupe néanmoins une grande place ponctuée de nombreuses attentes sociales. Il s'agit de mobiliser des populations, d'éduquer les plus jeunes afin d'en faire un tremplin indispensable à la mise en place des processus d'identification à la nation et à ses valeurs. Bref, il s'agit d'en faire des citoyens prêts à défendre en toute circonstance la nation entière, à l'image de ce drapeau pour lequel face aux épreuves des compétitions, et de l'adversité qui les accompagne, ils vont mobiliser toutes leurs ressources pour aller au bout de l'effort et chercher la victoire. L'Afrique est le continent de toutes les passions en ce qui concerne le sport. C'est bien pour cette raison que le moindre échec sportif est sanctionné par la perte de son fauteuil ministériel. A ce propos,

« Le football aujourd'hui fait et défait des politiques. Lorsqu'une équipe échoue au premier tour de la coupe d'Afrique des Nations, très souvent le ministre est limogé par le président de la république¹⁹⁵ ».

Pour faire plus large, les limogeages sont légion et à tous les niveaux de la chaîne de responsabilités. Ainsi responsables techniques, administratifs et institutionnels, entraîneurs, sportifs etc. n'échappent pas à cette mesure.

«Très souvent il y a des incidents parce que la population s'échauffe et leurs équipes nationales perdant, c'est considéré comme un affront national. Il y a plein d'éléments qui font qu'on ne peut pas considérer aujourd'hui le sport en dehors de la vie publique, de la vie sociale. Maintenant le contrôle et la gestion de cela dépend d'abord de la volonté

¹⁹⁵ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.16

politique au plus haut niveau de l'État et après de l'organisation administrative mise en place pour gérer le sport¹⁹⁶ ».

Volonté politique et capacité financière sans doute, l'une ne va pas sans l'autre de toute façon.

2.5. Paix et sport en Afrique :

Composer avec les réalités du terrain pour une paix sociale, des sportifs ambassadeurs de la paix : promouvoir la paix pour un monde plus juste et plus libre est l'un des rôles joués par le sport et le monde sportif. Grande cause que celle-là, au regard de l'énorme brassage international enregistré pendant de nombreux événements sportifs à travers le monde. Il dénoue des situations conflictuelles et permet de renouer des dialogues et contre toute attente de composer avec de nombreuses autres réalités assez singulières en fonction des lieux pour préserver la paix entre les populations.

« Vous qui êtes africaine, vous osez me poser cette question ? (Rires) sachant combien le sport est un facteur éventuellement déclenchant de guerres ou de rapprochement. Vous savez combien certains matchs de football ont été déterminants dans des conflits frontaliers et vous savez comment ça peut apaiser aussi, si jamais on a des clans ethniques qui se retrouvent¹⁹⁷ ».

Sans occulter le fait qu'il peut être source de conflits, le sport se positionne plus encore comme un moyen déterminant au service de la paix. Largement utilisé par tous, il tient bien son rôle et les sportifs les plus connus s'engagent de plus en plus aux côtés d'autres acteurs de la paix pour véhiculer les messages d'espoir dans le monde entier.

« Bien sûr, les sportifs sont les ambassadeurs de la paix en général parce que vous les retrouvez dans différentes organisations internationales aux côtés des uns et des autres sans qu'il y ait de position particulière¹⁹⁸ ».

¹⁹⁶ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.16

¹⁹⁷ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.18

¹⁹⁸ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.18

Une position d'apparente apolitique qui conjuguée à une notoriété gagnée de haute lutte dans les stades rendent leurs messages plus crédibles et recevables. En Afrique dans certaines contrées ou les réalités politiques, religieuses et ethniques peuvent constituer des facteurs de divisions sociales, le sport joue merveilleusement sa partie et sauve la mise de façon remarquable à travers de subtiles accommodements dans la composition des équipes. A ce propos :

« La composition de l'équipe de foot du Cameroun est forcément liée à un mixage ethnique et linguistiques et j'allais dire religieux aussi, il faut tenir compte. Quand vous composez l'équipe de football du Cameroun, vous contribuez à la paix sociale parce que selon les postes que vous allez choisir et les représentants linguistiques, claniques que vous mettez en place dans votre sélection fait l'union nationale ou pas. »¹⁹⁹. Dans d'autres contrées, ce sont des règles non écrites mais qui existent et font en sorte d'apporter au niveau administratif, institutionnel, politique un certain équilibre au vu des pourcentages ethniques et sociaux existants. On ne peut pas ne pas tenir compte de ces éléments, qu'on ne connaît pas en Europe, mais que l'on connaît en Afrique parce que c'est la réalité, et c'est là l'articulation intelligente de tous ces facteurs qui fait que ça fonctionne, et c'est ça la paix, la paix sociale elle est là²⁰⁰ ».

Dans cette quête de la paix, les organisations et institutions sous régionales viennent également à la rescousse. C'est le cas de la CMJS-CDEAO qui dans ses objectifs premiers inscrit le sport, la paix et l'intégration pour prévenir les conflits mais aussi contribuer à renouer le dialogue entre les populations en Afrique et surtout dans les zones de conflits. Simon TARO, son directeur déclare à ce propos :

« Notre ambition c'est d'arriver à faire en sorte que les acteurs du mouvement sportif, les jeunes de la sous-région sachent qu'ils sont tous des acteurs de l'intégration. Ils sont mêmes les acteurs privilégiés de l'intégration au regard de la forme de l'activité. Nous voulons utiliser le sport comme outil d'intégration, outil de reconsolidation de la paix, outil d'intégration à travers les jeux de la CDEAO²⁰¹ ».

¹⁹⁹ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.18

²⁰⁰ Entretien Charles DUMONT, sportif de haut niveau, ex conseiller français CONFEJES, Paris 2010 Paris

²⁰¹ Entretien Simon Taro, Directeurs du centre de développement CMJS CDEAO.

Mieux se connaître pour vivre en paix les uns avec les autres et construire une Afrique à travers une intégration réussie par le sport rentre dans les possibles d'une Afrique de demain et la CMJS-CDAO s'y emploie à travers des compétitions sportives à l'échelle africaine. C'est ainsi que :

« La première édition de ce que nous appelons les jeux de la CDEAO aura lieu du 3 au 12 septembre 2010, cette année au Nigeria. C'est une compétition pluridisciplinaire où nous avons programmé dans un premier temps, étant donné que c'est la première édition, nous retenons l'athlétisme, la lutte traditionnelle, le volleyball et le handball. Ce sont les quatre sports qui sont inscrits aux jeux. En matière donc d'utilisation du sport pour la paix, nous avons initié de 2006 à 2008 une compétition dénommée la course cycliste internationale de la CEDEAO pour les États de l'Union du fleuve Manon composé du Libéria, de la Siéra Léone, de la guinée et de la Côte d'Ivoire. Ce sont les États de l'union du fleuve Manon²⁰² ».

Faire la paix par le sport ou à travers les sportifs représentants, les populations et les gouvernants qui se parlent normalement, les uns avec les autres, peut améliorer les relations entre les pays et éviter ou atténuer bien de désagréments intra-territoriaux et nourrir une paix durable continentale. Une action dans laquelle l'Union Africaine s'investit de plus en plus également et ce au nom de la paix et l'intégration africaine

CHAPITRE 4. LA COOPÉRATION FRANCO-BURKINABÈ

L'objectif de ce chapitre est de présenter :

- Les particularités de la coopération franco-burkinabè, en particulier la dissolution et de reconstitution du territoire entre 1932-1947 qui intervient pendant la période coloniale ;
- La période révolutionnaire de 1983 à 1987 au cours de laquelle quelques ruptures et non des moindres en ce qui concerne la coopération internationale ont été observées. D'abord elle s'intéresse aux réalités et performances du sport au Burkina Faso et en Afrique ; ensuite, elle passe en revue son dispositif institutionnel actuel, les difficultés rencontrées, son financement, l'accès au marché international des sportifs africains et burkinabè, la place réelle de la coopération sportive dans les accords internationaux, le sport et le handicap, la place du sport dans la nouvelle donne de la décentralisation au Burkina Faso. Elle prend en considération le point important de la formation professionnelle du domaine jeunesse et sport, interroge les différents parcours professionnels à travers les instituts nationaux et régionaux. Il met également en avant le rôle joué par les coopérants notamment français et canadiens pour former des cadres sportifs et de jeunesse.

De la Haute Volta au Burkina Faso, la coopération franco-burkinabè aura connu quelques ruptures progressivement dictées par les impératifs de sa politique étrangère. Créée en 1919, la colonie de Haute Volta aura vécu une histoire assez particulière. Le 5 septembre 1932 elle sera purement et simplement dissoute par l'administration coloniale française. Son territoire et sa population seront répartis entre ses voisins de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Niger. Dernière colonie française de l'Afrique de l'ouest, le faible niveau de richesse de son sous-sol n'incitera pas l'administration coloniale à lui porter un grand intérêt, notamment dans sa mise en valeur. En revanche la seule ressource immédiatement disponible sera abondamment utilisée dans les plantations des pays de la côte. Le politologue et journaliste français Lejeal parle d'un des pays « *les plus méconnus du continent africain. Niché au cœur de l'Afrique de l'Ouest entre six pays, sans accès à la mer, aux confins du Sahel et de la savane tropicale humide qui a connu un*

*cheminement historique des plus chaotiques, sur lequel le colonisateur a exercé un droit de vie et de mort sans s'être attardé sur son développement*²⁰³ ».

Situation géographique centrale en Afrique occidentale, cette colonie va se retrouver brusquement au cœur d'un enjeu majeur pendant la période coloniale. En effet, cette position stratégique permettait à la France de constituer un trait d'union avec ses autres possessions. Pour Lejeal, « *La maîtrise de ce territoire permettrait à la France de consolider ses positions en formant un bloc compact à partir du Sénégal, du Soudan (actuel Mali) de la Côte d'Ivoire et du Dahomey (actuel Bénin) dans le puzzle Ouest africain, ce petit territoire semi-désertique devient brusquement une pièce maîtresse*²⁰⁴ ».

L'enjeu était donc de taille, la France va s'employer à disqualifier les autres prétendants notamment Anglais et Allemand. Lejeal confirme à ce propos que « *c'est à cette fin que la France, l'Angleterre et l'Allemagne se disputèrent ces arpents de terre brûlée par le soleil jusqu'à ce que la France affirme dès 1896, seule et totalement, son pouvoir en entamant du même coup l'unique richesse existante : les hommes* ». Ces hommes, les Mossis, Albert Londres pouvait déjà les décrire dans *Terre d'Ébène* comme « *un « puits » intarissable dans lequel les hommes blancs pouvaient « taper » au gré des besoins, malgré les pandémies et les sécheresses récurrentes*²⁰⁵ ».

En effet, la conférence organisée le 17 octobre 1897 à la société de géographie de Paris, par les capitaines Voulet et Chanoine, illustre sans nul doute le grand intérêt soudain porté à ce territoire. C'est au cours de cette conférence que les deux hommes vont situer la place du royaume Mossi dans leur dispositif de conquête de l'ouest africain, et Lejeal parle d'une logique « *jusqu'au boutiste*²⁰⁶ ». Lorsqu'ils y parviennent finalement par la prise du royaume de Ouagadougou en 1896, c'est à coup de traité entre la France, l'Angleterre et l'Allemagne, que ce territoire fini sous l'étiquette de la France, signant ainsi la fin de la conquête coloniale. Cet intérêt qui va finalement être de courte durée dans la mesure où le 5 septembre 1932, l'administration coloniale française prenait une décision rare, que l'on pourrait raisonnablement qualifier de violente dans le contexte de l'époque, en rayant purement et simplement la colonie de Haute

²⁰³ Frédéric Lejeal. (2002). *Le Burkina Faso*. KARTHALA. p. 13

²⁰⁴ Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité. p. 31

²⁰⁵ Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité. p. 13-14

²⁰⁶ Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité. p. 42

Volta, autrement dit le futur Burkina Faso, des cartes administratives d'alors, pour raison économique officiellement, et en répartissant populations et territoires entre ses voisins du Soudan (actuel Mali), de la Côte d'Ivoire, et du Niger. Pour Jacques Barrat, Derek El Zein et Nicolas Lambert, « *Ce démantèlement se fit au profit direct des planteurs de Côte d'Ivoire. Le premier objectif qui était de rentabiliser économiquement la colonie par la culture du coton s'était avéré selon l'administration coloniale non rentable, et elle utilisera ce qui était disponible : les hommes. La suppression de la colonie, rendait ainsi sa fluidité à la circulation de la main d'œuvre vers les plantations* ».

Pour Lejeal, « *La logique économique qui entoure ces chantiers a pour principal objectif d'atténuer le coût de cette colonie en valorisant le peu de ressources dont elle dispose. De cette époque date le début de l'industrie du coton. Une autre raison à cette création est le besoin de stopper le flux contenu de travailleurs vers la Gold-Coast afin de le réorienter vers la Côte d'Ivoire. Mais ces deux finalités se révèlent être un gouffre financier. Forte de sa population dense mais insuffisamment pourvue en matières premières, la Haute volta devient un poids. D'où la décision du colonisateur de la démanteler en 1932²⁰⁷* ».

Khiétéga et Madiéga confirment que « *L'administration coloniale avançait des raisons d'économie budgétaires ; en réalité il s'agissait de fournir la main d'œuvre aux planteurs de Côte d'Ivoire, au chemin de fer Abidjan-Niger et à l'Office du Niger (projet de culture de riz et de coton au Soudan)* ».

La logique du système colonial était de tirer le plus de profit des terres conquises. Pour Basile Guissou, elle ne pouvait donc s'encombrer de considérations tel que l'attachement des Voltaïques à leurs terres ? Dans tous les cas cet état de fait a été vécu dans ce territoire comme une grande humiliation par une population qui considérait avoir déjà donné son plus précieux trésor dans les travaux forcés: sa force de travail. Pour elle « *Ce véritable dépeçage a été douloureusement vécu. Le Mogho Naba et toutes les notabilités des autres entités nationales vivant sur le territoire (organisés au nom en système de chefferies) se sont sentis spoliés de leur autonomie. Déjà fortement liées et intégrées par l'histoire lointaine (guerres de conquêtes des légendaires cavaliers Mossi, révoltes et insurrections, contre la pénétration coloniale, commerces et*

²⁰⁷ Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité. p. 47

échanges divers) ces communautés ont très mal reçu cette décision. Le sentiment diffus d'avoir été négligé, dans le domaine des investissements socio-économiques (en comparaison des autres colonies où ils allaient travailler sous la contrainte), devenait très clair avec cette décision de suppression pure et simple de leur pays ».

Pour Lejeal, *« naturellement cette décision soulève la consternation de l'ensemble de l'élite dirigeante voltaïque qui fait corps autour des autorités traditionnelles, elles aussi hostiles au saupoudrage de leur peuple et échaudées par la façon dont celui-ci a été méprisé²⁰⁸ ».*

L'ensemble de la population se mobilise *« toutes entités confondues »* le Mogho Naba, empereur des Mossis, en tête. Une espèce de lutte nationaliste s'engage sur un double front: celle du combat contre une vie sous tutelle coloniale, et pour le rétablissement d'une dignité et d'un honneur bafoués. Divers courriers et émissaires furent envoyés par le Mogho Naba vers les responsables de l'administration coloniale sur place et en métropole, avec pour *« seul motif le rétablissement de la Haute Volta. »* Lejeal rappelle que *« Paris qui reste sourde aux nombreuses sollicitations des Voltaïques jusqu'à l'avènement du général De Gaulle »* Alors, fort du soutien de l'administrateur Louveau et de l'église catholique, l'empereur des Mossis, Naba Koom, accorde son soutien à De Gaulle (après celui de personnalités telles que le gouverneur du Tchad Félix Éboué) et annonce son ralliement à la France Libre, avant que la Côte d'ivoire ne suive la même voie. Cette solidarité entérine une sécession de fait, comme si le territoire voltaïque avait toujours existé²⁰⁹ ».

De cet acte de bravoure le Mogho Naba d'alors et l'administrateur de la colonie payeront le prix cher, Ils seront pourchassés et traqués pour l'un et pour l'autre arrêté *« Accusé de forfaiture, l'administrateur Louveau est extradé vers le Sénégal puis la France où il sera condamné aux travaux forcés à perpétuité. Avant son arrestation, il a néanmoins réussi le tour de force de transférer en Gold Coast tous les bataillons de soldats encore présents sur le territoire afin de les tenir à la disposition du général De Gaulle²¹⁰ ».*

Une levée de troupes qui a été possible grâce à la coopération du monarque et des responsables de l'église catholique d'alors qui a bien fonctionnée. Sur ce point, Barrat, Derek et Lambert

²⁰⁸ Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité. p. 47

²⁰⁹ Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité. p. 49

²¹⁰ Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité.

expliquent que « *Le Mogho Naba Kôm II Gaulliste dans l'âme, allait organiser avec l'aide de Monseigneur Joanny Thévenoud, évêque de Ouagadougou, la fuite en Gold Coast de nombreux contingents de soldats Mossis entraînés et armés dans les camps de Ouagadougou et Bobo Dioulasso. Son successeur en 1942, le Naba Saga II continua à soutenir la France Libre*²¹¹ ».

Aider le monde libre tout en jouant très stratégique pour la reconstitution de la Haute Volta afin de rétablir l'honneur bafoué a certainement guidé le monarque et l'ensemble de la population mais la lutte fut tenace et sans relâche. De l'avis de Lejeal, « *Opiniâtre, l'empereur Mossi, qui voyait en de Gaulle un partisan éventuel de la réhabilitation du pays, organise une obstruction régulière au régime de Vichy avant de mourir en mars 1942, sans que le gouvernement de Pétain n'ait pu lui réserver le même sort qu'à l'administrateur. On retrouve chez son successeur, le Mogho Naba Saaga II, le même désir tendance de vaincre la honte planant sur ce pays fantôme*²¹² ».

En effet, à la fin de la guerre, lorsque « *De Gaulle et le monde libre sortent vainqueurs.* » Les Voltaïques reprennent la lutte et enfin, le 4 septembre 1947 la Haute Volta fut reconstituée dans ces limites de 1919, permettant ainsi aux Voltaïques de retrouver leur territoire et de rétablir leur dignité. Évidemment cette partie de l'imbroglio historique et politique ne s'est pas faite aussi facilement. Cette reconstitution s'est faite sur fond de mésentente entre Paris et le RDA (Rassemblement démocratique africain) et aussi au cœur d'un bouillonnement politique de l'ensemble des colonies françaises. Pour Khientega et Madièga « *les revendications des élites traditionnelles (notamment les chefs mossé) et des élites modernes (« évolués) aboutirent à la reconstitution du territoire en 1947 ; mais les raisons politiques (lutte contre le RDA suspecté d'alliance avec le parti communiste) furent sans doute déterminantes* ».

Pour Lejeal en effet, l'emprise du RDA dans la région n'était pas du goût de Paris et cette reconstitution s'est faite « *Sur fond de tension entre planteurs coloniaux et autochtones en Côte d'Ivoire* », et « *l'occasion est donnée à la France de tirer parti des divergences et de reconsidérer les demandes pressées de la chefferie Voltaïque. Plusieurs visites dont celle du président de la république, Vincent Auriol, lors de sa tournée africaine, en avril 1947, enclenchent le processus de restauration* ».

²¹¹ Jacques Barrat, Derek El Zein et Nicolas Lambert. (2008). Géopolitique du Burkina Faso. SEM p. 66

²¹² Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité. p. 49

Ainsi, officiellement démantelée pour des raisons économiques, celles politiques justifèrent son rétablissement : *« Contrairement à ce qui avait justifié sa disparition pendant l'entre-deux guerres, le remembrement de la Haute Volta répond au souci politique de freiner la contagion communiste et anticolonialiste, tout en limitant l'accès des planteurs africains à la main d'œuvre Mossi ».*

Le RDA, farouche artisan des indépendances africaines, s'était allié au parti communiste français et était très actif notamment en Côte d'Ivoire et au non une fois de plus de la position centrale de la Haute Volta, il était impératif d'agir afin d'empêcher une éventuelle contagion des idées communistes vers les pays environnants. Au nom de cet enjeu majeur, le rétablissement dans les frontières de 1919 fut pris avec quelques répercussions politiques. *« L'administration officialise le rétablissement du pays dans ses frontières de 1919. Cette décision suit le renvoi des ministres communistes du gouvernement de Paul Ramadier. Elle est entérinée par la loi du 4 septembre 1947, visée par le président Auriol, qui nomme aussitôt un gouverneur en la personne de Gaston Mourgues. Ce dernier restera en poste jusqu'en avril 1948, date de son remplacement par Albert-Jean Mourague ».*

Disparue puis réapparue, cette colonie contrairement aux autres, n'a fait l'objet d'aucune mise en valeur. L'état des lieux dressé par Paul Masson alors directeur de cabinet du gouverneur Jean Audibert, fraîchement arrivé pour son nouveau poste, se passe de commentaire. Il écrit :

« je lui décrit la Haute Volta, elle était alors en plein remembrement, le territoire qui avait été partagé entre ses voisins de la côte d'Ivoire, du Soudan (Mali) et du Niger, manquait du tout, la Côte d'Ivoire n'avait rien laissé de ce qu'elle pouvait déménager, lorsque le territoire fut en 1947 reconstitué: ni personnel, ni service, ni crédits, ni matériel. Rien que des hommes laborieux, organisés, courageux²¹³ ».

La Haute Volta ne regorgeait pas de potentialités et le nouvel arrivant d'affirmer :

²¹³ Jean Audibert. (2006). Jamais je n'ai cessé d'apprendre l'Afrique. Editions Karthala. P.8

« tout cela me va ! J'ai choisi ce pays le plus pauvre pour y exercer dans la vérité des hommes, le métier sans doute le plus beau, celui d'y travailler les mains nues avec le cœur et l'intelligence²¹⁴ ».

Pour Basile Guissou :

« Hormis la mine d'or de Pourra (dans le sud-ouest du pays), une usine de décorticage et de traitement de l'arachide et du coton dans l'ouest, tout au long du chemin de fer (500km) le pays est vierge de tout tissu économique et d'infrastructure minimale de développement²¹⁵ ».

A la tribune de l'ONU près d'une vingtaine d'année après l'indépendance, l'ancien président révolutionnaire Thomas Sankara présentait encore son pays *« comme un concentré de tous les malheurs, une synthèse douloureuse de toutes les souffrances de l'humanité ».*

Le premier président de la Haute Volta fut Maurice Yaméogo. Pendant sa gouvernance on a pu relever, entre autres faits significatifs, le départ des troupes françaises (31 décembre 1961), les difficiles réformes économiques avec la suppression du droit de grèves chez les travailleurs, le rapprochement avec le Ghana de N'Nkrumah et de la Guinée de Sékou Touré, des relations avec la France que Barrat qualifie d'uniquement budgétaires. Le 1er janvier 1966, soit presque 6 ans après l'indépendance, l'état d'urgence était décrété et le 3 janvier 1966 Maurice Yaméogo, démissionnait, ironie du sort, sous la pression d'une foule immense qui appelait du même coup l'armée à prendre le pouvoir. Il transmet le pouvoir à son chef d'État-major. La France n'interviendra pas et Jacques Foccart expliquera :

« il n'y avait aucune raison d'intervenir, au Dahomey où le coup d'État était entré dans les mœurs politiques, ni en Haute Volta ou Maurice Yaméogo, loin de nous appeler au secours, avait convoqué son chef d'État-major, Sangoulé Lamizana, pour lui transmettre le pouvoir. J'ai dû lui dire vous signez ici !, m'a-t-il raconté plus tard, car Lamizana ne voulais pas le pouvoir²¹⁶ ».

²¹⁴ Jean Audibert. (2006). Déjà cité. p. 9

²¹⁵ Basile Guissou. (1995). Burkina Faso un espoir en Afrique. L'Harmattan.

²¹⁶ Jacques Foccart, Foccart parle. Karthala P. 14

Le chef d'état-major Sangoulé Lamizana prenait ainsi le pouvoir et marquait l'arrivée des militaires au pouvoir en Haute Volta. Au début de sa gouvernance, on retiendra la levée de l'interdiction qui frappait les partis politiques, une politique d'austérité, puis la proclamation de la IIème République le 29 juin 1970. Les élections législatives du 20 décembre 1970 permettront à un nouveau parlement présidé par Gérard Kango Ouédraogo d'exercer pleinement son rôle. Une troisième République verra le jour en décembre 1977 à partir d'une seconde constitution votée par referendum, le 27 novembre 1977. Le sursis démocratique durera trois ans. Les difficultés économiques aidant, les nouvelles mesures prises par le nouveau président de la IIIème République produisirent les mêmes effets qui finissent par emporter son régime. Le 25 novembre 1980, un autre militaire, cette fois un colonel de l'armée Voltaïque prenait le pouvoir, le Colonel Saye Zerbo. Il fut à son tour déposé par le médecin Commandant Jean Baptiste Ouédraogo en 1982, qui dut céder à son tour le pouvoir le 4 août 1983, consacrant la naissance d'une révolution dite démocratique et populaire, conduite par deux de ses leaders charismatiques, Blaise Compaoré et Thomas Sankara.

Véritable rupture politique et socio-économique, cette révolution vivra quatre années durant, dotant au passage la Haute Volta d'un nouveau nom, le Burkina Faso, d'un nouvel hymne national, et prônant une nouvelle façon de voir le monde. Le marxisme léninisme venait d'être institué en Haute Volta. Quatre ans plus tard, les difficultés politiques, économiques et sociales allaient conduire le capitaine Blaise Compaoré à « rectifier » le mouvement révolutionnaire, le 15 octobre 1987 avec l'assassinat de Thomas Sankara. A partir de cette date, Blaise Compaoré gouvernera d'abord avec le Front populaire, procédant à la libération des prisonniers politiques. On assistera, plus tard, au retour de ceux qui avaient quitté le pays pendant la période révolutionnaire. Une nouvelle constitution et des élections présidentielles lui permettront de mettre en place sa gouvernance actuelle, caractérisée par une subtile prise en compte des principales composantes sociales du pays (chefferies traditionnelles, groupes religieux, syndicats, sociétés civiles, presses...).

En février 1997 la constitution est révisée, et pour Jacques Barrat et Coll, il a été procédé à un toilettage de toute la sémantique marxiste, telle que « *pouvoir populaire* », « *masses*

laborieuses », « *armée populaire*²¹⁷ ». Pour le quotidien français le Monde « *cette étape consacrait le choix de Blaise Compaoré d'abandonner le marxisme- léninisme pour la libre entreprise et l'économie de marché*²¹⁸ ». La devise du pays qui était « la Patrie ou la mort » devient « Unité, Progrès, Justice »

L'hymne révolutionnaire dénommée « Ditanyé » ou Hymne de la Victoire est demeurée. Les tentatives pour le réformer se sont heurtées à une certaine hostilité. Il faut dire que ce texte, en dehors du contexte révolutionnaire dans lequel il est né, et qui est évoqué, traduit et met en exergue d'une certaine façon la perpétuelle combativité des Burkinabés pour une vie prospère, la volonté farouche de protéger leur liberté et de vivre en paix avec les autres. Lejeal parle de « *la volonté de cette société d'aménager des zones de liberté apolitiques, avec des gardes fous.* » Pour lui, les Burkinabés comme « *sensibilisés par tant d'évènements douloureux* » *essayent, tant bien que mal, de préserver un certain équilibre à travers une vie politique et sociale vivante où le dialogue permanent, hérité d'un fondement social plusieurs fois millénaire, anime l'ensemble des acteurs sociaux et institutionnels* ».

L'autre spécificité tient dans la composition sociodémographique de ce pays. Il compte une soixantaine d'ethnies : les Gourmantchés, les Bobos, Bissas, Peuh, Gourounsis, Samos et les Mossis qui représentent 50% de la population globale. De nos jours, ce pays a réussi, malgré cette diversité ethnique, à garder une bonne cohésion sociale. C'est ainsi que pour la grande majorité des analystes, l'une des pistes majeures, permettant de comprendre le fonctionnement de cette société est de revenir aux épisodes historiques du 11^e ou 15^e siècle, date probable de l'arrivée des guerriers Mossis qui par un une assimilation continue avec les autres groupes sociaux ont construit au fil du temps les conditions rendant possible cette cohésion sociale. Pour Jacques Barrat Derek El Zein et Nicolas Lambert : « *L'histoire des quelques 65 ethnies qui constituent aujourd'hui la population du Faso est la synthèse d'évènements qui ont lieu dans des régions différentes, et dont l'évolution ne s'est pas toujours faite en parallèle, loin s'en faut.* » Et en cela la formation de l'empire Mossi confirme ce dire. Pour Basile Guissou, sociologue et homme politique burkinabé : « *le socle sur lequel cette colonie fut créée est incontestablement l'empire Moagha situé en plein cœur de la boucle du fleuve Niger, très peuplé, fortement*

²¹⁷ Jacques Barrat, Derek El Zein, Nicolas Lambert. (2008). Déjà cité. p. 87

²¹⁸ Le Monde 12 mars 1991

organisé, structuré et hiérarchisé. La discipline collective et l'ardeur au travail (agriculture élevage et commerce) de ces Mossis sujets de l'empereur, le Moogho Naba, farouchement attachés à leur terre et aux valeurs de leurs ancêtres avaient forcé l'admiration de plus d'un explorateur »... « Position militaire stratégique stabilité politique et sécurité intérieure bien connue, mais à l'arrivée du colon l'empire vivait des crises internes et était affaibli par des luttes intestines et des intrigues de Palais ».

En effet, l'histoire des Mossis s'est faite à travers conquêtes et assimilations des autres populations, engendrant du même coup des brassages ethniques et des métissages divers. Une princesse du nom de Yénnega, fille du roi de Gambaga, dans l'actuel Ghana, à la tête des troupes de son père, s'échappa et fit la rencontre d'un jeune homme, Rialé, dans la forêt, avec qui elle fonda la dynastie des Mossis. Leurs fils Ouèdraogo et ses descendants fondèrent à leur tour les nombreux et puissants royaumes dont les plus importants furent ceux de Ouagadougou et de Ouahigouya.

« L'une des pièces majeures sur laquelle semble reposer la solide structuration de la société burkinabé est celle des Mossis. Société aristocratique, très hiérarchisée, elle agrandira ses bases, tantôt par la soumission des sociétés déjà établies, tantôt par assimilation de celles-ci ».

L'explorateur Parfaï Louis Monteil la décrit en ces termes :

« Le Mogho est un grand empire qui occupe le centre de la boucle du Niger sur une superficie de 100000 km carrés au minimum. Au milieu des invasions qui ont ravagé le Soudan au travers des âges, le Mogho semble avoir conservé son indépendance et le caractère très spécial de sa civilisation. C'est le seul pays où se soient conservées intactes les coutumes d'une très ancienne civilisation noire. - civilisation qui, au cours d'une longue période de paix et de prospérité commerciale, s'est affinée et a perdu le caractère de sauvagerie qui est de légende d'attribuer aux institutions noires²¹⁹ ».

Barrat parle lui « d'une aristocratie et d'un système hiérarchique comparable sur certains points à la féodalité européenne », et qui a « légué aux Burkinabés actuels des ancrages culturels et des

²¹⁹ Parfaï Louis Monteil (1894), De Saint Louis à Tripoli par le Lac Tchad, Voyage au travers du Soudan et du Sahara. Editions Félix Alcan. Paris.

habitudes génératrices de cohésion nationale. Aujourd'hui, sur cette trame solide se sont ajoutés le royaume Gourma et Bobo²²⁰ ».

Pour Lejeal, « *Cette société aristocratique est demeurée telle dans sa forme et ses pratiques culturelles jusqu'à nos jours : même structure hiérarchique de l'empereur avec ses ministres aux citoyens. En bref, pour les analystes, le Burkina Faso a ses particularités à la fois historiques, politiques, culturelles et économiques, qui méritent qu'on s'y arrête* ».

Ainsi, sur les particularités politiques, Lejeal explique que « *La mise en coupe réglée de ce territoire tout au long de sa construction a aiguisé les sensibilités. Attachés à leur identité, les Burkinabés ont toujours essayé la gageure d'accommoder libertés publiques et autorité, pluripartisme et unité, contestation et dialogue, car très tôt lassés des abus du parlementarisme (...) tout en restant vigilants face aux débordements éventuels d'un régime d'ordre et de discipline²²¹ ».*

Il souligne que « *Les régimes militaires qui suivront jusqu'en 1991 auront eux aussi de quoi surprendre. Contrairement à nombre d'armées africaines installées après les indépendances, l'armée voltaïque ne sera pas animée par un projet autoritaire. Elle se présentera au contraire comme le garant de la continuité des institutions et la préservation de l'intérêt général au détriment des hommes politiques qui mettent leur intérêt personnel au-dessus de leur devoir civique. Aussi, l'exercice du général Lamizana, chef d'État, de 1966 à 1980, ne sera en rien comparable aux formes les plus extrêmes d'appropriation du champ politique par les militaires comme on pourra l'observer dans des pays aussi divers que la Guinée, l'Ouganda d'Amine Dada, la République Démocratique du Congo (Ex Zaïre), le Congo Brazzaville et qui sont l'apanage d'un clan agissant non comme gestionnaire mais comme prédateur²²² ».*

Pour lui, « *tous les régimes qui se succéderont jusqu'en 1991 auront pour objectif le retour à plus ou moins longue échéance d'un régime civil. Cette perméabilité revendiquée par les militaires eux-mêmes expliquera en partie la survivance de groupe d'expression et de contestations symbolisés par le pouvoir syndical. Au plus fort des aménagements démocratiques qui participent de ce cheminement historique, les radicalisations que l'on pourra rencontrer ici*

²²⁰ Jacques Barrat Derek El zein Nicolas Lambert.(2008). Déjà cité. p. 55-59

²²¹ Hervé Bourges et Claude Wauthier in Frédéric Lejeal. (2002). Déjà cité. p 15

²²² Frédéric Lejeal. (2002) Déjà cité. p.1

ou là ne seront qu'une séquence parmi d'autres de la vie d'un État confronté à une tendance tantôt « molle » ou « dure » de gouvernement²²³ ».

Il conclut que « L'expérience révolutionnaire instauré par Thomas Sankara de 1983 à 1987 est assurément une phase dure de cette histoire. Dans sa volonté de changer l'ordre social, le leader du CNR (Conseil National de la Révolution) s'est heurté à la désapprobation d'une frange de la société civile, il ne s'agit pas tant d'une persistance des forces traditionnelles, ou de tradition tout court hostile à toute forme d'innovation, que d'une opposition feutrée, mais bien réelle, à un projet hégémonique ».

Cette analyse résume, en partie, cette société sur laquelle aucun politique ne peut être sûr d'avoir un soutien inconditionnel. C'est vrai du premier régime de Maurice Yaméogo à ceux de Lamizana, Saye Zerbo, Jean Baptiste Ouédraogo, Thomas Sankara, jusqu'à celui de Blaise Compaoré de nos jours.

Lorsque, malgré tout, les dérapages surviennent, elle se réserve encore une autre carte de sortie qui est celle des autorités traditionnelles et religieuses, souvent considérées comme la dernière marche de l'échelle de la hiérarchie sociale, pour renouer le dialogue et contribuer à résoudre certaines grandes crises entre protagonistes politiques et même parfois administratifs, susceptibles de menacer le fondement social. Cette société traditionnelle, qui n'a aucune place dans les institutions républicaines, joue constamment le rôle de garant de l'équilibre social en allant puiser les moyens d'action aux tréfonds des cultures africaines et burkinabés (exemple de la grande crise de 1998 lors de la mort du journaliste Norbert Zongo et bien d'autres où une journée du pardon a été nécessaire pour demander la clémence de la population pour les torts causés depuis les années 1960.

Lejeal évoque cette complexité et propose une explication : *« C'est donc en définitive, à travers les exigences d'un peuple hétéroclite mais soudé dans la résistance au tout État que doit s'effectuer la compréhension, au demeurant délicate, d'une société spécifique, la particularité tenant précisément à cette impossibilité pour les différents régimes en place d'imposer un projet basé sur un parti unique ou sur des modes d'action coercitifs. Pour l'avoir compris tardivement, Maurice Yaméogo, Sangoulé Lamizana, mais aussi Saye Zerbo, Jean baptiste Ouédraogo, voire*

²²³ Frédéric Lejeal. (2002) Déjà cité. p.16

Thomas Sankara, ont dû renoncer à certaines de leurs ambitions. Il est surprenant de constater à quel point des régimes militaires et civils, ayant adopté des doctrines aussi éloignées les unes des autres, aient été confrontés aux réticences d'une population désireuse de ne pas cautionner par l'aménagement de garde-fous. Ainsi va la démocratie à la sauce burkinabé, une démocratie avant tout basée sur un dialogue incessant chargé de requérir non pas l'adhésion d'une majorité, encore moins l'unanimité, mais un compromis entre toutes les composantes civiles. A défaut toutes les politiques ont conduit dans une impasse²²⁴ ».

Parmi les ruptures récentes de la vie politique de ce pays on peut retenir 1983 et sa révolution, 1987 et sa « rectification », et 1991 consacrant l'ère de la recherche démocratique. De cette période, Lejeal fait la lecture suivante : *« arrivé au pouvoir dans des conditions qui coûtèrent la vie à Thomas Sankara, Blaise Compaoré semble avoir tiré le meilleur parti de cette histoire en tentant de coller- du moins dans un premier temps – à ces exigences, non sans être confronté aux mêmes maux qui depuis quarante ans ont produits les mêmes situations. Ceux-ci se sont d'ailleurs singulièrement accentués depuis décembre 1998, date de la mort du Journaliste Norbert Zongo, véritable porte-drapeau de cette société burkinabé. Régulièrement, cet événement le ramène aux dures lois auxquelles se sont heurtés ses prédécesseurs à travers des grèves répétées et des fronts de contestation²²⁵ ».*

L'évènement dont il est question est en effet ramené régulièrement par les Burkinabè en surface, à l'adresse des politiques, pour leur dire qu'elle n'a pas oublié et que la vie future doit et peut se faire autrement. En cela, la journée du pardon instituée en 2003 en dit long. Cette journée, qui a d'ailleurs permis d'éviter une explosion sociale sans précédent suite aux évènements de 1998, a mis en scène tous les anciens chefs d'états encore vivant, devant toute la nation burkinabé, pour demander pardon pour tous les crimes politiques et les violences exercées sur les Burkinabés, de l'indépendance à nos jours. En cela, le rôle des responsables traditionnelles et religieux a été absolument déterminant.

Au plan économique, les contraintes sont certes nombreuses mais pas insurmontables. Lejeal parle *« de la faiblesse de ses infrastructures, de son tissu industriel, la prépondérance d'un secteur agricole très peu mécanisé dont la performance est assujettie aux aléas climatiques, et*

²²⁴ Frédéric Lejeal. (2002) Déjà cité. p.17

²²⁵ Frédéric Lejeal. (2002) Déjà cité. p.17

une soumission aux pays environnants en raison de l'enclavement. Progressivement, ces caractéristiques, ont été attisés par les plaies que tout État démuné semble incapable de maîtriser : un taux élevé d'analphabétisme, une démographie galopante, des menaces permanentes sur l'environnement, une production tournée vers l'exportation de matières premières brutes soumises aux variations des cours mondiaux²²⁶ ».

Le Burkina Faso actuel est toujours à la recherche d'un équilibre. Inscrit sur la liste des pays les moins avancés et des pays pauvres très endettés, le Burkina Faso, classé en moyenne entre la 174e et 176e place mondiale, peut-il, malgré les contraintes naturelles que certains nomment « mal développement », inverser la tendance ?

Pour l'instant, l'apport de nombreuses associations continue sur le terrain et constitue aussi une autre particularité. *« Par son originalité parmi les États ouest-africains comme par la qualité de ses hommes qui contraste avec la rareté de leurs ressources, le Burkina Faso est un pays qui attire l'attention et souvent la sympathie, le nombre considérable d'ONG qui viennent en aide témoignent directement de l'intérêt international dont il continue à bénéficier en dépit des vicissitudes d'une histoire récente n'ayant pas toujours été sans difficulté²²⁷ ».*

Le Burkina Faso connaît comme dans nombre de pays africains une situation économique difficile, avec 40% d'une population vivant au-dessous du seuil de pauvreté, un indice de développement de 0,37 et un classement mondial parmi les derniers rangs mondiaux. Au-delà de cette pauvreté les autres domaines de défi sont immenses. Pour Barrat, *« Le domaine de l'éducation qui se positionne au premier rang des préoccupations affiche un taux de scolarisation de nos jours de 66,6% dans le primaire, 17,7 % dans le secondaire, 2,2% dans le supérieur et un taux d'alphabétisation global de 32 % ».*

Quant à l'agriculture, elle occupe près de 80% de la population mais se caractérise par une production nourricière avec des moyens rudimentaires, c'est-à-dire peu ou pas mécanisée. Cette agriculture vivrière peut à terme constituer une des clés du développement de ce pays. Le secteur industriel est peu développé et largement en retard ne participe qu'à 3% de l'économie nationale. Une autre contrainte et non des moindres, est le difficile accès des populations aux services sociaux. À cela s'ajoute la réalité d'un secteur de transport très embryonnaire.

²²⁶ Frédéric Lejeal. (2002) Déjà cité. p. 14

²²⁷ Frédéric Lejeal. (2002) Déjà cité. p. 10

1. DE L'HISTOIRE COLONIALE A 50 ANS D'INDÉPENDANCE

Le démantèlement et le rétablissement de la Haute Volta constituent un pan de l'histoire de l'actuel Burkina Faso qui est assez méconnu. Ce pays a disparu de la carte du monde en 1932 avant de réapparaître en 1947 pour se reconstruire. Pour l'ensemble de la population qui s'est organisée autour du Moro Naba et des élites dites évolués de l'époque, la violence de ces faits et la fondation aristocratique de la société sont deux éléments majeurs qui ont fondé l'identité nationale de ce pays, au regard des luttes qui ont suivi cet acte sans pareil. Si ces événements ont constitué un véritable tourment pour les populations voltaïques d'alors, il en constitue aussi l'une des particularités du Burkina Faso. Basile Guissou apprécie que :

« Démantelé et reparti entre trois pays. Mais il faut lire dialectiquement l'histoire parce que d'une mauvaise chose, on peut en tirer une bonne et je pense que cette dislocation, répartition, éclatement, morcellement si vous voulez, a servi à consolider le sentiment national chez les Burkinabè, au sein de la population²²⁸ ».

Ce sentiment national qui a été la base du rassemblement, pour un combat qui n'était pas gagné d'avance, a fini par avoir raison d'une partition qui se justifiait difficilement sinon que par l'intérêt porter à la qualité et à la force de travail des hommes. Ce combat, qui a duré plus d'une quinzaine d'années et qui a mobilisé des populations entières et porté de façon tenace par le Moro Naba et toute la classe politique de 1932 à 1947, a finalement eu raison d'un système colonial. La raison économique qui avait justifié son démentiellement avait cédé le pas aux considérations d'ordre politique. Il fallait contrer à tout prix l'action du RDA dans la région, en évitant l'effet de contagion dont la position géographique centrale de la Haute Volta pouvait en être un élément important. Le projet de reconstitution de la Haute Volta qui a accompagné ce combat a été tour à tour porté par plusieurs députés voltaïques à l'assemblée française. Défendu par Henri Guissou au final, il aboutissait le 4 septembre 1947 au rétablissement de la Haute Volta dans ces limites de 1919.

Pour Basile Guissou, c'est le sentiment d'appartenance à un seul territoire qui a :

²²⁸Entretien, Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

« permis le combat pour obtenir la reconstitution du territoire. Des individus se sont identifiés à cette terre, au point de refuser qu'on les sépare. Ils ont pu au bout de 15 ans, de luttes multiformes, 1932-1947 obtenir la reconstitution du territoire, mais depuis ce temps, nul part on a entendu des revendications de scission ou de partition du pays. Ce sentiment national là, il a été renforcé par ces vellétés de nous faire disparaître. En ce sens, ça servit à quelque chose²²⁹ ».

A l'issue de ces péripéties, le Burkina Faso accèdera à son indépendance le 5 août 1960 et à partir du 24 avril 1961, il signe ses premiers accords de coopération avec la France. 50 ans sans doute de coopération et d'indépendance où on peut raisonnablement apprécier les évolutions dans les domaines clés notamment politique, social, économique et sportif. Des périodes pendant lesquelles des actions de coopération ont été engagées dans tous les domaines avec plus ou moins de résultats, certainement en deçà des nombreuses attentes des Burkinabé. La coopération africaine a eu des avancées qualitatives dans tous les domaines, notamment politique, économique, social et sportif, et on peut le souligner assez clairement, surtout pour celles qui concernent la formation des cadres et des élites africaines qui constituent un élément essentiel dans l'évolution du continent africain. Cependant, il existe également beaucoup d'autres domaines spécifiques où les échecs sont retentissants. Le Burkina Faso, avec son bagage de départ quasi nul lors des indépendances, a connu d'importants changements dû en partie à la coopération internationale.

De manière générale, le Burkina a sans doute tiré « sa petite épingle du jeu » sur 50 ans de coopération et d'indépendance et Basile Guissou résume :

« Je pense que le Burkina a joué sa partition et plutôt bien joué que mal parce que, pour ceux qui font des recherches comme moi, qui savent comment ce pays était en 1960, ce qu'il est aujourd'hui et qui ont eu la chance aussi de participer à la décision politique comme moi pendant quatre ans sous la révolution populaire, je sais d'où nous venons et je ne rougis pas du tout, bien au contraire, je pense qu'on peut être fier de ce que le Burkina a pu réaliser, avec le statut qu'on lui connaît, pays enclavé, pauvre, avec 40%

²²⁹ Entretien, Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

de sa population qui n'a pas un revenu de plus d'un dollar par jour, qui a vécu longtemps de l'aide alimentaire mondiale, qu'on dit ne présenter aucune ressource stratégique à prendre en considération pour avoir des recettes budgétaires importantes, mais qui l'un dans l'autre existe, se bat, nourrit sa population de plus en plus, avec des excédents, se structure, se dote d'infrastructure, et de structures de gestion administratives et politique, décentralisation, communalisation intégrale, communes rurales, conseils municipaux etc. dont une gouvernance par le bas qui acquiert chaque jours un peu plus d'expérience, par les élections, par le renouvellement du personnel politique à tous les niveaux, à tous les échelons²³⁰ ».

Ablassé Ouédraogo confirme :

« Je crois qu'il faut être honnête, 50 ans ont apporté quelque chose de positif et si vous regardez le chemin parcouru par les États, par les pays africains, je crois qu'on a mieux fait, si on fait une comparaison avec les autres continents. C'est-à-dire que nous ne nous n'avons pas pris trop de temps pour apprendre et c'est d'ailleurs pour cela qu'aujourd'hui, on essaie de traiter d'égal à égal. Certes, il y a des côtés qui n'ont pas suivi, négatif disons même le terme, mais quand on met la balance, moi je crois qu'on peut être fier de ce qui a été réalisé en 50 ans²³¹ ».

Le parfait exemple du Burkina, où tout a été construit pièce par pièce à partir des indépendances, illustre évidemment de manière très juste les avancées globalement enregistrées du continent africain.

« Tout simplement quand vous regarder un pays comme le Burkina Faso qui n'a rien, nous avons fait du chemin. Notre faiblesse demeure l'éducation, la formation c'est vrai, mais une fois qu'on arrive à identifier les points de faiblesse on peut prendre une mesure corrective pour justement restaurer la situation dans un équilibre normal²³² ».

S'il existe bien un aspect de la coopération qui génère des résultats assez positifs et satisfaisants c'est incontestablement celui de la formation quel que soit le domaine

²³⁰ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

²³¹ Entretien avec M. Ablassé OUEDRAOGO le 26 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso

²³² Entretien avec M. Ablassé OUEDRAOGO le 26 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso

considéré. « À mon avis, il y a encore beaucoup à faire mais ce qui a été fait en 50 ans, c'est important. Moi je suis un produit du cinquantenaire, les 50 ans d'indépendance. J'ai commencé l'école en 1959 c'était au moment des indépendances, aujourd'hui je n'ai pas besoin d'un assistant venu de nulle part je suis moi-même un cadre supérieur qui raisonne normalement²³³ ».

En effet l'Afrique d'aujourd'hui compte beaucoup de cadres compétents, même si les besoins restent importants. Au Burkina Faso un rapide tour sur les chiffres indicatifs en matière d'éducation laisse voir facilement ce constat. (50-70% au primaire ; 22-30% secondaire ; 2-3% au supérieur ; 32% de taux d'alphabétisation. Les taux de scolarisation du Burkina Faso font partie des plus bas du continent. Néanmoins, les progrès réalisés depuis les années 1960 sont appréciables et encourageants au plan national. Au plan international, la coopération internationale est l'acteur principal. Elle a permis la formation et le perfectionnement à travers les instituts et universités les personnels techniques. C'est donc un effort de reconstruction depuis les années 1960 qui touche aussi bien l'Afrique entière que le Burkina.

Cependant, il reste de nombreux défis à relever et on observe de plus en plus des acteurs africains opérer eux-mêmes leurs choix dans les actions prioritaires de coopération. Une nouvelle façon de voir certainement les choses qui n'aboutit pas toujours facilement mais qui, de plus en plus, fait son chemin parmi la nouvelle génération d'hommes et de responsables politiques et institutionnels africains de coopérer en fonction de leurs préférences, des choix qui sied au mieux aux besoins de leurs populations sur le terrain. Des choix qui résonnent comme une rupture dans les pratiques et comportement jadis en vigueur dans les relations de coopération africaine. En cela, les ruptures qui ont caractérisé les révisions des accords de coopération entre la France et le Burkina en 1984 donnaient déjà le ton de celles qui, de nos jours, marquent encore les relations internationales du Burkina Faso d'une manière plus générale.

²³³ Entretien avec M. Ablassé OUEDRAOGO le 26 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso P.10

2. LES ACCORDS DE COOPÉRATION DE 1984 : LA RUPTURE

La révolution burkinabè imprima sur sa courte période un changement majeur au plan politique, économique et social. Le domaine de la coopération franco-burkinabè n'échappa pas à ce remue-ménage. Le Burkina Faso, comme la plupart des pays francophones, au lendemain des indépendances, signe ses premiers accords de coopération avec la France le 24 avril 1961. De très nombreux secteurs sont concernés à l'exception du domaine militaire où le premier président de la république de Haute Volta a expressément demandé le départ de l'armée française. Acte toujours considéré de nos jours comme un courage hautement politique au regard du contexte national de l'époque.

« Nous, on a une fierté politique, j'allais dire militaire parce que dès que nous avons eu notre indépendance, le Président Maurice Yaméogo a dit que lui, il ne peut pas se sentir indépendant pendant que derrière lui c'est le soldat du pays voisin qui vient tenir un fusil. Ah là il n'est pas libre de penser comme il veut. S'il est indépendant sa défense doit être organisée par lui-même et il prend ses responsabilités, il demande à la France de partir. Et l'armée française est partie en massacrant toutes les infrastructures qu'on avait dans les différentes casernes exprès pour qu'on ne puisse pas survivre. Ils en ont emporté, ils en ont enterré, ils en ont brûlé, ils en ont bousillé. Bref c'est une parenthèse²³⁴ ».

Il acceptera néanmoins une assistance technique militaire qui d'ailleurs a contribué à la formation de l'armée, comme d'ailleurs un peu partout en Afrique noire. Bien qu'en 1947 la Haute Volta soit reconstituée et que l'indépendance intervienne le 5 août 1960, les relations entre la France et le Burkina allaient tout de même être très compliquées. Car malgré elle, l'ex Haute Volta restera malgré son statut d'État souverain, l'arrière-cour de la Côte d'Ivoire pendant un certain nombre d'années. Cette situation en partie voulue et orchestrée par le Président ivoirien Félix Houphouët Boigny qui s'était érigé en médiateur entre la France et tous les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. Pour le Burkina Faso, tout se passait donc comme si les épisodes historiques de 1947 et 1960 d'une part, et même les accords de coopération souverainement signés en 1961 d'autre part,

²³⁴ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- professeur d'EPS, sportif de haut Niveau français et Voltaïque juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso .

n'avaient tout simplement pas existé, et que les deux pays faisaient toujours un, comme au temps de cette difficile période de 1932 à 1947. Néanmoins, les premiers accords de coopération franco-burkinabés avec des additifs en 1964, resteront les points de référence de cette coopération sur une vingtaine d'années, jusque dans les années 1980.

En 1983, la révolution burkinabè arrive avec sa toute nouvelle vision des relations internationales et donc de la coopération. C'est donc en toute logique que ces accords seront révisés et de nouveaux concluent avec la France le 4 février 1984, sous l'égide par Basile Guissou et Christian Nucci. Il s'agissait de rompre avec l'éternelle politique de la main tendue qui caractérisait les relations internationales d'une manière générale en Afrique. Il fallait donc désormais compter sur soi-même et ses propres idées afin de mener à bien les réflexions pour le développement. Ils prônaient des relations sur la base d'un mutuel respect des uns et des autres, des relations d'égalité pour des bénéfices réciproquement partagés. Bref, il s'agissait de cesser d'être les mendiants, les éternels demandeurs de coopération pour devenir des partenaires à part égale capables d'engendrer des ressources et des idées qui rentrent en ligne de compte dans les échanges.

Il s'agissait alors pour les révolutionnaires de signifier, notamment à la France, leur volonté de se passer des intermédiaires dans leurs relations internationales en précisant les nouveaux termes de cette coopération qui désormais serait un jeu à deux et non à trois comme admis jusqu'alors. Basile Laetare Guissou précise :

« Je me flatte d'avoir été celui qui a signé en tant que Ministre des relations extérieures et de la coopération les nouveaux accords France-Burkina Faso le 4 février 1984. Quand vous prenez les textes de ces accords-là qui ont été âprement discutés, vous vous rendez compte que c'est un esprit nouveau par rapport aux textes de 1960. C'est vraiment la réaffirmation de la volonté de notre pays à ne plus être sous-traité, parce que jusqu'en 1980-1983, tout le monde sait que c'est Houphouët Boigny qui faisait la diplomatie de l'Afrique de l'Ouest, des pays membres du conseil de l'entente²³⁵ ».

Si vous voulez parler à Paris, il fallait aller à Abidjan demander qu'Abidjan soumette votre dossier à Paris. Nous, nous avons décidé à travers ces accords là que Paris et Ouagadougou traitent d'égal à égal, sans passer par une tierce personne et que si Paris

²³⁵ Entretien, Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

a besoin de Ouagadougou, il s'adresse à Ouagadougou et non pas à Yamoussoukro ou à Abidjan, et si Ouagadougou a besoin aussi de Paris il s'adresse directement à Paris²³⁶ ».

On comprend aisément pourquoi ces accords ont été finalement signés aux forceps car la politique française de l'époque qui était basée sur une hiérarchisation totale de ses relations avec ses ex colonies laissait peu de place à une telle volonté d'émancipation de la tutelle de la Côte d'Ivoire. Cette ambition étant plutôt mal vécue par Paris et Abidjan, à l'époque où Paris avait fait de Houphouët Boigny l'incontournable personnage de sa politique africaine et que ce dernier entendait garder sous son joug les pays se trouvant dans sa propre zone d'influence. Il poursuit :

« Je crois que ça a été une rupture, qui a été difficilement acceptée par la partie française d'ailleurs, parce que c'est pratiquement au forcing. Il y avait le sommet sur l'arbre et la forêt à la Sorbonne le 6 et 7 février 1984 et que le Président Mitterrand voulait coûte que coûte que SANKARA, le président Thomas SANKARA puisse être là et le président Thomas SANKARA lui a dit que tant qu'il n'y a pas d'accord de coopération, il ne peut pas venir parce qu'il n'y a pas de lien, il faut que ces accords-là soient signés pour que lui dans ce cadre-là, il puisse se déplacer dans un pays ami. Et le 4 février, presque qu'au forceps, Christian NUCCI et Basile GUISSOU ont signé les nouveaux accords de coopération France-Burkina²³⁷ ».

En effet, les anciens accords qui avaient été dénoncés par la partie burkinabè étaient suspendus et les nouveaux accords en cours de négociation. Le vide juridique dans lequel se trouvait l'espace de coopération franco-burkinabè n'était pas de nature à permettre au bouillant président burkinabè de faire le déplacement sur Paris. L'esprit qui guidait les négociations était de nature à remettre en cause l'ordre établi qui passait nécessairement par Abidjan. Ils n'étaient pas du goût d'Houphouët Boigny et Paris trainait donc les pieds pour la signature. Ce qui était également en jeu, c'était l'application du principe de réciprocité dans les échanges entre la France et le Burkina Faso. Il convient d'indiquer que dans cette perspective, une décision prise unilatéralement par l'une des parties est immédiatement applicable par l'autre. Et c'est ce qui est arrivé très

²³⁶ Entretien, Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

²³⁷ Entretien, Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

rapidement avec l'imposition des visas d'entrée en France. Les ressortissants français se sont vu évidemment appliquer la pareille.

«Je vous donne un exemple précis, c'est le principe de la réciprocité : dans nos accords, il est dit que si la France prend une position qui lèse les intérêts du Burkina sans que le Burkina n'ait été associé, la réciproque s'impose automatiquement. Ainsi, quand la France a décidé d'imposer le visa à tous les Africains qui veulent venir en France, j'ai dit sur RFI en tant que Ministre des relations extérieures qu'à partir de ce jour-là, les Français n'ont qu'à savoir que tout Français qui vient au Burkina doit avoir un visa et que c'est contenu dans les accords de coopération signés entre nous. C'est un exemple concret et ça se passe comme ça jusqu'à nos jours. Si une décision est prise de façon unilatérale, l'autre partie l'applique²³⁸ ».

Belle réplique, sans doute, mais on observera néanmoins pendant encore longtemps des personnes qui débarquant à l'aéroport de Ouagadougou ou ailleurs en Afrique sans visa et qui les prennent directement sur place. La réciproque de ce fait est théoriquement vraie mais pas toujours dans la pratique. Au niveau judiciaire prenait également fin le transfert automatique qui était obtenu par la France dans le cas d'emprisonnement de l'un de ses ressortissants. Dans ces mêmes accords un réaménagement du statut du Doyen du corps diplomatique qui étaient automatiquement le représentant français, quel que soit le nombre d'années, était revu et cette distinction conféré au plus ancien des diplomates. Nouvel esprit, nouvelle façon de voir les choses, nouveau discours, nouveaux faits et gestes, nouvelles actions etc. Dans l'esprit des révolutionnaires il fallait vivre dans un monde nouveau avec des comportements nouveaux où le Burkinabè devait faire preuve d'intégrité. Dans ces accords de 1984 il était question de donner à voir autrement l'Afrique, autrement le Burkina Faso. On se rappellera sans doute le Président Thomas Sankara refusant de se faire accueillir par le secrétaire d'Etat Guy Pène, arguant que lorsque le chef d'État français se rendait en Afrique, il était tout simplement accueilli par son homologue africain. Le discours également tenu à François Mitterrand à Ouagadougou restera certainement mémorable, discours assez remuant, voire provocateur, mais conforme aux usages diplomatiques.

²³⁸ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010

Si les accords de coopération de 1984, difficilement négociés tant les enjeux étaient de taille, restent considérés comme une rupture intervenue dans l'histoire de la coopération entre la France et le Burkina, le contexte qui a vu naître le régime révolutionnaire est celui de la Guerre froide. Il s'agissait du tout dernier régime communiste de la guerre froide c'est pourquoi la France et ses alliés, au nom de la lutte contre le communisme, ne pouvaient raisonnablement l'accepter et le laisser s'installer, en plein centre des pays francophones de l'ouest. Au-delà de cette donnée, qui permet d'expliquer comment la France et ses alliés ont riposté face à la menace communiste et leurs rivaux de l'Est en Afrique, ce sont aussi les difficultés d'un espace international dans lequel les équilibres sont toujours à trouver afin de garantir la sauvegarde des intérêts de chacune des parties en présence. Dès lors, comment définir les marges de manœuvre des pays africains afin de transformer les actions de coopération en vrais partenariats ?

Dans cette quête, utilisant la coopération quelle soit militaire ou sportive comme moyen on compte également en bonne place, la coopération scientifique qui prend en compte des actions de recherche de tous les domaines disciplinaire. Au Burkina Faso la tutelle administrative de la recherche scientifique a été assurée par le Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique avec le CNRST jusqu'en 2011 puis par un ministère à part entière. Cet acte marque la priorité accordée à la promotion de la recherche dont la thématique sportive n'est pas exempte.

Tableau 1 : faits et événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

1884-1885

Conférence de Berlin.

1886-1894

Exploration des pays du Burkina Faso : Binger (1887-1888).

1894-1898

Signature de traités de protectorat et conquête coloniale française : 20 mars 1891 à Bassora ; 20 janvier 1895 à Fada N.Gourma ; 20 janvier 1897 à Ouagadougou ; 11 septembre 1897 à Lokhosso.

1895

16 juin 1895 : institution du Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale Française (AOF).

1900

Création des missions catholiques de Koupéla et de Fada.

1904 :

18 octobre 1904 : réorganisation du Gouvernement Général de l'AOF et création de la colonie du Haut-Sénégal et du Niger. La majeure partie des pays du Burkina Faso y est incluse.

1915-1916

Révolte de la boucle de la Volta Noire (Mouhoun). Plusieurs milliers de personnes (Marka, Bwaba, Bobo, Sana, Toussian, Léla) se révoltent contre l'autorité coloniale française. La répression est féroce.

1919 : 1er mars 1919 : décret portant création de la colonie de Haute-Volta formée des cercles de Gaoua, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, Dori, Dédougou, Say et Fada N'Gourma.

16 mai 1919 : HESLING (François Charles Alexis Edouard) est nommé gouverneur de la colonie de Haute-Volta. Il assure cette fonction jusqu'au 13/1/1928.

**Tableau 2: faits et événements politiques du Burkina Faso /
Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga**

1924 : L'A.O.F., après plusieurs modifications dans l'organisation du Gouvernement Général, se compose de huit colonies (Sénégal, Guinée, Côte d'Ivoire, Dahomey, Soudan, Haute-Volta, Niger et Mauritanie) et du Territoire autonome de Dakar et dépendances.

1932 : 5 septembre 1932 : décret portant suppression de la colonie de Haute-Volta (pour des raisons économiques et financières) et la partageant entre les colonies de Côte d'Ivoire, du Soudan et du Niger. A la Côte d'Ivoire sont intégrés les cercles de Tenkodogo, Kaya, Ouagadougou, Koudougou, Gaoual, Bâtie, Bobo-Dioulasso et une partie du cercle de Dédougou (boucle de la Volta Noire) soit 2 011 916 habitants sur 153 650 km². Les cercles de Fada et Doria (moins le canton d'Aribinda) sont rattachés au Niger soit 278 512 habitants et 67 850 km². Au Soudan sont intégrés les cercles de Ouahigouya (plus le canton d.Aribinda) et Dédougou (subdivision de Tougan et rive gauche de la Volta Noire) soit 708 501 Habitants sur 50 700 km².

1934 : Arrivée du chemin de fer à Bobo-Dioulasso.

1937 : Décret du 13 juillet 1937 portant création, à compter du 1er janvier 1938, d'une région administrative de la Haute-Côte d'Ivoire regroupant les cercles de Ouagadougou, Kaya, Tenkodogo, Koudougou, Gaoua et Bobo-Dioulasso. Louveau est délégué par le gouverneur de Côte d'Ivoire comme résident supérieur à Ouagadougou.

1942 : 12 mars 1942 : le Mogho-Naba Kom II meurt. Son fils, Naba Saga II, lui succède.

1944 : 30 janvier. 8 février 1944 : Conférence africaine française de Brazzaville.

1945 : Création de l'Union pour la Défense des Intérêts de Haute-Volta (UDIHV) par le Mogho-Naba Saga II et campagne pour la reconstitution de la colonie de Haute-Volta.

18 novembre 1945 : Félix HOUPHOUËT-BOIGNY est élu député de Côte d'Ivoire à la 1ère Assemblée nationale constituante contre le Baloum Naba Tenga OUEËDRAOGO.

1946

Création de l'Union Voltaïque (UV).

11 avril 1946 : vote de la loi HOUPHOUËT-BOIGNY supprimant le travail forcé.

2 juin 1946 : HOUPHOUËT-BOIGNY est réélu à la deuxième Assemblée nationale constituante. 13 octobre 1946 : référendum constitutionnel. La constitution, qui institue un régime d'Assemblée, est promulguée le 27 octobre 1946. Naissance de la quatrième République française ; le titre VIII est

consacré à L'Union française «formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et territoires d'outre-mer, d'autre part, des territoires et états associés» (art. 60). 18 octobre 1946 : création du Rassemblement démocratique africain (RDA.) à Bamako. HOUPHOUËT-BOIGNY est élu président.

11-10 novembre 1946 : HOUPHOUËT-BOIGNY, Ouezzin COULIBALY et Zinda KABORET sont élus députés de Côte d'Ivoire à l'Assemblée nationale française. Les deux derniers sont originaires de la Haute-Côte d'Ivoire.

1947

25 mai 1947 : Philippe Zinda KABORET meurt à Abidjan.

4 septembre 1947 : vote de la loi rétablissant la Haute-Volta dans ses limites de 1932, pour des raisons politiques (lutte contre le RDA suspecté d'alliance avec le Parti communiste).

6 septembre 1947 : Gaston MOURGUES, Délégué dans les fonctions de gouverneur.

Tableau 3 : faits et événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

1948

29 avril 1948 : Albert Jean MOURAGUES, gouverneur. Une lutte acharnée est menée contre le RDA.
 30 mai et 13 juin 1948 : élections partielles au Conseil Général de Haute-Volta. Celui-ci compte 50 sièges (10 pour la première section et 40 pour la 2ème section).
 27 juin 1948 : élections à l'Assemblée nationale française : Henri GUISSOU, Mamadou OUEÛDRAOGO et Nazi BONI (liste Union Voltaïque) sont élus contre les candidats RDA.
 Création du syndicat des chefs traditionnels.
 Adoption du code du travail Outre-Mer.

1954 : Le Dr Joseph CONOMBO est nommé Secrétaire d'État à l'Intérieur dans le gouvernement de Pierre MENDES-FRANCE, chargé des Départements d'Outre-mer et des Travailleurs nord-africains en France. Arrivée du chemin de fer à Ouagadougou.

1956-1958 : Yvon BOURGES, Délégué dans les fonctions de gouverneur.

1956 : 2 janvier 1956 : élections législatives. Les élus voltaïques sont : Henri GUISSOU, Joseph CONOMBO, Nazi BONI et Gérard OUEÛDRAOGO. Aucun candidat RDA n'est élu en Haute-Volta mais le RDA est majoritaire en AOF. HOUPOUÛT-BOIGNY, président du RDA, devient ministre dans le gouvernement de Guy MOLLET.

23 juin 1956 : Vote de la Loi-cadre ou «Loi Defferre» qui associe davantage les Africains à la gestion de leurs propres affaires.
 3 novembre 1956 : Yvon BOURGES, Délégué dans les fonctions de gouverneur.

1957 :

31 mars 1957 : **élections** à l'Assemblée territoriale : le Parti démocratique unifié (PDU) [union du RDA et du Parti social d'éducation des masses africaines (PSEMA)] obtient 37 sièges sur 70 et le Mouvement démocratique voltaïque (MDV), 26.

17 mai 1957 : formation du premier conseil de gouvernement composé de 7 PDU et de 5 MDV. Yvon BOURGES est président du conseil et Ouezzin COULIBALY en est le vice-président.

12 novembre 1957 : mort du Mogho-Naba Sagha II. Son fils, Mogho-Naba Kougri, lui succéda le 28 novembre.

12 décembre 1957 : formation du groupe parlementaire «Groupe de la Solidarité Voltaïque (GSV)» réunissant 37 conseillers du MDV, du PSEMA et du Mouvement populaire africain (MPA).

17 décembre 1957 : vote de deux motions contre le gouvernement de Ouezzin COULIBALY et ouverture d'une crise gouvernementale.

1958

22 janvier 1958 : vote d'une motion de confiance au gouvernement de Ouezzin COULIBALY après le ralliement de Maurice YAMEOGO et de ses amis. Fin de la crise.

1958 : La Haute-Volta est un état membre de la Communauté franco-africaine.

28 septembre 1958 : la Constitution de la cinquième République française est approuvée en Haute-Volta par 99% des suffrages exprimés. Elle est promulguée le 4 octobre 1958 et institue un Régime présidentiel. Le titre XII consacre la Communauté franco-africaine.

17 octobre 1958 : tentative d'institution d'une monarchie constitutionnelle par le Mogho-Naba Kougri.

20 octobre 1958 : Maurice YAMEOGO devient président du Conseil de Gouvernement en remplacement de Ouezzin COULIBALY.

10 décembre 1958 : constitution d'un gouvernement d'union (7 RDA et 5 PRA, Parti du regroupement africain).

11 décembre 1958 : proclamation de la République. L'Assemblée territoriale se transforme en Assemblée constituante et législative. La Haute-Volta devient État membre de la Communauté.

1959 : MASSON Paul, Haut-Commissaire.

28 janvier 1959 : l'Assemblée constituante et législative, à l'unanimité des 59 députés présents, ratifie la Constitution de la Fédération du Mali à laquelle la Haute-Volta adhère.

15 mars 1959 : référendum constitutionnel. La Constitution est promulguée le 19 mars 1959. La Haute-Volta se retire de la Fédération du Mali.

19 avril 1959 : le RDA remporte les élections législatives contre le PRA.

25 avril 1959 : la nouvelle Assemblée investit Maurice YAMEOGO président du Conseil.

1er mai 1959 : Maurice YAMEOGO forme un gouvernement homogène RDA.

29 mai 1959 : Maurice YAMEOGO signe la convention créant le Conseil de l'Entente entre la Côte d'Ivoire, le Dahomey, la Haute-Volta et le Niger.

Tableau 4 : faits et événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

PREMIERE REPUBLIQUE : 1960-1966 : Maurice YAMEOGO est président de la République.

1960

11 juillet 1960 : signature des accords de transfert des compétences communes de la Communauté à la Haute-Volta.

5 août 1960 : Maurice YAMEOGO proclame l'indépendance de la République de Haute-Volta.

22 septembre 1960 : la République voltaïque est admise à l'ONU.

27 novembre 1960 : adoption par référendum de la constitution de la première République qui institue un régime présidentiel. La constitution est promulguée le 30 novembre 1960.

1961 : 24 avril 1961 : signature des accords de coopération franco-voltaïques.

1962 8 juin 1962 : Maurice YAMEOGO interdit, par décret, le remplacement des chefs décédés ou révoqués.

1963 : 29 janvier 1963 : organisation de la Haute-Volta en 4 départements et 40 cercles (loi du 29 janvier).

1965

3 octobre 1965 : élections présidentielles : Maurice YAMEOGO est réélu avec plus de 99% des voix.

17 octobre 1965 : second mariage du président YAMEOGO.

décembre 1965 : mesures d'austérité budgétaire : réduction des salaires et des allocations familiales.

GOVERNEMENT MILITAIRE PROVISOIRE (GMP) : 1966-1970 Régime militaire dirigé par le Lieutenant-colonel Sangoulé LAMIZANA.

1966

3 janvier 1966 : fin de la première République voltaïque ; prise du pouvoir par le Lieutenant-colonel Sangoulé LAMIZANA, à la suite d'une grève de syndicats soutenus par des partis clandestins (MLN de Joseph KI-ZERBO) et des opposants de l'UDV-RDA (Joseph OUÉDRAOGO).

5 janvier 1966 : la Constitution est suspendue et l'Assemblée nationale dissoute.

8 janvier 1966 : formation du Gouvernement militaire provisoire.

1er février 1966 : création du Comité consultatif.

10 mars 1966 : organisation de la Haute-Volta en 44 cercles, 39 subdivisions, 65 postes administratifs (décret du 10 mars).

9 décembre 1966 : création du Conseil supérieur des forces armées (CSFA). Il est composé des Officiers de l'État-major mais pouvait, en cas de besoin, être élargi à tous les officiers de l'armée.

12 décembre 1966 : le CSFA suspend les activités politiques pour une durée de quatre ans.

Tableau 5 : faits et événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

DEUXIEME REPUBLIQUE 1970-1974 Le général Sangoulé LAMIZANA est président de la République.

1970

7 juin 1970 : organisation de la Haute-Volta en 10 départements et 44 cercles (ordonnance du 7 juin).
 14 juin 1970 : adoption par référendum de la constitution de la deuxième République qui est promulguée le 29 juin : institution d'un régime parlementaire.
 20 décembre 1970 : élections législatives : RDA (37 sièges), PRA (12), MLN (6), Indépendants (2).

1971

19 février 1971 : Gérard Kango OUÉDRAOGO, président du RDA, est nommé Premier ministre.
 22 février 1971 : formation du gouvernement.

1972

4-12 mars 1972 : première édition du Festival panafricain du cinéma de Ouagadougou (FESPACO).

RENOUVEAU NATIONAL : 1974-1977

Régime militaire dirigé par le général Sangoulé LAMIZANA.

1974

22 janvier 1974 : dépôt d'une motion de censure contre le Premier ministre à l'instigation de Joseph OUÉDRAOGO, secrétaire général du RDA, qui dispose au sein du Parti d'une majorité de 20 députés contre 17 à Gérard Kango OUÉDRAOGO, président du Parti et Premier ministre.
 30 janvier 1974 : l'Assemblée nationale refuse de voter la loi des finances tant que Gérard Kango OUÉDRAOGO : Premier ministre. Blocage institutionnel.
 8 février 1974 : l'armée reprend le pouvoir. Le gouvernement et l'Assemblée nationale sont dissous.
 11 février 1974 : formation d'un gouvernement de Renouveau national.
 novembre 1974 : conflit frontalier entre la Haute-Volta et le Mali.

1975 29 novembre 1975 : tentative de création d'un Mouvement national pour le renouveau (M.N.R).
 17 et 18 décembre 1975 : grève générale de protestation des syndicats. Le gouvernement abandonne son idée de création d'un parti unique.
 26 décembre 1975 : les syndicats réclament pour le pays un retour à une vie constitutionnelle.

1976

9 février 1976 : formation d'un nouveau gouvernement.
 21 avril 1976 : création d'une Commission chargée d'élaborer un projet de constitution.

Tableau 6 : faits et événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

TROISIEME REPUBLIQUE : 1977-1980 El Hadj Sangoulé LAMIZANA est président de la République.

1977

27 novembre 1977 : adoption par référendum de la constitution de la troisième République, qui instaure un «parlementarisme rationalisé» : seuls seront reconnus les trois partis qui auront obtenu le plus de voix aux élections législatives.

1978

30 avril 1978 : les élections législatives donnent les résultats suivants : UDV-RDA, 28 députés ; UNDD, 13 députés ; UPV, 9 députés ; PRA, 6 députés ; UNI, 1 député.

14 mai 1978 : premier tour des élections présidentielles que se disputent quatre candidats : Sangoulé LAMIZANA (candidat du RDA), Macaire OUÉDRAOGO (UNDD), Joseph OUÉDRAOGO (Front de Refus RDA), Joseph KI-ZERBO (UPV).

28 mai 1978 : le deuxième tour des élections présidentielles oppose Sangoulé LAMIZANA (RDA) et Macaire OUÉDRAOGO (UNDD). Le premier l'emporte par 56,27% des suffrages exprimés contre 43,72% au second.16

7 juillet 1978 : Issoufou Joseph CONOMBO (RDA) est nommé Premier ministre.

16 juillet 1978 : formation du gouvernement.

COMITE MILITAIRE POUR LE REDRESSEMENT NATIONAL (CMRPN) :

1980-1982 : Régime militaire dirigé par le Colonel Saye ZERBO.

1980 octobre-novembre : crise scolaire ; grève du Syndicat national des enseignants africains de Haute Volta (SNEAHV) et du Syndicat unique des enseignants du secondaire et du supérieur (SUVESS).

25 novembre 1980 : coup d'État du Colonel Saye ZERBO. L'Assemblée nationale et les partis politiques sont suspendus. Le gouvernement est démis de ses fonctions. Il est créé un Comité militaire de redressement pour le progrès national (CMRPN).

7 décembre 1980 : formation du premier gouvernement du CMRPN.

1981

1er mai 1981 : discours programme du CMRPN.

8 septembre 1981 : le Capitaine Thomas SANKARA est nommé Secrétaire d'État à la Présidence chargé de l'Information.

1er novembre 1981 : suspension du droit de grève. Dissolution de la Confédération syndicale voltaïque (CSV) ; un mandat d'arrêt est lancé contre son Secrétaire général, Soumane TOURE.

1982

12 avril 1982 : Thomas SANKARA démissionne de son poste de secrétaire d'État à la Présidence chargé de l'information.

Tableau 6 (suite) : chronologie des faits événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

CONSEIL DE SALUT DU PEUPLE (CSP) : 1982-1983 : Le Médecin-Commandant Jean-Baptiste OUÉDRAOGO est président du CSP et chef de l'État.

1982

7 novembre 1982 : coup d'État du 7 novembre 1982 ; création du Conseil de Salut du Peuple (CSP) dirigé par le Médecin-Commandant Jean-Baptiste OUÉDRAOGO.

1983

11 janvier 1983 : le Capitaine Thomas SANKARA est nommé Premier ministre.

17 mai 1983 : arrestation du Capitaine Thomas SANKARA et de ses compagnons, le Capitaine Henri ZONGO et le Commandant Boukari LINGANI. Le Capitaine COMPAORE échappe à l'arrestation et rejoint Pô, base des Commandos qu'il commande ; il organise une résistance.

CONSEIL NATIONAL DE LA REVOLUTION (CNR) : 1983-1987 Le Capitaine Thomas SANKARA est président du CNR et chef de l'État.

1983

4 août 1983 : coup d'État de Thomas SANKARA, exécuté par des commandos de Pô sous la direction du Capitaine Blaise COMPAORE. Il est créé un Conseil National de la Révolution (CNR).

24 août 1983 : formation du premier Gouvernement du CNR. Des militaires, des militants du Parti africain de l'Indépendance (PAI) et de l'Union des luttes communistes reconstruite (ULC-R) y participent.

août 1983 : formation des Comités de défense de la révolution (CDR).

2 octobre 1983 : publication du Discours d'orientation politique (DOP) qui définit une République démocratique et populaire (RDP).

19 octobre 1983 : création par Thomas SANKARA des Tribunaux populaires de la révolution (TPR).

septembre-décembre 1983 : organisation de la Haute-Volta en 25 provinces et 198 départements.

décembre 1983 : organisation de la première édition de la Semaine nationale de la culture (SNC).

1984 : 3 janvier 1984 : Première assise des TPR. Sangoulé LAMIZANA, ancien président, est accusé de mauvaise gestion des « fonds spéciaux ».

20, 21, 22 mars 1984 : grève du Syndicat national des enseignants africains de Haute-Volta

(SNEAHV). Plus de mille (1000) enseignants grévistes sont licenciés.

28 mai 1984 : publication des statuts des CDR.

4 août 1984 : la Haute-Volta prend le nom Burkina Faso. Les habitants sont des Burkinabé (nom invariable). Le drapeau et l'hymne national changent.

31 août 1984 : formation d'un nouveau gouvernement du CNR. Aucun membre du Parti africain de l'indépendance n'y participe.

1985 : décembre 1985 : conflit frontalier Mali-Burkina à propos de la zone de l'Agacher (au Nord).

1986 : 16 février 1986 : les Tribunaux populaires de conciliation (T.P.C.) sont mis en place.

1987 15 octobre 1987 : coup d'État du Capitaine Blaise Compaoré. Assassinat de Thomas SANKARA et de douze de ses collaborateurs.

Tableau 6 : chronologie des faits événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

LE FRONT POPULAIRE : 1987-1991 Le Capitaine Blaise COMPAORE est président du Front populaire et chef de l'État.

1987

15 octobre 1987 : création du Front populaire (FP) dont le but est de «rectifier la Révolution».

24 octobre 1987 : le Capitaine Boukary KABORE, dit le «lion», entre en rébellion à Koudougou.

27 octobre 1987 : assaut contre la garnison de Koudougou. Boukary KABORE se réfugie au Ghana.

31 octobre 1987 : formation du premier gouvernement du Front populaire. Outre les militaires et des personnalités civiles indépendantes, entrent dans le gouvernement des représentants d'organisations politiques : l'Union communiste burkinabé (UCB), le Groupe communiste burkinabé (GCB) et l'Union des luttes communistes-Flamme (ULC-F).

1988

8-10 janvier 1988 : tenue des assises nationales pour un bilan critique des quatre années du CNR.

20-27 février 1988 : première édition du Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO).

11 mars 1988 : les statuts et le programme du Front populaire sont publiés.

17 mars 1988 : dissolution des CDR, création des Comités révolutionnaires (CR).

1989

26-28 janvier 1989 : assises nationales de bilan d'un an de rectification. L'option est prise d'ouvrir le Front populaire aux nouvelles organisations politiques.

19 février : création du Mouvement burkinabé des droits de l'homme et des peuples (MBDHP) Halidou OUÉDRAOGO, magistrat, est élu Président.

15 avril 1989 : création de l'Organisation pour la démocratie populaire, Mouvement du travail (ODP/MT), parti de Blaise COMPAORE.

18 septembre 1989 : tentative de coup d'État, selon le gouvernement. Jean-Baptiste LINGANI, ministre de la Défense, et le Capitaine Henri ZONGO, ministre de la Promotion économique, tous deux chefs historiques du coup d'état du 4 août 1983, sont exécutés.

1990

1-4 mars 1990 : Premier congrès du Front populaire. Une résolution est prise de rédiger une Constitution pour le pays.

17 avril 1990 : formation et attributions de la Commission constitutionnelle. Celle-ci est composée de 104 membres représentant différentes sensibilités.

2 mai 1990 : le Médecin-Commandant Bognessan Arsène YE est nommé président de la Commission constitutionnelle.

15 octobre 1990 : remise de l'avant-projet de Constitution au chef de l'État.

14 et 15 décembre 1990 : tenue à la Maison du peuple de Ouagadougou des assises nationales (2000 participants) pour la discussion de l'avant-projet et l'adoption du projet de Constitution

Tableau 7 : chronologie des faits événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

QUATRIEME REPUBLIQUE : DEPUIS 1991 : Blaise COMPAORE est président du Faso.

1991

2 juin 1991 : adoption par référendum de la constitution de la quatrième République (93 % des voix, 51 % de taux d'abstention). Elle est promulguée par décret du Chef de l'État le 11 juin. Institution d'un «régime parlementaire fortement présidentiel».

1er décembre 1991 : élection présidentielle. Blaise COMPAORE, seul candidat, est élu avec 86,41% des suffrages exprimés.

9 décembre 1991 : assassinat de Clément OUÉDRAOGO, secrétaire général du Parti du travail du Burkina (PTB) et ex-secrétaire général de l'ODP/MT.

1992

24 mai 1992 : élections législatives. Le parti du Président, l'organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail (ODP/MT), emporte les élections par 78 sièges sur 107.

17 juin 1992 : Bognessan Arsène YE est élu président de l'Assemblée.

19 juin 1992 : Formation du premier gouvernement de la IVe république. Issouf OUÉDRAOGO est Premier ministre.

1993 : mai 1993 : adoption par l'Assemblée des députés du peuple (ADP) de cinq (5) lois relatives à la décentralisation.

1994 : 22 mars 1994 : formation d'un nouveau gouvernement. Rock Marc Christian KABORE est Premier ministre.

1995 : 12 février 1995 : élections municipales. L.ODP/MT emporte la majorité dans 29 communes sur 33 communes de plein exercice.

1996 : 20 février 1996 : Formation d'un nouveau gouvernement. Kadré Désiré OUÉDRAOGO est Premier ministre

décembre 1996 : tenue du 19e sommet France-Afrique sur le thème «Bonne gouvernance et développement».

1997

27 janvier 1997 : révision de la Constitution par l'ADP. La durée du mandat présidentiel, qui est de 7 ans, devient renouvelable de manière illimitée (loi n° 002/97/ADP).

11 mai 1997 : élections législatives. Le Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), nouveau parti du Président, emporte 101 sièges sur 111.

7 juin 1997 : Mélégué Maurice TRAORE est élu Président de l'Assemblée.

Tableau 7 (suite) : des faits événements politiques du Burkina Faso / Extrait de chronologie succincte de l'histoire du Burkina Faso de Yenouyaba Georges Madiéga

1998

7 mai 1998 : création d'une Commission électorale nationale indépendante.

15 novembre 1998 : élections présidentielles. Blaise COMPAORE est élu en recueillant 87,52% des suffrages exprimés contre Ram OUÉDRAOGO (6,61%) et Frédéric GUIRMA (5,87%).

13 décembre 1998 : assassinat de Norbert ZONGO, fondateur et directeur de publication de L'hebdomadaire L'Indépendant et de ses trois compagnons. Norbert ZONGO enquêtait sur la mort suspecte de David OUÉDRAOGO, Formation du Collectif des organisations, grande période d'instabilité politique.

1999

7 mai 1999 : dépôt du rapport de la Commission d'enquête indépendante (CEI). Des membres de la sécurité présidentielle sont considérés comme des «suspects sérieux».

1er juin 1999 : formation d'un Collège de Sages comprenant les anciens chefs d'État, des personnalités

coutumières, religieuses et de personnes ressources. La mission de ce Collège est d'examiner les crimes impunis résultant de la violence en politique de 1960 à nos jours et de «faire des recommandations susceptibles de promouvoir la réconciliation nationale et la paix sociale». Le 14 juin le Collège forme son bureau, présidé par Monseigneur Anselme SANOU, évêque de Bobo-Dioulasso.

30 juillet 1999 : le Collège de Sages dépose son rapport auprès du Président du Faso. Plusieurs propositions : d'une commission ad hoc des partis politiques et d'une commission vérité et justice.

11 novembre 1999 : création de la Commission pour la réconciliation nationale (C.R.N.).

23 novembre 1999 : installation de la Commission ad hoc sur les réformes politiques et de la Commission sur la réconciliation nationale.

30 mars 2001 : organisation de la Journée nationale de pardon au Stade du 4 août.

2002

5 mai 2002 : élections législatives. Treize partis ont des élus : Congrès pour la démocratie et le progrès (CDP), 57 sièges sur 111 ; Alliance pour la démocratie et la fédération/Rassemblement démocratique

africain (ADF/RDA), 17 sièges ; Parti pour la démocratie et le progrès, 10 sièges, etc.

19 septembre 2002 : tentative de coup d'État en Côte d'Ivoire. Début de la guerre civile.

2005, 2010 : élections présidentielles : Blaise Compaoré élu jusqu'en 2015

3. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET THÉMATIQUE SPORTIVE.

La recherche scientifique au Burkina Faso est dirigée par le CNRST composé de quatre instituts de recherche qui se répartissent les différents domaines de recherche correspondant aux axes définis par l'État burkinabè. On retrouve ainsi :

- l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles, INRA (agronomie, écologie, élevage) ;
- l'Institut de la Recherche en Sciences de la Santé IRSS (plantes et système de santé) ;
- l'Institut de la Recherche en Science Appliquée et Technologique, IRSAT (transformation des produits alimentaire et invention des machines et produits agricoles) ;
- l'Institut des Sciences des Sociétés INSS comporte plusieurs départements (études linguistiques, historiques, sociologiques). *« C'est cet ensemble qui est chargé de conduire les programmes et les projets en vue de lever ce qu'on peut identifier comme obstacle au développement de notre pays. Ce sont les grands axes comme ça et je pense que depuis sa création en 1981 à 1982, le CNRST a fait la preuve de son efficacité en répondant largement aux missions qui lui ont été assignées²³⁹ ».*

Dans chacun de ces domaines de recherche, le CNRST enregistre des résultats significatifs. L'agriculture occupe 80% de la population et les recherches tendent à trouver les meilleures semences possibles adaptées aux sols et à un climat où la saison pluvieuse dure en moyenne trois mois. Les principaux produits sont concernés et ces semences améliorées ont sans doute permis d'augmenter la production céréalière du pays.

« Je peux dire que concernant l'agriculture, le CNRST a pu produire des variétés améliorées de semences dans presque toutes les spéculations que les paysans du Burkina Faso ont la tradition de cultiver. Je parle du mil, du sorgho, du maïs, du niébé, du manioc. Dans toutes ces spéculations, des variétés ont été mises au point par la recherche scientifique et qui sont aujourd'hui à la disposition des producteurs du Burkina et qui expliquent en grande partie, que d'année en année, la production agricole du Burkina Faso, accuse des excédents. Nous ne sommes pas loin des 400 000

²³⁹ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.2

tonnes d'excédents cette année. C'est à cause de la semence parce que la variété augmente la productivité de 40 % à peu près. Donc dans toutes les spéculations nous avons des résultats. »²⁴⁰

A ces résultats s'ajoutent ceux enregistrés par l'IRSAT dans la transformation des produits alimentaires avec l'invention de la machine à décortiquer le fonio et l'adaptation des tracteurs aux réalités du sol et des cultures locales. Cependant, le coût de ces résultats de la recherche les met hors de portée des agriculteurs qui ne sont pas en mesure de se les procurer sans l'octroi d'une subvention de l'État.

« Il y a deux problèmes là-dedans : parce que bien sûr quand vous produisez une semence à la station de recherche, elle revient quatre à cinq fois plus chère que les semences que vous payez en vrac au marché, donc automatiquement ça revient un peu plus cher aux paysans. Toutes les fois où l'État a accepté de subventionner, chaque fois que l'État a accepté de prendre sur lui la différence et que les paysans ont pu accéder à la semence, la production s'en est ressentie. Pour le maïs, je vous donne un exemple que je connais bien, d'une tonne cinquante à l'hectare, vous pouvez passer à sept tonnes à l'hectare avec la semence, donc là, c'est évident que le gain est là et le paysan est pragmatique, il sait ce qui lui profite. Mais il faut reconnaître qu'au prix non subventionné, très peu de paysans peuvent avoir les moyens d'accéder à la semence²⁴¹ ».

Les outils utilisés par les paysans pour les cultures sont assez rudimentaires et limitent les espaces cultivés. L'utilisation des machines agricoles serait un des éléments importants à même d'impulser une nouvelle dynamique à l'agriculture au Burkina Faso. Mais ces machines sont hors de portée des paysans qui, dans leur immense majorité, continuent d'utiliser la traditionnelle daba ancestrale. Pourtant leur généralisation pourrait sans aucun doute transformer le visage socio-industriel de ce pays agricole à 80%. On passerait progressivement avec tous les agriculteurs de la daba, à la houe Manga, à la traction asine et au tracteur.

²⁴⁰ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.2

²⁴¹ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.5

« il y a des tracteurs déjà transformés, pas fabriqués mais on les transforme pour les adapter à certaines cultures. Il s'agit de la structure même, les pièces on les fabrique sur place, on ajoute quelque chose pour adapter ça au terrain et aux besoins des paysans, des producteurs. Quand vous regardez le maïs par exemple en Europe, ils ne dépassent pas 1,50m à 2m, chez nous, nous avons des épis plus grands, donc il faut que le tracteur soit au-dessus des épis et que les pieds, les grattoirs puissent passer entre les tiges. Il faut adapter tout ça à la machine. Vous prenez, un cotonnier américain n'a rien à voir avec un cotonnier burkinabè, si vous voulez que le tracteur passe dans un chant de coton au Burkina, il faut que la hauteur du tracteur du sol soit différente de ce qu'elle est ailleurs, aux États-Unis ou en France, ou en Europe. Donc, il y a des adaptations. On adapte la technologie au terrain. Ça, c'est le travail de l'Institut des sciences appliquées et des technologies, et on le fait²⁴² ».

Au niveau des sciences sociales les travaux des chercheurs portent sur l'histoire et l'organisation des sociétés burkinabés :

« Beaucoup d'études ont été faites, concernant les structures sociales, le Burkina précolonial, colonial et postcolonial, un livre a été publié rien que l'année dernière, parlant de royaumes et de chefferies au Burkina, un travail collectif des chercheurs du CNRST, ont publié les Guinness des sciences et sociétés et mis sur le marché, un livre qui explique comment les sociétés pré coloniales du Burkina Faso était organisées et comment le pouvoir était géré jusqu'à nos jours²⁴³ ».

Dans le domaine de la santé, la mise en vente du premier médicament contre la drépanocytose constitue par les chercheurs du CNRST une avancée considérable dans l'univers médical mondial et mérite certainement d'être souligné.

« Si je passe à l'Institut National des Sciences de la Santé, le 3 juin dernier, le premier ministre a donné aux CNRST (Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique), l'autorisation de mise en vente, du premier produit, du premier

²⁴² Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.4

²⁴³ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.2

médicament connu au monde, pour soigner la drépanocytose. Vous savez que c'est une maladie de déformation des globules rouges, très pénible pour les enfants et qui frappe principalement les noirs. Donc ce médicament existe, comme produit de la recherche scientifique du Burkina Faso. C'est une contribution de mon point de vue à la lutte contre la maladie au plan planétaire parce que, les noirs il y en a partout, ce n'est pas seulement en Afrique, sur tous les continents il y en a. Il y a des noirs, susceptibles d'être atteint par cette maladie qui jusqu'ici n'avait aucun médicament. C'était juste des calmants qu'on avait. Voici rapidement brossé, voilà un peu ce que je peux dire, sur ce que nous avons engrangé comme résultats des travaux de recherche des chercheurs du Burkina Faso et qui contribuent à lever les obstacles au développement²⁴⁴ ».

Si des résultats sont enregistrés au plan national, le coût de la recherche est élevé et les pays africains arrivent difficilement à porter les projets en solitaires. De plus en plus la recherche se fait donc au sein d'équipes internationales et pluridisciplinaires. À ce titre le CNRST est engagé dans plusieurs partenariats au plan africain et international. Avec le SNRA les programmes communs permettent aux chercheurs burkinabè de s'investir et d'avoir des résultats satisfaisants.

« Vous savez par exemple qu'il y a le centre du riz africain, le centre africain du riz à Cotonou actuellement, qui était à Bouaké, il s'est déplacé, ou des chercheurs burkinabè ont participé aux recherches qui ont conduit au New Rice Africa (nouveau riz pour l'Afrique). Nous avons un chercheur burkinabè, SIE Moussa qui fait partie de cette équipe qui a près de sept variétés de riz qu'il a créé qui a été primé du prix mondial de riz du Japon 2006. C'est quand un indice du niveau auquel aujourd'hui la recherche scientifique du Burkina Faso se positionne, non seulement en tant que membre de réseaux, mais apportant quelque chose de nouveau comme résultat à ces réseaux-là²⁴⁵ ».

On note à ce niveau le premier prix mondial du riz 2006 accordé à l'équipe New Rice Africa dont l'un des membres SIE Moussa est burkinabè. Un partenariat existe également entre le CNRST et le CNRS de France, notamment de Paris, Marseille, Bamako et Dakar. C'est sans importance que de commenter un commentaire. Il convient plutôt de montrer le dynamisme de la recherche

²⁴⁴ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.2-3

²⁴⁵ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.3

scientifique burkinabè et surtout son inscription dans le champ international afin de faire apparaître ses rapports avec la coopération française ou de façon plus générale, internationale.

« Il faut mettre ensembles des équipes pluridisciplinaires et éviter de fractionner parce qu'on a que des résultats partiels et absolument fragmentés et qui ne sont pas interprétables pour donner des projections et des solutions à long terme. Aujourd'hui, c'est un fait établi pour tous les chercheurs qu'aucun problème n'a de frontière. L'humanité est confrontée à des problèmes planétaire et il faut des réponses planétaires, non seulement planétaires, mais pluridisciplinaires en même temps²⁴⁶ ».

Malgré les résultats enregistrés de part et d'autre, la recherche en Afrique connaît des fortunes diverses. Le manque de financement au niveau des instituts de recherche et des universités consécutifs aux restrictions budgétaires imposées par les États affecte durement le monde de la recherche. Pourtant, des nombreux domaines de recherche restent inexplorés. Ils sont même porteurs de réels espoirs dans le champ scientifique et pourraient permettre aux chercheurs africains de mieux tirer profit de leur expertise.

« Le deuxième problème c'est au niveau individuel, au niveau des départements, des instituts et tout, il y a une question de masse critique aussi parce que nous vivons aussi cette question de fuite des cerveaux. Qu'on le veuille ou pas, l'absence de financements suffisants pour la recherche pousse des chercheurs à aller vers d'autres horizons, là où les conditions sont meilleurs et où ils peuvent s'épanouir. Cela prive les équipes de compétences et on recrute de moins en moins des chercheurs, donc la relève pose problèmes. En matière de sport, la recherche est quasiment inexistante. Un domaine capable de générer de nombreux emplois et qui mériterait une attention particulière dans un pays où 50 % de la population a moins de 20 ans et où le domaine de formation et d'emploi demeure préoccupant. La dernière question, là je suis complètement désarmé, parce que la recherche en sciences du sport, nous n'avons pas encore exploré ce terrain-là, mais je le souhaite ardemment²⁴⁷ ».

²⁴⁶ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.3

²⁴⁷ Entretien avec le Professeur Basile Laetare GUISSOU. Directeur général du CNRST Burkina Faso et professeur à l'Université de Ouagadougou. Paris Décembre 2010 P.3

CHAPITRE 5 : LE SPORT AU BURKINA FASO

L'ambition de ce chapitre est :

- d'examiner les réalités du sport au Burkina Faso et de passer en revue les points relatifs aux difficultés d'organisation, d'encadrement et de développement du sport ; il sera aussi question de traiter des infrastructures et des équipements sportifs sans omettre d'engager une réflexion sur le financement du sport et le difficile accès au marché international. Nous traiterons enfin des ruptures survenues dans le champ sportif pendant la période révolutionnaire, l'essor du sport communal et les espoirs suscités par la coopération décentralisée sans toutefois oublier, le sport et le handicap ;
- d'aborder à travers l'INJEPS de Ouagadougou les formations professionnelles des domaines Jeunesse et Sport et analyser l'offre de formation au plan national, régional et international. Il s'agira aussi de présenter l'IJEPS, les instituts régionaux d'Abidjan, Dakar, Yaoundé, Cotonou, mais aussi les structures de formation de Paris, Laval au Canada, Leipzig en Allemagne. Il s'agira enfin de conclure par une mise en perspective de l'évolution de la coopération sportive française au Burkina Faso.

1. RÉALITÉS ET PERFORMANCES

L'introduction du sport au Burkina Faso comme dans l'ensemble de l'espace africain a suivi les circuits de l'administration coloniale, l'école, l'église, l'armée les mouvements de jeunesse. De la Haute Volta au Burkina Faso, le sport a hérité du dispositif administratif et institutionnel français. Après les indépendances de 1960, plusieurs événements sportifs au nombre desquels on peut citer les Jeux de la Communauté de Madagascar en 1961, ceux de la Communauté en 1963, et les Jeux africains de Brazzaville en 1965 sont venus structurer la coopération sportive française.

« En volleyball particulièrement c'est en 1961 que j'ai eu ma première sélection en équipe nationale, pour faire des matchs internationaux. Ma plus grande rencontre internationale qui m'a marquée jusqu'à présent c'est les Jeux de la Communauté franco-africaine de 1963 à Dakar où j'ai été sélectionné dans l'équipe nationale de

volleyball. Nous avons eu le malheur d'appartenir à une poule où la France était, et comme il n'y avait qu'une équipe sélectionnée par poule, c'est la France qui nous a battus et qui est passée, mais nous avons déjà gagné deux autres matchs contre le Congo et contre le Mali ».

En 1965, aux Jeux africains de Brazzaville, la Haute Volta était également présente. A compter de cette date, les sportifs burkinabés ont toujours, dans la mesure du possible, participé aux compétitions internationales. Le sport au Burkina Faso évolue dans un cadre institutionnel et organisationnel bien défini. Il est géré au plan national par le Ministère chargé du sport qui bénéficie du concours du mouvement olympique et du soutien des institutions du sport francophone (CONFEJES...). L'institutionnalisation du sport au Burkina a été rendu possible grâce à la formation progressive des cadres du domaine dans les CREPS, instituts (INSEP) et universités françaises mais aussi par la participation aux premiers événements sportifs francophones et africains parrainés par le Mouvement olympique.

Après la création de la CONFEJES, les instituts dits à vocation régionale, puis les instituts nationaux ont pris le relais. C'est ainsi que l'INSEP de Paris, les CREPS de Dinard et de Caen, les INJS d'Abidjan, de Dakar en passant par Yaoundé pour ne citer que ceux-là, ont contribué à former des cadres voltaïques et burkinabè. Plus tard, le spectre des formations et de perfectionnement s'ouvrira vers l'Allemagne, l'Amérique, le Canada, la Chine, le Japon etc. D'autres circuits intégrant notamment les anciens pays de l'Est européens (Roumanie, Bulgarie...) et les pays africains issus des régimes prosoviétiques de l'époque (Algérie) s'y ajouteront.

Le choix des lieux ou pays de formation dépend évidemment des opportunités offertes et des affinités historiques qui trahissent l'arrière plan toujours stratégique de la coopération internationale. Dans les années 1960-1970, le domaine sportif voltaïque était composé de sportifs, d'anciens militaires et de quelques cadres issus des formations françaises. C'est un domaine qui va commencer à se structurer avec la mise en place de l'Institut National des Sports de Ouagadougou en 1976. En effet, lorsque le coopérant français Michel Deronzier, alors en poste au Congo, arrive à Ouagadougou pour mettre en place l'Institut National de la Jeunesse et des Sports, c'est avec quelques-uns d'entre eux au nombre desquels le Ministre Tiemtarboum, Paul Bouda, Christophe Ouèdraogo, qu'il débute. Ils vont ensemble s'atteler à mettre en place

l'Institut National des Sports de Ouagadougou afin de doter le Burkina de cadres aptes à l'enseignement et à l'encadrement sportif. C'est donc une institution qui a fonctionné avec les coopérateurs français et canadiens et qui a progressivement connu l'arrivée des cadres nationaux.

1.1 Organisation, encadrement, développement, infrastructures

La conception et la mise en application de la politique nationale en matière de sport, d'éducation physique et de jeunesse a été pendant longtemps du ressort du Ministère de la Jeunesse et des Sports. L'INJEPS de Ouagadougou fournissait le gros des enseignants d'EPS sous la double tutelle administrative du Ministère des Sports et celui des Enseignements Secondaires et Supérieurs et de la Recherche Scientifique. À partir de 1998 les enseignants d'EPS qui étaient en même temps des élites dans leurs disciplines sportives respectives, vont rejoindre le Ministère des Enseignements Secondaires et Supérieurs et de la Recherche Scientifique pour se consacrer entièrement à l'enseignement de l'EPS. Resteront finalement au niveau du Ministère des Sports le personnel du circuit administratif et ceux de l'INJEPS de Ouagadougou. En 2005, la composante Jeunesse rejoignait avec son personnel le Ministère de l'Emploi pour former l'actuel Ministère de la Jeunesse et de l'Emploi, laissant définitivement le Sport et les Loisirs sous une même tutelle administrative.

Avant cette date, le personnel affecté au domaine jeunesse et sport, et particulièrement les enseignants d'EPS étaient régis par une double tutelle : Ministère des Sports et Ministère des Enseignements. Cette situation posait à priori quelques problèmes relatifs à la gestion de la carrière administrative de ces enseignants qui, bien qu'émargeant au Ministère des Sports intervenaient pourtant dans les établissements secondaires sous la responsabilité des proviseurs et se trouvaient donc de fait, placés sous la tutelle administrative du Ministère chargé des enseignements. À cela s'ajoute aussi des difficultés liées à la lisibilité statutaire qui frappaient les premiers cadres formés en France dans les années 80, puis plus tard dans les instituts régionaux et à l'INJEPS de Ouagadougou. Tout le processus qui a mené à ce rattachement définitif des enseignants d'EPS au Ministère de l'Enseignement Secondaire, Supérieur et de la Recherche Scientifique sera, certes, à la fois syndical mais surtout institutionnel. Syndical et Institutionnel parce que, pour des raisons de maîtrise du personnel, le Ministère des Enseignements voulait

absolument résoudre deux problèmes : mettre au plus près de ces structures directes le personnel intervenant qui lui échappait quelques peu ; contrecarrer les velléités du Ministère des Sports réfractaire à ce transfert de son personnel.

Entre ces deux institutions, on retrouve les enseignants d'EPS, soucieux de tirer au clair cette problématique du statut, mais aussi prompts à tirer profit de cette situation afin d'accéder à la même reconnaissance que leur collègue des autres disciplines scolaires. Presque sur les mêmes motivations qu'en France.

« dès cette époque, il est demandé que le personnel de l'éducation physique soit rattaché effectivement à l'éducation Nationale. C'est un vœu exprimé par le conseil supérieur. On peut remarquer que ce débat n'est pas nouveau et que le rattachement de l'Éducation Physique au Ministère de l'Éducation Nationale en 1981 a été l'aboutissement d'une lutte syndicale traduisant le souci des professeurs d'Éducation Physique d'être considérés comme enseignants à part entière dans l'ensemble du système éducatifs français²⁴⁸ ».

Le rattachement fut finalement effectif et pendant longtemps, le personnel des trois ministères, qui abritent séparément les trois composantes traditionnelles du domaine Jeunesse et Sport, circule indifféremment d'une structure à l'autre, au gré des besoins ou des nécessités de service. Enfin, en fonction de la nature du régime politique ou des besoins, ces trois composantes se sont toujours présentées ensemble ou séparément (voir historique en annexe) expliquant aussi la complexité d'un domaine que les politiques, quelles que soient leur tendance idéologique tiennent à garder la tenir sous contrôle.

Ainsi dit, et prenant la hiérarchie institutionnelle du sport au Burkina Faso, on retrouve le Ministère des sports et des loisirs qui couvre 13 régions administratives sur l'ensemble du territoire. Les principales missions étant d'organiser le sport, de le financer, de promouvoir les acteurs, de se porter garant pour les équipements et les infrastructures sportives. L'action de promotion du sport s'oriente sur plusieurs axes, celui du sport de masse, du sport scolaire et universitaire, du sport de compétition. Le Ministère des Sports coiffe les institutions du

²⁴⁸ Gérard Auneau. (1986). Les aspects juridiques de la politique de développement des activités physiques et Sportives, Thèse Doctorat d'État en Droit. p. 23

mouvement olympique national. Il s'agit du Comité National Olympique, composé de l'ensemble des fédérations sportives nationales. Les fédérations nationales sont structurées à l'échelon régional par les ligues et au niveau provincial par le district et l'association sportive.

A ces acteurs du monde sportif national, il faut ajouter les acteurs bilatéraux et multilatéraux internationaux qui contribuent à former les ressources humaines et techniques pour le compte des institutions nationales.

« La France, au lendemain des indépendances, avait pour objectif, de continuer à apporter un soutien aux pays dans leur structuration postindépendance. C'était un choix, un choix de stratégie politique. Cette coopération portait dans le domaine du sport en particulier, sur la mise en place d'abord de formateurs, parce que les hommes étant le nerf de la guerre ce sont eux les plus importants. Donc, la première action était de former des cadres, d'aider à former des cadres dans le domaine du sport, et donc la coopération apportait son expertise en la matière²⁴⁹ ».

Les ressources humaines et techniques ont été formées à la fois au niveau national, notamment dans le cas présent à l'INJEPS de Ouagadougou et/ou, au niveau international par le mouvement sportif international et le sport francophone. La coopération française a pour sa part contribué à mettre en place la formation au niveau de l'INEPS par la construction des infrastructures et la mise à disposition du personnel de départ, mais la suite des actions est à l'actif de l'État burkinabé qui a effectivement formé l'essentiel.

Néanmoins les cadres formés à l'étranger ont bénéficié du concours de la coopération française, canadienne, allemande, etc. (voir tableau). Cependant, malgré ces efforts, les ressources humaines demeurent insuffisantes. C'est une difficulté qui est perceptible tant au niveau des institutions et associations sportives que de l'instance politique chargée de mener la politique nationale.

« Le problème des ressources humaines est un problème qui s'oppose à l'émergence des talents dans notre sport. Parce que, déjà au niveau des dirigeants ce n'est pas

²⁴⁹ Entretien référencé Charles DUMONT. Ex conseiller Technique CONFEJES- le 4 décembre 2010 Paris France P.5

souvent des gens qui sont avertis en matière de management du sport en matière des associations, ils viennent parce qu'ils aiment²⁵⁰ ».

La question des ressources humaine qui se pose est étroitement liée au statut bénévole du sport burkinabè et à son financement. L'espace sportif burkinabè a été très longtemps animé par les enseignants d'EPS, qui appartenaient eux-mêmes à l'élite sportive. Le profil type de la formation de l'INJEPS à l'époque était de former à la fois un sportif, un enseignant d'EPS et un dirigeant sportif. Dans les établissements scolaires, ils avaient en dehors de l'enseignement de l'EPS une autre mission qui était d'animer l'association sportive de l'établissement, en s'occupant des équipes chargées de représenter l'établissement à l'Union des sports OSSUHV (Union des sports scolaire et universitaire de Haute Volta) et plus tard à l'USSUBF (Union des sports scolaire et universitaire du Burkina Faso). Dans le sport civil, c'est aussi de façon bénévole que ces sportifs enseignants donnaient de leur temps libre pour développer leur sport favori. Lorsqu'en 1998, l'EPS a rejoint le Ministère des Enseignements, la donne a quelque peu changé et certains ont presque laissé tomber les activités d'entraînement au niveau des établissements mais aussi au niveau du sport civil. Quelques-uns ont poursuivi leurs activités, mais les difficultés liées au bénévolat aidant ils ne sont pas les plus nombreux.

Le financement quasi-étatique du sport burkinabè a montré ses limites. Le système de sponsoring est presque inexistant. Aussi, pour palier à ce problème, qui ne permet pas au sport de trouver la voie de l'efficacité, le monde sportif en appelle souvent aux mécènes appartenant à la sphère politique ou aux personnalités du monde des affaires pour permettre aux activités sportives de se réaliser quand les finances de l'État font défaut ou ne suffisent pas.

« Ils ont les moyens mais au plan du management, il y a des difficultés alors qu'on sait que ces difficultés freinent le fonctionnement de ces institutions-là, de ces associations²⁵¹ ».

On notera en passant qu'il arrive que ce soit d'anciens sportifs occupant des responsabilités politiques, économiques ou autres, qui continuent à soutenir le sport. Cependant, en raison de

²⁵⁰ Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO, juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso

²⁵¹ Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso

cette carence financière, il arrive que malgré les compétences techniques et managériales des sportifs ou enseignants sportifs, que leur candidature à la tête d'institutions sportives soit invalidée au profit celle d'hommes et de femmes de bonne volonté qui s'engagent, certes, au nom du sport mais pour qui le monde sportif paraît parfois pour eux difficile à cerner.

« A partir de 2008 il y a eu la mise en place, le renouvellement d'une autre fédération, d'un autre bureau de fédération, et j'ai découvert avec beaucoup de surprises agréables que ce n'était pas des touristes, parce que moi les autres je les appelle des touristes. Des gens qui n'ont rien vu, qui n'ont jamais rien fait en ça, et ils se parachutent comme dirigeants, comme responsables, moi je dis que c'est des touristes²⁵² ».

Les associations et autres institutions sportives nationales sont conduites par des responsables et techniciens bénévoles issus de tous les domaines (politique, économique, social, juridique, sportif, traditionnel, religieux.). Ils administrent donc ces institutions en dehors de leurs missions quotidiennes et en fonction de leur disponibilité.

« Au niveau même du personnel technique, des ressources techniques nous n'avons pas suffisamment d'entraîneurs outillés pour notre sport. Les gens se sont formés sur le tas à des formations qualifiantes d'une ou deux semaines, entraîneur de premier niveau, on donne des rudiments, et avec ça on ne peut pas conduire une équipe vraiment suivant les théories de l'entraînement et réaliser une bonne performance²⁵³ ».

Le Ministère des Sports, instance suprême du sport au Burkina Faso est animée par des fonctionnaires issus de l'administration publique. Il porte aussi son petit handicap lié aux ressources humaines qui ne manquent pas sans doute de déteindre sur l'ensemble du dispositif sportif.

« Je dirais qu'au niveau de notre Ministère des Sports, je pense qu'en matière de ressources humaines, nous n'avons pas de cadres de haut niveau, moi je dirais que nous n'avons pas de cadres de conception. Je suis concerné par ça, ce n'est pas une critique

²⁵² Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO, juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso

²⁵³ Entretien avec Col David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso P.5

que je porte aux autres, nous avons des cadres vraiment moyens, je ne dirais pas de réalisation. Si déjà au niveau de la conception au niveau du ministère des sports il y a un problème de ressources humaines il va sans dire que ça va se répercuter dans l'organisation du sport, dans la communication, des gestions avec les associations et partant miner le développement de la pratique du sport au Burkina Faso²⁵⁴ ».

Cette question de ressources humaines, en particulier de cadres de haut niveau ou de conception est directement en connexion avec celle de la formation des cadres de l'ensemble du domaine Jeunesse et Sport. Elle a longtemps alimenté entre générations de sportifs, d'enseignants sportifs, les plus vives discussions, suscitant l'impuissance chez les uns et autant de frustrations chez les autres. En 1969, la CONFEJES, l'instance francophone de la coopération en matière de Jeunesse et Sport, décidait pour des raisons sans doute de commodité financière de former les cadres supérieurs francophones dans les instituts à vocation régionale et les cadres d'exécution dans les instituts nationaux. Pour ce faire, le programme de bourses canadiennes vit le jour et fut conduit au sein de cette institution.

« Ce programme de formation des cadres était une réponse canadienne à la demande des pays du Sud qui avaient un urgent besoin de cadres qualifiés après l'indépendance. Jusque-là, les coopérants étrangers comblaient les écarts nationaux en matière de ressources humaines. Le Canada s'était alors engagé à financer le « PBC » et le Secrétariat général était chargé de gérer ce programme. Au plan stratégique, le Canada répondait à la demande des pays africains qui souhaitaient un développement accru des ressources humaines destinées aux ministères JS et aux instituts nationaux de formation des cadres²⁵⁵ ».

Le coût des formations professionnelles pesant assez lourdement sur les budgets africains, ce programme de bourses canadiennes suscita l'intérêt des pays membres d'institutions francophones. En 1975 il fut décidé de former des formateurs de formateurs, principalement au Canada, en France, et en Belgique, uniquement pour les ressortissants des pays issus des instituts régionaux. Pour la zone Afrique de l'ouest, La Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Cameroun, en

²⁵⁴ Entretien avec Col David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso P.5

²⁵⁵ Entretien avec M. Aimé Ouellet coopération canadienne conseiller CONFEJES

bénéficieront grandement. C'est une formation supérieure de 3^e cycle qui s'offrait en priorité aux ressortissants de ces pays pour leur permettre en retour de répondre aux sollicitations des autres pays membres. Une situation qui a sans doute plombé la volonté de certains instituts nationaux d'aller au-delà du cadre des formations peu qualifiantes. Il convient de nuancer le propos en faisant remarquer que l'argument de choix était sans doute fondé sur la masse critique déjà existante dans ces instituts pour la plupart créés entre 1960 et 1963.

Ce qui n'était pas le cas des instituts comme ceux de Ouagadougou, encore jeunes. En cela l'institut national de la Jeunesse de l'éducation physique et des sports de Ouagadougou, dont les formations à l'époque étaient très performantes avec la coopération française et canadienne, restera sur la base de ces formations et continuera de former maîtres d'EPS et professeurs adjoints jusqu'en 2005 où la formation des professeurs est rendue alors effective, avec à chaque fois un recrutement national de cinq candidats sur tout le territoire. En 1983 les pays des instituts régionaux s'offrent des cadres de haut niveau grâce au soutien de la CONFEJES, d'autres, comme le Bénin, passent au-delà et forment eux-mêmes leurs cadres Jeunesse et Sport en utilisant leur propre dispositif de formation.

A ce jour, le Bénin a rejoint les premiers instituts à vocation régionale et compte parmi les pays les mieux dotés en termes de ressources de haut niveau Jeunesse et Sports. En 2011, le Burkina Faso ne peut compter dans ses effectifs ce type de personnel. Ce manque de cadre de haut niveau est directement lié au coût des formations qui, pour ce cas précis de personnel, se passent entièrement hors du continent et ne sont pas toujours à la portée de tous les pays. En ce qui concerne le cas particulier du Burkina Faso, les formations professionnelles hors du pays sont presque entièrement financées par les bourses octroyées par les partenaires dans le cadre de la coopération internationale. Les quelques quarante professeurs certifiés d'EPS formés dans les instituts régionaux et étrangers du domaine Jeunesse et Sport, depuis les années 1980, l'ont été essentiellement sur financement de bourses FAC, CONFEJES, Canadiennes etc. Ce qui il est vrai, n'est pas propre au Burkina. C'est le cas au Cameroun, au Sénégal, ou en Côte d'Ivoire. A ces formations s'ajoutent celle des spécialisations et perfectionnements, sur bourses allemandes, CIO avec Solidarité Olympique, chinoises, etc.

Il existe néanmoins depuis les années 2005 une timide tentative de formation de troisième cycle dans certains instituts régionaux d'Afrique. Éligible pourtant comme tous les membres francophones de la CONFEJES aux bourses canadiennes et françaises de ce niveau de formation, le Burkina Faso a sans doute pour des raisons qui restent à déterminer longtemps opté pour d'autres choix, préjudiciable au bon développement du sport Burkinabé.

« Je pense que ce que vous êtes en train de faire, beaucoup ne l'on pas fait, je ne sais pas si quelqu'un l'a déjà fait. Je pense que c'est une très bonne chose, il y a des pays qui disposent d'une cinquantaine d'une centaine, si nous nous n'avons même pas un ! Vous voyez, les textes au niveau de notre ministère ont pris des coûts, le statut du personnel ainsi de suite, c'est assez difficile à gérer, donc ce n'est vraiment pas facile²⁵⁶ ».

Dans ces conditions, on peut raisonnablement dire en ce qui concerne le Burkina Faso, qu'une marche a été ratée, notamment dans la formation des cadres supérieurs du domaine Jeunesse et Sport. Un fait qui découle sans doute d'une certaine difficulté à définir et à trouver les finances nécessaires pour nourrir un plan de formation de cadres supérieurs qui se déroulait quasiment hors des frontières. Le niveau du sport burkinabé, on peut le concéder, est assez moyen, malgré les quelques qualifications africaines au niveau du football. L'une des clés, pour plus de compétitivité, passe nécessairement par la formation systématique et méthodiquement d'une relève par un encadrement de qualité très tôt, à la base.

« J'ai tout juste au-dessus de la cinquantaine, donc ça va être difficile de parler des choses de plus de trente ans, mais depuis que j'ai été conscient, et fait du sport, je peux quand même dire, qu'au Burkina Faso, on a un problème. Il va falloir que les autorités s'engagent effectivement à soutenir le sport. Ils veulent le résultat, mais ils ne veulent pas y mettre les moyens. On a donc des résultats en dents de scie parce qu'en réalité, on n'a pas une bonne politique de la relève. Le sport à l'école primaire n'est pas pris au sérieux ; le sport au secondaire n'est pas pris au sérieux ; c'est maintenant que ça recommence. Sinon, on avait mis fin à l'USSUBF. L'USSUBF a repris maintenant il faut aussi qu'on mette l'accent sur les AS, sur les entraînements dans les lycées. Si par

²⁵⁶ Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso P.5

exemple, l'enseignant qui doit faire un cours d'EPS, il a peut-être deux ou trois ballons, s'il doit faire l'AS, il faut qu'il ait beaucoup plus de matériel pour travailler. Généralement il n'a pas assez de matériel pour travailler, donc techniquement il y a toujours un manque au niveau de l'entraînement²⁵⁷ ».

Les clubs sportifs et institutions sportives burkinabés ont pendant longtemps trouvé leur relève dans ce qu'offrait l'Union des sports scolaires et universitaires. À partir des années 1990, ce qu'on appelait la pépinière du sport burkinabè livrait à l'ensemble des disciplines sportives les jeunes sportifs issus des établissements scolaires pour servir de relève. Cette organisation a connu une léthargie qui s'est répercutée sur le sport burkinabè dans son ensemble. On notera néanmoins une certaine relance opérée dans les années 2005. De nos jours, c'est une relève qui tente de se constituer en gardant toujours la source historique que constitue l'USSUBF, mais aussi à travers les écoles mises en place par certaines associations et personnes privées. La question de la relève sportive peut trouver sa résolution dans le schéma classique de clubs sportifs disposant en leur sein de toutes les catégories sportives des plus petits aux plus grands (minimes, cadets, juniors, seniors). Les clubs sportifs du Burkina Faso ne disposent pas systématiquement d'une telle organisation en matière de formation de jeunes, et les fédérations sportives dans leur ensemble n'arrivent pas à mettre en place les championnats nationaux de ces petites catégories. Au niveau du football on observe une timide esquisse. Pour les autres fédérations sportives nationales qui arrivent difficilement à organiser les championnats nationaux seniors, les difficultés sont réelles et la question de cette relève reste posée, et ne trouvera sans doute de réponse que dans une planification au plan national avec tous les acteurs concernés.

La question des infrastructures et de leur renouvellement constitue une autre difficulté à laquelle le sport burkinabè est confronté. Le forum national sur le sport tenu les 25-26-27 avril 2000 avec pour thème : « stratégies pour la dynamisation et la promotion du sport au Burkina Faso », relevait les efforts faits dans ce domaine, tout en indiquant l'ampleur de la demande pour doter en équipements et infrastructures l'ensemble du territoire. Le plan d'action de la mise en œuvre de la politique nationale de sport période 2009-2013 précisait qu'il s'agissait « *d'assurer une couverture*

²⁵⁷ ²⁵⁷ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.9

adéquate du territoire national avec des infrastructures adaptées à chaque entité administrative et aux disciplines sportives²⁵⁸ ».

La question de l'infrastructure est réelle. Les terrains et autres stades ne sont pas en nombre suffisant pour permettre la pratique des différents sports et lorsqu'ils existent, ils ne sont pas utilisables, car les équipements y sont difficilement renouvelés. A ce propos :

« Il faut dire également que nous avons des problèmes au niveau des infrastructures, les infrastructures ne sont pas très complètes, quelles que soient les disciplines et s'agissant particulièrement du volleyball nous n'avons pas un terrain de compétition en tant que tel. On vient d'avoir la salle mais tout le monde continue de jouer dehors, parce que la salle coûte chère et on ne peut pas y jouer. En dehors de la salle, même dehors on n'avait pas de terrain. Quand on joue le championnat, c'est sur le terrain d'un club, et je pense que c'est valable pour toutes les disciplines des sports de mains, volleyball, handball, basketball ».

Cette difficulté concerne l'ensemble du sport burkinabè. Au niveau du football, si l'on rencontre un peu partout des terrains et des espaces de jeu, les plus praticables avec un peu de gazon. Au niveau des autres sports, communément appelés « sports de mains » la réalité par exemple du handball, basketball, volleyball etc. est que le revêtement des surfaces de jeu n'a pas changé en cinquante ans. Ils sont toujours en ciment ou en goudron. Comme à l'échelle de la formation des cadres de haut niveau, le financement opéré par l'État est minimal même si au regard des problèmes prioritaires au Burkina, il peut être considéré comme particulièrement important.

« Les performances sportives auxquelles chaque pays peut prétendre, il faut une installation, un matériau qui puisse permettre et favoriser la performance. En volleyball par exemple aujourd'hui, nous sommes en train de régresser, parce que le volleyball se joue dans des salles. Ils ont des terrains plexiglas, des planchers plexiglas, on peut plonger, glisser et aller relever la balle à trois ou quatre mètres, mais si vous aller sur le terrain omnisport du Lycée Zinda où le terrain est en béton armé, le premier qui plonge pour relever une balle à quatre mètres je crois que c'est la fin de son volleyball. On a

²⁵⁸ Le plan d'action de la mise en œuvre de la politique nationale de sport période 2009-2013 Ministère des Sport et des Loisirs 22009 Burkina Faso P 11

beau mettre des coudières, des genouillères etc., ce n'est pas performant. Si vous pouviez, si vous obtenez la salle omnisport à Ouaga 2000 et je vous assure qu'en Handball comme en volleyball, nous reprendrons encore les lustres d'avant²⁵⁹ ».

La salle omnisport de Ouaga 2000 est la toute première salle couverte existant sur l'ensemble du territoire burkinabè et qui devait permettre une amélioration de la pratique des sportifs de ces disciplines. Ce qui n'est pas du tout gagné. Il est pratiquement impossible pour les fédérations sportives de disposer de cet édifice pour leurs championnats nationaux, les coûts de location étant bien évidemment hors de leur portée. Entre la volonté de se doter d'infrastructure et la nécessité d'en disposer effectivement, la réalité est sans doute entre les deux. Mais, en attendant, la plupart des sportifs regardent de très loin cet équipement sportif pour cause du coût qui dissuade plus d'une fédération.

« La location journalière du palais des sports est à un million deux cents par jour et les frais d'électricité sont dans le même ordre. Un million deux cent mille CFA. Un million deux cents et vous avez peut-être un autre million deux cent pour l'électricité, ça va vous faire deux million quatre cent par jour. Donc si vous prenez pour deux jours pour jouer vos finales et demi-finales, enfin si vous avez deux jours vous pouvez jouer votre championnat. Si vous jouez en continu et vous serez à deux millions quatre cents. Je crois que la dernière facture « proformat » qui aurait été donné au handball, ce qu'on m'aurait dit, c'était quatre millions pour jouer la phase finale. Même si finalement on nous donnait l'argent pour aller jouer là-bas, moi j'allais réfléchir : parce que qu'est-ce que je vais donner après comme prix, est-ce que je pourrais organiser le championnat des jeunes et tout ? Le coût de la salle est égal à ce qu'on nous donne chaque année comme subvention pour toutes nos activités²⁶⁰ ».

Curieux paradoxe n'est-ce pas, d'une salle de sport longtemps sollicitée et attendue par plusieurs générations de sportifs voltaïques puis burkinabè qui ont dû applaudir fortement à l'inauguration intervenu en 2000, et l'impuissance financière ne permettant pas une mise à disposition effective pour la pratique sportive. Il appartient au Ministère des Sports qui délègue certains de ses

²⁵⁹ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.11

²⁶⁰ Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso P.11

pouvoirs aux fédérations sportives, et qui est le gestionnaire officiel de cet édifice à travers l'Office général des Infrastructures sportives de trouver une solution à ce problème. La mise à disposition gratuite ou à moindre coût, autant que possible pourrait être envisagée, pour permettre dans un premier temps aux sélections nationales de se produire lors de leurs regroupements ou alors régulièrement, une ou deux semaines par mois. Une possibilité qui pourrait être étendue aux équipes préparant des campagnes internationales.

« Ces infrastructures-là manquent cruellement. Quand ils existent, les équipements ne sont pas renouvelés et ça c'est un gros problème que rencontre le sport burkinabè. C'est même valable pour le football où de plus en plus, c'était Ouaga et Bobo qui avaient des stades gazonnés. C'est avec l'organisation tournante du 11 décembre qu'on a commencé à équiper les autres grandes villes d'infrastructures adéquates pour la pratique de ces sports²⁶¹ ».

Au niveau des régions, des provinces et départements, la question se pose également avec acuité et les acteurs essayent de trouver les solutions adéquates. En cela cette idée retenue d'équiper les territoires en infrastructures et équipements, au rythme des commémorations, des fêtes de l'indépendance du pays, constitue une des solutions possibles qui à terme permettront de couvrir l'ensemble du territoire.

La coopération internationale sportive constitue aussi l'une des portes de sortie à une telle situation, mais au niveau du Burkina Faso, les partenariats bilatéraux et multilatéraux sportifs ne sont pas suffisamment exploités à l'image d'autres pays du continent, dont la plupart des financements viennent de cette coopération internationale et qui contribuent à soulager les budgets nationaux. Si on convient que le domaine sportif est du domaine de la souveraineté, très peu de pays africains disposait dès les indépendances d'une politique sportive clairement définie. La politique nationale du sport du Burkina Faso pour exemple a été adoptée en 2001.

²⁶¹ Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso P.11

1.2. Le Financement du sport

Au Burkina Faso, la gestion du sport se fait par le Ministère des Sports et par le Mouvement Olympique National, par délégation de pouvoir. Composés du CNO, des clubs, des fédérations, des ligues et districts, ces institutions sportives chargées d'animer le sport vivent certaines réalités au nombre desquelles le financement et le sponsoring constituent des préoccupations quotidiennes. Le Forum national sur le sport de 2000 dans son diagnostic soulignait déjà la difficulté de financement que connaissait le domaine sportif et mentionnait trois grands types d'acteurs engagés dans le financement du sport : l'État au premier plan, les sponsors et les financeurs du monde politique ou administratif. De tous ces acteurs, on notera cependant le rôle déterminant et quasi exclusif de l'État. Son action se déploie en direction des structures sportives par l'octroi d'une subvention leur permettant de réaliser leurs programmes. Une subvention dont le montant est fonction de la discipline sportive concernée, allant du plus important pour le football au moins important pour les autres disciplines.

« Parlant du volleyball l'an passé il y a eu quatre millions de francs CFA, cette année c'est le même montant alors que les phases finales de notre championnat seulement nous coûtent plus de quatre millions, sans compter les phases éliminatoires et les championnats des petites catégories que nous avons organisés cette année au niveau régional et au niveau national et nous sommes dans la perspective de la deuxième division ». (Quatre millions de francs CFA valant environ six mille euros pour l'ensemble des activités annuelles de la fédération burkinabè de volleyball ou d'autres fédérations).

L'exception réside dans le montant octroyé à la fédération de football mais elle n'est peut-être qu'apparente. Quand on se réfère au désarroi récent de cette fédération incapable pour des raisons financières d'organiser son championnat national 2010 et qui n'a dû son salut qu'à un Nième recours au budget national. C'est entre autres raisons une situation qui montre les limites du financement étatique, et peut expliquer en partie la difficulté des fédérations et autres ligues à organiser des compétitions sportives toutes catégories.

« Nous pensons que c'est important de redonner vraiment de la vie au volleyball, mais il faut dire que si nous devons ne compter que sur la subvention du ministère nous ne pouvons pas tenir le championnat national. Nous comptons avec l'appui, disons le sponsoring, mais c'est de l'amitié, c'est souvent des gens que vous connaissez qui vous donnent un peu d'argent, vraiment ce n'est pas significatif²⁶² ».

Si dans le sport en général, la faiblesse d'un financement, quel qu'il soit, peut être pallié par des soutiens divers à travers notamment l'action du sponsoring intéressé par les retombées bénéfiques ou médiatiques du sport, il est presque inexistant au Burkina Faso. C'est une solution de rechange qui émerge difficilement pour de nombreuses raisons et qui a conduit à l'adoption le 18 février 2009, du Plan de mise en œuvre de la politique nationale de sport pour la période 2009-2013, qui appelle autour du financement du sport les acteurs suivants :

« l'État, le FNS, les comités villageois (CVD), les communes rurales et urbaines, les conseils régionaux, la coopération bilatérale et multilatérale, le secteur privé, les personnes physiques et morales (parrainages) les structures sportives continentales et internationales, les associations sportives, les organismes internationaux dans le cadre de la CONFEJES et de la francophonie²⁶³ ».

S'il faut parler de sponsoring au Burkina Faso, il faudrait juste y voir des appuis très limités et très ponctuels, dans lesquels les relations d'affinités sont omniprésentes et financièrement peu importantes. Si l'on ajoute à cela la contribution très limitée de l'État, il apparaît que les actions de planifications deviennent des missions presque impossibles à réaliser.

« Nous avons eu du soutien de Solidarité Olympique par le biais du Comité National Olympique et des sports Burkinabè et cela nous a permis vraiment de relancer les petites catégories. Il y a des partenaires aussi qui nous ont promis des équipements et des ballons, donc nous attendons ces ballons là pour relancer nos écoles l'année prochaine. Ceux qui sont venus et qui doivent passer cadets, on va les faire passer, et puis on va continuer avec une nouvelle génération de minime, et on va faire la compétition sur ces deux catégories là. Voilà comment nous arrivons à résoudre nos

²⁶² Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso

²⁶³ Plan d'action de mise en œuvre de la politique nationale de sport Période : 2009-2013

problèmes mais vraiment c'est insuffisant, aujourd'hui je ne peux pas vous dire que je vais tenir une activité parce que je n'ai aucune promesse, on navigue à vue²⁶⁴ ».

Difficile mission donc que de mener des activités sportives quand on dispose de très peu de finances. Comment organiser des compétitions sportives, des championnats nationaux dans toutes les catégories quand on est financièrement limité ? Et surtout comment mener à bien des actions conséquentes au profit des plus jeunes ? Pour une relève conséquente ? Reste à envisager le sponsoring encore balbutiant au Burkina Faso.

« Je pensais que le sponsoring répondait à une certaine logique, vous avez un produit qui se vend et quelqu'un vient et puis il trouve que c'est bien, il s'adosse également pour se faire voir. Mais j'ai compris que ce n'était pas comme ça²⁶⁵ ».

Dans le sponsoring le partenariat entre le sport et les financeurs sont des relations de gains mutuels. Le sport à travers ce partenariat s'appuie sur la capacité financière et technologique de ses partenaires pour améliorer ses résultats et en retour, eux gagnent en médiatisation et en notoriété grâce au sport. Au Burkina Faso, l'insuffisance et la fragilité du tissu industriel et entrepreneurial rend difficile un tel partenariat. Lorsqu'on s'interroge également sur le retour médiatique au profit des partenaires du sport, on se rend bien compte du manque à gagner à ce niveau. La capacité médiatique des événements sportifs est assez limitée. Le football arrive néanmoins au cours des grands événements à drainer du monde, mais au niveau des autres disciplines sportives la difficulté est réelle et le spectacle est très souvent gratuit. Ce qui ne permet pas d'envisager des rentrées financières par le biais des recettes. Certaines sociétés d'État s'y aventurent et c'est avec de très modiques sommes, juste pour des actions ponctuelles qui au demeurant, ne permettent pas aux institutions sportives de développer leurs activités à plus long terme. Parler du manque de financement dans les activités sportives, revient aussi à interroger la capacité des acteurs sportifs à aller chercher le public à travers l'offre d'un spectacle de qualité. Le Burkina, malgré les quelques efforts à la fois financiers et techniques consentis, demeure dans l'ensemble dans la moyenne africaine.

²⁶⁴ Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso

²⁶⁵ Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso le 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso

Quelques satisfactions sont parfois à noter dans le domaine du football et de quelques sports individuels. La question du financement y est pour beaucoup mais on notera aussi une certaine difficulté de performer due très souvent à des problèmes de gestion et d'ouverture aux compétitions internationales. Les résultats sportifs n'étant pas mathématiquement calculables à l'avance, l'inorganisation ou le manque de planification peuvent s'avérer tout aussi fatales à la performance sportive que le manque de moyens financiers.

« Nous avons de très bons entraîneurs, nous avons des athlètes de très bonne volonté et très engagés, mais là où le bât blesse c'est l'accompagnement. Il faut dire que très souvent, les compétitions que nous menons le sont avec beaucoup de difficultés mais nous arrivons quand même à faire les championnats nationaux. Quand il y a des compétitions internationales, que ce soit au niveau sous régional, continental et international (j'englobe tout ça), il faut dire que très souvent nous y allons avec beaucoup de peine, le plus souvent avec très peu de certitude, car souvent c'est à l'avant-veille ou à la veille que les différents responsables que nous sommes y compris les athlètes, sommes assurés que nous allons partir, et participer, ce qui n'est pas bon pour le moral ».

Par ailleurs les difficultés de décaissement ou la mauvaise manière de servir des uns et des autres est une pratique qui est devenue légion. A moins d'opter pour la langue de bois, tous sportif burkinabè a sans aucun doute vécu ces situations qui à force de se répéter ont fini par se transformer en un mode de gestion, à tel enseigne que les retard sur les lieux de compétitions sont devenues monnaies courantes.

« Non seulement on va dépenser le plus souvent plus que ce qu'on devait dépenser si on s'y était pris à temps, mais les résultats seront médiocres parce que ni les athlètes ni les dirigeants, d'une manière générale, ne se sont bien préparés. On est toujours sur la hantise jusqu'à la veille du départ. Je préfère noter ça parce que je ne suis plus du milieu mais je suis un amateur du milieu, je suis un supporter du milieu, et il serait bon que les autorités que nous sommes tous, les autorités au plus haut niveau prennent les

dispositions nécessaires pour que nous puissions rentabiliser les moyens que nous sortons, et qu'on s'y prenne le plus souvent à temps²⁶⁶ ».

Évidemment à ce sujet, la diligence dans le décaissement des dotations financières, est fonction de la discipline sportive considérée et de l'événement national ou international concernés. Parce que le football occupe une place importante dans la vie sociale et politique au Burkina Faso, le pays honore relativement sans trop de difficultés les principaux rendez-vous internationaux. Il faut savoir que par le truchement du Programme d'assistance Financière – PAF-, la FIFA finance un certain nombre de compétition par pays. Les responsables des fédérations sont peu bavards sur ces budgets, mais c'est bien pour cette raison que les rendez-vous internationaux sont respectés au football. Mais au niveau des autres disciplines, les choses sont beaucoup plus compliquées, laissant voir finalement la réelle place du sport burkinabè, en général noyée sous le poids des multiples priorités de l'État.

On notera également que cette participation aux compétitions internationales et continentales n'est pas régulièrement effective dans toutes les disciplines sportives. La FIFA, pour prendre l'exemple du football, en échange des subventions octroyées aux fédérations elles ont l'obligation de participer à six matches officiels et/ou amicaux par an. Ce n'est pas systématiquement le cas des autres organisations sportives. Certaines disciplines sportives restent donc parfois dans un enclavement interne et peinent à se mesurer aux autres nations africaines et mondiales. Les difficultés de financement sont d'ailleurs telles que ni les dirigeants sportifs, ni les responsables administratifs du ministère des sports, ne prennent la décision d'inscrire une compétition internationale au crédit d'une discipline sportive, si les chances de celle-ci ne sont pas évaluées au plus près de la victoire.

« Nous voyons par exemple au Mali, il y a des équipes par exemple, les premières divisions, ont au moins trente millions pour démarrer le championnat. Mais ici, on donne deux millions pour démarrer le championnat, vous voyez déjà l'écart. En Côte Ivoire c'est la même chose, ce n'est pas moins de trente millions, les premières divisions n'ont pas moins de trente millions pour pouvoir commencer le championnat, mais ici la subvention, c'est deux millions et ça c'est le budget national. Tout est financé par le

²⁶⁶ Entretien avec Pascal Komyaba Sawadogo ex président du CNO Burkina Faso et membre de la Confédération africaine d'Athlétisme 24 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso P.4

budget national, donc ça fait que c'est difficile et maintenant, comme il n'y a pas de résultat, ça fait un problème parce que là, ça décourage les gens²⁶⁷ ».

Les exemples de la Côte d'Ivoire et du Mali ne semblent apparemment pas uniques et l'on peut y ajouter le Kenya et le Cameroun dans un projet de création d'une ligue professionnelle de football avec les opérateurs de téléphone MTN et Orange comme promoteurs. Des moyens financiers issus de sponsoring auxquels on ajoute ceux fournis encore par la FIFA grâce aux programmes GOAL et PAF, qui permettent aux différentes fédérations nationales d'être autonomes et libres de toute ingérence de la part de leurs tutelles administratives. Questions : la fédération Burkinabé de Football utilise-elle à bon escient toutes ces opportunités offertes à toutes les autres fédérations nationales de football par la FIFA ? Si oui comment peut-elle parfois se retrouver « sur la paille », jusqu'au point de suspendre momentanément son championnat national pour défaut de financement comme cela a été le cas en 2010-2011 ? Rien n'est moins sûr. Sur les contraintes liées au volet partenariat et coopération bilatérale et multilatérale, il est ainsi mentionné la pluralité des possibilités de financement existant au plan international et leur insuffisance d'exploitation par les fédérations sportives nationales burkinabés. De 1960 à 2007, le sport voltaïque et burkinabè a vécu avec un fonctionnement uniquement bénévole jusqu'à la mise en place en 2007, d'une politique nationale du sport. À ce titre, un point important à relever concerne le cadre juridique régissant le sport, à la fois au niveau national et international.

Les règles appropriées de gestion du sport existent, mais l'application des textes n'est pas toujours effective, ce qui n'est pas sans conséquence au niveau international quant à la protection des sportifs, du suivi de leur carrière, de la régulation du marché des transferts.

1.3. Marché sportif international : centres de formation et académies :

Si en matière de réglementation sportive internationale, les sportifs des autres continents trouvent une certaine fluidité pour évoluer dans leur carrière sportive, les sportifs africains ont beaucoup plus du mal, et cela se vit au quotidien avec les plus jeunes sportifs. La difficulté réside sans doute dans le fonctionnement et l'organisation des institutions au niveau national où les

²⁶⁷ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.11

mécanismes débouchant sur le marché sportif international sont quasi inexistantes dans certains pays, laissant libre court à toutes les initiatives personnelles souvent malheureuses. L'exemple le plus notable reste celui des jeunes footballeurs africains aidés par des professionnels ou partant seuls sur la route de l'eldorado sportif, avec des rêves plein la tête et qui voient leurs parcours sportif stoppés net par le court des choses, finissant par vivre les pires situations cauchemardesques au niveau social. Si au niveau africain certains pays comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal, bien que pas du tout épargnés par le phénomène, semblent beaucoup plus expérimentés et permettent à leur sportifs de tirer leur épingle du jeu, ce n'est pas le cas pour tous les sportifs africains dans ce marché mondial où la compétition est rude et sans concession pour ceux qui n'ont pas de circuits commerciaux sportifs solides.

Ces circuits passent de plus en plus au niveau du football par les centres et autres académies de sport tenus par des professionnels du business sportif qui se développent de plus en plus en Afrique. Au Burkina Faso, on assiste à quelques timides sorties de sportifs footballeurs au niveau international, mais en dehors d'un ou deux cas, ils demeurent dans les championnats nationaux de moindre importance à travers le monde. La difficile percée des sportifs burkinabè est sans doute liée aux manques de débouchés internationaux qui leur sont offerts au plan national. Comme partout en Afrique quelques centres ont vu le jour avec plus ou moins de réussite. Ces centres de formation constituent des lieux où l'excellence footballistique se forme et permet de relever le niveau de jeu du football dans les pays concernés. L'aventure au niveau du Burkina Faso commence avec le centre de « Planète Champion » qui a pendant un certain nombre d'années formés de jeunes joueurs, dont quelques-uns ont réussi par la suite à accrocher le marché national africain et international.

« Planète Champion a donné du sang neuf au football burkinabè et je crois que M. Iseri qui avait créé ce centre-là, avait pour objectifs, non seulement de faire des footballeurs burkinabè de grands footballeurs, mais aussi de pouvoir les placer à l'extérieur pour pouvoir rentrer dans ses fonds²⁶⁸ ».

L'inexistence à l'époque d'une réglementation en la matière ou sa non application n'ont pas facilité les choses, et après quelques années de fonctionnement « Planète Champions » pliait bagages.

²⁶⁸ Entretien Kini Daba Journaliste sportif, sportif et enseignant d'EPS 22 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso

« Finalement je crois qu'il a été confronté à un certain nombre de difficultés au niveau national, parce qu'on ne lui a pas permis de disputer la première division. Dans un premier temps, on lui a dit : il faut disputer la D2, à l'issue de la D2, si vous êtes champions, vous montez en D1. Ils ont disputé leur D2, ils devaient monter et ils se sont réunis pour dire que « Planète Champion » ne doit pas prendre part à la D1. Du coup les clubs sont venus prendre les joueurs et ils les ont placés dans leurs clubs et ensuite, comme il faut aller à l'extérieur, c'est les clubs qui donnent des certificats de sortie et donc finalement c'est les clubs qui récoltent les fruits de la formation d'Iseri. Il a dit je ne peux plus, parce que ce que je fais, je ne rentre pas dans mes fonds. Les clubs les prennent et les vendent de l'autre côté, moi finalement je ne gagne pas²⁶⁹ ».

Le cas de « Planète Champion » relève certainement du domaine réglementaire insuffisant, qui n'a pas permis en son temps de faire la part des choses et de trouver un terrain d'entente à même de clarifier les choses et de permettre la poursuite des activités du centre, tout en rassurant les autres acteurs du football que sont les clubs. On notera que dans le cas de « planète champions », l'expertise technique nationale était largement utilisée. Les deux entraîneurs à l'époque, le regretté Jacques Yaméogo et Piouri Yebouanga étaient tous deux des internationaux burkinabés de football et des enseignants d'EPS. Après « planète champions », d'autres centres ont vu le jour comme celui du Naba Kango de Noufou Ouèdraogo.

L'organisation juridique du sport permettrait de réguler le champ sportif en amenant l'ensemble des acteurs du football, mais aussi d'autres de promouvoir grâce aux centres et académies à faire émerger de nouveaux talents. En effet :

« Je crois qu'après « Planète Champion », il y a eu beaucoup de centres qui se sont ouverts. À la limite même on a peur. On peut se demander si ces centres-là fonctionnent en respectant ce que nous, nous appelons le minimum de ce qui devrait être fait. Sinon, on a eu le centre de Bobo, là-bas c'est Famoso. Le centre de Planète Champion était occupé par le regretté Jacques Yaméogo et Piouri Yeboanga. Au niveau de Bobo heureusement c'est un footballeur quand même un enseignant d'EPS de surcroît. Je pense qu'il y a un travail intéressant qui est fait. Il a même un joueur qui a disputé la coupe du monde des cadets qui a été désigné meilleur joueur du tournoi, il s'appelle

²⁶⁹ Entretien Kini Daba Journaliste sportif, sportif et enseignant d'EPS 22 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso

Traoré quelque chose, l'enfant de Issaie Traoré. Donc c'est bien, il y a le centre Naba Kango de Noufou Ouédraogo, j'avoue également qu'il fait du bon boulot en équipe cadet ou junior. Il y a d'autres centres, je ne sais pas s'il faut appeler ça centre. Il y a le centre de Koudougou David Yaméogo, votre petit est passé par là-bas puisqu'on se rencontrait pour prendre nos enfants donc c'est un certain nombre de centre. Là, où il y a des enseignants, là où il y a des formateurs, il n'y a pas de problème mais si c'est les petits trucs de quartier c'est là où on a peur. Sinon aujourd'hui je pense que si ces centres-là travaillent normalement en trois quatre ans, on ne devrait plus avoir des problèmes dans les petites catégories²⁷⁰ ».

Ces lieux de formation de haut niveau de jeunes sportifs prennent la dénomination de centre, d'académie ou d'école de sport. Dans tous les cas, il s'agit d'élever au niveau de l'excellence de jeunes talents qui, à défaut de faire valoir leurs compétences à l'international, viendront alimenter les clubs locaux et constituer ainsi, une relève de qualité. Cependant, on ne peut pas occulter certaines dérives à l'actif de certains individus qui s'engagent sur cette voie avec en prime de fond une cupide attitude de rentabiliser à tout prix et par tous les moyens leurs actions au mépris des règles élémentaires du sport. On peut à cet égard citer le cas de footballeurs victimes d'agents ou de managers peu scrupuleux qui n'hésitent pas à sacrifier le talent et parfois la vie de milliers de jeunes sportifs dans cette aventure internationale. C'est une question prioritaire pour le sport africain mais aussi international que de chercher les voies et les moyens pour protéger ces milliers de jeunes sportifs qui vont et viennent à travers l'espace sportif international, mais surtout ceux Africains dont la vulnérabilité est encore plus grande, eu égard aux insuffisances constatées en matière de réglementation sportive nationale. Au regard de l'ampleur du phénomène il est devenu une préoccupation importante de la FIFA.

« C'est une des dérives contre lesquelles l'ensemble des ministres africains membres de la CONFEJES et le secrétariat général de la CONFEJES ont lutté dès les années 1998-1999 notamment dans le football. Il ne faut pas se voiler la face, c'est bien le sport qui génère des moyens financiers énormes. On a vu s'implanter des clubs dits de formation qui se sont installés dans la plupart des pays d'Afrique pour détecter très tôt de très jeunes talents, pour offrir des contrats colossaux aux familles afin que des gamins de 11

²⁷⁰ Entretien Kini Daba Journaliste sportif, sportif et enseignant d'EPS 22 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso

à 13 ans quittent leur famille, viennent s'installer en Europe et ensuite de clubs en club soient revendus. On a assimilé ça pendant très longtemps à de l'esclavage de jeunes sportifs, et donc les ministres d'abord se sont réunis sur le sujet, ont travaillé, ont élaboré une charte pour lutter contre ces pratiques, ont demandé aux fédérations des pays européens de mettre en place une réglementation très stricte sur le transfert de ces jeunes joueurs, qu'ils soient identifiés, l'obligation d'abord qu'ils soient identifiés, qu'ils ne quittent leur pays d'origine qu'avec l'accord des fédérations de tutelle d'origine, de manière à ce qu'il y ait une traçabilité des gamins, qu'un gamin de 13 ans ne se retrouve pas en Europe et du jour au lendemain on ne sache plus où il est, qu'ils disparaissent du circuit²⁷¹ ».

Il est difficile de nier que le sport et particulièrement le football est un phénomène social sans pareil en Afrique plus qu'ailleurs. Il suscite des passions parfois hors normes et nourri des rêves de célébrités et de richesse au sein de nombreuses familles

« C'est un problème de société ou au-delà des problèmes sportifs. Le sport génère de l'argent, l'argent intéresse les familles qui n'ont pas beaucoup de revenus sur le continent africain et donc qui laissent partir leurs gamins parce qu'ils vont avoir un contrat de 10 millions de francs CFA pour cela, et puis le gamin représente une charge en moins quand il n'est plus à la maison. Tous ces critères économiques sont sournois parce qu'ils cachent le vrai problème, parce qu'il faut aider à ce que la structuration se fasse sur le continent. Il est anormal, que des enfants pour devenir des champions n'aient qu'une idée en tête, qu'un rêve, c'est de partir et que des familles inconsciemment acceptent cela, et que les politiques ne fassent rien²⁷² ».

Que faire en effet lorsque les opportunités restent assez limitées pour des jeunes africains, même après cinquante d'indépendances nationales ? Des solutions existent certainement. Elles passent nécessairement par une institutionnalisation complète ou une structuration efficace, une régulation juridique bien poussée à l'échelle continentale, de telle sorte que les événements sportifs internationaux se déroulent en Afrique, que les compétences et les talents sportifs dont

²⁷¹ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.14

²⁷² Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.15

regorge le continent africain, puissent s'exprimer pleinement à la hauteur de ce qui se passe ailleurs. Ce n'est qu'à ce prix que les sportifs africains et burkinabés pourront peut-être, à l'égal de leurs collègues européens américains et asiatiques, occuper et rivaliser sur le marché sportif international, proposer et vendre leurs talents avec un minimum de risque.

« C'est pour ça que, commencer par les politiques, il faut changer votre vision des choses et votre réflexion, organisez-vous sur le continent pour que vous puissiez développer le continent africain, vos compétences, les infrastructures d'accueil pour les jeunes, des formations pour les jeunes, que les cadres compétents soient formés et que vous puissiez mettre en place un championnat d'Afrique. Aujourd'hui la CAN, championnat d'Afrique des Nations prend de plus en plus de l'ampleur, ça devient de plus en plus important. Que le continent africain organise la coupe du monde, ça a du sens, ce n'est pas par hasard. On est en train d'assister à la construction de tous ces phénomènes qui veulent que l'accompagnement, n'est plus de la coopération, c'est du réel partenariat²⁷³ ».

La coopération sportive au-delà de tous les objectifs dont le sens premier est d'« Aider l'Afrique à se construire pour demain, qu'elle n'ait plus besoin de personne et qu'elle fasse rêver » est certainement possible par le sport, et on peut se prendre à rêver d'une intégration totale au niveau sportif, où on en arriverait à trouver des championnats sous-régionaux mettant aux prises des équipes pleinement constituées des meilleurs joueurs, provenant des différents pays composant la zone concernée. On pourra déboucher à terme sur une équipe africaine représentative de l'ensemble des 53 États du continent africain

« C'est ce que je vous ai expliqué dans le domaine de la lutte. La lutte se structure en Afrique et les compétences sont là. Les championnats du monde se font en Afrique, c'est important et on verra des échanges avec des partenaires européens, sud-américains ou asiatiques qui se feront en Afrique²⁷⁴ ».

²⁷³ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.15

²⁷⁴ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.15

1.4. Période révolutionnaire et gestion du sport.

La révolution qui intervient en 1983 fait écho finalement à une longue instabilité politique qui remonte à janvier 1966, soit 6 ans après les indépendances avec le premier soulèvement populaire contre le pouvoir du premier Président Maurice Yaméogo qui sous la charge de la foule cède le pouvoir à son chef d'État-major Sangoulé Lamizana, le 3 janvier 1966. À partir de cette date, on assistera à une longue période marquée par alternance entre des régimes démocratiques et des régimes militaires. Le président Lamizana alors Lieutenant-colonel tiendra respectivement les Deuxième et Troisième République de 1966 jusqu'en 1980 et cèdera sa place au Comité National de Redressement pour le Progrès National du Colonel Saye Zerbo qui arrive par un coup d'État militaire. Il gouvernera de 1980 à 1982. Le Capitaine Thomas Sankara sera nommé Secrétaire d'État à la Présidence chargé de l'information, le 8 septembre 1981. Il démissionne le 12 avril 1982. Sept mois plus tard, le 7 novembre 1982, le régime militaire du Colonel Saye Zerbo est renversé et fait la place au Conseil du Salut du Peuple présidé par le Médecin Commandant Jean Baptiste Ouédraogo qui nommera comme premier Ministre le Capitaine Thomas Sankara, le 11 janvier 1983. Il sera ensuite arrêté le 17 mai 1983 mais ses compagnons d'armes, le Capitaine Blaise Compaoré, le Commandant Boukari Lingani, le Capitaine Henri Zongo, échapperont de justesse à l'arrestation et se retireront à Pô dans l'actuelle région du centre sud, pour organiser la résistance. La révolution burkinabè qui était en gestation est parachevée le 4 août 1983, sous la conduite de Blaise Compaoré avec le Conseil National de la Révolution. Thomas Sankara devient Président de la Haute Volta qui deviendra un an plus tard, en 1984, Burkina Faso.

Comme toutes les révolutions, celle qui s'installe le 4 août 1983 en Haute Volta s'est donnée pour objectifs d'opérer des changements radicaux dans tous les domaines, y compris celui du sport. Conformément à cette logique, une dissolution des structures fédérales est intervenue le 21 novembre 1983 avec, en remplacement, la mise en place d'une autre organisation, en lieu et place des fédérations, pour gérer le sport et l'ensemble des disciplines sportives. Pour le sport, la période révolutionnaire aura été celle d'une valorisation, et d'une mobilisation de la jeunesse. La décision de suspendre les instances sportives nationales de l'époque avait pour objectifs, selon les révolutionnaires, de mieux organiser le sport pour de meilleurs résultats, « reculer pour mieux sauter », comme on aimait le dire. En fait, ces décisions étaient illégales, vis à vis des structures

nationales et internationales préexistantes. A titre d'exemple, la fédération internationale de football ne peut entreprendre des relations qu'avec des personnels fédéraux élus et non nommés. Au volleyball c'est la même chose. Au bout de deux ans, « ménage fait », on a remis en place les fédérations sportives. Quelles furent les raisons de cette dissolution temporaire ? On peut sûrement avancer la thèse des conflits entre individus dans les institutions sportives qui ont conduit celles-ci dans une telle impasse que le plus simple était de mettre fin à leurs activités afin de repartir sur de nouvelles bases. On est ici dans le cas de la violation du principe non-ingérence édictée par la Charte Olympique et qui de fait s'applique à toutes les fédérations sportives nationales. Ce sont les fédérations nationales qui sont visées ! Une position hors des règles sportives internationales momentanée qui n'a sans doute pas arrangé les choses, mais qui contre toute attente a fait vivre le sport au plan interne de façon active, en en faisant un élément de mobilisation incontournable.

La période révolutionnaire a été marquée par l'exaltation des symboles de la fierté burkinabé mais aussi africaine. Malheureusement, comme dans toute révolution, des excès et des dérives ont été çà et là constatés. Ne pas être révolutionnaire n'était pas très bien vu, et certaines personnalités en ont fait les frais. Les non révolutionnaires devaient être pris en main pour être convertis aux idées révolutionnaires et, le cas échéant, pour les empêcher d'entraver la marche de la révolution.

« Bref tout ça c'est l'axe des occupations que nous avons et que j'ai particulièrement vécu avec passion au niveau de la direction de la formation professionnelle au Ministère des Sports jusqu'à l'avènement de la révolution ou euh... Enfin je n'étais pas spécialement révolutionnaire et la démarche là-bas était beaucoup plus compliquée, je ne sais même pas chanter le Ditanjé, je ne peux pas, même demain matin, le point levé n'était pas de mon goût. Alors on m'a enlevé du ministère et affecté à l'université qui est le bastion de la révolution pour être éduqué révolutionnairement par les étudiants révolutionnaires de Ouagadougou. C'est ainsi que j'ai été affecté au CENOU où on m'a confié la charge d'organiser les activités sportives à l'université de Ouagadougou, en étant bien encadré des CDR de l'Université et du CENOU. Tous les secteurs de la vie nationale ont connu leur lot de désagréments. Dans la fonction publique et les institutions privées les travailleurs étaient appelés à aller aux champs, à l'époque les

Burkinabè devaient être en mesure de s'auto-suffire au plan alimentaire. L'armée devait produire aussi ce qu'il lui fallait pour nourrir les soldats²⁷⁵ ».

À ce niveau, l'absence à une seule activité de ce genre était de facto considérée comme une désapprobation des idées révolutionnaires, et des sanctions pouvaient à tout moment être appliquées. Au niveau du sport, la participation aux compétitions internationales était proscrite, sans doute aussi pour des raisons budgétaires. Mais en revanche la vie sportive nationale était très animée, avec en prime de grandes festivités sportives organisées lors des fêtes anniversaires de la révolution avec la participation d'équipes de pays voisins. Au niveau des institutions et des services administratifs publics et privés, tout le monde était invité à faire du sport. La Nation avait besoin d'hommes et de femmes sains pour mener les nombreux chantiers de développement ouverts par la révolution. Les responsables politiques et administratifs, militaires ou civils, se prêtaient au jeu, donnaient l'exemple à commencer par le président Thomas Sankara et Blaise Compaoré. Dans les villages, départements et provinces, le même bouillonnement sportif était perceptible. Toutes les compétitions nationales commençaient toujours par des rencontres où des équipes composées de responsables politiques ou d'institutions et services, bien connus des populations, offraient au public quelques minutes de spectacle avant de céder la place aux sportifs pour le déroulement de la rencontre proprement dite. Des matchs d'un certain niveau technique, certes, mais qui mettaient l'ambiance dans les tribunes avant les vrais matchs. Bref, le sport était à l'honneur et tenait ses promesses de mobilisation pour permettre aux révolutionnaires de passer leurs messages. Si la grande majorité des travailleurs y adhéraient, on notera que le sport n'était pas toujours du goût de tout le monde, et pour des raisons diverses quelques-uns traînaient les pieds pour y aller. Alors, pour contourner cette difficulté, il a été décidé de rendre le sport obligatoire dans les services, et de mettre en place un système de notation.

Celle décision a-t-elle fait l'objet d'une concertation auprès des techniciens et des sportifs ? Toujours est-il qu'elle fut impopulaire et abandonnée au terme d'une forte opposition des personnels des différents services.

« Ils ont voulu faire ça de façon obligatoire et le sport n'est pas une activité que l'on peut forcer à faire. Bon ça desserre plus le sport que ça ne le sert. Inciter à faire le sport, c'est une chose, obliger à faire le sport, c'est une autre²⁷⁶ ».

²⁷⁵ Entretien - Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.4

Si ces quelques exemples indiquent quelques dérapages révolutionnaires, c'est tout de même une période où les uns et les autres ne marchandèrent pas sur les actions à mener et sur une réelle envie de s'en sortir. D'ailleurs, sur certains points, l'héritage de cette période est encore vivace au sein de la population. C'est le cas de l'agriculture qui n'a pas été interrompu puisque des fonctionnaires et responsables politiques, militaires pour ne citer que ces catégories, ont continué cette pratique instituée par la révolution.

Au niveau du sport, ce qui était communément appelé à l'époque « sport des services » continuent de se faire encore de nos jours, en toute liberté, avec des compétitions officielles ou amicales opposants des équipes de services et d'institutions publiques ou privées. Et les révolutionnaires d'antan constituent la grande majorité des hommes et des femmes du paysage politique national actuel. D'ailleurs cela était normal, puisque tout le monde y était contraint.

Conformément à toute révolution, le domaine sportif sera en ébullition. En dehors de la suspension momentanée des structures sportives, le professorat adjoint d'EPS est à ses débuts. En 1985, pourtant, le statut d'internat, alors en vigueur depuis 1976 à l'INJEPS de Ouagadougou, sera supprimé. Les difficultés financières du régime révolutionnaire se faisaient déjà sentir et la Ministre Rita Sawadogo a annoncé oralement cette mesure d'économie aux étudiants de l'INJEPS (Première et deuxième promotions concernées dont je faisais partie).

Cette décision, allait bouleverser la vie de beaucoup d'entre eux qui venaient de province. Il fallait préparer la rentrée suivante autrement. Sur cette période assez particulière, la coopération française était encore présente avec ses coopérants enseignants, mais stratégiquement la coopération sportive ne semblait plus aussi vivace. Le centre d'intérêt s'était légèrement tourner vers la Chine et la Corée. Le stade du 4 août, du nom de la révolution sera d'ailleurs l'œuvre des Chinois.

²⁷⁶ Entretien - Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.4

1.5. Sport, l'Éducation Physique et la Jeunesse dans les accords internationaux

Pendant les cinquante premières années d'indépendance du Burkina, le sport a été plus ou moins médiatisé en fonction des intentions et des objectifs affichés. Mais la place qui lui est souvent réservée au niveau de la coopération et des partenariats internationaux était quasi inexistante, notamment dans les accords de coopération aussi bien bilatéraux que multilatéraux. Une considération en décalage par rapport à l'utilisation qui en était faite. Les domaines Jeunesse et Sport ont longtemps constitués, en termes de priorités financières, les dernières de tous les domaines de développement en Afrique, et la situation n'a guère changé. Le Ministère Jeunesse et Sport constitue d'ailleurs le plus souvent, dans la hiérarchie des départements ministériels, le plus insignifiant et donc le moins doté financièrement. Quel est le poids du budget du sport dans le budget global de l'État ?

« Notre ambition c'est de faire en sorte que les domaines Jeunesse et Sport soient reconnus valablement comme des domaines de développement, non pas des appendices de domaines où on jette un coup d'œil pour dire, vous c'est bien mais, bon, on a d'autres priorités. Non, les priorités des États doivent être le développement de la jeunesse²⁷⁷ ».

Dans les discours, le sport, la jeunesse, et l'éducation physique ont toujours constitué de très grandes priorités en Afrique, mais la modicité des moyens mis en place conduit à douter de cet affichage. Et il suffit tout simplement de jeter un coup d'œil sur le budget du Ministère des Sports, sur dix années pour s'en convaincre.

« Aujourd'hui le sport est également l'un des domaines les plus importants, sur le plan diplomatique, sur le plan politique, sur le plan économique c'est devenu très important. Au niveau de certains États, occidentaux ils ont compris tout le bien qu'on pouvait tirer du sport que ce soit sur le plan politique, sur le plan technique, sur le plan économique. Ils ont compris cela. Nous, au niveau de beaucoup de pays africains nous n'avons pas

²⁷⁷ Entretien référencé Simon TARO DIRECTEUR DU CDJS CEDEAO le JUILLET 2010 Ouagadougou Burkina Faso

encore compris ça et donc notre ambition c'est de faire en sorte que les gens comprennent²⁷⁸ ».

L'utilisation du sport comme moyen diplomatique, politique et économique est très marquée. Néanmoins, on retiendra que la dimension économique qui est en mesure de permettre des retombées immédiates pour les sportifs en termes financiers ou d'emplois, est très peu développée au Burkina Faso. C'est très souvent à travers les accords de coopération, avec les différents partenaires bilatéraux et multilatéraux, que certains pays ont pu trouver les moyens de soulager le budget national, de développer et de rendre ainsi de l'importance à un domaine dont les besoins sont difficiles à prendre en compte par le seul budget national. La politique sportive du Burkina Faso est loin d'avoir pris en compte cette donnée. Ce n'est que par ce principe que de façon progressive la coopération ou le partenariat en matière de jeunesse et sport, décrit comme presque inexistant par la politique nationale, trouvera progressivement son assise et de ce fait viendra par ses bénéfices soulager le budget national.

« Le gros le problème que nous, nous rencontrons, ce n'est pas la possibilité de le faire mais c'est surtout que les domaines Jeunesse et Sport ne sont pas dans les accords de coopération entre la CEDEAO et ses partenaires intergouvernementaux. De sorte que les structures, évoluent sur la base d'accords. Sur les accords on mentionne les domaines de coopérations et dans ces accords de coopérations, les domaines Jeunesse et Sport ne sont pas listés. Conséquence, quand vous avez un programme et que vous vous rapproché d'eux, ils disent c'est bien mais il n'y a pas d'instruments de coopération avec vous²⁷⁹ ».

À ce sujet, les exemples sont nombreux. Au niveau du Burkina Faso, dans les axes de la politique de coopération du Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération, aucun ne mentionne un cadre légal permettant de mettre en œuvre le domaine Jeunesse et Sport dans les accords de coopération. Seule figure la coopération qui lie Cuba au Burkina Faso. Celle de la France, dont l'élément d'importance a été la construction de l'INJEPS de Ouagadougou en 1976, reste la plus

²⁷⁸ Entretien référencé Simon TARO DIRECTEUR DU CDJS CEDEAO le JUILLET 2010 Ouagadougou Burkina Faso

²⁷⁹ Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO le JUILLET 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.13

importante, et ne semble plus aussi entreprenante. A ce jour, quelques actions ponctuelles sont encore entreprises. Les interventions se font de plus en plus au niveau multilatéral.

« J'ai eu le cas avec la délégation de la Commission de l'Union Européenne ici. J'ai eu le cas avec la Commission de l'Union Européenne à Bruxelles où je suis allé rencontrer la Direction générale de la jeunesse. Ils disent c'est bien mais on n'a pas d'instrument de coopération, le cadre n'existe pas. Voilà, surtout la difficulté à ce niveau-là. Au niveau intergouvernemental, ça rentre dans le cadre de la coopération. Tant que cela n'est pas mentionné, vous avez beau faire, ça ne marche pas²⁸⁰ ».

Au niveau du Ministère des Sports il existe certainement quelques relations de coopérations avec d'autres pays africains, mais sans réelle envergure à même de générer des actions à long terme, et des résultats bien palpables. Dans cette coopération, parfois au soutien ponctuel, le Sport Handicapé compte aussi un certain nombre de partenaires.

²⁸⁰ Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO le JUILLET 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.13-14

1.6. Sport et handicap

Sport et handicap au Burkina Faso
Créée en 1998, la fédération burkinabé des sports pour personnes handicapées regroupe en son sein quatre sensibilités ou types de handicaps :
les déficients intellectuels ;
les déficients moteurs ;
les déficients visuels ;
les déficients auditifs.
La fédération compte 367 licenciés avec 23 clubs actifs, 15 districts et 5 ligues. L'actuelle fédération (organe de gestion) compte 18 membres, dont 3 femmes. C'est la seule fédération qui a comme directrice technique une femme.
Les sports pratiqués par les différentes sensibilités :
handicap visuel : goal Ball, lutte africaine, tandem et athlétisme ;
handicap intellectuel : football, cyclisme et athlétisme ;
handicap moteur : athlétisme, natation, football assis, volleyball assis, football avec béquille, tennis de table, basket-ball, etc.
handicap auditif : tout ce que les valides font avec quelques modifications.

La pratique sportive organisée en faveur des personnes handicapées a trouvé progressivement sa voie au Burkina Faso, avec la création d'associations pour personnes handicapées, et partant, la mise en place des structures sportives nationales en leur faveur.

« Au niveau de la vie associative, j'ai créé l'Association Burkinabè de sport pour les handicapés et inadaptés sociaux. C'est à partir de cette association que nous avons travaillé à mettre en place la fédération nationale de sport pour personnes handicapées. À partir de cette association également, nous avons obtenu, des financements de la coopération française pour créer ce qu'on appelle aujourd'hui, les Jeux de l'Avenir des Personnes Handicapées d'Afrique²⁸¹ ».

²⁸¹ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France.

Créée en 1989, la fédération pour personnes handicapées dispose de tous les attributs fonctionnels d'une structure sportive et étend ses activités à travers le territoire national.

« Nous avons réussi à créer un certain nombre de ligues et à avoir des équipes qui tournent bien dans ces ligues. Ça nous a permis de faire des démarches auprès du Ministère en vue d'une reconnaissance du sport pour les personnes handicapées comme étant en tout cas une fédération, comme étant de la vie associative et fédérale nationale. Ce qui s'est fait rapidement. Ça nous a permis de créer la fédération et de bénéficier des mêmes avantages que les autres fédérations. L'État qui participait aussi au financement de nos sorties au niveau international prenait en compte les résultats des personnes handicapées dans le décompte des points de l'année. Des sportifs handicapés ont été reconnus, comme des sportifs valides. Ça c'est la partie nationale²⁸² ».

Cette fédération a réussi à s'inscrire dans le paysage associatif sportif national. La difficulté d'une éventuelle double tutelle n'était pas très loin entre le Ministère des Sport, à qui incombe la coordination des structures sportives, et le Ministère de l'Action sociale qui gère toutes les attributions de la vie associative au niveau social.

« Cette nouvelle activité était bien perçue de tous, sauf que, il y avait amalgame entre l'action sociale et le sport, parce que les gens à travers le sport pour les personnes handicapées, ne voyaient pas le sport mais voyaient plutôt le handicap²⁸³ ».

Le défi majeur était de changer le regard du grand public sur le handicap et la personne handicapée. À ce titre, règlements et autres ajustements, en rapport direct avec les différentes disciplines concernées, ont permis progressivement d'obtenir quelques résultats pédagogiques intéressants.

« Nous avons travaillé en sorte que, les esprits évoluent pour que les personnes handicapées qui pratiquent du sport ne soient pas perçues comme des personnes handicapées, mais qu'ils soient perçus comme des sportifs tout court. La démonstration qu'on en fait souvent c'est que quand une personne handicapée qui joue au basket en fauteuil roulant marque un panier, on comptabilise deux points, mais on n'ajoute pas un

²⁸² Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France.

²⁸³ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France.

point supplémentaire parce que cette personne est en fauteuil roulant. On compte le nombre de point marqués, sans se soucier de la situation de déficience de la personne. C'est le sport qu'il faut plutôt regarder, ce sont les exploits sportifs qu'il faut regarder, au lieu de voir le handicap. Partant de là nous avons été très bien accueillis par la population qui voyait dans cette action, en tout cas une démarche positive²⁸⁴ ».

C'est soutenu par de nombreuses représentations diplomatiques et le Ministère de la Jeunesse et des Sports que, finalement, les institutions sportives nationales du sport handicapé et leurs démembrements intra-territoriaux ont vu le jour au Burkina Faso.

« Au départ, on avait été soutenus par les institutions internationales, telles que les ambassades, la Mission française de coopération, l'ambassade du Canada, de la Belgique et aussi par des organismes internationaux comme Handicap International et quelques sponsors aussi de la place. Ça nous a permis de démarrer les activités, de pouvoir au cours de l'année faire un développement assez intéressant, et créer des ligues, dans les différents découpages administratifs du Ministère de la Jeunesse et des Sports²⁸⁵ ».

L'action de cette fédération a été déterminante et a permis un regroupement d'autres fédérations africaines de sport pour personnes handicapées.

« On avait au Burkina Faso, une fédération assez dynamique, avec un fonctionnement plus ou moins normal, ce qui nous a permis d'accueillir des fédérations d'autres pays, pour créer ce qu'on a appelé le comité international des jeux de l'avenir des personnes handicapées. C'est une sorte de compétition internationale, de multisports et de multi-handicaps²⁸⁶ ».

L'aventure commence en 1994 avec six pays : Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, le Mali, Niger, Togo, qui seront rejoints plus tard par Sénégal, Gambie, Cap-Vert, Cameroun, Congo, Tchad, Mauritanie etc. Ces jeux sont à leur 10^{ème} édition pour 2011 et ont regroupé régulièrement tous les deux ans jusqu'en 2000 des sportifs handicapés africains de presque toutes les disciplines

²⁸⁴ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France. P.5

²⁸⁵ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France. P.5

²⁸⁶ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France

reconnues par le Comité International Paralympique. Une redéfinition d'objectifs et de stratégies a été nécessaire à partir de la cinquième édition en 2000 pour permettre à la sixième édition de se tenir en 2001.

« Ces jeux ont permis de créer une certaine dynamique, au niveau des pays africains, qui étaient absents aux jeux paralympiques de Barcelone, parce que le Burkina Faso était le seul pays qui représentait la zone au sud du Sahara en Afrique Noire francophone. Nous avons réussi à mobiliser toutes les énergies nécessaires, pour que les pays adhèrent au comité international paralympique et participent maintenant régulièrement aux jeux qui sont organisés dans le cadre des activités de cette institution²⁸⁷ ».

La redéfinition des objectifs en 2000, répondait à la fois à un impératif d'ouverture géographique, linguistique et financier. Car :

« Ce qui a nécessité la redéfinition des objectifs, c'est que nous nous sommes rendus compte que, au niveau géographique, les pays d'Afrique de l'Ouest et les pays d'Afrique centrale qui participent à nos jeux n'étaient pas seulement francophones. Il y avait des pays lusophones, des pays anglophones qui souhaitaient participer. Donc nous nous sommes dit, que c'est vrai que l'association est partie en tant que francophone mais il fallait pouvoir résoudre cette question. C'était donc pour un besoin plutôt linguistique qui au fond était lié aussi au financement de l'institution. Quand on faisait les démarches auprès des institutions internationales, on n'avait que le soutien des organismes qui étaient francophones. On avait des fédérations internationales qui nous rappelaient que leur soutien ne peut pas s'adresser qu'à un certain nombre de pays et que nous devons faire des efforts pour nous ouvrir vers des pays autres que francophones²⁸⁸ ».

Bien que les contraintes financières soient réelles pour de nombreux pays, il reste vrai qu'ils avaient besoin de compétitions et il était logique d'opérer cette ouverture pour leur permettre d'y participer. Il faut également préciser que cette ouverture était à la fois dictée par les institutions internationales et les réalités du sport.

²⁸⁷ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France.

²⁸⁸ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France.

« Compte tenu des sollicitations de ces pays qui voulaient et qui n'avaient pas de compétitions et qui souhaitaient faire les compétitions avec nous, on a trouvé cette requête valable et nous avons fait des efforts pour nous doter de traducteurs pour que les textes soient en plusieurs langues. Ça n'a pas posé de problèmes puisque les éditions précédentes avaient accueilli le Cap-Vert qui était lusophone, et puis il y avait aussi la Gambie, nous n'avons aucune réticence par rapport à ça. Il y avait aussi le fait que, c'était une confédération sous régionale, et nous avons accueilli aussi des pays qui venaient du Maghreb, élargissant ainsi notre champ d'action et puis notre audience auprès des pays africains. Les jeux, actuellement sont ouverts à toute l'Afrique et se déroulent toutes les années impaires, une fois tous les deux ans, mais en année impaire²⁸⁹ ».

Comme dans toute organisation d'évènements sportifs les Jeux de l'Avenir pour personnes handicapées d'Afrique connaissent des difficultés à la fois d'ordre organisationnel, financier et de communication. Elles sont liées à l'inégalité de standing offert par les différents pays organisateurs en raison de leurs réalités matérielles et des carences en matière de communication dues à l'éloignement géographique de certains membres. Les coûts financiers sont supportés par les cotisations des pays membres dont les retards enregistrés dans le paiement constituent l'une des difficultés majeures quant à la gestion de l'institution et à l'atteinte de ses objectifs.

« Ensuite nous avons sur place dans les différents pays, le soutien des différentes missions diplomatiques des pays qui sont accrédités dans le pays d'accueil. Après nous avons le soutien d'organismes comme la CONFEJES, qui nous accompagnent tous les deux ans, à chaque édition avec la remise à niveau des différents arbitres et classificateurs, les officiels qui encadrent la compétition. Nous avons le soutien financier d'organismes sur place, soit en terme de soutien administratif, d'accompagnement des jeux ou financier, tel que par exemple Handicap International, et puis les différents organismes des Nations unies, l'Unicef, l'OMS etc. Nous avons aussi le soutien du l'IPC, qui nous envoie des techniciens pour telle ou telle discipline sportive pour faire la promotion, et donc pour aider à soutenir le sport pour les

²⁸⁹ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France. P

aveugles, malvoyants ou pour faire la promotion des paralysés cérébraux etc. Voilà en gros les différents soutiens que nous avons pour la tenue de nos compétitions²⁹⁰ ».

A ces préoccupations d'ordre institutionnel s'ajoutent le désengagement des bénévoles, moins enclins à sacrifier de leur temps et de leur argent pour le soutien de cette cause.

« Plus on évolue dans le temps, plus les gens pensent que si les jeux ont lieu régulièrement c'est que nous avons de gros financements, et donc l'idée de l'argent a pris le pas sur l'intérêt de la compétition, donc financièrement parlant, c'est de plus en plus difficile, parce que les gens, les organisateurs, quand je parle des gens c'est les organisateurs, pensent qu'il y a de gros financements et qu'il faut avoir sa part. Je crois que c'est la plus grosse difficulté à laquelle l'Afrique va être confrontée. On n'est plus dans un esprit de bénévolat où on peut apporter sa contribution à l'évolution du sport. On est dans du donnant-donnant. J'ai fait une action, même en association, j'ai besoin d'être rémunéré. Même si ce n'est pas dit de cette façon, les attentes des organisateurs c'est de se faire payer, alors que nous, en tant qu'organisateur, les personnes qui défendent, qui vont chercher les financements, nous faisons du bénévolat²⁹¹ ».

Par ailleurs, si les subventions et autres aides permettant de faire fonctionner les structures, et parfois pour certaines associations de rémunérer le représentant local ne sont plus faciles à réunir. Les financeurs comprenant mal que des bénévoles puissent être payés. Pourtant, la crise des vocations devraient amener à terme à réfléchir sur les moyens les plus adéquats pour susciter de nouvelles adhésions, fussent par le désintéressement matériel de ces derniers. Les investisseurs devraient alors comprendre que sur le terrain africain les réalités du bénévolat n'épousent pas toujours les normes traditionnelles qui fondent par le don de soi, l'essence même du bénévolat. Cette évolution donnera alors un nouvel élan aux responsables des associations qui pourraient ainsi d'inscrire dans leur budget des provisions financières à cet effet.

« Ce qui fait que forcément sur le terrain, quand nous essayons de faire comprendre aux uns et aux autres que nous n'avons aucun financement pour défrayer leur présence dans l'organisation, il y en a certains qui nous laissent tomber en cours de route ou qui passent tout leur temps à râler, ce qui n'est pas un bon climat, favorable à une bonne

²⁹⁰ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France. P

²⁹¹ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France.

organisation. De plus en plus, on est confronté à cette situation et je ne sais pas comment le sport africain va s'en sortir ²⁹²».

1.7. Sport communal et coopération décentralisée.

La coopération internationale décentralisée regroupe des collectivités territoriales à travers des échanges régis par des conventions et des jumelages, et intéressent des acteurs divers tels que des associations, des chambres de commerce et d'industrie, des entreprises. Les collectivités territoriales et villes du Burkina Faso sont engagées dans une coopération décentralisée avec certains pays.

« Dans le cadre de la l'apparition de la coopération décentralisée, c'est à dire d'une coopération au développement qui s'adresse plus directement aux bénéficiaires, en l'occurrence ici les acteurs locaux, la maîtrise de la conception des dossiers de projets devient, pour certains acteurs l'enjeu essentiel²⁹³ ».

A ce titre, les collectivités territoriales qui sont les acteurs reconnus de cette coopération décentralisée, essayent de :

« mieux coordonner toutes ces actions. Depuis 1995, un programme prioritaire Burkina Faso s'est mis en place en concertation avec les pouvoirs publics et les collectivités territoriales. Ce programme prioritaire concerne six volets principaux : l'animation et l'éducation au développement, la santé, l'éducation et la formation, l'appui aux initiatives de base burkinabè. Une quinzaine d'OSI sont impliquées dans ce programme, dont la ligue de l'enseignement, peuples solidaires, GREF, GERES, GREDES, GREFOSAT, frères des hommes, vétérinaires sans frontières, Sologral etc. ²⁹⁴ ».

²⁹² Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France

²⁹³ Colloque BURKINA' 97. La coopération non gouvernementale franco-burkinabé. De la décentralisation à une démarche de développement local. 26 avril 1997 Chambéry Savoie France P.25

²⁹⁴ Colloque BURKINA' 97. La coopération non gouvernementale franco-burkinabé. De la décentralisation à une démarche de développement local. 26 avril 1997 Chambéry Savoie France dossier presse

Avec la France la coopération décentralisée a connu un essor remarquable depuis 1967, avec la première coopération entre la ville de Loudun en France et Ouagadougou. Cette coopération va s'amplifier dans le contexte de la décentralisation du Burkina Faso et les actions vont s'orienter de l'aide à la réalisation de projets de développement local à l'humanitaire. Ces actions de jumelages encadrées par « *l'existence d'un comité national burkinabè de jumelage, qui regroupe l'ensemble des comités locaux de jumelage. Ces CLJ sont présidés par le Maire pour les communes de plein exercice et par les Préfets et Maires pour les communes rurales* »²⁹⁵

Par ailleurs :

*« les localités décentralisées ne reçoivent que ce qu'elles veulent recevoir, on ne leur parachute pas des chasses neiges au sahel. Voilà, alors qu'avant, on n'a vu ça ! Donc les populations ne reçoivent que ce qu'elles estiment utile à leur épanouissement »*²⁹⁶ ».

Ne recevoir que ce dont on a besoin est donc le crédo de cette nouvelle forme de coopération, qui va chercher à priori les besoins essentiels et réels des populations concernées pour en faire sa priorité. Au moment où la coopération décentralisée au Burkina fêtait en 2007 son quarantième anniversaire, le pays tout entier était inscrit dans un processus de communalisation intégrale dont les premiers épisodes remontent à décembre 2004 et avril 2005 par l'adoption et la promulgation du code général des collectivités territoriales. Le 23 avril 2006, avec les élections municipales, le processus est définitivement lancé.

La coopération décentralisée qui a soufflé ses quarante bougies en 2007, a été initiée en 1967 par des accords qui liaient les villes de Ouagadougou et de Loudun en 1967. Elle va ensuite se développer et s'étendre à d'autres villes et lors des assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé de 2007, l'ambassadeur de France appréciait la nature de la coopération décentralisée franco-burkinabé et chiffrait son importance « *par le fait que le Burkina Faso est le premiers pays de destination des collectivités française mais aussi parce que les acteurs français représentent plus de 85 % de la coopération décentralisée* »²⁹⁷ ».

²⁹⁵ Colloque BURKINA' 97. La coopération non gouvernementale franco-burkinabé. De la décentralisation à une démarche de développement local. 26 avril 1997 Chambéry Savoie France dossier presse

²⁹⁶ Entretien Basile Laetare Guissou décembre 2010

²⁹⁷ Assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé 6-7 décembre 2007 Ouagadougou Burkina Faso documents officiels finaux

Cependant, les difficultés existent également et lors de ces assises le Premier Ministre Tertus Zongo, n'a pas relevé dans son discours les points sur lesquels il était essentiel de passer, pour permettre aux populations de bénéficier réellement des retombées de cette coopération. Il déclarait à ce propos :

« La coopération décentralisée peut contribuer au développement si elle va au-delà des dons ou réalisations ponctuelles dans des communes ou villages, pour s'orienter vers l'appui au développement de collectivités territoriales fédérées, à travers des projets structurants et plus porteurs. Il faudrait que les collectivités partenaires dépassent les interventions ponctuelles pour une solidarité intercommunales, une sorte de mutuelle de développement qui uniraient les efforts de développement de différentes collectivités territoriales du nord et du sud dans la réalisation de programmes intégrateurs. Une telle approche, contribue à la réduction de la pauvreté, à la consolidation de la démocratie locale et à la promotion du développement à la base²⁹⁸ ».

La coopération décentralisée constitue donc une formidable occasion de réunir des populations burkinabé d'avec celles des quatre coins du monde, mais le constat dressé par les assises de 2002, et rappelé aux assises de 2007 de la coopération décentralisée, ont fait état de facteurs inhibant au nombre desquels « *des sectarismes multiformes qui pérennisent des clans et autres groupuscules au nord comme au sud* »²⁹⁹. Les partenariats noués dans le cadre de la coopération décentralisée franco-burkinabé sont très souvent associés à des liens et des rencontres d'amitiés entre des individus, qui progressivement débouchent sur des liens durables et parfois exclusifs. Une éventuelle envie des partenaires de s'ouvrir à d'autres localités n'est pas toujours bien perçue et peut être parfois sujet à des incompréhensions et conduire à des résultats pas du tout probants sur le terrain. On notera que la couverture géographique du territoire national par ces partenariats n'est pas totale. Néanmoins les plans de développement dont se sont dotées à priori toutes les collectivités territoriales présentent les besoins réels de chaque zone géographique. Il revient aux nombreuses représentations diplomatiques d'en assurer la promotion en fonction des attentes des différentes collectivités. Dans tous les cas les nombreux partenariats existants (180-200), et ceux

²⁹⁸ Assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé 6-7 décembre 2007 Ouagadougou Burkina Faso documents officiels finaux. P.56

²⁹⁹ Assises de la coopération décentralisée franco-burkinabé 6-7 décembre 2007 Ouagadougou Burkina Faso documents officiels finaux. P.65

à venir, constituent un des points d'appui important, « *un cadre approprié d'échange et de recherche de solution à la problématique du développement local entre État, élus locaux et acteurs de la coopération*³⁰⁰ ».

2. LES POLITIQUES DE FORMATION

Le Centre National de la Jeunesse et des Sports qui va devenir plus tard l'Institut National de la Jeunesse et du Sport a été un projet entièrement financé par la coopération française. On se rappellera que dans les années 1960-1970 les questions de formation des cadres Jeunesse et Sport constituaient une des préoccupations majeures des pays africains indépendants. La création de la CONFEJES en 1969 va contribuer à la mise en place d'un véritable à la formation des cadres de ce domaine. La préférence de la France pour des instituts régionaux dont l'objectif est de regrouper et former l'ensemble des ressortissants des pays membre est affichée, mais les réalités du terrain et la forte demande de cadres formés va conduire à la création des instituts nationaux. Enfin la conférence du 21 et 22 décembre 1972, à laquelle la Haute Volta était représentée par son Ministre Félix Tiemtarboum, par Paul Bouda, directeur de l'EPS, et par le conseiller culturel de l'ambassade de Haute Volta à Paris, a recommandé entre autre, la formation des cadres moyens dans les centres nationaux, et celle des cadres supérieurs dans les instituts à vocation régionale. C'est une clause qui, dès lors, sera entérinée et guidera pendant longtemps les actions de formation financées par les programmes FAC et CONFEJES.

L'idée d'un cadre de formation pour la Haute Volta germe et un projet dit de « construction du Centre National de la Jeunesse et des Sports » est initié par le Capitaine Tiemtarboum, Ministre de la Jeunesse et des Sports, avec un devis estimatif dans lequel on note les points suivants :

« Outre le budget national, participeront au fonctionnement, la commune de Ouagadougou, Fédérations Sportives, Association de jeunesse, et l'établissement lui-

³⁰⁰ Assises de la coopération décentralisée franco- burkinabè 6-7 décembre 2007 Ouagadougou Burkina Faso documents officiels finaux.P.43

même par les recettes réalisables sur les prestations de service, d'hébergement et de restauration³⁰¹ ».

Ce projet négocié lors du voyage du président de la république française Georges Pompidou en novembre 1972 recueille ainsi une promesse favorable de financement, permettant au directeur du plan et des études de développement de la Haute Volta d'alors d'adresser une lettre au chef de la mission d'aide et de coopération à Ouagadougou rappelant l'objet de financement du centre, le contexte dans lequel le financement a été obtenu, joignant au passage le devis descriptif et estimatif du Ministre de la Jeunesse et des Sports et demandant afin que la requête soit transmise à la Rue Messieurs³⁰². Dès lors la procédure de financement s'enclenche, l'avis favorable du Secrétaire d'état aux Affaires étrangères au projet, le 17 janvier 1973 permet au comité directeur du FAC de donner l'accord définitif le 13 février 1973, et un appel d'offre presque un an plus tard soit en juillet 1974³⁰³ ».

L'architecte franco-malgache M. Ratsifandrihama-Nana est choisi et les travaux commencent sur le site de ce qui allait devenir plus tard l'actuel Institut National de la Jeunesse et des sports de Ouagadougou.

Initialement, le financement de l'Institut National des Sports prévoyait une contribution financière de l'État voltaïque, toutefois, à la fin des travaux, on parlera plutôt de projet clé en main, entièrement financé par la coopération française. Il ouvre alors officiellement ses portes avec comme premiers Directeurs Hado Traoré professeur d'EPS formé au CREPS de Dinard et à l'ENSEP de Paris en France, et Michel Deronzier coopérant français, alors en poste à l'école normale de jeunes filles au Congo Brazzaville, et qui était parti de Strasbourg en 1963 pour répondre à l'appel de la coopération française.

« J'ai été pressenti pour créer ce qu'on a appelé après l'INJEPS. La coopération plutôt dans son projet avait fait des écoles de formation régionales, C'étaient Abidjan, Yaoundé, Dakar n'était pas encore créée, qu'est-ce qui avait encore ?...On a dit : il faut

³⁰¹ Voir Archives Burkina Faso .Projet de construction du centre national de la jeunesse et des sports Ouagadougou 29 novembre 1972 capitaine Félix Tiemtarboum

³⁰² Archives Burkina Faso Voir Lettre N° 1632/Plan/LP du 30 DEC. 1972 signé P. Tahita

³⁰³ Voir Mémoire M2 Marcel Piney sur la coopération sportive en Afrique. Université de la Réunion P 133

aller, les pays veulent. Ca ne plaisait pas trop à la coopération hein! Ils veulent chacun son institut, donc c'était quand-même onéreux et puis au départ la coopération pensait faire des instituts régionaux uniquement, de manière à ce qu'il y ait cette formation unique puisque avec le CAMES il y avait cette uniformisation des diplômes. Mais, faisant valoir leur spécificité en définitive, chaque pays voulait son institut. Un des premiers à demander d'ailleurs cet institut c'était le Benin avec Porto-Novo, mais le Benin ce n'était pas pareil déjà, il y a avait beaucoup de cadres, de certifiés, on appelait ça à un moment le Saint Germain de l'Afrique³⁰⁴ ».

Les réalités de la Haute Volta de l'époque étaient bien loin de celles du Benin, quand Michel Deronzier y dépose ses valises comme seul coopérant en 1975. Et c'est avec l'appui d'une équipe restreinte dont le Ministre des Sports lui-même, le colonel Félix Tiemtarboum, le Directeur des sports Paul Bouda et Christophe Ouédraogo, le Directeur de l'EPS, qu'il va entreprendre ce travail de mise en place des programmes de formation, d'une part, et de textes d'intégration à la fonction publique burkinabè d'autre part. Il sera ensuite rejoint à l'ouverture de l'institut par quatre autres coopérants et deux coopérants canadiens.

En ce qui concerne le matériel et l'équipement de cet établissement, la coopération allemande y a contribué et c'est tout cet ensemble d'acteurs qui permettra la mise en route de cet établissement.

« Il y avait les deux aspects: déjà du point de vue encadrement c'étaient des assistants techniques, des assistants de coopération française. On a débuté avec quatre, tous français, le Directeur des études même était français, c'était monsieur Deronzier. Ensuite il y a eu le volet équipement: la coopération française nous aidait pour des maillots, des ballons, enfin on faisait la demande chaque année et Monsieur Deronzier se débrouillait pour qu'on obtienne en tout cas un petit appui du point de vue matériel. Par contre, la coopération allemande, c'est elle qui a équipée entièrement l'institut, je crois que c'était des lits, des bureaux, le matériel sportif lourd, par exemple

³⁰⁴ Michel Deronzier coopérant français et 1er directeur des études de l'INJEPS de Ouagadougou entretien réalisé le samedi 2 juin 2007 Paris- Toulon

l'équipement du gymnase, c'est eux qui l'on équipé, les poids, vraiment le matériel lourd a été financé par les Allemands »³⁰⁵.

Conformément aux clauses qui guident les principes de la CONFEJES en matière de formation de cadres, « *La coopération française a fait tout ce qui était programme. Tout ce qui était aspect conceptuel, c'était quand même l'assistance technique française qui le faisait, et moi j'ai été le premier Directeur de l'institut, j'ai été nommé dès 1976. Disons que je me suis occupé du volet administratif et le volet technique et pédagogique a été exclusivement assuré par la coopération française*³⁰⁶ ». On était déjà presque en plein débat français sur le sport et l'EPS, qui allait d'ailleurs déboucher dans les années 1980 à la séparation institutionnelle du Sport et de l'EP. Cette mesure gagnera plus tard les pays africains francophones et plus particulièrement le Burkina Faso en 1998, soit dix-huit ans après. Mais dans les préoccupations de ces années cruciales de formation, les décisions qui ont prévalu relevaient de la volonté de réunir dans le cadre formé autant de compétences que possibles.

*« Nous sommes partis sur une maîtrise d'EPS avec une option très sport quand même, hein ! Parce que les maîtres d'EPS c'était des cadres sportifs surtout, mais c'était aussi la volonté du pays, surtout parce que les fédérations étaient exsangues, manquaient de cadres et on voulait un cadre, un enseignant. On ne voulait pas ce qui se définissait un peu en France: un enseignant coupé du monde sportif. On voulait un enseignant qui fasse partie intégrante du mouvement sportif ; on parlait moins de jeunesse, on parlait beaucoup plus de sport*³⁰⁷ ».

Finalement, l'institut a donc tenu toutes ses promesses, à savoir, concilier au terme de la formation, des compétences professionnelles d'enseignant et d'entraîneur sportif. Les coopérants français et canadiens étaient des techniciens et formateurs.

« C'étaient des enseignants au départ mais tous avaient une spécialité, chacun était assez pointu dans son domaine et je dois dire que chaque année je me rendais à Paris.

³⁰⁵ Entretien Hado Traoré professeur d'EPS et directeur général de l'INJEPS de Ouagadougou entretien réalisé en 2007 à Ouagadougou Burkina Faso

³⁰⁶ Entretien Hado Traoré professeur d'EPS et directeur général de l'INJEPS de Ouagadougou entretien réalisé en 2007 à Ouagadougou Burkina Faso

³⁰⁷ Michel Deronzier coopérant français et 1er directeur des études de l'INJEPS de Ouagadougou entretien réalisé le samedi 2 juin 2007 Paris- Toulon

Pour recruter le premier groupe d'assistants, j'étais allé à Paris avec des fiches précises. J'avais besoin d'enseignants de tel ou tel profil. On a discuté à l'époque avec Monsieur Sarejo qui était le directeur de la coopération EPS. On recrutait sur dossier ceux qui étaient non seulement enseignants de base mais qui avaient une spécialité dont nous avons besoin. Ils étaient très compétents, de très grande qualité, on a même débauché des gens qui étaient à l'institut d'Abidjan et qui sont venus ici³⁰⁸ ».

La disponibilité des personnels coopérants n'était pas extensible à souhait et toutes les destinations africaines n'étaient pas prises d'assaut de la même manière. La Haute Volta faisait partie des moins prisées pour des raisons pécuniaires et de commodités aussi sans doute (pas de mer), et il valait mieux en effet jouer la carte de la polyvalence de ce personnel. Ce qui n'était pas plus mal car les étudiants, qu'ils ont formés plusieurs années durant, allaient être à cette image et répondre du même coup aux attentes des responsables du pays. Ce dispositif sera complété par l'ouverture d'un cycle de professeur, mais aussi une ouverture au niveau régional (Abidjan, Cotonou, Dakar et Yaoundé) et international (INSEP, Université Laval, Leipzig, Cologne et Paris-Sud Orsay).

2.1. INJEPS de Ouagadougou : formation sportive et professionnelle

La formation des cadres Jeunesse et Sport commence à l'INJEPS de Ouagadougou en 1976 par l'ouverture du cycle des maîtres d'EPS, alors même que la construction des infrastructures n'était pas encore achevée. Dans ces conditions c'est le Prytanée Militaire du Kadiogo (PMK), l'école militaire, qui, en attendant la mise à disposition des locaux, accueillera les étudiants sur ses installations sportives. La première promotion de 1976 sera composée de 20 sportifs dont cinq filles pour une formation d'une durée de trois ans. Elle va effectuer sa première année scolaire au PMK, avant de rejoindre l'année suivante, en même temps que la deuxième promotion, les installations définitives de l'INJEPS. Le recrutement d'un quota de cinq filles fut alors décidé dès le départ. Il sera poursuivi jusqu'en 1982. Mais à partir de 1983, au nom du principe d'égalité révolutionnaire cette disposition sera supprimée et la conséquence immédiate fut une promotion

³⁰⁸ Hado Traoré professeurs d'EPS et inspecteur pédagogique 1^{er} directeur général de l'INJEPS de Ouagadougou .
entretien Ouagadougou 2007-

1983 exclusivement masculine et la suivante en 1984, composée de 20 sportifs. J'étais la seule fille de cette promotion. Cette promotion sortira en 1987 et sera immédiatement conscrite pendant un an au service militaire ; une partie purement militaire en caserne avec des cours théoriques et pratiques sur le maniement des armes, et une autre dite « phase de production » où ces appelés étaient déployés sur l'ensemble du territoire national, pour servir dans les services administratifs en fonction de leur domaine de formation. Pour ma part j'ai commencé mon service militaire dans la région de Dédougou plus précisément à BADALA, puis en période dite de recyclage, à la 5e région militaire à Ouagadougou.

Pour en revenir à l'INJEPS de Ouagadougou, après la promotion 1984-1987, la formation fut momentanée interrompue et reprise en 1988 avec un effectif de recrutement qui passa de 30 à 60 stagiaires par promotion. Le cycle des professeurs adjoints se déroulait sous la forme de formation continue pour les maitres d'EPS. Pour y accéder, il fallait satisfaire aux conditions d'ancienneté, soit cinq années d'activités sur le terrain. Elle se met en place à partir de 1983, avec un rythme de recrutement de quinze stagiaires par promotion, pour une durée de trois ans. On note encore sur l'histoire de cette section de formation quelques petites exceptions, avec notamment la promotion 1992-1995, dont je fis partie, et qui enregistra un recrutement de six étudiants dont une seule fille. Les offres de formation vont évoluer en se diversifiant avec l'ouverture en 2003 de la formation des professeurs d'EPS. Les promotions seront constituées de cinq fonctionnaires recrutés sur l'ensemble du territoire.

Cette formation concernait essentiellement les titulaires du diplôme de professeur adjoint d'EPS. En 2005, elle s'ouvre par concours externe aux candidats titulaires du Baccalauréat. Quant aux autres professeurs d'EPS, ils étaient formés avant ce changement dans les instituts régionaux d'Abidjan, de Yaoundé et de Dakar. C'est ainsi que je ferai partie des effectifs de la promotion 2000 des STAPS de l'INJS d'Abidjan (Licence STAPS de 1998-1999, et professorat d'EPS 1999-2000) avec l'appui du programme des bourses canadiennes dans le cadre de la CONFEJES. Le reste de mon parcours passe par l'INSEP de Paris pour une formation continue d'entraîneur de haut niveau en volleyball financée grâce à une bourse de la Solidarité Olympique et par l'Université Paris Sud 11 pour effectuer un Master 1 et 2 suivie d'une thèse de doctorat STAPS. Ce parcours passe aussi par l'Université de Ouagadougou dans la section Psychologie. (Voir parcours en annexe). Mon parcours illustre assez bien la prise en compte progressive des offres

de formation offertes par le système francophone et international, allant des instituts nationaux et régionaux dans les pays africains, aux instituts et universités internationaux français, canadiens, allemands, belges.

La deuxième voie est directe et passe par les instituts régionaux ou internationaux, ou par les deux à la fois. En 2005 la formation des maîtres d'EPS affiche un recrutement au niveau BAC, suivi d'une formation de deux ans au profit du Ministère des Sports et des Loisirs. Ces enseignants d'EPS font partie intégrante du personnel du Ministère des Enseignements Secondaires, Supérieurs et de la Recherche Scientifique depuis 1998. Ils sont par ailleurs destinés à l'enseignement de l'EP à l'université de Koudougou. Un autre point important concerne la formation du personnel de la jeunesse qui démarre assez tardivement au Burkina Faso.

« L'INJEPS de Ouagadougou est un établissement, administratif qui relève du Ministère de la Jeunesse et des Sports et qui s'occupe de la formation des cadres. Déjà de 1969 à 1972, dans les différents débats qui ont nourris les questions de formation, les pays membres de la CONFEJES, pour des raisons qui leur étaient propres, ont été moins incisifs en ce qui concerne la formation des cadres Jeunesse. Certains ont préférés mettre beaucoup plus l'accent sur la formation de cadres sportifs ; ce qui explique en partie ce décalage entre les deux aspects du domaine ». « Au départ, cet établissement était destiné à la formation aussi bien des cadres en Sport qu'en Jeunesse. Mais le volet Jeunesse, n'a pu voir le jour, réduisant ainsi les activités de cet établissement qui s'est consacré particulièrement, à la formation des cadres de sport³⁰⁹ ».

C'est un circuit de formation qui suit essentiellement celui des instituts nationaux d'autres pays, et des instituts régionaux francophones. En 1996, la première promotion des conseillers d'éducation permanente, dont le diplôme est l'équivalent de celui des professeurs adjoints, voit le jour. C'est une formation sur concours professionnel ouvert aux maîtres permanents, qui après 3 ans de formation accède au CACEP (Certificat d'aptitude au Conseil d'Éducation Permanente). Comme au niveau du sport, en 2003, seront créés les diplômes de conseillers d'éducation permanente et de professeurs d'EPS.

³⁰⁹ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France. P1

2.2 Coopération et coopérants : le début d'une institution sportive nationale.

La coopération française a contribué avec la création de l'INJEPS au Burkina Faso, ce que l'on peut appeler le réel début d'une institutionnalisation de la vie sportive nationale. Les sportifs, techniciens, et enseignants formés par cet établissement, et mis à la disposition des établissements et des associations sportives nationales, ont constitué les ressources nationales locales qui ont fait vivre le sport, l'EPS et la jeunesse au Burkina Faso. Les domaines Jeunesse et Sport ont toujours été en Afrique les parents pauvres par rapport à la dotation financière dont bénéficie l'ensemble des départements ministériels existants. À ce titre la coopération sportive a permis de pallier tout au moins aux carences en ressources humaines. C'est ainsi que :

« de 1960 à 1980 il y a eu beaucoup de coopérants enseignants et techniciens mais peu de moyens financiers mis à en place auprès des missions de coopération. L'argent de la France était surtout orienté vers le secteur économique, la coopération médicale, la coopération militaire³¹⁰ ».

A l'INJEPS de Ouagadougou le nombre de coopérants est passé de 1 en 1974 à 4 en 1976, puis progressivement a augmenté pour atteindre plus d'une dizaine dans les années 1980-1990. Les cadres formés par l'INJEPS de Ouagadougou bénéficiaient d'un encadrement de qualité : la vie à l'internat, le suivi médical, la dotation individuelle annuelle en matériel et équipement sportifs afin de leur permettre d'être toujours au mieux de leurs rendements intellectuels et physiques.

« En tant qu'étudiant, la formation était théorique et pratique. Au niveau de la pratique, la première année était un tronc commun. À partir de la deuxième année, les étudiants faisaient des options dans différents sports, soit une option principale et une option secondaire et ils axaient leurs recherches et leurs efforts sur ces disciplines-là. Après, la finalité était de sortir de l'institut avec le diplôme, le diplôme d'état, ou un brevet fédéral de deuxième degré, qui permet d'encadrer des équipes de première ou de deuxième division³¹¹ ».

³¹⁰ Entretien Michel Deronzier 2011

³¹¹ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France. P.2

En référence aux motivations réelles des coopérants et de leur engagement, plusieurs interrogations ont pu être formulées. Mais il ressort que sur le terrain ils ont semblé dans leur grande majorité vouloir donner le meilleur pour remplir la mission qui leur était confiée. À ce titre, le domaine de la formation est peut être la meilleure jauge des actions accomplies par les uns et les autres. Dans le domaine de la coopération jeunesse et sport, dans laquelle ces formateurs de formateurs français et canadiens se sont employés des années durant à fabriquer une relève, on trouve quelques avis à même de situer la qualité du travail accompli.

« Ce que je peux dire c'est à travers ma lucarne d'étudiant. Les administrateurs en son temps ont d'autres informations, d'autres éléments, mais ce que je peux dire c'est qu'à l'INJEPS de Ouagadougou on avait un directeur des études français, on avait des professeurs canadiens que j'ai beaucoup apprécié d'ailleurs et des professeurs français aussi. Le directeur des études français je l'ai apprécié aussi il s'appelle Michel Deronzier. C'est des gens qui ont contribué à renforcer en moi la passion de l'éducation physique et à me convaincre, je ne dirai pas de cette mission, mais en tout cas de cette vocation³¹² ».

Quant aux anciens sportifs devenus parfois des décideurs au plus haut niveau de la hiérarchie administrative et/ou, politique, ils affirment pour leur part que l'action de ces coopérants était louable. Ils essayaient de donner ce qu'ils avaient de meilleur, c'est à dire leurs connaissances à des gens avides d'apprendre et de progresser.

« Pour ma part j'ai beaucoup apprécié leur collaboration, leur contribution, que ce soit à Ouagadougou d'ailleurs ou à Abidjan où j'ai été formé et suivi par des coopérants français. J'ai beaucoup apprécié ces coopérants-là. De façon globale, l'action, ce que je retiens de ces coopérants c'est que, c'est des gens organisés dans le travail. C'est des gens méthodiques dans leur travail, et des gens qui avaient le souci de transmettre aux enseignants, aux futurs enseignants que nous étions, le goût de l'éducation physique, le goût du métier. Aimer le métier et pour aimer le métier il faut le connaître. Quand vous n'êtes pas bien formé vous ne pouvez pas aimer, même si vous aimez au moindre

³¹² Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.6

problème que vous rencontrez vous allez déchanter. C'est ce que je retiens de la part de ces coopérants-là, j'ai beaucoup apprécié cela³¹³ ».

Ils poursuivent :

« Au niveau de la coopération, on avait de très bons coopérants, très consciencieux, au niveau du travail. Je sais qu'il y en a eu beaucoup d'autres, monsieur Guignard au niveau du basketball, en tout cas ils étaient très nombreux, on ne peut pas les citer, M. Piney, ils ont beaucoup fait pour l'INJEPS surtout pour les premières promotions. Quand vous regardez aujourd'hui, il y a un fossé entre les premières promotions, jusqu'aux cinq promotions qui ont suivies et les promotions actuelles. J'ai eu beaucoup de satisfaction avec eux et je garde de bons souvenirs avec ces gens-là parce que c'était des gens déterminés, désintéressés. Lorsqu'ils disent toi tu vas être bon dans ça, je vais faire ça pour toi, ils s'y mettent et c'est des gens qui n'hésitent pas à laisser leurs propres moyens financiers pour vous permettre d'évoluer ».

Au-delà du volume horaire des programmes d'enseignement, les coopérants de l'INJEPS, exerçaient pour la plupart des activités au niveau des institutions sportives burkinabè. Il n'était pas rare de rencontrer en athlétisme, en basketball, football, des entraîneurs français évoluant au même titre que leurs homologues burkinabè avec des athlètes burkinabè à leur charge. Les sportifs ayant très peu de moyens, ceux qui ont eu la chance d'en faire partie, étaient quand même les plus nantis en termes d'équipements et suscitaient sans doute l'envie des autres. A ce propos :

« J'avais un ancien entraîneur qui avait envoyé une bourse pour que je puisse aller finir ma formation à Dakar en son temps, malheureusement ça été bloqué dans les circuits » « Jean François CLARISS, mon premier entraîneur de lancer de disque qui se disait que si nous étions ensemble, je vais être champion d'Afrique et après un an seulement il est parti à Dakar. C'est lui qui a appris à Kassoum Compaoré le Fosbury Flop. C'est lui qui a permis à Bonzi Madeleine d'être champion aux jeux africains en soixante-dix-huit. C'est quelqu'un qui était vraiment déterminé³¹⁴ ».

³¹³ Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.7

³¹⁴ Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.7

Un peu plus tard on notera Marcel Piney et Alain Smail qui ont l'un et l'autre compté dans le paysage sportif de l'athlétisme burkinabè, avec des athlètes qui ont été des références au niveau national et africain. Ils ont fait jouer leur polyvalence, si bien que des sauts, en passant par les courses, et les lancers. Les cadres principalement burkinabè du domaine Jeunesse et Sport ont fait le tour de l'Afrique pour se former.

« Ce que je retiens au niveau de la coopération, c'est que ces gens-là ont apporté beaucoup. Maintenant il y a aussi en tant que burkinabè le fait d'avoir limité les bourses de formation de haut niveau ou de formation de formateurs à certains pays en disant que c'est parce que leurs États seulement ont les instituts à vocation régionale, en fait c'était un subterfuge pour pouvoir cibler les ressortissants de ces pays-là. Parce que si c'est un institut à vocation régionale, on devrait permettre aux meilleurs de la sous-région d'aller enseigner là-bas ! Ce qui n'est pas le cas, donc c'est ce que moi je déplore seulement³¹⁵ ».

Une situation qui explique presque en partie la situation très actuelle du Burkina Faso, qui depuis ces années 1980 s'est limitée à la formation des cadres moyens ou d'exécution, pendant que les autres pays membres se sont ouverts à la formation plus élitiste de troisième cycle, et qui se retrouve encore de nos jours presque au même niveau. Une question aussi sans doute de politique nationale, en matière de formation de cadres Jeunesse et Sport, qui depuis toujours donne l'impression de l'inexistence d'une réelle planification.

2.3 Abidjan, Dakar, Yaoundé, Alger, Cotonou, des choix et des conceptions de formation.

La formation des cadres Jeunesse et Sport de la Haute Volta au Burkina Faso a été d'une inexistence flagrante. Cette formation est à l'image de la politique nationale en matière de sport ou de jeunesse, qui a brillé par sa grande discrétion jusqu'en 2007. L'INJEPS de Ouagadougou, conformément aux principes édictés par la CONFEJES dès les années 1972, a continué à former des cadres de niveau moyen. Les cadres de haut niveau étaient formés hors du pays au rythme des

³¹⁵ Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.7

bourses consenties par les organismes internationaux de formation à l'État voltaïque ou burkinabè.

« Comme justement, nous on ne forme pas nos cadres suivant un programme, mais suivant le rythme des bourses qu'on donne, ça fait qu'en fait on ne maîtrise pas notre politique de formation de cadre en matière de sport au Burkina. C'est dommage, mais je me dis qu'on ne va jamais devenir autonome en matière de sport tant qu'on ne va pas vouloir se donner un programme, un plan de formation des cadres en matière de sport³¹⁶ ».

Toujours est-il que jusqu'à aujourd'hui la situation reste pratiquement la même et l'on peut l'imputer à l'organisation francophone qui a décidé d'attribuer des bourses de formation de haut niveau uniquement aux ressortissants des pays abritant les instituts régionaux, alors que la configuration de ces instituts permettaient de faire de leurs meilleurs étudiants, nationaux et étrangers confondus, des cadres à même d'intervenir partout dans l'espace francophone. Ceci aurait sans doute évité de se retrouver avec un déséquilibre aussi marqué entre les instituts et par extension, entre les pays membres en matière de ressources humaines du domaine Jeunesse et Sport. C'est ainsi que :

« je me rappelle qu'à Abidjan nous étions régulièrement les meilleurs des élèves, mais pendant qu'on prenait régulièrement les Ivoiriens pour aller au Canada sur bourse CONFESJES ou bourses canadiennes, nous étions là, nous revenions dans notre pays et professeurs point un trait. C'est ce que j'ai regretté au niveau de la coopération. On est ensemble dans la même classe, on doit prendre les meilleurs, mais on ne peut pas partir parce qu'on n'est pas Ivoirien. Là, c'est de la ségrégation depuis la CONFESJES et là, ce n'est pas bon. Il y a des collègues eux-mêmes qui savent qu'ils ne sont pas les meilleurs mais comme leur pays c'était la Côte d'Ivoire, ils pouvaient continuer. Alors qu'au Burkina Faso, il y a encore d'autres filières où les gens continuent jusqu'au doctorat, ça veut dire qu'en sport on doit toujours rester à un bas niveau, parce que le sport ne mérite pas d'être au même niveau que les autres disciplines intellectuelles et là, la

³¹⁶ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.7

CONFESJES a contribué à créer cette situation-là ! Peut-être que c'est de façon inconsciente, mais ce n'est pas bon³¹⁷ ».

Si donc l'institution francophone est au cœur de ce problème, l'État voltaïque et burkinabé l'est tout autant. Comment en effet expliquer que ces institutions à vocation régionale qui étaient érigés en grands pôles de brassages entre francophones, n'aient pas réussi à mettre en œuvre une véritable politique équitable de perfectionnement des cadres ? Autant les voltaïques et burkinabé qui y sont passés ne tarissent pas d'éloges sur la formation reçue, autant ils n'acceptent pas dans leur grande majorité ce qui leur est arrivé en ce qui concerne ces bourses d'études de troisième cycle, octroyées par la CONFESJES dans une relative exclusion. Cependant, l'État burkinabé n'est pas exempt de reproches car le relais institutionnel que l'on pouvait légitimement attendre de l'INJEPS pour la formation des cadres de conception n'a pas été efficace. En effet, en dehors de ceux qui ont été formés en France ou ailleurs, la grande partie des enseignants sportifs voltaïques et burkinabé ont été formés à l'Institut national de Ouagadougou, d'Abidjan, de Dakar ou de Yaoundé. Après plus de cinquante ans d'indépendance le Burkina Faso court toujours après son premier docteur en STAPS. Et pourtant à y voir de près, on remarque que certains pays comme le Bénin sont passés outre les recommandations de la CONFESJES et ont mis les moyens qu'il fallait pour former très souvent hors bourses CONFESJES leur cadres, ce que l'État voltaïque et burkinabé aurait pu faire. Mais la question du financement de la formation du cadre de ce domaine, tout comme celle du sport tout court, a toujours été problématique, et ce n'est pas encore demain la veille d'un changement, car tout est priorité et la difficulté financière de ce pays demeure une préoccupation essentielle.

« Dans l'évolution des choses au Ministère de la Jeunesse et des Sports, j'ai occupé la direction de la formation en tant qu'enseignant. C'était une tâche délicate mais passionnante parce que dans la fonction de directeur de formation dans les pays africains nous savons que très peu de pays peuvent assumer, financièrement parlant du moins les charges de formation. Donc la mission consistait aussi en la recherche de financement de formation que vous programmez. Ce n'était pas tout de se lancer, de

³¹⁷ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.9

chercher à former mais aussi de se demander sur quelle bases vous allez faire cette formation³¹⁸ ».

Dans ces conditions, on retombe dans l'éternelle question du financement. En effet, les directeurs de formation professionnelle devaient s'armer de beaucoup de courage pour parcourir toutes les institutions économiques et commerciales, les représentations diplomatiques et consulaires, pour négocier qui des bourses afin de former des cadres.

« Dans cet ordre d'idée, le parcours du combattant se réalisait autant entre les maisons de commerce, les institutions confessionnelles comme au ministère de l'économie et des finances ou souvent la budgétisation dans une direction était acceptée en fonction des relations qu'on pouvait avoir dans ces ministères clé là. Au niveau matériel c'était vraiment maigre, parce qu'il n'y avait pas un seul ministre ici qui était capable de vous dire : pour former un maître d'EPS voilà le matériel qu'il faut. Ça n'existait pas on n'en avait jamais formé. Ceux qui avaient une vision du sport organisé, c'étaient les officiers militaires. Et en ce moment je suis content de pouvoir citer le grand chancelier actuel Mamadou Guerma qui a mis la main à la pâte partout, il y avait le colonel Dakouré, Combasséré, voici des pionniers en matière de sport militaire qui nous ont beaucoup appuyé dans la formation en matière de sport pour la jeunesse voltaïque et burkinabè³¹⁹ ».

La responsabilité des aînés du Ministère Jeunesse et Sports est criarde. Il faut le dire tout cru, ils sont perçus par les plus jeunes comme ceux qui n'ont pas voulu ou su permettre cette marche en avant vers les formations plus qualifiantes pour leurs frères cadets. Et en la matière, les opinions ne sont pas du tout tendre à leur égard.

« L'institut des sports de Ouagadougou en fait, c'est vrai il faut mettre l'orgueil de côté. Ayant fait l'institut d'Abidjan, et ayant vu ce que les Ivoiriens ont prévu pour leurs cadres, c'était quand même pour moi désolant lorsque arrivé ici. Bien qu'étant les meilleurs de la promotion, notre pays n'a pas voulu laisser les gens continuer parce qu'ils trouvaient que c'était inutile. Ça, j'ai trouvé que c'était en fait des gens qui avaient des connaissances un peu limitées en matière de sport. Nos dirigeants qui

³¹⁸ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P3

³¹⁹ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.7-8

étaient déjà là, avaient des connaissances un peu limitées en matière de sport parce qu'eux-mêmes en réalité n'avaient pas des formations assez élevées. Ils n'ont pas eu à faire le cursus universitaire, donc ils n'ont vu en fait que le poste³²⁰ ».

Cependant tout ne devait pas être aussi simple pour ces aînés dont la préoccupation première était plutôt de former le plus grand nombre de cadres moyens pour animer les différentes activités du domaine Jeunesse et Sport et de faire de l'INJEPS de Ouagadougou un établissement de formation supérieure.

« Bon, au niveau de l'institut, les professeurs qui étaient là ont beaucoup œuvré avec des professeurs de l'Université de Ouagadougou parce que notre ambition c'était de faire reconnaître l'INJEPS comme une institution capable de former des cadres, des cadres supérieurs, c'est à dire des cadres après le BAC. Mais à cela il fallait d'abord former des formateurs et c'est pour cela qu'au niveau de la CONFESJES toujours il y a certaines personnes qui ont pu bénéficier de formations supérieures au niveau du Canada comme formateurs de formateurs, et ce sont ceux-là qui revenaient en Afrique dans les stages CONFESJES pour faire la formation de formateurs. Ça se passait des fois en matière d'enseignement comme ça se passait aussi en matière de sport et de jeunesse. ça n'a pas été simple, pas simple du tout parce que les gens de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur n'ont jamais pu penser, n'avaient jamais pensé qu'un professeur d'EPS pouvait former un cadre supérieur qui soit classé comme professeur au niveau du supérieur parce qu'ils n'ont pas des idées précises sur les cursus de formation des enseignants d'EPS et encore moins de l'accession au niveau de l'inspection pédagogique. Vous voyez, souvent c'est l'ignorance qui rend l'homme méchant. Ils nous ont fait des blocages parce qu'ils ne savaient pas, mais avec les petits pas que nous avons pu mener, on a pu présenter certains documents, de là où ils viennent là même, des diplômés capables de rivaliser avec ce que eux ils ont fait. Puisque je connais, nous connaissons des professeurs d'éducation physique, qui sont des

³²⁰ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.6

biologistes et qui enseignent actuellement à l'université. Ce qu'ils appellent maintenant les sciences de la vie et de la terre et ce sont des biologistes qui enseignent³²¹ ».

La tâche n'était pas non plus facile dans un contexte nouveau où les questions de formation et de domaine étaient totalement méconnues, aussi bien par les premiers responsables du département de la jeunesse et des sports eux-mêmes, que des partenaires de l'éducation. Ils ont par la suite essayé de trouver une porte de sortie par la reconnaissance de l'INJEPS comme une institution de formation supérieure, sans y parvenir à l'époque. Ceux qui ont pris la suite immédiate n'ont pas non plus réussi. Aujourd'hui, même si les formations ont évolué, le rêve de faire de l'INJEPS un établissement de formation supérieure, à l'image des autres instituts du continent africain, où à défaut l'idée de former des cadres de 3e cycle, n'a guère progressé, consacrant finalement l'échec de tout un domaine à ce niveau de formation.

« Responsables, ils ont eu peur qu'ils y aient des gens qui viennent avec un diplôme supérieur, qui seront au-dessus d'eux, alors qu'il fallait voir l'intérêt du pays au lieu de voir l'intérêt individuel. C'est ça qui nous a mis en retard et qui continue de nous mettre en retard. Jusqu'à présent, je vois en fait, qu'on n'a jamais décidé d'envoyer quelqu'un faire une formation avec une bourse nationale. Jusqu'à présent, on attend des bourses, même pour le professorat, toute formation hors du Burkina Faso, se fait sur une bourse étrangère. Ce n'est pas normal en matière de sport. Même si les bourses viennent, on priorise encore les autres matières que le sport. Ça veut dire en fait que même au niveau national, il y a toujours des décideurs qui en réalité ne connaissent pas l'importance du sport pour la population. Ils ne connaissent pas l'importance du sport. À un moment donné, il y a eu des bourses canadiennes, des bourses de la francophonie pour aller au Canada, mais j'ai vu qu'à son temps, il y a eu un ministre qui a préféré donner ça aux autres matières qu'au sport. Pourtant, au Canada en fait, l'enseignement post universitaire, déjà le 3^e cycle est très développé en matière de sport, mais on a en pas³²² ».

³²¹ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.8

³²² Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.6

Entre le Ministère des Sports et celui de l'éducation nationale, les rivalités institutionnelles étaient particulièrement vivaces, et on peut imaginer que ces différents responsables ont dû batailler en vain pour une plus grande reconnaissance du domaine.

«Ce qu'on avait comme enseignant d'éducation physique c'étaient essentiellement des moniteurs militaires et c'était des pas bloqués, c'est hébertisme, c'est pompé... voilà mais ils ne se sont pas rendu compte qu'il y a eu des évolutions en la matière. Heureusement et je suis content de pouvoir citer des gens comme Kaboré Athanase, Traoré Ado, qui sont les premiers professeurs à sortir, et qui ont eu maille à partir avec des patrons de notre ministère de la jeunesse et des sports. C'est pour des raisons individualistes ! Ces gens s'ils sont reclassés ils vont nous dépasser. C'est maintenant la lutte de postes et ceci n'a pas facilité l'installation des formations au niveau du supérieur comme on aurait fait. Non seulement il fallait se faire accepter au niveau d'une autre partie, au ministère de l'enseignement, mais dans notre propre ministère même, ce n'était pas aisé, voilà, ça n'a pas été aisé et beaucoup de gens y ont laissé leur peau, ça s'est écorché énormément³²³ ».

On peut alors affirmer que la méconnaissance des formations d'un domaine par le ministère chargé de l'enseignement de l'époque ; le refus non justifié de prendre en compte les formations d'un corps de personnel dont on a pas la charge et dont on ne maîtrise pas à priori grand-chose ; ou encore, la volonté manifeste de privilégier les intérêts personnels, au détriment de l'intérêt collectif sont autant de questions dont les réponses pourront éclairer à juste titre les raisons de la situation que nous continuons à vivre encore aujourd'hui. Pour certain, c'est déjà trop tard.

« Lompo Eugène, il est décédé, Ouédraogo Christophe est décédé, Coulibaly Daniel est décédé. C'était les trois qui étaient venus. Ils sont venus, et moi j'ai demandé ce qu'ils pensent faire pour nous qui sommes Voltaïques, qui ne sommes pas Ivoiriens. La Côte d'Ivoire prévoit d'envoyer ses cinq meilleurs au Canada pour faire, pour continuer la formation, mais au niveau donc de la Haute Volta, qu'est-ce qu'on a prévu. Je pense que ma question a été trop choquante pour M. Lompo Eugène parce que j'ai senti qu'il était énervé. Il m'a demandé d'où je venais. Je lui ai dit de Haute Volta. Il me dit, d'où précisément. Je lui dis je viens de Bobo. Il me dit, on vous a envoyé pour quatre ans, au

³²³ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.9

bout de quatre ans, on vous rappelle. Donc c'est pour dire en fait, qu'ils savent bien qu'il y a une formation après, universitaire qu'on peut suivre jusqu'au troisième cycle, depuis 1979, mais, c'est quelque chose, qu'ils ne voulaient pas entendre³²⁴ ».

Ainsi, quelles que soient les réponses trouvées ou à trouver autour de cette question, l'essentiel aujourd'hui est surtout de rattraper un retard accumuler depuis plusieurs années, en y apportant des réponses durables car :

« La préoccupation date même, elle est plus ancienne que ça parce que je connais des gens depuis quinze ans qui auraient voulu faire le cycle supérieur au-delà du professorat là, mais la porte ne leur a pas été ouverte aisément comme ça. Je dis c'est surtout par l'incompréhension ou l'ignorance des gens que... et pourtant ils voient des gens des pays voisins qui reviennent ici en mission et chacun dit : ah un tel je le connais, il est au lycée Zinda mais qu'est-ce qu'il fait encore au lycée , mais moi je suis inspecteur pédagogique, j'ai mon doctorat en ceci, j'ai fait la recherche en ça, et il donnent leurs productions et on constate. Maintenant nos directeurs aussi regardent et ça leur ouvre un peu l'esprit. Mais je crois que dans cet axe-là vous êtes mieux placé que moi pour parler au niveau de cette formation puisque quand je suis parti il y avait pas beaucoup qui auraient pu aller faire cette formation-là³²⁵ ».

Ce n'est pas par un coup de baguette magique que plus de 50 ans de retard seront comblés, mais la prise de conscience par les uns et les autres de la nécessité de venir à bout d'un manque de cadres de conception donne de bonnes raisons d'espérer.

« Lorsque j'observe au niveau du Burkina il y a une timide tentative, j'attends de voir les résultats. Timide tentative de vouloir acquérir des formateurs de haut niveau. Vous ne pouvez pas parler d'universitarisation si vous n'avez pas des encadreurs d'un certain niveau ! Vous ne pouvez pas. Si vous voulez l'universitarisation, il faut avoir les cadres. Je crois qu'ils sont en train de, je ne suis pas au secret des dieux mais voilà c'est ce que je peux dire par rapport à cela³²⁶ ».

³²⁴ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.8

³²⁵ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.9

³²⁶ Entretien référencé Simon TARO Directeur du CDJS CEDEAO. juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.8

Dans tous les cas, l'appui des cadres formés dans le principe de régionalisation constitue l'une des pistes à exploiter, tout en menant parallèlement la formation des cadres nationaux. La coopération internationale française en matière de sport a vécu et permis le coup de pouce qui a mis l'INJEPS de Ouagadougou au centre de la formation, avec ses périodes fastes où les étudiants en sport pouvaient bénéficier du minimum vital et sanitaire. Le contexte actuel voit le MESSRS former le personnel enseignant ce qui est une bonne chose, et permet de donner une option très sportive à la formation dans cet établissement. Pour ceux qui l'ont connu évidemment à une autre époque, ils ne sont pas loin de penser que l'actuel INJEPS de Ouagadougou n'est plus que le pâle reflet de sa prestance d'antan.

« Au niveau de la coopération, ce sont les Français d'ailleurs qui ont fourni le maximum, il y avait comme vous le dites les Canadiens, et je crois qu'à l'époque c'était la vraie, la belle époque. On remportait pas mal de compétitions et quand il y avait une compétition d'athlétisme, les cross par exemple étaient obligatoire pour tout le monde sauf les malades. C'était l'internat, c'est vrai que ça facilitait tout. On était bien logé, bien nourri et soigné, donc vraiment il n'y avait pas de problème »³²⁷.

2.4. 50 ans d'évolutions et de coopérations sportives au Burkina.

Au lendemain de l'indépendance, l'accompagnement des pays africains dans la recherche d'une autonomie s'est fait dans presque tous les domaines. Au Burkina Faso dans le domaine du sport, c'est un accompagnement qui a été fait par la coopération française.

« Il n'y a pas eu de rupture brutale entre la période de la colonisation à la période indépendance dans le domaine notamment du sport. Il y a eu un accompagnement, une présence à la fois humaine et financière de la France aux côtés de ces pays amis de l'Afrique, c'était un accompagnement. Alors, pour ou contre, l'histoire dira si c'était

³²⁷ Entretien Kini Daba

nécessaire, si c'était bien ou pas mais je pense que l'intention était au départ très louable. Voilà le cheminement, le cheminement historique³²⁸ ».

Dès lors chaque pays a construit et définit à l'intérieur de sa politique générale la mission réservée au domaine jeunesse et sport. D'un pays francophone à l'autre les différences, les particularités, ont épousé totalement ou partiellement l'héritage institutionnel français ou l'ont transformé en l'adaptant progressivement aux réalités locales.

« Chaque pays, et fort heureusement, chaque pays a construit sa propre vision de son univers sport. Je pense que c'est ça aussi la richesse, cette variété des approches qui a pris en partie ce qui s'était fait dans le temps près des années 1960 et qui a porté aussi sa vision des choses, sa conception, son organisation sociale³²⁹ ».

Le Burkina Faso a évolué sur près d'une cinquantaine d'années, sans cadre institutionnel clairement tracé puisque le plan de la politique nationale a été adopté en 2007. C'est ainsi que les traditionnelles composantes du domaine Jeunesse et Sports, en fonction des missions, des préoccupations des gouvernants, ont été plus ou moins réunies en un seul département ministériel ou alors carrément divisées pour aller en complément dans d'autres départements ministériels. En cinquante ans d'évolution, le sport, la jeunesse, l'éducation physique, les arts, la culture, l'information, auront quelques fois évolué ensemble ou séparément. Aujourd'hui on retrouve le sport et les loisirs, l'EPS, dans l'enseignement spécifique du MESSRS et la jeunesse avec l'emploi. Au niveau des directions et autres services, les changements sont aussi fonction des missions et des besoins du moment. C'est pourquoi :

« Tout ça est une construction qui aujourd'hui arrive je pense à maturité, qui peut très bien se débrouiller tout seul sans nécessairement s'appuyer sur une coopération lourde où il y aurait un partenaire qui viendrait et qui apporterait des soutiens permanents dans des domaines tels que les infrastructures le matériel et les équipements, la formation des cadres etc. En revanche, il est vrai que n'étant pas prioritaire, ce secteur a besoin de moyens financiers dont il faut que chaque État arrive à dégager

³²⁸ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.6

³²⁹ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.7

suffisamment de financement pour que ces actions sportives soient reconnues et valorisées³³⁰ ».

Le Burkina Faso en cinquante ans a certainement beaucoup évolué dans le domaine sportif. En football et dans quelques sports individuels on enregistre parfois des coups d'éclat (finale championnat mondial cadet), on peut dire que les résultats sportifs du haut niveau burkinabè sont en dents de scies. Des difficultés de ce rendement sportif peuvent s'expliquer amplement par le manque de financement et d'infrastructures et équipement sportifs existants aux normes.

« En cinquante ans, on a toujours les mêmes terrains de sport. Un terrain de sport de main ici, c'est toujours le même béton. On va faire un terrain en béton, et on dit maintenant c'est bon. Pourtant, depuis notre enfance, on a commencé à jouer sur du béton, comment voulez-vous qu'on puisse se comparer aux autres. En fait, il faut qu'on change. Il y a beaucoup à faire³³¹ ».

Le sport burkinabè n'a fonctionné qu'avec des moyens plutôt dérisoires et a produit de résultats tout aussi moyens.

« En tout cas, moi mon bilan, il n'est pas, il est mitigé. Il est très mitigé parce que, c'est vrai que, ça apporté puisque tous les contacts sont sujets à des évolutions mais au regard du résultat, on pouvait s'attendre à mieux. Ce qui fait que là en ce moment, les coopérations s'arrêtent laissant les populations dans la même situation³³² ».

« Au niveau du Burkina, moi je tire un bilan positif des cinquante ans d'indépendance, et il faut voir comme on l'a dit, le thème, c'est pouvoir et perspectives, en tout cas au niveau de l'armée c'est le thème qui a été retenu. Pour les années à venir, il ne faut pas qu'on s'asseye, il faut qu'on voit maintenant l'horizon des vingt-cinq ans à venir ce que devrait être le Burkina et puis travailler à cela. En ce qui concerne le sport euh...je l'avais un peu dit, nous avons pu mettre un certain nombre de choses en place, des

³³⁰ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.7

³³¹ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.15

³³² Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France. P.10

infrastructures qui nous permettent vraiment d'aller vers les compétitions de haut niveau. Et nous avons les infrastructures, nous avons également la volonté politique³³³ »

La volonté politique ne manque certainement pas, mais la volonté financière elle fait parfois défaut. Si bien que le financement n'est pas toujours à la hauteur de la demande, et des énergies sportives déployées. En cela, l'évolution du budget du Ministère des Sports (voir annexe), et par ricochet les subventions accordées aux fédérations sportives qui évoluent sans aucune possibilité de sponsoring, donnent des difficultés de la tâche. Que ce soit au niveau du football ou du volleyball, pour ne prendre que ces deux exemples, les difficultés sont omniprésentes et les résultats s'en ressentent.

« Au Mali, il y a des équipes par exemple, les premières divisions, ont au moins trente millions pour démarrer le championnat. Mais ici, on donne deux millions pour démarrer le championnat, vous voyez déjà l'écart. En Côte Ivoire c'est la même chose, ce n'est pas moins de trente millions, les premières divisions n'ont pas moins de trente millions pour pouvoir commencer le championnat, mais ici la subvention, c'est deux millions et ça c'est le budget national³³⁴ ».

Pour ce qui est des infrastructures sportives leur renouvellement et leur modernisation ne se fait pas toujours systématiquement et cet état de fait limite drastiquement les performances sportives. Mais la difficulté inhérente à la conception et au financement des actions ne permet pas une planification à moyen ou long terme. Elle laisse ainsi libre court aux improvisations et à la navigation à vue qui ne peuvent en aucun cas favoriser la réalisation de résultats sportifs honorables.

« Tout est financé par le budget national, donc ça fait que c'est difficile et maintenant, comme il n'y a pas de résultat, ça fait un problème parce que là, ça décourage les gens. Cette année, on a pu avoir une lueur d'espoir avec nos séniors qui ont essayé de faire les éliminatoires de la CAN, vraiment la première phase avec succès, sans défaite, on pouvait avoir de l'espoir mais quand on est parti à la CAN, on a été éliminé, déjà ça

³³³ Entretien avec David KABRE Directeur central des sports des armées Burkina Faso 27 juillet 2010 à Ouagadougou Burkina Faso P.14

³³⁴ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.11

décourage. Maintenant, on est avec les cadets, on va voir. Je me dis, qu'en continuant avec ce système, il faut aussi déjà commencer en bas³³⁵ ».

Le sport burkinabè a un financement en effet essentiellement étatique avec très peu d'ouverture sur la coopération internationale. Les résultats sont perceptibles au niveau du football qui est la principale discipline sur laquelle les moyens financiers sont majoritairement engagés.

« En volleyball par exemple aujourd'hui, nous sommes en train de régresser, parce que le volleyball se joue dans des salles, ils ont des terrains plexi glasses, des planchers plexiglas, on peut plonger, glisser et aller relever la balle à trois quatre mètres mais si vous aller sur le terrain omnisport du Lycée Zinda ou le terrain est en béton armé, le premier qui plonge pour relever une balle à quatre mètres je crois que c'est la fin de son volleyball³³⁶ ».

« En cinquante ans, on a toujours les mêmes terrains de sport. Un terrain de sport de main ici, c'est toujours le même béton. On va faire un terrain en béton, et on dit maintenant c'est bon. Pourtant, depuis notre enfance, on a commencé à jouer sur du béton, comment voulez-vous qu'on puisse se comparer aux autres. En fait, il faut qu'on change. Il y a beaucoup à faire, mais d'avantage, il commence à avoir, plus de pratiquants et presque l'ensemble du pays est couvert par l'ensemble des disciplines sportives aussi qui existent au pays. C'est déjà bon mais en même temps, ça rend cher la gestion aussi. Il faut prendre tout ça en compte³³⁷ ».

L'inexistence de cadres dit « de conception » demeure un gros problème pour le sport burkinabè. Une action à ce niveau avec ou sans le concours de la coopération internationale est plus que jamais urgente, et l'État burkinabè ne pourrait faire aucune économie là-dessus.

« Moi je pense que, c'était une bonne occasion , pour moi de dire qu'au niveau de la formation des cadres, qu'on puisse permettre à tous les cadres, d'aller chercher parce que en fait demain, on sera obligé d'aller chercher d'autres personnes qui ne seront pas

³³⁵ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.11

³³⁶ Entretien- Jean François OUEDRAOGO- 22 juin 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.11

³³⁷ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.15

du Burkina pour donc des expertises. Tant qu'on va continuer à limiter le parcours, universitaires des gens, ça va toujours amener le pays à être derrière parce que les autres pays voisins continuent à le faire. En parlant du Niger à Côté, on a encouragé les gens, même si, ils n'avaient pas le profil, on les a encouragé à continuer parce qu'on sait que le pays en a besoin pour son développement sportif, mais ici en fait, c'est l'inverse, mais ce que tu es en train de faire c'est bon si tu peux avoir le courage de continuer ce serait bien. Ce serait au moins un exemple qui pourrait être suivi un jour par d'autres personnes. Merci³³⁸ ».

Au-delà de ces difficultés on note également le niveau assez moyen des résultats sportifs du sport burkinabè d'une manière générale. Même si il existe quelques résultats qui viennent de façon sporadique flatter l'égo des sportifs burkinabè et de leur public, dans l'ensemble tout le monde sait qu'ils sont en réalités assez moyens et que la nécessité de réorganiser et de chercher les résultats sur la durée est plus que nécessaire.

« Le sport au Burkina Faso, là maintenant je suis à distance mais je crois que, malgré les efforts qui sont faits, les résultats les plus intéressants qui sont enregistrés, sont réalisés par des sportifs burkinabé vivant à l'étranger, tout comme si les sportifs nationaux ne peuvent pas atteindre un certain niveau de performance. Quand on fait le point de la situation, on se rend compte que, les résultats peuvent être intéressants jusque, à certaines catégories, jusqu'au niveau des cadets, au niveau des juniors. Passé ce cap-là, il y a un déclin total et on ne peut pas s'attendre à de bons résultats³³⁹ ».

A cet égard, la difficile conception et planification technique et pédagogique d'un plan national de formation par discipline ne permet pas aux entraîneurs et autres techniciens, de parler le même langage et de bâtir sur l'ensemble du territoire national, avec les jeunes équipes, des bases techniques, physiques et tactiques identiques sr lesquelles ils se retrouveront ensemble au niveau de la représentation nationale. Au niveau du football, il a été longtemps reproché à la sélection nationale de ne pas disposer d'un style de jeu qui lui soit propre et cet état de fait vient en partie de la diversité d'origine des formateurs, qui à leur tour, en dehors d'un cadre précis et commun

³³⁸ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.16

³³⁹ Entretien Djibril OUEDRAOGO Président de l'ONG JAPHA le 23 septembre 2010 à Paris France. P.8

font des choix très hétéroclites qui ne sont pas toujours de nature à permettre aux joueurs de trouver facilement une unité de jeu au niveau des sélections nationales. De plus, la question de la relève n'est pas réglée pour autant. Les clubs arrivent difficilement à faire vivre les catégories seniors et ne peuvent pas se permettre de mettre en place les championnats nationaux pour les plus jeunes catégories. L'USSUBF demeure encore le seul cadre susceptible de favoriser la relève avec les quelques centres académies sportifs de football.

« Le championnat n'a pas un bon niveau, la preuve les équipes sont qualifiées mais n'arrivent pas à aller loin, parce que en réalité, il n'y a pas de bon produit parce que la formation est insuffisante. Il faut qu'on forme beaucoup pour qu'au moins, on ait le choix. Mais si maintenant le choix est limité, là c'est difficile³⁴⁰ ».

Un autre handicap se trouve aussi la difficile interprétation et application des règles régissant les différents acteurs et les règles du jeu. Au-delà par exemple de la nécessaire réglementation des acteurs particuliers que constituent les centres et autres académies de sport, le championnat national du Burkina Faso semble connaître une autre préoccupation: *«Par exemple ici dans notre championnat, on a un problème, au football, ils ne sont pas nombreux à être nationaux, je sais qu'ils ne sont pas nombreux à être du Burkina³⁴¹ »*. Le vide juridique qui concerne la gestion du nombre des joueurs étrangers dans les clubs ou tout simplement la non application de la réglementation existante en la matière est tout aussi préjudiciable au sport burkinabè.

³⁴⁰ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.12

³⁴¹ Entretien Lassina GNANOU Directeur des sports de la Commune de Ouagadougou-24 juillet 2010 Ouagadougou Burkina Faso P.12

TROISIEME PARTIE :

LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE
INTERNATIONALE

La troisième partie du plan traite de la coopération internationale multilatérale matérialisée au plus haut niveau de la hiérarchie institutionnelle par l'ONU et les institutions de Bretton-Woods. Mais aussi au niveau sportif par le Comité international olympique (CIO) et l'ensemble des fédérations sportives internationales, de l'éducation physique par l'UNESCO. Aujourd'hui, la coopération internationale africaine est fortement caractérisée par son profil multilatéral. Bien que la coopération bilatérale continue d'occuper une part active dans les échanges de l'Afrique avec le monde, il convient de souligner qu'ils sont presque exclusivement soumis aux normes des échanges multilatéraux.

CHAPITRE 6 : LES INSTITUTIONS MULTILATÉRALES

Ce chapitre porte un intérêt sur l'Afrique dans la gouvernance mondiale, et se prononce sur sa place et son rôle dans les institutions internationales telles que l'ONU, le G20 et G8, le FMI, la BM, le CIO, l'UNESCO, la FIFA, la CDEAO, l'UEMOA, la CONFEJES etc. Il s'arrête sur la coopération ACP-U.E (Afrique pacifique-Union européenne), l'Afrique à l'Organisation Mondiale du Commerce. Il traite également de la coopération inter africaine à travers l'action de l'institution panafricaine avec ses évolutions de l'OUA à l'UA, ses combats et son vieux rêve d'unification du continent africain.

En 1945, la création de l'ONU posait véritablement les jalons d'une gouvernance universelle dans le domaine de la paix et de la coopération internationale. Chaque État membre disposait d'une voix pour exprimer un avis à l'ONU, en marge d'un Conseil restreint de cinq membres disposant d'un droit de veto. Avec la mondialisation, cette gouvernance mondiale s'est accélérée et c'est à travers de nombreuses institutions et organisations spécialisées que les décisions qui engagent quotidiennement le destin du monde, sont prises. Au nombre de ces institutions, on retrouve en plus de l'ONU, le G 8, le G20 et l'OMC pour la gouvernance financière et commerciale. Le mouvement olympique pour la gouvernance sportive.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et de la Guerre froide, le monde a beaucoup évolué. Pourtant, dans ces institutions internationales l'Afrique reste sous-représentée au niveau des instances décisionnelles puisqu'elle peine encore à intégrer le Conseil de sécurité. Toujours après

deux postes de représentants permanents au Conseil de sécurité. Au niveau du G 20 et du G 8, où on a longtemps évolué en ignorant complètement l'avis d'un continent africain, on assiste désormais à quelques invitations à l'adresse de l'organisation panafricaine (UA) à titre consultatif. Sur 53 États africains, lequel serait apte à siéger à cette prestigieuse table restreinte de décision du concert des Nations? L'Union Africaine renforcée pourrait jouer ce rôle fédérateur, et trouver ainsi une tribune propre à porter la voix d'un continent tout entier. Elle trouvera peut-être dans ce curieux paradoxe d'une gouvernance mondiale menée par l'ONU, le G 8 et le G 20, pour ne citer que les plus puissants, une vraie place pour le continent qu'elle est censée représenter.

Le Sport, parfait reflet de ce monde n'échappe pas à la règle, même si on enregistre quelques avancées, notamment dans la coupe du monde de football. Néanmoins, la question de la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale se pose toujours.

1. DES INSTITUTIONS SPORTIVES : GOUVERNER ET PACIFIER LE MONDE AUTREMENT.

Les acteurs du sport sont à la fois bilatéraux et multilatéraux. Les institutions du sport mondial s'occupent des affaires du sport international. Les États définissent leur politique nationale et les conduisent en collaboration avec les autres acteurs. La gouvernance sportive internationale est organisée autour du Mouvement olympique. Ainsi avec le CIO, les fédérations internationales sportives, les confédérations continentales, les comités nationaux olympiques, les fédérations sportives nationales, c'est une gestion sportive à l'échelle mondiale qui est organisée. Au niveau de l'Afrique, c'est une gestion sportive qui fonctionne dans une coopération où on retrouve notamment la Solidarité Olympique, les FIO, l'ACNOA, les CNO d'une part ; et d'autre part les ministères chargés de la gestion sportive des États. Dans les pays francophones, la CONFEJES, institution chargée du sport francophone rentre dans cette combinaison du management sportif des pays africains. Il en est de même pour le CSSA qui a été un acteur historique du sport africain. Institution spécialisée de l'OUA, il a participé à travers ses actions aux nombreuses luttes pour l'unité du continent africain dans le domaine sportif.

« Le troisième acteur institutionnel reste le CSSA qui s'est transformé depuis peu mais qui était l'opérateur politique des Jeux africains donc c'est un acteur institutionnel fort puisque ce sont les ministres qui se réunissaient et mettaient en place une politique continentale. C'était original parce que je n'ai pas connaissance d'autres continents fonctionnant ainsi. Donc c'était cette vision politique de développement qui intéressait le sport africain³⁴² ».

Un acteur clé en effet de l'espace sportif africain, très actif à partir des années 60.

2. LA COOPÉRATION INTER-AFRICAINE

L'Organisation de l'Unité Africaine fut créée au lendemain des indépendances en 1963, avec pour objectifs la libération du reste du continent non encore indépendant, et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud. Il s'agissait également de développer la coopération internationale et d'unifier le continent. Avec la fin de l'apartheid le continent africain, définitivement libéré, a tenté, en 1999, de construire une union commune par l'intégration régionale de ses membres. L'Union Africaine succède alors à l'Organisation de l'Unité Africaine, héritant au passage des mêmes écoles de pensée et d'idées qui jusque-là guidaient les actions menées. Engagée aujourd'hui dans une consolidation institutionnelle, l'Union Africaine essaye de mettre en place et d'exécuter ses programmes, de représenter les pays membres. C'est à ce titre, qu'elle essaye de faire avancer l'union d'un continent, et de faire entendre la voix de 53 pays et de près d'un milliard d'habitants.

2.1. De l'OUA à l'UA, le Panafricanisme de 1963 à nos jours : bâtir une Afrique unie.

L'Organisation de l'Unité Africaine fut créée en 1963 avec pour objectif de continuer la lutte anticoloniale afin de conduire à l'indépendance l'ensemble du continent. Les colonies portugaises

³⁴² Entretien Charles Dumont

restaient encore sous administration coloniale et l'Afrique du Sud sous le régime de l'apartheid. Au moment de cette création, on recensait sur le plan idéologique, deux grandes écoles de pensée autour du processus qui devait conduire les pays africains vers l'unité réelle.

La première construite autour de Kwamé N'Nkrumah voulait voir tout de suite des États africains unis, une sorte de fédération d'États africains avec tous les mécanismes d'intégration communs qui l'accompagnerait, notamment ceux relatifs à un système monétaire avec une monnaie commune. Une idée sans doute possible mais qui intervenait dans un contexte de souveraineté à peine arrachée et qu'il fallait abandonner dans le cadre d'un fédéralisme, avec évidemment à la clé un grand saut dans l'incertitude des reconstructions des années d'après indépendances. Certains y verraient ici comme véritable raison « *le fait que les anciennes métropoles n'y étaient favorables. Le risque de bascule dans le camp des pays était plus grand*³⁴³ ».

Face à ce courant, un autre porté par Hailé Sélassié prônait la construction d'une union avec des bases solides passant par des étapes préalables. Le fondement de cette démarche étant de faire cohabiter prudence et fougue. Finalement l'OUA est créée en mettant l'accent sur ses objectifs de lutte, reléguant l'union à plus tard. La libération de Nelson Mandela en 1990, et l'intégration de l'Afrique du Sud, alors débarrassée de l'apartheid, a permis à l'OUA de se prévaloir de cette victoire. Néanmoins, en dépit des objectifs atteints, l'OUA traversait une mauvaise passe d'où la nécessité de lui donner de nouvelles orientations et de nouveaux objectifs. L'OUA cédera sa place à l'Union africaine, certes, mais comme en 1963 ça n'a pas été si simple, et que les institutions portent leur mémoire et l'histoire ici se répétera.

« En 1999, sous l'impulsion de Kadhaï, un sommet a eu lieu en 1999 à Syrte. Au cours de ce sommet, Kadhaï préconisait déjà, un peu comme Nkrumah, le passage tout de suite aux États-Unis d'Afrique. Il a rencontré les mêmes objections, les mêmes difficultés, et puis nous nous sommes retrouvés pratiquement avec les mêmes écoles avec des noms différents. À l'époque c'était le groupe de Monrovia, le groupe de Casablanca, et là nous nous sommes retrouvés avec ceux qu'on a appelé les Imédiatistes : ceux qui voulaient y aller tout de suite, et les autres qu'on appelait les Étapistes ; mais c'était un peu les mêmes écoles. Ceux qui disaient: il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, il faut aller étape par étape, une maison ne se construit pas par le toit, elle

³⁴³ David Claude Kemo Keimbou. Notes prises en séminaire 2012.

se construit par la base, il faut donc aller à partir des organisations sous régionales, comme la CDEAO en français ECOWAS ou la CEAC ou la SADEC et remonter vers les États Unis d'Afrique³⁴⁴ ».

Aujourd'hui, l'UA s'est tournée vers une orientation résolument panafricaniste. Elle a des capacités financières limitées au regard de ses ambitions.

« Aujourd'hui nous sommes en train de consolider l'Union Africaine et d'aller vers cet objectif ultime commun, mais le grand débat, les grandes difficultés, c'est la vitesse. Quelle vitesse, quelle union, quelle forme? Est-ce que ce sera une confédération, une fédération, qu'est-ce que ce sera ? Évidemment c'est facile de s'accorder sur l'objectif ultime, en disant, l'objectif ultime c'est les États-Unis d'Afrique, mais quand? Tous ceux qui peuvent s'accorder aujourd'hui peuvent aussi dire : quand ça se fera politiquement, nous ne serons plus là. On sera politiquement mort quand ça va avoir lieu. On peut laisser ça peut être aux générations futures³⁴⁵ ».

2.2. Grands axes politiques et fonctionnement : Les réels pouvoirs de l'UA.

« Inspirés par les nobles idéaux qui ont guidé les Pères fondateurs de notre Organisation continentale et des générations de panafricanistes dans leur détermination à promouvoir l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples d'Afrique, et entre les États africains... guidés par notre vision commune d'une Afrique unie et forte, ainsi que par la nécessité d'instaurer un partenariat entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes et le secteur privé, afin de renforcer la solidarité et la cohésion entre nos peuples³⁴⁶ ».

Ces raisons ont en partie conduit les chefs d'états des 53 pays africains le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo, à ratifier l'acte constitutif consacrant l'existence légale de l'Union africaine, et les

³⁴⁴ Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.2

³⁴⁵ Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.2

³⁴⁶ Acte constitutif de l'OUA

mécanismes de son fonctionnement. Cette organisation est dotée de plusieurs organes dont : la Conférence de l'Union, le Conseil exécutif, le Parlement panafricain, la Cour de justice de la Commission, le Comité des représentants permanents, les Comités techniques spécialisés, le Conseil économique, social et culturel, les institutions financières.

Conformément à cet acte constitutif, la Conférence, organe suprême composées des Chefs d'États des pays membres de l'Union, donne les orientations politiques à l'exécutif et le Parlement, contrairement au rôle habituel d'un parlement, ne contrôle pas l'exécutif.

« Voyez-vous donc, nous avons une structure avec tous les pouvoirs : le législatif, l'exécutif, le judiciaire, mais ce ne sont pas des pouvoirs complets. Par exemple le parlement à l'heure actuelle est un parlement à titre consultatif qui ne joue pas vraiment le rôle d'un parlement, qui ne contrôle pas l'exécutif. L'exécutif est contrôlé par les états membres³⁴⁷ ».

Cette situation a ses avantages, mais ne facilite pas toujours les choses lorsqu'il s'agit de prendre des décisions par rapport à un pays membre. Néanmoins chacun des organes constituant l'UA a sa particularité et présente un certain degré d'avancement, d'approfondissement dans sa mise en œuvre. Le cas de la cour de justice de l'Union africaine mérite d'être souligné car il lui manque une cour criminelle. Lorsqu'on considère les cas de manquement aux droits soumis à la cour internationale de justice, la majeure partie concerne des affaires africaines. On peut de ce fait légitimement se poser la question de savoir si l'existence d'une cours ne mettrait pas en péril les chefs d'État membres de l'UA ? D'où à ce jour la nécessité de porter les crimes commis en Afrique dans des juridictions internationales.

« Parlant des Cours par exemple, nous n'avons pas de Cour criminelle où on peut juger nos délinquants, nos criminels. Je veux dire les criminels politiques. Nous n'avons pas encore l'approfondissement continu. Il faudrait que cette Cour puisse avoir aussi une cour criminelle, pour que des gens qui sont accusés aujourd'hui soient jugés par les Africains eux-mêmes selon le principe de subsidiarité³⁴⁸ ».

³⁴⁷ Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.3

³⁴⁸ Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.3

Le Parlement Panafricain est quant à lui installé au Cap. Il est composé de parlementaires nationaux des pays membres de l'Union. Ils sont issus d'opinions politiques diverses. Il agit juste à titre consultatif. La Commission, qui joue le rôle de l'exécutif, veille au bon fonctionnement et met en œuvre les politiques définies par les chefs d'États des pays membres. Difficile mission sans doute parfois que celle qui consiste à gérer les affaires d'États souverains ! Dans ses principes de fonctionnement mentionnés à l'article 4 de l'acte constitutif de l'Union il est question d'égalité, de souveraineté et d'interdépendance entre les membres. L'intangibilité des frontières instituées au moment de l'indépendance y est affirmée avec force, ainsi que la volonté de construire une politique de défense commune, de régler pacifiquement les conflits entre pays membres. Fait important, on note également le droit accordé par les pays membres à :

« l'Union d'intervenir dans un État membre sur décision de la Conférence, dans certaines circonstances graves, à savoir : les crimes de guerre, le génocide et les crimes contre l'humanité, le droit des États membres de solliciter l'intervention de l'Union pour restaurer la paix et la sécurité, le respect des principes démocratiques, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la bonne gouvernance; le respect du caractère sacro-saint de la vie humaine et condamnation et rejet de l'impunité, des assassinats politiques, des actes de terrorisme et des activités subversives; Condamnation et rejet des changements anticonstitutionnels de gouvernement³⁴⁹ »

L'union a ses limites. Elle doit parfois faire face à certaines questions d'urgence et ce n'est un secret pour personne, elle fait l'objet de vives critiques. Les difficiles événements survenus sur le sol africain, notamment en Côte d'Ivoire et au Maghreb ont montré une Union aux timides réactions. Malgré sa jeunesse, l'UA a acquis le droit non négligeable d'intervenir dans les pays au-delà de leur souveraineté. C'est un excellent outil de règlement des conflits.

« Il faut savoir que c'est pour couper l'herbe sous les pieds de promoteur du panafricanisme à la Nkrumah que l'OUA fut fortement soutenue par la France au début des années et le point d'achèvement naturel était la création d'une forme africaine d'Union européenne. C'est une idée fortement reprise par Sékou Touré pour d'autres

³⁴⁹ Acte constitutif de l'Union Africaine article 4

raisons et très récemment portée par Kadhafi- comme par hasard. L'OUA et son pendant qui est l'UA n'auront donc été que de potiche incapable de faire face au moindre problème du continent puisque le recours systématique à l'ONU et à ses organes spécialisés était toujours de mise. Exemple : la crise ivoirienne, guinéenne, nigérienne, libyenne, et j'en passe !³⁵⁰».

Pour certains analystes et observateurs de la vie politique africaine les difficiles prises de positions de l'Union africaine attestent d'une certaine incapacité de résoudre les problèmes du continent. Néanmoins, on conviendra que les choses ne sont pas si simples à tel point que l'ampleur des conflits et des enjeux qui en découlent sont souvent tels que la communauté internationale est obligée de monter au créneau pour éviter l'enlisement et pour abrégier la souffrance des populations civiles prise en étau souvent entre ces camps rivaux. Le continent africain a été, et est sans doute encore, le lieu des prises de pouvoirs caractérisées par une anti-constitutionnalité flagrante. Les coups d'États apparus quelques années après les premières difficultés post indépendances n'ont cessé de régir le visage politique de l'Afrique. Dans le cas d'espèce, lorsque l'Union constate la survenue d'un coup d'État dans un des pays membre, son conseil de sécurité siège, condamne et suspend ledit pays des instances de l'Union. La deuxième phase, après l'échec des sanctions, consiste en une négociation par le Président de la Commission pour un retour à une vie constitutionnelle normale.

«Les États sont encore des États souverains, quelle part de souveraineté a été cédée à l'exécutif? En principe pas grand-chose, en réalité quand même énormément par rapport à l'OUA. Nous, nous avons le droit de nous immiscer dans les affaires intérieures de ce pays, ce qui n'existe pas ailleurs. Nous nous immisçons et c'est dans l'acte constitutif. Ça veut dire que les États ont quand même accepté de déléguer une part de leur souveraineté dans ce cas-là³⁵¹ ».

Il en est de même pour d'autres manquements graves au droit. L'Afrique est un continent où génocides et crimes contre l'humanité se répètent malheureusement, et les responsables de ces actes restent souvent sourds aux appels de la communauté. Dans de pareils cas, c'est une cession de souveraineté à laquelle les États se plient bon gré mal gré et qui devient une bouée de

³⁵⁰ David Claud Kemo Keimbou notes 2012.

³⁵¹ Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.3

sauvetage pour sauver des populations soumises à des situations humanitaires d'une extrême gravité.

« Lorsque dans un pays il y a génocide, il y a crime contre l'humanité, il y a crime de guerre, nous devons intervenir automatiquement sans demander l'autorisation à ce pays. Ça n'existe nulle part ailleurs dans le monde qu'en Afrique. Et c'est ce qui nous amène donc... Je citais un exemple souvent : quand je suis allé en Mauritanie, les Mauritaniens sont venus nous dire mais: « qu'est-ce que vous venez faire chez nous ? Nous sommes un pays souverain ! ». J'ai répondu : vous êtes un pays souverain c'est vrai, vous êtes membre de l'Union Africaine, et vous avez signé et ratifié l'acte constitutif qui me demande moi, obligatoirement d'intervenir, donc vous m'avez payé pour intervenir chez vous en fait du coup d'État. Ils étaient obligés de se taire³⁵² ».

Dans les nouvelles missions de l'organisation panafricaniste, celle de maintien de la paix est primordiale. Ses interventions sont à la fois humanitaires et militaires. Si la responsabilité première de l'ONU est de ramener la paix et la sécurité, l'Union africaine est engagée dans de nombreuses missions Onusiennes pour veiller à la paix et à la sécurité mondiale. Le continent africain qui représente le quart de ses pays membres pose assurément beaucoup de problèmes. À ce titre, l'Union africaine est engagée dans les nombreuses missions de la paix avec l'ONU mais aussi agit dans le cadre de ses attributions dans certaines situations d'urgence :

« Quand il y a des menaces de paix en Somalie, les Nations Unies doivent intervenir, or le conseil de sécurité tergiverse et n'intervient pas. Donc, nous allons là-bas nous-mêmes, nous prenons nos responsabilités. Nous sommes en Somalie : nos soldats sont tués là-bas, mais nous ne pouvons pas laisser un pays comme ça. Dix-neuf ans sans État, où tous les terrorismes, tous les trafics s'y déroulent. Et puis récemment ils ont découvert que, ce n'était pas seulement un problème africain avec la piraterie ; ça devient une menace à la paix mondiale. Vous voyez ? Alors on s'intéresse un peu plus ; vous voyez donc nos missions. Je ne vous mentionne que le cas de la Somalie, mais aussi du Soudan³⁵³ ».

³⁵² Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.3-4

³⁵³ Entretien avec M. Jean Ping Président de la commission de l'Union africaine le 28 juin 2010 à Paris. P.

Le cas de la Somalie est assurément un échec retentissant à l'échelle planétaire. Des populations sans État, livrées à elles-mêmes dans une zone, dite de non droit par tous, et où la loi de la force demeure le seul règlement possible de vie entre des populations. Si la communauté internationale et l'Union africaine, dans une certaine mesure, ont permis de ramener certaines situations difficiles à la normale, le cas de la Somalie constitue jusqu'à présent un échec cuisant pour tous. Le Darfour, le Tchad, le Soudan, la Côte d'Ivoire, la Guinée, et bien d'autres cas, viennent chaque jour rappeler les difficultés d'une Afrique toujours à la recherche d'une intégration politique, économique et sociale, qui n'est pas gagnée.

3. L'AFRIQUE DANS LE MONDE : POIDS, RÉFORMES ET DÉMOCRATISATION

Le FMI et la Banque Mondiale, communément appelés les institutions de Bretton-Woods sont nées à la fin de la seconde guerre mondiale. Ils avaient pour objectif la reconstruction des pays européens dévastés par les guerres et de réguler le marché et les finances internationaux. Elles ont participé au jeu stratégique des acteurs internationaux en Afrique. À ce titre, elles vont prôner des politiques de réformes afin de redresser les économies des pays les plus pauvres. L'Afrique deviendra, dès lors, le continent où on aura le plus réformé. En 1980, les pays africains, dans leur immense majorité, sont soumis aux plans d'ajustement structurel assortis de conditionnalités qui, on le sait de nos jours, ont été très préjudiciables au fondement institutionnel et administratif de ces pays. L'équilibre en ressources humaines de certains domaines clés a été durement touché. Dans les années 1990 la régulation de l'économie, la libéralisation du marché va être à l'ordre du jour, et de nombreuses privatisations vont être entreprises pour essayer de relancer la compétitivité des entreprises publiques afin d'obtenir une certaine rentabilité. En Afrique, on parlera de privatisation à tour de bras. Si certaines privatisations ont permis de rendre aux institutions publiques privatisées leur efficacité, la réussite n'était pas toujours au rendez-vous dans toutes les actions de privatisation. Les résultats, comme il fallait s'y attendre, se sont soldés par de grandes désillusions. Certes, les privatisations ont favorisé l'ouverture de certains secteurs à l'initiative privée et permis du même coup à l'État, d'enrayer certains déficits sur son budget national. Mais on est parfois contraint de constater des cas d'échec tant les difficultés de gestion,

de gouvernance, et de respect de réglementations stérilisantes, restaient omniprésents dans les nouveaux profils des entreprises ou institutions privatisées.

« La privatisation est une politique qui est venue certes de l'extérieur notamment des institutions de Bretton-Woods (banque mondiale et FMI). Mais c'est tout simplement parce que la gestion de ces structures ne répondait pas aux normes de rentabilité. Il y a eu des privatisations qui ont été des succès ; il y a aussi des privatisations qui ont été des échecs et on a même vu des structures comme des compagnies d'électricité, des compagnies d'eau qui ont été privatisées et qui ont dû être ramenées encore dans le secteur public. Donc cela dépend aussi des pays et de la volonté politique, parce que des secteurs sensibles comme l'électricité et l'eau, on ne peut pas les gérer selon les normes du secteur privé d'un pays en développement, parce que tout simplement si on veut simplement appliquer les critères de rentabilité ils ne seront pas atteints. Dès lors il faut fermer, et si vous fermez vous privez toute la population de ces services et ça amène des remue-ménages, des troubles donc une déstabilisation. C'est pourquoi, je dis, que suivant les domaines, suivant la volonté politique du pays, vous avez des privatisations qui avaient des raisons d'être, vous avez également des privatisations qui n'avaient pas de raison d'être³⁵⁴ ».

On notera en passant les difficultés des pays africains dans le domaine de l'électricité où la plupart des centrales construites dans les années 1960 et même avant se retrouvent dans l'incapacité de répondre à la demande. Comment en est-on arrivé à une telle extrémité ? Pourquoi n'a-t-on pas investi dans une énergie gratuite et abondante en Afrique ? Le soleil ? La dévaluation du Franc CFA a été aussi un autre épisode de la vie économique des pays africains qui n'a pas été pour les populations africaines ce qui pouvaient leur arriver de mieux. Lorsque cette dévaluation a été décidée en 1994, c'est avec force détails que l'on promettait une plus grande compétitivité et croissance pour tous. Si l'objectif de la compétitivité a été au rendez-vous pour certains pays, au demeurant un ou deux, elle ne l'a pas été pour l'immense majorité. Et parlant de croissance, ce n'est toujours pas gagné pour ces pays. Un pays comme le Burkina Faso, qui disposait comme seul produit d'exportation le coton, n'a certainement pas été le plus grand bénéficiaire d'une telle dévaluation. Les uns et les autres se sont sans doute pliés à leur corps défendant à ces mesures

³⁵⁴ Entretien avec M. Ablassé OUEDRAOGO le 26 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso P.11

qui ont d'ailleurs irrémédiablement contribué à plonger leur population une plus grande pauvreté. Malgré la corruption et la mauvaise gestion, la libéralisation des secteurs d'activités par la privatisation de certaines institutions n'a pas été qu'une mauvaise chose. Elle a permis dans certains cas de dynamiser les économies africaines en leur apportant plus de cohérence et une meilleure gouvernance. La coopération internationale multilatérale est à ce prix. Le FMI et la Banque Mondiale, dans leur rôle de garant de l'économie mondiale, demeurent la référence pour toutes les actions en direction de l'Afrique. L'Union européenne en a fait son incontournable intermédiaire déjà dans les années 1990.

La longue histoire de la coopération entre les pays ACP et UE remonte aux années 1950. Ainsi de 1957 avec le traité de Rome aux accords de Cotonou (2000-2005-2007) en passant par Yaoundé 1 et 2 (1964-1969 et 1971-1975) et Lomé 1 à 4 (1975-1979-1984-1989), cette coopération a progressivement évolué avec ses objectifs de libre-échange. Au fil des conventions et des accords, des exigences de l'économie mondiale, on a progressivement noté l'ouverture du marché européen aux ACP : autosuffisance et sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté, l'intégration des pays ACP au marché mondial etc. La révision des accords de Cotonou, dont la signature devait intervenir le 31 décembre 2007, avec l'ensemble des pays ACP, devait permettre de se conformer aux règles de l'OMC. Des accords de partenariats économiques entre les 78 pays ACP et L'Union Européenne ont sans doute été assez difficiles et n'ont pas abouti pour plusieurs raisons.

« Il y avait sept pays européens et les 78 Pays ACP. Malheureusement dans cette négociation, les choses ne semblent pas aller comme on l'aurait souhaité pour des raisons multiples. C'est à cause de la nécessité de conformité avec les règles de l'OMC que ces négociations ont été imposées. On devait signer ces accords le 31 décembre 2007. Et malheureusement dans la négociation, même la méthodologie a une faiblesse. Les ACP ont été divisés en six groupes de négociations et l'Union Européenne est restée seule. Déjà, on ne peut pas parler d'accords ACP Union Européenne. Il faut parler d'accord Union Européenne Afrique de l'Ouest, Union Européenne Afrique centrale et ainsi de suite. L'accord avait deux piliers ³⁵⁵ ».

³⁵⁵ Entretien avec M. Ablassé OUEDRAOGO le 26 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso P.12

Dans le contexte actuel de crise générale que connaissent tous les pays, on comprend aisément la crainte des acteurs africains quant à l'ouverture totale de leur marché aux acteurs européens. Les pays africains, en dehors des matières premières, disposent de très peu de produits pouvant résister à la concurrence des produits européens ou chinois sur leur propre sol, et le marché européen et international n'est pas toujours accessible pour les produits africains car :

« La libéralisation des échanges et puis le développement et le contexte actuellement ne s'y prête parce que quand on parle de développement il faut des investissements et les pays européens actuellement n'ont pas d'argent frais pour mettre sur des projets en Afrique donc c'est une négociation qui est vouée à l'échec. Avec la crise financière, la crise économique de ces dernières années on a vu que les pays se recroquevillaient. Pourquoi alors on va demander aux pays des ACP de s'ouvrir. Voilà un certain nombre de blocages qui font que jusqu'aujourd'hui il n'y a pas de conclusion. Et puis on peut se poser la question de savoir si ces négociations sont pertinentes et utiles pour deux raisons fondamentales. D'abord, pour être conforme aux règles de l'OMC il aurait fallu d'abord attendre que le cycle de Doha soit conclu, ce n'est pas fait. Ces négociations ne sont pas pertinentes pour preuve, on avait fixé le 31 décembre 2007 comme date butoir, au jour d'aujourd'hui on n'a pas eu de nouveaux accords, mais les rapports entre l'Europe, l'Afrique et les ACP n'en souffrent pas. Il y a certains accords qui ne sont pas utiles, qui ne sont pas pertinents, il faut savoir les trier et je pense que le groupe européen et le groupe des ACP sont en train de faire une expérience je pense qui vont nous édifier pour les prochaines années. C'est-à-dire qu'on ne peut plus prendre, il ne faut plus imposer quoi que ce soit, ce qui n'est pas plus mal³⁵⁶ »

³⁵⁶ Entretien avec M. Ablassé OUEDRAOGO le 26 juillet 2010 à Ouagadougou au Burkina Faso

CHAPITRE 7 : LA GOUVERNANCE SPORTIVE INTERNATIONALE

L'ambition de ce chapitre est de se prononcer sur la place de l'Afrique dans la gouvernance sportive internationale. Elle aborde :

1. La question des institutions et des hommes comme élément de recherche de la paix ;
2. La problématique de la Francophonie et du sport et livre la grille de lecture permettant de mettre en relation la coopération sportive multilatérale de la CONFEJES et la COFEMEN avec ses acteurs, ses actions et évolutions, ses principaux acteurs, dont la France et le Canada, dans leur action commune, la Formation des cadres et sportifs en Afrique dans les instituts nationaux, instituts à vocation régionale, centres sportifs de haut niveau ;
3. Enfin, un exemple de coopération sportive est énoncé. Il s'agit des liens entre le sport de haut niveau et ses partenariats, tels l'INSEP, l'institut de Laval, le CIO, la CONFEJES avec le programme FFPO, la Solidarité olympique, etc.

1. FRANCOPHONIE ET SPORT :

Après les indépendances de 1960, trois Présidents africains suggèrent la création d'un cadre commun pour regrouper les francophones du monde entier autour de la langue française. Ils viennent sans doute de prolonger le vieux rêve du géographe Onésime Reclus qui voulait, dès 1880, créer la Francophonie, et faire de cet espace le plus bel endroit sur terre. Si pour lui, il était question d'expansion, après la seconde guerre mondiale, les associations qui s'inscrivirent dans cette idée de francophonie prônèrent le rayonnement culturel, la propagation de la langue française, notamment grâce à certains grands noms tels Paul Cambon, Ferdinand de Lesseps, Louis Pasteur, Ernest Renan, Jules Verne... autour de leur action dans les Alliances françaises d'alors³⁵⁷. Au sortir de la période mouvementée de la décolonisation et des indépendances, Léopold Sedar Senghor du Sénégal, Amani Diori du Niger et Habib Bourguiba de Tunisie reprirent l'idée d'une communauté d'hommes et de femmes construite sur la base de la langue

³⁵⁷ Documentation française chronologie, genèse et développement de la francophonie

commune qu'est le français. Au nom de la diversité des hommes qui composent cette communauté, ils vont œuvrer à la naissance de l'espace francophone qui va, à partir de 1950, progressivement se doter d'un certain nombre d'institutions qui de nos jours demeurent les défenseurs inconditionnels d'un espace culturel, devenu pluridimensionnel : politique, économique, sportif, médiatique, éducatif et scientifique etc. La création en 1970 de l'ACCT, actuelle OIF, dotée de nombreuses institutions spécialisées organise notamment les relations de coopérations multilatérales entre les pays francophones du monde entier. Dans ce foisonnement institutionnel francophone, la CONFENEM (Conférence des ministres de l'éducation nationale des pays francophone) et la CONFESJES (conférences des ministres de la jeunesse et des sports des pays ayant le français en partage) voient respectivement le jour en 1960 et en 1969. Ces deux organisations multilatérales spécialisées de la Francophonie vont gérer les composantes des domaines appelés communément secteur de coopération Jeunesse et Sport, regroupant le sport, l'EPS et la jeunesse. Ces deux institutions vont organiser l'espace de coopération de ces domaines en direction de l'Afrique.

1.1 La CONFESJES et la coopération multilatérale

La CONFESJES (Conférence des Ministres de la jeunesse et des sports des États et Gouvernements des pays ayant le français en partage) naît dans ce contexte des années 60 aussi en pleine Guerre froide marquée par les premières contestations ces jeunes États indépendants. Une période d'agitation qui nourrit amplement les débats et travaux de la conférence à sa deuxième session. Il sera question des causes et conséquences de l'agitation et du malaise de la jeunesse et des remèdes à y apporter. Un colloque préparatoire va permettre de travailler sur la thématique avant la conférence, et de mieux poser les jalons d'une coopération internationale francophone Jeunesse et Sport où, les réalités du contexte aidant, la formation des cadres va occuper une place importante. Outre les pays nouvellement indépendants, on note la présence de la France et du Canada. Il faut souligner que ces deux pays France vont signer dans le cadre de la francophonie des accords de coopération dans le domaine de l'éducation et de la culture les 24 et 27 novembre 1965. C'est donc ensemble qu'ils abordent avec les pays africains,

nouvellement indépendants, et la Belgique, cette coopération internationale francophone du domaine Jeunesse et Sport.

C'est ainsi que lors de la deuxième conférence de la CONFEJES, qui s'est tenue à Dakar les 14-15-16 juin 1971, c'est ensemble qu'ils essayeront dans ce cadre francophone de trouver les solutions aux nombreuses questions qui se posaient avec acuité aux pays nouvellement indépendants. Dans son rapport dressé suite à cette conférence M. Cardheilac relève la participation canadienne et apprécie le niveau des débats.

« Les différentes réunions de cette commission ont donné lieu à des échanges de vues très ouverts et très animés mais constamment empreints d'une parfaite courtoisie. J'ai noté, toutefois, l'effacement de la délégation canadienne qui, peut-être impressionnée par la dialectique subtile des africains ou peu intéressée par les problèmes évoqués, n'a participé qu'épisodiquement au débats³⁵⁸ ».

Si l'une de ces deux hypothèses n'exclut pas l'autre, on notera cependant qu'au sein de la CONFEJES, dès sa création en 1969, les trois pays accompagnateurs de la coopération sportive se partagent respectivement trois domaines d'activité : le sport pour la France ; la jeunesse et l'éducation pour le Canada ; et enfin, la gestion administrative pour la Belgique. Au-delà de ces choix dictés par des réalités organisationnelles du domaine sportif de chaque pays, au niveau bilatéral, les pays africains avaient sans doute ciblés des domaines particuliers sur lesquels, en fonction des partenaires, ils comptaient mettre l'accent.

« La CONFEJES a été créée, en 1969, au moment où il existait dans les pays une grave pénurie de cadres qualifiés pour gérer et encadrer les secteurs Jeunesse et EPS/Sport. La formation des cadres était perçue comme la principale priorité à l'époque. Sa première mission sera donc le développement accru des ressources humaines en vue de renforcer les secteurs JS. Pour ce faire, elle a arrêté une stratégie basée sur la coopération, les échanges et la concertation. Dès le départ, et à la demande des pays du Sud, le Canada a orienté son appui sur la formation des cadres JS et les activités de jeunesse. Quant à la France, elle a fait du sport une priorité en Afrique ; conséquemment, elle s'impliquera davantage dans le secteur Sport à la CONFEJES en

³⁵⁸ Rapport. II Conférences des Ministres francophones de la jeunesse et des sports des états d'Afrique, de Madagascar. Archives Fontainebleau

particulier, dans le sport d'élite. Elle maintient encore aujourd'hui son appui à travers le Fonds Francophone pour la Préparation Olympique (FFPO)³⁵⁹.

Depuis sa création, la CONFEJES ne s'est jamais départie de sa mission, à savoir réformer les secteurs jeunesse et sports à travers les programmes en assurant l'accompagnement technique des États membres. M. Aimé Ouellet, conseiller CONEJES déclare :

« le ministère de la coopération m'a sollicité pour diriger le développement du sport de haut niveau sur l'ensemble du continent africain et de l'Océan indien. Ce que j'ai fait pendant un an avant d'être nommé conseiller technique de la CONFEJES en septembre 1997, spécialisé dans le domaine du sport, essentiellement, puisque c'est sur ce domaine que les Ministères Jeunesse et Sports et Affaires Étrangères nomment les experts français auprès de cette institution intergouvernementale, sachant que la partie canadienne nomme un expert dans le cadre de la jeunesse et la communauté française de Belgique un expert dans la partie administration et gestion. C'est donc trois experts qui sont mis à la disposition du secrétariat général pour aider les directeurs de chacun des départements et le secrétaire général à conduire leur mission³⁶⁰ ».

C'est ainsi que la CONFEJES va participer à la mise en place des instituts régionaux, puis finalement des instituts nationaux, qui vont tenter chacun à son niveau de mettre à la disposition des institutions administratives et sportives les ressources humaines nécessaires à leur fonctionnement. C'est la période où le Canada procède à la formation supérieure des cadres africains au Canada, avec le programme dit de « bourses canadiennes », pendant que la France au niveau des instituts nationaux appuyait la formation des cadres moyens.

« Cette stratégie dite de "régionalisation des instituts a permis aux pays n'ayant pas d'institut national ou ne dispensant pas de programmes de formation supérieure de bénéficier de bourses d'études de la CONFEJES pour se doter de cadres en nombre suffisant. Cette stratégie de formation de cadre aura permis entre 1975 et 1989, de former plus de 450 cadres au bénéfice des pays membres du sud dont 65 formateurs de

³⁵⁹ Entretien M. Aimé Ouellet Coopération canadienne- conseiller CONFEJES

³⁶⁰ Entretien référencé Charles DUMONT. Ex conseiller Technique CONFEJES- le 4 décembre 2010 Paris France
P.2

formateurs (Master et PHD) mis à la disposition des instituts à vocation régionale reconnue par la CONFEJES" La valorisation des ressources humaines pour un développement durable³⁶¹ ».

À ce sujet, si de nombreux cadres furent formés par le biais de la coopération multilatérale francophone, un grand déséquilibre a cependant existé, et existe toujours, entre les pays membres. Nombreux sont toutefois, ceux qui n'ont pas réussi véritablement à se doter des ressources humaines, notamment des cadres de conception, nécessaires à leur fonctionnement. En cela, les pays qui abritaient les instituts dits régionaux ont été les plus nantis. À partir des années 1990, faisant suite à la crise économique et à la multilatéralisation de la coopération, l'objectif prioritaire des formations cède la place à d'autres objectifs (1997-1999), et les actions de la CONFEJES vont s'appuyer sur les politiques de développement, le sport de compétition, l'insertion professionnelle des jeunes. S'y ajoutera la séparation intervenue entre la CONFEJES et le CONFEMEN.

De 1969 à 1999 la coopération française est passée de la démarche de substitution à l'approche de coopération dite de projets. Ce changement de statut et de rôle a conduit les cadres africains à mettre eux-mêmes en œuvre la formation qui était jadis, confiée à l'assistance technique françaises ou canadienne. Et de formateurs les coopérants vont s'atteler à concevoir et à exécuter les projets de développement pour les pays bénéficiaires des projets.

« L'Afrique ayant eu le temps nécessaire pour former ses propres enseignants et formateurs, le profil du coopérant s'est orienté vers des cadres de conception de projets de développement en faveur des pays d'accueil. Ces projets étaient, après agrément, accompagnés de financement que le coopérant gérait lui-même avec l'accord des autorités nationales. Cette coopération pour ma part a été très appréciée : coopération par projets³⁶² ».

Pourtant, malgré la visibilité financière médiatique de ces projets, tout n'a pas été au mieux, notamment dans le choix des actions à mener, ainsi que dans leur continuité sur le terrain.

³⁶¹ CONFEJES document préparatoire Praia(Cap-Vert) décembre 2006 P.9

³⁶² Entretien Michel Deronzier coopérant français en Afrique- ex conseiller CONFEJES P.7

« De 1969 à 1999, il est à noter, que l'approche projets (financement à la pièce) favorisait les bailleurs de fonds. Elle permettait d'exercer leurs choix sur l'adoption des projets. Au-delà de cette réalité, lorsque le projet entièrement piloté par le coopérant arrivait à terme, le mécanisme de relais ou de suivi qui devait s'enclencher pour une éventuelle continuité n'était pas toujours au rendez-vous. En effet, lorsque le projet arrive à terme, le mécanisme de relais qui devait de ce fait permettre la continuité des actions par une prise en compte parfois au niveau national n'est pas toujours assuré³⁶³ ».

La CONFEJES a connu sa propre période de réforme en raison des évolutions institutionnelles au niveau français où le Ministère de la Coopération est passé sous la coupe des Affaires étrangères. Il faut souligner que jusqu'aux années 1999, la CONFEJES, tout en étant l'acteur multilatéral francophone au niveau sportif, servait aussi de relais à la coopération bilatérale française.

« Nous avons mis en place un certain nombre de dossiers un peu novateurs à l'époque, car il était question d'une grande réforme du sport international dans le domaine de la francophonie, dont la CONFEJES devait être le pilote. Cette réforme portait essentiellement sur trois axes en ce qui nous concernait : d'abord revoir les relations avec les États pour soutenir essentiellement les politiques nationales développées par chacun des États, donc faire une politique d'intervention plus ciblée ».

« Deuxième domaine sur lesquels nous intervenons, l'évaluation qui était sur le moment pas nécessairement structuré qu'il a fallu mettre en place pour qu'elle soit très précise et porteuse de réajustement, par rapport aux attentes des pays et par rapport aux attentes aussi de la conférence des ministres. Le troisième, portait de manière plus spécifique sur la conduite du programme du FFPO pour ce qui me concernait, qui de Fond Français de Préparation Olympique est devenu Fond Francophone de Préparation Olympique avec un élargissement à d'autres bailleurs de fonds que la France³⁶⁴ ».

Ce sont sans doutes ces réformes qui ont contribué à chercher beaucoup plus de cohérence, grâce l'obligation d'évaluation, mais qui répondait aussi aux soucis de survivre aux nouvelles

³⁶³ Entretien Aimé Ouellet – Coopération canadienne- ex conseiller CONFEJES

³⁶⁴ Entretien référencé Charles DUMONT. Ex conseiller Technique CONFEJES- le 4 décembre 2010 Paris France
P.2

orientations prise par la coopération française. À cette époque, déjà, la diminution des effectifs de l'assistance technique faisait son effet et la décision de mettre le Ministère de la Coopération aux Affaires étrangères rentrait dans la logique de rationalisation de la coopération française.

« Donc des actions de coopération multilatérales passionnantes auxquelles se sont associées jusqu'à 1999 des actions de coopération bilatérales conduites par la France vers les différents pays africains francophones, ces actions transitant par la CONFEJES pour la réalisation. L'opérateur technique en matière de coopération en sport était la CONFEJES. Le Ministère français des Affaires Étrangères utilisait cet opérateur pour des actions bilatérales. Il y a des exemples : le tournoi de la solidarité d'athlétisme par exemple, vous devez connaître ça au Burkina Faso, ça eu lieu, financé par la coopération française à l'époque et l'opérateur était la CONFEJES avec la fédération d'athlétisme du Burkina, le ministère burkinabé et le comité national olympique burkinabé³⁶⁵ ».

Ces réformes ont été sans doute déterminantes dans l'évolution de la CONFEJES et de son partenariat avec les pays francophones d'Afrique. On pourrait parler d'une évolution dans la stratégie d'approche de coopération qui consistait auparavant, pour l'institution francophone, à lancer des appels d'offres en directions des différents pays, à recueillir leurs projets et à accorder les financements. Désormais, il s'agissait ici d'appuyer les politiques nationales déjà définies par chacun d'eux et comme, dans leur immense majorité, ils ne disposaient pas tous de politique nationale en matière de sport et de jeunesse clairement définies, c'est sans doute une des mesures qui a obligé certains États à se doter véritablement de politique nationale en matière de sport et à rompre avec la navigation à vue. C'est aussi un point de réforme qui au niveau des pays a nécessité une certaine harmonisation avec le mouvement olympique. En ce qui concerne le Burkina Faso, la définition de la politique nationale en matière de sport et de jeunesse arrive assez tardivement. Elle est effective en 2000, comme dans la plupart des pays même si en terme de planification des actions elle ôte le doute quant aux besoins et aux actions à mener, elle n'élimine pas les incertitudes. Celles-ci demeurent présentes tant les difficultés de financement rendent improbables les actions mêmes bien ciblées. Enfin, l'évaluation qui est requise permet aux acteurs de donner plus de visibilité à leurs actions.

³⁶⁵ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.2

Dès 2000, au niveau de la CONFEJES, il sera question d'une autre approche de coopération, d'une autre stratégie. Il s'agit de l'approche programme qui va avant tout rechercher un accord entre les programmes au plan national, bilatéral et multilatéral. En 2008 de nouvelles stratégies renforcent le processus existant. Il s'agit du GAR (Gestion Axée sur les Résultats) et l'approche Genre.

« Il faudra attendre l'an 2000 pour que la CONFEJES adopte l'approche programme et introduise une programmation quadriennale. Cette approche permettra de faire évoluer rapidement l'élaboration des politiques nationales JS et des plans d'action y référant. Ce nouveau concept de programmation facilitera l'harmonisation des politiques publiques JS (voire des loisirs) et des programmes à tous les niveaux : national, bilatéral et multilatéral. Ce sera le véritable début d'une coopération multilatérale équilibrée à travers le partenariat et la mobilité de l'expertise Sud-Sud et Nord-Sud. Le programme (III) PCFC, en particulier, a fait de la coopération (2000) un objectif stratégique et opérationnel. Autrement dit, le temps de « faire pour les pays » faisait place au « faire faire » par les pays eux-mêmes ».

En 2005 la CONFEJES intègre ses objectifs à ceux de l'OIF et adopte le cadre stratégique. Les Jeux de la Francophonie, jusque que là régulièrement organisés par la CONFEJES, passent dans le cadre de l'OIF. Et le CIJF organisateur des jeux intègre l'organigramme. C'est tout un processus qui était du reste en cours depuis les réformes de 1997 et qui arrivait à son terme avec cette intégration du CIJF au sein de l'OIF.

La coopération internationale multilatérale africaine dans le domaine du sport et de la jeunesse reste nettement marquée par la coopération francophone dont la CONFEJES constitue le maître d'ouvrage. Elle continue de s'investir dans son rôle d'appui aux politiques nationales, à former dans le domaine spécifique du sport les élites sportives africaines et à appuyer les instituts et centres de formations à travers l'Afrique. Bref, le sport, la jeunesse et l'éducation restent ses priorités.

1.2 La coopération multilatérale francophone africaine : La France et le Canada,

La coopération bilatérale canadienne débute en 1960 dans le cadre de l'aide au développement des pays nouvellement indépendants. « *Elle s'étend à tous les continents sauf, les pays communistes. Au niveau de l'Afrique, cette aide se concrétise (1) par l'envoi de coopérants (1000 à 1500 par année entre 1960 et 1970, (2) l'appui à des projets de développement, (agriculture, pêche, structures & infrastructures, ressources humaines et financières, etc.), (3) et l'aide alimentaire. Pratiquement tous les pays africains ont bénéficié de la coopération canadienne sous une forme ou sur une autre³⁶⁶* ». Outre les questions de développement, la coopération canadienne s'associe aux actions de l'ONU en matière de paix et d'aide d'urgence dans les catastrophes. Si la coopération bilatérale française peut être considérée comme le prolongement d'un renouvellement des liens après une période coloniale, celle canadienne se positionne comme une suite logique, soit de la coopération issue des communautés religieuses catholiques du 20^e siècle, soit celle d'un véritable besoin d'ouverture et d'une reconnaissance politique économique et culturelle au reste du monde. L'une des hypothèses n'excluant pas l'autre, la coopération canadienne est forte de sa double culture française et anglaise.

En terme de stratégie, avec l'envoi de coopérants, le Canada expérimente aussi la période dite de substitution connue par la coopération française : « *A l'époque, il s'agissait d'une forme de coopération qui s'apparentait davantage à de la substitution aux ressources locales. Le Canada a vite réalisé que cette assistance massive en RH ne produirait pas nécessairement les impacts durables recherchés³⁶⁷* ». Dès lors pour la coopération canadienne il sera question de « transfert » des savoirs et des savoir-faire dans l'espoir d'obtenir à travers cette approche l'effet multiplicateur qui va permettre un réel développement. On était autour des années 1975. Presque dans les années 1980, la coopération française commence à abandonner progressivement la substitution et parle alors de formations de formateurs. En 1985, la coopération canadienne mettait en avant le principe « *d'aider à s'aider* » où il fallait s'appuyer sur « *les politiques publiques, la participation des populations et le financement, viendra renforcer par la suite la*

³⁶⁶ Entretien 2011 Aimé Ouellet coopération canadienne -ex conseiller CONFEJES

³⁶⁷ Entretien 2011 Aimé Ouellet coopération canadienne -ex conseiller CONFEJES

conception des interventions de la coopération canadienne³⁶⁸ ». Pour ce qui est de la coopération française, on va passer dans les années 1990 de l'application de la coopération dite par projets, où les coopérateurs changent de profil. Ils passent de la substitution à concepteur de projets, où ils gèrent les actions et les financements. Par ailleurs, le concept dit « de renforcement des capacités » guide la coopération, tandis que la notion « Genre » se développe jusqu'aux années 2000 où le GAR (gestion axée sur les résultats) guide les actions. Si les actions et les appuis francophones à travers la CONFEJES sont d'une importance capitale, on ne peut occulter parfois les difficultés financières qui en limitent le bon fonctionnement. Cette institution multilatérale francophone tout comme l'OIF est aux 2/3 composés de pays du Sud ou en développement, ce qui rend les actions de financement assez difficile. Au niveau de la CONFEJES, les principaux bailleurs de fond sont constitués par la France, le Canada, et la Belgique. La France dans le domaine du sport jusqu'à nos jours porte la plus grande partie du budget de cette institution.

« Si il est vrai que la France, le Canada, la CFD était les trois pays décideurs car bailleurs de fonds, il faut mentionner que jusqu'à nos jours la France a toujours été le bailleur le plus important. La France a été le seul intervenant en sport, car les canadiens ne donnaient rien dans ce secteur car l'ACDI qui avaient les crédits sports ne participait à la CONFEJES, et les affaires étrangères canadiennes n'avaient que des projets jeunesse et des bourses pour les universités francophones. Donc pas de rivalités dans ce domaine, enfin chacun son domaine pour estomper les rivalités politiques d'influencer³⁶⁹ ».

La France porte l'investissement Sport de l'institution et le Canada celle des universités et de la partie jeunesse. On pourrait logiquement se demander quelle est la contribution de la grande majorité qui certainement s'exprimait en terme de ressource humaines à travers ceux qui y travaillent ou la représentation sur place dans les pays ? La contribution financière, elle, était pratiquement inexistante et commençait à se concrétiser à travers le Fond commun.

« Par les chiffres, je pense que pour un pourcentage on peut mettre la France dans le domaine du sport à la CONFEJES, finançait à l'époque 99 % des départements, les autres bailleurs n'intervenant que sur les pourcentages restants. Ceci a changé en 1999

³⁶⁸ Entretien 2011 Aimé Ouellet coopération canadienne -ex conseiller CONFEJES

³⁶⁹ Entretien Michel Deronzier coopérateur français en Afrique- ex conseiller CONFEJES P8

puisque le fond est devenu un fond francophone et non plus français et donc de nombreux pays ont également participé à travers leurs cotisations et leur adhésion à certains projets ou financement³⁷⁰ ».

Si il y a eu après 1999 une volonté de rendre l'investissement plus commun, ça n'a pas été un grand bouleversement et dans le domaine du sport :

« la France reste là encore sur ce dossier, le principal bailleur de fond. Je n'ai pas aujourd'hui les pourcentages mais ils doivent se situer autour de 70 % du budget global du sport donc c'est quand même un investissement important, une volonté politique de la France d'être un soutien des pays africains³⁷¹ ».

1.3. Instituts nationaux et régionaux, centres sportifs de haut niveau

La coopération Jeunesse et Sport, comme dans le cadre général de la coopération internationale française en Afrique, est demeurée longtemps dans le cadre bilatéral, avec la CONFESJES comme pilote de cette coopération bilatérale et multilatérale sportive jusqu'en 1999. Elle va vite s'orienter sur la formation des cadres, eu égard aux importants besoins en ressources humaines auxquelles les États nouvellement indépendants étaient confrontés, aux lendemains des indépendances de 1960.

« Tout d'abord, le programme des opérations concernait essentiellement les actions bilatérales. La France au lendemain des indépendances avait pour objectif de continuer à apporter un soutien aux pays dans leur structuration postindépendance. C'était un choix, un choix de stratégie politique. Cette coopération portait dans le domaine du sport en particulier sur la mise en place d'abord de formateurs, parce que les hommes étant le nerf de la guerre, ce sont eux les plus importants. Donc la première action était

³⁷⁰ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.6

³⁷¹ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.6

de former des cadres, d'aider à former des cadres dans le domaine du sport et donc la coopération apportait son expertise en la matière³⁷² ».

La coopération française a consisté en un apport technique et financier, un apport technique aux sportifs et aux cadres africains pour la formation sportive et/ou, professionnelle en France, notamment à l'INSEP de Paris et dans certains CREPS de France, par l'octroi de bourses d'études ou de financement de certains projets. La tenue des Jeux africains de Brazzaville en 1965 a permis aux pays nouvellement indépendants de participer à un grand événement sportif. Mais elle leur a aussi montré l'étendue de leurs limites et ce qui manquait à leur fonctionnement. Rien que dans le domaine sportif, les institutions, ressources humaines, infrastructures, équipements, étaient à cette date inexistantes, et montraient déjà la voie à suivre : il fallait presque tout inventer. De 1960 à 1969, date de la création de la CONFEJES, les ministres des pays membres de la CONFEJES ont très tôt relevé les questions cruciales de la formation des cadres du domaine Jeunesse et Sport. A la création de la CONFEJES en 1969, outre les questions liées au fonctionnement de l'institution, ces questions ont été omniprésentes, d'autant plus que les pays commençaient à connaître les premières difficultés liés à la jeunesse. Ceci appelait de toute urgence des solutions à même de résoudre ces questions d'encadrement de la pratique sportive et de la jeunesse. Elles ont donné lieu, en 1971 et 1972, à un colloque scientifique, puis à des conférences sur des recherches de solutions sur l'agitation de la jeunesse africaines d'une part, et sur la formation des cadres et des sportifs d'autre part. Aux cours de la 2^e conférence, les décisions de créations d'instituts régionaux ont été arrêtées.

Les sites d'Abidjan, de Dakar, de Yaoundé, de Tananarive, furent retenus, et les financements de la CONFEJES fortement orientés sur la formation des cadres dans ces instituts. Les pays membres draineront leurs cadres les uns et les autres vers le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, Madagascar, et Cotonou au Bénin un peu plus tard. Le choix de faire de ces sites des instituts régionaux était conforme à la politique générale de la coopération française de l'époque, qui avait décidé de faire de certains pays les éléments phares de sa politique de coopération en Afrique. Elle entendait respecter la même logique dans le domaine Jeunesse et Sport. Elle retiendra donc, malgré quelques objections de la part de certains pays, la préférence d'installer leurs propres instituts. On comprendra aisément la différence de position dans une action où le

³⁷² Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.5

financement était entièrement à charge des uns, et où les autres mesuraient aussi les difficultés des déplacements, le nombre limité de bourses et l'ampleur des besoins sur le terrain, qui commandaient une formation de cadres en plus grand nombre.

« L'harmonisation des formations dispensés par les 4 instituts existants: Thiès, Yaoundé, Abidjan et Tananarive... Ces formations visent principalement les cadres sportifs. J'ai insisté avec l'appui de MM. Druon et Schneider pour que le principe de régionalisation soit admis. Elle seule peut assurer le plein emploi et une meilleure rentabilité des instituts existants. En outre, elle rationalise l'aide du FAC sans nuire aux intérêts généraux des États. En dépit de ces arguments, des individualismes se sont fait jour: le Congo Kinshasa, le Tchad, le Dahomey, ont tenu à marquer leur désir de voir s'implanter chez eux un institut. Ces demandes ont abouti à la rédaction du dernier paragraphe de la page 7 du document 13. De toute manière, le Secrétariat d'état Chargé de la Coopération découragera sans doute ces initiatives locales et favorisera une formation passant par les instituts existants. Cela suppose la mise en place des garanties prévues à la page 4 du document 13³⁷³ ».

Les instituts régionaux ont été installés et sont devenus de grands points de ralliement des élites et cadres sportifs des pays francophones, mais les questions restaient posées. On notera également un fait important dans ce processus de mise en place des formations du domaine Jeunesse et Sport. Lorsqu'à la conférence sur la formation des cadres, il a été plutôt question des cadres de sports, ceux de la jeunesse ont été, pour diverses raisons, plus ou moins passés sous silence. C'est sans doute pourquoi les cadres de ce secteur viendront un peu plus tard. *« La formation des cadres et de jeunesse et d'éducation populaire apparue nettement comme touchant de près à la vie politique de chaque États et les échanges de vues ont été moins marqués que pour l'harmonisation de la formation dans les instituts à caractère sportifs³⁷⁴ ».*

Le nombre était insuffisant pour les autres pays membres, et finalement les uns et les autres vont convenir de l'ouverture des instituts nationaux, financés par la coopération française, souvent dans des projets dits clé en main. L'institut de Ouagadougou en Haute Volta ouvrira ses portes en

³⁷³ Rapport Cardheilac II Conférences des Ministres francophones de la jeunesse et des sports des états d'Afrique, de Madagascar. Archives Fontainebleau

³⁷⁴ Lucien de Sommer d'Assenai. (1971). Rapport à l'issue de la conférence de la CONFEJES.

1976. Par les textes de la CONFEJES, une sorte de clause allait néanmoins limiter leur champ de compétence, car seuls les instituts régionaux avaient vocation à former les cadres supérieurs. Les autres devaient former les cadres dits moyens. Tout au long de la mise en place de la vie des instituts, la CONFEJES va aider à organiser l'ensemble des formations, veiller à harmoniser et à valider les programmes, la reconnaissance des diplômes.

Bref, faire en sorte que les formations répondent aux normes internationales et aux besoins des pays concernés. Ainsi, de la date de création des instituts régionaux et internationaux à nos jours, c'est un ensemble de corps de métiers qui voit le jour en plus ou moins grands nombre, en fonction du pays. Ainsi, du début des formations où dans presque tous les pays on forme des maîtres d'EPS, on s'acheminera progressivement vers la formation des professeurs adjoints d'EPS, qui est le corps intermédiaire avant les professeurs certifiés d'EPS. Dans certains pays l'offre de formation est restée bloquée à celle des professeurs adjoints pendant longtemps. Au Burkina Faso c'est dans les années 2000 que la première promotion de professeur, au nombre de cinq, verra finalement le jour. Les professeurs certifiés, formés avant cette date, l'ont été dans les instituts d'Abidjan de Yaoundé et de Dakar qui sont restés pendant toute cette période les instituts de référence pour la formation des professeurs.

En ce qui concerne le Burkina Faso, leur nombre ne dépassera pas une quarantaine. La formation des inspecteurs jeunesse et sports s'ouvraient aux professeurs d'EPS par une formation de deux ans supplémentaires. Ces formations qui vont se poursuivre plus tard, avec la formation de troisième cycle, concerneront essentiellement les ressortissants des pays abritant des instituts régionaux. A ce titre, ils bénéficieront de bourses d'études au Canada ou en France, l'objectif étant de les rendre aptes, à l'issue de leurs études à la formation des étudiants des instituts régionaux. De nos jours, ces instituts de formation régionaux et nationaux continuent de former prioritairement les francophones qui sont sur place, et reçoivent au besoin ceux des autres pays. Progressivement, le système LMD a fait son chemin, et on peut noter d'ores et déjà que le Bénin qui a mis en place en 2000 le doctorat STAPS.

À côté de l'effervescence de formation à vocation professionnelle et universitaire dans l'espace francophone, le Mouvement olympique assure à également la formation des techniciens des mouvements sportifs nationaux et permet ainsi aux institutions sportives et aux ministères concernés de trouver le personnel d'encadrement sportif. Dans l'ensemble, ce sont des formations

en rapport avec l'entraînement, l'administration du sport pour ne citer que ces deux aspects prioritaires, se déroulent de façon combinée et connaissent aussi des difficultés, à l'image du domaine Jeunesse et Sport. A ce titre on peut noter :

« Bien que l'apport des jeunes au développement soit reconnu (UNESCO), les secteurs jeunesse et EPS/sport ont bénéficié bien peu du financement international. Dans la plupart des cas, ils n'y avaient même pas accès. Après les indépendances africaines, la France a maintenu son aide au sport africain de haut niveau (fédérations et athlètes) et à la formation des cadres en France pendant que le Canada marquait une préférence pour les activités de jeunesse et la formation des cadres en Afrique. Quant à la Chine, elle a beaucoup fait pour les infrastructures sportives ».

1.4. CONFEJES, CONFEMEN : deux visions du monde ?

Les institutions africaines ont connu de nombreux transformations, mais aussi des réformes et mutations, malgré le poids d'un héritage historique français. Le secteur Jeunesse et Sport ne s'écarte pas de cette logique. Il intègre la configuration française issue des indépendances qui comprenait le sport, l'EPS et la jeunesse. Ces composantes se sont généralisées dans l'espace francophone et ont dicté les évolutions que nous observons à ce jour.

L'EPS a joué un rôle important dans l'école coloniale où il fallait amener le noir, perçu par les préjugés comme paresseux, à entreprendre des efforts et à devenir discipliné. Le sport a aussi été utilisé par le pouvoir colonial, et surtout par les Africains, comme un élément central de lutte pour leur liberté et leur indépendance. Cet engouement qui ne s'est jamais démenti jusqu'à nos jours. Malgré ces contraintes, l'EP a-t-elle véritablement joué dans les lycées et collèges des contrées africaines ? Aujourd'hui, la question mérite sans doute une réflexion beaucoup plus poussée. Dans tous les cas, lorsque les Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays francophones se réunissent après l'indépendance, c'est avec des préoccupations qui concernaient cette grande entité Jeunesse et Sport.

« Le sport, secteur plus spécifique mais qui a un sens en Afrique, parce que c'est aussi un moyen de faire rêver la population, rêver la jeunesse bien sûr et puis l'éducation physique qui s'inscrivait dans une démarche très institutionnelle à l'école, comment développer le sport à l'école, comment faire du sport un élément moteur de la construction de l'homme. C'était une réflexion que conduisaient beaucoup de ministres, et puis au moment où cette réflexion s'établissait sur les trois domaines d'intervention³⁷⁵».

C'est donc un cheminement commun que ces trois entités ont connu pendant quelques années, avec leurs spécificités et leur vision du monde. La CONFEMEN pour la question de l'éducation en 1960, et la CONFESJES pour les questions de sport plus tard en 1969, voient le jour et décident dans cette optique de fonctionner avec le même secrétariat à partir de 1977. Ils se sépareront quelques années plus tard, précisément en 1983, pour des raisons diverses.

« Les Ministres de l'Éducation se sont réunis aussi à l'époque en conférence ministérielle, de la CONFEMEN ils ont décrété que ce champ d'intervention relevait de leur domaine et que la CONFESJES devait davantage s'orienter vers le secteur de la jeunesse et du sport, plutôt que vers celui de l'éducation qui leur était réservé. C'est ainsi que les choses ne se sont pas faites, mais je pense plutôt que c'était plutôt un concours de circonstances lié à ce qu'à ce moment-là, peut-être, les responsables politiques n'ont pas défendu le dossier bec et ongles pour dire en gros, c'est stupide de saucissonner !³⁷⁶ ».

Le mariage d'alors était-il une union de raison ? Avait-on envie de dire que les ressources financières de la communauté francophone n'étant pas extensibles à souhait ? En cela la séparation institutionnelle qui survient entre le sport et l'EPS en France, dans les années 1980, et qui voit l'EP rejoindre les rangs de l'Éducation Nationale, et le sport demeurer à Jeunesse et Sport, n'était pas étrangère à une telle décision. Elle en est même la raison majeure.

³⁷⁵ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.8

³⁷⁶ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.8

« Il y a une évolution des mentalités liée en fait aux soutiens financiers de deux secteurs qui se côtoyaient, jeunesse et sports et dont les approches étaient différentes. La jeunesse d'une part est un secteur large qui touche aussi l'économie³⁷⁷ ».

Héritage institutionnel oblige, cet éclatement va se répercuter au sein des domaines Jeunesse et Sport africain, avec 10, 15, 20 ans de retard, selon les pays. Si la donne française est profondément politique et idéologique pour la séparation des ministères, en Afrique, on pourrait raisonnablement émettre quelques doutes quant à la réalité idéologique dans la mesure où dans la plupart des pays africains, le domaine Jeunesse et Sport s'est constitué grâce au dynamisme des sportifs par ailleurs enseignants d'EPS. Dans cette perspective, les formations qui étaient dispensées dans la plupart des instituts se faisaient avec le sport et l'EP, d'où la dénomination difficilement effaçable d'EPS.

Ainsi, après la séparation consommée entre les ministères de tutelle, certains Ministères des Sports se sont retrouvés avec très peu de ressources humaines, car le secteur Sport, caractérisé par le volontariat des techniciens, était jadis animés par les enseignants sportifs. Dans la même logique, les instituts nationaux ont eux aussi connu les mêmes tiraillements, et de nos jours les réformes nécessaires en faveur de ces instituts ne sont pas gagnées, tant les divergences entre les ministères chargés des sports et ceux chargés des enseignements ou de l'éducation nationale sont parfois à dépassionner, pour offrir un cadre unique de formation et de pratique aux populations concernées.

La séparation entre sport et EP, entre la CONFEJES et la CONFEMEN, au-delà des réformes qu'elle engendre dans les institutions africaines, a aussi été pour quelque chose dans la brusque rupture de la formation des enseignants, à un moment où elle a semblé s'en désintéresser totalement. Les centres sportifs régionaux verront aussi le jour au cours de cette période des années 1990.

« Il y a eu des choix à faire par des partenaires internationaux, notamment par la France, qui était sur le sport le plus gros bailleur de fonds en interne en France par les propres ministères, parce que les financements qui étaient versés à la CONFEJES venaient bien sûr du Ministère des Affaires étrangères services d'investissement et aurait

³⁷⁷ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.8

pu venir aussi de l'Éducation nationale. Sauf que, en France, l'Éducation Nationale en réalité à l'époque est un secteur très à part, bastion de notre organisation politique et donc comme il y a eu, je ne dirai pas une adhésion totale sur ce projet éducation physique à la CONFEJES, un peu une chasse gardée des responsables à l'époque du ministère³⁷⁸ ».

De nos jours, la CONFEJES et la CONFEMEN constituent deux entités distinctes. A défaut de voir la CONFEMENT et la CONFEJES convoler à nouveau en justes noces, on pourrait tout au moins les attendre sur des accords de fond de leurs hiérarchies de tutelle, pour permettre notamment au sport scolaire en Afrique de connaître l'engouement d'antan, et de mieux drainer les talents vers un sport francophone et international.

1.5. Les jeux de la Francophonie

La CONFEJES intègre l'OIF (Organisation International de la Francophonie) à Paris en 2005 et entraîne dans ce sillage le CIJF qui était l'organe au sein de la CONFEJES, en charge de l'organisation des jeux de la Francophonie. C'est à l'occasion du sommet des chefs d'États de la Francophonie, tenue en septembre 1987 à Québec au Canada, que la décision a été prise d'instituer les jeux de la Francophonie qui regrouperaient les athlètes de l'espace francophone, avec toutefois une particularité alliant Sports et Culture. Les premiers jeux se tiennent deux ans plus tard à Casablanca au Maroc avec 30 à 38 pays participants, et 1700 à 1800 athlètes. S'en suivront les jeux organisés à Paris (1991), Madagascar, Niamey (2005) et Beyrouth (2009). En 2013, c'est la ville de Nice, en France, qui accueillera les VIIe jeux de la Francophonie. Les jeux de la Francophonie sont un moyen d'échanges entre les jeunes francophones, avec ses enjeux et ses défis. Des jeux sportifs et culturels qui se veulent originaux, particuliers, mais qui portent les couleurs politiques d'un espace, celui des francophones du monde entier. Si l'engouement des jeunes francophones ne fait aucun doute, les difficultés demeurent présentes.

« Parallèlement à ça, nous avons d'abord renforcé le positionnement du CIJF (Comité d'Organisation des jeux de la francophonie, piloté par la CONFEJES), bien sûr sur le

³⁷⁸ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.8

plan politique, mais qui s'est constitué avec un secrétariat propre pour la mise en place des actions. Et nous avons préparé tranquillement sa bascule vers l'Organisation Internationale de la Francophonie. C'est une opération qui s'est mise en place avec un travail structurel, politique et administratif, avant que les choses ne deviennent opérationnelles³⁷⁹ ».

À ce titre, on peut citer les difficultés financières et en ressources humaines de CIJF chargé de l'organisation, dont le transfert progressivement préparé de la CONFEJES de Dakar à l'OIF à Paris ne s'était pas accompagné d'un budget autonome. Le statut étatique des jeux limite les volontés de financement privés, et, du même coup, ne bénéficie pas non, plus d'un financement assez large des États membres de la Francophonie, dont la majeure partie est constituée des pays dits du sud. La France, le Canada et la Communauté française de Belgique, à l'image d'ailleurs de l'ensemble de la Francophonie, portent la plus grande part du financement. Au-delà des questions financières et médiatiques, ces jeux ont à répondre d'un certain nombre de points techniques qui leur permettraient de trouver plus de partenaires et d'audience. En cela, la question du public cible des jeux, (jeune talent (et) ou élite), celle des systèmes de sélection préalable des athlètes, les besoins réels des pays membres en matière de sports et de culture, les relations avec le mouvement olympique, qui vient de se doter des jeux internationaux de la jeunesse etc., constituent autant de points à éclaircir pour redonner aux jeux de la Francophonie et à la Francophonie toute entière la visibilité qu'elle est en droit d'attendre.

Le secret d'une visibilité sportive internationale, passe par des sportifs et des performances hors du commun. D'où la nécessité de faire des choix judicieux qui prennent uniquement en compte les sportifs d'un grand niveau de performance. Pour y arriver, il serait opportun d'envisager un accompagnement des pays membres dans la construction de leur relève sportive avec des jeunes sportifs de grand talent. L'un des choix n'exclut pas forcément l'autre, et si d'aventure la volonté des responsables était de réunir des athlètes et des artistes de haut niveau, ce serait incontestablement un budget beaucoup plus substantiel qu'il faudrait réunir au-delà de l'actuel budget des jeux de la Francophonie qui oscille entre 10 et 15 millions d'euros. Ce n'est qu'au prix d'un financement plus conséquent et de partenariats plus nombreux, qui prennent en compte les

³⁷⁹ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.2

contraintes internationales, que visibilité et notoriété seront rendues aux jeux de la Francophonie, et à la Francophonie.

2. SPORT DE HAUT NIVEAU :

Le sport de Haut niveau représente le plus haut sommet de l'excellence en matière de sport. En France, il est régi par des institutions qui en assurent le fonctionnement. La Commission National du Sport de Haut Niveau détermine et conduit la politique de sport de Haut Niveau. Elle veille aux inscriptions des sportifs sur les listes du Haut niveau conformément aux disciplines désignées comme telles. C'est une instance qui est pilotée par le Ministère des Sports et le Comité national olympique et sportif français, représentant le mouvement sportif national. Ensemble, elles définissent une politique sportive qui offre aux jeunes sportifs un parcours, dit d'excellence.

En Afrique, les sportifs de haut niveau seront ceux ayant été inscrits sur les listes françaises du Haut niveau, mais aussi ceux qui, au plan national, auraient évolué sous les couleurs d'une équipe nationale ou un club au plus haut niveau du championnat de son pays. Le sport de Haut niveau africain n'échappe pas à l'histoire générale de l'Afrique. Elle prend pied dans la période coloniale, où un certain nombre de sportifs avant les indépendances évoluent sous les couleurs tricolores.

« Pour mon parcours sportif : j'ai été spécialiste de volleyball et internationale en équipe de France de volleyball. C'est à ce titre de sportive de haut niveau que j'ai pu entrer à l'INSEP dès 1973. C'était le tout début du système actuel, j'étais de la deuxième promotion. À l'époque avec les deux promotions nous étions vingt-deux sportifs et sportives de haut niveau. Aujourd'hui il y a à l'INSEP six cent trente sportifs (ves) de haut niveau. Ça donne idée de l'évolution en volume, et de la fréquentation du dispositif mis en place pour les sportifs (ves) de haut niveau à l'INSEP. Voilà ce qui est de mes cursus³⁸⁰ ».

À partir des indépendances, les pays africains vont mettre sur pied leur représentation sportive avec les meilleurs sportifs. Le premier acte fut la création des Jeux africains de Brazzaville en

³⁸⁰ Entretien-Ghislaine QUITILLAN Directrice des relations internationales de l'INSEP-09 juillet 2010 Paris France P.1

1965. Progressivement ces pays vont former leurs sportifs et mettre en place des moyens matériels nécessaires à leur pratique sportive sur leurs territoires respectifs. Cependant, dans le contexte de la reconstruction générale qui suit les années d'indépendance, les difficultés à ce niveau existent également comme dans les autres domaines et la coopération internationale, notamment française, va s'y investir, d'abord par des actions bilatérales pour permettre aux pays de mettre en place des politiques nationales ou, pour être exact, des actions dans le domaine sportif.

« Cette coopération portait dans le domaine du sport en particulier, sur la mise en place d'abord de formateurs parce que les hommes étant le nerf de la guerre, ce sont eux les plus importants. Donc la première action était de former des cadres, d'aider à former des cadres dans le domaine du sport et donc la coopération apportait son expertise en la matière³⁸¹ ».

À partir de la tenue des Jeux africains un autre accompagnement va s'organiser avec l'aide du mouvement sportif international. Il s'agira de la mise sur pied des structures autonomes en vue de l'organisation des événements sportifs sur le continent africain. Ainsi, des Jeux africains des années des indépendances aux nombreuses coupes africaines de nos jours, puis à la Coupe du monde de football d'Afrique du sud de 2010, beaucoup de chemin a dû être parcouru.

« Le troisième axe sur lequel était établie la coopération, c'était le soutien aux élites sportives comme aux élites intellectuelles d'ailleurs, de bénéficier de soutiens financiers pour pouvoir réussir, souvent sous forme de bourses souvent sous forme aussi de soutien programme financier³⁸² ».

En effet, comme avant les indépendances, et peu après, certains sportifs et cadres sportifs vont bénéficier de bourses d'études qu'ils mettront à profit pour mener une carrière sportive et, ou, une formation professionnelle dans des domaines sportifs choisis. L'INSEP à ce sujet servira pendant longtemps de cadre d'accueil à ces sportifs et cadres africains.

« Certains venaient préparer des diplômes dans le cadre de leur formation professionnelle, notamment les inspecteurs jeunesse et sports des pays sont venus très

³⁸¹ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.5

³⁸² Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.5

longtemps à l'INSEP avant que ne se construisent via la CONFEJES, les centres de formations régionaux dont Yaoundé et Dakar sont des centres modèles. Cette construction s'est faite progressivement dans le temps et ça permis à de nombreux champions africains d'émerger sur la scène internationale, de faire valoir leurs qualités. Et ça servit, à un moment donné, de socle au développement des politiques nationales.

L'INSEP commence dans les années 70. En 1972 on dénombre deux promotions. Dès lors, l'INSEP va progressivement s'imposer comme un centre d'accueil de sportif de haut niveau venant du monde entier, et va continuer aussi à recevoir en son sein les sportifs et cadres de haut niveau africains, dont la gestion sera confiée au service des relations internationales de l'INSEP. Tout comme dans le cadre général de la coopération cet accompagnement multiforme a évolué.

« Il n'y a pas eu de rupture brutale entre la période de la colonisation à la période indépendance dans le domaine du sport. Il y a eu un accompagnement, une présence à la fois humaine et financière de la France aux côtés de ces pays amis de l'Afrique, c'était un accompagnement. Alors, pour ou contre, l'histoire dira si c'était nécessaire, si c'était bien ou pas mais je pense que l'intention était au départ très louable. Voilà le cheminement, le cheminement historique³⁸³ ».

Au nombre des évolutions notons la formation des sportifs et cadres au niveau de l'INSEP, les bourses du fond de préparation olympique, les partenariats multilatéraux : INSEP, Institut de Laval, CIO, SIO, CONFEJES. A partir des années 1990, on note une baisse d'intensité dans cette approche de la coopération due en partie à la réduction des actions de coopération enregistrée à la suite de la disparition du Ministère de la Coopération, à la mise en place des instituts et centres régionaux. Il est à signaler que c'est une époque de réforme qui va conduire à la fin de la participation bilatérale française au niveau de la CONFEJES. Les nouveaux choix consisteront à cibler beaucoup plus ses actions au niveau du sport. D'autres raisons ayant trait aux réalités administratives des pays concernés viennent compléter le tableau.

Au niveau des cadres sportifs, le plus souvent salariés de leurs administrations respectives, la conservation ou non des acquis salariaux pendant la durée de la formation, alors admise, n'était plus d'actualité dans certains pays. Pour les autres, c'est tout simplement les acquis des

³⁸³ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.6

formations qui ne rentraient pas en ligne de compte. Dès lors ces situations administratives entre mise en stage ou mise en disponibilité, sans ou avec salaire suivant les pays, rendaient sans aucun doute encore plus difficile cette forme de formation professionnelle, et par conséquent influaient sur le nombre de cadres africains en formation à l'INSEP. C'était aussi un contexte économique difficile pour tous les acteurs de coopération qui va entraîner une rationalisation des actions au moindre coût. Les techniciens et autres conseillers techniques se rendaient alors en Afrique pour former les cadres en plus grand nombre et ce, sur une courte période.

Une autre raison, et non des moindres, réside dans l'évolution des objectifs de l'INSEP qui, de sa date de création à nos jours, a progressivement abandonné certaines de ses missions initiales pour affirmer progressivement ses choix dans le sport de haut niveau. En cela, le léger aménagement qui concerne le nom de cet établissement finit définitivement de l'installer dans le cadre absolu du sport de haut niveau. Ainsi de l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique, il passe en 2009 à l'Institut National de Sport de l'Innovation et de l'Expertise. À ce titre, la formation des sportifs et cadres de haut niveau étrangers, et notamment Africains, se fait presque sur mesure. Celle des sportifs se déroule sur la base d'un programme réunissant sur le même projet de partenariats ou plusieurs acteurs, au nombre desquels peuvent être cités : l'INSEP de Paris ou l'Institut de Laval au Canada, les fédérations sportives, les comités nationaux africains, le Comité International Olympique, Solidarité Internationale olympique, la CONFEJES, les Ministères des Affaires Étrangères, les Ministères des Sports etc.

2.1. Partenariats et accords de coopération

Les sportifs de haut niveau africains, en préparation Olympique à l'INSEP, font l'objet d'un engagement pris par convention liant le CIO, le sportif et son Comité national olympique et l'INSEP. Tous les deux ans après une sélection de sportifs, le CIO sollicite l'INSEP pour permettre à ces sportifs africains de bénéficier des meilleures conditions de préparation, sur une durée de deux ans, jusqu'à la date des Jeux olympiques. Durant cette période, ces sportifs vont être pris en compte par le système d'encadrement de l'INSEP avec toutes les possibilités de compétitions qui existent. Sur cette préparation sportive se greffe une formation scolaire ou

universitaire ou professionnelle, selon le niveau du sportif concerné. Après les compétitions parfois couronnées de succès, c'est le retour au pays, conformément à l'engagement pris par le sportif et sa fédération, pour la poursuite de la carrière sportive, en attendant éventuellement une nouvelle attribution de bourse olympique pour les plus chanceux. Cette offre de préparation olympique constitue une formidable opportunité pour ces athlètes africains d'exprimer pleinement leurs potentialités sportives au plus grand rendez-vous sportif mondial.

« Françoise MBango a gagné sa première médaille d'or au triple saut aux Jeux Olympiques d'Athènes en 2004 après deux années passées à l'INSEP avec une bourse de la Solidarité Olympique. Après Françoise s'est parfaitement débrouillée toute seule puisqu'elle a gagné sa deuxième médaille d'or à Pékin en 2008 sans que nous ne la voyions à l'INSEP. Je ne sais pas où elle s'est entraînée. En attendant elle a gagné sa médaille d'or ! Moi je dis franchement chapeau, bravo ! Ces sportifs grâce à leur bourse, ont la possibilité de développer, d'exprimer leur potentiel et de se valoriser³⁸⁴ ».

Les résultats auxquels ils parviennent justifient toute la justesse de l'action. Cependant, les difficultés ne manquent pas et on peut citer entre autres le difficile retour vers le pays, avec le contexte d'un moins bon cadre d'évolution. En effet :

« Au niveau des sportifs, la très grosse difficulté que nous avons eue, que nous n'avons jamais rencontrée avec les cadres, a été le retour au pays. Les sportifs ont une bourse pour deux ans. Ils sont jeunes. Ils sont déracinés de leur pays. Après les deux ans, ils ne retournent pas dans leurs pays ils restent en France ou ailleurs. Pourtant, on leur expliquait bien que c'était un projet qui durait deux ans, qu'après ils retournaient dans leur pays. On était en contact avec leur Comité Olympique etc...et malgré cela, on sait très bien que la majorité restait en France³⁸⁵ ».

Difficile posture parfois pour ces habitués de la libre circulation d'une scène sportive internationale, contraints par les règles de l'expatriation à rentrer pendant un certain temps dans la clandestinité.

³⁸⁴ Entretien-Ghislaine QUITILLAN Directrice des relations internationales de l'INSEP-09 juillet 2010 Paris France P.5

³⁸⁵ Entretien-Ghislaine QUITILLAN Directrice des relations internationales de l'INSEP-09 juillet 2010 Paris France P.3

« Un certain nombre d'entre eux se sont retrouvés dans des situations de grande précarité ! Et là, nous, on n'y pouvait plus rien. On a essayé d'aider, d'aider, d'aider, Quelques-uns s'en sont bien sortis. Je continue à en voir, qui ne sont plus du tout boursiers depuis près de huit ans. Il y en a même qui sont entraîneurs à l'INSEP, par exemple c'est fabuleux ! Malheureusement il y en a d'autres pour lesquels on sait que c'est difficile. J'ai signalé cette tendance à Solidarité Olympique Internationale³⁸⁶ ».

Le manque de suivi et d'accompagnement de leurs comités olympiques respectifs reste un souci majeur pour les responsables chargés de la formation de ces sportifs de haut niveau. Ces comités nationaux olympiques sont financièrement limités et, après avoir confié leurs athlètes à l'institution de formation, ils se croisent les doigts dans l'attente que tout se déroule sans encombre.

« Il faut signaler aussi qu'une grande difficulté c'est que, autant les institutions, les ministères de l'éducation, suivent et encadrent leurs professeurs etc. autant les comités olympiques, les fédérations sportives, une fois leurs sportifs à l'INSEP, ne s'en occupent plus du tout. Par exemple, les fédérations sportives doivent engager leurs sportifs quand il y a une compétition à l'étranger en les inscrivant. C'est à la fédération d'inscrire son sportif à la compétition. C'est à elle à réserver l'hôtel. C'est à elle de s'en occuper. Et bien, très souvent, c'est nous qui signalons aux fédérations sportives « attention, en septembre il y a une compétition importante, il faut que vous inscriviez vos sportifs... ». Ce signalement reste souvent lettre morte, on n'a pas de réponse, on n'a rien et donc on fait tout, on se débrouille avec les cadres de la fédération française qui participe à la même compétition et qui font le travail de la fédération sportive du sportif boursier³⁸⁷ ».

On peut alors noter que pour ce qui est de la situation de certains sportifs :

« Ils sont complètement coupés de leurs institutions sportives. Ce qui les incite quelque part à se dire « je suis abandonné par mon pays ». Il y a vraiment un souci avec les sportifs. Pas pour tous, heureusement. Je l'ai déjà dit, il y en a qui, qui ont très bien

³⁸⁶ - Entretien-Ghislaine QUITILLAN Directrice des relations internationales de l'INSEP-09 juillet 2010 Paris France P.3-4

³⁸⁷ Entretien-Ghislaine QUITILLAN Directrice des relations internationales de l'INSEP-09 juillet 2010 Paris France P.4

réussi. Certains font des études, les réussissent et voudraient retourner dans leur pays pour lui faire bénéficier de leur expérience, de leurs compétences. Ne trouvant aucune attention et aucun débouché dans leur pays, ils finissent par demander la nationalité française³⁸⁸ ».

Dans le prolongement de cette litanie des difficultés s'inscrivent également celles liées à l'efficacité de l'insertion scolaire des jeunes sportifs, auxquelles il faut trouver le juste cursus pour assurer la continuité de leurs formations scolaires ou professionnelles. Certains étant souvent obligés de mettre entre momentanément entre parenthèses leur scolarité pour la préparation sportive.

« Je n'ai aucun souvenir personnellement, j'ai simplement des, des, des des...des fois c'est un sentiment d'impuissance par rapport aux sportifs ! Sentiment d'impuissance, malgré toutes les précautions que l'on peut prendre de voir qu'ils partent dans des situations précaires. J'ai quelques fois le sentiment qu'au niveau de la détection sur place, et surtout que l'information sur place, que la préparation au pays d'origine n'est pas suffisamment bien faite. Il y a un choc culturel. Je vois par exemple, un cas très très triste. C'était une jeune camerounaise en judo, qui est arrivée à l'INSEP. Vous voyez déjà arriver à l'INSEP et n'être jamais sortie de son pays. En plus elle venait de la campagne. De la campagne, elle arrive à l'INSEP. On voyait bien qu'elle ne s'intégrait pas (...) Il y a eu un autre exemple d'un jeune d'un autre pays, qui lui ne voulait pas venir, il voulait finir ses études et sa fédération avait investi sur lui parce qu'il était bon, l'a fait venir ici en lui disant qu'il finirait ses études ici. Quand il est arrivé ici nous avons étudié toutes les possibilités de poursuite de ses études. Ce n'était pas possible il n'y avait pas ses études là ici. Non c'était une branche qu'il n'existait pas. Donc son CNO l'avait leurré en disant qu'il pourrait finir son cursus pour qu'il vienne et lui après il ne voulait plus rester ici, il voulait repartir et son CNO l'a obligé à rester. Oui et en plus il ne s'est pas qualifié pour les jeux ! Donc voilà, la question c'était les mauvais souvenirs, moi, les mauvais sont de cette nature-là³⁸⁹ ».

³⁸⁸ Entretien-Ghislaine QUITILLAN Directrice des relations internationales de l'INSEP-09 juillet 2010 Paris France P.4

³⁸⁹ Entretien-Ghislaine QUITILLAN Directrice des relations internationales de l'INSEP-09 juillet 2010 Paris France P.10

Au niveau des cadres, le principe est le même et la formation proposée se fait aujourd'hui en fonction du profil et du projet personnel du cadre. À ce niveau également quelques difficultés sont à noter et à mettre au compte de l'évolution statutaire de l'INSEP qui a pris de nouvelles orientations quant à l'affirmation de ses choix sportifs, mais qui reste attentive à la formation d'un grand nombre de professeurs d'EPS. L'EP étant désormais du domaine universitaire, cette nouvelle donne a dû être prise en compte par l'ensemble des partenaires de l'INSEP. Pour les cadres, on notera que la question du retour au pays d'origine n'est pas toujours posée avec la même acuité dans la mesure où ces derniers ne bénéficient pas toujours de programmes d'aide à la réinsertion. Ceci se traduit tout au long de la formation, par l'inexistence, comme chez les sportifs, du moindre secours en cas de besoins vitaux, les bourses partiellement coupées, et bien sûr les inévitables « savonnettes » souvent savamment placées sur le chemin de l'éventuel retour par ceux qui n'y ont pas intérêt.

2.2. Aide aux sportifs et préparation olympique

Le Fond de Préparation Olympique relève de l'ancien Fond français de préparation olympique ouvert depuis 1990 à d'autres acteurs francophones. Ce fond s'adresse aux sportifs d'un certain nombre de discipline, notamment : le judo, l'athlétisme, la boxe, football et lutte. Il comporte trois «sous programmes » : les bourses individuelles octroyées aux élites qui sont le plus souvent placées dans les centres internationaux ou régionaux pour une préparation olympique au nombre desquels l'INSEP, Laval au Canada, les centres d'athlétisme de Dakar, du Maroc, de Tunis etc. ; à ces bourses très réduites en nombre s'ajoutent celles appelées « appuis techniques nationaux ».

« Le deuxième programme du fond francophone de préparation olympique concerne les appuis techniques nationaux. Ce sont de petites bourses qui ne sont pas très élevées en termes de coûts. Elles sont de vingt mille francs (20 000) francs CFA pour permettre aux athlètes identifiés par les fédérations puis ciblés par les ministères, de venir quotidiennement à l'entraînement, de prendre un car pour rejoindre le lieu d'entraînement, de s'acheter une paire de chaussures, avoir un survêtement bref. De petites bourses qui permettent d'abord de toucher un public très large, beaucoup plus

large que les bourses de préparation olympique qui sont beaucoup plus importantes mais beaucoup moins nombreuses³⁹⁰ ».

Conçus pour prendre en compte le plus grand nombre de sportifs, ce montant d'un équivalent de trente euros (30 euros) dénote aussi sans doute des limites financières de ce fond. En effet, de nos jours, une paire de chaussure de sport coûte quelque fois plus de 30 euros. Néanmoins, ce soutien a le mérite d'exister car il constitue un apport financier non négligeable pour une population générale africaine dont plus de la moitié vit avec 1 à 2 euros par jour. La troisième intervention va aux clubs CONFEJES constitués d'une sélection de jeunes talents sportifs qui bénéficient de possibilités de rencontre deux à trois fois par an pour des formations spécifiques. Au nombre de ces bénéficiaires, on peut compter les champions des Jeux de la francophonie générés tous les quatre ans et qui rentreront en 2013 dans leur septième édition, à Nice, en France. La difficulté est ici, comme dans toute action de sélection, la justesse des choix et la qualité des sportifs sélectionnés.

³⁹⁰ Entretien référencé Charles DUMONT le 4 décembre 2010 Paris France P.4

CONCLUSION

Cette conclusion revient sur les principaux résultats de cette recherche. Elle porte sur la coopération bilatérale et multilatérale ; les réalités du sport au Burkina Faso ; mais aussi sur la place de l'Afrique dans la gouvernance politique et sportive mondiale.

Cette recherche avait l'ambition de montrer les évolutions de la coopération internationale africaine pendant ces cinquante dernières d'années en s'appuyant sur la coopération sportive de la France avec le Burkina Faso comme principal terrain de recherche. Cette coopération est marquée par la volonté d'acteurs africains de plus en plus portés par le souci de conduire les échanges avec les acteurs internationaux en fonction de leurs préférences, des intérêts et influences qui organisent encore les relations internationales, et spécifiquement l'espace africain de coopération. C'est pourquoi l'analyse des dispositifs de coopération principalement français et canadien, le jeu des différents acteurs engagés, ont été nécessaires pour dégager les principales évolutions de la coopération internationale bilatérale et multilatérale dans le domaine sportif. C'est pour plus d'originalité et pour mieux cerner le contour de la coopération internationale africaine dans sa complexité que le choix a été fait de combiner ces deux espaces aux ambitions internationales semblables, et où on affiche volontiers au quotidien sa volonté de prendre le dessus sur l'autre, où les conflits et rivalités existent, mais surtout où la coopération est omniprésente.

Dans ces deux espaces, où les enjeux n'ont d'égaux que les passions qu'ils soulèvent au plan national et international, quelques règles permettent de ramener à une échelle plus acceptable la démesure qui peut parfois accompagner les actions, pour que les causes défendues, à travers ces espaces, soient les plus justes possibles. Avec le sport, comme analyseur, et la coopération internationale dans une conception libérale comme cadre théorique, cette recherche donne à voir dans sa spécificité les nombreux enjeux d'une coopération internationale africaine, ses évolutions et la diversité voire la pluralité de ces acteurs.

Ainsi, depuis 1945, des épisodes tels que la création de l'ONU, la Guerre froide, l'essor du Mouvement olympique, l'érection des institutions sportives africaines, l'OUA-UA, le CSSA, vont profondément marquer l'Afrique. Cette conjoncture historique donne à cette recherche les bases

d'appui nécessaire à la compréhension de la coopération internationale dans l'espace international africain. A ce titre, l'exemple de la coopération française qui a longtemps porté au plan bilatéral et multilatéral la coopération internationale au Burkina Faso et en Afrique depuis 1960, constitue une véritable illustration.

Diverses ressources bibliographiques, documentaires et archivistes, un stage professionnel d'une durée de huit mois à l'Organisation internationale de la francophonie (O.I.F), des entretiens exploratoires suivis de 21 entretiens semi-directifs auprès d'une population spécialement choisie en raison de sa polyvalence à la fois en matière de sport, de coopération et de relations internationales, ont été nécessaires. L'enquête sur le terrain de recherche au Burkina Faso s'est faite l'issue de séjours réguliers allant de deux semaines à deux mois entre 2006 et 2012. Pour ce qui est du terrain européen, la collecte des données a été réalisée auprès des colloques mais aussi pendant des congrès et conférences internationales sur de nombreuses thématiques liées à l'objet de recherche.

La coopération internationale qui a été préconisée par l'ONU, à partir de sa charte de 1945, comme moyen indispensable pour le développement, a logiquement investi le terrain en Afrique. Elle est devenue au regard du contexte un instrument stratégique utilisé par les acteurs de la Guerre froide de 1945 à 1991. Bilatérale dans les premières années de sa mise en œuvre, l'Afrique va s'ouvrir à d'autres acteurs et passer progressivement vers la coopération multilatérale qui domine aujourd'hui en Afrique. Les institutions internationales multilatérales, notamment dans le domaine économique, sont les principaux accompagnateurs, presque exclusifs des projets des États africains.

Au départ, la coopération bilatérale française a été presque exclusivement dirigée vers ses ex-colonies. Les autres acteurs internationaux ont ensuite progressivement rejoint le terrain africain. Cette coopération a commencé par l'indispensable assistance technique dans les domaines de la construction des infrastructures, de la formation des cadres, les ajustements structurels des années 1980 avec leurs bilans controversés, les aides ciblées suivant des programmes, des projets etc.

1. LA COOPÉRATION BILATÉRALE.

Elle a été mise en œuvre dans la coopération tournée vers les nouveaux États africains, dont l'espace a été finalement le vrai terrain de la Guerre froide. La coopération entre les pays africains et le monde développé est fortement influencé par une vision de développement des investisseurs et l'unilatéralisme qui ont très souvent guidé les actions. Cependant, depuis quelques années des changements dans les pratiques montrent l'amorce d'une moindre emprise, et peu à peu les prémices d'une sortie de l'assistanat des acteurs africains pour un positionnement plus avantageux au plan international. Ainsi, paternalisme, domination, influence entre autres, se dissolvent peu à peu grâce à une évolution d'ensemble du monde et de sa dynamique, dans laquelle l'Afrique embarquée depuis 1990, malgré tout, cherche les moyens de dépasser sa délicate condition d'éternel solliciteur d'aides et d'exportateur unique de matières premières. Une volonté dans laquelle il est essentiel pour elle de concevoir, imaginer d'autres méthodes, d'autres approches de coopération, de nouveaux domaines d'action en vue des résultats plus bénéfiques. Les actions de coopération dans lesquelles l'Afrique est engagée, à savoir le commerce, les investissements et l'aide, constituent les points d'appui essentiels dans les échanges à même d'engendrer le développement.

À ce titre il ressort qu'en cinquante ans la coopération internationale a enregistré quelques résultats en particulier dans le domaine de la formation professionnelle avec toutefois des échecs dans beaucoup d'autres secteurs. La coopération française, rejointe plus tard par les autres, en avait fait son cheval de bataille, et c'est avec une certaine satisfaction que les résultats de la recherche le mentionnent.

Parmi les différents domaines d'application de la coopération bilatérale française, les points les plus déséquilibrés auront été sans aucun doute, le domaine militaire pour le plus important et celui du sport pour le plus petit engagement. La coopération française a été massive dans les premiers moments des indépendances, jusqu'aux années 1990. Maintenant, pour des raisons principalement économiques et ses difficultés propres, elle tend à diminuer. La coopération avec les ex-colonies avait trois principaux objectifs : le premier était lié à la politique diplomatique du Général de Gaulle à une époque où la France, durement secouée par certains conflits avait grand besoin de soutien au niveau des instances internationales et par conséquent recevait en plus de sa

propre voix celles de l'ensemble de ses alliés africains, pour peser ainsi sur les décisions internationales. Après les indépendances certains accords stipulaient que la France avait le mandat de ces pays pour décider à leur place en cas de besoin. C'est une donnée qui lui a été d'un apport considérable pour éviter notamment certaines sanctions pendant la guerre d'Algérie.

Le deuxième objectif était lié à l'obligation « morale » d'aider des pays qui partaient pratiquement de zéro, et qui devaient travailler à monter de toutes pièces des administrations, des institutions sportives, éducatives, et militaires afin de rendre viables ces nouveaux États. Ce qui a en partie justifié la mise en œuvre des dispositifs de la coopération.

Le troisième objectif était hautement stratégique. Par sa présence effective, la France devait écarter si besoin le risque que ces pays passent du côté du bloc communiste. À ce niveau, pour son propre compte, la coopération militaire française a joué pleinement son rôle de garant de ce jeu stratégique mondial de la Guerre froide. Par ailleurs, elle remplissait au nom des Alliés la politique du « containment » contre le communisme. C'est à ce titre que l'armée française a été de toutes les actions de mise en place des armées des pays africains francophones. Ce fut un long processus d'accompagnement et de transition, pendant lequel la coopération militaire française a maintenu des personnels qualifiés pour former les cadres des armées africaines.

La coopération militaire a rempli son rôle stratégique pendant la Guerre froide en neutralisant les conflits périphériques qui ont alimenté une guerre idéologique en Afrique et Asie (Vietnam) empêchant par sa présence, les Communistes soviétiques de mettre pied à terre ou à défaut de s'éterniser. À la fin de la Guerre froide et le retrait des Soviétiques, certains pays africains qui s'étaient laissés séduire par le système soviétique ont eu beaucoup de mal à refaire surface comme la Guinée de Sékou Touré. Aujourd'hui cette guerre stratégique et idéologique est quasiment gagnée et les pays africains se sont presque entièrement convertis au libéralisme encouragés par les institutions internationales.

Comme le reste de la coopération internationale, la coopération militaire s'est mutualisée et c'est dans le cadre de plus en plus multilatéral que les interventions s'inscrivent en Afrique. On note l'ouverture de la coopération militaire à des pays non francophones, les fermetures ou allégements de certaines bases militaires, le maintien de certaines autres, dans des zones jugées stratégiques et importantes pour la stabilité du monde, la révision des accords de défense etc.

L'histoire de la coopération entre la France et le Burkina aura tout de même été unique Avec entre autre le passage de la Haute Volta au actuel Burkina Faso, mais aussi la disparition et la réapparition de ce pays comme par enchantement des atlas mondiaux.

Avec sa révolution et ses révolutionnaires de 1983, ce pays a donné du fil à retordre également aux responsables de la coopération française et a provoqué des ruptures de l'ordre établi. Ainsi, comme en 1961 lors de la signature des accords de coopération où il signifiait clairement sa volonté de mener sa politique de défense, il réitère cette même volonté en 1983, en décrétant que dorénavant sa politique étrangère se ferait désormais directement avec Paris, mettant fin au détour obligé par Abidjan.

Pour la coopération sportive ou communément appelé « jeunesse et sport », on note que les militaires ont été les pionniers et ont favorisé l'institutionnalisation progressive de ce domaine dont ils ont été et sont toujours partie intégrante. La plus importante action qui a été engagée et qui a généré les retombées durables a été la construction de l'INJEPS de Ouagadougou en 1976. Puis, placé sous la responsabilité d'un corps pédagogique français et canadien, cet institut a formé les nombreux cadres sportifs moyens du pays. Après le départ des coopérants, le relais institutionnel a été assuré par des personnels locaux. Le reste des actions se passe par des projets dont celui du Fac-État « Appui à la pratique sportive » de la période 1994-1998 et FSP 98012900 dénommé « Appui au secteur jeunesse et sport au Burkina Faso » dans une convention signée en mars 1999.

Ces projets ont permis d'investir dans la formation de la relève par les écoles de sport, de rénovation des maisons de jeunes à travers les pays, d'insertion professionnelle des jeunes, d'aides à quelques athlètes de haut niveau. Après ce projet, le contexte d'intervention de la coopération française a évolué vers les secteurs prioritaires dont le sport et la jeunesse ne font pas partie dans ce type de coopération. C'est donc à travers d'autres dispositifs dont celui du cadre multilatéral de la CONFEJES que les actions se poursuivent aujourd'hui et qui avec les cadres formés dans les instituts régionaux d'Abidjan, Cotonou, Dakar Yaoundé et internationaux de l'INSEP de Paris en France, de Laval au Canada ou avec le concours de Solidarité Olympique constituent encore des actions possibles. Au regard de toutes ces actions de la coopération française, la coopération allemande, avec l'investissement des universités dans la formation des cadres du domaine sportif, est appréciable et s'est intensifiée au fil du temps.

2. SPORT AU BURKINA : RÉALITÉS ET PERFORMANCES

Le schéma initial du dispositif sportif burkinabè épouse celui des pays francophones d'Afrique avec son héritage institutionnel français. La diffusion du sport au Burkina Faso a suivi le circuit classique, avec l'armée, les mouvements scouts, les missions confessionnelles, l'école etc. Son institutionnalisation s'est faite et a été favorisée par l'action des militaires sportifs dont les tous premiers cadres furent dans les instituts et centres régionaux français.

La création de l'INJEPS de Ouagadougou en 1976, grâce au programme de financement du FAC, va permettre à des coopérants français et canadiens de mettre en place des programmes de formation. Ces Hommes ont transmis des connaissances pour enseigner l'EPS dans les écoles, former la relève sportive et animer les associations sportives. Ils ont permis, du même coup, une évolution institutionnelle notable du domaine sportif. Par le biais des bourses de le CONFESJES, certains ressortissants des pays membres ont pu accéder dès les années 1980 à des formations plus élevées de troisième cycle effectuées au Canada ou en France. Les Voltaïques et Burkinabè ont vraisemblablement raté une marche et courent toujours en 2011 après leur premier docteur en STAPS en raison de nombreux blocages institutionnels.

En cinquante ans de coopération, le sport au Burkina à Faso dans son ensemble a évolué. Les résultats sportifs dans l'ensemble sont moyens, et évoluent en dents de scie bien que des progrès soient de plus en plus observés. Le Comité national olympique et des sports Burkinabè compte des institutions qui organisent et gèrent l'ensemble des disciplines sportives affiliées. Le football, le cyclisme et l'athlétisme réalisent quelques résultats intéressants mais qui parfois restent des coups d'éclats sans confirmation dans la durée. Les catégories cadettes et juniors ont atteint le stade des demi-finales et finales mondiales. Après une demi-finale en 1998, les plus grands ont visiblement du mal à rééditer l'exploit posant de nombreuses questions au sport national. Néanmoins, on retrouve au niveau international quelques joueurs sur les championnats européens et du monde.

L'absence de sponsor au niveau national et d'un partenariat international limite beaucoup le développement et les performances sportives de haut niveau. Tout reposant sur un financement étatique dans lequel la subvention annuelle pour une fédération sportive pour prendre l'exemple

du volleyball ne dépasse pas six mille euros (quatre millions de CFA). À titre de comparaison la fédération malienne de football commencerait son championnat avec quarante-six mille euros (30 millions de francs CFA) ; ce qui donne l'idée du fossé existant entre les deux pays et de l'ampleur de la tâche à mener. Les fédérations n'ayant pas de sponsor officiel, on peut difficilement planifier des actions eu égard à l'inexistence d'un financement régulier.

Au niveau du cyclisme on notera l'important apport du Tour de France qui pendant de nombreuses années a accompagné en tout point de vue le tour du Faso devenu célèbre, et qui draine chaque années des équipes cyclistes venant de toute l'Afrique et de tous les autres continents. Le fond national de développement du sport, est en quelque sorte un promoteur du sport, mais relève aussi d'un financement étatique. Les quelques entreprises sollicitées demeurent toujours les mêmes pour tous les domaines d'activités, le tissu industriel burkinabè étant des plus réduits. Les difficultés de financement demeurent réelles et avec elles, celles liées aux infrastructures et équipements. Au-delà de leur nombre c'est surtout leur renouvellement qui pose problème. L'exemple des générations de volleyeurs, de basketteurs et de handballeurs qui jusqu'à aujourd'hui ne connaissent que le bitume comme revêtement de leurs terrains d'entraînement, mais aussi de compétition, en dit long sur les insuffisances.

La question de la relève sportive se pose également avec acuité et la difficulté pour toute les disciplines sportives d'organiser les championnats des petites catégories n'aide pas à structurer et à élargir la base des pratiquants qui à défaut repose sur l'USSUBF et les quelques centres et académies dont la réglementation est encore au stade des balbutiements.

3. LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

La coopération multilatérale a été de tous les domaines, économiques, politiques, sportifs, militaires, etc. La coopération multilatérale sportive comporte plusieurs entrées au niveau africain, dont celle tracée après les indépendances par l'espace francophone avec la CONFESJES. Il en est de même sur un autre plan des relations avec le Mouvement Olympique. En synergie avec la coopération bilatérale qui a pris un petit recul, elle aide à faire fonctionner le domaine Jeunesse et sport.

Dans l'espace francophone, la France et le Canada sont des acteurs majeurs. Bien qu'ayant des styles de coopération tout à fait différents, ils expriment des partenariats et mènent des actions au profit des sportifs et cadres africains aussi bien dans des instituts et centres régionaux que des instituts internationaux. Ce dispositif associe très souvent plusieurs acteurs par des accords de partenariats. A titre d'exemple, peuvent être cités la CONFEJES avec son programme FFPO, les instituts régionaux et internationaux, les ministères des sports des pays africains membres, de l'éducation, des affaires étrangères, et le Comité National olympique pour une aide à la préparation olympique des sportifs de haut niveau ou pour des formations professionnelles continues de cadres.

C'est très souvent dans le cadre francophone des instituts, de l'INSEP ou de Laval, que ces formations se déroulent. C'est ainsi que l'INSEP, pour ne prendre que cet exemple, reçoit très régulièrement les sportifs africains pour une préparation olympique sur deux ans. Cette action de partenariat engage l'INSEP, la Solidarité Olympique, et les pays africains à travers leurs Comités nationaux olympiques et permettent ainsi aux sportifs africains de bénéficier de conditions idéales de préparation à la performance de haut niveau. Les relations internationales entre la France et les pays africains en matière de sport restent marquée par l'histoire franco-africaine. Des cadres et sportifs africains ont toujours été accueillis dans les instituts et centres régionaux français pour des formations sportives et professionnelles. La mission initiale de l'INSEP était la formation d'enseignant d'EPS et la formation initiale d'entraîneur. À partir de 1977, il abandonne progressivement la formation des professeurs d'EPS aux UFRSTAPS et s'installe exclusivement dans le sport de haut niveau. Le 25 novembre 2009 consacre ce changement de ce statut.

L'Institut National de l'Éducation Physique de Paris a vécu, et l'Institut National de l'Expertise Professionnelle continue sa mission avec une réorganisation de l'ensemble de ses services intervenus le 15 avril 2010, dont désormais une Direction de la communication, des relations internationales et du développement, DIRCRID, qui sera le correspondant des sportifs et cadres étrangers. Aujourd'hui, la formation des Africains continue pour les sportifs de haut niveau dans la préparation olympique, et pour les cadres, elle se poursuit dans à travers plusieurs programmes : le programme de formation à l'entraînement de haut niveau, de management des organisations sportives, de documentaliste, de kinésithérapeute.

Pour les sportifs la préparation olympique se déroule sur une période de deux ans, à laquelle se superpose aussi une formation scolaire, universitaire ou professionnelle, suivant la disponibilité des filières et leur projet professionnel. L'objectif étant de favoriser l'insertion ou la reconversion professionnelle de ces derniers, à la fin de leur carrière sportive. Depuis l'existence de ce partenariat avec l'INSEP, la Solidarité Olympique ou la CONFEJES, et les pays africains, de nombreux sportifs ont enregistré de résultats satisfaisants. La tâche n'est pas toujours facile pour autant sur le terrain, car régulièrement des difficultés liées au retour des jeunes sportifs vers leur pays d'origine apparaissent après les Jeux olympiques, malgré les termes des accords et conventions signés. Ce qui met un terme à leur séjour international, en attendant éventuellement les prochaines bourses olympiques pour ceux qui seront élus.

4. POTENTIELS ET HANDICAPS DU CONTINENT AFRICAIN

Dans leur ensemble, les 53 pays du continent africain ont réalisé en plus de 50 ans, des progrès dans de nombreux domaines, avec toutefois des défis politiques, économiques, sociaux, sportifs, encore à relever pour un meilleur positionnement international. L'éducation, la santé, la sécurité, demeurent les domaines où, plus ou moins selon les pays, les efforts sont restés très en deçà des attentes. Difficile bilan des économies nationales, détournements de fonds et de projets, corruption, sont monnaie courante et entament de façon importante la crédibilité des pays africains.

Les ressources naturelles, minières et énergétiques sont importantes et leur exploitation se fait surtout dans le cadre d'actions de coopération internationale. Le produit brut est acheminé hors du continent pour y être transformé, et revient sur place beaucoup plus cher en produit manufacturé. Une difficulté à la fois technologique, financière et organisationnelle, qui aurait pu trouver une solution dans l'intégration économique du continent, et dans une mutualisation bien comprise des moyens techniques de production et de transformation. Cette exploitation des ressources naturelles du continent est coincée entre les intérêts internationaux et les intérêts particuliers africains. Les pratiques corrupives et les détournements continuellement dénoncés n'ont ici d'égal que l'importance des richesses en jeu qui les génèrent.

Avec l'ensemble de ces questions, le partage des richesses engendre de nombreux conflits et guerres civiles freinant les nombreux efforts de développement, dont ceux de la coopération internationale. Des conflits politiques et/ou ethniques, des médiations et réconciliations innombrables, sont le quotidien des populations de certaines régions d'Afrique qui diminuent chaque jour leurs prétentions à un mieux-vivre. Si les ressources naturelles sont l'objet de contrats parfois hâtivement concédés sans le moindre contrôle juridictionnel des populations, c'est souvent avec la même frénésie que des surfaces cultivables ou autres sont concédées à des acteurs internationaux, pour des exploitations intensives qui ne font pas toujours l'effort de prendre en compte la main d'œuvre locale. Ces pratiques qui ont naguère fait l'objet de critiques incessantes, redeviennent d'actualité cette fois avec des Chinois et mais aussi des Africains qui ont renoué tout simplement avec ces pratiques sans garanties, faisant fi des erreurs du passé.

Le partage des richesses et du pouvoir politique sont indubitablement liés, et ne constitue pas la moindre équation à résoudre. Celui du pouvoir politique est également ardu, et la démocratie fait difficilement son chemin, même si elle a connu quelques avancées depuis le sommet franco-africain de La Baule. Aujourd'hui, le processus démocratique africain suit son court tortueux, malgré ses manquements illustrés par les révisions constitutionnelles incessantes, les abus et contestations électorales entre pouvoir et opposition qui compliquent la relève et l'alternance politique. Les défis à relever au niveau sportif sont énormes pour que la jeunesse africaine qui rêve de victoires sportives et de gloire, puisse s'épanouir sportivement et exprimer tous ses talents.

La difficile régulation qui existe dans les institutions et les administrations africaines, l'est également au plan sportif. Les sportifs en pâtissent, surtout les jeunes, en quête d'espace international. Pourtant, le potentiel physique et humain existe. L'intégration sportive du continent viendra peut-être avant celle politique et économique. Les institutions sportives africaines sont à même d'aider à une telle intégration. Les difficultés liées aux infrastructures et équipements, aux financements des organisations, à l'encadrement dans certains pays, limitent de beaucoup les performances sportives. C'est particulièrement le cas au Burkina Faso qui doit moderniser son domaine sportif et trouver les moyens nécessaires à son fonctionnement.

La coopération internationale devait permettre aux acteurs internationaux de trouver les moyens de pacifier leurs relations. Elle avait aussi un rôle stratégique, eu égard à la période de la Guerre

froide, et de ce fait était porteuse de très nombreuses contraintes. Certes, elle a évolué sur 50 ans. Ainsi, l'ensemble des acteurs engagés dans la coopération internationale (acteurs bilatéraux, multilatéraux, ONG etc.) ont pendant longtemps guidé adroitement les choix des actions et des secteurs d'investissements, et subtilement orienté les politiques nationales des États bénéficiaires de ses aides et de son soutien. Néanmoins, les Africains ont toujours occupé une certaine place dans ce jeu d'ensemble pour, à certains moments stratégiques de l'histoire, porter des choix et opter pour des positions diverses, où ils pouvaient exprimer leur accord ou leur désaccord. Ils arrivaient malgré tout à se trouver des moyens pour rappeler aux uns et autres qu'ils existaient. Aujourd'hui, malgré une certaine accalmie des tensions politiques, les vellétés d'influences dans les rapports de coopérations demeurent, avec lesquelles les acteurs africains, de plus en plus déterminés, composent, pour jouer leur propre partition.

Le partenariat réel, tant souhaité par les acteurs de la coopération internationale de l'espace africain, passe par des relations de coopérations décomplexées. Il tourne la page d'une relation longtemps bâtie sur l'assistanat d'un continent, qui a paradoxalement le potentiel de sa propre autonomie. Il s'agit alors pour les acteurs africains de se prendre en charge durablement, avec la ferme volonté de faire fonctionner des institutions étatiques et leurs composantes sociales, en évitant les erreurs issues des pratiques corruptives et autres détournements, qui privent les États des retombées positives dont celles de la coopération internationale. L'Afrique constitue le terrain d'application des différentes théories des relations internationales et donc de la coopération. À ce titre, au-delà du choix libéral qui est fait, et qui colle au mieux à cette analyse, les autres approches théoriques participent aussi à la lecture quotidienne des réalités africaines. Aucune approche dans sa conception n'explique seule les réalités.

L'actualité politique africaine est émaillée de révoltes populaires durement réprimées, qui ont d'abord touché le nord du continent, et continuent ailleurs, obligeant la communauté internationale à s'investir diplomatiquement et militairement pour ramener la paix. Les exemples de la Tunisie, de l'Égypte, de la Côte d'Ivoire de la Libye, du Mali, toujours en crise, montrent, au-delà des difficultés économiques, les lacunes et les insuffisances politiques qui existent dans cette région du monde.

Les résultats de l'étude soulignent avec force l'énorme potentiel du continent africain, notent ses handicaps, et avancent des perspectives vers des opportunités de développement, grâce à de

véritables échanges de coopération. Il s'agit de maigres bilans dans les domaines clés de l'éducation, de la santé, de la jeunesse, et du difficile partage des richesses et du pouvoir politique. Il s'agit aussi du marché commun africain, de l'exploitation et de la transformation des ressources naturelles et des matières premières, aux prises avec des intérêts particuliers internationaux et locaux. Il s'agit de l'Afrique des conflits et des violences, de l'Afrique partagée entre tradition et modernité.

En plus de cinquante ans d'indépendances, le continent africain a beaucoup évolué au plan politique, diplomatique, économique, sportif, avec toutefois de nombreux chantiers qui demeurent entiers, et dont la réalisation s'apparente à de véritables challenges. Au plan diplomatique les relations des États africains avec le reste du monde se font de plus en plus dans une relative liberté de choix dans la conduite des affaires africaines. Les influences qui accompagnaient jadis systématiquement, et de manière très récurrente, les relations avec l'Afrique se sont quelque peu dissipées laissant plus de chance à une évolution vers un vrai partenariat. La gestion des affaires publiques et la manière de gouverner les États africains auront également fait du chemin en cinquante ans. Les États africains ont en effet expérimenté les divers systèmes politiques. Ainsi, du socialisme au libéralisme, du parti unique au multipartisme, le continent africain se présente comme un laboratoire d'essais de modèle de gouvernance, sans pourtant accéder à celui qui lui convient. Le modèle de gouvernance démocratique, adopté majoritairement et sur lequel l'Afrique s'essaye depuis quelque temps, évolue à son rythme, pas assez vite au goût des jeunes africains. Cette gouvernance africaine est fragile et mise à rude épreuve par des difficultés socioéconomiques, malgré la richesse de ses ressources naturelles mal exploitée, et mal répartie entre ses habitants.

Les systèmes éducatifs et de santé dotés d'infrastructures conçues avant ou juste après les indépendances pour une population qui a doublé voire triplé à ce jour n'arrivent pas en prendre en compte des besoins croissants. Quand bien même ces structures sanitaires publiques viendraient à exister, les soins dispensés ne sont pas gratuits et le prix des médicaments sont hors de portée pour des populations vivant dans leur majorité avec moins d'un euro par mois. Alors ne pouvant se présenter dans un centre de santé faute de pouvoir honorer les frais d'une consultation et de la prescription médicale qui s'en suit, ces personnes ont recours aux traitements à base de plantes pour se soigner. Il arrive aussi que certains patients hospitalisés dans l'urgence soient obligés

de quitter en catimini les lieux, faute de pouvoir honorer les frais d'hospitalisation. Et que dire des comportements indélicats de certains serviteurs de l'État qui ont abandonné toute morale et oublié jusqu'à leur serment d'Hippocrate, au nom duquel ils s'étaient engagés, la main sur le cœur, à consacrer leur vie professionnelle à soigner leurs congénères et qui, contre toute attente, extorquent discrètement de l'argent à des patients encore durement touchés par la douleur de la maladie ?

Que dire des systèmes éducatifs en pleine déroute, où les grèves des scolaires, des étudiants et des personnels enseignants, se succèdent au rythme des années scolaires, montrant le malaise et les difficultés d'un monde éducatif en crise. Si tels sont ainsi les problèmes en ville. Qu'en est-il dans les campagnes ? Bref, des challenges politico-diplomatiques, socio-économiques et sportifs sont à relever. L'Afrique est écrasée entre fatalisme et déterminisme et refuse de sombrer. Cette Afrique-là est certainement la moins visible et passe totalement inaperçue aux yeux de ceux dont le regard s'arrête à la surface des merveilleux paysages, des réserves animalières, voire des buildings, des quelques châteaux et autres bâtiments de haut standing dont se dotent presque toutes les grandes villes du continent africain. Cette Afrique pour laquelle les coopérants s'activent est juste derrière celle qui se montre volontiers pour empêcher l'autre d'être visible. Cette Afrique qui souffre parce qu'il lui manque le minimum n'est pas misérabiliste loin de là. Elle est tout simplement digne et vit en portant dans son silence les ambitions d'un continent fort de cinquante ans d'indépendance et dont les immenses défis à relever sont les points clés des programmes de développement des décennies à venir.

4.1. Marché commun, intégration régionale et continentale.

Le continent africain tous pays confondus représente 1 à 2 % du commerce international. Économiquement inexistant pour les uns, l'Afrique et ses énormes ressources naturelles, a beaucoup de mal à décoller ce qui ne semble pas à priori insurmontable tant l'exemple des pays émergents, asiatiques notamment, est là pour attester du contraire.

Si l'Afrique a de nombreuses richesses à proposer sur le marché international, elle ne possède pas pour autant un marché commun intérieur développé. Cette situation est certainement le fait d'une

difficile intégration économique et politique, qui tarde à se concrétiser et qui constitue pour certains le véritable responsable des difficultés du continent africain. L'intégration politique et économique du continent africain serait en effet, selon certains spécialistes, l'ultime solution pour plus d'autonomie économique. Le véritable marché commun serait sans doute une solution à la recherche de l'indispensable croissance économique africaine. Des projets communs structurants, de grands axes routiers et aériens qui relieraient le continent du Nord au Sud, d'Est en Ouest seraient un véritable enjeu. Ce qui supposerait déjà une intégration à l'échelle humaine avec une libre circulation des hommes sur l'espace continental. Néanmoins, à l'échelle sous régionale avec les États de la CEDEAO, de l'UEMOA, ou de la CEMAC, l'intégration totale reste difficile à trouver en raison des nécessaires concessions politiques et économiques, qui contribueraient à minimiser les effets des frontières territoriales. L'intégration politique et économique est donc l'un des premiers défis des pays africains dans leur essor et leur quête de reconnaissance et de positionnement dans l'espace international. Elle passe également par des marchés nationaux bien structurés et mieux organisés. Les Etats auront ainsi la possibilité d'optimiser leurs productions brutes, voire manufacturées et de s'ouvrir dans un deuxième temps, les portes de l'exportation.

Il ne fait aucun doute que des pays africains capables de se doter individuellement ou collectivement de capacité de transformation de leurs produits seraient d'un apport économique inestimable. Cette solution est plus facile à dire qu'à faire, si on considère les énormes investissements qu'exige la transformation des produits sur place, que les pays africains sont bien loin de pouvoir s'offrir. Et ce n'est pas souvent faute d'avoir essayé dans certains pays que des projets restent irrémédiablement à l'état de projet, entretenant parfois un statu quo qui s'apparente à un immobilisme coupable.

4.2. Ressources, conflits ethniques et guerres

L'Afrique est à la fois globale mais aussi multiple et plurielle. Elle est dotée de richesses dont la gestion entraîne d'interminables conflits. L'Afrique compte un nombre important de pays où l'agriculture et les productions agricoles. Elle possède également d'importants gisements de pétroles et de minerais qui aurait pu mettre des populations entières à l'abri du besoin. Cependant, les choses ne sont pas simples et le partage de ces richesses naturelles est loin d'être équitable.

Conflits politique, ethniques fratricides sont alors le lot quotidien de la gouvernance africaine. Ils mobilisent à longueur d'année d'énormes énergies humaines, technologiques et diplomatiques, pour négocier et ramener l'indispensable paix sociale, et entamer éventuellement la reconstruction.

Comme partout ailleurs dans le monde, la vie n'est pas toujours facile. Il est néanmoins établi que l'Afrique est le continent où les laissés pour compte sont les plus nombreux. Égoïsme, abus de pouvoir et d'autorité, pauvreté, violence, s'expriment au quotidien et engendrent beaucoup de souffrance et d'injustice. Difficile de passer sous silence des comportements devenus presque habituels dans un contexte de difficile régulation des institutions détentrices de l'autorité. La violence n'est certainement pas une spécialité africaine, mais elle a souvent cette particularité de s'exercer sur les plus faibles, qui évidemment ne sont pas en état de se défendre. Les institutions de la République, garantes du droit et de la sécurité de tous les citoyens, ne sont pas toujours là où on les attend. On retrouve très souvent des citoyens victimes des dérives les plus incroyables de serviteurs de l'État trop zélés, dans un abus excessif d'autorité. Le contrepoids judiciaire faisant souvent défaut, c'est parfois dans le silence que les pires exactions, et les pires atteintes aux droits élémentaires du citoyen, sont commises. Comment sauver ces victimes reste la grande question qui mobilise les institutions de tutelle elles-mêmes, et aussi les associations et les organisations de protection des citoyens comme Amnesty international.

4.3 Coopération et bénéfice au-delà d'un déséquilibre des échanges

La coopération internationale africaine a été longtemps marquée par la pression influente des acteurs internationaux. De nos jours la majorité des acteurs appelle à établir par cette coopération un espace de partenariat où, de plus en plus, les actions menées tendent vers une certaine égalité entre les acteurs. Il s'agit, le plus possible, de contribuer à la même hauteur, de partager les mêmes responsabilités dans les actions, et les mettre en œuvre avec la même hauteur de vue, en ce qui concerne les stratégies et autres moyens engagés. La coopération par essence met en scène des acteurs qui dans leurs interactions tiennent à prendre de l'ascendant les uns sur les autres. Dans la coopération internationale africaine, où l'impact des influences a diminué, les acteurs

africains se saisissent de plus en plus des actions de coopération. Parmi les acteurs africains, il y a en effet ceux qui sont bien décidés à prendre leur destin en main, et les autres qui gèrent le quotidien, mais pour qui les habitudes des pratiques anciennes ont la dent dure.

Néanmoins, l'éternelle équation à résoudre est toujours de contenter autant les demandeurs que les bailleurs de fonds qui ont consenti les investissements, car les besoins réels du terrain ne cadrent pas toujours avec les souhaits de ces investisseurs. Trouver le juste milieu amène parfois certains à opter pour une gestion minimaliste. Le partenariat souhaité par les uns et les autres avec comme objectifs premiers la prise en compte des besoins exprimés par les bénéficiaires fait cependant son chemin, même s'il demeure parfois limité aux seuls discours. Dans la réalité des faits, il faut reconnaître que ceux qui investissent continuent à orienter les actions de coopération ou du partenariat en fonction principalement de leurs propres intérêts.

4.4. Leadership, pratiques démocratiques et constitutionnelles.

Si le partage et la redistribution des richesses demeurent des questions épineuses en Afrique, le partage du pouvoir l'est tout autant. Ces réalités rallongent la longue liste des défis auxquels le continent africain doit faire face pour une meilleure gouvernance. Le pouvoir politique se partage difficilement en Afrique. À La Baule, en 1991, il a été demandé aux responsables africains de faire un effort. Depuis lors, c'est un long apprentissage politique qui s'est engagé avec ses difficultés, ses errements aussi, mais surtout ses luttes parfois sanglantes vers une démocratisation ressentie comme nécessaire pourtant dans tout le continent. Cette démarche a eu pour objectif de redonner la parole aux peuples dans le respect des règles élémentaires de droit et avec des institutions viables. Ainsi, les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, avec les lois et l'ensemble des mécanismes de régulation, contribuent à forger la démocratie africaine afin que chaque État soit un modèle d'État de droit.

Dans ce dur apprentissage d'une gouvernance pluraliste d'Afrique, les pays cherchent toujours des solutions pour une certaine alternance au pouvoir, même si les uns ne sont pas toujours prêts à laisser la place aux autres. Pourtant, trouver une porte de sortie par une gouvernance démocratique obtenue à l'issue d'élections transparentes serait certainement l'une des solutions

aux problèmes politico-économiques et sociaux actuels de l'Afrique. Les résultats d'élections censées conduire les pays vers les choix légitimes de la population ne manquent pas d'être systématiquement contestés par toutes les parties.

Des manquements avérés ou pas dans le déroulement des scrutins provoquent le plus souvent des contestations de part et d'autre, et par conséquent une lutte sans merci entre les tenants du pouvoir et les prétendants. Dans cette lutte fratricide, souvent politique, certains font presque de l'alternance politique leur cheval de bataille, pour inverser ce qu'ils considèrent comme une tendance à gouverner à vie, et les autres, en réponse, font sauter à tour de bras ce que d'aucuns appellent les verrous constitutionnels de la limitation du mandat présidentiel, pour continuer à être au centre du jeu politique. Dans le jeu politique des pays africains les élections sont devenues capitales et, quel que soit le pays concerné, les révisions constitutionnelles sont légion, avec en toile de fond l'article qui limite la durée du mandat présidentiel. La limitation de la durée du mandat présidentiel n'a pas toujours existé de par le monde, et est intervenue progressivement dans les grandes démocraties américaines et européennes. Elle est devenue une question existentielle en Afrique, et cause de bataille rangée juridico-médiatique entre pouvoir et opposition. Si dans d'autres parties du monde, l'alternance politique n'arrive pas nécessairement grâce à la limitation des mandats présidentiels, en Afrique, où la roue du pouvoir ne tourne presque plus et où les États dans leur majorité semblent saisis d'un certain immobilisme, c'est presque mission impossible de la faire respecter. Si le déficit de confiance entre opposition et pouvoir est important partout, en Afrique il l'est dix fois plus. Les populations en majorité analphabètes arrivent souvent difficilement à déchiffrer les intentions des candidats, et votent majoritairement par conservatisme, par peur du pire qui pourrait survenir avec un éventuel changement.

Néanmoins, ces populations assument de plus en plus leur choix et font parler de plus en plus les urnes, parfois dans l'étonnement général, pour départager légalement les protagonistes. Hélas, aujourd'hui encore, en Afrique, gagner les élections ne suffit plus, il faut les gagner et compter aussi sur un certain patriotisme et un fair-play politique de l'adversaire pour qu'il accepte de reconnaître le choix légitime de toute une population. Faute de quoi, il faut, comme cela est déjà arrivé plus d'une fois, compter sur la force de persuasion de certains acteurs internationaux ainsi

que l'intervention des institutions africaines pour enfin permettre aux choix légitimement fait par les populations de s'exprimer.

4.5. Tradition et modernité

Les paramètres existentiels de l'Afrique oscillent toujours entre modernité et tradition où des régimes républicains sont à la recherche d'un système politique adapté. C'est pourquoi bien que l'Afrique connaisse les mêmes problèmes, et se pose les mêmes questions que les autres pays, elle tente de les résoudre avec des stratégies d'approches différentes, compte tenu de la complexité des paramètres existants, qui doivent être en permanence adaptées aux micro-réalités locales pétries de croyances et de traditions.

Prendre en compte les idées républicaines, les règles ancestrales des monarchies et des empires noirs qui constituent encore pour certains États les fondements sociaux, y introduire la force des familles et des ethnies, trouver dans la subtilité d'un irrémédiable mélange un système politique équilibré à la mesure des enjeux, et faire en sorte que ça tienne, est certainement le plus grand défi que l'Afrique doit relever. Et ce challenge, on le comprendra, est loin d'être gagné, car il s'agit de s'entendre et de concéder, sans trop perdre, en donnant à toutes les sensibilités le droit d'exister, quels que soient les paramètres encadrant sur lesquels on arrive à s'entendre pour bâtir le nouveau système politique attendu : Rien de plus que d'écrire une constitution en plusieurs langues et de la faire accepter et respecter ! Il s'agit plus simplement de prendre tout le monde en compte, de trouver le juste milieu entre les valeurs républicaines et traditionnelles, et surtout avoir à l'esprit que dans un même pays du Nord au Sud, d'Ouest en Est, vivent des peuples avec des traits culturels différents mais qui, de génération en génération, sont les gardiens d'un patrimoine commun, dont ils doivent témoigner et qu'ils veulent protéger.

Chacun, et surtout chaque dirigeant, quel que soit ses responsabilités et sa position sociale doit avoir en tête ces réalités et apprendre à cultiver la fraternité entre les fils et les filles de son pays, sans distinction ethnique, de couleur ou de culture. Ce n'est qu'à ce prix que la paix, jadis acquise de longues luttes, demeurera présente ou reviendra au centre des contrées africaines.

Chaque fois que les dirigeants d'un pays africain perdent de vue le guide du respect, de la justice et de la solidarité sociale, et se ferme aux autres, ici et ailleurs, le pays est en péril. La récente histoire de Robert Mugabe, Président du Zimbabwe illustre ce propos. Robert Mugabe né en Rhodésie du Sud, ancienne colonie anglaise, et Président du Zimbabwe, s'est longtemps présenté sous le visage d'un héros libérateur et modéré, auquel Noirs et Blancs accordaient toute leur confiance, ainsi que les instances internationales.

C'est aujourd'hui sous celui d'un géant psychopathe finissant qu'il apparaît, pour avoir mis à l'affiche une réforme agraire au nom de laquelle, en un tour de main, l'histoire de son pays aux immenses ressources agricoles allait basculer, jusqu'à ne présenter que l'ombre de lui-même. En plus d'une gestion calamiteuse de cette réforme au niveau local, opposant les uns et les autres, blancs et noirs, l'incompréhension entre les différents acteurs de la coopération, notamment avec la Grande Bretagne, aura été totale et aura entraîné une véritable tragédie, dont ce pays n'est pas prêt de se relever. Que s'est-il réellement passé pour que les engagements, pris auparavant par les acteurs de la coopération internationale pour financer la réforme agraire, ne soient pas tenus ? Même s'il est de bon ton de dire que cette question garde encore une part de mystère, admettons que la personnalité, les choix et les discours de Robert Mugabe y sont certainement pour quelque chose. Fallait-il spolier et redistribuer des terres entre fils d'un même pays, pour permettre à tout un chacun de disposer d'un lopin de terre à cultiver ? Ne pouvait-on pas couper la poire en deux, en faisant en sorte que toute l'économie agricole garde son équilibre, tout en donnant la possibilité à chacun de trouver une parcelle ? On attend que les réels acteurs de ce fiasco s'expriment et éclairent totalement cette histoire pas comme les autres, qui voit ce pays afficher autrefois sa fierté, et se retrouver dans cette catastrophe de disette et de choléra aux conflits politiques dévastateurs.

L'Afrique est aussi le continent où la peur de perdre ses privilèges, avantages et autres biens, oriente rapidement le comportement de ceux qui sont appelés à servir à des postes de responsabilité. L'exclusion de ceux qui sont considérés comme des empêcheurs de tourner en rond, souvent les plus compétents d'ailleurs, est monnaie courante. De ce fait toutes les compétences disponibles ne sont pas toujours exploitées. Les élus du moment empêchent la roue de tourner par un verrouillage social, politique et économique, provoquant par là même l'immobilisme de tout le système étatique, dont l'issue finale est parfois dramatique.

Place aux jeunes ! En 2011, l'Afrique révolutionnaire vient de rugir dans le nord du continent qui se rebelle contre les systèmes politiques verrouillés en place depuis si longtemps. On parle de justice, de travail pour tous, de partage et de solidarité, de révolution pour tout changer et connaître des horizons qui chantent. C'est une vraie révolution qui, avec ses premiers martyrs, lance un appel au secours, un cri de détresse qui exprime avec force la déception d'une jeunesse laissée pour compte et qui réclame, parfois avec violence, le droit de s'exprimer dans la conduite des affaires.

BIBLIOGRAPHIE

ADDA Jacques, SMOUTS Marie-Claude, *La France face au Sud, Le miroir brisé*, KARTHALA, 1989

AUDIBERT Jean, *Jamais je n'ai cessé d'apprendre l'Afrique*, Karthala, 2006, p.248

AUNEAU Gérard, *Les aspects juridiques de la politique de développement des activités physiques et sportives*, Thèse doctorat d'État en Droit, 1985

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les nations*, 8ème édition, Paris, Calmann-Lévy, 1984.

ARON, Raymond, *50 ans de réflexion politique*, Mémoires. Julliard, 1983

ARON Raymond, *Qu'est-ce qu'une théorie des relations internationales*, Revue française de science politique, 17e année, n°5, 1967 p 837-861

ATTAR Frank, *Dictionnaire des relations internationales de 1945 à nos jours*, Le Seuil, 2009

AXELROD.R, R.O.KEHOHANE, *Achieving cooperation under anarchy: strategies and institutions*, World Politics, 1985

BADIE Bertrand, Catherine WITHOL de WENDEN (dir), *Le défi migratoire. Questions de relations Internationales*, Presses de la FNSP, 1994

BADIE Bertrand. *Raymond Aron, Penseur des relations internationales. Un penseur « à la française » ?* Études du CEFRES n° 5, novembre 2005

BADIE, Bertrand, *Un monde sans souveraineté : Les États entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999

BADIE, Bertrand et Marie-Claude SMOUTS, *Le retournement du monde. Sociologie de la scène internationale*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques-Dalloz, 3e édition, Paris 1999

BADIE Bertrand, Sandrine TOLOTTI (dir), *L'état du monde 2008 Annuaire économique et géopolitique mondiale*, la Découverte, Paris, 2007

BADIE Bertrand, *Impuissance de la puissance, essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004, p 293

BADIE Bertrand et Guillaume DEVIN (dir), *Le multilatéralisme, nouvelles formes de l'action internationale*, La découverte, Paris, 2007

BARRAT Jacques, Derek EL ZEIN, Nicolas LAMBRET, *Géopolitique du Burkina Faso*, SEM Août 2008, p 294

BATTISTELLA, Dario, *Théories des Relations Internationales*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris, 2003

BATTISTELLA Dario, *Sciences Humaines/Rubrique « Courants et disciplines »*, 2005

BATTISTELLA Dario, *Sciences Humaines/Rubrique « Courants et disciplines » Les Relations internationales / Manuscrit auteur, publié dans "Sciences humaines, version 1-15, 2007*

BATTISTELLA Dario, *Le paradigme réaliste*, dans *Théories des relations Internationales*, Presses de Sciences Po, Paris, 2006, p. 113-154.

BATTISTELLA Dario, *La vision libérale*, dans *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006, p 155-186.

BATTISTELLA Dario, SMOUTS, Marie-Claude, et Pascal VENESSON, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz, Paris, 2006

BATTISTELLA Dario. *Théorie des relations internationales*, 3^e édition mise à jour et augmentée, Presses de Sciences Po, Paris 2009, p 694.

BAYART Jean-François, Stephen ELLIS, Béatrice HIBOU, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Éditions Complexe, Bruxelles, 1997

BAYART, Jean-François, *La politique africaine de Mitterrand*, Karthala, Paris, 1984

BAYART, Jean-François, Achille M'BEMBÉ, Comi TOULABOR, *Le politique par le bas en Afrique Noire. Contribution à une problématique de la démocratie*, Karthala, Paris, 1992

BAYART Jean-François, *Le gouvernement du monde une critique politique de la mondialisation*, Fayard, Paris, 2004

BAYART Jean François, Romain BERTRAND Philippe de BOECK , *Pour comprendre la pensée postcoloniale*. Esprit Éd Décembre 2006, p

BAYART Jean-François, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, Fayard 2006, p 439

BEAUD Stéphane, Florence WEBER, *Guide de l'enquête du terrain*, la Découverte, 2008

BECKER Howard S, *Les ficelles du métier, comment conduire sa recherche en sciences sociales*, Découverte, Paris, 2002, p.352

BESSAT Colette et José TROUVÉ, avec la collaboration de Dominique CHARRIER, Jean JOURDAN et col, *Évaluation de la politique française d'aide dans le secteur jeunesse et sports*.

Évaluation de la politique française de coopération dans les pays de l'ancien champ (1980-1997), Ministère des Affaires Étrangères, Paris, 1998

BLUM Amélie et Frédéric CHARILLON, *La Coopération ; Théories et concepts des relations internationales*, Hachette, Paris, 2007

BOUCHER Jean-Christophe, *Théories des relations internationales*, pol-11589 2006 et 65642-b 2007, Département de science politique, Laval

BRAUD, *La Science Politique*, Que sais-je, Presses universitaires de France, 8è édition, 2001 p 6-7

BONIFACE Pascal, *Cours, Les relations internationales de 1945 à nos jours*, Dalloz, Paris, 2005

BOURGES Hervé, Claude WAUTHIER, *Chronologie, genèse et développement de la francophonie*, Documentation française, Paris, 1970

BURCHILL, Scott et Al, *Theories of International Relations*, New-York, St. Martin's Press, 3ed, 2005

BURKINA FASO, *Documents de politique national du sport*, Ministère des sports et des loisirs, Ouagadougou, septembre 2006.

BURKINA FASO, *Gestion des structures sportives*, Ministère des sports et des loisirs, Ouagadougou, mai 2005.

BURKINA FASO, *Politique nationale de la jeunesse*, Ministère de la jeunesse et de l'emploi, Ouagadougou, septembre 2008.

BURKINA FASO, *Assises de la coopération décentralisée franco-burkinabè*, Ouagadougou, 6-7 décembre 2007

BURKINA FASO, *Loi n° 055-2004 portant code général des collectivités territoriales au Burkina Faso*, Ouagadougou, Assemblée nationale, 2004

BURKINA FASO, *Loi n° 010/98/an portant modalités d'intervention de l'État et répartition de compétences entre l'État et les autres acteurs de développement*, Ouagadougou, Assemblée nationale, 1998.

BURKINA FASO, *Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté*, Ministère de l'économie et du développement, Ouagadougou, juillet 2004.

BURKINA FASO, *L'enseignement théorique en éducation physique et sportive au second degré*, Service de l'inspection pédagogique, Imprimerie de l'institut national d'Alphabétisation, Ministère de la jeunesse et des sports, Ouagadougou, 1987

BURKINA FASO, *Enseignement de l'éducation physique et sportive*, Instructions et recommandations officielles. Ministère des sports du Burkina Faso, Imprimerie nationale, Ouagadougou, novembre 1987.

BURKINA FASO, *Le plan d'action de la mise en œuvre de la politique nationale de sport période 2009-2013*, Ministère des Sports et des Loisirs, Ouagadougou, 2009, p 11

BURKIN '97 (colloque), *La coopération non gouvernementale franco-burkinabè, de la décentralisation à une démarche locale*, Chambéry France, 26 avril 1997.

CAC Archives Fontainebleau, DAKAR 14-16 juin 1971. *IIème conférence des ministres francophones de la jeunesse et de sports des états africains et Malgaches, plus île Maurice, Canada.*

Centre d'archives contemporaines CAC Fontainebleau, *Projet de construction du centre national de la jeunesse et des sports Ouagadougou*, 29 novembre 1972, capitaine Félix TIEMTARBOUM

Centre des Archives du Burkina Faso, Voir Lettre N° 1632/Plan/LP du 30 DEC. 1972 signé P.TAHITA

Centre des archives contemporaines de Fontainebleau, Ministère de la culture : archives Journal officiel de la république française (Sénat et Assemblée Nationale)

Centre d'Étude Diplomatique et stratégique. *Les enjeux diplomatiques et stratégiques* Économica, Paris, 2005

CARDHEILAC (rapport), II Conférences des Ministres francophones de la jeunesse et des sports des États d'Afrique, de Madagascar. Archives Fontainebleau

CHARILLON Frédéric (dir), *Les théories des relations internationales aujourd'hui*, les notices de la documentation Française, Paris, 2006

CHARILLON Frédéric, (dir), *Politique étrangère, nouveaux regards*, pp. 167-192

CHARRIER Dominique, *Situations de violence et gestion des personnels des collectivités locales : de l'improvisation à l'anticipation*, Colloque francophone international "Violences–enfance et adolescence. Violence en milieu scolaire, en institutions éducatives, sportives et culturelles" organisé par l'Institut de Criminologie et Sciences Humaines et par l'UFR STAPS de Rennes, Rennes, 2004

D. CHARRIER, J. JOURDAN, B. ALLAIN, C. DURAND, M. HONTA, C. GARNCARZIK et D. VAILLEAU, *Les dirigeants sportifs : quelles représentations de l'avenir ?* Actes de la 11e Université Sportive "Sport pour tous", 2003.

D. CHARRIER, *20 ans d'intégration par le sport et après*, Colloque "Intégration par le sport : mythe ou réalité ?", Conseil général de la Marne, l'UFR STAPS de Reims, Châlons-en-Champagne, 2004.

CHENEAU Pascal (Dir), *Enjeux diplomatiques et stratégiques*, Economica, 2005

CLASTRES Patrick, *Le Comité international olympique : allié ou rival de l'ONU ?*

COLONOMOS Ariel, *La morale dans les relations internationales*, *Rendre compte*, Odile Jacob, janvier 2005

CONGO Issaka, *Le sport au Burkina Faso, recueil des principaux textes régissant les activités sportives et les structures dirigeantes*. Mars 20002 et Août 2005

COPANS Jean, *Comment nommer les questions sensibles ou la critique du sens commun, "insensible" des concepts et méthodes*, *Questions sensibles*, PUF, 1998

Contrepied EPS SPORTS CULTURES n° 17 Histoire de l'EPS (1960-2000), place aux acteurs ! Novembre 2005.

COUTEAU-BEGARIE Hervé, *Traité de stratégie*. Economica 1997

COLLOMB, *Sport Droit et Relations internationales*

Collège Interarmées de défense, *Migrations internationales et politiques de l'intégration*, CID/EG/GS, Module Géopolitique 1999-2000, Paris, p 309

CONFESJES, Rapport d'activités du secrétaire général, 2008, CONFESJES /2009/C32-02, Dakar

CONFESJES document préparatoire Praia (Cap-Vert), décembre 2006

COLONOMOS Ariel, *La morale dans les relations internationales, rendre des Comptes*, Odile Jacob, 2005

Dossiers DAM, Direction des Affaires Africaines et Malgache, sous-section Haute Volta, Archives du Quai d'Orsay

DEBBASCH Charles, Jean-Marie PONTIER, *Introduction à la politique*. Droit public Sciences politiques, Dalloz, 5ed

DEFRANCE Jacques, *Sociologie du sport*. Éd la découverte, paris, 1995. p.122.

DEFRANCE Jacques, *Sociologie du sport*, REPÈRES, La découverte, Paris, 1997

DEFRANCE Jacques. *La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif* Politix, Année 2000, Volume 13, Numéro 50.

DEVILLE-DANTHU Bernadette, *Le sport en noir et blanc*, Harmattan, Paris, 1997

DORMOY Daniel, *Droit des organisations internationales*, Dalloz 1995, p

DUCHESNE Erick, *Théories des Relations Internationales*, Département de science politique, 2008, Université Laval, pol 65642

DURAND Marie-Françoise, Benoit MARTIN, Delphine PLACIDI, *Atlas de la mondialisation, comprendre l'espace mondial contemporain*, Paris, Presses de sciences po, 2007. P 159 Affaires Étrangères

DURAND Jean pierre et Robert WEIL *Sociologie contemporaine* 2éd Vigot, Paris, 2006, p.391

DURESSOLE Jean Baptiste, André KASPI, *Histoire des relations internationales depuis 1945 à nos jours*

ETHIER, Diane et Marie-Joëlle ZAHAR, *Introduction aux relations internationales*, 3e édition, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2006.

ETHIER, D, *L'analyse des Relations internationales*, pp. 21-75 in *Introduction aux Relations internationales*, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 2 éd, 2004

FEESER Richard, Colonel (air), *Officier Pilote de Chasse*, éd VARIO, 2006,

FEEY Benoît (dir), *L'Afrique face à ses défis démographiques, un avenir incertain*. AFD CEPED Karthala, 2007

FERRY Benoit, *L'Afrique Face à ses défis démographiques*. KARTHALA, 2007 p

FORGET Michel, Général (air), *Guerre Froide et guerre d'Algérie 1954-1964. Témoignage sur une période agitée*, Economica, 2002

FOIRRY Jean Pierre, *L'Afrique continent d'avenir ?*, Ellipse 2006.

GABAS Jean-Jacques (dir), *L'Union Européenne et les pays ACP, Un espace de coopération à construire*, GEMDEV, Karthala, Paris, 1999

GABAS J-Jacques, P. HUGON, *Les Biens Publics Mondiaux et la coopération Internationale*, l'Économie politique, Paris, 2000.

GABAS, Jean-Jacques, *Nord- Sud : l'impossible coopération ?*-Paris : presses de Sciences po, 2002. P.115.

GABAS Jean-Jacques. *Acteurs et politiques publiques Mondes en Développement* Vol.31-2003/4-n°124

GABAS J.J, *Les politiques de coopération au développement en ce début de XXIe siècle, un essai d'analyse comparée*, Mimeo, Université Paris-Sud et Sciences-Po, Paris, 2005

GABAS J.-J. (dir), *L'aide publique française au développement « Le financement du développement par les ONG de solidarité internationale »*, Coll. Études, Paris, La Documentation française, 2005

GABAS Jean-Jacques, *Coopération et aide au développement*, Les relations internationales, sous la direction de Frédéric CHARILLON. La documentation française, notice 19, Paris 2006, p 206.

GAZIBO Mamoudou, *Systèmes politiques africains, L'Afrique en politique comparée*, POL 6417, 2006.

GOURÉVITCH Jean-Paul, *L'Afrique, Le Fric, La France, L'aide, la dette, l'immigration, l'avenir, vérités et mensonges*, Essais, Le Pré aux Clercs 1997, p. 372

GOURÉVITCH Jean-Paul, *La France en Afrique, Cinq siècles de présence, vérités et mensonges*, Acropole, 2006, p.451

GUILLAUMONT P. et S. GUILLAUMONT Jeanneney) , *Une expérience européenne la conditionnalité de performance au Burkina Faso*, Afrique contemporaine, n°209, printemps 2004

GUILHAUDIS Jean-François, *Relations internationales contemporaines*, Lexis Nexis SA, 2éd 2005, p.405

GUISSOU Basile, *BURKINA FASO, un espoir en Afrique*, l'Harmattan, 1995, p.220

Haut Conseil de la Coopération Internationale, *Coopérer au début du XXI siècle Pourquoi ? comment ? Questions sans préjugés*. Karthala, Paris, 2003

HARVEY et CANTELON, *Sport et pouvoir : les enjeux sociaux au Canada*, Presses d'université d'Ottawa, 1988. ISBN 2-7603-0188-5

HUGON Philippe, *Géopolitique de l'Afrique* 2ed, SEDES 2009

Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance, *Histoire de la performance du sportif de Haut niveau*. N° 46 INSEP-Publication 2010, Paris, p 254

Institut français des relations internationales Lectures, *Politique étrangère 2005/1*, Printemps, p. 187-218

KAMBOU FERAND Jeanne-Marie, *Burkina Faso cents Ans d'histoire*

KANT. E., *Projet de paix perpétuelle*, Mille et une nuits, 2001

KEIMBOU KEMO, D. C, *Le sport, le politique et l'État au Cameroun : le paradoxe d'une institutionnalisation*, 2000

KEIMBOU KEMO, D. C. (1997), *L'impact de l'olympisme au Cameroun (1960-1996). Émergence et évolution d'une culture olympique en Afrique noire*, Regards sociologiques.

KI-ZERBO Joseph, *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, hâtier, 1978

KI ZERBO Joseph, *A quand l'Afrique ?*, éd de l'aube, 2003

KI ZERBO Joseph (dir) *La natte des autres, pour un développement endogène en Afrique*. Actes du colloque du centre de recherche pour le développement endogène (CRDE) Bamako 1989

KI-ZERBO Joseph, *La natte des autres, Pour un développement endogène en Afrique*, Karthala 1992

LAROCHE Josépha, *Politique internationale*, 2ème édition, Paris, LGDJ, 2000

LE MONDE du 12 mars 1991¹ Monteil (Louis parfait), *De Saint Louis à Tripoli par le Lac Tchad, Voyage au travers du Soudan et du Sahara*, Editions Félix Alcan, Paris, 464P 1894

LEJEAL Frédéric, *LE BURKINA FASO*, 2e version revue et corrigée, Karthala 2002, p.350

LEYMARIE Philippe, Thierry PERRET, *Les 100 clés de l'Afrique*, Hachette littérature, 2006,

LOCKE John, *Traité du gouvernement civil(1690)*, Paris, Garnier-Flammarion, 1984, p.321

MACLEOD Alex, Dan O'MEARA. *Théories des Relations Internationales. Contestations et résistances .commensurabilité, synthèse et dialogue*. Athéna, Montréal, 2007

MAIEGA Yenouyaga Georges, NAO Oumarou (dir), *Burkina Faso, Cents ans d'Histoire, 1895-1995*, tome I et 2, Actes colloque international, Ouagadougou 12-17 décembre 1996, Karthala 2003, p 1240, p 966.

MAYLIN, LAFFONT, ELONG-BASSI, Album anniversaire, *1960/2010 Indépendance africaines*, éd Portes du soleil, 2010

MERLE Marcel *Revue française de science politique, Année 1983, Volume 33, Numéro 3, p. 403 – 427*

MERLE Marcel, *Sur la « problématique » de l'étude des relations internationales en France*, *Revue française de science politique* Année 1983, Volume 33, Numéro 3 p. 403 - 427

MILLARD Eric, *Positivisme logique et réalisme juridique*, Rencontres d'Aix 2008, La distinction faits/valeurs.

Ministère de la Défense, Délégation aux affaires stratégiques (DAS), *Stratégies en Afrique : Quels futurs ?*, 7ème séminaire de prospective du 21 janvier 2009, Paris

Ministère de la Coopération, *L'Assistance Technique française, (1960-2000). Rapport d'études*, la documentation française, p 332

OCDE. *Perspectives économiques en Afrique 2001 et 2011. La mobilisation des ressources publiques et l'aide.*

Organisation internationale de la Francophonie (OIF), *Déclaration de Bamako*, 3 Novembre 2000

OIF, *Programmation de l'Organisation internationale de la Francophonie 2006-2009*, OIF mai 2009

O'MEARA DAN. *Théories des Relations Internationales. Contestations et résistances Concepts clés du néolibéralisme*, Centre des Études des Politiques Étrangères et de Sécurité, Athéna 2007

OUATTARA Soungalo, *Ma commune*, Auto éditions, Ouagadougou, 2007

PAYE Olivier, *La gouvernance : d'une notion polysémique à un concept polémologique*, revue Études internationales (édité par l'Institut Québécois des Hautes Études Internationales), volume XXXVI, n°1, mars 2005, pp. 13-40

PINEY Marcel, *Mémoire M2 sur la coopération sportive en Afrique*. Université de la Réunion 2005.

PING Jean, *Et l'Afrique brillera de mille feux*, l'Harmattan, 2009

POECIOLO Christian, Centre de recherche pour la culture sportive, *Problèmes politiques et sociaux du sport, le sport dans la société française*, D.L. n° 22047-2° tr.1985, imprimé Bialec Nancy France, p 40

PREMIER MINISTRE, HAUT- COMITÉ DES SPORTS, *Essai de doctrine du sport. Une étude de la commission de la doctrine du sport- Paris, 1965*, p 120

QUIVY Raymond, Luc Van CAMPENHOUDT, *Manuel de recherche en sciences sociales* 3ed, Dunod, paris 2006

ROCHE Jacques, *Manuel Relations internationales*, 3e édition, 2005

RUBIO François, *Dictionnaire Pratique des ONG*, Ellipse, 2004

SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Presses de sciences po, Paris, 2009

SEVERINO Jean-Michel, RAY Olivier, *Le temps de l'Afrique*, Odile Jacob, 2011

SMOUTS Marie-Claude (dir.) *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Dalloz, Paris, 2002

SMOUTS M-C, BATTISTELLA D, VENNESSON P, *Dictionnaire des relations internationales*, Dalloz Paris. 2003

SOCLE Brice, DRAIN Michel. *Relations internationales paradigmes*, Manuel 2009-2010

STONE Alec. *Le «néo-institutionnalisme». Défis conceptuels et méthodologiques*, Politiques, 1992, Volume 5, Numéro 2 p. 156 – 168

STAMM Anne, *L'Afrique de la colonisation de l'indépendance*, PUF, Que sais-je, 2ed, octobre 2003, p 127

STIGGLITZ Joseph., *La Grande Désillusion*, W.W.Norton, 2002,

TERRET Thierry, *Histoire du sport*. 1^{re} éd, PUF, 2007, p.126

UEMOA (union monétaire ouest africaine), Burkina Faso, spécial 50 ans d'indépendance. Catalogue des atouts des pays de L'UEMOA 2010-2011

UNION AFRICAINE (UA). *Projet de cadre stratégique pour le sport en Afrique (2008-2018)* : deuxième session de la conférence des ministres de l'UA en charge des sports. 10-14 octobre 2008, Accra (Ghana).

UNIVERSITE DE NICE. Faculté de droit et des sciences politiques, les problèmes juridiques du sport, le sportif et le groupement sportif, centre d'étude administratives. Colloque 18-19 octobre 1979, Economica 1981, p 355.

VAÏSSE Maurice, *La puissance et l'influence, La France dans le monde, depuis 1958*, Fayard, 2009

VAÏSSE Maurice, *Les relations internationales depuis 1945*, Armand colin, 2008

VAÏSSE Maurice, *La puissance ou l'influence ? La France dans le monde depuis 1958*, Fayard, 2009, p 649.

VICTOR Jean-Christophe, *Le dessous des cartes*, 2006

WILSON, Woodrow, *1918 et ses "Quatorze points"*, Merle (1966), pp. 260-263

2 SIGLES

ACNOA : Association des Comités Nationaux Olympiques

ADP : Assemblée des Députés du Peuple

AOF : Afrique occidentale Française

AEF : Afrique Équatoriale Française

ACP –UE : Afrique caraïbes et Pacifique-Union Européenne

BAD : banque Africaine de Développement

BCAO : Banque Centrale de l’Afrique de l’Ouest

BM : Banque Mondiale

CAN : Coupe d’Afrique des Nations

CDP : Congrès pour la démocratie et le progrès (nouveau parti)

CDR : Comités de Défense de la Révolution

CEDEAO : Communauté des États de l’Afrique de l’ouest

CEI : Commission d’enquête indépendante

Franc CFA : Franc de la Communauté Française Africaine

CIJF : Comité International des Jeux de la Francophonie

CIO: Comité International Olympique

CMRPN : Comité militaire de redressement pour le progrès national

CNO: Comité National Olympique

CNR: Conseil National de la Révolution

CONFESJES : Conférences des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie

CONFEMEN: Conférence des Ministres de l’éducation des pays ayant le français en partage

CSFA : Conseil supérieur des forces armées

CSSA: Conseil Supérieur du Sport Africain

CSV : Confédération syndicale voltaïque

C S P Conseil de Salut du Peuple

CREPS: Centre de ressources d'expertises et de Performance sportives

CRN : Commission pour la réconciliation nationale

ELF : Marque d'une société française d'extraction pétrolière.

EP: Éducation Physique

EPS : Éducation Physique et Sport

FFPO : Fond Francophone de Préparation Olympique

FESPACO : Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou

FMI : Fond Monétaire International

FI : Fédération Internationale

FIAA, Fédération Internationale d'Athlétisme Amateur

FIBB: Fédération Internationale de Basketball

FIFA: Fédération Internationale de Football Amateur

FIVB : Fédération Internationale de Volleyball

FIHB : fédération internationale de Handball

FLN: Front de libération nationale

FP : Front populaire

G8 : principaux pays industrialisés

G 20 : pays industrialisé et économies émergentes

GATT (General Agreement on Tariffs and Trade-1947

GCB : Groupe communiste burkinabé

INJEPS: Institut National de la Jeunesse de l'Éducation physique et du Sport

INJS: Institut National de la Jeunesse et des Sports

INSEP: Institut National du Sport de l'Expertise et de la Performance Sportive

M CAC : Mission de Coopération et d'Action Culturelle

MDV : Mouvement démocratique voltaïque 12 novembre

MLN : Mouvement de libération Nationale

MNR : Mouvement National pour le Renouveau

MPA : Mouvement Populaire Africain

JO: Jeux Olympiques

ODP/MT : organisation pour la démocratie populaire/Mouvement du travail

OIF : Organisation International de la Francophonie

OIG : Organisation internationale gouvernementale

OING : Organisation internationale Non Gouvernementale

OMC : Organisation Mondial du Commerce

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

ONG : organisation Non Gouvernementale

ONU: Organisation des Nations Unis

OUA: Organisation de l'Unité Africaine

OTAN : Traité de l'Atlantique Nord

PAI Parti africain de l'Indépendance

PDU Parti démocratique unifié

PAS : Plans Ajustement Structurels

PSEMA : Parti social d'éducation des masses africaines

PRA : Parti Républicain Africain

PIB : Produit Intérieur Brut

RDA : Rassemblement Démocratique Africain

RI : Relations Internationales

RTB : Radiotélévision du Burkina Faso

SDN : Société des Nations

SIA : Salon International de Ouagadougou

SIO: Solidarité Internationale Olympique

SNEAHV Syndicat national des enseignants africains de Haute Volta

STAPS : Sciences et technique des Activités Physiques et Sportives

SUVESS Syndicat unique des enseignants du secondaire et du supérieur

UA UCB : Union communiste burkinabé

UE : Union Européenne

UEMOA : Union Monétaire Ouest Africain

ULC-F Union des luttes communistes-Flamme

ULCR : Union des luttes communistes reconstruite

UNESCO: Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, a Science et la Culture

UPC : Union des populations du Cameroun

TNS : taux net de scolarisation primaire

TAP : Le taux d'achèvement du primaire

TPC : Tribunaux de Conciliation

TPR : Tribunaux populaires de la Révolution

TABLE DES MATIERES

<u>RÉSUMÉ</u>	p. 2
<u>SUMMARY</u>	p. 3
<u>MOTS CLÉS</u>	p. 4
<u>KEYS WORDS</u>	p. 4
<u>DÉDICACES</u>	p. 5
<u>REMERCIEMENTS</u>	p. 6
<u>PROLOGUE</u>	p. 7
<u>SOMMAIRE</u>	p. 8
<u>INTRODUCTION : SPORT ET COOPÉRATION INTERNATIONALE, UN OBJET DE RECHERCHE.</u>	p. 9
1. L'AFRIQUE, LE MONDE ET SES GRANDS ÉVÉNEMENTS.	p. 15
1.1. La scène africaine de 1960-2010	p. 15
1.2. La coopération franco-africaine : histoire et enjeux	p. 21
1.3. La coopération internationale du bilatéral au multilatéral	p. 30
1.4. La coopération internationale et française, un moyen stratégique de la Guerre Froide en Afrique	p. 37
2. LE SPORT ET LA COOPÉRATION SPORTIVE AU CŒUR DU JEU STRATÉGIQUE MONDIAL.	p. 44
3. L'OBJECTIF DE LA RECHERCHE.	p. 56
<u>PREMIÈRE PARTIE : LE CADRE THEORIQUE ET LE DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE.</u>	p. 61
CHAP. 1 : LE SPORT ET LA POLITIQUE.	p. 62
1. DES ESPACES POLITIQUES ET SCIENTIFIQUES ET UN MONDE PLURIEL	p. 62
1.1. Des approches et modèles théoriques pour expliquer le monde	p. 66
1.2. Coopérer au nom de l'intérêt	p. 75
1.3 La coopération internationale africaine à la lumière de l'approche libérale	p. 89
2. LA COOPÉRATION INTERNATIONALE AFRICAINE : UN BILAN DIVERSEMENT APPRÉCIÉ	p. 99

CHAP. 2 : STRATÉGIE ET DISPOSITIF MÉTHODOLOGIQUE.	p. 114
1. LE BURKINA FASO ET L'AFRIQUE : LES PARTICULARITÉS D'UN TERRAIN DE RECHERCHE	p. 117
2. TECHNIQUES DE RECUEIL DES DONNÉES : APPROCHE QUALITATIVES	p. 125
2.1 Recherche bibliographique, sources et localisation	p. 125
2.2. Exploration des archives	p. 125
2.3 Activités annexes, 2007-2012, réduire les coûts et rapprocher le terrain	p. 127
2.4 Les entretiens semi-directifs et répartition de la population de la recherche	p. 129
3. CONJONCTURE HISTORIQUE 1960-2010 ET JUSTIFICATION	p. 133
4. DÉLIMITATIONS DU SUJET	p. 134
<u>DEUXIÈME PARTIE : LA COOPÉRATION BILATÉRALE.</u>	p. 136
CHAP. 3 : LA COOPÉRATION FRANCO-AFRICAINE.	p. 137
1. EXPÉRIENCES D'UN ACCOMPAGNEMENT BILATÉRAL	p. 140
1.1. De l'assistance technique au partenariat au-delà des intérêts et des influences	p. 154
1.2. Les acteurs de l'espace africain, place et capacité financière	p. 156
1.3. ONG et associations en Afrique : responsabilités et fragilités des États	p. 160
1.4. La coopération militaire en Afrique	p. 165
2. LA COOPÉRATION SPORTIVE	p. 174
2.1. Les domaines de coopération « Jeunesse et Sport » : évolution, place et priorités	p. 174
2.2. Institutions sportives africaines et héritage français	p. 179
2.3. Le sport : une diplomatie parallèle et officielle pour pacifier le monde	p. 180
2.4. Le sport et les affaires de la cité	p. 182
2.5. Paix et sport en Afrique	p. 184
CHAP. 4 : LA COOPÉRATION FRANCO-BURKINABÈ.	p. 187
1. DE L'HISTOIRE COLONIALE À 50 ANS D'INDÉPENDANCE	p. 201
2. LES ACCORDS DE COOPÉRATION DE 1984 : LA RUPTURE	p. 205
3. RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET THÉMATIQUE SPORTIVE	p. 220
CHAP. 5 : LE SPORT AU BURKINA FASO.	p. 225
1. RÉALITÉS ET PERFORMANCES	p. 225

1.1. Organisation, encadrement, développement, infrastructures	p. 227
1.2. Le financement du sport	p. 239
1.3. Marché sportif international : centres de formation et académies	p. 244
1.4. Période révolutionnaire et gestion du sport	p. 250
1.5. Sport, Éducation physique et la Jeunesse dans les accords internationaux	p. 254
1.6. Sport et handicap	p. 257
1.7. Sport communal et coopération décentralisée	P. 263
2. LES POLITIQUES DE FORMATION	p. 266
2.1. INJEPS de Ouagadougou : formation sportive et professionnelle	p. 270
2.2. Coopération et coopérants : le début d'une institution sportive nationale	p. 273
2.3. Abidjan, Dakar, Yaoundé, Alger, Cotonou, des choix et des conceptions de formation	p. 276
2.4. 50 ans d'évolutions et de coopérations sportives au Burkina	p. 284
<u>TROISIÈME PARTIE : LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE.</u>	p. 291
CHAP. 6 : LES INSTITUTIONS MULTILATERALES.	p. 292
1. DES INSTITUTIONS SPORTIVES : GOUVERNER ET PACIFIER LE MONDE AUTREMENT	p. 293
2. LA COOPÉRATION INTER-AFRICAINE	p. 294
2.1. De l'OUA à l'UA, le Panafricanisme depuis 1963: bâtir une Afrique unie	p. 294
2.2. Grands axes et fonctionnement : les réels pouvoirs de l'UA	p. 296
3. L'AFRIQUE DANS LE MONDE, POIDS, RÉFORMES ET DÉMOCRATISATION	p. 302
CHAP. 7 : LA GOUVERNANCE SPORTIVE INTERNATIONALE.	p. 305
1. FRANCOPHONIE ET SPORT	p. 305
1.1. La CONFEJES et la coopération multilatérale	p. 306
1.2. La coopération multilatérale francophone africaine : la France et le Canada	p. 313
1.3. Instituts nationaux et régionaux, centres sportifs de haut niveau	p. 315
1.4. CONFEJES, CONFEMEN : deux visions du monde ?	p. 319
1.5. Les jeux de la Francophonie	p. 322
2. SPORT DE HAUT NIVEAU	p. 324

- 2.1. Partenariats et accords de coopération p. 327
- 2.2. Aide aux sportifs et préparation olympique p. 331

CONCLUSION p. 333

- 1. LA COOPÉRATION BILATÉRALE p. 335
- 2. SPORT AU BUKINA : RÉALITÉS ET PERFORMANCES p. 338
- 3. LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE p. 339
- 4. POTENTIELS ET HANDICAPS DU CONTINENT AFRICAIN p. 341
 - 4.1. Marché commun, intégration régionale et continentale p. 345
 - 4.2. Ressources, conflits ethniques et guerres p. 347
 - 4.3. Coopération et bénéfice au-delà d'un déséquilibre des échanges p. 347
 - 4.4. Leadership, pratiques démocratiques et constitutionnelles p. 348
 - 4.5. Tradition et modernité p. 351

BIBLIOGRAPHIE p. 353

SIGLES p. 363

ANNEXES : retranscription des entretiens

Tome 2

1. Entretien Bernard APFELDORFER	p. 373
2. Entretien Martine Madame Martine CHABERT	p. 392
3. Entretien Monsieur Michel DERONZIER	p. 412
4. Entretien Charles DUMONT	p. 419
5. Entretien colonel Richard FEESER	p. 448
6. Entretien Mme Loraine GEOFFRION	p. 475
7. Entretien Lassina GNANOU	p. 490
8. Entretien Basile Léotard GUISSOU	p. 511
9. Entretien Colonel David KABRÉ	p. 532
10. Entretien kini DABA :	p. 553
11. Entretien Gislaine QUINTILLAN	p. 573
12. Entretien Monsieur Ablassé OUÉDRAOGO	p. 592
13. Entretien Monsieur Djibril OUÉDRAOGO	p. 606
14. Entretien Monsieur Jean François OUÉDRAOGO	p. 625
15. Entretien Monsieur Aimé OUELLET	p. 648
16. Entretien Monsieur Jean PING	p. 678
17 Entretien avec Monsieur Alexander SCHISCHLIK	p. 700
18. Entretien Monsieur Issa SOMA	p. 714
19. Entretien Colonel Pascal Komyaba SAWADOGO	p. 734
20. Entretien Monsieur Simon TARO	p. 748
21. Entretien Colonel Richard TISSOT	p. 768